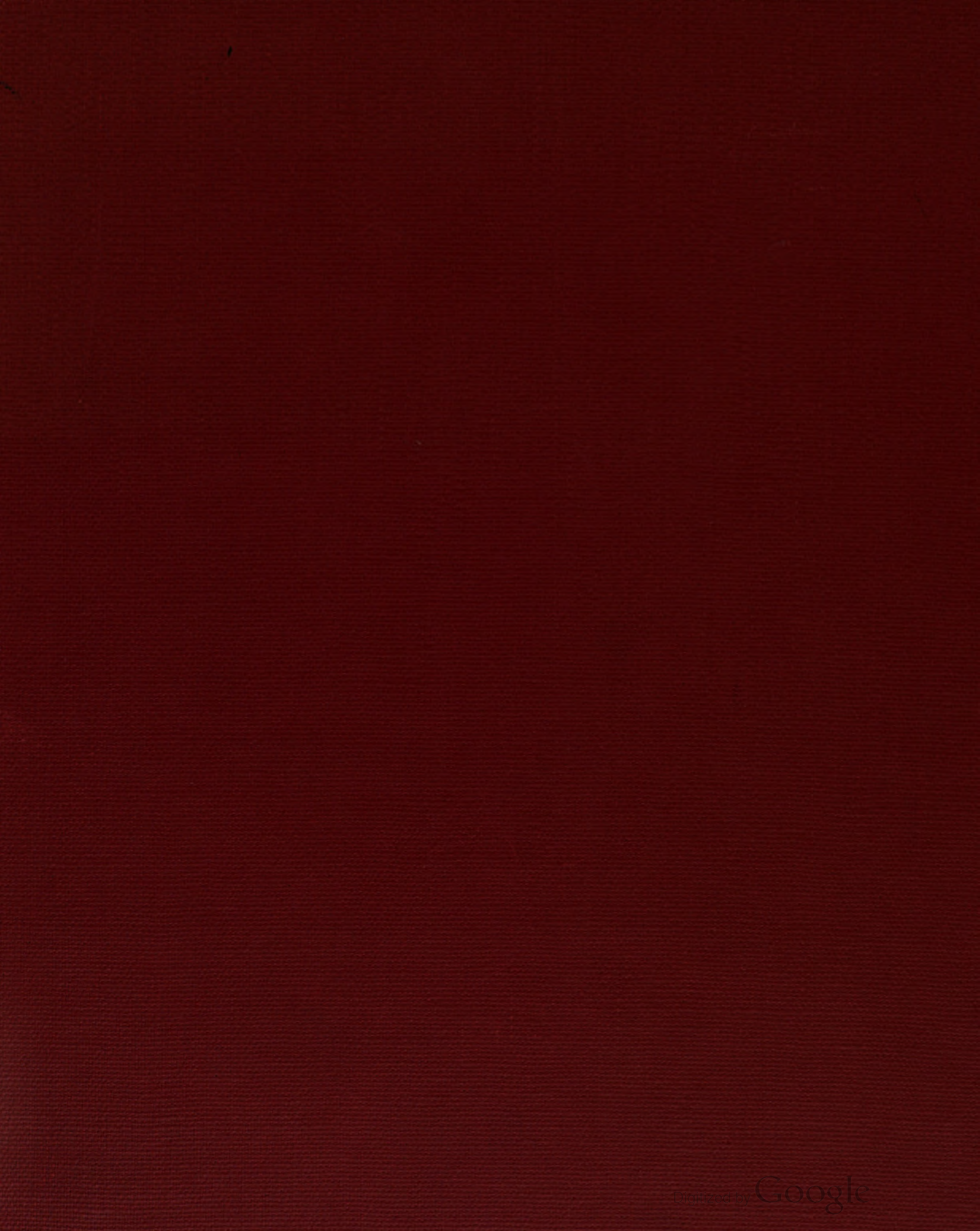





UNIVERSITY OF WISCONSIN
LIBRARY

ENQUÊTE

Sur les Résultats de la Colonisation Officielle

DE 1871 A 1895

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE & DE LA COLONISATION

ENQUÊTE

SUR

Les Résultats de la Colonisation Officielle

DE 1871 A 1895

RAPPORT

A MONSIEUR JONNART, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

PAR

M. de Peyerimhoff

DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

TOME PREMIER

ALGER
IMPRIMERIE TORRENT
1906

NOTE PRÉLIMINAIRE

Monsieur le Gouverneur Général,

L'enquête dont les résultats vous sont présentés ci-après a été ordonnée en 1898 par votre prédécesseur, M. Lépine. Elle visait alors principalement la situation économique des nouveaux centres.

Le dépouillement des 300 dossiers à l'ouverture desquels elle donna lieu, fut ajourné faute de temps, jusqu'à la formation en 1902, de la nouvelle direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. M. Révoil jugea bon à ce moment de faire porter les recherches sur l'état du peuplement installé dans chacun des territoires constitués au cours de la période sous enquête ; elles furent enfin étendues sur votre ordre à la situation des populations indigènes affectées par la formation des périmètres.

Les réponses des Maires et des Administrateurs ont été rapprochées des documents du Gouvernement Général et des Préfectures, et il a été procédé en cas de désaccord à des instructions complémentaires. Les chiffres concernant l'origine des terres, les dépenses de première installation, les conditions du lotissement ont été recueillies dans les dossiers de l'administration centrale ; ceux relatifs aux cultures, à l'élevage, aux constructions et au matériel agricole, ont été établis par les autorités locales sur les documents des dernières statistiques agricoles.

Certaines erreurs ont été corrigées d'office ; d'autres ont donné lieu à des demandes de renseignements et à des vérifications répétées.

Comme toute œuvre de ce genre, poursuivis dans un pays neuf, et sur une matière essentiellement vivante et mobile, les résultats numériques de cette enquête doivent être considérés dans leur ensemble — et quelques précautions qu'on ait prises pour les préciser — comme approximatifs. Le coefficient probable d'erreur semble d'ailleurs petit. Pour le réduire encore, il eût été bon de faire procéder par un spécialiste, et dans chacun des centres, à une enquête personnelle et approfondie. L'effort nécessaire eût dépassé malheureusement les moyens financiers et techniques de l'administration centrale, et retardé sensiblement un travail dont les délais ont pu paraître déjà assez longs.

Cette revision sur place n'a donc pu être opérée que pour certains centres, par voie d'épreuve, au cours des déplacements des fonctionnaires de la Direction de l'Agriculture ou de leur chef. Pour la généralité, les notices ont été soumises après correction à l'examen critique des Préfets et Sous-Préfets, ainsi qu'à celui des Professeurs d'agriculture.

L'enquête a été conduite, et matériellement dépouillée dans sa plus grande partie, par M. Dandrade, chef de bureau honoraire au Gouvernement Général, ancien chef du Service de la Colonisation, qui a bien voulu consacrer à cette tâche assez lourde les premiers loisirs d'un repos bien gagné. Son activité et sa compétence en assuraient d'avance l'heureuse exécution.

M. Accardo, ancien chef du Service des Cartes et Plans, M. de Flotte de Roquevaire, son successeur, M. Cazenave, chef du Service de la Colonisation, M. Renaud, chef du Service de la Statistique, M. Fine, secrétaire du Conseil de Gouvernement, ainsi que leurs collaborateurs, parmi lesquels MM. Bailly, Gigot et Calléja ont droit à une mention spéciale, ont apporté eux aussi à ce travail des contributions précieuses et qui ne doivent pas être oubliées.

PEYERIMHOFF.

Alger, Juillet 1905 — Mars 1906.

ENQUÊTE

Sur les Résultats de la Colonisation Officielle

DE 1871 A 1895

CHAPITRE I

Les conditions générales de la colonisation en Algérie

La période qu'on examinera ci-après n'est ni unique, ni isolée. C'est la phase la plus facile à observer — les faits de 1871 sont encore à la portée du témoignage verbal, ceux de 1895 ont déjà le recul suffisant pour que les résultats s'en dessinent, — d'une œuvre à peu près contemporaine de la conquête, qui a été presque continue, et qui n'est pas à sa fin.

Continuité de l'œuvre de la colonisation en Algérie. Double nécessité de ne pas séparer cette étude des faits antérieurs, et d'en dégager pour l'avenir les leçons utiles.

Pour bien juger de l'effort de ce quart de siècle il ne faut ni le séparer de ceux qui l'on précédé, qui l'éclairent et qui l'asseoient, ni perdre non plus le souci de la tâche qu'il laisse à parfaire. La transplantation et la fixation d'éléments humains sur un sol nouveau sont des manifestations d'ordre naturel ; elles ne diffèrent des autres phénomènes organiques que par une complexité plus délicate et des retentissements plus émouvants ; comme eux tous, elles sont justiciables de la méthode expérimentale, et pour ceux auxquels il peut échoir de les provoquer ou de les conduire, un seul enseignement doit être écouté, celui des faits.

Conditions générales de la colonisation en Algérie.

La colonisation de l'Algérie est commandée par un ensemble de conditions permanentes dont la lumière est si éclatante que l'œil a presque cessé de les percevoir et qu'on en tient, à la juger, un compte peut-être insuffisant. Elles expliquent les difficultés auxquelles elle se heurte, elles mettent à leur prix ses succès, elles marquent aussi son originalité qui est singulière, et, à bien regarder, probablement unique dans le monde moderne.



Les premières qui se présentent à la vue sont nettement favorables :

Proximité de la Métropole.

De toutes les grandes Colonies de peuplement, pas une n'est comme l'Algérie à la porte de la mère-patrie ; le Canada a été à trois mois est reste encore à dix jours au moins de l'Angleterre ; il en faut dix-sept par les meilleurs courriers pour aller au Cap, de trente-cinq à cinquante pour aller en Australie. Il y a 8.000 kilomètres de Lisbonne à Rio-de-Janeiro, 10.000 de Cadix à Buenos-Ayres, et le paysan petit-russien est à huit jours de chemin de fer d'Omsk ou de Krasnoïarsk, centres des premiers territoires de colonisation sibérienne. De telles distances entraînent de grands frais ; les passages les plus économiques reviennent à plusieurs centaines de francs (1).

Distante de 7 à 900 kilomètres des côtes de France (2), l'Algérie n'a jamais été à plus de quelques jours, elle n'est pas aujourd'hui à plus de trente heures de la métropole ; le passage en troisième classe coûtait 4 francs sur les transports de l'Etat en 1835 ; il ne dépasse pas aujourd'hui une vingtaine de francs (3). Rien n'est donc si facile que d'aller en Algérie ; rien n'est si facile non plus que d'en revenir. De telles conditions facilitent bien des initiatives, détendent les inquiétudes, émoussent l'angoisse des séparations ; elles autorisent un voyage d'études, elles laissent toujours entr'ouverte la porte du retour.

Modification relativement faible des conditions physiques et économiques de l'existence.

Le dépaysement est presque aussi faible que le voyage est court ; le bassin méditerranéen apparaît en effet comme remarquablement homogène. Il y a bien plus de différence entre la Flandre et la Provence qu'entre le Sud de la France et le Nord de l'Afrique ; le vigneron de l'Aude peut se croire chez lui dans la Mitidja ou la plaine de Bône ; le paysan bas-alpin retrouve son décor familier en Kabylie, comme le laboureur du Haut-Languedoc sur les plateaux de Bel-Abbès ou de Sétif ; les uns et les autres n'ont presque rien à changer à leur vie, et, pour reprendre leurs cultures traditionnelles, ils ont à leur disposition de la terre à plus bas prix, et une bonne main-d'œuvre, tandis qu'ils gardent ce même marché métropolitain privilégié et fortement défendu.

La rupture d'équilibre était autrement forte pour l'aventurier castillan sur les plages des Antilles ou les plateaux du Pérou, pour le paysan du Kent dans les terres à tabac de la Virginie, pour le montagnard des Abruzzes dans le pampa argentin.

Mais ceux-ci ont trouvé devant eux des horizons presque sans limites.

(1) Troisième classe : Le Cap, 250 à 600 fr ; Melbourne ou Sydney, 400 à 750 fr. ; Québec ou Montréal, 138 fr. 50. Cf. Emigrants Information Office Handbooks.

(2) Distance maximum : 950 kilomètres de Nemours à Port-Vendres ; distance minimum : 690 kilomètres de Philippeville à Toulon.

(3) Passages de troisième classe avec nourriture : de 20 à 30 fr., suivant les Compagnies. Passages de pont : de 10 à 15 francs.

Proportions restreintes de l'Algérie par comparaison avec les énormes réserves des grandes colonies de peuplement.

Si des 7.700.000 kilomètres carrés que représentent les Etats-Unis et qui étaient pratiquement disponibles au moment de l'arrivée des premiers colons, on distrait la région des Montagnes Rocheuses et la partie ouest des Prairies — le tiers à peu près du territoire — tout le reste peut être considéré comme cultivable. La plus grande partie et certainement la plus riche de ces énormes espaces est aujourd'hui en valeur ; mais il demeure encore sur les territoires de l'Union 2.800.000 kilomètres carrés non appropriés.

Les six colonies du Commonwealth australien ont la même surface que les Etats-Unis. Le quatorzième seulement, environ 550.000 kilomètres carrés, a été aliéné aux mains des particuliers, ou est en voie d'aliénation, laissant ainsi à la Couronne des disponibilités, sans doute en grande partie inutilisables, mais qui représentent près de douze fois la superficie de la France.

Sur les 2.790.000 kilomètres carrés de la République Argentine, plus d'un million sont considérés comme propres à l'exploitation agricole. C'est à peine si les surfaces cultivées dépassaient en 1904 100.000 kilomètres carrés, et le Gouvernement conservait dans l'intérieur et vers le sud des réserves sept ou huit fois plus considérables.

D'une Sibérie qui avec l'Asie Centrale couvre le huitième de la surface du globe, dix pour cent des territoires paraissent directement utilisables et sont pratiquement vacants. Entre les seules années 1893 et 1901, le Comité du Transsibérien a pu y reconnaître et y préparer pour la colonisation plus de 90.000 kilomètres carrés de terres cultivables et alloties (1).

Auprès de telles masses, combien modestes apparaissent les proportions de l'Algérie.

Surfaces pratiquement utilisables.

Les cartes lui attribuent une superficie supérieure à celle de la métropole (2). Peut-être la difficulté et l'éclat de la conquête l'ont-elle encore agrandie dans l'imagination populaire. La réalité utile est de beaucoup inférieure. L'Algérie du Nord que la colonisation européenne ne dépassera sans doute pas d'ici à longtemps et en dehors de laquelle ses possibilités ultérieures resteront extrêmement réduites, ne mesure que 479.000 kilomètres carrés environ. Le Tell, dans lequel elle s'est concentrée jusqu'ici en représente 136.291 ; il est sage d'en distraire un bon tiers pour la montagne, la forêt, les parties rocheuses ou steppiennes. Il ne reste pour des exploitations agricoles comprises à l'européenne qu'un maximum présentement utilisable de 100.000 kilomètres carrés, le cinquième du territoire cultivé de la métropole.

(1) A. N. de Koulomzine. *Le Transsibérien*, Paris, 1904, p. 207.

(2) Vivien de St-Martin (1874) donne 669.000 kilomètres carrés, H. Wagner (die Bevölkerung der Erde, Gotha, 1904) 890.000 kilomètres carrés ; la répartition des territoires, arrêtée en juin 1905 entre les Ministres de l'Intérieur et des Colonies, attribue à l'Algérie des étendues qui atteignent 2.304.000 kilomètres carrés.

Surfaces disponibles.

Il s'en faut bien qu'il ait été ou qu'il devienne jamais entièrement disponible. Au moment de la conquête le pays était incomplètement, mais généralement occupé par des populations énergiques, résistantes, auxquelles une demi-civilisation avait fait une ossature morale et sociale déjà rigide ; loin de s'effacer devant les nouveaux venus, elles ont plus que doublé de nombre sous la paix française. Ce sont des agriculteurs et qui n'ont jamais vécu que de la terre ; d'une prise inégale, invincible en pays kabyle, qui se détend plus aisément en pays arabe, ils y tiennent encore tous.

La conquête, la répression des insurrections, l'application de la législation foncière, les transactions officielles ou privées, ont mis aux mains de l'Etat ou des Européens, une partie importante du territoire ; sous diverses formes, les indigènes gardent la propriété du surplus avec toutes les probabilités d'en conserver à jamais de beaucoup la plus grande part et un devoir de haute morale comme un intérêt national bien compris nous commandent non seulement de ne pas les refouler, mais de les associer à notre œuvre économique.

A ce point de vue, l'Algérie participe aux caractères de ce que les doctrinaires appellent aujourd'hui une possession. Du même fait, quoique dotée à l'évidence et avec libéralité, des avantages d'une colonie de peuplement, elle est limitée assez étroitement dans ce rôle.

Tandis que ces conditions matérielles bornaient les possibilités physiques de la colonisation algérienne, d'autres, qui tiennent à ce qu'il y a de plus profond et de plus permanent dans le tempérament national, la marquaient de caractéristiques très apparentes.

Ressorts habituels des puissants mouvements d'émigration.

Les grands mouvements d'émigration ne se font ni par persuasion, ni par fantaisie, ils sont le fait du besoin. Les masses humaines comme les sociétés animales se mettent en mouvement lorsque pour telle cause grave — crise économique ou politique, calamité physique, surpopulation — elles ne trouvent plus à se nourrir sur place.

A l'étroit sur des terres riches (1) mais qui se fatiguent, éloignés de toute industrie, succombant sous le poids d'un prix de rachat non encore soldé, de dettes à la Commune ou au Zemstvo, les paysans russes de la terre noire envoient

(1) Dans 16 gouvernements sur 49 de la Russie européenne, le « Nadïel » lot de terre confié par la commune au paysan mâle, était en moyenne de 3 hectares 40 ares au moment de l'émancipation ; dans les trente cinq années qui se sont écoulées depuis, la population a augmenté de 40 0/0. Si l'on rapproche de ces faibles surfaces le rendement moyen (blé : 5,6 quintaux à l'hectare, contre 8,3 aux Etats-Unis et 12,8 en France) des cultures de céréales prépondérantes dans ces régions, on voit quelle peut être la situation économique des populations rurales grevées, en outre des impôts, de l'amortissement des prêts consentis par l'Etat pour le rachat de l' « Obrok ». Cf. M. W. de Kovalevsky : « La Russie à la fin du XIXe siècle ». Paris 1900, p. 120 et suivantes. Le chapitre relatif à la propriété foncière est du professeur N. Karycheff.

en avant quelques éclaireurs, puis, souvent, sans les attendre s'ébranlent en masse et passent l'Oural espérant mieux. Ils sont cinquante mille par an de 1890 à 1894, puis brusquement 200.000 en 1896 et en 1898, 230.000 en 1899 (1).

Les trois quarts d'abord, et au moins un tiers encore dans les années récentes, sont des émigrants volontaires, c'est-à-dire non autorisés, partant à leurs frais et à leurs risques, suivis de leurs dettes, démunis de promesses d'attributions comme de subsides. Ils s'installent sur le premier territoire libre qui leur plait, sans préparation et sans titre. En 1896, dans l'Altaï seulement, on comptait 100.000 irréguliers de ce genre. De tels mouvements ont la force et l'étendue des grandes migrations animales.

Avec moins de continuité et de puissance, on retrouve des causes analogues dans tous les grands exemples de colonisation. C'est l'abus des « inclosures » et la substitution du pâturage au labourage qui provoquent l'énorme émigration anglaise des XVI[e] et XVII[e] siècles en Amérique et en Irlande ; c'est le licenciement des armées alliées et la crise agricole écossaise qui valent au Canada, au Cap et à l'Australie, l'afflux de 1815 à 1820. La généralisation des moteurs à vapeur dans les tissages anglais quintuple de 1827 à 1832 l'émigration coloniale moyenne (2) ; dix ans après, en 1840, l'introduction du métier « self acting » produisait le même résultat. Un peu plus tard, c'est le « clearing of estates » qui dépeuple l'Irlande. Tout près de l'heure présente, des phénomènes analogues se répètent. La crise des « latifundi » du Sud Italien et de la Sicile, consécutive à la mévente des céréales et des agrumes, précipite en 1898 et en 1899 l'émigration des provinces méridionales ; elle fait partir en deux ans 50.000 émigrants de la Campanie, autant de Sicile, élève jusqu'à 16 pour mille la proportion annuelle des départs de la population totale dans la Calabre, les Abruzzes, et la Basilicate (3). Plus récemment encore, les tremblements de terre de la Calabre, concurremment avec la sécheresse désastreuse du printemps de 1905 en Andalousie, amenaient pour le seul mois de novembre dernier, le chiffre formidable de 54.304 arrivées d'immigrants à Buenos-Ayres.

De telles situations ne se sont pas présentées et n'ont pas de chances de se présenter dans la France moderne. Le pays n'est pas surpeuplé et la population s'accroît très lentement ; la fortune qui est considérable apparaît très divisée, les conditions d'existence sont remarquablement faciles ; enfin la répartition est si heureuse entre les différentes branches de l'activité économique, le méca-

Ils ne peuvent jouer avec ampleur dans la Société française.

(1) A. N. de Koulomzine. Loc. cit., p. 88 et suivantes.

(2) 1832. 103.000 émigrants contre une moyenne de 24.000

Leroy-Beaulieu. *De la Colonisation chez les peuples modernes.* Paris. 1902.

(3) Chiffres cités par Gaston Loth : *Le peuplement italien et tunisien en Algérie.* Paris 1905. Pages 60 et 61.

nisme de la production si bien articulé que les crises ne sauraient présenter la généralité nécessaire pour troubler gravement la vie de la nation. La diversité des cultures et des climats fait, en effet, qu'aucun désastre agricole ne peut avoir l'importance d'une mauvaise récolte de pommes de terre en Irlande, ou de blé en Russie ; pas plus qu'une crise du coton ou de la métallurgie n'appellera les mêmes retentissements sociaux qu'en Angleterre ou en Westphalie.

Cet équilibre harmonieux qui est la caractéristique la plus frappante de la vie économique française est, d'ailleurs, plus favorable à l'individu qu'à la nation ; il n'excite pas les initiatives, il ne pousse pas à l'effort extérieur, tandis que la douceur de l'existence détend les énergies, que la force des liens de famille rend les déracinements plus douloureux et que la division des héritages, laissant à chacun des enfants les moyens d'une vie médiocre, n'applique à aucun d'eux l'aiguillon puissant de la nécessité.

Valeur individuelle remarquable de l'émigrant français normal, mais faiblesse de son effectif.

Le petit propriétaire français avec ses qualités de courageuse endurance et d'économie est, au dire récent d'un Inspecteur de Colonisation canadien, le meilleur de tous les éléments de peuplement. Il n'est pas exagéré non plus d'écrire que l'ouvrier de la Métropole, intelligent et « débrouillard », le commerçant ingénieux et sympathique, sont des types humains de choix. Mais, spontanément les uns et les autres émigrent très peu (1), et si, dans le courant de ce siècle, ils se sont parfois déplacés en nombre, c'est sous la poussée d'un événement grave, mais sans lendemain.

Ainsi la crise de 1848 a peuplé d'ouvriers parisiens, colons improvisés, une vingtaine de villages d'Algérie ; celle du phylloxéra a valu à la colonie l'arrivée de plusieurs milliers de vignerons. Laissé à lui-même, l'apport normal, et si l'on peut dire « représentatif » de la nation, ne peut être que faible tandis que les mêmes lois qui le contiennent précipitent au contraire vers l'Afrique du Nord, par une pente naturelle, à certains moments très forte, le travailleur agricole, le terrassier, le pêcheur, le manœuvre d'Espagne ou d'Italie, eux aussi tout proches de l'Algérie, familiarisés d'avance avec les conditions de la vie

(1) Proportion pour mille de l'émigration française de 1872 à 1881 : 0.2 contre 5.5 pour l'Allemagne ; 5 2 pour l'Angleterre et l'Irlande ; 4.0 pour l'Italie ; 4.2 pour la Norvège ; 4.4 pour la Suisse. (Mulhalls Dictionary of Statistic.)

Le même auteur indique comme chiffre total de l'émigration française de 1820 à 1882, 380.000 individus, contre 8,590.000 Anglais et Irlandais ; 4.600.000 Allemands ; 660.000 Scandinaves ; 700.000 Italiens.

Ces proportions ont été fortement modifiées pour les nations étrangères, dans ces dernières années où l'émigration latine et slave a pris une très forte avance sur l'émigration allemande et anglaise ralentie par la prospérité économique.

Il n'y a pas de statistique officielle de l'émigration en France ; pendant la période (1854-1860) où le passeport était exigé à la sortie du territoire, le chiffre moyen annuel des Français déclarant vouloir se fixer à l'étranger, montait à 16.000.

locale, et que de brusques épidémies de misère ou la dureté chronique de l'existence chassent de chez eux.

L'émigration d'aventure parait close pour l'Algérie.

La France fournit à la vérité, et peut-être plus que quiconque, un élément qui a joué dans les premiers chapitres de toute histoire coloniale un rôle prépondérant : des hommes d'âme aventureuse, fatigués de la monotonie et des sujétions de la vie métropolitaine, ou désireux de refaire d'un grand coup une fortune ou une situation sociale compromises. Capables de grands desseins, d'initiatives énergiques et brillantes, ils le sont moins d'application méthodique, et de cet effort journalier, terre à terre, à point fixe, sans lequel il n'est pas de créations durables. L'Algérie en a attiré un certain nombre au lendemain de la conquête et dans la période d'organisation de sa production. Quelques-uns y ont accompli de grandes choses, d'autres ont peut-être fait tort au pays par des infortunes qui ne furent pas toujours imméritées. Progressivement transformée, régularisée de jour en jour, la colonie a cessé de leur offrir, avec l'attrait du danger, le charme et les vastes espoirs de l'inconnu, et, comme ils ne se satisfont ni de petites difficultés, ni de perspectives qui se mesurent, ils ont peu de tendance à y venir. Il faudrait pour les y ramener des événements sansationnels, tels que des découvertes de métaux précieux que rien n'autorise à escompter.

L'émigration de la jeunesse bourgeoise est à ses débuts.

L'inclination marquée depuis quelques années par l'opinion pour les questions coloniales et la diffusion des connaissances générales en la matière préparent par contre peu à peu, surtout dans les classes instruites, un recrutement précieux de jeunes gens dont l'Algérie commence à bénéficier. Demeuré en ce qui concerne la première génération dans le domaine purement intellectuel, il semble que ce mouvement commence à se traduire de la part de celles qui suivent, par des actes décisifs et féconds.

Eléments de colonisation libre spéciaux à l'Algérie.

En attendant qu'il se confirme et s'étende pour le plus grand bien de la colonie, celle-ci profite de la fixation sur place ou du retour en fin de carrière, de fonctionnaires, d'officiers, de touristes, voire de malades, qui s'établissent séduits, ou qui reviennent faire souche sur tel point où le hasard semblait ne les avoir appelés qu'à passer ; mais ce contingent, plus important qu'il ne semblerait à première vue, ne peut être cependant très nombreux.

A l'Algérie, si facile d'accès, attirante et qui offre encore de larges possibilités, on voit que la force des choses a très vite interdit d'accueillir de brusques et considérables afflux de populations nouvelles, et que spécialement elle a, pour diverses causes, toujours mesuré l'apport de l'émigration nationale.

Effort de la colonisation officielle.

Rendre cet apport plus fort et surtout le faire continu, a été l'un des premiers et des plus constants soucis de son administration.

Au 24 mars 1901, la colonie comptait une population civile et à demeure de 632.094 Européens, sur lesquels les Français figurent au nombre de 358.129.

Tel est le résultat essentiel de soixante-dix ans d'occupation, dont trente années de conquête.

C'est à la lumière des faits permanents rappelés dans ces quelques pages qu'il doit être examiné et apprécié.

CHAPITRE II

LES ORIGINES

La colonisation officielle avant 1871

L'intention de fonder une colonie française est entièrement étrangère à l'expédition d'Alger.

De toutes les raisons qui pouvaient pousser de 1827 à 1830 un grand état européen à tenter l'expédition d'Alger, une seule peut-être fut entièrement étrangère à la décision préparée de loin et fermement mûrie du Gouvernement de la Restauration : c'est le projet de faire de la Régence une Colonie Française.

Le but une fois atteint de cette manifestation militaire et diplomatique, les lauriers cueillis, l'offense publique publiquement vengée, la « chrétienté libérée », l'Angleterre bravée, la diversion tentée inutilement aux difficultés intérieures, la Monarchie de Juillet, héritière de la conquête en même temps que du pouvoir, s'en trouva très embarrassée.

La situation extérieure était menaçante, l'opinion indécise, il fallait garder les mains libres et ne s'engager nulle part à fond.

Les services de l'armée et l'attrait de la nouveauté avaient spontanément entraîné quelques milliers d'Européens, on ne chercha nullement à en augmenter le nombre : on refuse aux émigrants français des passages gratuits, on en rapatrie un certain nombre sur Marseille, et, en 1832, le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, interdit l'accès de la contrée à tout étranger « qui ne pourra établir amplement qu'il a de quoi s'y entretenir ».

Premières tentatives de colonisation officielle ; improvisations de fortune répondant à des nécessités locales

A la fin de l'année précédente, un convoi de 400 émigrants allemands et suisses, à destination de l'Amérique, avait été arrêté au Havre par une initiative demeurée anonyme, et dirigé sur Alger. Ne sachant que faire du plus grand nombre de ces malheureux, l'intendant civil Genty de Bussy eût l'idée de les installer à Kouba dans quelques maisons de campagne abandonnées ; des Français également sans ressources sollicitèrent et obtinrent la même faveur. On fit choix d'un second emplacement à Dély-Ibrahim. L'hiver vit tomber toutes les constructions ; il fallut bâtir des maisons et des baraques, installer des ouvrages défensifs. Ce fut le premier pas de la colonisation officielle dotée à cet effet en 1832 d'un crédit global de 200.000 francs et confiée à « un gérant de la colonisation ».

Les constructions arrêtées par les intempéries et les tâtonnements du Conseil d'Administration de la Régence traînèrent en longueur ; on ne savait à quel type s'arrêter ; de la simple baraque du début qui coûtait 300 francs, on



allait à proposer de petites métairies closes dont le devis montait à 5.500 francs (1). On projetait un troisième village à Birkadem. Paris arrêta ce premier essor.

Le maréchal Soult faisait connaître (2) que les dépenses étaient trop fortes et que l'on s'engageait dans une mauvaise voie. D'ailleurs, les colons (3) montraient peu de goût au travail : sans titres d'attribution, ils empiétaient les uns sur les autres ; en outre, comme on avait négligé de s'assurer préalablement la disponibilité des terres, à peine commençaient-ils leurs cultures, que les anciens propriétaires vinrent leur contester le sol. L'Administration se lassa de sa tentative avant de l'avoir menée à bout.

Hésitations sur le principe
—
La commission d'Afrique, le Gouvernement et la Chambre.

Les indécisions du Gouvernement devaient d'ailleurs se lever beaucoup plus tard en ce qui concerne la Colonisation qu'en ce qui concerne l'occupation elle-même.

La Commission d'Afrique envoyée sur place en 1833 (4) avait conclu au maintien définitif de celle-ci, nettement quoique sans entousiasme ; elle semblait d'ailleurs plus sensible aux raisons du point d'honneur, qu'à celles de l'intérêt. Mais, logique avec elle même, elle demandait non pas l'occupation militaire de points isolés, ni la seule fondation de comptoirs commerciaux, mais bien la création d'une colonie de travailleurs libres, d'origine française ou européenne, et elle esquissait un plan complet pour les attirer et pour disposer, sous forme de concessions, des terres du domaine (5). Or, si devant la Chambre, le maréchal Soult déclarait explicitement (3 avril 1834) que « c'était la pensée du Gouvernement tout entier de conserver Alger et de ne point

(1) Dépêche de l'Intendant Civil au Ministre de la Guerre, 7 décembre 1832.

(2) Dépêche du 6 janvier 1833.

(3) En février 1833, on en avait installé 340 dans 57 maisons ; ils recevaient avec leur maison bâtie, 1 hectare 35 par tête. (Dépêche de l'Intendant Civil au Ministre de la Guerre, 10 février 1833). On fut obligé en outre de leur distribuer des rations, des semences, des instruments et même des bêtes de labour.

(4) Formée de pairs et de députés sous la présidence du général comte Bonet et « chargée de recueillir sur les lieux tous les faits propres à éclairer le Gouvernement soit sur l'état actuel du pays soit sur les mesures que réclame son avenir », elle séjourna en Algérie du mois d'août au mois de décembre 1833. A son retour d'Afrique elle se fondit dans une seconde commission plus nombreuse formée le 12 décembre 1833 sous la présidence du duc Decazes et qui devait « discuter les renseignements recueillis et présenter à ce sujet, rapport au Gouvernement. » Comme il était juste de s'y attendre, les rapports de la première commission empruntent à l'examen sur place un intérêt, une couleur, une netteté d'orientation que n'ont plus ceux de la grande commission.

(5) Rapport de M. de la Pinsonnière sur l'agriculture et la colonisation. Après avoir critiqué assez durement les conditions d'installation des deux premiers villages de colonisation, Kouba et Dély-Ibrahim, le rapporteur constatait d'ailleurs qu'en dehors de ces deux points il n'y avait eu aucun essai de culture européenne. (*Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique*, Paris, 1834, pp. 338 et 342 à 350.)

l'abandonner », il semblait si hésitant sur ce que l'on avait à en faire, qu'on lui refusait les 400.000 francs demandés pour un essai de colonisation (1).

L'année suivante (mai 1835), parlant au nom du Gouvernement, M. Guizot, si clair et si énergique lorsqu'il affirmait que la France victorieuse de la Régence garderait sa conquête, se prononçait sur la colonisation avec une prudence plutôt décourageante : « Sachons nous en remettre à l'avenir, ne rien presser, attendre les faits et n'y prêter que la portion d'aide et de secours qui conviendra aux intérêts nationaux. »

Energique poussée de la colonisation privée.

Heureusement l'initiative privée ouvrait les voies à l'œuvre nationale par un effort aussi courageux qu'intéressant. Dès le lendemain de la conquête, un certain nombre d'hommes intelligents et énergiques avaient débarqué en Algérie. Pour la plupart détachés de leurs fonctions ou de leurs ambitions par le changement de gouvernement, ils appartenaient à un milieu social élevé et apportaient avec eux des capitaux parfois considérables.

Ils achetèrent à leurs propriétaires maures ou turcs, généralement sous forme de bail à rente perpétuelle (2), les grands haouchs des environs d'Alger. C'étaient M. Rozey à Birmandreïs, M. de Tonnac à Tixeraïn, M. de Vialar à Bouzaréa et à Kouba, MM. Tobler et Couput à El-Biar, M. de Franclieu à la Ferme Modèle, M. de Bonnevialle et M. Ventre à Hussein-Dey. Ils firent venir de France comme domestiques d'abord (3), puis comme métayers, des familles de cultivateurs, semèrent des légumes, eurent des bêtes, firent des fruits et des fourrages ; puis leurs ambitions s'élargirent. En 1834, l'un d'entre eux paraissait, le premier Européen, sur le marché de Boufarik. Leurs achats s'étendaient peu à peu vers la plaine (4).

En 1835, MM. de Vialar et de Tonnac s'installent à Baraki et au Khadra ; puis successivement, et pour ne citer que quelques noms, MM. Mercier et de Saussine à la Réghaïa, MM. de Lapeyrière, Clavé et Decroizille à Boukandoura, M. de St-Guilhem à l'Arba, M. de Montaigu dans les Beni-Moussa. Les métayers français ne leur suffisent plus, ils complètent leur personnel par des familles de Mahonnais ; près de chacun de ces grands domaines, il se forme spontanément

(1) Camille Rousset. *L'Algérie de 1830 à 1840*, tome I, p. 320 et suivantes.

(2) C'était le contrat « d'ana » similaire de l'actuel « enzel » tunisien, et pratiqué depuis longtemps dans la Régence pour les concessions du dey ou les biens habous. Le bail perpétuel était cédé moyennant « un pot-de-vin ». Ces transactions sans contrôle donnèrent lieu, de 1830 à 1844 à des spéculations parfois désordonnées. Cf. Robe. *Formation et état actuel de la propriété en Algérie*, p. 64, et Pouyanne. *La propriété foncière en Algérie*, p. 330 et suivantes.

(3) Dans la seule année 1834, M. de Vialar amène de Gaillac 15 valets ou métayers ; l'année suivante il installe à Tixeraïn et à Kouba une vingtaine de cultivateurs mahonnais.

(4) Sur l'effort de la colonisation libre dans cette période, Cf. Rouire. Les Colons de l'Algérie. *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1901.

2

un petit village. Il en est de même autour des camps du Sahel et de la plaine, qui groupent avec de petits commerçants, quelques jardiniers et maraîchers. Le mouvement de colonisation est désormais lancé. L'administration s'y associe ; il faut pouvoir répondre aux demandes des immigrants, qui, non provoqués, commencent cependant à se presser spontanément vers la colonie ; il faut aussi faciliter le ravitaillement et la défense des camps.

Première organisation de la colonisation officielle. Arrêté du 27 septembre 1836. Boufarik et les haouchs de la plaine.

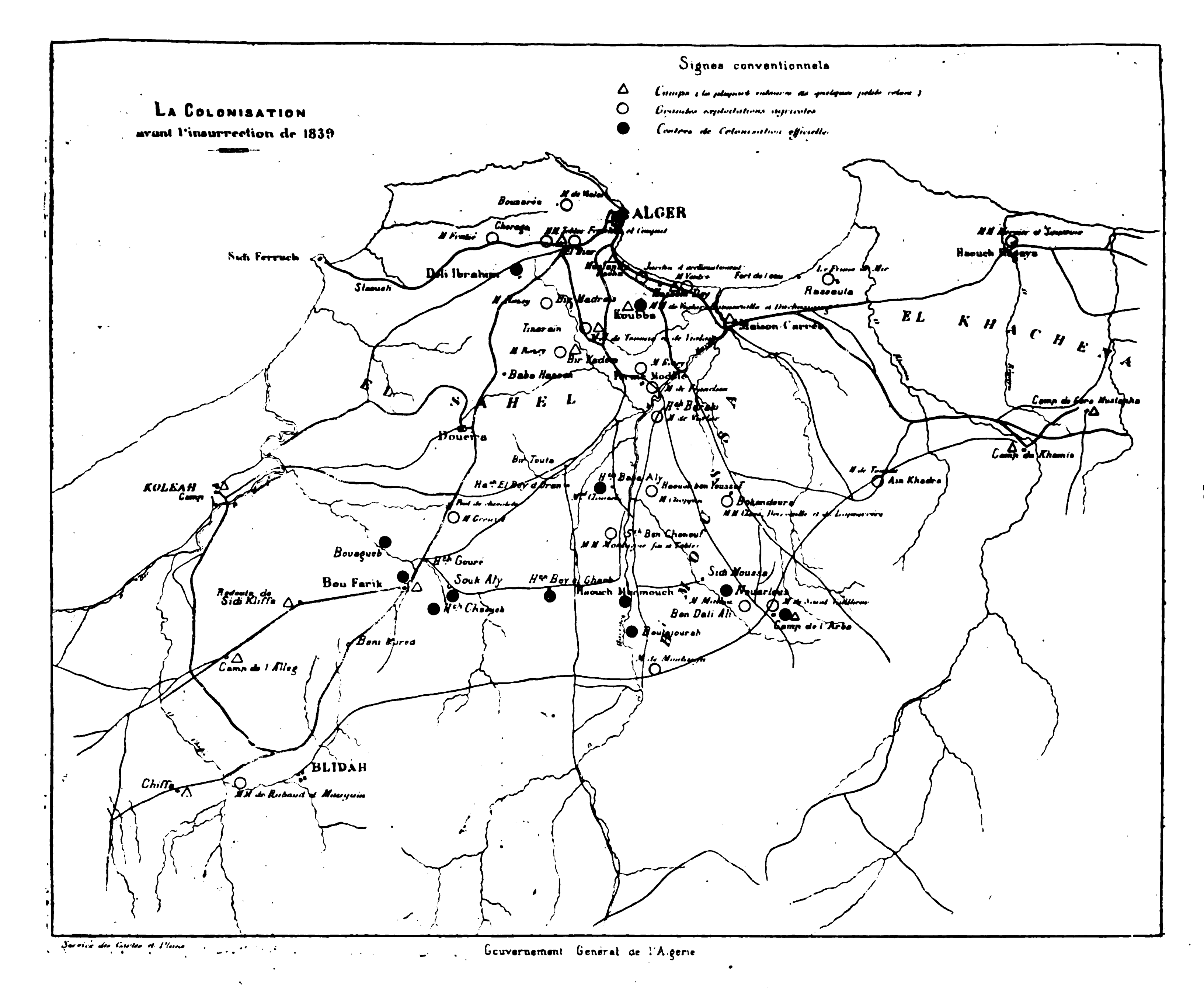
En 1836, le Maréchal Clauzel, d'ailleurs colon lui-même (1), décide la création d'un centre à côté du camp permanent de Boufarik. Une ville est tracée, composée de 562 lots d'un tiers d'hectare ; le Haouch Chaouch et le Haouch Bouyagueb servent à constituer 173 lots de culture de 4 hectares.

Les colons ne peuvent en recevoir plus de trois ; ils doivent bâtir dans l'alignement, borner et cultiver les lots concédés dans un délai de trois ans, planter cinquante arbres forestiers par hectare, assainir les parties marécageuses. Ils reçoivent des promesses de concessions échangeables contre des titres définitifs après accomplissement des obligations souscrites ; enfin, ils restent débiteurs d'une redevance de deux francs par hectare destinée à couvrir l'Etat de ses travaux préparatoires (2).

Ces conditions semblent aujourd'hui dures ; Boufarik était loin, on le savait malsain. Le peuplement s'en fit cependant très rapidement ; en moins d'un an, on y comptait 76 concessionnaires, 83 constructions terminées ou en train, et 110 hectares de cultures (3).

Ce succès attira l'attention du Gouvernement, et, pour la première fois, on voit en 1838, le Ministre de la Guerre pousser le Gouverneur Général (4) à dresser l'état des terres disponibles, à rechercher des emplacements de villages, à étudier des types de construction qui seraient établis dans chaque village à titre d'exemple. Six des grands haouchs domaniaux de la plaine (5) sont en effet levés et allotis à la fin de l'année pour former autant de villages ; dans chacun d'eux, il devait être installé en 1839, sous le même régime qu'à Boufarik, de 20 à 40 familles. La Colonisation officielle avait alors à son actif 316 familles représentant 1.500 personnes, et le mouvement d'émigration se prononçait de jour en jour (6).

(1) Il était propriétaire d'une des plus belles fermes de la plaine : Baba-Ali.
(2) Arrêté du 27 septembre 1836.
(3) *Tableau des Etablissements Français de la Régence*, 1839.
(4) Dépêches des 4 septembre, 7 et 21 novembre.
(5) Souk-Aly, Bouyagous, Mimouch, Bouladjoura, Nouarlous, Arba.
(6) *Tableau des Etablissements Français de la Régence*, 1840, p. 83.


La Colonisation
avant l'insurrection de 1839
Signes conventionnels
ALGER
Sidi Ferruch
Dali Ibrahim
Bouzaréa
Cheraga
Staoueli
Bir Madreis
Kouba
Tixeraïn
Bir Kadem
Baba Hassen
Douera
Ferme Modèle
EL SAHEL
Maison Carrée
Rassauta
EL KHACHENA
Camp du Khamis
Ain Khadra
KOLEAH
Camp
Bir Touta
Bouagueb
Bou Farik
Souk Aly
Sidi Moussa
Ben Dali Ali
Camp de l'Arba
Redoute de Sidi Klifa
Camp de l'Alleg
BLIDAH
Chiffa
Gouvernement Général de l'Algérie

L'insurrection de 1839 détruit les résultats de ce double effort

Toute cette œuvre fut balayée d'un coup par l'insurrection de 1839. Surpris par la déclaration de guerre d'Abd-el-Kader, peut-être débordé, en tous cas, fâcheusement inspiré, le Maréchal Valée donnait au mois de novembre, l'ordre aux postes disséminés dans le Sahel et la Mitidja, d'évacuer le pays et de se replier sur Alger. Ils devaient ramener de gré ou de force les colons. La plupart de ceux-ci obéirent la mort dans l'âme ; quelques-uns qui résistèrent furent enlevés de force. Ceux qui restèrent furent massacrés ou, tels cet héroïque Pirette, n'échappèrent à la mort que par un hasard inouï. Le 20 novembre au soir, il ne reste plus rien de la colonisation de la Mitidja, le Sahel est envahi, et les cavaliers de l'Emir enlèvent les troupeaux jusqu'au Hamma.

Beaucoup de grands propriétaires étaient ruinés de ce seul coup ; les petits colons étaient tombés au rôle de rationnaires ; tous avaient perdu confiance. Il fallut deux ans pleins pour se reprendre.

Gouvernement de Bugeaud.

Le 22 février 1841, le Lieutenant-Général Bugeaud, débarquait à Alger pour y prendre le Gouvernement. Il s'était prononcé bruyamment pour l'abandon de la Régence, et il avait signé le traité de la Tafna, application particulièrement malheureuse du système de l'occupation restreinte. Mais, c'était un homme de bonne foi et de bon vouloir, un cerveau puissant et fécond, doué à un degré remarquable de ce sens des réalités qui est la marque des grands administrateurs. Il poussait ses projets et ses idées avec une énergie qui allait aisément jusqu'au manque de tact et de mesure, mais il n'était pas homme à s'obstiner, pour les avoir conçus, dans un essai malheureux ou dans une direction fâcheuse. Son gouvernement de près de sept ans marque la période héroïque et la période la plus féconde de la Colonisation ; il en reste aussi pour le nombre et la variété des procédés, le champ d'expériences le plus vivant.

La proclamation qu'il affichait, à son arrivée, ne laisse dès la première heure, aucun doute. « Je serai colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats, qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France ». Il y mit non seulement une activité toujours en œuvre, mais le zèle à la fois passionné et pratique d'un professionnel de la culture (1).

La colonisation auxiliaire de la conquête.

L'idée moderne du peuplement paraît d'ailleurs l'avoir moins frappé que la possibilité d'une part, d'assurer la subsistance de la population civile et de l'armée et, d'autre part, d'assister, de consolider l'action militaire et, le moment venu, d'y suppléer.

(1) Bugeaud, propriétaire du domaine de la Durantie en Périgord, y avait fait pendant sa demi-solde, l'apprentissage de la vie agricole ; il fonda le premier Comice de la Dordogne, et à la Chambre où il entrait en 1831, s'était déjà spécialisé dans les questions agricoles.

C'est d'ailleurs l'état d'esprit du Gouvernement. « Mon attention, écrit le « maréchal Soult, dans des instructions de principe du 13 août 1841, s'est depuis « longtemps portée sur les moyens de fixer en Algérie une population européenne « et autant que possible française, assez nombreuse pour y créer promptement « des intérêts et une production de quelque importance, et pour prêter un utile « concours aux forces employées à la garde du pays. » Et il ajoute plus loin : « La Colonisation sagement limitée est le premier élément de conservation ; « elle peut nous donner en peu d'années un moyen de pourvoir suffisamment à « la défense de l'Algérie sans engager plus qu'il ne convient les forces et l'argent « du pays. »

Les premières applications répondent à cet état d'esprit et aussi, il faut le reconnaître, aux éventualités d'une situation politique encore troublée.

Plan de colonisation du Sahel.

Le « plan de colonisation » demandé au Directeur de l'Intérieur (1) et fourni au début de 1842, frappe par une rédaction toute militaire ; on n'y parle que de systèmes intérieur et extérieur, de points d'appui à asseoir, de trouées à boucher. On y prévoit des enceintes, des tours défensives, des portes et des ponts pour chaque village. Ceux-ci sont au nombre de seize répartis en trois zones qui occupent tout le Sahel : la zone du Fahs destinée à couvrir directement Alger, celle de Staouéli, celle de Douéra. Autour de Koléa et de Blida, reliés par un obstacle continu de fossés et de parapets qui prennent en écharpe la Mitidja, cinq autres centres complètent le projet (2).

Aussitôt installés, les colons devenaient des miliciens, recevaient des armes et devaient pour la défense locale, répondre aux appels de l'autorité militaire.

Arrêté du 12 avril 1841. Régime du titre provisoire.

Entre temps, le régime de la concession avait été fixé par l'arrêté ministériel du 18 avril 1841. C'était, à peu de choses près, le système de 1836. Le colon recevait un titre provisoire de concession qui fixait les conditions à remplir et lui impartissait un délai. Il pouvait justifier en tout temps de leur accomplissement et obtenir s'il y avait lieu une prolongation. Les conditions remplies, il recevait un titre définitif de propriété. Jusque-là, ses droits étaient limités ; il ne pouvait substituer au bénéfice de sa concession que des personnes agréées par l'administration et aux conditions soumises à celle-ci ; il ne pouvait hypothéquer que pour dépenses de construction ou de mise en culture et sur autorisation spéciale. Tout le contentieux de cette période était réglé par le Directeur de l'Intérieur, et en dernier ressort par le Conseil d'administration de la Régence.

(1) Le Comte Guyot.
(2) Reproduit dans le *Tableau des Etablissements Français de la Régence*, 1841, p. 142.

La formation des centres était autorisée par le Gouverneur Général, sur la proposition du Directeur de l'Intérieur ; les concessions étaient distribuées, les titres définitifs accordés sur des états dressés par celui-ci et approuvés provisoirement par le Gouverneur ; mais tous ces actes devaient être soumis à la sanction du Ministre de la Guerre.

Recrutement et assistance des colons.

Ces conditions firent l'objet d'une assez large publicité en France ; une note répandue dans les départements annonçait que chaque colon, français ou européen, justifiant de 1.200 à 1.500 francs de ressources disponibles, recevrait, dans un des nouveaux centres un lot à bâtir, et un lot de culture de 4 à 12 hectares, suivant ses moyens ; il aurait droit au passage gratuit pour lui et les siens, il pourrait toucher des secours de route en France, à raison de trente centimes par myriamètre, il trouverait, en arrivant, des abris provisoires, recevrait des secours en matériaux à bâtir pour une valeur de 300 à 600 francs, des délivrances gratuites de plants et de graines, des prêts temporaires, des bêtes de labour, des semences, et des instruments agricoles.

Le colon restait pendant toute la période de la concession provisoire entièrement aux mains de l'administration ; mais, par une conséquence à peu près forcée, celle-ci était amenée, on le voit, à lui consentir un appui très large.

Appel était fait en même temps aux ouvriers de métier (1), terrassiers, maçons, charrons, carriers, forgerons, charpentiers, etc. ; eux aussi seront transportés gratuitement ; ils trouveront à Alger, et ultérieurement dans les autres ports, des dépôts où ils seront hospitalisés gratuitement, jusqu'à ce qu'ils aient été répartis et placés ; dans certains centres, ils pourront être installés à côté de familles agricoles déjà implantées et ils recevront une petite maison bâtie d'avance avec 3 ou 4 hectares de terre.

Nouveau personnel administratif.

Cet ensemble d'efforts nécessite un nouveau personnel ; il est formé un bureau spécial de la colonisation à la Direction de l'Intérieur, avec un corps de géomètres et deux commissaires de la colonisation chargés du placement des familles, de la direction des constructions et des cultures ; les travaux sont exécutés par le Génie, par les condamnés militaires ou par le service des Pont-et-Chaussées.

Les résultats ne se font pas attendre ; aux sept centres fondés en 1842, s'en ajoutent quatorze en 1843, dix-sept en 1844 ; après la Mitidja et le Sahel, voici que sont constitués en territoires les abords des camps de l'intérieur, la plaine d'Oran, les vallées de Philippeville.

(1) Circulaire du Ministre de l'Intérieur, 9 avril 1843.

L'immigration ainsi sollicitée se précipite. En 1843, il est délivré 5.666 permis de passage individuels ou de famille, qui portent sur 14.137 personnes, dont 12.675 Français. 5.000 d'entre eux sont des Alsaciens ; la majeure partie des autres proviennent de l'Est ; sur les 1.462 étrangers, il y a 800 Allemands, le reste est formé d'Irlandais et de Suisses. Avec un sens très juste des situations, on laissait aux Espagnols et aux Italiens les risques et les frais pleins du transport. Afflux des immigrants.

En 1845, l'afflux est plus fort encore : 46.000 personnes arrivent en Algérie ; le solde net des arrivées diminué des départs atteint 20.000. Il y a 1.882 demandes de concessions déposées à la Direction de l'Intérieur.

C'est qu'avec une ingéniosité et une souplesse qu'elle ne montrera peut-être plus, l'administration s'efforce de donner satisfaction à tous les besoins, et d'utiliser toutes les opportunités. Variété et souplesse des procédés.

Les colons tâtonnent à construire, s'effraient du défrichement, perdent dans les débuts leur temps et leurs forces : A Ste-Amélie, à St-Ferdinand, on leur construit la maison, on leur plante quelques arbres, on défriche quatre hectares sur douze ; à leur arrivée, après justification de ressources sérieuses, ils rembourseront la construction (1.500 francs) qu'ils ne pourront revendre avant qu'il se soit passé trois ans et qu'ils aient planté un certain nombre d'arbres. Construction et mise en valeur préalables.

Les immigrants demandent à rester groupés entre originaires de la même région : on peuple Chéragas de paysans du Var (1843) ; la Stidia, Ste-Léonie, de Prussiens rhénans (1847). Recrutement régional.

Les côtes sont poissonneuses et inexploitées. Trois villages de pêcheurs sont constitués de 1844 à 1846 : Aïn-Benian, qui devait devenir Guyotville, Sidi-Ferruch et Notre-Dame-de-Fouka (1). Colonisation maritime.

Un ordre religieux habitué au travail de la terre, s'offre à mettre en valeur un territoire inculte : on concède à la Société civile des Trappistes (11 juillet 1843) l'ancien camp de Staouëli et les 1.020 hectares attenant. Colonisation religieuse.

(1) Ces centres furent confiés à l'entreprise à un sieur Tardis qui s'obligeait à construire un certain nombre de maisons et à installer autant de familles. Il recevait 800 francs de subvention par maison, 50 francs d'indemnité par famille ; le recrutement auquel procéda cet industriel fut déplorable, et son échec complet ; il fallut repeupler à plusieurs reprises les centres et donner des terres aux concessionnaires qui manquaient de débouchés et de moyens de subsistance. Sur les épreuves et les transformations du plus important de ces villages aujourd'hui en pleine prospérité, cf. la remarquable monographie de M. Demontès, *Guyotville*, Alger 1904.

Grande colonisation.

Un homme de bonne volonté et d'initiative demande à reprendre l'exploitation d'un des territoires les plus riches et les plus insalubres de la plaine, à l'assainir, à le planter et à y installer vingt familles françaises : Borély-la-Sapie obtient la concession de l'Haouch Souk-Aly.

Pourtant, le maréchal Bugeaud ne croyait pas à la grande colonisation (1). « L'Etat a un immense intérêt, écrivait-il, à ce que la Colonisation soit en masse composée de propriétaires, afin que les familles attachées au sol pour toujours, soient vivement intéressées à le défendre en s'y perpétuant. Les grands concessionnaires capitalistes peuvent-ils faire des propriétaires ? Alors, ils aliéneraient la plus grande partie de l'immeuble qui leur aurait été concédé, et s'ils font pour installer des propriétaires les mêmes frais que fait le Gouvernement, ils paieront beaucoup trop cher la partie de leur propriété qui leur restera. Leur donnera-t-on une étendue telle qu'ils puissent être indemnisés avec bénéfice après avoir créé un certain nombre de propriétaires ? Mais alors, l'Etat s'expose à donner des espaces considérables qui ne recevront qu'une population rare de mercenaires ou qui n'en recevront pas du tout (2) ».

Critique prophétique d'un procédé dont l'expérience a prouvé ultérieurement — et trop souvent — l'insuccès.

Colonisation à l'entreprise.

Le Gouvernement l'employa cependant, tout au moins à titre d'essai, dans le département d'Oran où le général Lamoricière, collaborateur, et, à certains titres, rival de Bugeaud, avait esquissé, lui aussi, un vaste plan de colonisation (3).

(1) Vis-à-vis de la colonisation libre, il usa surtout dans ses débuts d'une brusquerie et même d'une dureté un peu maladroites. L'arrêté du 17 août 1841 défendant l'exportation des laines et des céréales, celui du 18 septembre suivant, réservant au Gouvernement le monopole de l'achat des bêtes bovines, violent manifestement la liberté des transactions.

L'ordonnance du 1er octobre 1844 surtout, qui prescrit la formation autour de chaque centre de périmètres à cultures obligatoires, oblige les propriétaires compris dans cette zone à justifier spécialement et dans les trois mois, de titres à dates certaines et lorsqu'ils laissent leurs terres en friche, les met dans l'alternative ou de payer un impôt spécial de 5 francs par hectare, ou de les délaisser au domaine, à charge d'échange éventuel, jeta l'alarme chez les grands colons et agita gravement l'opinion locale ; elle fut à la vérité préparée à Paris. Elle avait d'ailleurs pour but manifeste (voyez rapport au Ministre sur le projet) de constituer des réserves domaniales au profit de la colonisation officielle Cf. Pouyanne, *loc., cit.*, p. 338 et suiv.)

(2) *De la Colonisation en Algérie.* Paris, 1847. P. 80 et 81.

(3) Il s'agissait de libérer entre Oran, Mascara et Mostaganem 80.000 hectares sur lesquels on devait installer 5.000 familles. L'Etat ne prenait à sa charge que les travaux essentiels (enceintes, nivellements, eau, chemins) ; le reste devait être exécuté par des capitalistes auxquels on concédait le village à charge d'y installer des familles en nombre fixé. Quant à la province de Constantine, le lieutenant-général Bedeau proposait parallèlement de consacrer à la colonisation 37.000 hectares. Dans son système, le Gouvernement se chargeait des travaux de sécurité, de salubrité et de communication ; mais, vis-à-vis des colons, il bornait son rôle à l'octroi de la terre, après publicité suffisante. Cf. *Projets de Colonisation pour les provinces d'Oran et de Constantine.* Paris, imprimerie Royale. 1847.

A St-Denis-du-Sig on concède, en 1845, 3.000 hectares à l' « Union Agricole », société qui s'engage à installer 300 familles européennes, avec les bâtiments d'exploitation et le matériel correspondant.

L'année suivante on met en adjudication la concession de l'entreprise de six villages des environs d'Oran. Un seul, Ste-Barbe-du-Tlélat, trouve preneur, et l'entrepreneur ne tarde pas à avouer son impuissance. Même insuccès d'ailleurs pour Christine, San Fernando, Isabelle, concédés en 1847 à des capitalistes français et espagnols, à charge d'y installer 170 familles.

Colonisation indigène.

La Colonisation indigène préoccupe elle aussi le Maréchal. Il considère le refoulement comme injuste et malhabile, mais il croit possible de resserrer sur leur territoire les tribus grandement dotées. Ces emprises doivent être opérées contre paiement ou contre compensation, et il est d'autant plus nécessaire que celles-ci soient équitables que la sagesse et la force même des choses nous obligent à mêler à notre société, la société indigène ; qu'elle jouisse dès lors des mêmes avantages (1).

Colonisation militaire.

Mais la grande idée, la préoccupation constante de Bugeaud était d'associer l'armée à la Colonisation. Ce grand réaliste qui mieux que nul autre sut employer à ses fins professionnelles le puissant instrument militaire (2) que le Gouvernement lui avait remis, ne pouvait se résigner à le sentir inutile dans la paix.

Le soldat constructeur, défricheur, planteur.

Il lui confie la construction des routes, les plantations, il fait constituer à côté de chacun des camps permanents une exploitation agricole entretenue par la troupe (3) et il veut qu'elle soit modèle. Ce sont les condamnés militaires qui bâtissent les maisons de St-Ferdinand, de Ste-Amélie, qui défrichent les terres et plantent les arbres en attendant les colons ; ils n'y suffisent pas ; bientôt le système est généralisé (4) ; c'est l'armée qui établira désormais les villages ; ils ne seront remis à la Direction de l'Intérieur pour le peuplement, qu'assis, alimentés, construits et plantés.

(1) « Nous voudrions faire marcher de front la colonisation arabe avec la colonisation européenne. Une partie du budget de la colonisation devrait être appliquée à construire des villages pour les Arabes, ou du moins à les aider dans ces constructions comme aussi à exécuter les travaux d'utilité générale, irrigations et plantations, qui contribueraient beaucoup à les attacher au sol. » *Loc. cit.*

(2) 63.000 hommes en 1840, 80.000 en 1841, 105.000 en 1842, 115.000 en 1844, 140.000 en 1845.

(3) Arrêté du Gouverneur Général du 21 avril 1841.

(4) Arrêté ministériel du 16 février 1844.

Le soldat colon.

Mais, pourquoi le soldat ne deviendrait-il pas lui-même un colon ? Le service ne lui a pas fait perdre la pratique de la terre ; il est endurant et discipliné ; travailleur, aussi laborieux et sans doute mieux en mains que le colon civil, il demeure, en cas de besoin, un élément de défense toujours prêt.

En décembre 1841, on installe à Fouka, une compagnie de miliciens libérables composée de 75 hommes ; ils sont logés, groupés deux par deux ; ils reçoivent la solde, des vivres, des bestiaux, des instruments. Dix mois après, vingt d'entre eux partent en congé pour Toulon d'où ils reviennent mariés.

Mais les terres sont maigres, le défrichement laborieux et le travail en commun n'est guère efficace ; il faut renouveler presque complètement le peuplement ; quelques années plus tard, il faudra le compléter avec l'élément civil.

L'expérience a mal réussi avec des libérés ; on met à Méred et à Mahelma des hommes qui ont encore quelques années à faire. Ceux-là restent mais les résultats sont bien modestes et on finit par annexer aux centres militaires un village civil.

Bugeaud ne perd cependant pas confiance, et c'est un vaste plan d'ensemble qu'il propose au Gouvernement. La colonisation civile continuerait d'occuper progressivement les territoires dont la conquête paraît assise et la mise en valeur commencée : en fait une zone de douze lieues parallèle à la mer. Au delà, pour la précéder et la couvrir, on installerait des colonies militaires ; elles seraient faites de sous-officiers et de soldats devant encore trois ans de services et restant soumis jusqu'à leur libération à la discipline de l'armée ; ils recevraient jusqu'à cette échéance, leur solde, des vivres pour eux et leur famille pendant dix-huit mois, une maison, un mobilier sommaire, du bétail, des semences, des instruments ; aussitôt admis, ils obtiendraient un congé de six mois pour se marier ; pendant ce temps leurs camarades termineraient le village et commenceraient les cultures (1).

Le Maréchal estimait la dépense à 3.000 francs par famille et demandait un crédit de 3 millions ; sûr du succès, il invitait officiellement les chefs de corps à lui adresser l'état des officiers, sous-officiers et soldats désirant faire partie des colonies militaires. Cependant, l'opinion locale était hostile, le Gouvernement médiocrement favorable. La demande de crédits fut faite par le général Moline de-Saint-Yon, ministre de la Guerre, mais, mollement soutenue, elle échoua devant la Chambre (2). Bugeaud fatigué et aigri (3) démissionnait à quelques semaines de là.

(1) Projet d'ordonnance sur la colonisation en Algérie (janvier 1847).

(2) Mars 1847.

(3) Il avait d'ailleurs vainement protesté contre des mesures d'une centralisation paralysante, telle l'ordonnance du 21 juillet 1845 qui lui enlevait pour le remettre au Ministre de la Guerre, l'octroi des petites concessions et qu'il qualifiait « d'acte injurieux pour l'autorité locale ».

La République de 1848.

La Révolution de février 1848 associant à une crise politique une crise économique intense paraissait devoir arrêter le développement de la colonisation algérienne ; elle lui valut au contraire un ressort inattendu et des apports nouveaux.

Les colonies agricoles. Loi du 10 septembre 1848.

Au mois de mai 1848, les ateliers nationaux comptaient à Paris 100.000 ouvriers sans travail ; les terrassements auxquels on les employait étaient terminés ; leur oisiveté était un danger public, leurs besoins un redoutable problème. Le Gouvernement en chercha la solution, au lendemain des journées de juin, dans l'émigration en Algérie ; il demanda à l'Assemblée Nationale un crédit de 50 millions à répartir en plusieurs exercices pour être affecté à l'établissement de colonies agricoles. Il devait être employé 3 millions en 1848, pour un maximum de 12.000 personnes.

Les colonies devaient être formées de citoyens français colons cultivateurs, et colons ouvriers d'art. Les uns et les autres recevraient un lot à bâtir, un lot de terre, les prestations et subventions nécessaires pour une durée maximum de 3 ans. Si, à l'expiration de ce délai, les lots concédés n'étaient pas en valeur, ils étaient repris ; ils ne pouvaient être aliénés dans un délai de six ans.

La loi fut votée le 19 septembre. Une Commission était instituée pour vérifier les titres des demandeurs et désigner les colons ; elle était composée de représentants du peuple, de médecins, de maires d'arrondissement, de fonctionnaires et siégeait au Louvre ; elle fut débordée de demandes.

Le premier détachement quitta Bercy le 8 octobre 1848 au milieu de manifestations solennelles (1), il rejoignit Marseille par eau ; le 26 octobre, les premiers colons arrivaient à St-Cloud.

Causes et formes d'insuccès.

42 centres nouveaux attendaient les débarqués ; ils y trouvaient une maison d'habitation, un lot de terre de 8 à 10 hectares, des instruments, des semences, du bétail ; ils touchaient une ration journalière de vivres : leur nombre s'éleva à 13.500.

C'étaient, pour la plupart, des ouvriers parisiens ; mal préparés aux privations, ils ne connaissaient rien de la terre (2) et souffraient d'un climat nouveau ;

Le droit d'autoriser les concessions d'une superficie de 25 hectares et au-dessous fut d'ailleurs rendu à son successeur le duc d'Aumale (ordonnance du 5 juin 1847), et bientôt même délégué au Directeur des Affaires Civiles de la province et au Lieutenant-Gouverneur en territoire mixte (ordonnance du 1er septembre 1847. Art 1).

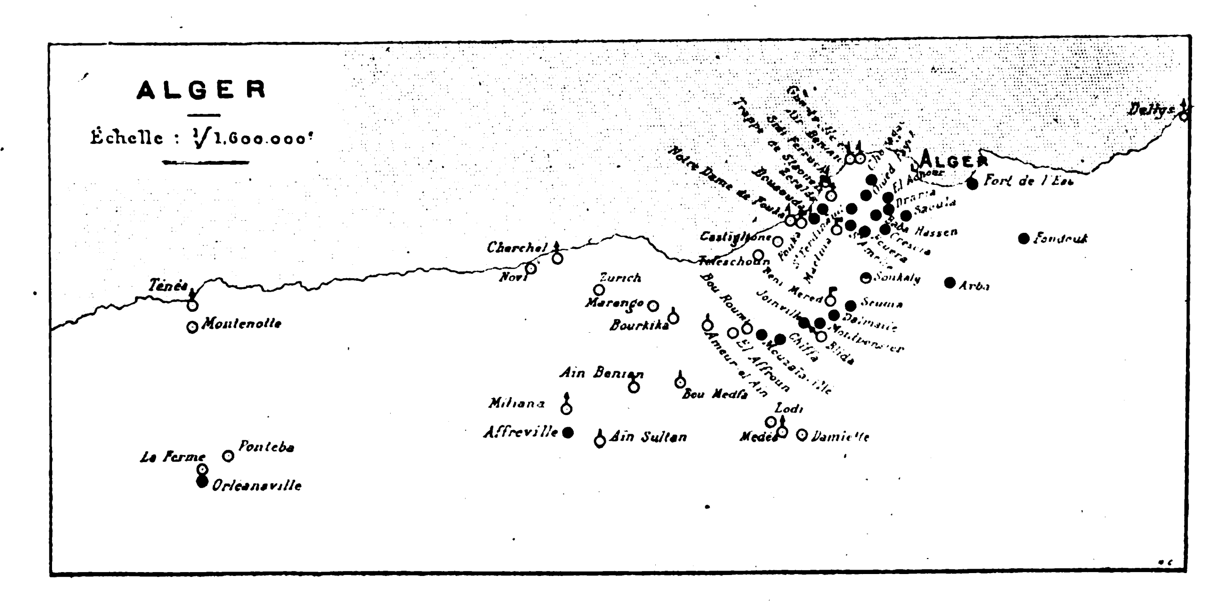
(1) *Moniteur* de 1848, p. 3.409.

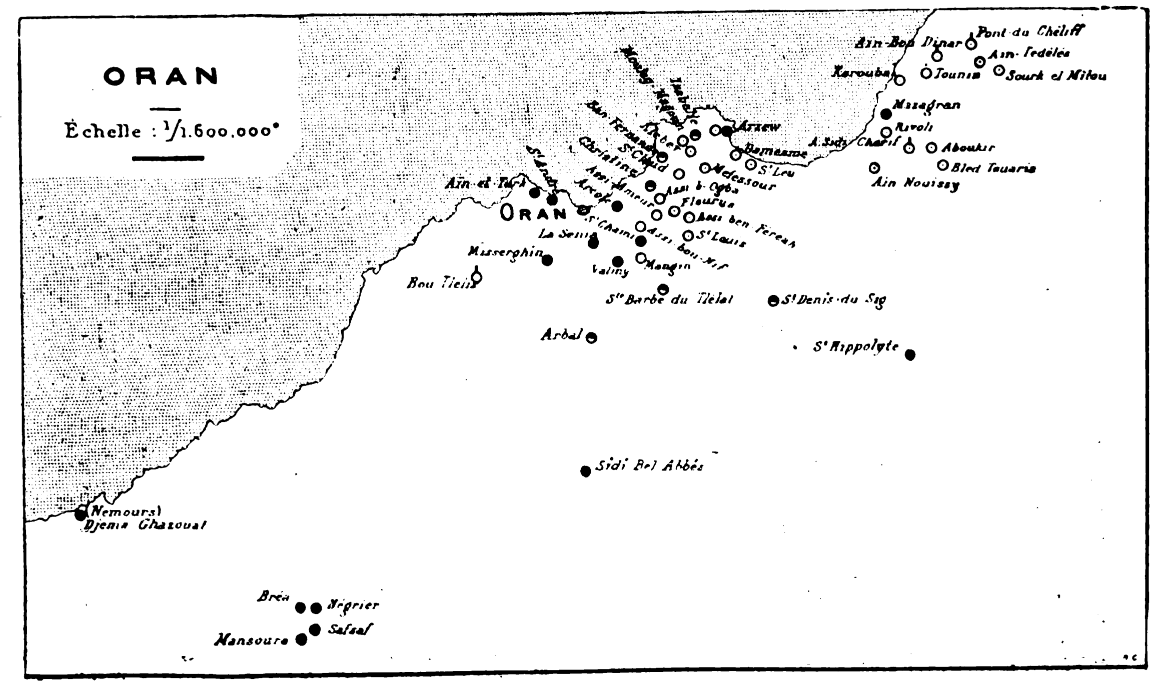
(2) Dans la Colonie agricole de St-Cloud, qu'on peut considérer comme typique et qui est devenue d'ailleurs un des plus beaux centres de l'Algérie, la proportion des agriculteurs atteignait à peine neuf pour cent.



COLONISATION

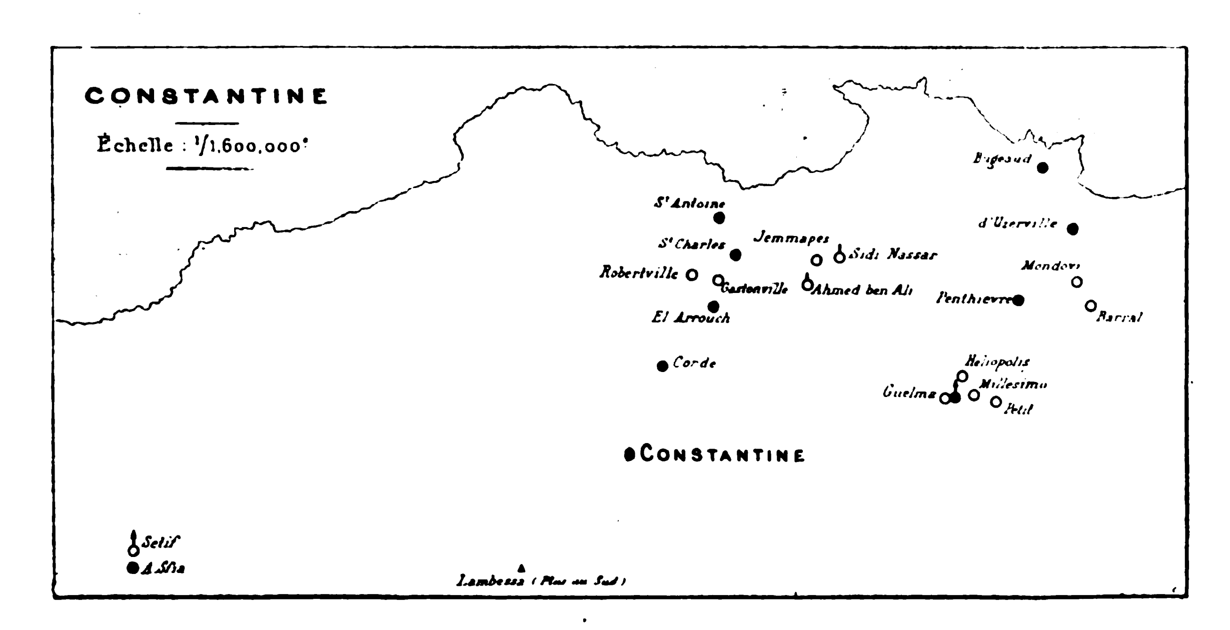
ŒUVRE DE BUGEAUD ET DE



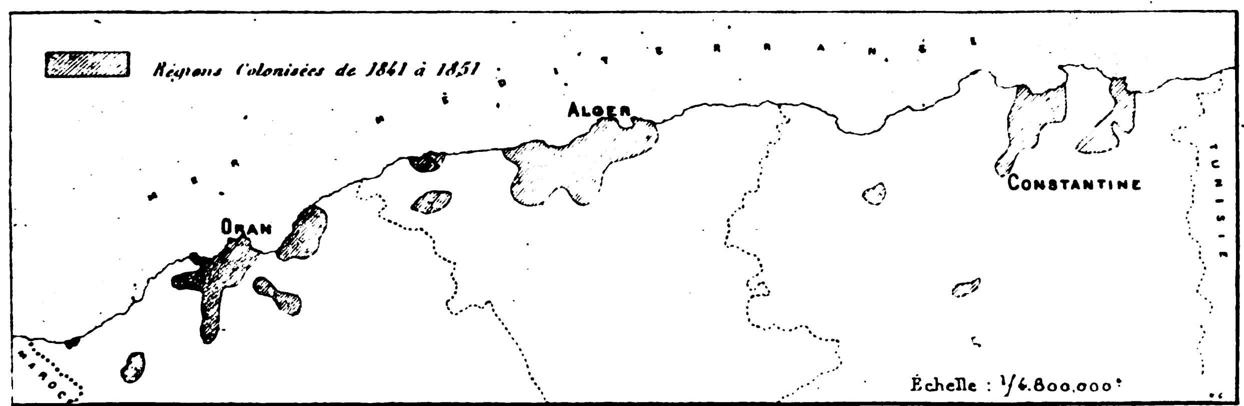


OFFICIELLE

L'ASSEMBLÉE NATIONALE







Signes Conventionnels

- *Centres ordinaires de colonisation*
- *de colonisation militaire.*
- *Banlieues de centres existants constituées en périmètres de colonisation et pour partie alloties et concédées.*
- *Centres de colonisation à l'entreprise*
- *Centres de colonisation maritime.*
- *Colonisation religieuse*
- *Colonies agricoles de 1848.*
- *Colonies agricoles de 1849*
- *Colonies pénitentiaires*

ils apportaient l'indiscipline d'insurgés de la veille, et la paresse de l'atelier national inoccupé.

Leurs débuts, dans l'improvisation de villages à peine ébauchés, furent extrêmement durs ; la mortalité infantile, le choléra de 1849, les rendirent sur certains points tragiques. Déjà l'inquiétude de l'Assemblée Nationale était éveillée ; saisie en mars 1849 d'une nouvelle demande de crédits, elle vota cinq millions, mais à condition que cette somme ne serait employée qu'après un rapport circonstancié qui lui serait soumis.

La Commission nommée par le Ministre de la Guerre visita les Colonies Agricoles pendant l'été qui suivit ; son impression fut très défavorable ; elle trouva partout les marques d'une organisation précipitée et insuffisante. et surtout d'un recrutement déplorable ; elle conclut (1) à l'impossibilité de faire des colons actifs et heureux avec des concessionnaires sans ressources, sans préparation professionnelle et sans résistance au climat.

Modification du recrutement. Loi du 20 juillet 1850.

L'Assemblée suivit la Commission. Sans refuser le crédit de 5 millions, elle décida qu'il serait employé à l'achèvement des Colonies Agricoles de 1848, et à l'installation d'une douzaine de nouveaux centres commencés en 1849 ; mais pour compléter les peuplements déjà fortement déficitaires (2) les concessionnaires seront choisis désormais par les Conseils de Préfecture « parmi les caté- « gories ci-après et dans l'ordre suivant : 1° les soldats libérés du service ou « ayant servi en Algérie ; 2° les cultivateurs d'Algérie mariés ; 3° les cultiva- « teurs de France mariés. » (3)

Réaction contre la colonisation assistée.

L'échec, au moins momentané, des Colonies Agricoles pouvait être prévu à coup sûr ; l'histoire coloniale en offrait d'avance cent exemples concluants. Il fit impression dans le monde doctrinaire. On rappela Choiseul et la colonisation de la Guyane. On opposa ces procédés d'un paternalisme inconsidéré et tatillon à ceux des colonies anglaises, où les terres étaient vendues, disait-on, à hauts prix et sans conditions, et où le seul avantage assuré au nouvel arrivant et qui lui suffisait, était la complète liberté d'agir. On dénonçait les formalités qui entouraient l'obtention d'une concession, les retards qui s'en suivaient, la lourdeur des obligations imposées.

L'administration se fatiguait d'autre part, des responsabilités et des charges qu'entraînaient pour elle ces colons « soldés et entretenus ».

(1) Rapport de M. Reybaud (*Moniteur* du 5 juillet 1850, p. 2289).
(2) En 1850, St-Cloud comptait 170 vacances sur 300 concessions ; il avait été, à dire vrai, particulièrement éprouvé.
(3) Loi du 20 juillet 1850, art. 2.

Le décret du 26 avril 1851 qui organise un nouveau régime porte la marque de ces préoccupations ; plus de concessions provisoires : l'acte de concession confère la propriété immédiate de l'immeuble concédé, à charge de l'accomplissement des conditions prescrites ; le concessionnaire peut hypothéquer et transmettre à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de ses terres ; mais elles emportent avec elles les obligations qu'il a assumées. A l'expiration du délai fixé, leur accomplissement est vérifié contradictoirement ; s'il est constaté, l'immeuble est affranchi de la condition résolutoire ; au cas contraire, et s'il n'est pas accordé de nouveaux délais, l'Etat reprend, quitte de toutes charges, l'immeuble concédé. Les concessions peuvent avoir jusqu'à 50 hectares et elles sont autorisées par le Préfet qui statue ultérieurement dans la plupart des cas.

Décret du 26 avril 1851. Régime de la propriété sous condition résolutoire.

Ainsi le colon n'est astreint à aucune justification préalable de ressources, de compétence ou de nationalité ; il peut, dès le début, trouver du crédit sur sa terre ; il n'y est attaché par aucune disposition de droit ; sa liberté est notablement élargie mais, par contre, qu'il ne compte plus sur les avances ou les secours de l'administration. Celle-ci prétend restreindre son rôle au minimum. Elle provoque la mise en valeur du sol, mais peu lui importe par qui. La conception économique prévaut nettement sur le souci du peuplement.

Cependant la force acquise et aussi le goût personnel du maréchal Randon pour la colonisation entraînent quelques temps encore le Gouvernement Général qui multiplie les créations de village. Ceux-ci sont utilisés de diverses manières:

Après les journées de juin, les événements de 1852 apportent à la colonisation un contingent inattendu. Un village est installé à côté de Lambèse, où les hôtes du pénitencier peuvent obtenir des concessions ; cinq des Colonies Agricoles de 1849 (1) sont pareillement transformées en Colonies Pénitentiaires et affectées aux transportés.

Les colonies pénitentiaires.

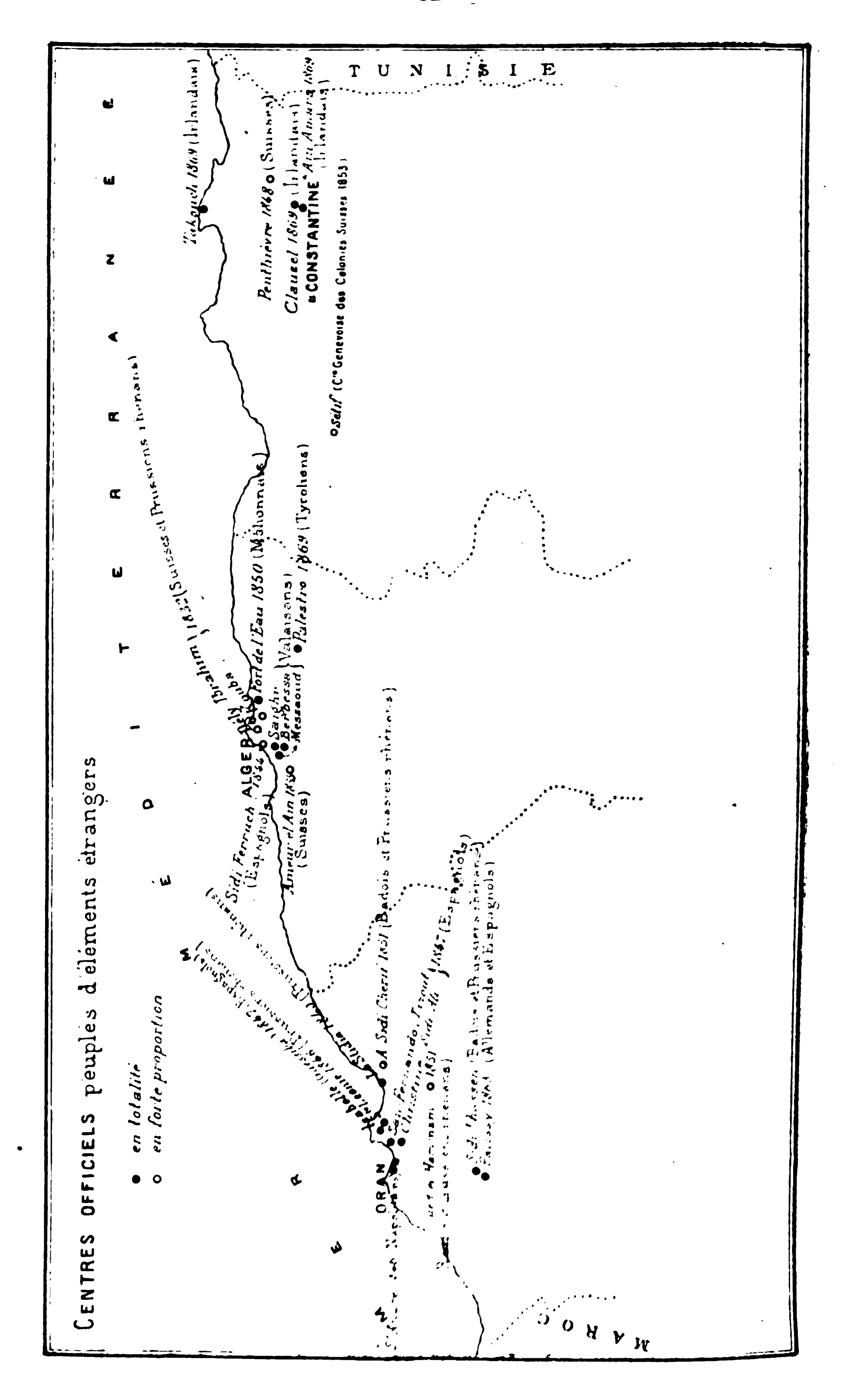
Après le Gouvernement de février, celui du 2 décembre travaillait à sa manière — et qui ne fut pas inféconde — à l'œuvre de la colonisation.

Pour assurer le recrutement, on continue à faire appel à l'élément étranger de concert avec l'élément national. On généralise d'autre part le système du peuplement régional. Aïn-Benian est concédé à des immigrants de la Haute-Saône et prend le nom de Vesoul. Aïn-Sultan reçoit des Alsaciens et des Provençeaux. Blad Touaria, des Alsaciens et des Lorrains. Fort-de-l'Eau est peuplé tout entier de Mahonnais, Aïn-Sidi-Chérif et Oued el-Hammam, d'Allemands ; Sidi-Lhassen

Le peuplement: colonies étrangères, colonies régionales.

(1) Bourkika, Aïn-Benian, Aïn-Sultan, Bou-Tlélis, Pont-du-Chéliff, Sidi-Naceur. Arrêté du 12 Janvier 1853.




CENTRES OFFICIELS peuplés d'éléments étrangers
en totalité
en forte proportion
MÉDITERRANÉE
ORAN
ALGER
CONSTANTINE
TUNISIE
MAROC
Takouch 1869 (Irlandais)
Penthièvre 1868 (Suisses)
Clauzel 1869 (Irlandais)
Aïn Amara 1869 (Irlandais)
Sétif (Cie Genevoise des Colonies Suisses 1853)
Dely Ibrahim 1832 (Suisses et Prussiens rhénans)
Kouba
Fort de l'Eau 1850 (Mahonnais)
Sidi Ferruch 1844 (Espagnols)
Ameur el Aïn 1850 (Suisses)
Saighr
Berbessa
Messaoud
Valaisans
Palestro 1869 (Tyroliens)
A Sidi Chérif 1851 (Badois et Prussiens rhénans)
1847 (Espagnols)
Sidi Hassen (Badois et Prussiens rhénans)
(Allemands et Espagnols)

reçoit des Alsaciens et des Allemands, Sidi-Khaled des Allemands et des Espagnols. On recueille dans quatre petits hameaux près de Koléa (1) des paysans valaisans chassés par la misère.

Expansion de la colonisation.

L'aire d'expansion européenne s'étale peu à peu. Dans le département d'Alger, la colonisation de la Mitidja s'achève par l'Est et l'Extrême-Ouest ; elle remonte l'Oued-Djer et s'installe dans le Haut-Chélif ; elle abordera un peu plus tard la haute plaine d'Aumale et les premiers contreforts kabyles.

En Oranie, de nouveaux villages ferment le cercle autour de la Sebkha, montent sur le Tessala, s'avancent dans le Bas-Chélif et le Dahra.

A l'Est, les plateaux de Sétif et de Constantine, les coteaux de Guelma se peuplent peu à peu. Six villages en 1853, dix en 1854, six en 1855, douze en 1856, six en 1857, neuf en 1858, sept en 1859, tel est le bilan des efforts de l'administration ; mais elle tend peu à peu à se décharger sur l'initiative privée

Développement économique.

Aussi bien s'y sent-elle autorisée par un développement économique qui s'affirme. La loi du 4 février 1851 a ouvert aux « produits naturels de la Colonie » le marché métropolitain où, jusque-là, ils étaient reçus en étrangers ; c'est la possibilité d'exporter ; les cultures riches naissent et s'étendent ; la sériciculture, encouragée depuis quelques années par le Gouvernement Général qui achète à ses risques et périls toute la production des colons, progresse rapidement; les plantations de tabac débutent; on fait des essais en grand sur le coton ; les premiers vignobles européens commencent à produire pour la vente.

Sous cette poussée, les terres augmentent rapidement de valeur, les capitaux s'engouent à nouveau de colonisation, l'administration est assiégée de demandes de concessions.

Les grandes concessions.

En 1853 (2) M. Sautter de Beauregard obtint pour la Société Génevoise, 20.000 hectares dans les environs de Sétif, à charge d'y créer dix villages dans chacun desquels 1.200 hectares seront réservés aux colons, les 800 autres devant rester l'apanage de la compagnie.

En 1854, c'est le territoire de Tipaza (3) qui est concédé à un entrepreneur parisien, en vue d'y établir un village ; celui de l'Oued-Dekri (4) passe de même entre les mains de trois propriétaires constantinois ; les deux tentatives échouent pareillement.

(1) Saïghr Messaoud, Berbessa, Zoudj el-Abbès.
(2) Décret impérial du 26 avril.
(3) 2.672 hectares concédés à M. Demonchy. (Décret du 12 août 1854).
(4) 2.000 hectares concédés à MM. Joly de Brésillon, Héraud et Marill. (Décrets du 16 déc. 1854).



Les concessions individuelles.

Les concessions individuelles se multiplient ; si les surfaces sont moins fortes, les conditions sont aussi plus faciles ; il s'agit généralement de construire, de planter, d'établir un certain nombre de familles européennes. De 1850 à 1860, plus de 50.000 hectares sont ainsi répartis entre quatre-vingt-une concessions.

Ce ne sont pas d'ailleurs que des Européens qui en profitent : Bugeaud avait songé aux villages arabes ; le système donna lieu à quelques essais qui ne furent pas continués ; mais on accorda, et par de larges surfaces, des concessions aux chefs indigènes ; elles étaient, comme les autres, grevées de conditions — construction de fermes, plantations d'arbres, installation d'un nombre déterminé de familles — qui, en l'absence d'un contrôle sérieux, restèrent dans presque tous les cas inexécutées (1).

Inefficace au point de vue du peuplement, le plus souvent imparfaite au point de vue de la mise en valeur, la concession individuelle prédominante tombait peu à peu soit à la satisfaction personnelle, soit à la récompense administrative ou politique. Tandis que subsistaient encore les procédés de la colonisation officielle, l'esprit s'en était évanoui.

La colonisation et le libéralisme officiel.

D'ailleurs, le Gouvernement central s'y montrait médiocrement favorable. Elle allait au contraire des doctrines économiques, dont le personnel impérial affichait le libéralisme, avec d'autant plus de force qu'il avait été amené à s'en écarter dans le domaine politique.

La suppression du Gouvernement Général porta un coup sensible à la colonisation officielle.

« Je voudrais, disait le prince Napoléon, venant d'accepter le Ministère de « l'Algérie, voir les citoyens, cessant de compter sur l'intervention et les faveurs « de l'Etat, mettre un légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes et fonder sur leur « propre énergie et sur la force de l'opinion publique le succès de leurs entre- « prises » (2). Et l'on répétait le truisme élégant et un peu naïf de M. de Tocqueville : « Ou les conditions économiques du pays sont telles que ceux qui voudront « l'habiter pourront facilement y prospérer et s'y fixer ; dans ce cas, il est clair « que les hommes et les capitaux y viendront et y resteront ; ou bien, une telle « condition ne se rencontre pas, et alors on peut affirmer que rien ne saurait « jamais la remplacer. »

(1) Dans les chiffres indiqués plus haut, les concessions indigènes figurent au nombre de 25 pour environ 6.000 hectares.

(2) Discours de Limoges, reproduit dans les *Annales de la Colonisation Algérienne* d'Hippolyte Peut, 1858. Paris in-8.

Le décret du 25 juillet 1860 répond à cet état d'esprit. Il liquide tout d'abord le passé, en restreignant à la seule obligation de bâtir les charges imposées aux anciens concessionnaires ; il organise le régime de la vente sous trois formes différentes : la vente à prix fixe, la vente aux enchères, la vente de gré à gré. Pour les unes comme pour les autres, aucune obligation de résidence ni de mise en valeur. « C'est à l'intérêt de l'acquéreur, dit M. de Chasseloup-Laubat dans son rapport à l'Empereur, c'est à son intérêt et à son « intelligence que le décret s'en rapporte du soin de tirer parti de ce qu'il a « acheté. »

Le décret du 25 juillet 1860. Régime de la vente sous condition de construire.

La vente à prix fixe devient le procédé principal d'aliénation ; elle a lieu chez le Receveur des Domaines, après publication, affiches et dépôt des plans au moins deux mois avant. Le paiement est exigé par tiers, dont le premier comptant ; et le même individu peut prendre autant de lots qu'il le désire.

Les terres voisines des villes ou dans des conditions spéciales sont vendues aux enchères ; la vente de gré à gré ne subsiste qu'en cas d'indivision, d'enclave, de préemption légale. Quant à la concession, il est permis d'y recourir, à titre exceptionnel, pour des lots réservés ne dépassant pas trente hectares et contre obligation de bâtir, ou, d'autre part, en paiement de travaux publics à effectuer.

Médiocrité des résultats.

L'application du nouveau système donne des résultats médiocres ; on tente, en effet, de peupler les nouveaux centres par des ventes à prix fixe ou aux enchères ; mais, les amateurs sont peu nombreux ; en deux ans, on ne réussit pas à vendre plus de la moitié des concessions de Bouguirat ; de 1860 à 1864, il n'est pas aliéné plus de 9.000 hectares à prix fixe et autant aux enchères.

D'autre part, les acquéreurs n'étant astreints à aucune obligation, ne résident ni n'exploitent, et se contentent de détenir les terres dans l'espoir d'une revente avantageuse. Il faut, pour occuper effectivement les villages déserts, les repeupler à nouveau avec des concessionnaires gratuits tenus de bâtir et qui s'installent personnellement.

On continue à recourir à la concession gratuite.

Aussi, de 1860 à 1864, le Gouvernement Général est amené à concéder gratuitement plus de 50.000 hectares. La seule année 1863 en voit distribuer 34.000 hectares, sur lesquels 315 bénéficiaires indigènes reçoivent d'ailleurs plus de 19.000 hectares.

Le sénatus-consulte du 22 avril 1863 et la colonisation.

Cependant, tranchant contrairement à la vieille doctrine de l'Odjak et aux vœux des colons une question passionnément controversée, la loi venait de reconnaître les tribus « propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle. » Si, en ruinant le système d'ailleurs critiquable du cantonnement, le sénatus-consulte du 22 avril 1863 réduisait les



chances de développement de la colonisation, il n'était pas exact, comme donnaient à le croire les protestations locales, qu'il la rendit matériellement impossible. L'Etat ne possédait pas, en fait, ces 900.000 hectares de terres propres à la culture dont le général Allard et le rapporteur du Sénat faisaient état avec un optimisme démenti par les faits ; mais, d'une part, les terres melk s'ouvraient désormais aux libres transactions, sans aucune des restrictions de l'article 14 de la loi du 16 juin 1851 ; d'autre part, il était possible à l'administration de traiter avec les douars et, en tout état de cause, l'expropriation lui permettait de constituer à son gré des périmètres.

Beaucoup plus grave, à ce point de vue, que le nouveau texte, étaient les appréciations émises par l'Empereur pour l'introduire.

L'empereur condamne la colonisation officielle.

La lettre du 6 février 1863 (1) marque à l'égard de la colonisation un état d'esprit nettement défavorable : « Sur les quatre cent vingt mille hectares con-« cédés aux colons, une grande partie a été soit revendue, soit louée aux « Arabes par les concessionnaires, et le reste est loin d'être mis en rapport. »

Critique peut-être juste, mais dont la pointe se retourne directement contre le système de 1851, et plus encore contre celui de 1860.

Plus loin, le souverain, répartissant d'avance les activités sur la terre d'Afrique, prononce : « Aux indigènes, l'élevage des chevaux et du bétail, « les cultures naturelles du sol ; à l'activité et à l'intelligence européennes, « l'exploitation des forêts et des mines, les desséchements, les irrigations, « l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui « précèdent ou accompagnent toujours les progrès de l'agriculture. Au gouver-« nement local... le devoir de supprimer les règlementations inutiles, de laisser « aux transactions la plus entière liberté, en favorisant les grandes associations « de capitaux européens, et en évitant désormais de se faire entrepreneur « d'émigration et de colonisation, comme de soutenir péniblement des individus « sans ressources, attirés par des concessions gratuites ».

Ainsi, plus de concessions, plus de colons pauvres, plus d'initiative administrative. Qu'on laisse faire les capitaux, et que l'élément européen se cantonne dans son rôle de banquier, d'industriel, d'ingénieur ou d'initiateur de cultures spéciales : les « cultures naturelles » et le sol qui les porte sont aux indigènes. On sent se dessiner l'idée impériale : l'Algérie n'est pas une colonie, c'est une possession ; dix-huit mois après c'est l'empire arabe.

L'empire arabe ; délimitation des zones ouvertes à la colonisation.

Avec une conscience et une myopie d'idéologue, Napoléon III poursuit en effet jusqu'en Algérie ce rêve des nationalités qui devait consommer sa ruine en Europe.

(1) Lettre de l'Empereur au maréchal duc de Malakoff. Cf. Estoublon, p. 260.

« Je suis l'Empereur des Arabes comme l'Empereur des Français », avait-il répété pendant son voyage en Algérie. Maintenant, comme s'il s'agissait de deux états groupés par une union personnelle, il trace les frontières qui doivent séparer la colonisation du territoire indigène ; au-delà de cette frontière, pas de développement possible ; on subventionnera les colons pour les amener à se retirer ; dans les postes trop lointains, on les rappellera d'office. Sur les 100 millions que l'Etat recevra de la Société Algérienne, à titre d'avances, cinq seront consacrés à faire rentrer dans les « zones de colonisation » les colons qui se sont risqués à les dépasser (1).

Décret du 31 décembre 1864 : Régime de la vente ouverte et sans conditions.

A cette conception si nouvelle, il faut un instrument nouveau. Il est tout prêt dans le décret du 31 décembre 1864 qui prohibe la concession gratuite, et organise, comme mode unique d'aliénation, la vente à prix fixe et à bureau ouvert. Celle-ci est faite après publicité et sur des prix qui répondent à la valeur du sol ; l'acquéreur n'est tenu à aucune justification, n'a d'autre charge que de payer le prix, et il est mis en possession dès le versement du premier cinquième ; la déchéance ne peut être encourue que pour défaut de paiement.

L'administration est enfin d'accord avec les « vrais principes de l'économie politique » (2). C'est la pure doctrine de Wakefield, transportée intacte de pays neufs, vides et sans limites, à un pays ancien, relativement restreint, déjà occupé, et où Bugeaud disait « qu'il faut introduire artificiellement le peuple « dominateur au sein des peuples vaincus. »

Deux cent quarante-huit lots furent vendus en 1866 ; ils portaient sur 11.474 hectares, pour 718.227 francs ; plus de la moitié de cette surface fut acquise par des indigènes pour les deux tiers du prix total ; il ne se présenta aucun acquéreur de France (3).

« Ces résultats sont très satisfaisants », écrivait le rédacteur du Tableau des Etablissements français en 1866. Même optimisme au lendemain des actes qui aliènent les plus belles réserves du domaine :

Remise des réserves domaniales aux grandes sociétés financières.

La société de l'Habra et de la Macta obtint en 1865, 24.000 hectares, à charge de construire le barrage de Perrégaux.

Le 18 septembre suivant, un décret ratifie le contrat qui abandonne 100.000 hectares de terre à la Société Générale Algérienne, à charge d'avancer à l'Etat 100 millions pour des travaux publics, ce qui fut fait jusqu'à concurrence de 87 millions, et d'en employer directement cent autres, ce qui ne le fut de loin pas.

(1) Lettre de l'Empereur au maréchal duc de Magenta, 20 juin 1865.

(2) Lettre de l'Empereur citée plus haut

(3) 157 lots s'étendant sur 4.500 hectares furent achetés par des Européens pour 248.000 francs ; 11 lots, soit 1.177 hectares pour 48.000 francs par des Israélites ; 80 lots, soit 5.754 hectares pour 429.000 francs par des Musulmans.



Aliénation des forêts de chênes-liège.

En 1862 et en 1863, les plus belles forêts de la colonie, plus de 160.000 hectares, comprenant tous les massifs de chênes-liège accessibles, avaient été concédées pour 90 ans à une trentaine de bénéficiaires.

Les incendies de 1865, des contestations répétées au sujet des indemnités et de l'application du cahier des charges, amenaient quelques années plus tard l'administration à les attribuer en toute propriété aux concessionnaires, dans des conditions de bienveillance qui se rapprochaient d'un geste d'abandon (1).

Les résultats : achat des terres de colonisation par les indigènes ; double échec du peuplement et de la mise en valeur.

Le jeu puissant et ingénieux des capitaux privés, l'énergique poussée des travaux publics devaient, conformément à la doctrine, assurer avec une rapidité et une sûreté inconnues, le développement économique et technique du pays.

Quatre ans après, au lendemain de la famine, dont les indigènes avaient souffert dans la proportion, semble-t-il, de leur éloignement de la colonisation, à la veille de manifestations qui marquaient clairement le mécontentement de la population française (2), le Maréchal de Mac-Mahon constatait devant le Conseil Supérieur de Gouvernement que, sauf dans le voisinage immédiat des centres, les terres vendues « au profit de la Colonisation » étaient achetées par les indigènes ou bientôt revendues aux indigènes : « C'est un indigène qui, le 3 de ce « mois, s'est rendu adjudicataire du Caravansérail des Issers. Il y a quelques « jours, dans le Ferdjioua, à proximité précisément des points sur lesquels « l'Etat possède un assez grand nombre d'azels, 57 immeubles formant ensem- « ble une contenance de 1.800 hectares, ont été vendus par autorité de justice « après la plus ample publicité ; tous ont également été achetés par les indi- « gènes ». Et le Gouverneur Général ajoutait avec mélancolie : « Il faut reconnaître d'une façon générale que, jusqu'à ce jour, l'initiative individuelle à laquelle il a été laissé une liberté entière, n'a produit sous le rapport du peuplement et de la colonisation que des résultats à peu près nuls ».

Le Gouvernement revenait, malgré lui, au système des centres : 11 villages ou hameaux étaient en cours d'entreprise. A côté de colons algériens, ils étaient destinés à recevoir, l'un Ben-Hini (3), des familles tyroliennes, un autre, Takouch, aujourd'hui Herbillon, des petits fermiers ou des pêcheurs irlandais, deux enfin, El-Haçaiba et Aïn-Madher, des colons espagnols. D'autre part, on étudiait la création de villages forestiers où, ainsi que dans le Var, des colons auraient joint à la propriété d'un lot de chênes-liège, quelques terres de culture. L'Empire finissant revenait au système qu'il avait solennellement condamné.

(1) Décret du 2 février 1870.

(2) Plébiscite du 8 mai 1870 : vote de l'Algérie, 10.719 oui, 13.181 non.

(3) Plus tard, Palestro.

Les conclusions de l'histoire de la colonisation avant 1870.

Dans les 40 années qui s'étaient écoulées depuis la conquête d'Alger, on peut dire que tous les procédés avaient été essayés qui pouvaient tendre au peuplement et à la mise en valeur du pays. Interrogés sur leur efficacité respective, les faits répondaient avec clarté.

Comme pour faciliter leur présentation, il se trouve que les grands courants qui se partagent l'histoire de la colonisation correspondent justement à des périodes décennales particulièrement propices au groupement.

De 1831 à 1841 : la conquête et l'organisation absorbent l'activité hésitante du Gouvernement ; un bel effort individuel et administratif est détruit par l'insurrection ; colonisation à peu près nulle ; cultures européennes à peine naissantes. La population française s'élève à 15.497 personnes, la population étrangère à 20.230.

De 1841 à 1851 : la colonisation est menée de front avec la pénétration armée et elle revêt son maximum d'intensité et de variété. Régime du titre provisoire ; le colon est choisi et tenu personnellement, il est assujetti à des conditions précises de mise en valeur, il ne peut disposer librement de sa concession jusqu'au titre définitif ; par contre, il est largement soutenu et assisté par l'administration ; celle-ci occupe, crée ou agrandit 126 villes ou villages, et sur 115.000 hectares forme environ 15.000 concessions tant urbaines que rurales. La population française s'élève à 65.497 personnes, gagnant ainsi 322 0/0 ; la population étrangère passe de 20.230 à 65.233, soit une augmentation de 225 0/0 ; pour une grande partie, ce dernier peuplement est fait d'éléments septentrionaux.

De 1851 à 1861 : la colonisation officielle est poursuivie avec une certaine activité : 85 centres créés, environ 250.000 hectares concédés avec près de 11.000 attributions ; régime du titre de propriété sous condition résolutoire ; le colon n'est pas tenu personnellement et dispose de sa terre à sa guise ; grandes concessions individuelles ; on vise avant tout à la mise en valeur. La population française passe de 65.497 à 103.322, soit une hausse de 58 0/0, la population étrangère de 65.233 à 76.330 soit 17 0/0 d'augmentation. Sous la poussée du développement économique, la population européenne agricole, s'élève de 30.000 à 100.000 personnes.

De 1861 à 1871 : la colonisation officielle se ralentit sensiblement et s'efface complètement de 1864 à 1869. Régime de la vente sans conditions, ni autre obligation que celle du paiement ; grandes concessions aux sociétés financières ; travaux publics importants. Il est créé 21 centres, et aliéné, à divers titres, près de 400.000 hectares. La population française passe de 103.322 à 129.998 soit, 25 0/0 d'augmentation. La population étrangère de 76.330 à 115.516, soit 51,5 d'augmentation et cet accroissement porte surtout sur les éléments méridionaux. La population agricole perd 1 0/0.

Ainsi, le développement du peuplement français a suivi avec une fidélité frappante ceux de la colonisation officielle; celle-ci a atteint son maximum d'efficacité avec le régime de la concession gratuite et la fixation du colon sur le sol par des obligations d'un caractère personnel; même quand elle a fait appel à l'élément étranger, elle n'a provoqué de sa part qu'une inflation inférieure à celle de l'élément français. Le régime de la vente libre et des concessions aux grandes sociétés s'est révélé sans effet utile sur le peuplement comme sur la mise en valeur. L'extension des travaux publics a provoqué beaucoup plus fortement l'immigration des étrangers que celle des nationaux.

Telles sont les conclusions qui se dégagent des quatre premières décades de l'occupation.

CHAPITRE III

LA COLONISATION MODERNE

I

1871-1881

Conditions matérielles et morales de la colonisation après 1871.

La colonisation de la Troisième République tire de causes extérieures à elle-même les possibilités matérielles de son essor et l'orientation nouvelle de son esprit.

Aux réserves domaniales qui, en 1869, n'atteignaient plus que 207.000 hectares de terres arables, le séquestre consécutif à l'insurrection de 1871 vient en ajouter, d'un seul coup, près de 500.000, tandis qu'un sentiment de haute piété nationale fait offrir place sur le sol algérien aux Alsaciens-Lorrains résolus à quitter une terre désormais étrangère et rétablir à cause d'eux la concession gratuite et l'émigration assistée. Aussi bien, il semble que le pays meurtri se reploie sur soi-même. Du deuil des provinces perdues, est né le rêve d'en reconstituer de plus vastes, et aussi françaises. L'esprit public, jusqu'ici préoccupé surtout de la mise en valeur du sol, prend plus clairement conscience de l'avenir de la race qui doit garder ici le dépôt de nos destinées. La colonisation ne sera plus cosmopolite, elle ne fera appel qu'aux Français ; Français d'hier et Français d'aujourd'hui, Français de la métropole et Français de l'Algérie, elle se donnera pour but principal d'en accroître le nombre et d'en rendre définitive l'installation.

Après la colonisation d'occupation, œuvre heureuse de la Monarchie de Juillet, après la colonisation économique où se cantonne l'Empire, voici la phase moderne, celle du peuplement national.

L'appel aux Alsaciens-Lorrains. Loi du 21 juin 1871.

Le 4 mars 1871, MM. de Belcastel, Buisson et Romariste Leroux, soumettaient à l'Assemblée Nationale la proposition suivante :

« L'Assemblée Nationale, attachée par des liens de cœur indissolubles aux patriotiques populations de l'Alsace et de la Lorraine, dont elle a cédé, avec une douleur profonde sous l'empire de circonstances, qu'elle n'a point faites, le territoire matériel, et voulant autant qu'il est en son pouvoir garder les âmes et les bras de si vaillantes races,

Décrète :

Article 1er. — Une concession de cent mille hectares des meilleurs terres dont l'Etat dispose en Algérie est attribuée aux Alsaciens et aux Lorrains habitant les territoires cédés qui voudraient, en gardant la nationalité française, demeurer sur le sol français.

Article 2. — Le transport gratuit aux frais de l'Etat et une indemnité de premier établissement seront accordés aux individus et aux familles déclarant vouloir user du bénéfice qui leur est offert.

Article 3. — Une Commission de quinze membres sera nommée pour étudier et préparer, dans le plus bref délai possible, la série des mesures qui devront réglementer l'exécution de la présente loi. »

La proposition, prise en considération par l'Assemblée, fut modifiée légèrement par la Commission d'initiative ; celle-ci tint à préciser que la concession ne constituait pas une prime offerte aux Alsaciens-Lorrains, qui profiteraient de la faculté ouverte par le traité de paix pour conserver la nationalité française, mais qu'elle avait pour principal objet de procurer à l'Algérie les colons dont elle avait besoin.

L'article premier prévoit donc *in fine* l'engagement des concessionnaires « de se rendre en Algérie pour y mettre en valeur et y exploiter les terrains concédés » ; les dispositions de l'article 2 étaient laissées d'autre part à l'examen de la Commission d'étude et de préparation.

Conditions et organisation du recrutement. Loi du 13 septembre 1871

La loi votée le 21 juin, les travaux de la Commission des Quinze furent menés rapidement. Le 13 septembre, une nouvelle loi prévoyait la création à Belfort et à Nancy de commissions destinées à recevoir les engagements, à constater la moralité, l'aptitude et les ressources des nouveaux colons, et à les diriger sur les ports d'embarquement. Des commissions locales devaient être installées pareillement dans les trois départements algériens, pour recevoir,

diriger et aider les nouveaux colons. Ceux-ci devaient justifier d'un minimum de 3,000 francs de ressources.

A leur arrivée, ils recevront un lot urbain et un lot rural, d'une étendue autant que possible en rapport avec le nombre des membres de la famille et l'importance des ressources dont elle dispose. Le rôle de l'Etat se réduira à assurer les transports par mer et à doter les centres de leur alimentation en eau, de leurs voies de communication, d'une école, d'un lieu de culte et d'une mairie. En attendant la construction des maisons, il pourvoiera au campement des colons et les emploiera de préférence à tous autres pour les travaux d'installation. Une somme de 400.000 francs est votée dans ce but.

C'était marquer nettement l'intention, d'ailleurs soulignée par le rapporteur, de restreindre l'émigration à des éléments aisés et capables, et de limiter avec précision les charges de l'Etat ; on n'avait pas manqué de rappeler devant l'Assemblée Nationale le souvenir des Colonies Agricoles de 1848.

La majorité des demandeurs ne dispose pas des ressources exigées.

La force des choses devait, dans une certaine mesure, y ramener malgré lui le Gouvernement.

Dès que fonctionnèrent, en effet, les commissions d'engagement, il devint apparent que, si elles étaient assiégées de demandes, ce n'était pas en général par ces agriculteurs aisés que souhaitait le rapporteur (1) de la loi du 15 septembre. L'extrême morcellement de la terre en Alsace et en Lorraine avait fait de la plupart d'entre eux des propriétaires et les retenait, quels que fussent d'ailleurs leurs sentiments, par le lien de ces intérêts fonciers, précisément irréalisables à ce moment. C'étaient au contraire des chefs de famille aux ressources compromises, des gens sans emploi, des ouvriers de fabrique atteints par le chômage qui se présentaient en foule. Il était impossible de les recevoir dans les cadres fixés par l'Assemblée Nationale.

Nouvelle combinaison. Le titre II du décret du 16 octobre 1871.

Régime du bail de neuf ans.

Aussi, tandis que dans un titre I, le décret du 16 octobre 1871 précisait les termes de l'engagement, les formes du titre de concession, les conditions de l'affranchissement ou de la déchéance pour les Alsaciens-Lorrains qui, justifiant des ressources exigées par la loi, étaient en état de solliciter une concession directe et immédiate, il déterminait, parallèlement, dans un titre II, les conditions auxquelles la colonisation officielle pouvait accueillir des familles dans une situation pécuniaire beaucoup moins favorable. Cette combinaison avait pour base une location de neuf ans avec loyer nominal (1 franc par an) et promesse de

(1) M. Lucet.

vente ; elle n'imposait d'autre obligation que celle de la résidence. Le locataire restait propriétaire de tout ce qu'il ajoutait de valeur au sol et pouvait dès la seconde année, céder cette plus value en constructions et autres travaux, avec son droit de location, à une autre famille européenne, qui, pour devenir elle-même propriétaire incommutable, n'avait plus qu'à compléter la durée de neuf ans de résidence imposée par le bail primitif.

Ouverte à tout Français d'origine européenne, cette combinaison fut utilisée par les Alsaciens-Lorrains, beaucoup plus que celle qui leur était spéciale. Au mois de mars 1874, sur 877 familles alsaciennes installées dans les centres de l'Etat, 38 seulement l'étaient au titre I, et 839 au titre II. La plus grande partie de l'émigration alsacienne s'était donc effectuée dans des conditions très différentes de celles qu'avait déterminées l'Assemblée Nationale.

On imagine sans effort les charges que ce recrutement faisait peser, sinon en droit, du moins en fait, sur l'administration, et aussi le déchet qu'il devait nécessairement entraîner.

Constitution des périmètres. Les commissions du séquestre.

La constitution des périmètres n'offrit pas de graves difficultés. En plus d'une indemnité de guerre de 36 millions de francs (1) sur lesquels les victimes de l'insurrection en reçurent un peu plus de vingt à titre de compensation, le séquestre avait été mis sur les tribus coupables et sur les individualités compromises directement ; les tribus furent admises à se racheter moyennant l'abandon du cinquième de la valeur de leurs propriétés immobilières, représenté au choix de l'administration, par des terres ou par des soultes en argent. Des commissions, rapidement nommées, recherchaient les terres propres à la colonisation, passaient convention avec les Djemaâs, indemnisaient en terres ou en argent les individus auxquels la prise de possession de territoires compacts enlevait une valeur supérieure à celle de leur quote-part de rachat, accordaient enfin, suivant les circonstances, les délais de déguerpissement ou de paiement commandés par la nécessité et l'humanité. Le seul séquestre collectif fournissait 325.000 hectares, et laissait disponibles, après règlement des indigènes expropriés au-delà de leur dette, près de 6 millions de soultes de rachat. Ces sommes servaient à leur tour à payer le montant des achats de terres, faits par la Colonisation dans les régions non insurgées, principalement dans la province d'Oran.

Le Gouvernement s'assurait ainsi, en même temps, des terres de première qualité dans des régions, qu'en toute autre circonstance. la colonisation aurait eu

(1) Cent francs par fusil.

des difficultés sérieuses à pénétrer. et les moyens financiers de s'en procurer ailleurs.

Répartition des nouveaux centres.

La formation des périmètres commença par les terres les plus proches et les plus rapidement libérées.

Alger.

Dans le département d'Alger, c'est la riche pointe orientale de la Mitidja et les grandes vallées kabyles qui furent utilisées tout d'abord. On agrandit l'Alma, St-Pierre-St-Paul ; tout autour se groupent Bellefontaine, Ménerville (Col des Beni Aïcha), Souk-el-Had, Zaatra, Blad-Guitoun. Palestro, ruiné par l'incendie et le massacre, est relevé et agrandi. Dans la plaine des Issers, on constitue Bordj-Menaïel, Isserville, Zamouri, Azib Zamoun ; sur la route de Dellys, Bois-Sacré ; on agrandit Rébeval, Tizi-Ouzou, Dra-el-Mizan ; Bouïra s'élève autour du bordj qui garde la route de Constantine ; deux autres centres dans le Chéliff, un dans le Gouraya, un autre sur le plateau médéen complètent ce premier effort.

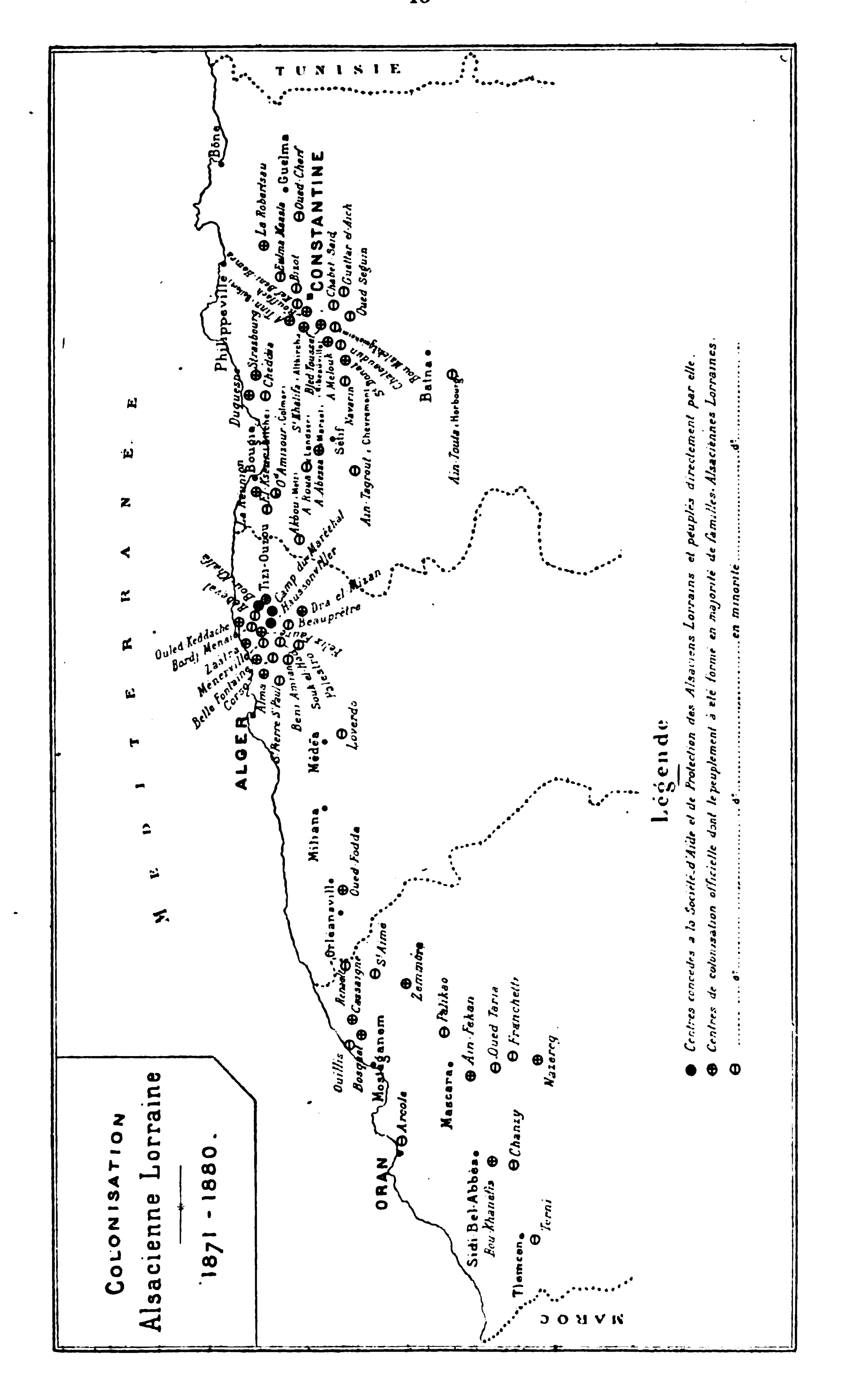
Constantine.

Dans Constantine, la belle vallée de la Soummam est ouverte par le séquestre ; la Réunion, El-Kseur, Oued-Amizour, Akbou y marquent les étapes de la pénétration ; derrière Djidjelli, dans les mêmes conditions, ce sont Duquesne, Cheddia, Strasbourg ; au nord de Sétif, Aïn-Abessa et Aïn-Roua. Sur le plateau Constantinois, on complète les peuplements que la procédure de la vente a laissés inachevés, et parallèlement au séquestre, on utilise les azels domaniaux ; c'est Sidi-Khalifa, Bled-Youssef, Bou-Malek, Aïn-Melouk, Guettar-el-Aïch, une quinzaine d'agrandissements et de groupes de fermes. Un village est créé (Souk-el-Sebt) dans la région de Jemmapes, un autre (El-Madher) près de Batna, cinq sont agrandis ou constitués à Guelma et Bône.

Oran.

Moins forte est la poussée dans le département d'Oran, qui ne s'est pas insurgé, et où les ressources domaniales sont faibles ; deux groupes de fermes près d'Oran, un centre nouveau, Zérouela (1), et deux agrandissements (Boukhanéfis et Chanzy), constituent tout le bilan du territoire civil. En territoire militaire, l'activité est plus grande. Le cercle de Mascara fournit, avec quatre groupes de fermes, quatre nouveaux centres : Aïn-Fekan, Oued-Taria, Nazereg et Franchetti ainsi que le repeuplement de Palikao ; dans le cercle d'Oran, la colonisation officielle aborde à la fois le Dahra (Bosquet, Cassaigne, Ouillis), le Chéliff (Inkermann (2), St-Aimé (2), Zemmora(2), Mendez (2) et la vallée de la Mékerra (Magenta (2). A l'Ouest, les routes de Tlemcen sont jalonnées de quatre

(1) Aujourd'hui Deligny.
(2) Créés en 1870, mais peuplés tardivement.


Colonisation
Alsacienne Lorraine
1871 - 1880.
MÉDITERRANÉE
TUNISIE
MAROC
ORAN
ALGER
CONSTANTINE
Bône
Philippeville
Duquesne
Bougie
La Réunion
Tizi-Ouzou
Camp du Maréchal
Haussonviller
Dra el Mizan
Beauprêtre
Rébeval
Bou Khalfa
Ouled Keddache
Bordj Menaïel
Zaâtra
Menerville
Belle Fontaine
Corso
Alma
St Pierre St Paul
Beni Amran
Souk el Haâd
Palestro
Médéa
Loverdo
Miliana
Orléansville
Oued Fodda
Renault
Cassaigne
St Aimé
Ouillis
Bosquet
Mostaganem
Arcole
Zemmora
Mascara
Palikao
Aïn Fekan
Oued Taria
Franchetti
Nazereg
Sidi Bel-Abbès
Bou Khanefis
Chanzy
Tlemcen
Terni
Akbou
A. Roua
A. Abessa
Sétif
Aïn Tagrout
Chevremont
Navarin
St Donat
Châteaudun
Bou Malek
Batna
Aïn Touta
Harbourg
A. Melouk
Bled Youssef
St Khalifa
O^d Amizour
Colmar
El Kseur
Strasbourg
Cheddia
Bizot
El Ma Ksala
Guelma
Oued Cherf
Le Robertsau
Chabet Saïd
Guettar el Aïch
Oued Seguin
Légende
Centres concédés à la Société d'Aide et de Protection des Alsaciens Lorrains et peuplés directement par elle.
Centres de colonisation officielle dont le peuplement à été formé en majorité de familles Alsaciennes Lorraines.
d° d° en minorité d°

nouveaux centres : Aïn-Fezza, Tekbalet, Terni et Sebdou, tandis qu'à la frontière marocaine, Lalla-Maghnia est constitué en centre agricole et commercial.

En deux ans, 1872 et 1873, il n'a pas été créé ou agrandi, moins de 84 centres et groupes de fermes, et à leur peuplement s'est joint, sous le régime de l'obligation de résidence, celui des derniers centres de l'Empire délaissés par les acheteurs.

L'exécution de ce programme dépasse les forces des services techniques.

Improvisations et insuffisances.

Mais cet énorme effort a surpris et débordé le personnel administratif et technique. Chemins d'accès, assiette des villages, alimentation en eau, irrigation, bâtiments publics, c'est par son étendue et son éparpillement, une tâche au-dessus du rendement pratique d'un corps d'ingénieurs restreint et plus préparé aux grands travaux qu'aux petits. L'autorité militaire s'y emploie, il est vrai avec un zèle digne de tout éloge. Le général Wolff à Alger, le général Cérez à Oran, et surtout à Constantine le général de Galliffet, dont les rapports marquent une activité remarquablement ingénieuse et pratique, se transforment en directeurs de colonisation, font suppléer les Ingénieurs par le Génie, mettent à demeure, pour les débuts, un officier dans chacun des nouveaux centres du territoire militaire. Malgré la bonne volonté générale, il arrive trop souvent que les travaux ne sont pas finis quand on amène les colons ; ils rejoignent leur village à mulet, trouvent un emplacement encore dépourvu d'eau, des lots ruraux inabordables.

Epreuves des colons Alsaciens-Lorrains.

Ces difficultés du début, qui n'effraient pas un colon acclimaté, ahurissent des nouveaux venus, doublement dépaysés devant un décor inconnu et un métier que la plupart, anciens ouvriers de fabrique, ne connaissent pas. Envoyés dans un pays déjà en valeur, solidement encadrés par des professionnels en pleine exploitation, capables de leur donner immédiatement, à la fois du travail agricole et de bons exemples, ils auraient pu comme d'autres, se former et réussir. Mais, si bonnes que soient leurs terres, la tâche de tout créer est bien lourde pour leur commune ignorance et leur commun dénûment.

Organisation de l'assistance.

Alors, commence inévitablement un système d'assistance dont la prolongation se révèle aussi démoralisante que le besoin. Les comités locaux se sont ingéniés à être utiles aux nouveaux colons ; mais leurs moyens sont réduits ; c'est à l'administration d'intervenir ; non seulement on emploie sur place les colons à tous les travaux qui restent à exécuter, mais on leur distribue du bétail et du matériel agricole ; puis, ce sont des secours alimentaires ; ici, on leur donne une somme fixe, par jour et par tête, mais, écrit le général de Galliffet, « ils sont « sans cesse sur les routes, en corvée de ravitaillement, disent-ils, en réalité, « pour aller acheter de l'eau-de-vie au centre voisin » ; ailleurs, on revient au sys-



tème de 1848, aux rations journalières. Il y en a pour près de 100.000 francs au budget de 1872. La loi du 15 septembre 1871 prévoyait qu'on fournirait des objets de campement aux Alsaciens-Lorrains. La tente est inconfortable et résiste mal aux intempéries ; on leur construit des gourbis, des baraquements. Puis, devant leur dénûment et leur manque d'initiative, on se met dans l'Oued-Sahel à leur bâtir des maisons ; c'est, dit-on, à titre d'avances, mais sans échéance, semble-t-il, ni conditions. Le procédé s'étend peu à peu. En février 1873, 300 maisons sont déjà construites aux frais de l'Etat.

La Commission Wolowski et le Comité de colonisation.

A ce moment, la réussite de l'emprunt de cinq milliards rend inopinément disponible le produit de la souscription pour la libération du territoire ; l'Assemblée Nationale décide (1) que toutes les sommes qui, après un certain délai, n'auraient pas été réclamées par les souscripteurs seraient affectées à l'assistance des Alsaciens-Lorrains, et charge une commission spéciale de régler et de surveiller l'emploi de ces fonds. Cette commission, dite Commission Wolowski, du nom de son Président, se répartit en trois comités et confie au dernier d'entre eux, celui de « Colonisation » (2), 2.250.655 fr. 21 pour être employés à l'assistance des émigrants Alsaciens-Lorrains en Algérie.

Après examen, il est décidé que chaque famille Alsacienne-Lorraine, concessionnaire au titre II, recevra sur les fonds de l'Etat, une maison du prix moyen de 2.000 francs et, qu'une somme de 1.500 francs par famille sera affectée à l'achat des bœufs, des instruments et des vivres nécessaires. En deux ans, le Comité emploie ses fonds, pour 1.103.000 francs, à la construction de maisons, et, pour 1.108.000 francs, à l'assistance sous ses diverses formes (3). La plus grande partie de ces crédits furent délégués à l'administration.

A part une quinzaine de familles de Palestro et de Dra el-Mizan, qui, bien que dénuées de ressources, avaient entrepris sans rien attendre la construction de leurs maisons et qui touchèrent, d'ailleurs, des indemnités compensatrices, tous les Alsaciens-Lorrains émigrants au titre II, environ 900 familles, reçurent soit de l'Etat, soit du Comité, leur maison bâtie et la très grande majorité participèrent aux secours dans les conditions indiquées plus haut.

(1) Loi du 12 décembre 1872.

(2) M. Buffet, membre de l'Assemblée Nationale, président ; MM. Varroy, Lefébure, Lucet, Blavoyer, membres de l'Assemblée Nationale, le Directeur du Service de l'Algérie au Ministère de l'Intérieur, MM. Saglio et Guynemer, membres de la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, membres.

(3) *Rapport du Comité de Colonisation de l'Algérie* par M. Guynemer. Paris, imp. Nationale, 1875, 4°.

Œuvre de la Société de protection.

Parallèlement à l'administration et au Comité de Colonisation, mais avec plus de succès qu'eux, la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains avait entrepris la même tâche sur ses trois villages, Boukhalfa et Haussonvillers, d'abord, Camp-du-Maréchal quelques années après.

Ses rapports avec l'État.

Elle les tenait du Gouvernement Général qui, là comme ailleurs, s'était chargé des travaux d'intérêt public : chemin d'accès, empierrement des rues, alimentation et plantations, ainsi que du lotissement sur les indications de la Société. Celle-ci avait pris à son compte la construction des maisons, le choix et l'installation des familles, l'achat des animaux, des instruments de culture, des semences et du mobilier nécessaire à un ménage, enfin, la nourriture et l'entretien des colons jusqu'à leur première récolte. Elle avait quinze ans pour terminer le peuplement des trois villages, délai au bout duquel l'État se réservait le droit de rentrer en possession des terrains non occupés (1).

Ses rapports avec les colons.

La Société posa en principe qu'elle n'accepterait pour colons que des cultivateurs mariés, ou, s'ils sortaient d'un régiment d'Afrique, des fils de cultivateurs naguère employés aux champs et s'engageant à se marier. Le nouveau colon devenait, pour 9 ans, locataire de la Société, moyennant 1 franc par an de redevance ; il était tenu d'exploiter par lui-même ou par des gens à gages et de rembourser par dixième à partir de la troisième année de résidence, la totalité des avances reçues.

Son installation était l'objet de soins particuliers ; il était accueilli au débarquement par un agent de la Société, conduit aussitôt sur le centre où il trouvait la maison bâtie et meublée, l'exploitation agricole toute outillée.

La première application du système à Haussonvillers, en 1874, donna lieu à quelques mécomptes. Le recrutement confié aux Comités de la frontière et aux généraux de division, laissait un peu à désirer ; au bout de deux ans, les colons n'étaient pas en état de commencer leurs remboursements. La Société décida de faire elle-même et directement le choix de ses colons, d'augmenter, proportionnellement au nombre des membres de la famille, l'étendue des terres concédées, et, enfin, de faire abandon gratuit, à l'expiration du bail, de la valeur entière des maisons construites. Mais, par contre, elle exigeait désormais un versement de garantie de 2.000 francs, déposé avant l'installation et restitué à l'intéressé par fractions, au fur et à mesure de ses besoins.

(1) Haussonvillers, convention du 28 mai 1873 ; Boukhalfa, convention du 1er février 1875.



C'est sur ces bases que fut fait le peuplement de Boukhalfa. Pour le dernier village, Camp-du-Maréchal, la Société fut plus ambitieuse encore ; elle constitua des concessions de 45 hectares, elle bâtit des maisons à étages, plus spacieuses qu'à Haussonvillers et qu'à Boukhalfa, et qui lui coûtaient 4.500 francs. Par contre, le recrutement fut opéré avec un soin particulier, à loisir, la crise violente de l'annexion passée, et la Société put exiger un versement préalable de 4.000 francs dont la moitié seulement était restituée aux colons.

Ainsi, à mesure que se formait son expérience, elle réduisait ses charges, mais entourait son recrutement de soins plus attentifs. Le succès montrait la justesse de cette politique ; dans les trois villages, les colons se sont libérés à l'échéance ou par anticipation, et, à une seule exception près, il n'a pas dû être prononcé d'expulsion, à partir de l'application des versements préalables ; des trois centres, c'est le dernier qui se trouve avoir coûté le moins cher à la Société (1), et se présente aujourd'hui comme de beaucoup le plus prospère.

Dépenses auxquelles a donné lieu la colonisation des Alsaciens-Lorrains.

Œuvre de l'Etat, œuvre de la Commission Wolowski, œuvre de la Société de protection et des comités locaux, on voit que la colonisation des Alsaciens-Lorrains a groupé bien des efforts et entraîné de fortes dépenses.

Le rapporteur du Comité de Colonisation a essayé de les évaluer, et ses calculs, basés sur des chiffres vérifiés par l'Inspection des Finances, présentent des garanties sérieuses. Au 1er mars 1875, l'installation de 900 familles d'Alsaciens-Lorrains concessionnaires au titre II avait coûté ou allait coûter 4.800.000 francs (2) pour la construction des maisons et l'assistance ; soit en moyenne 5.300 francs par famille. L'Inspection des Finances évaluait d'autre part à 1.100.000 francs la part proportionnelle des Alsaciens-Lorrains dans les dépenses d'intérêt collectif engagées par l'Etat pour la construction des nouveaux centres. Cela mettait à 6.500 francs le prix de revient moyen d'une famille installée. La prise en compte des concessionnaires au titre I, des colons de la Société de protection, des quelques familles installées plus tard par le Gouvernement général dans des conditions moins dispendieuses, doit abaisser ce chiffre, mais pas de beaucoup.

(1) A Haussonvillers, la famille installée coûte à la Société 4.188 francs, elle revient à 3.343 francs à Bou-Khalfa, et à 2.840 francs à Camp-du-Maréchal. Cf. Comte d'Haussonville. *La colonisation officielle en Algérie, Revue des Deux-Mondes*, 1883.

(2) 1.805.500 francs prélevés par le Gouvernement Général pendant les quatre années 1871, 1872, 1873, 1874 sur les fonds du budget ; 2.240.000 francs délégués par le Comité de Colonisation ; 750.000 francs environ dépensés en secours de toute espèce par les comités de France et d'Algérie ; 60.000 francs pour quarante familles à pourvoir.

Les résultats ont-ils été proportionnés à cet effort ?

Ses résultats. Médiocrité de son succès matériel.

La colonisation alsacienne-lorraine a, dès son installation, frappé l'opinion par la médiocrité de son succès matériel et de sa résistance. Mal préparés à leur nouvelle vie, éprouvés par le climat et découragés par les difficultés du début, la plupart des colons n'ont pas trouvé dans l'aide qui leur venait de tous côtés, le ressort nécessaire pour prendre le dessus, et tendre cette activité personnelle sans laquelle il ne peut y avoir de succès.

Les avantages dont ils jouissaient étaient assez forts pour qu'ils n'abandonnassent pas sur l'heure leur concession ; mais, sitôt propriétaires, beaucoup vendirent, renonçant à une existence pour laquelle ils n'étaient pas faits, et cherchèrent ailleurs, le plus souvent en Algérie, dans l'industrie, dans le commerce, dans les petits emplois de l'administration, des occupations plus conformes à leur préparation antérieure.

Faiblesse de sa résistance.

Il y eut sur certains points d'énormes déchets. A Rouffach, sur 48 familles installées, 9 seulement ont encore leurs concessions ; 2 sur 26 à St-Donat ; 4 sur 50 à Aïn-Abessa ; 6 sur 34 à Duquesne ; 1 sur 15 à Strasbourg ; elles ont disparu au moins comme propriétaires, de l'Oued-Amizour où elles étaient arrivées 12, de Chateaudun 7, de Guettar-el-Aïch 10.

Les résultats sont moins mauvais dans Oran et dans Alger.

A Aïn-Fekan, il reste 13 familles sur 34 ; 6 sur 8 à Ammi-Moussa ; 7 sur 19 à Bosquet ; 6 sur 7 à Sidi-Lhassen ; 9 sur 13 à Franchetti ; mais il n'y en a plus à Mercier-Lacombe (12) à Boukanéfis, à Chanzy (4).

Dans le département d'Alger, Bellefontaine conserve 11 familles sur 33 ; Félix-Faure 11 sur 27 ; Zaatra 14 sur 17 ; l'Alma, 6 sur 15. Les villages de la Société de Protection seuls sont remarquables de résistance. Si, à Boukhalfa, la médiocrité du sol et les fièvres ont amené une dizaine de départs, à Haussonvillers, il reste 44 familles sur 50, à Camp-du-Maréchal 26 sur 35.

Presque tous ces départs ont eu lieu d'un coup, au moment de la délivrance des titres définitifs ; les concessionnaires qui sont restés, ont fait leurs preuves de capacité et de résistance ; beaucoup d'entre eux ont une situation excellente, quelques-uns ont dû à leur valeur personnelle une place de premier rang dans leur région.

Elle est cependant loin de constituer un échec au point de vue du peuplement.

A porter sur la colonisation alsacienne-lorraine un jugement d'ensemble, il apparaît certainement qu'elle a fourni des résultats très médiocres au point de vue de la mise en valeur du sol et de la constitution espérée de familles agricoles. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le peuplement. L'homme d'état aurait la vue bien courte qui n'arrêterait son attention que sur le succès de la génération qui s'installe. Qu'elle demeure simplement dans le pays et



qu'elle y prolifie, d'autres la suivront qui se feront dans la vie sociale la place qu'elles méritent et qui prendront charge de l'avenir avec des forces neuves et mieux préparées.

Une enquête ouverte en 1899 par le Gouvernement Général fournit à ce sujet des indications intéressantes sur le sort des colons Alsaciens-Lorrains.

En voici les chiffres globaux :

DÉPARTEMENTS	Familles installées	Familles possédant encore leur concession	Familles n'ayant plus leur concession, mais restées en Algérie	Familles ayant quitté l'Algérie ou disparues
ALGER	433	202	139	92
ORAN	312	107	129	76
CONSTANTINE	438	78	251	109
	1.183	387	519	277

Après plus de vingt-cinq ans, le déchet au point de vue de la propriété est d'un peu plus des deux tiers ; il est de moins d'un quart au point de vue du peuplement ; ce n'est pas un mauvais résultat.

La colonisation alsacienne-lorraine a donc montré une fois de plus, et sur trop de points, qu'il est aussi onéreux que difficile de faire des colons heureux avec des concessionnaires dénués à la fois de ressources et de connaissances agricoles ; mais, semblable à la colonisation de 1848, quoique, après tout, moins mal composée et moins misérable, et comme elle au travers d'échecs individuels, de découragements et d'abandons, elle a enrichi le patrimoine national d'un précieux et assez important capital humain.

Autres sources de recrutement.

L'émigration alsacienne-lorraine ne constituait d'ailleurs pas, il s'en faut de beaucoup, l'unique recrutement de la colonisation officielle. Dans les quatre années 1871, 1872, 1873 et 1874, les plus actives de l'œuvre du peuplement, elle ne figure que pour un peu plus de 50 0/0 sur le total des concessionnaires immigrants (1.080 sur 2.079) et elle diminue très rapidement à partir de cette date.

Peuplements régionaux.

Les nouveaux contingents sont recrutés un peu partout mais surtout dans les provinces méditerranéennes ; on les mêle d'ordinaire aux Alsaciens-Lorrains et aux Algériens. Ailleurs on tente du peuplement régional. En 1872, l'amiral de Gueydon installe à Sidi-Mérouane toute une colonie de Corses, originaires du village de Cargèse, et en 1873, un groupe de gens du Var, à Gouraya. Il traite peu

après avec M. Abbo, maire de Castelar, petite commune des Alpes-Maritimes, qu'il charge de recruter, d'amener et d'abriter sur place soixante-cinq familles de sa région. Quoique traversée dans ses débuts par la pauvreté des immigrants, leur méconnaissance de la vie locale et un état sanitaire défectueux, cette tentative devait rencontrer un certain succès. Le Gouverneur Général était moins heureux avec les pècheurs bretons qu'il installait à Herbillon, et qui durent être rapatriés au bout de peu de temps.

Mais, le plus grand nombre étaient placés un peu au hasard, dans l'ordre des demandes et suivant l'état d'achèvement des centres. Cependant un progrès important était réalisé en 1874 ; un programme annuel était dressé, imprimé, envoyé dans les préfectures de France. Le demandeur de concession pouvait ainsi se renseigner d'avance et faire son choix. Il n'y avait d'ailleurs aucun effort de publicité proprement dite.

Abus du recrutement local.

Aussi bien l'administration algérienne n'était-elle pas embarrassée pour peupler ses centres. Dans les termes du titre II du décret du 16 octobre 1871, les conditions étaient faciles à remplir et il ne manquait pas d'aspirants sur place. Il était à la fois utile et juste de donner dans chaque village un certain nombre de concessions à de jeunes ménages de cultivateurs algériens, laborieux et entendus ; c'était un exemple excellent à mettre sous les yeux des nouveaux venus ; on le prodigua. De 1871 à 1874, contre 2.079 concessions données aux immigrants, il en est accordé 2.835 aux Algériens. C'est manifestement trop. Quel que soit le mérite de ces colons, ils n'augmentent pas le peuplement de la colonie ; leur installation n'est qu'un déplacement, et, quand ce déplacement s'exerce dans des proportions aussi fortes, sur une population agricole encore peu dense, il se révèle vite plus gênant qu'utile. L'inspecteur de la colonisation Renoux, de retour de mission, signale avec force en 1874 « que nombre de fermes ont été abandonnées brusquement par des fermiers ou des domestiques devenus attributaires et qui ont rompu leurs engagements en causant aux propriétaires des pertes et des difficultés sans nombre », et il ajoute : « Cette situation est sans profit pour les nouveaux concessionnaires dont beaucoup sont déjà dans une gêne extrême, et se ruineront par l'emprunt qui fera passer leurs biens dans les mains des prêteurs à gros intérêts. »

C'est marquer justement le vice capital du titre II. Les Alsaciens sans ressources ont trouvé l'Etat et le Comité de Colonisation pour leur venir en aide ; mais à qui s'adressera le fermier sans avances, le fils de colon algérien riche de ses seuls bras, dont la bonne volonté et la compétence resteront impuissantes devant les lourdes charges d'une œuvre de création ?



Le crédit par l'hypothèque. Décret du 10 octobre 1872.

Le décret du 10 octobre 1872 (1) lui a permis, il est vrai, d'hypothéquer la concession dont il n'est pas encore propriétaire, en transférant son droit au bail, à titre de garantie des prêts qui lui sont consentis, soit pour pour édifier les bâtiments d'exploitation, soit pour acheter le cheptel et les semences nécessaires. Mais cette faculté peut-elle sauver un colon qui n'avait rien en débutant et qui attendra neuf ans son titre définitif ?

Réduction de la durée du bail de concession. Elargissement des facultés juridiques du colon. Décret du 15 juillet 1874.

Le décret du 15 juillet 1874 (2) tente, assez timidement d'ailleurs, de résoudre la question. Il maintient le système du bail, mais en réduit à cinq ans la durée ; il exige par contre, la possession de ressources suffisantes pour vivre pendant une année ; la concession qui ne peut avoir moins de 20 hectares et plus de 50, reste comme en 1871, proportionnée à la composition de la famille ; le célibataire, réduit à un lot de dix hectares, n'obtient le complément qu'après avoir contracté mariage. Le concessionnaire conserve la faculté de céder son bail après trois ans, et de transférer ce droit après deux ans, en garantie des prêts qui lui ont permis de construire et d'exploiter. Mais, en outre des Français d'origine, les naturalisés peuvent se mettre sur les rangs, et, même à titre de récompense exceptionnelle, les indigènes non naturalisés qui auront rendu des services signalés dans l'armée.

Quant aux terres qui ne se prêtent pas à la création de villages, elles seront alloties en fermes de 50 à 100 hectares, et pourront être vendues aux enchères publiques, les indigènes non naturalisés exclus.

Les Sociétés de peuplement.

Comme en 1851, le Gouvernement est tout disposé à passer à des mains capables, les responsabilités du peuplement.

« Les Sociétés qui s'engageraient à construire et à peupler dans un but « d'industrie et de colonisation un ou plusieurs villages, pourront recevoir des « concessions de terres aux conditions de la nouvelle réglementation, mais à « charge d'en consentir la rétrocession au profit de familles françaises d'ouvriers « ou de cultivateurs d'origine française » (3).

On a vu le parti qu'a tiré de cette disposition la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains. Une autre Société formée de personnalités algéroises, notamment de conseillers généraux, sous la présidence de M. Bourlier, entreprit et mena à bien le peuplement du village de l'Arbatache (4).

(1) *Bulletin Officiel du Gouvernement Général.* 1872. p. 662.
(2) — — 1874. p. 471.
(3) Article 11.
(4) Le Comité de peuplement connu d'ordinaire sous le nom de « Société Bourlier » s'était engagé à rétrocéder dans le délai de deux ans le territoire de l'Arbatache, à 30 familles de cultivateurs français dont un tiers pouvait être pris sur place, les deux autres tiers devant venir de la Métropole ; dans ce même délai, le Comité devait exécuter à ses frais les travaux d'assiette,

Mode et répartition du recrutement ordinaire.

Le département d'Oran obtint dans les mêmes conditions la remise du centre de l'Ouggaz. Le Conseil Général vota les fonds nécessaires pour la construction des maisons et arrêta le peuplement.

Les autres centres continuèrent d'être peuplés par les préfets et les généraux de division (1). L'administration semble se montrer désormais un peu plus difficile dans le choix des attributaires ; elle est mieux préparée à les recevoir ; les surprises du début ne se reproduisent plus ; les colons trouvent l'indispensable au moment de leur installation. D'ailleurs, il y a tendance à agrandir de préférence les anciens territoires, et en tous cas à placer les nouveaux centres sur les routes existantes, fréquentées en toute saison et à proximité des points déjà occupés (2).

Mais, malgré les observations réitérées du Gouvernement Général (3), les autorités locales persistent à faire dans les peuplements une part excessive à l'élément algérien. De 1875 à 1878, il est attribué 3.091 concessions; les immigrants n'en reçoivent que 1.452 ; les 1.639 autres sont remises aux demandeurs de la région.

Le Parlement finit par se préoccuper de cette situation ; à la commission du budget de 1874, la proposition est faite d'exiger pour les immigrants la totalité des concessions ; l'année suivante, l'accord semble se faire sur la proportion des trois quarts ; le général Chanzy qui fait valoir le rôle de moniteurs professionnels si justement confié dans les nouveaux centres aux colons algériens, obtient difficilement la faculté de leur abandonner un tiers des concessions.

Le décret du 30 septembre 1878. Régime de la concession sous condition suspensive.

C'est cette proportion qu'on retrouve dans le décret du 30 septembre 1878 qui va régler pendant près de vingt six ans l'action de la colonisation. Non pas qu'elle soit imposée explicitement à l'administration algérienne. Elle n'est formulée (4) qu'à l'égard des sociétés de peuplement. Mais, le Gouvernement s'est

d'alimentation, de plantations, de lotissement et construire les maisons de colons ; l'Etat demeurait chargé des bâtiments communaux et du chemin d'accès ; les colons installés restaient débiteurs envers le Comité du coût de leur maison et de leur part contributive dans les frais d'assiette. Celle-ci fut ultérieurement remboursée pour eux par le Gouvernement Général, qui assumait partout ailleurs cette sorte de charge. Sauf des retards qui ne lui étaient d'ailleurs pas tous imputables, la Société Bourlier a rempli toutes ses obligations. Ses colons en grande partie originaires des Alpes-Maritimes se sont acquittés vis-à-vis d'elle assez rapidement. L'entreprise peut donc être considérée comme heureuse. Pas plus que celle de la Société de Protection, elle n'avait d'ailleurs de but intéressé.

(1) L'arrêté de déconcentration du 31 décembre 1873 leur avait donné délégation pour l'admission des colons. Par une décision du 25 mars 1875, le général Chanzy la restreignit aux concessions, le Gouvernement Général conservant l'attribution des lots de ferme. Le 16 janvier 1882, M. Tirman retira aux préfets et généraux de division, la délégation des concessions gratuites qui ne leur fut rendue qu'au 30 décembre 1900 et seulement au profit des Algériens.

(2) Instructions du général Chanzy (1877).

(3) Et en particulier, circulaire du 15 février 1875.

(4) Art. 7. *In fine*.

considéré, à juste titre, comme lié par les conditions qu'il imposait à autrui au nom des grands intérêts d'une œuvre dont il est à la fois l'arbitre directeur et le principal artisan.

Le nouveau texte réalisait, d'ailleurs, un certain nombre de modifications importantes : A la location conditionnelle sous promesse de propriété définitive au bout de cinq ans de résidence, succède la concession gratuite, attributive de propriété sous condition suspensive. Il faut n'être, ni avoir été locataire, concessionnaire ou adjudicataire de terres de colonisation, justifier de ressources « suffisantes » et s'il s'agit d'un lot de ferme, d'au moins 150 francs par hectare.

S'agit-il d'un lot de village, l'obligation de résidence personnelle est maintenue pour cinq ans ; au contraire, l'attributaire d'un lot de ferme peut à son choix s'installer lui-même sur la propriété ou y établir une ou plusieurs familles soit de Français d'origine européenne, soit d'Européens naturalisés ou en instance, à raison d'un adulte au moins par 20 hectares. Celui qui use de cette faculté doit en outre employer en améliorations utiles et permanentes une somme minimum de 150 francs par hectare, dont le tiers au moins affecté à construire des bâtiments.

Le titre définitif peut être délivré après trois ans, à condition pour l'attributaire astreint à la résidence, de justifier d'une dépense moyenne de 100 francs par hectare et, pour ceux qui en sont dispensés, de l'accomplissement de toutes leurs obligations.

Le concessionnaire de lot de village peut céder sa concession au bout d'un an à quiconque remplit les conditions pour en recevoir une ; il peut consentir immédiatement hypothèque sur son immeuble au profit exclusif du prêteur qui lui a fourni des sommes destinées aux bâtiments, à des améliorations agricoles utiles et permanentes, à l'acquisition du cheptel ; dans le cas où il meurt, ses héritiers ont le choix ou bien de conserver la concession en remplissant les conditions imposées à leur auteur, ou d'y renoncer et d'en demander la vente aux enchères s'il y a été fait des améliorations utiles et permanentes.

A côté de la concession existe la faculté pour le Gouvernement de mettre en vente aux enchères publiques les lots de ferme situés dans des lieux où il est impossible de former un village, et les terres qui ne peuvent être utilisées qu'au pacage. Dans ce cas, sont admis à l'adjudication tous les enchérisseurs d'origine européenne.

Les indigènes peuvent être admis au bénéfice des concessions, en récompense de services exceptionnels, et jusqu'à concurrence de 30 hectares ; ils ne peuvent, par contre, acheter les lots de village que dix ans après la délivrance du titre et les lots de ferme que vingt ans à partir de la même échéance.

Ses avantages.

Ainsi, c'est le système de la résidence obligatoire, base de toute colonisation de peuplement, qui persiste ; il n'est possible de s'en décharger que pour les lots de ferme, mais sur des Européens, et en assumant des obligations précises de mise en valeur. Le concessionnaire doit posséder des ressources ; on peut donc lui confier plus qu'une location, et, c'est un véritable droit de propriété qu'on lui remet, à la vérité sous condition suspensive, mais avec de larges facilités de cession, et un régime de crédit privilégié. D'autre part, l'attributaire laborieux et diligent jouit d'une sorte de prime de libération. Les abus du « déplacement » sont limités par la déclaration imposée au demandeur, qu'il n'est et n'a été ni concessionnaire, ni acquéreur, ni locataire de terres de colonisation. Enfin, contre la reprise des indigènes, celles-ci sont défendues par une interdiction d'une certaine durée.

Ses inconvénients.

Ce sont là d'assez heureuses dispositions ; l'autorité réglementaire est évidemment moins bien inspirée lorsqu'elle réduit à 40 hectares l'étendue des concessions, et surtout lorsqu'elle fait de la concession gratuite, l'unique procédé de la colonisation. Le Gouvernement qui s'en sert n'a même pas la faculté de la grever de conditions spéciales, et, lacune plus grave encore, si l'administration veut recourir à la vente, l'acquéreur est affranchi par avance de toutes les clauses qui peuvent assurer le peuplement ou la mise en valeur.

Les résultats de la décade.

L'application du nouveau décret couronne, ou peu s'en faut, la première décade de la colonisation républicaine.

De 1871 à la fin de 1880, il a été formé et alloti à divers titres, 264 territoires représentant 401.099 hectares et 8.641 lots.

Le département d'Alger en présente 72 qui se classent pour la plus grande part dans les deux grands groupes du massif kabyle et de l'extrémité orientale de la Mitidja. La pointe occidentale de la Mitidja et les vallées qui y aboutissent en fournissent quatre, et autant la bordure côtière de l'Ouest.

Un effort assez considérable est tenté du côté de la vallée du Chéliff ; la haute plaine de Médéa et celle d'Aumale offrent chacune trois territoires ; on effleure le Dahra et les Hauts-Plateaux.

Dans le département d'Oran on en compte 75 ; c'est le plateau de Bel-Abbès d'une part, et, d'autre part, la haute plaine de Mascara qui fournissent le plus grand nombre de centres ; on achève la colonisation des plaines côtières et du tour de la Sebkha ; on peuple le Chéliff et ses vallées latérales enfin, le Dahra fournit trois territoires, la région tlemcenienne quatre, les plateaux entre le Chéliff et la Mina trois.

Dans le département de Constantine où le nombre des périmètres formés atteint 117, la colonisation porte son principal effort sur le plateau sétifien et sur le plateau constantinois. La vallée de la Soummam a fourni huit centres, la plaine de Bône quatre, les coteaux entre Guelma et Souk-Ahras trois, les massifs côtiers du centre sept; deux villages ont été aventurés vers Batna.

La population française est passée dans la même période de 129.998 à 195.418, soit une augmentation de 50,32 °/₀.

La population étrangère a augmenté de 56 °/₀ (115.516 en 1871 à 181.354 en 1881).

La population rurale européenne (1) est passée de 100.549 en 1872, à 145.710 en 1881, soit une hausse de 45 °/₀.

(1) En territoire civil seulement.

II. — 1881-1891

L'effort considérable accompli dans la dernière période n'a pas été sans absorber de grandes quantités de terres ; 400.000 hectares, on l'a vu, ont été consacrés à la colonisation.

Epuisement des réserves domaniales.

Les réserves domaniales, qu'en 1877 le général Chanzy estimait encore suffisantes pour la création de 300 nouveaux centres, commencent à s'épuiser. On s'en aperçoit plus clairement quand, poursuivant une de ses juste conceptions, son successeur cherche à substituer à la réalisation au jour le jour des projets de créations, un plan d'ensemble établi d'accord avec les Conseils Généraux. « La préparation du programme de 1880 révèle, dit M. Albert Grévy au Conseil Supérieur (1), une situation qu'il importe sans plus tarder d'envisager en face. Plus des trois cinquièmes des terres qui doivent constituer les centres projetés n'appartiennent point à l'Etat. Il faudra les acheter. Les terres domaniales vont manquer à la colonisation ; celles qui restent, par leur dissémination et leur infériorité, ne peuvent former que de faibles appoints. »

Le projet des cinquante millions.

C'était peut-être un peu charger la situation ; mais, on introduisait devant l'opinion locale le projet nourri dès ce moment par le Gouvernement Général de s'assurer d'un coup, avant que leur valeur n'ait subi une trop forte hausse, une quantité considérable de terres dans la zone colonisable. Le rapporteur pour l'Algérie au budget de 1880 (2) y fait écho devant la Chambre et avance l'idée d'une Caisse de Colonisation. A la session suivante, M. Thomson, rapporteur du budget de 1881, propose d'affecter la somme de 2.570.600 francs, annuellement employée aux travaux de colonisation et aux achats de terre, à la garantie de l'intérêt et de l'amortissement du capital avancé à cette caisse.

C'étaient les bases du « Projet des 50 millions ». Celui-ci est déposé le 3 avril 1881 par M. Constans, ministre de l'Intérieur, et M. Magnin, ministre des Finances. Il est accueilli par la commission spéciale, chargée de l'examiner et dont M. Thomson est nommé rapporteur.

Les changements ministériels et les hasards de la procédure parlementaire en retardent la discussion et en modifient les formes. Sa rédaction définitive est enfin arrêtée en 1883 par MM. Waldeck-Rousseau et Tirard, et il vient devant la Chambre à la fin de l'année.

(1) Session de décembre 1879.
(2) M. Gastu, député d'Alger. Séance du 29 mai 1879.



L'exposé des motifs indiquait bien l'esprit de l'opération ; il s'agissait de rendre possible, un effort ultime mais énergique et rapide de la colonisation officielle. Avec les cinq annuités de dix millions qu'il obtenait à titre d'avances de la Caisse des dépôts et consignations, le Gouvernement Général devait créer 300 villages : 150 au moyen des terres appartenant à l'Etat, 150 au moyen de terres achetées amiablement ou par expropriation aux indigènes. A 85 francs l'hectare, ces 150 villages de 2.000 hectares devaient exiger 25.500.000 francs. Les dépenses d'installation évaluées à 80.000 francs par village formaient un total de 24 millions.

Sur le pied de 50 feux par village, 15.000 familles pouvaient être installées sur place, ce qui représentait une population française de 60.000 personnes que l'adjonction de lots industriels éléverait sans doute à plus de 70.000. Cette œuvre réalisée, l'Etat considérait sa tâche comme accomplie. « L'initiative individuelle viendrait terminer l'œuvre de la civilisation commencée. »

Modification corrélative du régime de la colonisation. Emploi simultané de la concession gratuite et de la vente.

Comme complément de ce grand projet, le Gouvernement avait présenté à la Chambre des Députés (1) un texte spécial déterminant les règles d'après lesquelles devaient être aliénées les terres affectées à la colonisation. Deux modes principaux étaient envisagés : la concession gratuite avec obligation de résidence pendant cinq ans pour une partie des lots de village, ceux aliénés au début ; la vente aux enchères avec obligation de bâtir et d'exécuter des travaux d'amélioration pour le restant des lots de village et pour les lots de ferme ; le peuplement du centre devait d'après ce système commencer par voie de concession et se compléter par voie de vente aux enchéres.

L'opposition dans l'opinion et dans la presse.

La lenteur de la procédure avait laissé le plus large champ à la discussion. Celle-ci s'était ouverte avec ampleur et vivacité. Le « projet des 50 millions » réunissait contre lui les philanthropes et les économistes doctrinaires ; ceux-là dénonçaient comme spoliatrice et comme politiquement dangereuse l'expropriation des terres indigènes, envisagée par le Gouvernement comme un procédé sinon principal du moins nécessaire d'exécution ; ceux-ci faisaient le procès de la colonisation officielle au nom des principes et, pour se munir de faits, ils trouvaient aisément dans les délibérations des Assemblées locales — Conseils Généraux et Conseil Supérieur — des critiques visant la mauvaise installation des villages, le choix médiocre et le peu de résistance des colons, l'abus de la faveur, etc. Les unes à coup sûr fondées, les autres et le plus grand nombre, inspirées par des polémiques personnelles d'une grande aigreur, toutes semblaient conclure contre le régime de la concession gratuite et de la colonisation d'état.

(1) Séance du 27 juillet 1883. Projet n° 2.115.

Ce fut dans la presse de doctrine, dans les grandes revues, dans des conférences, une véritable campagne ; la notoriété de ses auteurs devait lui donner du poids.

Les débats de décembre 1883.

Le projet des 50 millions fut vivement attaqué à la Chambre (1) par MM. Ballue, Guichard et Lebaudy. Le Gouverneur Général, M. Tirman, le Ministre de l'Intérieur, M. Waldeck-Rousseau, le défendirent avec ingéniosité et éclat. Peut-être se renfermèrent-ils un peu trop dans le domaine juridique et économique ; ils firent valoir les obstacles souvent prohibitifs opposés à la colonisation privée dans la période de création, ils montrèrent dans l'expropriation le procédé d'achat le plus expéditif, le plus équitable et souvent le plus avantageux pour les deux parties en présence ; ils firent ressortir tous les avantages que les indigènes retirent du développement de la colonisation, et tous les bénéfices matériels que le pays en peut attendre. Il semble que l'argument décisif ne fut pas produit ou du moins qu'il fut insuffisamment utilisé. « La question principale, disait M. Thomson en 1881, est d'activer le plus possible en Algérie le développement de la population française ». A parcourir cette importante discussion, on s'étonne que le souci du peuplement national n'ait pas davantage rempli ce grand débat.

Rejet du projet.

Le projet de loi fut repoussé par 249 voix contre 211. Ce n'était que demi-mal. Les justifications mathématiques de sa présentation (2) donnaient à craindre que le programme fut médiocrement étudié. L'ampleur de ses proportions. la brièveté de ce délai de cinq ans pouvaient aussi inspirer quelque inquiétude. Enfin sans parler du trouble qu'il pouvait apporter dans la société indigène, son exécution ne dépassait-elle pas le rendement pratique des services techniques d'une part, de l'émigration métropolitaine et du recrutement local de l'autre.

Paralysie de l'administration algérienne.

Mais, pendant toute cette longue période d'élaboration, l'activité de l'administration algérienne s'était bien ralentie. Au lieu des 1.174 nouveaux colons de 1881, on n'en place en 1882, que 191, et 241 en 1883 ; le chiffre se relève à 290 en 1884, mais il tombe l'année suivante à 110, sur lesquels on ne compte plus que 39 métropolitains. Il semble que l'échec parlementaire de décembre 1883, et le mouvement d'opinion qui l'avait provoqué, aient jeté un véritable découragement dans une haute administration ingénieuse et active, mais peu portée à la lutte.

La trace s'en retrouve non seulement dans l'œuvre matérielle du Gouvernement Général, mais jusque dans ses conseils.

(1) *Journal Officiel.* Débats parlementaires, 1883. Pages 2.977 à 3.008.
(2) Au moins sous sa première forme.

Le projet d'Haussonville.

Dès le lendemain du vote de la Chambre, M. d'Haussonville dont l'action n'avait peut-être pas été étrangère à son résultat (1), saisissait le Sénat d'une proposition ayant pour objet d'affecter les terres domaniales à la colonisation et d'en régler le mode d'aliénation. Il évaluait à 800.000 hectares la superficie des terres domaniales utilisables, et estimait qu'avec les parties de bois clair-semés ou en broussailles susceptibles d'être distraites du régime forestier, il était possible d'atteindre 1 million d'hectares fournissant au prix de 50 francs l'hectare, les 50 millions qu'on avait demandés vainement au budget. Avec ce produit, il devait être constitué un fonds commun affecté aux dépenses de colonisation dans les trois départements. L'aliénation des immeubles avait lieu par voie de vente aux enchères, mode qui devait être appliqué indistinctement, aussi bien aux terres affectées directement au peuplement qu'à celles reconnues inutilisables pour la colonisation. Les indigènes non naturalisés et les étrangers devaient être exclus des adjudications. La concession gratuite restait admise à titre d'exception pour services civils et militaires.

La proposition prêtait doublement à la critique ; elle faisait des réserves domaniales utilisables et des distractions forestières possibles une évaluation très exagérée, et de nature à produire les plus sérieux mécomptes ; d'autre part, l'emploi du même procédé pour l'aliénation des terres de colonisation et des terres de réalisation purement fiscale se comprenait mal, et, en ce qui concerne les premières, le choix de l'adjudication aux enchères qui, par l'avantage acquis d'avance aux acquéreurs sur place, rend pratiquement impossible le concours des immigrants, était particulièrement malheureux.

Quoi qu'il en soit, la Commission d'initiative du Sénat prenait aussitôt le projet en considération. C'était une indication très nette que le Parlement, s'il écartait le projet des 50 millions, ne se désintéressait pas de la colonisation.

Le projet du Gouvernement Général.

La caisse de colonisation.

Le Gouverneur Général fut donc invité à préparer un nouveau projet relatif au régime de la colonisation ; le texte en fut élaboré en Conseil de Gouvernement en juin et juillet 1884. Il retenait, à juste titre, l'idée de la caisse de colonisation : celle-ci était alimentée non seulement par les prix de vente, mais par les revenus de tous les immeubles domaniaux, à l'exception des forêts ; gérée d'après les règles de comptabilité applicables aux fonds de concours, elle permettait au Gouvernement Général d'acquérir s'il était nécessaire, des terres appartenant à des indigènes ou à des européens, et dont le prix de vente devait lui être d'ailleurs reversé.

(1) M. d'Haussonville avait publié quelques mois auparavant, dans la *Revue des Deux Mondes*, un important article cité plus haut où il se montrait nettement hostile au projet du gouvernement.

Régime de la vente à prix fixe ou aux enchères.

Quant au mode d'aliénation, on cédait largement à la poussée de l'opinion ; les terres reconnues directement utilisables étaient, comme antérieurement, alloties en lots de village ou en lots de ferme. Les premiers devaient être aliénés, soit par la vente à prix fixe, soit par la vente aux enchères ; la concession gratuite n'était plus autorisée qu'à titre exceptionnel « lorsque la création du village était commandée par un intérêt stratégique. »

Pour les lots de ferme, le mode obligatoire et unique d'aliénation devait être la vente aux enchères.

Résidence facultative, mais primée.

La résidence effective et permanente sur son lot était imposée au concessionnaire pendant cinq ans ; mais, il pouvait s'en affranchir en justifiant de dépenses de construction ou d'amélioration représentant au moins 100 francs par hectare. Quant à l'acquéreur à prix fixe ou par adjudication, sa liberté était entière ; mais, s'il justifiait avoir résidé pendant trois années consécutives sur son lot, et y avoir en outre construit une maison d'habitation représentant 50 francs par hectare, il pouvait obtenir remise, jusqu'à la moitié, de son prix d'adjudication.

La concession gratuite n'est plus qu'un mode exceptionnel d'aliénation.

Ainsi, l'obligation de résidence n'était plus attachée qu'à un procédé déclaré d'avance exceptionnel ; elle pouvait être esquivée avec la dépense minima d'une exploitation effective. Dans le cas de vente, la résidence était libre, et pour la provoquer, le Gouvernement n'avait d'autre arme, qu'une remise de prix, médiocrement attrayante pour le spéculateur en état d'attendre dans l'inaction et l'absentéisme, l'expiration du délai de trois ans, après lequel il pouvait revendre aux indigènes au prix fort. Enfin, comme dans le projet d'Haussonville, la prépondérance du système de l'adjudication devait enlever tout attrait à l'immigration. C'était l'abandon à peu près complet de la doctrine du peuplement, et le retour à la colonisation des économistes. L'enseignement de 1848 avait été perdu de vue en 1871, dans une poussée de pitié, et dans le désordre d'une crise nationale ; en sens inverse et semble-t-il avec de moindres excuses, le Gouvernement fermait les yeux sur la leçon de 1860 et de 1864.

Heureusement, l'état de quasi paralysie où le système des rattachements maintenait la gestion des grandes affaires algériennes, ne permit pas à ce projet d'aboutir. Réclamé en 1883, préparé en 1884, déposé en 1886, il ne fut voté par le Sénat qu'en 1889 et ne vint jamais devant la Chambre.

Vente aux enchères de terres de colonisation.

Cependant, dès ce moment, toutes les fermes sont vendues aux enchères ; le cahier des charges n'impose aucune obligation de résidence soit personnelle, soit substituée ; il se borne à prévoir que les nouvelles propriétés ne pourront être aliénées avant douze ans au profit des étrangers ou de français propriétaires de plus d'un lot de colonisation.



En 1885 et en 1886, le Gouvernement Général aliène de la sorte, près de 30.000 hectares situés en grande partie dans le département de Constantine,

Leurs résultats.

Deux ans après (1), M. Tirman est obligé de reconnaître que sur ces propriétés importantes dont la vente avait rapporté presque deux millions, c'est à peine s'il s'est installé 150 Français ; la plus grande partie des acquéreurs ont loué aux indigènes et beaucoup n'attendent pour leur revendre que l'expiration du délai légal. Certains, sous couleur de recevoir par avance les fermages de quinze ou vingt années, se font payer le prix de vente que l'acte stipulera plus tard, payé hors de la vue du notaire (2).

Pour être moins mauvais, le résultat de la vente de lots de village, tentée dans quelques centres, est pareillement loin d'être satisfaisant.

A Aboutville, les quarante concessions disponibles sont achetées par les Algériens ; à Tigzirt, les immigrants n'en prennent que deux sur trente. Ce n'est plus du peuplement ; est-ce davantage de la mise en valeur ? Quatre ans après, il n'y a plus à Aboutville que 13 lots occupés par des Européens, autant à Tigzirt. Sur 656 lots de fermes vendus de 1882 à 1892, 448 n'étaient exploités en 1893, ni par les acquéreurs ni par des fermiers ou domestiques européens ; pour employer l'expression de M. Labiche (3) « ils étaient purement et simplement restitués à la culture indigène. »

Maintien en fait du procédé de la concession gratuite.

La majorité des villages continue toutefois d'être allotis en vue de la concession gratuite. Le Gouvernement Général utilise le plus souvent des terrains domaniaux ou séquestrés ; parfois ces superficies sont insuffisantes, et il semble qu'il recule devant la tâche laborieuse de les complémenter ; on compte trop de ces petits centres routiers, Marbot, Pont-du-Caïd, Khalloul, Tamda, Yakouren, Zouit, Gastonville, dont les périmètres ne dépassent pas quelques centaines d'hectares, et qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes.

Œuvre matérielle et extension de la colonisation pendant la décade.

Malgré cela, l'effort matériel garde de l'importance ; dans le département d'Alger, on finit de tirer parti du séquestre kabyle (Port-Gueydon, Maillot, Fréha, Azazga, Tamda, Tigzirt, Takdempt, Ben N'choud, Yakouren) et de celui du Gouraya (Marceau et Villebourg) ; on s'avance dans le Chéliff (Kherba, Carnot, Lamartine), on pénètre dans le Dahra, jusqu'ici à peu près inoccupé (Khalloul, Flatters, Rabelais).

(1) *Exposé de la situation de l'Algérie*, 1887.

(2) *Loc. cit.*, p. 97

(3) *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans la législation et l'organisation des divers services de l'Algérie* (colonisation), 1896.

A Oran, la plaine littorale fournit encore Chabet-el-Leham, Sidi-Khaled, Guiard, et, vers l'ouest, Lavayssière ; une demi-douzaine de centres et d'agrandissements complètent la mise en valeur de l'admirable plateau de Bel-Abbès (Lamtar, Parmentier, Deligny, Tassin, Boulet) ; derrière lui, la colonisation remonte la Mékerra (Chanzy, Télagh, Magenta, et tout au sud Bedeau) ; enfin, la vallée de la Mina se peuple lentement (Guertoufa, Uzès-le-Duc, Zemmora, Palat), et l'on termine le Dahra (Lapasset, Petit-Port).

Dans le département de Constantine, c'est le plateau sétifien et constantinois, où abondent encore les ressources domaniales, qui fournit le principal (Rouached, Kercha, Lecourbe, Bordj-R'dir, Abdel-Bey, Périgotville, Hamala, Grarem, Siliana, El-Milia). Seddouk complète la colonisation de la Soummam, Zarouria des environs de Souk-Ahras. Enfin, le grand massif côtier de l'Est (commune mixte de La Calle) fournit à lui seul six centres nouveaux (Combes, Yusuf, Blandan, Roum-es-Souk, Lacroix, Le Tart).

Mais la caractéristique de cette période est un premier effort pour dépasser l'Atlas, et aborder les Hauts-Plateaux. A l'Est, Fontaine-Chaude, Aïn-Yagout, Pasteur, entourent Batna, jusqu'ici point le plus avancé de l'agriculture européenne ; Youks s'enfonce derrière Tébessa. A l'Ouest, Mécheria, Aïn-Sefra, le Kreider, El-Aricha, Bedeau, Aflou, Marhoum sont constitués en périmètres de colonisation, moins certes dans un but agricole, que pour servir de base à des installations commerciales, à l'exploitation de l'alfa, et à l'élevage. Enfin, au centre, la route de Téniet se jalonne de deux étapes, et, au delà, voici comme en avant-garde vers une région nouvelle et pleine de promesses, Vialar et Taza, sur les coteaux qui dominent le Sersou.

Dans la décade de 1881 à 1890, il a été formé ou agrandi 107 périmètres ; 2.846 concessions et 360 lots de ferme ont absorbé près de 176.000 hectares, et il a été constitué, en outre, 338 lots industriels.

La population française est passée, dans le même temps, de 195.418 à 267.672 unités ; elle gagnait ainsi 36,97 pour cent (233.169 contre 181.354).

La population étrangère, poussée vers la nationalité française par les lois de 1888 (1) et 1889, ne gagne que 28,6 pour cent.

La population rurale européenne s'élève à 198.985 unités, contre 146.657 en 1881, présentant ainsi 36 pour cent d'augmentation.

(1) La loi du 1er mars 1888 réserve aux bateaux français la pêche dans les eaux territoriales ; les équipages étrangers de la colonie ont, à la suite de cette disposition, demandé en masse la naturalisation ; de ce fait, le nombre de naturalisations individuelles a quadruplé de 1886 à 1887 et aux années suivantes (1886, 473 ; 1887, 1.756 ; 1888, 1.998 ; 1889, 1.624) ; on revient aujourd'hui aux chiffres normaux de 4 à 700 naturalisations par an.

III

1891-1901

Burdeau et la colonisation.

« Le but essentiel de notre établissement en Algérie, c'est d'y créer, avec le « concours d'émigrants européens assimilables, une race de Français qui puisse « civiliser et rapprocher de nous les indigènes. Quelques signes de prospérité « que pût nous donner d'ailleurs notre colonie, si les Français n'y devenaient « pas progressivement assez nombreux pour encadrer les autres éléments, nous « douterions de son avenir. »

Cette phrase du beau rapport sur le budget du Service de l'Algérie en 1892, sonne comme un rappel de la colonisation à sa tâche principale. Et, en effet, Burdeau justifie avec force la colonisation officielle ; il montre le rôle qu'elle a joué dans le développement des colonies anglo-saxonnes ; il reproche vivement à l'administration algérienne son inertie en matière de publicité, et la part excessive qu'elle fait à l'élément local dans la répartition des concessions. Mais, rebuté par des contradictions qu'un examen trop rapide lui a fait relever parmi des statistiques d'ailleurs infirmes, il semble qu'il aperçoive mal la relation, cependant si nette, de l'accroissement du peuplement agricole français avec l'activité de la colonisation officielle (1) ; pareillement, lorsqu'il s'agit des procédés, il condamne d'un mot la concession gratuite, et, sans discuter la question de la résidence, il se prononce pour le principe de la vente, avec tempéraments en cas de mauvaise année, et primes à la mise en valeur, lorsqu'elle est l'œuvre de mains françaises.

(1) Burdeau oppose la notice sur la colonisation, publiée en 1889 par le Gouvernement Général, d'après laquelle l'administration aurait, de 1871 à 1878, installé 8.974 familles de colons comprenant 43.501 personnes, et la statistique de l'Algérie, d'après laquelle la population agricole européenne de la colonie n'aurait crû que de 19.763 unités pendant la même période. Il y a dans ce rapprochement une double erreur : erreur de logique en ce qui concerne les chiffres de la colonisation, puisque ceux-ci, englobant les colons algériens et les colons immigrants (les premiers sensiblement plus nombreux que les seconds) ne peuvent marquer eux-mêmes un accroissement net de la population algérienne ; erreur de relevé en ce qui concerne les uns et les autres, car, d'une part, le chiffre de la population agricole (118.000) qu'il indique pour 1871, est en réalité celui de 1875, et, d'autre part, la notice qu'il vise évalue à 30.000 colons et non à 43.500, le total des personnes installées dans la période en question.

Un examen attentif des statistiques conduit aux constatations suivantes :

1° De 1871 à fin 1878, la colonisation officielle a installé 3.113 familles immigrantes, soit environ 16.000 personnes ;

2° Il n'y a pas eu de recensement de la population agricole de 1857 à 1861 ni de 1866 à 1871. Les relevés effectués au cours des périodes voisines fournissent les chiffres suivants :

Le rapport de M. Jonnart.

L'année suivante, M. Jonnart, rapporteur du Budget de 1893, incline dans le même sens (1), mais en relevant que, pour ses dernières ventes, l'administration algérienne a eu recours à une publicité tout à fait insuffisante, et que, dans un cas seulement, elle a imposé l'obligation de résidence obligatoire, sauf faculté de substitution, avec laquelle la vente peut devenir un excellent procédé de colonisation.

La Commission Sénatoriale. Rapport de M. Labiche.

Aussi bien, la concession gratuite qu'on croyait définitivement condamnée, rappelle-t-elle, à la lumière des faits, du jugement un peu sommaire de l'opinion. En 1896, le rapporteur de la Commission Sénatoriale (2) la considère comme justifiée dans un certain nombre de cas ; il y voit un instrument de pénétration, et surtout de peuplement ; sans vouloir exclure l'élément algérien, il demande que les deux tiers au moins des lots soient réservés aux immigrants. Quant aux ventes, après y avoir constaté les traces fâcheuses de la spéculation, il pense qu'il serait possible d'en obtenir des résultats plus satisfaisants, soit en restreignant au cas de la résidence personnelle, la réduction de prix accordée à l'acheteur diligent, soit en lui imposant, à défaut de résidence, l'obligation d'avoir pendant cinq ans au moins un fermier européen.

Activité relative du Gouvernement Général.

L'administration algérienne continuait, pendant ce temps, un effort que des crédits fréquemment réduits, la part trop forte consacrée à l'amélioration des anciens centres, et des disponibilités financières de plus en plus difficiles à assurer rendaient modeste.

M. Cambon avait succédé à M. Tirman ; et comme lui, cependant, il portait à la colonisation un intérêt attentif. Dans ce service qu'aucun des ministères techniques n'évoquait directement, il semble que le Gouverneur Général — Jules Ferry ne venait-il pas de le définir « un Inspecteur de la Colonisation dans le palais d'un roi fainéant » — ait conservé le maximum de liberté d'action, et partant d'initiative.

1856, 73.394 (territoire civil) ; 1862, 102.777 (territoire civil) ; 1863, 92.651 (territoire civil ; 1864, 99.558 (territoire civil) ; 1865, 100.265 (territoire civil) ; 1872, 100.549 (territoire civil) ; 1873, 114.995 (Algérie entière) ; 1874, 117.775 (Algérie entière) ; 1875, 118.852 (Algérie entière) ; 1876, 123.304 (Algérie entière) ; 1877, 133.349 (Algérie entière) ; 1878, 133.011 (territoire civil) ; 1879, 136.363 (Algérie entière) ; 1880, 142.292 (Algérie entière) ; 1881, 145.710 (territoire civil) ; et 1882, 157.402 (Algérie entière).

L'augmentation de la population agricole, ou, plus exactement, de la population rurale pendant la période de colonisation envisagée (8 ans) représente donc environ 36 % soit 36.000 unités, chiffre dans lequel les immigrants officiels figureraient pour un peu moins de la moitié.

Sans attacher à ces chiffres une vertu sacramentelle, on ne peut pas ne pas être vivement frappé de la stagnation de la population rurale pendant la période impériale de la « colonisation économique » (1862-1872), et au contraire de sa progression rapide (58 %), au cours du gros effort de peuplement tenté par la colonisation officielle (1872-1882).

(1) *Rapport au nom de la Commission du Budget. Service de l'Algérie*, 1893.

(2) M. Labiche. *Rapport cité*, p. 82 et suivantes.

L'Office des Renseignements généraux et des Expositions. L'Inspecteur général de la colonisation.

Obéissant aux suggestions du rapporteur de 1892, M. Cambon créait à Paris (1) un « Office de Renseignements Généraux et des Expositions », qui devait prendre ultérieurement un développement fécond. Il nommait, en outre, à titre de conseil technique de l'administration centrale, un Inspecteur Général de la Colonisation (2).

Essai d'utilisation de la main-d'œuvre pénitentiaire.

Il se préoccupe, d'autre part, d'utiliser la main-d'œuvre pénitentiaire pour réduire l'effort de premier établissement des colons, si pénible quand il s'agit de terres non défrichées, et il obtient du Ministre de l'Intérieur l'autorisation de procéder aux essais utiles. Une portion du territoire de Levacher désignée pour le défrichement est divisée en deux parties égales, dont l'une est remise à une entreprise privée, et l'autre confiée à des chantiers de Berrouaghia (1898). Une tentative analogue est poursuivie à Lacroix (1899) avec des détenus de Lambèse (3).

Colonisation maritime.

En même temps, l'administration algérienne revenait une fois de plus au problème si tentant et si difficile de la colonisation maritime. Sur 1,100 kilomètres de côtes en général poissonneuses, et parfois très riches, vivent tout au plus 4.000 pêcheurs, à peu d'exceptions près, étrangers (4), du moins de sang. Est-il impossible,en faisant aux professionnels français certains avantages, de les fixer sur quelques points choisis ?

Ni le comte Guyot à Aïn-Benian, à N. D. de Fouka, à Sidi-Ferruch, ni l'amiral de Gueydon à Herbillon, n'avaient été heureux ; M. Tirman tentait vainement en 1890, de faire employer par des usiniers de Stora une trentaine de familles bretonnes, largement soutenues par l'administration ; il fallut les rapatrier, et, comme elles, une douzaine d'autres, originaires de Collioures, et installées en 1891 sur la côte bougiote.

(1) Arrêté du 31 août 1892.

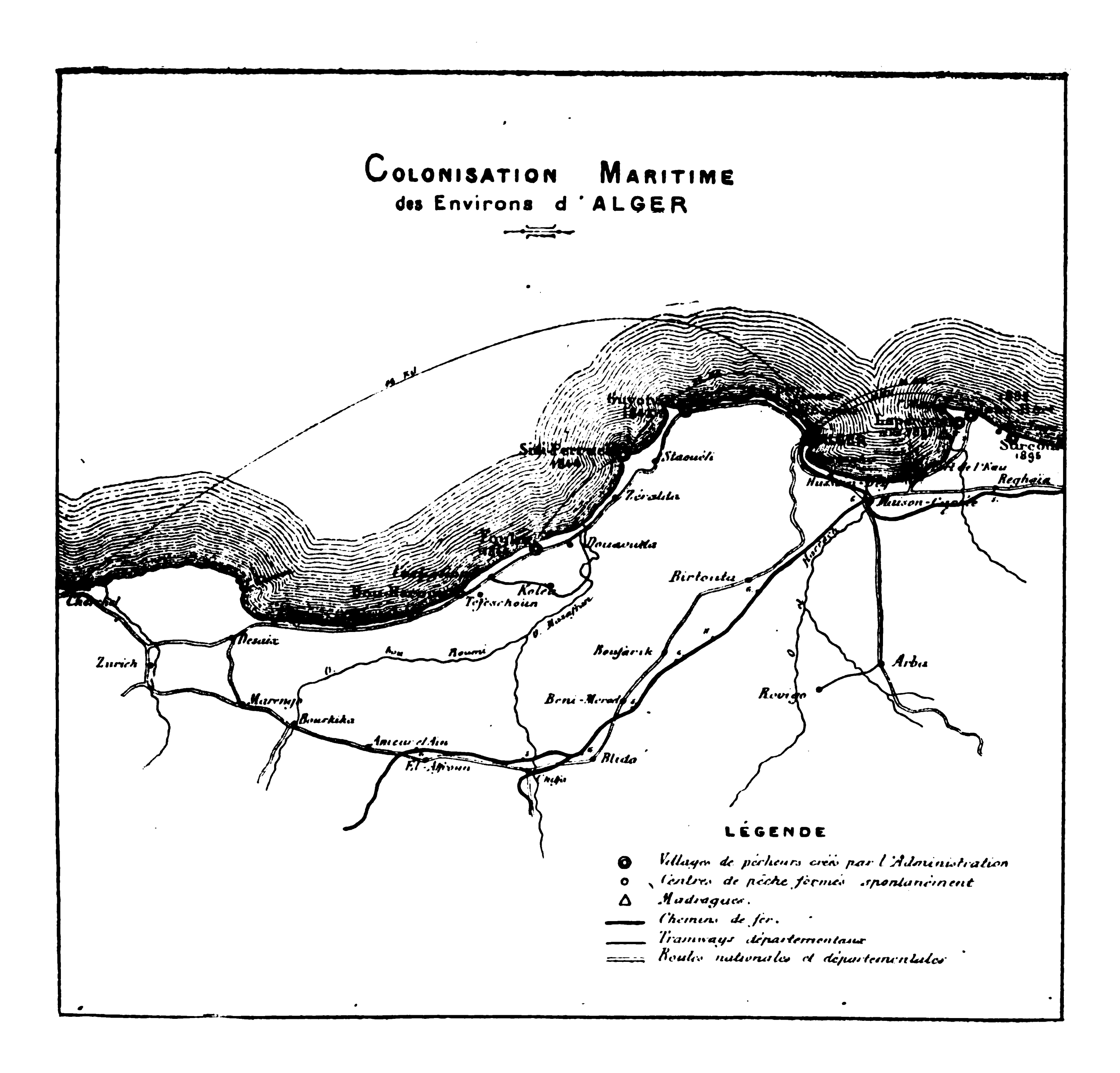
(2) Arrêté du 28 mars 1893.

(3) Le résultat de ces deux essais fut défavorable à l'utilisation directe de la main-d'œuvre pénitentiaire. L'hectare défriché de Levacher revint à 149 francs pour la partie faite à l'entreprise, et à 430 francs pour celle du service pénitentiaire ; la dépense de Lacroix monta à 360 francs l'hectare. La Commission technique, réunie en août 1900, conclut que la main-d'œuvre pénitentiaire ne pouvait être employée directement par l'Etat, en raison de l'incompétence des agents à diriger les travaux spéciaux, mais émit l'avis qu'il serait opportun d'autoriser les entrepreneurs de prisons, mieux à même, avec le jeu des gratifications, de tirer parti du travail des détenus, à concourir pour les travaux publics.

(4) Effectif du personnel de la pêche en Algérie. : 1.013 patrons et officiers, 4.585 marins ; il se répartit comme suit :

Français d'origine	216
Naturalisés	4.563
Indigènes	159
Etrangers	660

On sait que la loi du 1er mars 1888 interdit aux bateaux étrangers la pêche dans les eaux territoriales.


COLONISATION MARITIME
des Environs d'ALGER
Staouéli
Zéralda
Douaouda
Koléa
Tefeschoun
Birtouta
Boufarik
Beni-Mered
Blida
Arba
Rovigo
Zurich
Desaix
Marengo
Bourkika
Ameur-el-Ain
El-Affroun
Reghaia
Maison-Carrée
LÉGENDE
Villages de pêcheurs créés par l'Administration
Centres de pêche formés spontanément
Madragues.
Chemins de fer.
Tramways départementaux
Routes nationales et départementales

M. Cambon reprit la question en 1893 ; il s'agissait de fonder de véritables villages, mais placés à proximité du plus grand marché de consommation : Alger. Deux, Jean-Bart (1893) et Surcouf (1895), furent installés à l'est du cap Matifou, un troisième La Pérouse (1897) dans l'intérieur de la baie et en face d'Alger ; les colons recevaient une maison toute bâtie, et un jardin, dont ils devenaient propriétaires après cinq ans de résidence, un matériel de pêche complet d'une valeur de 2.000 francs, une prime d'émigration de 200 francs. Ils jouissaient, en outre, du transport gratuit pour leur famille et leur mobilier. On mit à Jean-Bart une majorité de Catalans, à Surcouf des Provençaux, à La Pérouse des Corses. Ils étaient recrutés administrativement, c'est-à-dire individuellement, et par l'intermédiaire des préfets métropolitains.

La médiocrité du recrutement, la concurrence des professionnels d'Alger, Italiens naturalisés, un manque d'esprit pratique, et souvent de goût au travail, peut-être favorisé par la bienveillance officielle, enfin une incapacité frappante à se faire aux procédés locaux, entraînèrent l'échec, ou, tout au moins, le découragement du plus grand nombre.

Soutenus pendant plusieurs années par des secours administratifs, des indemnités pour matériel perdu ou détérioré, la majeure partie des pêcheurs ne demeura que jusqu'à l'obtention du titre définitif ; il reste dix pêcheurs sur vingt-quatre à Jean-Bart, autant à Surcouf, sensiblement moins à La Pérouse ; les autres ont vendu maisons et jardins à des estiveurs ou à des armateurs naturalisés d'Alger. Les villages demeurent, ils sont appelés même à raison de leur situation à un avenir brillant (1) et, à ce titre, il n'y a pas lieu de regretter les dépenses de leur installation, mais, comme à Guyotville, le développement s'en dessine dans un tout autre sens que ne l'avait escompté l'administration.

Modification du régime. Rétablissement de la vente à bureau ouvert. Maintien de la concession gratuite avec élargissement du crédit. et garanties nouvelles au point de vue de la résidence. Décret du 13 septembre 1904

Malgré tous les efforts tentés pour y substituer un autre texte, c'était toujours le décret du 30 septembre 1878 qui règlait ces attributions. A chaque discussion devant le Parlement, à chaque session du Conseil Supérieur, on annonçait son remplacement ; à la fin de 1891, M. Cambon faisait connaître à la Chambre, qu'il allait saisir le Gouvernement d'un projet de décret. Et, en effet, éliminant du projet de loi de 1884, la partie relative à la caisse de colonisation, qui ne pouvait être sanctionnée que par l'autorité législative, il saisissait le Gouvernement d'une rédaction qui reproduisait, à peu de choses près, l'ensemble des dispositions proposées par son prédécesseur. Le nouveau texte, ballotté un certain temps entre les ministères, M. Cambon fut amené lui-même à le modifier dans un sens plus conforme aux intérêts du peuplement. M. Laferrière,

(1) Le prolongement prochain du chemin de fer sur routes jusqu'à Aïn-Taya, fera de toute la côte du cap Matifou un séjour d'été, agréable et facile d'accès, pour l'agglomération algéroise.

M. Révoil, devaient à leur tour, le revoir. C'est à M. Jonnart qu'il fut donné de faire aboutir la nouvelle règlementation (1).

Plus large et plus souple qu'aucune de celles qu'elle remplace, elle laisse au Gouverneur Général le choix entre tous les procédés utiles d'aliénation. Elle maintient la concession gratuite, mais elle interdit la location aux indigènes qui a rendu tant de peuplements précaires ; et elle étend à dix ans l'obligation de résidence, dont la durée insuffisante avait semblé dans les derniers temps offrir des facilités excessives aux spéculateurs amorcés par la hausse continue des terres. En laissant subsister la vente aux enchères, elle rétablit et met au premier plan la vente à bureau ouvert, qui permet de tenir toujours prêtes des propriétés pour les émigrants ; et, pour l'une comme pour l'autre, elle sauvegarde les intérêts du peuplement en favorisant, par des remises, l'acheteur diligent qui exploite lui-même, et en l'obligeant en tous cas à se faire remplacer par une famille de même origine. A l'acquéreur comme au concessionnaire, soumis à des obligations qui font peser sur eux l'éventualité d'une déchéance en cas d'inexécution, elle assure un crédit à peu près semblable à celui de la propriété définitive, en précisant que l'Etat ne se prévaudra pas de son action résolutoire vis-à-vis des créanciers hypothécaires, qui auraient prêté pour des travaux de construction ou des améliorations utiles ou permanentes. Elle conserve enfin au profit de l'émigration métropolitaine la réserve des deux tiers inscrite dans le décret de 1878, et qu'elle applique expressément aux ventes comme aux concessions gratuites.

L'œuvre de la décade.

De 1891 à 1900 inclus il a été créé ou agrandi 103 territoires ; les 120.097 hectares constitués en périmètres ont permis de former 2.502 lots.

Quoique fortement ralentie par rapport aux périodes précédentes, la Colonisation officielle a étendu largement l'aire de peuplement national et de transformation économique, dans le Chéliff (16 centres ou agrandissements), dans le Dahra (2), dans le bassin de la Mékerra (8), sur le plateau sétifien (12), dans les vallées côtières de l'Est (4), dans la haute plaine constantinoise (3).

L'avance vers le Sud, esquissée dans la période précédente, se continue : c'est Trézel, sur la route du Djebel Amour, c'est Turenne près de la frontière marocaine, Colbert, Ampère, dans le Sud Sétifien ; Bourbaki, Letourneux, continuent, sur le versant méridional de l'Atlas central, la mise en valeur progressive de régions jusqu'alors purement pastorales.

Sous la triple poussée du développement économique de la colonie, des excédents grandissants de la natalité, et de l'application de la loi de 1889, qui enfle chaque année de plusieurs milliers d'unités l'élément national, la popu-

(1) Décret du 13 septembre 1904.



lation française s'accroît (267.672 en 1891, 364.257 en 1901) dans des proportions (36 pour cent) qui décuplent le faible apport de la colonisation officielle.

La population étrangère est restée sensiblement stationnaire : 245.853 contre 233.169 soit 5,9 pour cent de hausse.

La population rurale (1) est passée de 198.975 à 189.164 habitants.

Tel est le bilan de la dernière décade. Elle se clôt au moment même où le vote d'un emprunt (dont près du quart est réservé à la colonisation (2), une réorganisation technique (3), une règlementation plus adéquate aux besoins actuels (4) vont donner une nouvelle impulsion à l'œuvre administrative.

Depuis 1840, pas une année ne s'est écoulée sans que, par un procédé ou par un autre, avec des ressources variables, un zèle et des succès inégaux, et à travers des fluctuations d'opinions qui provoquent et repoussent périodiquement l'application des mêmes systèmes, elle n'ait attiré sur la terre algérienne, pour en compléter et en affermir la conquête laborieuse et désormais pacifique, des dizaines, des centaines, parfois des milliers de familles françaises.

Dans quelles conditions, à quel prix, pour quels résultats, l'étude, les notices, et les tableaux qui suivent en rendront compte pour la période sous enquête.

(1) Territoire civil et territoire militaire ; la chute n'est qu'apparente ; l'année 1900 faisait apparaître un chiffre de 209.546 ; on s'est efforcé à partir de 1901 de définir plus nettement la *population agricole*, confondue en fait jusque là avec la *population rurale* ; d'une année à l'autre le contrôle plus serré du recensement a amené un déchet de plus de 30.000 têtes.

(2) Novembre 1901 -- 12 millions 900.000 sur 50 millions.

(3) Création de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, janvier 1902. Création du Service spécial des travaux de colonisation, septembre 1903.

(4) Décret cité plus haut, du 13 septembre 1904.



CHAPITRE IV

LES TERRES

De 1871 à 1895, la colonisation officielle a utilisé directement 643.546 hectares.

Leur répartition et leur origine.

La répartition et l'origine de ces terres, indiquées dans la notice de chaque centre, ont donné lieu à l'établissement du tableau B des annexes, dont le résumé groupe les chiffres suivants :

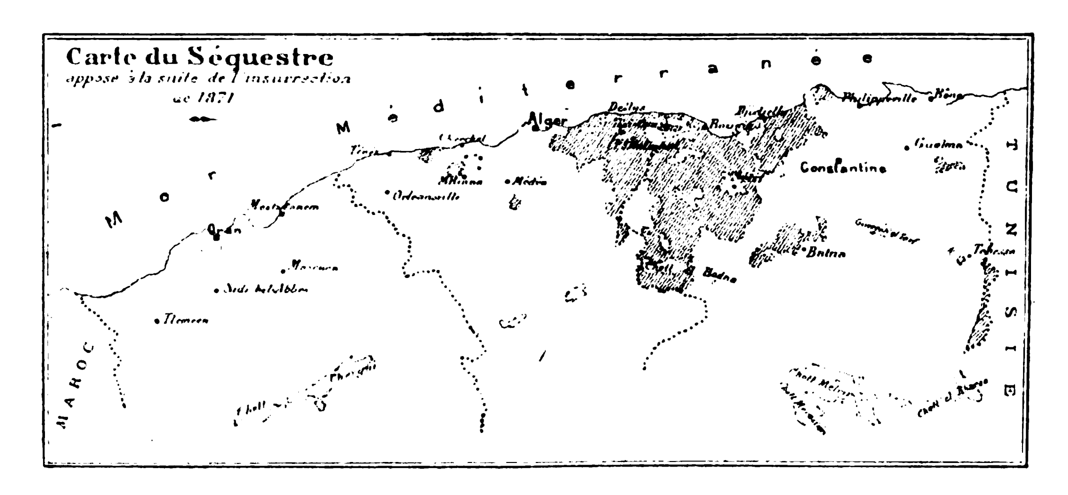
DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	Terres Domaniales			TERRES ACQUISES PAR VOIE DE				PROPRIÉTÉS privées enclavées	SURFACE totale
		Biens Beylick	Forêts déclassees	Séquestre	Cession gratuite	Vente de gré à gré	Expropriation	Echange		
Alger	Alger	798	472	34.380	303	23	4.231	7.547	306	48.060
	Médéa	1.596	»	»	98	1.497	»	»	»	3.191
	Miliana	3.270	86	808	»	2.395	12.060	1.753	474	25.846
	Orléansville	1.327	»	»	40	2.203	14.280	4.123	1.302	23.275
	Tizi-Ouzou	2.009	216	47.908	140	39	505	195	»	51.012
	TOTAL	14.000	774	83.096	581	6.157	31.076	13.618	2.082	151.384
Oran	Mascara	5.027	»	135	»	4.831	10.928	1.654	1.207	23.782
	Mostaganem	4.205	695	»	14.766	10.090	10.592	5.804	1.225	47.377
	Oran	7.468	1.574	»	»	6.443	4.702	6.815	3.751	30.753
	Sidi-bel-Abbès	12.467	1.784	»	277	12.203	661	5.205	288	32.885
	Tlemcen	4.989	»	»	»	2.386	590	429	564	8.958
	TOTAL	34.156	4.053	135	15.043	35.953	27.473	19.907	7.035	143.755
Constantine	Batna	5.607	»	9.069	»	»	1.358	»	»	16.034
	Bône	2.962	1.135	1.873	4.306	1.802	5.909	547	468	19.002
	Bougie	347	666	47.521	»	»	»	»	18	48.552
	Constantine	94.096	521	5.832	2.445	»	4.249	16.664	1.680	125.487
	Guelma	4.356	2.440	2.602	»	»	6.465	»	1.171	17.034
	Philippeville	4 266	1.592	4.975	»	»	7.662	»	198	18.693
	Sétif	16.376	»	79.272	5.014	31	1.099	347	1.466	103.605
	TOTAL	128.010	6.354	151.144	11.765	1.833	26.742	17.558	5.001	348.407
	Totaux Généraux	176.166	11.181	234.375	27.389	43.943	85.291	51.083	14.118	643.546

On passera sommairement en revue chacune de ces catégories.

Le séquestre. Il est délimite par l'aire d'expansion de l'insurrection de 1871.

La presque totalité des terres figurant sous cette rubrique provient des mesures de répression consécutives à l'insurrection de 1871, dont la zone d'expansion mesure étroitement leur répartition.

Comme on le voit par le croquis ci-après, l'insurrection a complètement épargné le département d'Oran. Son centre a été la région de Bordj-bou-Arréridj, siège de l'Aghalik de la Meskiana ; elle s'est étendue de là sur les deux Kabylies, et sur la partie occidentale des massifs côtiers et du plateau constantinois, poussant à l'ouest dans le Gouraya d'Alger, ou au sud vers le Hodna, à l'est, jusqu'à la frontière tunisienne, des irradiations parfois isolées. C'est donc le département de Constantine, avec ses 121.827 hectares qui a fourni la plus grande superficie de séquestres utilisables ; le département d'Alger vient second avec 83.106 hectares.



Les mesures de répression.

La répression qui suivit l'insurrection comportait trois sortes de mesures :

1° La perception d'une contribution extraordinaire de guerre, représentant en général 100 francs par fusil. Cette contribution, qui frappa les 298 collectivités les plus compromises, fournit un peu plus de 36 millions qui furent employés comme suit :

Indemnités aux victimes de l'insurrection (loi du 21 décembre 1872)...........................	19.000.000
Création d'académies militaires (loi du 21 décembre 1872)..	150.000
Travaux publics (lois du 28 mars et du 29 décembre 1872)..	7.000.000
Installation et assistance des colons alsaciens-lorrains (loi du 25 avril 1873)	600.000

Le solde, environ 12.000.000 francs, passa aux voies et moyens du budget général.

2° Le séquestre nominatif, appliqué en exécution de l'ordonnance du 31 octobre 1845, par l'arrêté du commissaire extraordinaire de la République en date du 31 mars 1871, aux indigènes signalés comme instigateurs ou acteurs principaux de la révolte ;

3° Le séquestre collectif, édicté par l'arrêté du chef du Pouvoir exécutif en date du 15 juillet 1871, à l'encontre des collectivités reconnues coupables de participation, et déclaré rachetable au prix du cinquième de la valeur des terres.

La procédure. Les commissions spéciales.

La préparation et le contrôle sur place de ces mesures furent confiées à des Commissions spéciales (1) qui, armées d'une double mission de justice et de transaction, devaient rechercher :

en vue de l'exonération du séquestre, les individus indûment frappés ;

en vue du séquestre nominatif, les coupables antérieurement omis ;

les terres séquestrées susceptibles d'affectation à la colonisation ;

celles qui, jugées impropres à cet usage, devaient être abandonnées en compensation ;

celles qui, inutilisables à ces deux points de vue, devaient être laissées aux occupants moyennant rachat.

Le double souci d'assurer, d'une part, une répression à la fois énergique et équitable, et, d'autre part, de conserver aux collectivités séquestrées des moyens d'existence, et de garantir, tant aux exonérés qu'aux propriétaires de terres comprises dans les périmètres, la compensation de leurs biens perdus, retarda longuement des opérations, très compliquées d'ailleurs par elles-mêmes (2).

Durée et étendue des opérations.

Les comptes de liquidation, collectifs et individuels, n'ont été terminés pour les collectivités qu'à la fin de 1877 ; quant au séquestre nominatif, la recherche, la reconnaissance et la prise de possession des valeurs mobilières et immobilières appartenant à des milliers d'individus, dont le plus grand nombre ne possédait que des ressources modestes et non liquides, entraînèrent de telles difficultés, et de tels retards, qu'un décret du 30 juin 1877 accorda aux séquestrés nominatifs, dont les biens n'étaient pas encore appréhendés, un délai d'un an pour se racheter, moyennant une somme égale à la valeur de leurs meubles et immeubles, estimée en fait avec une bienveillance voulue.

(1) Arrêté de l'amiral de Gueydon en date du 3 avril 1872 ; instructions des 26 avril et 27 juin suivants.

(2) Elles s'étendaient sur 313 collectivités, dont les territoires comprenaient une foule de parcelles souvent indivises, représentant une superficie de 2.639.000 hectares, pour la plupart non levés et répartis entre des milliers d'occupants.

La liquidation définitive de ces opérations devait se prolonger encore huit ans, jusqu'en 1885 ; mais, dès 1878, elles étaient assez avancées pour qu'il fût possible au Gouvernement général d'en dresser un état d'ensemble qui n'a pas été, depuis, remis à jour (1).

Le nombre des tribus ou douars atteints par le séquestre s'est élevé à 313, soit 132 dans le département d'Alger et 181 dans celui de Constantine. Sept d'entre ces collectivités avaient eu, par suite de l'émigration en masse des populations, tout leur territoire réuni sans compensation aux Domaines ; les autres avaient été admises à se racheter :

136 en argent ;
62 en argent et en terres ;
105 en terres seulement.
5.948 indigènes avaient été exemptés du séquestre ;
3.601 placés et maintenus sous séquestre nominatif.

Résultats en terres.

En terres, le séquestre collectif avait fourni 611.130 hectares, le séquestre nominatif 54.461 ; après déduction des surfaces données en compensation aux collectivités dépossédées au-delà de leur part contributive, il restait 446.406 hectares estimés 18.696.000 francs.

Sur cet ensemble, 135.518 hectares étaient en 1878 déjà affectés à la colonisation, 4.406 avaient été échangés ou vendus au profit du Trésor, et il restait disponibles 206.482 hectares.

Dans ce chiffre comptaient les 123.000 hectares, inutilisables pour la colonisation, du territoire abandonné par les Ouled-Sidi-Abid, passés en dissidence de l'autre côté de la frontière tunisienne, et dont près de 80.000 hectares ont été restitués ultérieurement aux fractions repentantes. La colonisation a, par la suite, utilisé à peu près 100.000 hectares de plus ; le reste a été, soit rendu à des collectivités dans le besoin, soit échangé contre des terres mieux utilisables, ou bien il figure encore sur les sommiers du Domaine.

Résultats en argent.

En argent, le séquestre collectif devait rendre 9.728.000 francs, le séquestre nominatif 1.153.000 ; sur les 10.881.000 francs du total, il a été accordé, en fait, un certain nombre de dégrèvements. Les sommes perçues (2) ont été assimilées aux fonds de concours versés pour les dépenses d'intérêt public, et rattachées, par des décrets, au budget, additionnellement aux crédits votés par les Chambres. Elles ont été employées aux frais d'exécution du service, au remboursement des créances grevant les biens séquestrés, aux frais de première installation des

(1) *Rapport général sur la liquidation et les résultats du séquestre.* Alger 1878.
(2) Décision du ministre des finances en date du 25 mars 1872.

Alsaciens-Lorrains, aux indemnités revenant aux indigènes dépossédés au-delà de leur part contributive, et enfin et surtout (pour plus de 50 0/0) aux achats de terres au profit de la colonisation.

Une somme de 9.100.000 francs, rattachée aux budgets de la période sous enquête, a été utilisée sous ces diverses imputations ; le compte des soultes de rachat, reporté d'exercice en exercice, présente encore à l'heure actuelle un solde de 35.000 francs.

Le domaine.

Les 169.322 hectares inscrits sous cette rubrique se répartissent très inégalement entre les trois départements. Celui de Constantine y figure pour près des trois quarts, Oran pour 33.000 hectares, Alger pour 13.000 seulement.

Ces différences s'expliquent par l'origine même des ressources ainsi distribuées ; elles ont, en effet, deux sources distinctes :

Terres beylicales

1° Les domaines propres du beylick, héritage direct de l'administration turque. Si l'on excepte une quinzaine de haouchs, situés dans les environs d'Alger, et que la colonisation utilisa dès ses débuts, une vingtaine de fermes du bey de Titteri, toutes ces propriétés étaient concentrées dans le département. de Constantine où elles occupaient une étendue considérable. Au lendemain de la conquête, le domaine n'y appréhenda, en effet, pas moins de 988 azels représentant 628.118 hectares. Si on y ajoute les biens « Djouabria » (2.945 hectares), les « Rettieb-el-Beylick » (2.737 hectares), les Habous (17.459 hectares, portés par la suite à 19.669 hectares), on arrive pour ce seul département à un total de 653.000 hectares, héritage du beylick. Il a, depuis, été abandonné aux azeliers, soit gratuitement, soit contre argent, environ 66.000 hectares ; ces mesures bienveillantes laissaient, on le voit, un solde extrêmement avantageux pour le domaine (1).

Terres vacantes.

2° Les biens vacants et sans maîtres appréhendés par l'Etat, soit de facto, soit en vertu d'arrêtés de séquestre collectif visant l'abandon définitif des terres par des tribus émigrées, soit à la suite des opérations de la Commission des transactions et partages (2), ou des Commissions de cantonnement (3), soit enfin par application du sénatus-consulte ou de la loi de 1873. Le département d'Oran moins peuplé que les autres, habité par des populations plus nomades, et longtemps agitées, devait évidemment fournir plus de terres de cette catégorie.

(1) Sur la nature de la propriété indigène dans le département de Constantine, sur l'importance des biens du beylick, et leur classification. Cf. note annexe en *Tableau des établissements français dans la Régence*. 1840. Pages 344 et suivantes.

(2) 1844-1848.

(3) 1858-1860.



Les réserves actuelles. Leur médiocrité.

Dans les vingt-cinq années sur lesquelles porte l'enquête, et dans les dix qui ont suivi, il est normal qu'on ait employé les terres les meilleures et les plus faciles à approprier. Il est permis de se demander ce que peut encore offrir d'utilisable le sommier n° 1 des Domaines, qui groupe les immeubles non affectés à des services publics (1).

Au 31 décembre 1904, il comptait encore 824.929 hectares, évalués à 36.068.677 francs (2) ; il y a lieu dès l'abord, de déduire de ce dernier chiffre, la valeur importante de quelques immeubles particuliers (Jardin d'Essai, immeubles militaires déclassés) qui relèvent le total d'une manière trompeuse, et, pareillement, de distraire de celui des surfaces, les 150.000 hectares représentant les lacs salés d'Oran et de Constantine. Il reste alors 129.000 hectares dans Alger, 138.000 dans Oran, dont les deux tiers, situés dans des régions qui touchent au Sud, ne peuvent servir dans les conditions présentes à la colonisation européenne. Le tiers restant comprend quelques beaux territoires en voie d'appropriation, et un ensemble de parcelles qui, à raison, soit de leur éparpillement, soit de leur isolement, soit de leur nature, n'ont pas encore fait l'objet d'un projet d'emploi par la colonisation, et, pour la plus grande part, en sont absolument insusceptibles.

Reste le département de Constantine, où, déduction faite des lacs salés, il reste environ 380.000 hectares de terres domaniales ; leur répartition indique du premier coup que la plus forte partie ne peut convenir à la culture européenne ; c'est le cas des 50.000 hectares des Ouled-Sidi-Abid auprès de Tébessa, de beaucoup de terres du Hodna et de la Medjana, et de la majorité des azels de la région des lacs. D'autres pourraient être utilisées, mais il serait nécessaire d'établir, pour les desservir, des voies de communication, dont le coût, dans les circonstances présentes, dépasserait parfois leur valeur.

Une revision attentive des ressources domaniales amène à conclure que, dans les conditions actuelles de la culture européenne, la colonisation ne peut trouver dans le sommier n° 1 plus d'une centaine de milliers d'hectares situés

(1)

		DÉPARTEMENTS			TOTAUX
		ALGER	ORAN	CONSTANTINE	
SOMMIER N° 1 immeubles non affectés à des services publics	Nombre.......	5.391	3.545	4.274	13.210
	Contenance....	156.520	173.445	494.964	824.929
	Valeur.........	12.209.510	6.060.636	17.798.631	36.068.677

(2) Le tableau, par circonscription des bureaux des Domaines, des immeubles non affectés, est publié dans l'*Exposé de la situation de l'Algérie en 1904*, p. 109 à 113 ; il est suivi d'appréciations sommaires sur la valeur et le degré d'utilisation de ces réserves.

en très forte partie dans le département de Constantine et exigeant, pour la plupart, des dépenses assez fortes d'appropriation.

A la vérité, l'application, commencée récemment, du Sénatus-Consulte à quelques tribus, hier encore en territoire militaire, et qui occupent avec des effectifs très clairsemés des surfaces considérables, enrichira le Domaine de plusieurs dizaines de milliers d'hectares utilisables ; mais, cette opération, et les quelques autres qui pourront suivre ultérieurement, ne suffiront pas à empêcher qu'on doive, dans leur ensemble, considérer comme faibles les réserves qu'il offre désormais à la colonisation.

Forêts.

Les déclassements de forêts domaniales n'ont fourni à la colonisation que 10.880 hectares, dont près des deux tiers dans le département de Constantine, de beaucoup le plus densément boisé des trois.

On avait escompté des disponibilités autrement larges. En 1873, M. Tassy, inspecteur général des aménagements, affirmait que le domaine forestier devait contenir environ 280.000 hectares de boisement en plaine ou à flanc de coteau, utilisables, directement ou non, par la colonisation. C'était aussi — aux chiffres près — l'opinion exprimée en 1877 par M. Mangin, conservateur des forêts de l'Algérie ; et ces indications se retrouvent dans le projet de loi déposé par M. d'Haussonville, qui prévoyait l'adjonction de 200.000 hectares de clairières ou boisements déclassables aux 800.000 hectares domaniaux destinés à être vendus au profit de la caisse de colonisation.

L'expérience devait infirmer fortement ces évaluations faites d'un peu haut.

Une première étude d'ensemble faite par le Service des forêts aboutit à des propositions de déclassement, dont le modeste total ne dépassait pas 8.867 hectares.

Commissions spéciales de déclassement.

Sur le vœu du Conseil supérieur et des Conseils généraux, le Ministre de l'agriculture autorisa, le 30 septembre 1889, le Gouverneur général à constituer des Commissions spéciales « pour rechercher les ressources que la colonisation peut encore trouver dans les forêts de la colonie. » Ces commissions siégeaient au chef-lieu de l'arrondissement sous la présidence du sous-préfet ; elles groupaient deux conseillers généraux, un représentant de chacun des quatre services compétents (Domaines, Forêts, Ponts et Chaussées, Topographie) ; le maire ou l'administrateur, le chef de cantonnement et enfin (1) un assesseur musulman étaient adjoints à la commission à titre consultatif. Les études durèrent plus de deux ans ; chacune des propositions des commissions fit l'objet d'une instruction spéciale du Service forestier.

(1) Mars 1890.

Aux mois de mai et juin 1892, le Conseil de gouvernement était saisi de l'ensemble ; les déclassements proposés par les commissions montaient à 37.286 hectares. Pour 28.193 le Service forestier donnait un avis favorable. Le Conseil de gouvernement, dépassant très légèrement ce dernier chiffre, accueillait pour 28.700 hectares les propositions qui lui étaient soumises. Plus des quatre cinquièmes de cette superficie (24.000) étaient situés dans le département d'Oran, et en particulier dans l'inspection de Bel-Abbès ; le reste portait pour 1.200 hectares sur Alger et 3.300 sur Constantine.

Distraction de 25.000 hectares en 1893.

Par décision du 21 janvier 1893, le Ministre de l'agriculture acceptait en principe la distraction de 25.479 hectares de forêts reconnues domaniales par le sénatus-consulte. Mais il décidait que chaque distraction ferait l'objet de propositions individuelles, à présenter au fur et à mesure des besoins.

La période sous enquête n'a bénéficié de cette mesure que pour quelques centaines d'hectares ; mais de 1896 à 1905, il en a été déclassé 22.221 ; il ne reste donc sur les distractions autorisées par le département de l'agriculture que 3.260 hectares ; ce ne sont naturellement pas ceux dont l'emploi est le plus tentant.

Faible étendue des déclassements ultérieurement possibles.

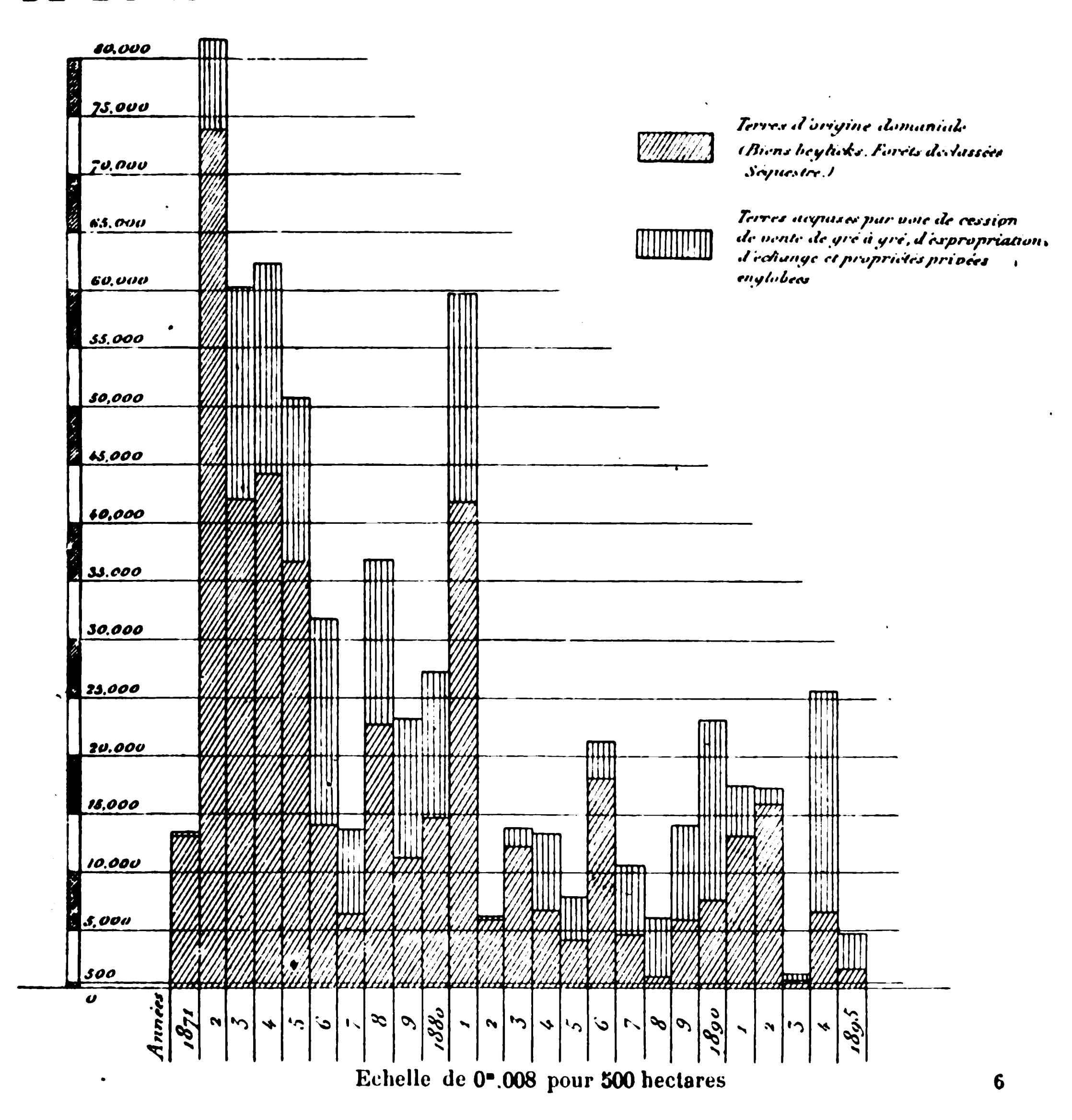
Ce chiffre pourra, au fur et mesure des nécessités, être augmenté de quelques milliers, peut-être de quelques dizaines de milliers d'hectares ; mais, il ne serait pas sage d'attendre de cette source de vastes disponibilités. Il ne reste à peu près plus de forêts en plaine ; les quelques lambeaux qui demeurent recouvrent des marais, dont la mise en valeur n'est sans doute pas au-dessus des forces de l'agriculture locale, mais nécessiterait un effort sérieux et prolongé.

Des forêts de coteaux ou de pente douce, le meilleur a été pris ; et dans les régions où il s'en offre encore, l'abaissement progressif et la faiblesse présente du taux de boisement commandent une certaine réserve.

Quant aux clairières, le service forestier, qui a tout à redouter des enclaves existantes, hésitera, à juste titre, à en créer d'autres par des déclassements suivis d'aliénation ; l'amélioration considérable des rendements le conduit d'ailleurs à envisager le reboisement des vides, plutôt que leur abandon. Dans l'ensemble, et sous réserve des solutions d'espèce qui doivent toujours être envisagées individuellement, la mise en valeur progressive des forêts algériennes, leur utilisation plus variée, leur ouverture, aussi bienveillante que le permet le souci primordial de leur conservation, au parcours du bétail indigène et européen, paraissent devoir mieux servir la colonisation que ne le feraient des défrichements précipités, dont la colonie paierait vite l'excès.

Elles figurent pour environ 34 0/0 de la surface des périmètres créés, avec une forte prédominance dans le département d'Oran, où elles ont constitué plus des deux tiers du territoire (99.000 hectares sur 143.000) ; elles forment un cinquième seulement du périmètre constantinois, et un tiers du périmètre algérois. Comme en rend compte le graphique ci-dessous leur proportion dans la formation des périmètres va en croissant dans la mesure même où diminuent les réserves domaniales. Acquisitions.

GRAPHIQUE PAR ANNÉE DE L'ORIGINE DES TERRES DE COLONISATION



Echelle de 0m.008 pour 500 hectares

Cession gratuite.

Le procédé de la cession gratuite n'a été employé qu'à l'égard des collectivités pour l'abandon de communaux, et jusqu'à concurrence de 29.000 hectares dans les départements d'Oran et de Constantine; il s'agissait de douars ayant d'assez vastes parcours.

Il est demeuré sans application depuis une quinzaine d'années ; les offres anciennes des djemaâs pour des projets repris après ajournement ne sont même pas retenues. La Colonie traite avec elles à prix d'estimation, et le plus souvent sur expertise.

Cession onéreuse.

Près de 100.000 hectares ont été acquis par voie de cession onéreuse, dont la moitié environ contre espèces, et la moitié contre des terres d'échange. C'est encore le département d'Oran qui présente les opérations les plus importantes (plus de la moitié). Le peu de densité de la population indigène lui a permis d'aliéner contre argent la plus grande partie des terres cédées ; l'échange n'intervient que pour 20.000 hectares contre 36.000. C'est le contraire dans le département d'Alger (13.000 contre 6.000), et surtout dans le département de Constantine (17.000 contre 2.000), où l'indigène, d'ailleurs souvent à l'étroit, est extrêmement attaché à la terre.

L'ensemble de ces opérations fait apercevoir les prix moyens suivants à l'hectare :

Département d'Oran, 42 fr. 80 ;
Département d'Alger, 93 fr. 44 ;
Département de Constantine, 91 fr. 26 ;
Le maximum atteint a été de 743 fr. 75 à Sidi-Lhassen ;
Le minimum de 4 fr. 97 au Telagh.

Parallèlement à la hausse générale des terres dans la Colonie, les prix se sont sensiblement élevés du début à la fin de la période.

L'expropriation.

Le surplus des terres a été acquis par application de l'article 19 de la loi du 16 juin 1851 qui autorise l'expropriation « pour la fondation des villes, villages, et hameaux, ou pour l'agrandissement de leur enceinte ou de leur territoire ».

Qu'elle n'implique pas nécessairement la coercition.

La procédure de l'expropriation n'implique d'ailleurs nécessairement, ni la coercition dans le contrat qu'elle réalise, ni le règlement obligatoire en argent. Le prix des terres expropriées une fois fixé par le Tribunal, un nombre assez considérable d'indigènes ont accepté des compensations territoriales. D'autre part, cette procédure a été employée très souvent pour réaliser avec rapidité et sûreté des opérations sur lesquelles l'accord amiable s'était fait préalablement.



Vis-à-vis de la vente de droit commun, elle présente, en effet, lorsqu'il s'agit de terres possédées sans titres certains par un grand nombre de propriétaires, des avantages évidents et communs aux deux parties.

Avantages de son emploi après entente amiable.

A l'acte spécial pour chaque parcelle, accompagné du plan, des justifications de propriété, des fredas d'hérédité, des procurations, et soumis après signature et approbation aux formalités de la purge hypothécaire, elle substitue l'arrêté global rendu par le préfet après enquête, accompagné d'un seul plan d'ensemble, simplement signifié à chaque intéressé, et transcrit à la conservation des hypothèques.

Elle remplace le mandat de paiement, accompagné de justifications toujours soumises à l'examen critique et aux exigences formalistes du Trésor, par un règlement de fait, basé sur des arrêtés collectifs de liquidation, et sur des arrêtés de paiement qui constituent injonction au payeur, et sont obéis immédiatement.

Aux indigènes, elle assure un règlement relativement prompt et franc de tous frais ; elle met l'Etat à l'abri, d'une part, des spéculateurs qui ne peuvent plus opérer à partir de l'arrêté préfectoral, d'autre part, des revendiquants ultérieurs qui ne pourront désormais prétendre qu'à des indemnités.

L'expropriation après entente amiable est certainement de toutes les procédures d'achat la mieux adaptée aux conditions spéciales de la propriété indigène, et, notamment, au nombre des détenteurs et à la confusion de leurs droits.

Part respective de l'expropriation forcée et de l'expropriation amiable.

Il est difficile de préciser nettement pour quelle part elle doit être comptée dans les opérations foncières des premières années — les plus actives — de la période sous enquête. Les créations de centres, le plus souvent entreprises en territoire militaire, étaient réalisées *ex æquo* et *bono*, sans que l'adhésion des populations indigènes ait été sollicitée expressément. La procédure de l'expropriation forcée, appliquée immédiatement, a sans doute couvert un certain nombre d'achats qui auraient été consentis de bon gré. La distinction s'est faite plus clairement à partir du moment où l'opinion commença à discuter le procédé de l'expropriation forcée. Depuis les débats parlementaires de décembre 1883, celui-ci ne fut plus employé, au moins à l'égard des collectivités, qu'à titre exceptionnel.

En tous cas, pour 38.000 hectares sur les 90.628 qui furent expropriés de 1871 à 1895, le dossier révèle que la procédure de 1851 fut précédée d'entente



amiable. Elle continue encore d'être employée, à ce titre, d'une manière habituelle.

Les achats par voie d'expropriation ont été opérés aux prix moyens à l'hectare qui suivent :

	Amiable	Forcée
Département d'Oran....................	50 fr. 62	68 fr. 64
— d'Alger....................	86 fr. 48	81 fr. 77
— de Constantine............		96 fr. 17

Les maxima atteints sont de 3.549 fr. 58, à Takitount.

Les minima, de 17 fr. 74, à Marbot.

Propriétés englobées.

Elles figurent dans l'ensemble pour 14.118 hectares.

Ce sont en général des terres déjà en valeur. Il a paru inutile de les enlever des mains qui avaient su en tirer parti, pour les remettre à d'autres dont la capacité n'était pas prouvée d'avance. Employé surtout pour des propriétés européennes, ce mode de réserve a été généralisé. Aujourd'hui, quand un périmètre renferme des constructions ou des jardins indigènes indiquant une exploitation à demeure et une appropriation intensive, l'administration ne fait aucun effort pour amener les détenteurs à s'en dessaisir. Pratique judicieuse : l'expropriation était dans ce cas souvent pénible, toujours coûteuse, et illogique ; d'ailleurs la présence, au milieu des colons, d'indigènes aisés et laborieux est rarement une cause de difficultés ; si elle le devient, ceux-ci sont les premiers à quitter un milieu où ils se sentent isolés.

Emploi de l'ensemble des terres.

Les 643.546 hectares fournis, comme on vient de le voir, et divisés en 428 périmètres ont servi :

Pour 91.604 hectares, à former 90 groupes de fermes.

Pour 47.849 hectares, à agrandir 37 centres anciens qui ont fait l'objet de 47 agrandissements.

Pour 504.093 hectares à constituer 248 nouveaux centres dont les périmètres ont subi ultérieurement 43 agrandissements.

Les Centres et les groupes de fermes se répartissent comme suit entre les trois départements :

DÉPARTEMENTS		NOMBRE de périmètres formés	SUPERFICIE brute en hectares	SUPERFICIE agricole utilisable après déduction d'un huitième pour les centres, et d'un dixième pour les groupes de fermes	NOMBRE de LOTS agricoles	NOMBRE de LOTS industriels	MOYENNE par Lot agricole (hectares)
CENTRES	ALGER	105	144.520	126.455	3.701	384	34 16
	ORAN	113	140.497	122.935	3.347	606	36 73
	CONSTANTINE	120	266.925	233.559	4.145	287	56 35
	TOTAUX	338	551.942	482.949	11.193	1.277	
GROUPES DE FERMES	ALGER	11	6.864	6.178	90		68 64
	ORAN	5	3.258	2.933	53		55 34
	CONSTANTINE	74	81.482	73.334	806		90 98
	TOTAUX	90	91.604	82.445	949		
	TOTAUX GÉNÉRAUX	428	643.546	565.394	13.419		

La superficie moyenne des groupes de fermes ressort, on le voit, à 993 hectares ; celle des centres nouveaux, les agrandissements ultérieurs compris, à 2.042 hectares. Ce chiffre est sensiblement supérieur à celui des étendues attribuées aux premiers villages de colonisation (1). Etendue des périmètres.

L'expérience a prouvé, en effet, qu'un centre avait d'autant plus de chances de succès, que son importance lui permettait de se suffire à lui-même, et que sa masse constituait en soi une force d'attraction. La difficulté de se procurer de grandes superficies a crû malheureusement en même temps que le désir de l'administration de se les assurer. Si bien que l'augmentation moyenne des périmètres, cependant perceptible, ne s'est pas fait jour avec autant de netteté que l'aurait commandé l'intérêt de la colonisation.

Le tableau ci-après permet de se rendre compte sommairement de l'action contraire de ces deux facteurs.

(1) Les villages de Bugeaud comportaient de 400 et 800 hectares.

SUPERFICIE MOYENNE DES PÉRIMÈTRES DES CENTRES AU MOMENT DE LEUR CONSTITUTION

Période	Alger hectares	Oran hectares	Constantine hectares
1871-1875	1.803	1.255	2.445
1876-1880	1.283	1.556	1.888
1881-1885	1.432	1.620	2.682
1886-1890	1.470	2.319	2.545
1891-1895	1.823	3.348	2.616

La progression est surtout remarquable dans le département d'Oran, où la constitution des périmètres n'a pas été facilitée dans la première période par les disponibilités extraordinaires provenant du séquestre.

Les périmètres les plus réduits sont, dans le département d'Alger : Fontaine-du-Génie, Corso-Tahatani, Tablat qui mesurent respectivement 222, 372 et 406 hectares. A Oran, le hameau de l'Habra (119 hectares), Ouillis (259 hectares). A Constantine, Sidi-Aïch (390 hectares) ; Pont-de-Duvivier (375 hectares) ; Tizi N'Cher (93 hectares).

Les plus étendus sont : à l'Ouest, Tassin avec 4.017 hectares ; au centre, Bouïra avec 5.676 hectares ; à l'Est, Tocqueville (9.774 hectares), Navarin (5 620 hectares), Oued-Amizour (5.529 hectares) (1).

Proportion des réserves domaniales et communales.

La totalité du périmètre n'est pas employée à la constitution des lots individuels. Il y est prélevé tout d'abord un certain nombre de réserves.

La plus importante forme le communal, auquel sont affectées les terres rocheuses, maigres, et médiocrement propres à la culture ; il comporte environ un dixième du territoire, avec des variations qui devraient être très fortes (2), mais dont l'amplitude va du douzième au sixième du territoire.

Viennent ensuite les réserves communales diverses : bâtiments publics (mairies, écoles, églises), les dotations curiales et scolaires, le marché, les aires à battre, le cimetière, les plantations, et, s'il y a lieu la pépinière ; cet ensem-

(1) Ces chiffres ont été dépassés à plusieurs reprises ces derniers temps. Le périmètre de Burdeau atteint 9.108 hectares ; celui de Victor-Hugo en représente autant ; le projet de Taoudmout porte sur environ 8.000 hectares.

(2) Dans les régions à vignes et à cultures arbustives, le communal est sans utilité au point de vue de la jouissance directe ; les centres du Sahel ont presque tous loué le leur, quelques-uns l'ont alloti sur la base de baux à long terme et en tirent des revenus importants. Au contraire dans les régions d'élevage, il devrait être très étendu. L'administration semble avoir dans cette matière procédé avec une uniformité peu conforme aux besoins réels.

ble, dont les divers éléments sont déterminés d'avance, au moins approximativement, par des décisions de principe (1), ne dépasse pas une vingtaine d'hectares.

Enfin le domaine public, sous ses formes diverses, routes nationales et départementales, chemins vicinaux et ruraux, rivières, ruisseaux, ravins, canaux, domaine maritime, entraîne des emprises variables dont la surface peut aller, suivant les périmètres, de 30 à 80 hectares.

Il y a donc lieu de distraire environ un huitième de la superficie des périmètres de centres, pour déterminer la superficie répartie réellement entre les concessionnaires, et, pour les lots de ferme, environ un dixième.

Etendue des lots constitués.

Sur ces bases, l'étendue moyenne des lots de village comprenant les concessions agricoles proprement dites et les lots de fermes rattachés (2) aux centres, mais non les lots industriels réduits à un lot urbain et à un lot de jardin, a été pendant la période sous revue de 43 h. 15, soit 34 h. 16 à Alger, 36 h. 73 à Oran, 56 h. 35 à Constantine. Celle des lots de ferme dépendant des groupes a été de 86 h. 88, soit 68 h. 64 à Alger, 55 h. 34 à Oran, et 90 h. 98 à Constantine.

Depuis le début jusqu'à la fin, ces deux moyennes ont accusé une hausse sensible presque continue, et que traduit le tableau ci-dessous.

SUPERFICIE MOYENNE NETTE DES LOTS DE COLONISATION

	CENTRES			GROUPES DE FERMES		
Période	Alger	Oran	Constantine	Alger	Oran	Constantine
	hectares	hectares	hectares	hectares	hectares	hectares
1871-1875	33 58	32 96	52 12	60 32	47 95	81 25
1876-1880	36 44	37 46	70 43	67 22	78	82 15
1881-1885	30 07	37 96	56 93	110 40	»	102 19
1886-1891	35 44	34 54	54 75	»	»	188 93
1891-1895	37 43	45 58	62 22	»	»	»

Ces moyennes ont été encore dépassées dans ces dernières années. C'est ainsi que les concessions de Bernelle (Constantine 1903) ont 80 hectares, celles de Victor-Hugo (Alger, 1905) 70 hectares, et les lots de ferme voisins 200.

Ce relèvement régulier tient à deux causes : d'une part, au fait qu'après la mise en valeur des plaines littorales et du voisinage des grands centres, appropriés aux cultures intensives (vigne, tabac, maraîcherie), la colonisation

(1) Circulaires des 28 novembre 1873, 31 septembre 1881, 12 juin 1888.

(2) Ce qui relève sensiblement la moyenne.



s'est enfoncée vers l'intérieur, dans des régions à céréales et à élevage, où l'étendue des exploitations devait nécessairement être plus forte, et aussi, d'autre part, au souci de répondre par des facilités plus larges aux sollicitations grandissantes des concessionnaires et de l'opinion locale.

Modes d'aliénation.

La partie de beaucoup la plus forte de ces propriétés a été concédée gratuitement par application soit du décret du 16 octobre 1871 (Titre I ou Titre II), soit du décret du 15 juillet 1874, soit de celui du 30 septembre 1878.

Importance et rendement des ventes aux enchères.

Il a été vendu aux enchères 53.765 hectares pour une somme de 3.133.270 francs. Les prix ont été tenus entre 330 fr. 40 (1), et 21 francs l'hectare (2).

Les opérations se sont réparties comme suit sur les trois départements :

Départements	Nombre de propriétés vendues	Prix	Reste à payer
Alger	143	339.845	4.239 90
Oran	129	166.465	»
Constantine	502	2.626.960	24.810 89

Ces ventes ont été principalement alimentées par les lots de ferme, pour lesquels l'aliénation à titre onéreux a été le procédé le plus usuel à partir de 1882.

Un certain nombre de villages ont cependant été peuplés ou agrandis dans les mêmes conditions. Ce sont Tassin, Trumelet et Parmentier dans le département d'Oran ; Aboutville, Tigzirt, Margueritte, Bou-Medfa dans celui d'Alger ; Richelieu et Tocqueville dans celui de Constantine.

Les recouvrements en retard se réfèrent principalement aux ventes de Tocqueville et Richelieu dans le département de Constantine, et Aboutville dans celui d'Alger ; ils ne portent, on l'a vu, que sur des sommes relativement peu importantes (3).

Vente de gré à gré des lots industriels.

Avant le décret du 30 septembre 1878, les lots industriels étaient concédés gratuitement comme les lots agricoles. Depuis, la pratique constante de l'administration a été de les vendre de gré à gré, à des prix fixés sur expertise ou arrêtés d'avance en Conseil de gouvernement, et contre obligation de bâtir. Environ 400 lots industriels ont été aliénés ainsi, représentant une recette de 100.000 francs au plus.

(1) Takdempt (1887).
(2) Sedrata (1891).
(3) Maximum. Tocqueville 17.937 francs.

CHAPITRE V

LES CRÉDITS

Les dépenses de colonisation de 1871 à 1895 ont été groupées dans le tableau B des annexes, duquel ressortent les totaux suivants :

Dépenses de la colonisation de 1871 à 1895.

Création, agrandissement et achèvement des centres	37.932.000
Amélioration des anciens centres	29.196.000
Dépenses sans lien direct avec la colonisation	11.400.000
Total	78.528.000

Le coup d'œil le plus rapide jeté sur ce tableau montre que la présentation et l'emploi de ces crédits ont manqué à la fois de clarté et d'esprit de suite.

Difficultés d'en tenter un classement rationnel et détaillé.

De 1871 à 1877 ils sont groupés dans un seul chapitre ; il s'en forme deux en 1878, la colonisation proprement dite et les travaux de colonisation, très distants d'ailleurs l'un de l'autre dans la nomenclature. En 1881, les voici rapprochés dans le budget ; mais une part des crédits du second est détachée dans un nouveau chapitre, au titre « Subventions aux chemins vicinaux ». En 1885, les crédits de travaux rentrent dans le chapitre général de la colonisation, à côté duquel subsiste celui des chemins vicinaux ; ce dernier disparait en 1888 ; et, depuis cette date, un seul chapitre réunit à nouveau toutes les dépenses de colonisation.

Le dépouillement des comptes définitifs n'a pas permis de faire de ces dépenses un classement rationnel et suivi.

A l'énumération détaillée de certains exercices succèdent brusquement des chiffres globaux indécomposables. C'est ainsi que pour 1873 tous les travaux sont bloqués d'un seul coup dans un total de 1.696.000 francs ; dans une même année, il est possible pour certains centres de les distinguer suivant leur nature, alors que pour d'autres il faut se borner à la rubrique générale « Travaux d'installation ». On ne s'étonnera pas que, dans ces conditions, la répartition tentée dans le tableau B soit imprécise sur beaucoup de points.



Fonds de concours divers

L'ensemble des crédits qu'elle groupe n'est pas, comme on le verra, tout entier d'origine budgétaire. L'administration a fait largement usage des soultes de rachat du séquestre, soit pour l'achat des terres destinées à constituer des périmètres, soit pour payer des frais généraux, soit enfin pour désintéresser des créanciers d'indigènes séquestrés. Le montant de ce concours atteint 9.101.101 francs.

Pour mesurer complètement l'effort financier auquel a donné lieu la colonisation officielle, il faudrait ajouter à ces sommes les 398.686 francs dépensés sur le crédit extraordinaire de 400.000 francs voté par l'Assemblée Nationale pour la colonisation alsacienne-lorraine, ainsi que les fonds de la Commission Wolowski mis à la disposition du Comité de colonisation et, pour la plus grande part, délégués, comme on l'a expliqué plus haut, au Gouvernement général.

On arriverait ainsi à un chiffre total de 81.177.341 francs.

Le budget de la Colonisation n'a pas été qu'un budget de création. Importance et variété des besoins auxquels il a fait face.

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que cette somme importante ait été employée toute entière à la création, à l'agrandissement, ou à l'achèvement de centres de colonisation. Tandis que la plupart des crédits de travaux, de constructions, de subventions, inscrits, sous le régime des rattachements, au budget des ministères auxquels ils ressortissaient techniquement, présentaient la spécialité et la raideur des formules budgétaires métropolitaines, seul ce vaste chapitre de la colonisation, sans analogie en France, et dépendant du Ministère de l'Intérieur, offrait simultanément une dotation exceptionnellement riche et un intitulé extrêmement élastique.

Dépenses sans lien direct avec la Colonisation.

Il était impossible qu'il ne fût pas très sollicité. Une colonne du tableau groupe les dépenses qu'il a supportées, sans qu'elles eussent, avec son but propre, autre chose qu'un lien très indirect.

Une des plus importantes, et qui eut un caractère permanent, fut celle des passages civils. Les concessionnaires immigrants ont droit, en effet, au transport gratuit; mais leur part, si on la mesure au nombre des métropolitains admis et à la classe habituelle des passages d'immigrants, a toujours été très faible dans un crédit qui atteint jusqu'à 220.000 francs, et dont les passages de fonctionnaires et d'élèves, les rapatriements, les transports dans l'intérêt de la colonie, ont été de beaucoup la charge principale.

D'autre part, pendant la période active de la liquidation du séquestre, un grand nombre d'opérations financières ont été passées au compte de la colonisation. C'est ainsi que les crédits, enrichis, comme on l'a dit plus haut, par les soultes de rachat dont le compte était annuellement reporté, ont eu à supporter le paiement des créances reconnues sur les biens séquestrés, les indemnités de dépossession aux indigènes non séquestrés, ou à ceux dont la part de séquestre était inférieure à l'étendue ou à la valeur des terrains appréhendés.

Enfin, sous la pression des intérêts, sous l'empire de nécessités administratives aussi urgentes et parfois aussi fécondes que difficiles à satisfaire budgétairement, le Gouvernement Général s'est laissé aller à des imputations extrêmement audacieuses.

C'est ainsi que l'on a vu prélever sur le chapitre de la colonisation les frais d'appropriation de la smala de Berrouaghia, la ferme-école (1875), le rapatriement d'ouvriers italiens en grève, des primes à la sériciculture (1876), la construction de salles nouvelles à l'hôpital de Mustapha (1878), celle des bâtiments de l'école d'apprentissage de Dellys, etc.

Ces pratiques, conséquences peut-être inévitables du système des rattachements, sont, depuis plusieurs années, complètement abandonnées; elles seraient d'ailleurs inexcusables aujourd'hui que le régime de la décentralisation financière permet d'asseoir sur place un budget aussi souple de formules et aussi étroitement adapté qu'il est nécessaire aux besoins locaux.

Amélioration des anciens centres.

Enfin, une autre catégorie de dépenses a contribué plus fortement encore à réduire le rendement utile des crédits de colonisation : ce sont les travaux d'amélioration des anciens centres. A mesure que l'on mettait, à établir les nouveaux, plus de soins et plus d'argent, ceux du début ressentaient plus fortement les insuffisances, parfois réelles, de leur installation. Une constitution souvent prématurée en commune de plein exercice avait fait d'eux une petite commune à ressources faibles et sans élasticité. Tel travail de première urgence aurait épuisé d'un coup toutes ses capacités financières. Il semblait juste que le budget de la colonisation vînt à son aide. Engrenage dangereux. La subvention accordée à un centre était un titre aux autres pour en solliciter de nouvelles; l'œuvre urgente ici, se présentait plus loin analogue, mais moins nécessaire, ou peut-être à la mesure de l'effort local. La participation de l'Etat était engagée, cependant, dans les mêmes conditions.

Bientôt aux travaux de première nécessité : alimentation en eau, assainissement, s'ajoutaient les constructions; on commençait par admettre, au titre d'urgence, les réduits défensifs, dont l'insurrection avait marqué l'utilité inattendue; on continuait par les mairies, les écoles, les églises. Peu à peu, les travaux de réfection, et, bientôt, de réparation se glissent à côté des travaux neufs.

Il ne reste plus qu'un pas à franchir : aux centres anciens transformés effectivement en agglomérations urbaines, les villes proprement dites, les grandes cités anciennes demandent à être assimilées; elles y réussissent. La colonisation devient le budget supplémentaire des communes en peine de compléter leur vicinalité, leur alimentation ou leur bâtisse.



Il est aisé de suivre sur le tableau B cette coûteuse évolution. Dans les quatre premières années, le Gouvernement général se renferme dans son œuvre de création ; c'est seulement en 1875 qu'il distrait pour les centres anciens une part importante de ses ressources ; celle-ci s'élève rapidement ; deux ans après, elle dépasse celle des centres nouveaux ; en 1883, elle approche de 3 millions, réduisant à 62.000 francs le budget des créations, et à 444.000 celui des achèvements.

Les chemins vicinaux.

L'alimentation en eau.

On a d'ailleurs ouvert, deux ans avant, pour les subventions aux chemins vicinaux, un chapitre spécial doté de 500.000 francs qui sont prélevés sur les crédits de colonisation. En 1878, le Conseil supérieur demande que, sur le même budget, une somme de 700.000 francs soit réservée spécialement pour parachever l'alimentation en eau des anciens centres. Le Gouvernement général estimait qu'il suffirait de maintenir, pendant deux exercices, cette allocation, pour payer la moitié des travaux d'alimentation à exécuter dans tous les centres de population, excepté les villes. Ces subventions devaient être données sur la proposition des Conseils généraux, entre lesquels on répartissait le crédit.

Mais, en 1880, sous les sollicitations, l'administration relève peu à peu la proportion qu'elle avait fixée ; les subventions couvrent fréquemment la totalité de la dépense. Plus tard, on admet les villes à y participer ; on en arrive à rembourser aux communes les emprunts qu'elles avaient contractés antérieurement pour leur alimentation. L'allocation de 700.000 francs qui devait être inscrite pendant deuxans, à partir de 1880, figurait encore intégralement en 1887 ; on la réduisait en 1888 à 300.000 francs par an.

Ces prélèvements sans mesure sur un crédit qui semble, par définition, un budget de création, en restreignent, comme on devine, et en font paraître exagérément coûteuses les applications. Dans ces conditions, il n'est pas extraordinaire de voir le Parlement réduire peu à peu la dotation de la colonisation, et les rapporteurs du budget signaler, les uns après les autres, le laisser-aller des imputations.

Critiques du Parlement contre la transformation des fonds de la colonisation en caisse d'assistance des communes

M. Jonnart écrit en 1892 : « Le fonds de la colonisation qui ne doit servir qu'aux dépenses de création soit qu'il s'agisse d'installer un centre, soit qu'il s'agisse de compléter son installation, est fréquemment employé, en partie, à des dépenses d'entretien, à l'acquittement des dettes criardes des communes. Les subventions accordées, sur ces fonds, aux communes constituent parfois de véritables primes au gaspillage » ; et il exprime l'avis que « le crédit devra être totalement supprimé, s'il continue à être détourné de sa destination ».

Trois ans après, M. Doumergue revient sur la question : « Les dépenses de colonisation devraient être uniquement employées à mettre les colons d'un nouveau village, ou d'un village agrandi, en mesure, une fois les travaux de première urgence et de premier établissement accomplis, de réaliser par eux-mêmes le développement économique du village. Au lieu de cela, il n'est pas rare de voir les crédits de colonisation employés à fournir des subventions, parfois considérables, à des travaux d'intérêt beaucoup plus général, quand ce n'est pas à des travaux d'utilité douteuse, à subventionner des communes et des villes déjà prospères, à payer des constructions de routes qui doivent figurer au budget des Travaux publics, employés enfin à des travaux, dont l'intérêt peut n'être pas contestable, mais qui diffèrent entièrement de ceux qui doivent être compris dans les travaux de colonisation proprement dits ».

Ces observations sont accompagnées, chacune, de propositions de réduction, portant sur plusieurs centaines de mille francs, et sanctionnées aussitôt par le Parlement.

Efforts du Gouvernement général pour en réduire l'emploi.

Le Gouvernement Général fait effort, à son tour, pour contenir les demandes de subvention formées par les communes. Dans une circulaire du 9 novembre 1893, M. Cambon précise l'affectation que doivent recevoir les fonds de la colonisation ; ils sont destinés à pourvoir aux besoins suivants : constitution des territoires de colonisation, assainissement de l'emplacement des centres. plantations, alimentation en eau potable, ouverture, pour chacun de ces centres, des rues et d'un chemin empierré se rattachant à un réseau déjà existant de voies de communication, ouvrages rudimentaires indispensables pour l'accès des lots ruraux, école-mairie, église-presbytère, travaux de défense nécessaires pour la sécurité. Le budget de la colonisation peut, en outre, participer, dans une mesure proportionnée aux avantages à en attendre, à des travaux d'irrigation, d'assainissement général, d'amélioration de moyens d'alimentation insuffisants ; mais, cette participation ne peut s'appliquer qu'à des travanx neufs, et jamais aux dépenses d'entretien, jamais non plus aux travaux de réfection, à moins qu'il ne soit formellement établi qu'ils sont rendus nécessaires par une malfaçon dans une construction encore récente.

Une autre circulaire (1) précise encore, sur les indications du Ministre de l'Intérieur, les conditions « tout à fait exceptionnelles » dans lesquelles les communes peuvent participer aux subventions de la colonisation.

L'une et l'autre sont rappelées aux préfets en 1899 (2) par M. Laferrière ; elles l'étaient encore, il y a quelques mois, par M. Jonnart (3) qui imposait, en

(1) 16 mars 1896.
(2) Circulaire du 3 juillet 1899.
(3) Circulaire du 30 mars 1905.



outre, l'adjonction, à chaque dossier, d'états justifiant avec la plus grande précision de la situation financière des communes demanderesses (1).

Nécessité de les soutenir par une modification des intitulés budgétaires.

Il sera probablement nécessaire d'aller plus loin. Sur les 12.900.000 francs consacrés à la colonisation sur les fonds d'emprunt, trois millions et demi ont été réservés par les Délégations Financières pour l'amélioration des anciens centres. Cette somme importante, continuant l'effort considérable des trente dernières années, a permis ou permettra d'achever les travaux importants et utiles pour lesquels les communes ont demandé le concours de la Colonie.

Il sera sage, après cela, de considérer comme clos le compte de premier établissement de tous les centres adultes, et de laisser désormais aux communes algériennes, comme à celles de la métropole, le soin d'assurer à leurs frais, en engageant leurs ressources ou en en créant de nouvelles, le complément ou l'amélioration de leur dotation économique. A bien examiner la question, deux catégories de travaux peuvent seuls, par leur nécessité parfois urgente et l'élévation éventuelle de leur prix, dépasser les forces contributives d'une commune ; ce sont les travaux d'alimentation ou d'assainissement. Il pourrait être réservé pour ceux-là une dotation modeste, enfermée dans les limites d'un chapitre spécial, et à laquelle il ne serait touché que pour des travaux neufs, et seulement en cas de nécessité reconnue et d'insuffisance patente des ressources communales. Une modification de l'intitulé budgétaire rendrait au reste des crédits de colonisation leur caractère de budget de création.

Evaluation du budget réel de création.

Si de l'ensemble des dépenses dites de colonisation, on distrait les dépenses sans lien direct avec la colonisation et celles de l'amélioration des anciens centres, il reste le véritable budget de la colonisation, qui comprend les frais généraux, les travaux de création et d'achèvement, les allocations individuelles ou collectives aux colons.

Il s'élève à 37.932.000 francs d'après les comptes définitifs du budget ordinaire ; on pourrait y ajouter les dépenses extraordinaires de 1871 (2), et les fonds du Comité Wolowski (3). Il faudrait par contre en distraire les 3.200.000 francs de recettes produites effectivement par les ventes aux enchères ou de gré à gré. On obtiendrait ainsi un total de 37.381.341 francs.

(1) Peu de temps auparavant, la Cour des Comptes adressait de son côté au Gouvernement Général des observations — en fait imparfaitement fondées — au sujet de deux subventions accordées à des communes anciennes.

(2) 398.686 francs.

(3) 2.250.655 francs.

Calcul des prix de revient.

Si l'on essaie d'appliquer ces chiffres aux 428 territoires allotis dans cette période, on aboutit aux résultats suivants :

Ces 428 territoires ont servi à constituer 248 centres nouveaux, à former 90 agrandissements (dont 47 au profit de 37 centres anciens, et 43 au profit de 34 centres nouveaux), à créer 90 groupes de lots de ferme. Les dépenses unitaires de ces deux dernières catégories sont, on le comprend, sensiblement inférieures à celles d'une création de centre. Pour un agrandissement, le chemin d'accès, l'assiette, l'alimentation sont déjà assurés, ou ne donnent lieu qu'à quelques travaux complémentaires ; ils sont également réduits au minimum pour un groupe de lots de ferme ; on peut admettre qu'une création coûte aussi cher que trois agrandissements ou constitutions de groupes de fermes ; les 180 territoires de cette catégorie représenteraient ainsi la dépense de 60 centres nouveaux, et porteraient le nombre de ceux-ci à 308. Chaque centre aurait donc coûté 121.367.99 francs en argent, les terres étant pour la plupart aux mains de l'administration.

Il a été constitué, dans ces conditions, 13.419 propriétés ; elles reviendraient à 2.785 fr. 70 l'une, et les 54.314 français installés, à 688 fr. 35 par tête.

Si l'on ne vise que le recrutement par l'immigration, cet effort a permis de faire venir 5.655 familles métropolitaines représentant 25.171 personnes ; cela mettrait à 6.787 fr. 15 la famille, et à 1.485 fr. 03 l'installation du métropolitain.

Si l'on vise le peuplement actuel, on constate, qu'après avoir déduit des 139.602 individus et des 60.116 Français habitant les territoires allotis, la population existant au moment de l'agrandissement des 37 centres anciens, il reste 122.048 personnes, sur lesquelles 53.914 Français, ce qui donne respectivement comme prix de revient unitaire 306 fr. 28, et 693 fr. 35 si l'on ne tient compte que de la population française seulement.

Ces chiffres doivent être considérés à la fois comme très forts si on les examine intrinsèquement, et comme très faibles si on les apprécie au regard des conditions présentes de la colonisation.

Ils sont très forts en ce sens que la colonisation a assumé, en fait et dans tous les cas, des dépenses, soit d'intérêt général, soit d'intérêt local, qui, à bien juger, ne devraient pas rester en définitive à son compte. Beaucoup de chemins d'accès ont été payés par elle qui se trouvaient être en réalité les tronçons de routes départementales ou même nationales en projet. Les dépenses d'alimentation et d'irrigation, et, à un plus haut degré encore, les frais de construction (mairies, écoles, églises), peuvent être pratiquement considérés comme des subventions anticipées à des organismes locaux, ou bien déchargent par avance d'autres sections du budget (hydraulique agricole, cultes, instruction publique, etc...) Si l'on voulait comparer les dépenses de la colonisation algérienne avec

celles d'autres pays, il faudrait leur faire subir une forte ventilation préalable. A les réduire, comme par exemple aux Etats-Unis ou au Canada, aux frais exclusivement faits pour mettre en contact la terre concédée et le colon qui doit la mettre en valeur (achat ou affectation du périmètre, levé et lotissement, assiette du centre, publicité, recrutement, frais généraux), elles tomberaient à des moyennes inférieures de près des deux tiers à celles qu'on vient d'indiquer.

Ils sont très faibles en ce sens que toutes les conditions se trouvaient réunies au début pour rendre les prix de revient peu élevés ; les terres étaient disponibles, et on utilisait en premier lieu les plus proches et les mieux desservies. Enfin, les travaux étaient sommaires et souvent incomplets ; à la vérité, les dépenses d'assistance individuelle étaient assez élevées, mais le total des frais d'installation se tenait à un niveau, que, dans les circonstances les plus favorables, il est impossible de ne pas dépasser aujourd'hui (1).

(1) Les 2.000 propriétés qui sont ou vont être constituées sur les fonds du premier emprunt reviennent (en y comprenant, il est vrai, la construction d'environ 300 kilomètres de routes de colonisation) à près de 6.000 francs chacune. Celles du second emprunt coûteront certainement plus cher encore. Les dépenses de création d'un centre moyen (50 lots agricoles, concessions ou fermes, 20 lots industriels), dont le périmètre n'est pas disponible, s'élèvent facilement dans les conditions présentes au chiffre de .... 600.000 fr.

L'achat de 3.000 hectares à 120 francs représente	360.000 —
L'alimentation, en admettant que la source soit à 5 kilomètres	50.000 —
Le chemin d'accès, si on lui attribue 6 kilomètres de longueur, monte à...	60.000 —
Le levé, le lotissement, l'assiette, l'emplacement urbain, les plantations, l'ouverture des chemins d'exploitation, les ouvrages sommaires d'irrigation, les abris-provisoires, maisons-types, etc	90.000 —
Les bâtiments (école, mairie, poste, cimetière, four banal, lavoir, abreuvoir)	40.000 —

Il va de soi que, si les terres sont domaniales, la dépense est réduite de moitié au moins ; il se peut aussi que le centre soit sur une route, qu'il y ait de l'eau sur place, etc. Les évaluations ci-dessus sont un peu au-dessus de la moyenne, mais elles sont souvent atteintes.

L'expérience a révélé d'ailleurs qu'il est préférable, pour l'administration comme pour les colons, de faire du premier coup toutes les dépenses utiles de premier établissement, plutôt que de maintenir ce compte ouvert pendant des années.

CHAPITRE VI

LES ORGANES ET LES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

Malgré l'ampleur et la complexité de sa tâche, malgré la diversité des opérations que supposent la création et le peuplement d'un centre, peut-être même à raison de cette diversité, le service de la colonisation n'a presque jamais disposé d'un personnel spécialisé.

La Colonisation n'a disposé qu'exceptionnellement d'un personnel spécialisé.

Tout au plus, à certaines époques et d'une manière peu suivie, l'administration algérienne a-t-elle eu recours à la collaboration de fonctionnaires particuliers : les inspecteurs de la colonisation, qui furent, à l'origine, constitués en corps organisé, pour recevoir ensuite des missions individuelles, parfois temporaires, et aujourd'hui abolies.

La création récente du service spécial des travaux de colonisation est postérieure à la période sous revue.

Le seul organe permanent de la colonisation algérienne a été, au cours de toute son histoire, le service central dépendant du Gouvernement Général.

Le service central

Compris au premier début dans les attributions directes de l'Intendance, le service de la colonisation rentra, presque aussitôt, dans celles du Comité d'Administration organisé par l'arrêté du général en chef, en date du 16 octobre 1830, et plus particulièrement dans la section de l'intérieur de ce comité.

Après l'institution du Gouvernement Général (1), il fait successivement partie de la Direction de l'Intérieur et de la Direction générale des Affaires Civiles ; et lorsque le Gouvernement Général est supprimé pour faire place au Ministère de l'Algérie et des Colonies (1858), il dépend du 2e bureau de la Direction de l'Administration.

En 1861 (2), le Gouvernement Général est rétabli ; la colonisation dépend de la 2e division de la Direction générale des Services Civils ; puis, à la suppression de celui-ci (3), du 2e bureau du Secrétariat général.

(1) Ordonnances des 22 juillet 1834, 31 octobre et 3 décembre 1838.
(2) Décret du 19 janvier.
(3) Décret du 15 septembre 1864.



Le décret du 29 mars 1871, qui rétablit de nouveau le Gouvernement Général, la classe dans la Direction des Affaires Civiles et Financières, jusqu'au moment où sont créées, sous l'autorité du directeur général des Affaires Civiles, les directions de l'Intérieur, des Travaux Publics et des Finances (1).

La colonisation fait alors partie du 2e bureau de la Direction de l'Intérieur dont elle forme la première section avec l'agriculture. La substitution du Secrétariat Général à la Direction des Affaires Civiles (2) laisse subsister cette distribution.

Après 1881, l'organisation des divers services administratifs de l'Algérie est remise à la décision du Gouverneur Général.

Le service de la colonisation fait alors successivement partie du 3e bureau (1883) avec les travaux publics, l'hydraulique agricole, les chemins de fer, les mines et les forages, et du 5e bureau (1898) avec l'agriculture, les forêts, le commerce, les contributions et l'hydraulique agricole.

Puis, intervient la création des directions (3).

La colonisation est placée, avec les divers services de l'Intérieur, sous l'autorité directe du Secrétaire Général, et constitue un service distinct qui comprend, avec la colonisation, les passages, le service topographique et celui des cartes et plans.

A l'heure actuelle, et depuis le mois de janvier 1902, elle fait partie de la Direction de l'Agriculture avec, pour seule annexe, le service topographiqne.

Le service de la colonisation est confié présentement à un chef de bureau, assisté d'un topographe principal, d'un rédacteur principal, de quatre rédacteurs, d'un comptable et d'un commis d'ordre.

L inspection de la Colonisation

Institués par un arrêté ministériel du 24 octobre 1845, les inspecteurs de la colonisation virent leurs attributions réglées par un arrêté du Gouverneur Général en date du 9 mai 1846.

Ces inspecteurs, au nombre de 10, étaient appelés à donner leur avis sur les projets de lotissement des nouveaux centres et à en surveiller le peuplement, en même temps qu'ils procédaient à la répartition des lots, à la distribution des instruments et des semences fournis en certaines circonstances aux concessionnaires.

En rapports constants avec les colons, ils devaient renseigner l'administration sur le mouvement de la population et le développement des cultures dans

(1) Décret du 30 juin 1876.
(2) Décret du 15 novembre 1879.
(3) Arrêté du 28 décembre 1900.

les nouveaux centres, et participer à l'établissement des statistiques agricoles ; ils étaient appelés, en certains cas et notamment au début de la vie d'un centre, à remplir les fonctions d'officiers municipaux.

Ce service fonctionna normalement jusqu'en 1863; puis, avec l'abandon de la colonisation gratuite, les inspecteurs furent supprimés par voie d'extinction.

Il faut remonter à dix années plus tard pour retrouver une mission analogue, celle du colonel Renoux. L'objet en fut précisé par une lettre du général Chanzy en date du 30 novembre 1873. Elle avait pour but particulier l'étude des résultats de l'immigration des Alsaciens-Lorrains dans les trois départements (1). Cette mission dura un an et ne fut pas renouvelée.

Mais en 1892, et pour tenir compte des critiques assez vives auxquelles avaient donné lieu les conditions d'exécution des travaux de colonisation, M. Cambon institua (2) un service d'inspection de ces travaux, qui fut transformé en inspection générale par un arrêté du 28 mars 1893.

D'après l'arrêté du 23 décembre de la même année, l'Inspecteur Général des services de colonisation était consulté par le Gouverneur Général sur toutes les questions se rattachant à la colonisation, notamment en ce qui concerne le choix des nouveaux centres, la constitution et le lotissement de leur territoire, les travaux d'installation, le mode d'aliénation des terres, l'extension des territoires de colonisation, l'amélioration des anciens centres, et sur l'emploi des crédits affectés à la colonisation. Il contrôlait sur place l'exécution des travaux, et présentait au Gouverneur Général telles propositions de principe ou de circonstance qu'il jugeait utiles au développement de la colonisation. M. Dormoy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, chargé de ces fonctions, les occupa jusque vers la fin de l'année 1900 et ne fut pas remplacé.

Une partie des attributions de l'Inspecteur Général est actuellement exercée en fait par le Directeur de l'Agriculture qui visite au cours de ses tournées les nouveaux périmètres, et étudie sur place les projets de création, d'agrandissement ou de travaux.

(1) Le colonel Renoux devait se renseigner sur le nombre des familles installées et sur leur situation matérielle et morale ; sur l'état des travaux d'utilité générale ou d'intérêt local entrepris dans chaque centre, sur les travaux restant à exécuter, sur la situation sanitaire. Ce n'étaient d'ailleurs là que les lignes essentielles du programme de son enquête ; il avait toute latitude pour y comprendre d'une manière générale « tous les faits propres à éclairer la question de la colonisation par l'immigration française. »

(2) Arrêté du 9 février 1892.



Collaborateurs administratifs ou techniques.

Pour l'exécution administrative ou technique de sa tâche, le service de la colonisation doit recourir sur place à un certain nombre de collaborateurs.

Ce sont : Les Préfectures, le service des Ponts et Chaussées auquel a été récemment substitué le service spécial des Travaux de Colonisation, le service topographique, l'Office de l'Algérie.

Les préfectures.

Elles constituent pour le Gouvernement général, qui, théoriquement au moins, ne fait pas d'administration directe, un intermédiaire obligé.

C'est surtout en matière de peuplement que s'est manifestée et se manifeste encore l'intervention de leurs bureaux en ce qui concerne la colonisation.

Chargés tout d'abord, de concert avec les généraux de division, de l'attribution des concessions, sans distinction et sans contrôle, les préfets se virent retirer ce pouvoir en 1881, et ne conservèrent que l'instruction des demandes de concession formulées au titre immigrant aussi bien qu'au titre algérien.

Depuis la création de l'Office de l'Algérie, l'instruction des demandes de concession émanant des candidats métropolitains leur a été reprise, mais leurs attributions en matière de peuplement se sont par ailleurs sensiblement élargies.

D'après l'arrêté de délégation du 28 décembre 1900, leur rôle en cette matière ne se borne plus à l'instruction des demandes de concession formulées par les Algériens ; il comporte l'admission des candidats de cette catégorie, d'après le classement opéré par une commission spéciale et sous le contrôle du Gouvernement Général.

Ils procèdent, d'autre part, à la mise en possession de tous les concessionnaires, à la délivrance des titres provisoires et des titres définitifs de propriété ; ils veillent à l'observation par les attributaires des conditions qui leur sont imposées et poursuivent la déchéance de ceux qui ne s'y conforment pas.

En ce qui concerne la formation des territoires, ils instruisent les vœux et propositions qui leur sont directement adressés, ou dont l'administration centrale est saisie ; ils transmettent, avec leur avis, à cette dernière, les rapports des commissions de centres, dirigent, après autorisation du Gouverneur Général, les procédures d'expropriation, font préparer les actes de cession et assurent le règlement des indemnités dues aux propriétaires des terres utilisées pour la constitution des périmètres.

En ce qui concerne les travaux, c'est aussi le Préfet qui les approuve, avec l'autorisation du Gouverneur Général, qui les met en adjudication, et une fois exécutés, en ordonnance le paiement.

Le service topographique.

Le service topographique, institué par un arrêté du 14 octobre 1846, était dès ce moment « chargé de procéder au levé des plans nécessaires pour la colo-

« nisation, pour la reconnaissance, la conservation et l'aliénation des biens « domaniaux et pour la constitution de la propriété (1). »

Les opérations du sénatus-consulte du 22 avril 1863, et surtout les travaux de reconnaissance et de constitution de la propriété que la loi du 26 juillet 1873 mettait à sa diligence, élargirent considérablement sa mission.

Son organisation, plusieurs fois modifiée avant cette époque (2), fut alors rétablie sur de nouvelles bases par un arrêté du 26 janvier 1874, et par un arrêté du 8 avril 1875 qui institua, sous le nom de brigades des levés généraux, un service auxiliaire, à certains moments très ample, plus spécialement chargé des questions de propriété, et dont le fonctionnement cessa en 1885 avec l'application de la loi de 1873.

L'organisation actuelle du service topographique est fixée par un arrêté du 1er mai 1887, récemment amendé par un arrêté du 25 décembre 1903 qui a créé un cadre de commis-dessinateurs, et par un arrêté du 6 décembre 1905 qui a relevé dans de sensibles proportions les traitements des agents.

Le service comprend un inspecteur, chef de service dans chaque département, assisté d'un bureau et d'agents sédentaires, et d'un corps d'agents actifs, vérificateurs, topographes principaux, topographes ordinaires et élèves topographes.

Le service des ponts et chaussées et le service spécial des travaux de colonisation

Dans la période de la conquête, les travaux de colonisation furent confiés au Génie militaire.

Aucun texte, aucun document figurant dans les archives du Gouvernement Général n'indique d'une manière précise l'époque à laquelle le Service des Ponts et Chaussées a été substitué au Génie militaire, et les conditions de cette substitution. Il semble, toutefois, résulter de l'examen des anciens projets, que la remise des travaux de colonisation au service des Ponts et Chaussées a été effectuée en 1850 dans le territoire civil d'Alger, et en 1861 dans ceux d'Oran et de Constantine. A l'heure actuelle, le service des Ponts et Chaussées ne participe plus que d'une manière accidentelle à l'étude et à l'exécution des projets de travaux de colonisation qui venaient s'ajouter à sa tâche normale, déjà complexe.

Ces projets exigent, d'ailleurs généralement, plus d'esprit pratique que de haute technique, et il a paru opportun, au moment où l'utilisation des fonds d'emprunt venait apporter aux entreprises de colonisation un surcroît d'activité,

(1) Arrêté ministériel du 22 août 1848.
(2) Arrêtés des 25 novembre 1861 et 31 décembre 1872.



de les confier à un service spécial, à la fois plus souple et plus étroitement adapté à sa tâche.

Ce service a été constitué par un arrêté du 1er décembre 1903. Il comprend un ingénieur, chef de service, assisté d'un bureau central et de brigades volantes composées de conducteurs et d'agents assimilés.

L'Office de l'Algérie.

Créé par un arrêté du 31 août 1892 sous le titre de Service de Renseignements Généraux et de Colonisation, réorganisé par un arrêté du 1er septembre 1894 sous le nom de Service des Renseignements Généraux et des Expositions, l'Office de l'Algérie tient sa constitution et ses attributions actuelles d'un arrêté du 4 janvier 1902.

Sa mission, qui consistait principalement, à l'origine, « à développer la colonisation de l'Algérie par des éléments de population française », a semblé s'être orientée davantage vers la préparation de la participation de l'Algérie aux expositions et concours, et surtout vers la recherche des renseignements économiques et statistiques de nature à faciliter le placement des produits algériens en France et à l'Etranger.

Le recrutement des concessionnaires d'origine métropolitaine n'en reste pas moins dans ses attributions ; c'est lui qui procède, avec le concours des Préfectures de France, à l'instruction des demandes formulées par les candidats de cette catégorie. Un arrêté du 31 août 1892 avait institué, pour cet objet, dans trente-deux départements français choisis parmi ceux qui fournissent à l'émigration les contingents les plus forts, des postes de correspondants spéciaux. Mais ce service auxiliaire n'a pas donné les résultats qu'on en attendait, et il a été supprimé par une décision du 25 février 1902.

Le personnel de l'Office comprend : un directeur, un directeur-adjoint, un attaché commercial, deux rédacteurs, un régisseur-comptable, deux expéditionnaires.

Le fonctionnement. Initiative des projets.

Les organes de la colonisation examinés et décrits, voici comment ils fonctionnent, ainsi que les phases diverses de la création et du peuplement d'un périmètre.

Aucun texte n'a précisé avec netteté à qui en appartenait l'initiative. Théoriquement, celle-ci est le fait des autorités départementales et locales, de même qu'elle peut émaner de vœux formulés par divers corps élus, conseils généraux et municipaux, et même de propositions de particuliers, propriétaires de grands domaines.

Des instructions (1) sont bien intervenues pour subordonner certaines opérations préalables à l'autorisation du Gouverneur Général ; mais ces instruc-

(1) 24 mai 1889 et 18 novembre 1891.

tions, comme une décision d'espèce (1) l'a indiqué, n'ont eu nullement pour objet d'enlever l'initiative aux préfets et aux autorités locales : « c'est au contraire à celles-ci d'abord, et aux préfets ensuite, dit cette décision, qu'incombe le soin d'appeler l'attention gouvernementale sur les points où la colonisation paraît pouvoir être implantée dans des conditions avantageuses. »

Dans la réalité, cette initiative locale, assez active de 1870 à 1880, s'est détendue par la suite, surtout au cours de ces dernières années ; et l'étude de beaucoup de projets nouveaux a été provoquée directement par la Direction de l'Agriculture, soit à la suite des tournées de son chef, soit sur des renseignements d'ordre officieux.

Instruction. La commission des centres.

Né sur place ou suscité d'en haut, le projet donne lieu tout d'abord à une instruction sommaire, visant la nature des terres, leur disponibilité éventuelle, leur accès, leurs ressources en eau, et qui est généralement l'œuvre de l'administrateur. Si cette instruction est favorable, intervient alors, soit sur l'initiative du Préfet, soit sur les instructions du Gouverneur Général, l'examen des compétences locales groupées dans la Commission des centres.

Celle-ci, née d'un arrêté du 2 avril 1846, portait dans ses débuts le nom de Commission d'enquête. Elle était chargée de déterminer, dans le territoire désigné pour la création d'un centre, l'emplacement le plus favorable aux divers points de vue (2) : 1° de la sécurité et de l'influence politique ; 2° de la salubrité ; 3° de la propriété ; 4° des communications ; 5° des eaux ; 6° du commerce ; 7° de la dépense.

Elle comprenait, sur les territoires civils, un ingénieur des Ponts-et-Chaussées, président, un officier du génie militaire, un officier de bureau arabe, un inspecteur de la colonisation, un médecin, un agent du domaine.

Ces Commissions, spécialement nommées pour chaque centre, furent transformées en Commissions d'arrondissement par une décision du 21 décembre 1881 et virent leur composition ainsi fixée :

Le sous-préfet et les conseillers généraux de l'arrondissement, l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, un médecin, un agent du service des forêts, l'administrateur de la commune mixte, deux notables, le géomètre de circonscription.

Depuis, un arrêté du 10 mai 1900 leur a adjoint les professeurs départementaux d'agriculture.

(1) 13 janvier 1892. Lettre au Préfet de Constantine.
(2) Art. 1er de l'arrêté du 2 avril 1846.



Un autre du 16 avril 1904 a ajouté, aux membres de chaque commission, le délégué financier colon de la circonscription, et remplacé l'un des deux notables par le membre de la Chambre d'agriculture dont la résidence est la plus rapprochée du centre à l'étude.

Elles ont à répondre au questionnaire suivant (1) :

Sécurité et influence politique ; salubrité ; état de la propriété et situation des indigènes ; voies de communications ; abondance et nature des eaux ; qualité des terres ; cultures auxquelles elles paraissent devoir le mieux se prêter ; nombre, composition et importance des concessions à former ; chiffre approximatif des dépenses à engager pour mettre chaque lot ou chaque groupe en valeur ; coût du projet.

D'après les instructions du 21 décembre 1881, l'avis des commissions de centres devait seul servir de base à la décision de principe du Gouverneur Général. Cette procédure, un peu sommaire, pouvait présenter de graves inconvénients, notamment lorsque la décision du Gouverneur Général était suivie d'acquisitions immédiates de terres. Elle fut remaniée par des instructions du 24 juin 1893 qui, en ordonnant une revision de tous les projets antérieurs, prescrivaient de soumettre les projets nouveaux à une étude détaillée comportant l'avis de la Commission d'arrondissement accompagné de celui du Préfet, l'établissement, par le service des Ponts et Chaussées, d'un avant-projet d'installation, enfin, l'avis de l'Inspecteur Général des travaux de colonisation.

C'était tomber dans un excès de formalités, d'autant plus contre indiqué que la décision qu'elles devaient étayer pouvait être négative ou d'une exécution lointaine, sinon incertaine. Les instructions du 7 mars 1896 ont réagi, en tendant à faire de nouveau du procès-verbal des opérations de la Commission d'arrondissement, d'ailleurs élargi et complété conformément à l'arrêté du 10 mai 1900, le principal élément de l'enquête préalable à la décision du Gouverneur Général, lequel statuait désormais sur le projet au vu de ee rapport et de l'avis motivé du Préfet qui le transmettait. En fait, cette procédure est demeurée assez souple et s'inspire de l'opportunité. L'expérience a révélé que, un peu trop nombreuses et hors d'état de demeurer sur un périmètre assez de temps pour en faire une étude approfondie, les commissions de centres sont plus propres à contrôler des avants-projets déjà sur pied, qu'à instituer *de plano* une enquête détaillée et approfondie.

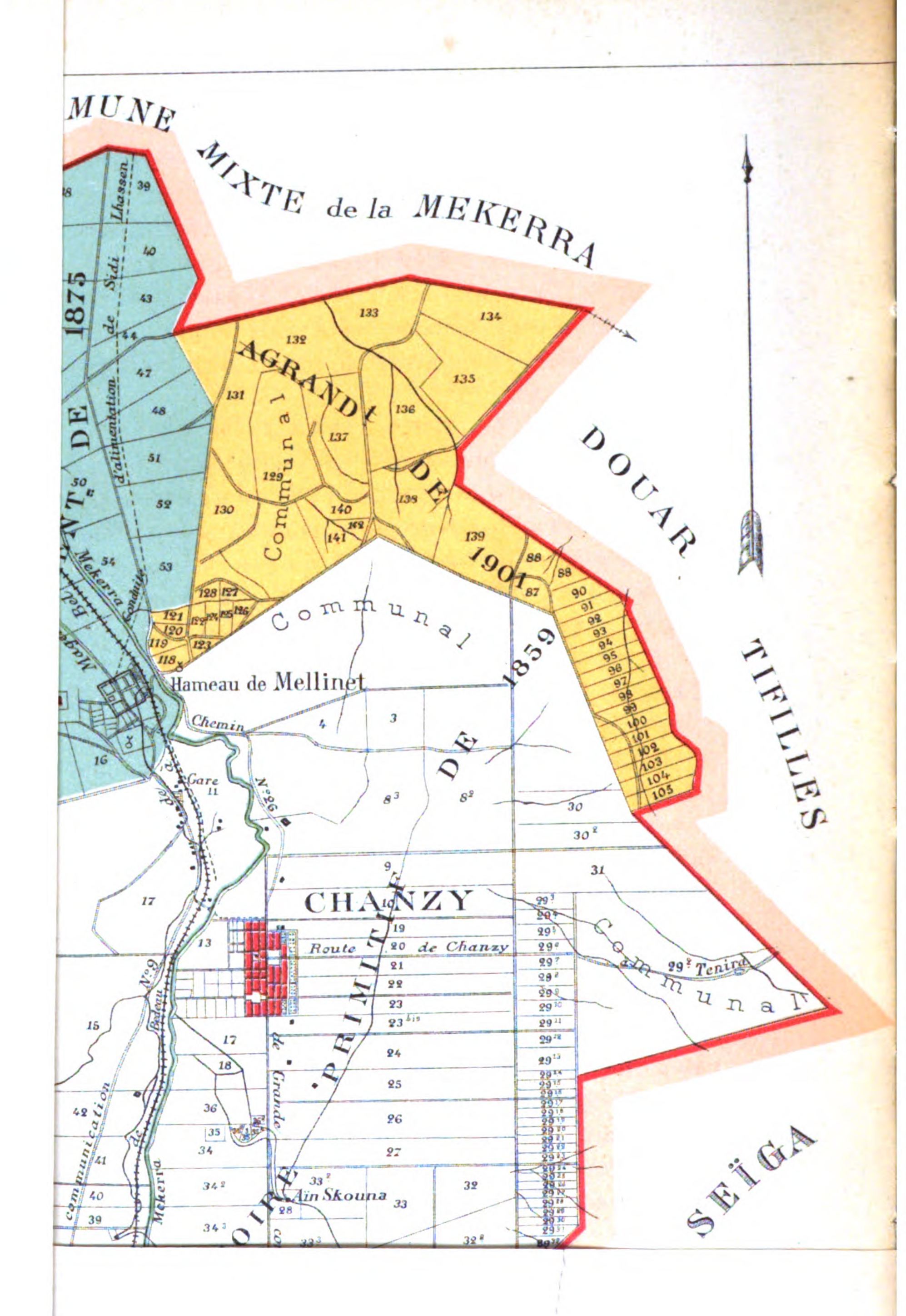
L'admininistration a donc eu tendance, surtout dans la période récente, et s'agissant de projets dont elle avait pris l'initiative, à retarder le passage de la Commission des centres jusqu'à la charger d'un rôle de vérification plutôt que d'instruction, et quelquefois même elle a négligé de la réunir.

(1) Arrêté du 10 mai 1900.

sance
é
être.

terres

nt.



MUNE MIXTE de la MEKERRA
AGRANDt DE 1901
DOUAR TIFILLES
SEÏGA
Communal
Hameau de Mellinet
Chemin
Gare
CHANZY
Route de Chanzy
Aïn Skouna
DE 1859

Reconnaissance et levé du périmètre.

Que ce soit avant ou après le passage de la commission des centres, le service topographique est le premier des organes spéciaux qui pénètre sur le nouveau territoire. Sur les indications de l'administrateur, il en fait un levé au dix-millième destiné à en déterminer préalablement les limites. A moins qu'il ne s'agisse d'une terre tout entière domaniale, le levé est suivi d'un plan parcellaire au quatre-millième qui a pour but de reconnaître la propriété, et sur lequel se basera l'administration pour traiter avec les propriétaires.

Achat des terres

Cette tâche, si comme d'ordinaire on se trouve en terre indigène et en commune mixte, est dévolue à l'administrateur, qui se rend compte et fait rapport de la situation foncière de ses administrés, recherche quelle étendue de terres possèdent les familles installées sur le périmètre, s'il leur reste ailleurs d'autres moyens d'existence, s'il y a lieu de leur offrir des terrains en échange et lesquels ils accepteraient, si enfin tout ou partie d'entre eux, et notamment les gros propriétaires, sont disposés à céder à prix d'argent.

Il est assisté dans ce but du topographe, qui a fait le classement des terres et fournit une évaluation par catégorie. La lenteur et le caractère spécial de ces opérations font que l'on tend à y spécialiser certains agents expérimentés du service topographique, sur qui l'administrateur se repose en fait des négociations relatives à la rédaction des promesses de vente ou d'échange. Celles-ci obtenues, le topographe veille à la passation par le cadi des actes de filiation, et prépare l'affiche de l'expropriation ou les pièces de la vente de droit commum.

Lotissement.

Tandis que ces procédures se poursuivent, en général avec le concours du Service des Domaines, il établit, sur les instructions sollicitées de l'administration centrale, un avant-projet de lotissement qui comporte la distribution du territoire classé, *secundum valorem*, en trois catégories de terres, entre le domaine public, les réserves, les dotations communales, les concessions ou les lots de ferme. Les propriétés privées se composent en général d'un lot à bâtir, d'un lot de jardin, d'un ou plusieurs lots ruraux ; s'il s'agit de concessions, l'étendue relative de ces derniers est déterminée en tenant compte de leur consistance intrinsèque et de leur éloignement du centre, de manière à donner autant que possible à toutes les propriétés une valeur sensiblement égale.

L'avant-projet du topographe donne lieu à la production d'un plan de lotissement avec état de composition des lieux, et d'un tableau indicatif des propriétés formées. Sa vérification est accompagnée, de la part de l'agent supérieur qui en est chargé, d'un rapport sur la valeur agricole et commerciale du centre ainsi que ses chances d'avenir. Après approbation par le Gouverneur général, il devient projet définitif, et est appliqué sur le terrain par un bornage à demeure. Le plan reproduit ci-contre, à titre d'exemple, fournit des indications assez com-

plètes tant sur la succession des opérations foncières dont un centre prospère peut être l'objet que sur les procédés du service topographique.

Travaux.

Aussitôt que l'emplacement urbain a été précisé, le Service des Ponts et Chaussées, et depuis 1903 le service spécial des travaux de colonisation, se met à l'œuvre et dresse les projets du chemin d'accès, de l'assiette du centre (rues, places, boulevards, trottoirs et caniveaux), de l'alimentation en eau (captage, conduite et distribution par bornes-fontaines), des plantations (arbres en bordure des boulevards et de la place), et enfin des bâtiments communaux ; ceux-ci comprennent à l'heure actuelle une école, dotée du nombre de classes en rapport avec l'importance présumée du centre, le logement de l'instituteur, une salle commune, une pièce destinée à l'installation provisoire du service postal, une autre parfois pour le logement des fonctionnaires de passage. La construction des églises vient d'être abandonnée, mais il est aménagé un cimetière entouré de murs, un lavoir public, souvent un four banal, et une ou deux maisons-types de colons, destinées à être cédées au premier demandeur.

Mesures auxiliaires.

Tandis que ces projets, soumis au Gouvernement Général, contrôlés par lui, approuvés et mis en adjudication par le Préfet, sont en cours d'exécution, une série d'opérations de détail sont pratiquées, qui, en général d'application très récente, visent à rendre plus faciles les débuts des concessionnaires ; des prélèvements de terre suivis d'analyses ont eu lieu, le professeur d'agriculture a été invité à se rendre sur place pour préparer les éléments d'une notice sommaire, à remettre aux nouveaux colons, sur les possibilités agricoles du centre ; on a recherché parallèlement les carrières et les sablières qui peuvent être indiquées utilement aux arrivants, relevé les marchés voisins, les lieux d'approvisionnements et les ressorts administratifs en vue de l'établissement du livret de colonisation. Enfin, si le centre est isolé et ne comporte pas encore de logement possible, on a édifié des abris provisoires dans lesquels les nouveaux colons pourront passer quelques mois, en attendant que s'élèvent leurs constructions personnelles.

Peuplement.

Toutes ces mesures prises, le lotissement approuvé, le chemin terminé, l'eau coulant aux bornes-fontaines, tandis que s'achèvent les bâtiments communaux, que les derniers dossiers de l'expropriation sont réglés, que les ingénieurs ou le chef du service spécial reçoivent les travaux, en préparent la remise à la commune et mandatent sur les crédits délégués les sommes dues aux entrepreneurs, le moment est venu de procéder au peuplement.

Le recrutement se compose, on le sait, de deux éléments, l'élément local, et l'élément métropolitain.

Recrutement algérien.

Le recrutement algérien s'est toujours fait sur place par département, et sans publicité spéciale ; il devait en principe ne porter que sur des agriculteurs de profession en état de servir de moniteurs aux nouveaux venus ; il n'en a pas toujours été ainsi ; malgré des circulaires répétées, on a eu à constater, à côté de choix excellents, d'autres qui prêtaient justement à la critique et qui fournirent aux adversaires de la colonisation officielle leurs armes les plus efficaces. Repris aux préfets en 1881, le peuplement algérien leur fut rendu en 1900 par M. Jonnart (1), mais entouré à ce moment de précautions utiles. Les titres des candidats sont soumis à l'examen préalable d'une commission de classement dont il est recommandé aux préfets de suivre les avis ; les choix doivent porter de préférence sur les fils de colons. Les peuplements préparés par les préfets sont soumis au contrôle préalable du Gouverneur Général.

Recrutement métropolitain. Le défaut de publicité le localise.

Quant au recrutement métropolitain, on peut dire que, sauf dans la première période de colonisation, sous Bugeaud, et pour la colonisation des Alsaciens-Lorrains dont on a décrit plus haut les procédés, il s'est opéré, en général, à peu près spontanément. La loi du 15 septembre 1871, la publicité faite autour de l'installation des Alsaciens-Lorrains, avaient rappelé qu'il existait en Algérie des terres disponibles susceptibles de concession gratuite. Un certain nombre d'émigrants français en profitèrent et presque uniquement sous le régime du titre II, gagnèrent l'Algérie en même temps que les déracinés de la frontière. En 1874, le Gouvernement Général inaugura le système du programme annuel ; c'était une feuille imprimée portant l'indication des centres à peupler, avec renseignements sur leur situation et leur culture ; le tirage était très réduit, et la feuille simplement envoyée dans les préfectures françaises et adressée aux personnes qui en faisaient la demande. En 1892, on y ajouta une carte sommaire de l'Algérie portant les centres du programme et indiquant la position respective de la colonie et des ports d'embarquement. Aucune publicité véritable, pas d'affiches ; les annonces dans les journaux étaient réservées pour les adjudications de terres ; elles étaient conçues en la forme administrative, c'est-à-dire aussi coûteuses que peu attrayantes. La seule propagande efficace était celle des colons déjà installés qui renseignaient leurs amis et connaissances. De là, le caractère local de l'émigration en Algérie ; tels départements fournissent des émigrants et d'autres pas ; dans telle région, dans telle localité, le mouvement est, si l'on peut dire, « amorcé » ; il ne l'est pas ailleurs.

Origine des immigrants.

Le relèvement des lieux d'origine a pu être fait pour les colons métropolitains à partir du moment où les peuplements ont été opérés par le Gouvernement Général ; établi pour les années 1881 à 1894, il donne lieu au tableau et à la carte ci-après.

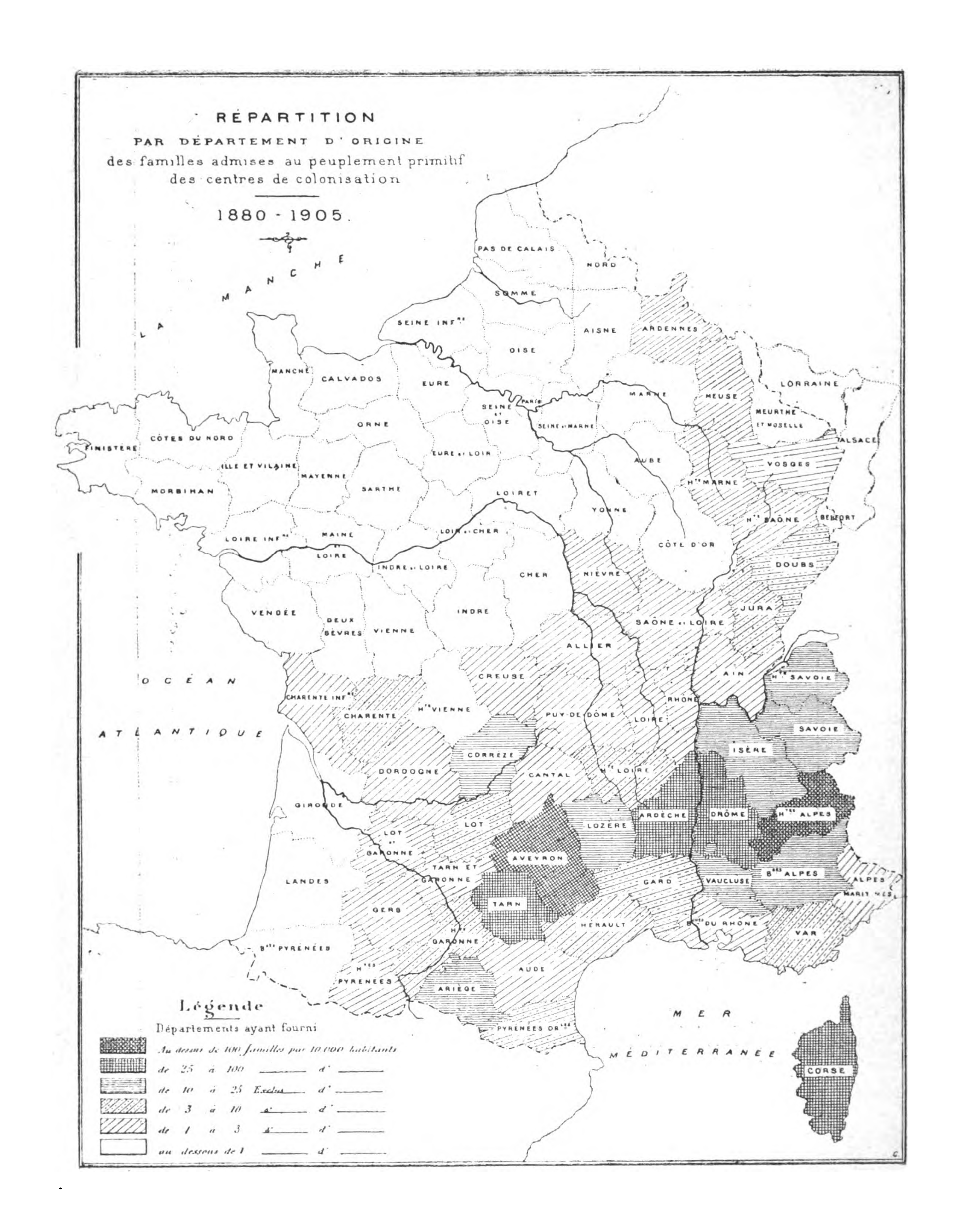
(1) Arrêté du 28 décembre 1900.

ÉTAT

des Familles Métropolitaines admises au Peuplement primitif des Centres de Colonisation de 1881 à 1894

DÉPARTEMENTS D'ORIGINE	Alger	Oran	Constantine	TOTAL
Ain	11	21	»	32
Aisne	16	14	»	30
Allier	16	3	7	26
Alpes-Maritimes	34	»	4	38
Ardèche	277	140	359	776
Ardennes	9	»	18	27
Ariège	24	23	118	165
Aube	»	»	»	»
Aude	7	11	16	34
Aveyron	167	284	329	780
Basses-Alpes	36	31	71	138
Basses-Pyrénées	10	»	»	10
Bouches-du-Rhône	38	27	65	130
Calvados	4	»	»	4
Cantal	»	»	»	»
Charente	86	2	7	95
Charente-Inférieure	32	»	»	32
Cher	5	»	4	9
Corrèze	78	86	10	174
Corse	110	28	259	397
Côte-d'Or	»	»	6	6
Côtes-du-Nord	»	5	»	5
Creuse	2	8	»	10
Deux-Sèvres	»	»	»	»
Dordogne	33	14	11	58
Doubs	41	38	17	96
Drôme	295	44	331	670
Eure	»	»	»	»
Eure-et-Loir	»	»	»	»
Finistère	3	»	9	12
Gard	42	47	93	182
Gers	8	17	13	38
Gironde	9	20	»	29
Hautes-Alpes	131	243	193	567
Haute-Garonne	63	23	34	122
Haute-Loire	25	17	29	71
Haute-Marne	10	»	5	15
Hautes-Pyrénées	3	22	»	25
Haute-Saône	24	7	13	44
Haute-Savoie	71	25	287	383
Haute-Vienne	1	5	9	15
Hérault	61	23	24	108
Ille-et-Vilaine	»	»	2	2

DÉPARTEMENTS D'ORIGINE	Alger	Oran	Constantine	TOTAL
Indre	3	4	»	7
Indre-et-Loir	7	»	7	7
Isère	197	42	212	451
Jura	19	52	20	91
Landes	»	5	»	5
Loire-Inférieure	20	»	»	20
Loiret	»	»	»	»
Loir-et-Cher	»	»	»	»
Lot	41	15	15	71
Lot-et-Garonne	5	10	3	18
Lozère	60	33	»	93
Maine-et-Loire	8	»	»	8
Manche	4	»	»	4
Marne	»	6	15	21
Mayenne	»	»	»	»
Meurthe-et-Moselle	9	14	»	23
Loire	30	6	26	62
Meuse	»	»	8	8
Morbihan	»	»	»	»
Nièvre	20	4	10	34
Nord	6	»	»	6
Oise	»	»	5	5
Orne	»	»	»	»
Pas-de-Calais	7	»	»	7
Puy-de-Dome	13	8	15	36
Pyrénées-Orientales	68	37	»	105
Rhône	26	20	30	76
Seine	43	26	14	83
Seine-Inférieure	16	5	13	34
Seine-et-Marne	»	»	9	9
Seine-et-Oise	9	3	12	24
Saône-et-Loire	24	21	40	85
Sarthe	»	»	»	»
Savoie	56	102	82	240
Somme	9	»	»	9
Tarn	64	300	47	411
Tarn-et-Garonne	7	17	»	24
Var	46	13	20	79
Vaucluse	126	80	161	367
Vendée	7	»	»	7
Vienne	5	»	4	9
Vosges	7	22	14	43
Yonne	»	»	9	9
Territoire de Belfort	»	»	»	»
Alsace-Lorraine	28	7	15	40
	TOTAL			7.986


RÉPARTITION
PAR DÉPARTEMENT D'ORIGINE
des familles admises au peuplement primitif
des centres de colonisation
1880 - 1905.
LA MANCHE
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
PAS DE CALAIS
NORD
SOMME
AISNE
ARDENNES
SEINE INF^RE
OISE
MANCHE
CALVADOS
EURE
MARNE
MEUSE
LORRAINE
MEURTHE ET MOSELLE
SEINE ET OISE
PARIS
SEINE-ET-MARNE
ORNE
ALSACE
FINISTÈRE
CÔTES DU NORD
EURE ET LOIR
AUBE
VOSGES
ILLE ET VILAINE
MAYENNE
MORBIHAN
SARTHE
H^TE MARNE
LOIRET
YONNE
H^TE SAÔNE
BELFORT
LOIRE INF^RE
MAINE ET LOIRE
LOIR ET CHER
CÔTE D'OR
DOUBS
INDRE ET LOIRE
CHER
NIÈVRE
VENDÉE
DEUX SÈVRES
VIENNE
INDRE
SAÔNE ET LOIRE
JURA
ALLIER
CREUSE
AIN
H^TE SAVOIE
CHARENTE INF^RE
RHÔNE
CHARENTE
H^TE VIENNE
PUY-DE-DÔME
LOIRE
SAVOIE
ISÈRE
CORRÈZE
DORDOGNE
CANTAL
H^TE LOIRE
GIRONDE
ARDÈCHE
DRÔME
H^TES ALPES
LOT
LOZÈRE
LOT ET GARONNE
AVEYRON
TARN ET GARONNE
LANDES
GARD
VAUCLUSE
B^SES ALPES
ALPES MARIT^MES
TARN
GERS
HÉRAULT
B^ES DU RHÔNE
VAR
H^TE GARONNE
B^SES PYRÉNÉES
H^TES PYRÉNÉES
AUDE
ARIÈGE
PYRÉNÉES OR^LES
CORSE
Légende
Départements ayant fourni
Au dessus de 100 familles par 10 000 habitants
de 25 à 100 — d° —
de 10 à 25 Exclus d° —
de 3 à 10 d° d° —
de 1 à 3 d° d° —
au dessous de 1 — d° —

L'immigration métropolitaine est surtout de provenance montagnarde.

On voit que, contrairement à l'opinion courante, ce n'est pas avec des colons des départements riverains de la Méditerranée que les centres de colonisation ont été peuplés, mais surtout avec des montagnards du Sud-Est, et de la partie méridionale du plateau Central. C'est l'Aveyron, l'Ardèche, la Drôme, les Hautes-Alpes, l'Isère, le Tarn, les deux Savoies, le Vaucluse qui ont fourni le plus ; l'émigration Corse, au début assez modeste, s'est précipitée depuis, et elle aurait tendance en ce moment à prendre la première place. Le massif pyrénéen, avec l'Ariège au premier plan, ne vient qu'après ces diverses régions. On s'étonne que les Basses-Pyrénées avec leur traditionnelle émigration basque, les Basses-Alpes avec les classiques « Barcelonnette », le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Creuse, connus pour leur nomadisme, apportent relativement si peu au peuplement algérien ; c'est que justement des courants déjà établis emportent ailleurs tous les éléments susceptibles de déracinement.

Les départements de l'Est, qui fournissaient beaucoup de recrues du temps de Bugeaud, ont trouvé dans le développement industriel de quoi fixer les disponibilités humaines. Le Nord, l'Ouest, le Centre, riches et de vie facile, émigrent peu.

La publicité faite depuis 1902 par l'affiche, le livret, les conférences, les missions sur place semblent avoir élargi sensiblement les cadres de ce recrutement spontané, et provoqué les demandes de régions jusqu'ici indifférentes. Mais, il est difficile d'en mesurer avec précision l'effet.

Instruction des demandes de concessions.

De quelque manière qu'ils aient été attirés, les demandeurs de concession ont à justifier qu'ils remplissent les conditions exigées, qu'ils sont Français, chefs de famille, qu'ils possèdent des connaissances agricoles, et le minimum de ressources (5.000 francs pour les lots de village) indispensable pour la mise en valeur de leur concession ; ils ont à s'engager, d'autre part, à s'installer avec leur famille sur leur nouvelle propriété, et à y résider personnellement d'une manière effective et permanente pendant une période de cinq ans après la concession, portée à dix ans par le décret du 13 septembre 1904.

Cet engagement est consacré par une feuille, dite de soumission, signée par le pétitionnaire, et qui énumère les membres de sa famille pour lesquels il se lie.

Quant aux conditions de statut personnel, de compétence et de ressources, elles donnent lieu à la rédaction d'une feuille de renseignements détaillés, remplie par l'impétrant, accompagnée de l'avis du maire et du préfet, et dont la vérification est assurée par l'Office de l'Algérie avec l'assistance des préfets, sous forme d'une instruction administrative ; le demandeur fournit un extrait de son casier judiciaire et le dernier avertissement du percepteur qui rend compte de ses facultés imposables ; s'il a des immeubles, il est invité à produire



un certificat du conservateur des hypothèques précisant leurs charges ; s'il invoque la possession d'argent comptant, il est prié souvent de le déposer dans une banque et d'en produire reçu.

L'instruction révèle-t elle que le demandeur ne remplit pas les conditions exigées, il en est averti aussitôt par l'intermédiaire de sa préfecture ; sinon il reçoit notification que ses titres seront examinés concurremment avec ceux des autres postulants au moment du peuplement du centre pour lequel il s'est décidé.

Attribution.

Cette opération faite jadis d'un seul coup, par les préfets avant 1887, et ensuite par le Gouverneur Général, se décompose depuis 1900 en deux parties.

Le Gouverneur met à la disposition du Préfet un certain nombre de concessions destinées aux Algériens et l'invite à lui faire connaître les attributaires dont celui-ci est disposé à faire choix. Quant à lui, il désigne directement les métropolitains, mais notifie sa décision au Préfet qui est chargé de l'exécuter.

C'est, en effet, le Préfet qui délivre et fait parvenir les titres provisoires à la production desquels est attaché le bénéfice des facilités de transport (voyage gratuit sur mer, réduction ds 50 0/0 sur les chemins de fer), assurées au concessionnaire. C'est sous son autorité qu'il est mis en possession par le topographe ; c'est par lui qu'il sera déclaré déchu s'il ne remplit pas ses engagements ; c'est à lui qu'il s'adressera enfin, lorsque, sa résidence accomplie, il désirera obtenir le titre définitif qui le rend propriétaire incommutable.

Quant au nouveau centre, il est placé dès ses premiers débuts sous l'autorité de l'administration locale. Dès le règlement définitif de la dépense, les ingénieurs ou le service spécial font remise des ouvrages à la commune, après procès-verbal d'acceptation. Pendant deux ans, la colonisation fera encore les frais de l'organisation provisoire des services publics dont elle a assuré l'installation matérielle ; le traitement de l'instituteur, du garde champêtre, l'allocation au médecin de colonisation, au desservant, à l'agent auxiliaire des postes, resteront pendant ce temps à sa charge, pour passer ensuite à celle des services locaux ou généraux qu'ils concernent.

Le régime du droit commun réglera désormais la vie administrative de la cité nouvelle, comme le statut foncier de ses membres.

CHAPITRE VII

LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Utilisation antérieure des terres consacrées à la colonisation. Son caractère réduit.

La mise en valeur des 643.546 hectares affectés de 1871 à 1895 à la colonisation officielle n'est pas toute entière une œuvre de création.

Un certain nombre de terres domaniales étaient louées, le plus souvent à des prix indiquant l'utilisation par le parcours plutôt que par la culture ; une partie importante des terres séquestrées, une partie plus faible des terres achetées, étaient cultivées par les indigènes. A juger de l'ensemble, il n'est pas douteux cependant qu'une très forte part des territoires de colonisation n'étaient pas l'objet, avant leur aliénation, d'une exploitation effective, et, que là où l'exploitation était pratiquée, elle n'atteignait pas, même de loin, l'étendue et l'intensité relative de la culture européenne.

Utilisation actuelle (1902)

La situation économique des périmètres formés dans ces conditions, centres nouveaux, centres agrandis, groupes de fermes, est résumée dans le tableau suivant. (1)

(1) Ces chiffres, dont on trouvera les éléments individuels dans les notices monographiques des centres, doivent être accueillis avec les réserves que commandent, surtout en Algérie, les statistiques agricoles. Les producteurs européens et indigènes n'ont encore ni compris l'intérêt d'ordre public et même privé que peut présenter un procès-verbal exact des facultés économiques permanentes ou annuelles de leurs régions, ni dépouillé la crainte que leurs déclarations puissent servir de base à des taxations ultérieures. D'autre part, les municipalités apportent trop souvent à ce travail une négligence dont il est difficile de les relever. Cependant, comme les erreurs ne paraissent pas dirigées dans un sens uniforme, il n'est pas défendu d'admettre qu'elles se compensent dans une large mesure. Et, enfin, le perfectionnement sensible des questionnaires et la comparaison au service central des résultats annuels, permettent de réduire peu à peu les inexactitudes sensibles.

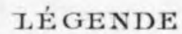
SITUATION ÉCONOMIQUE DES CENTRES ET GROUPES DE FERMES

CONSTITUÉS OU AGRANDIS DE 1871 A 1895

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	SUPERFICIE COMPLANTÉE EN			BÉTAIL			INSTRUMENTS AGRICOLES		CONSTRUCTIONS AGRICOLES		ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS	
		Céréales	Vignes	Jardins	Bœufs	Moutons et Chèvres	Chevaux et Mulets	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
ALGER	Alger	14.319	7.437	634	4.610	13.146	2.864	6.859	1.913.700	1.771	12.353.400	4[illegible]	532.500
	Médéa	871	1.430	15	322	1.068	155	191	85.000	217	1.377.000	3	22.000
	Miliana	9.277	889	170	2.943	14.460	1.035	1.864	606.090	765	4.316.800	11	317.000
	Orléansville	13.866	836	29	3.713	8.004	1.186	3.132	608.360	650	2.304.200	2	33.000
	Tizi-Ouzou	12.000	1.904	1.008	4.848	7.997	1.100	2.967	403.330	1.526	5.151.100	44	856.000
Totaux du département		50.333	12.496	1.856	16.436	44.675	6.340	15.013	3.616.480	4.929	25.5 2.500	100	1.760.500
ORAN	Oran	26.069	2.037	622	2.552	13.766	2.772	4.043	973.700	1.014	4.932.000	15	766.500
	Mascara	22.359	4.037	399	4.025	13.567	2.773	5.223	1.192.900	1.376	6.979.008	10	275.500
	Mostaganem	40.981	14.485	1.557	10.391	42.058	6.559	8.117	2.208.480	1.501	6.619.790	24	231.000
	Sidi-bel-Abbès	37.952	8.957	449	1.504	15.585	4.996	8.004	1.699.190	939	5.314.180	19	1.007.000
	Tlemcen	2.553	278	394	704	2.208	358	314	64.100	117	618.590	»	»
Totaux du département		129.914	29.794	3.421	19.176	87.184	17.458	25.701	6.138.370	4.947	24.463.560	68	2.280.000
CONSTANTINE	Constantine	6.613	21	230	1.780	8.413	342	364	95.350	116	579.000	15	363.500
	Batna	5.782	830	233	3.277	1.811	549	1.215	692.570	241	1.574.000	13	130.000
	Bône	8.764	3.418	1.147	3.176	10.623	1.365	1.546	380.540	688	3.044.800	82	1.422.630
	Bougie	41.802	1.072	452	8.311	54.741	5.160	3.371	998.000	1.301	5.338.780	84	761.800
	Guelma	4.286	655	177	5.555	3.729	396	595	153.500	221	1.283.830	18	288.000
	Philippeville	1.914	389	34	866	1.429	219	289	106.940	203	462.050	6	32.400
	Sétif	28.038	438	187	3.782	27.518	3.55	1.659	866.050	674	4.639.060	56	445.250
Totaux du département		97.199	6.823	2.460	26.747	108.264	11.581	9.039	3.292.950	3.444	16.921.520	274	3.443.580
Totaux généraux de l'Algérie		277.446	49.113	7.737	62.359	240.123	35.379	49.753	13.047.800	13.320	66.887.580	442	7.484.080

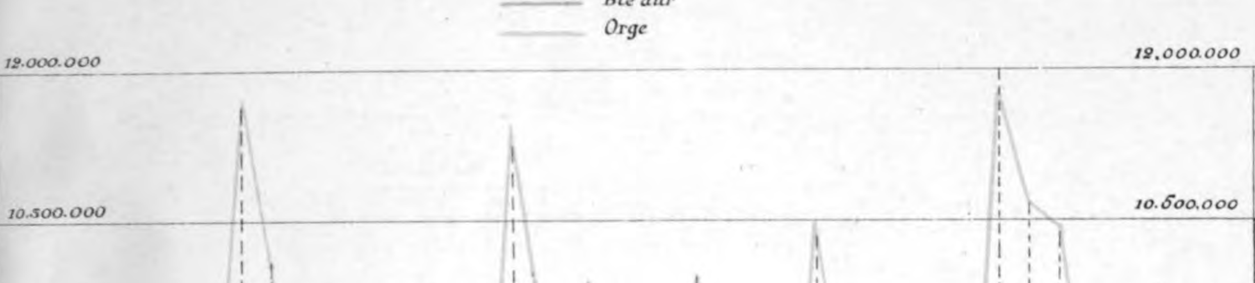
CÉRÉALES

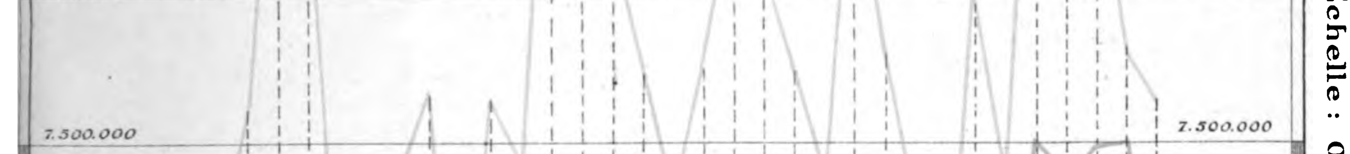
PRODUCTION DE 1871 à 1904

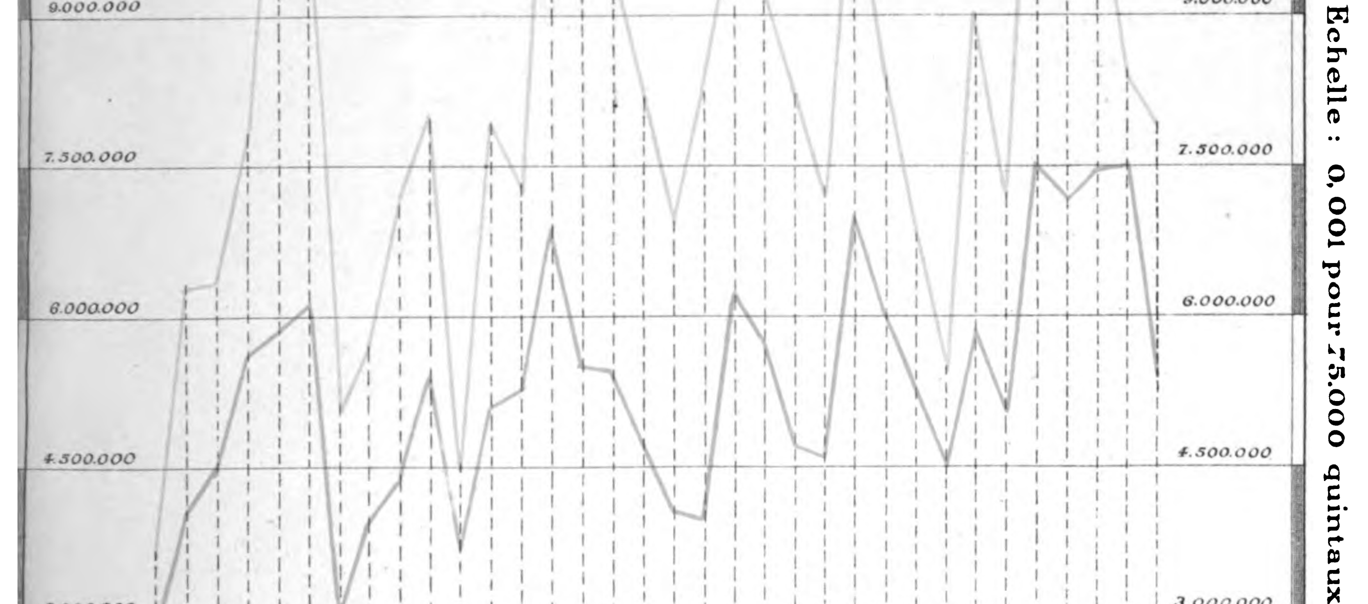


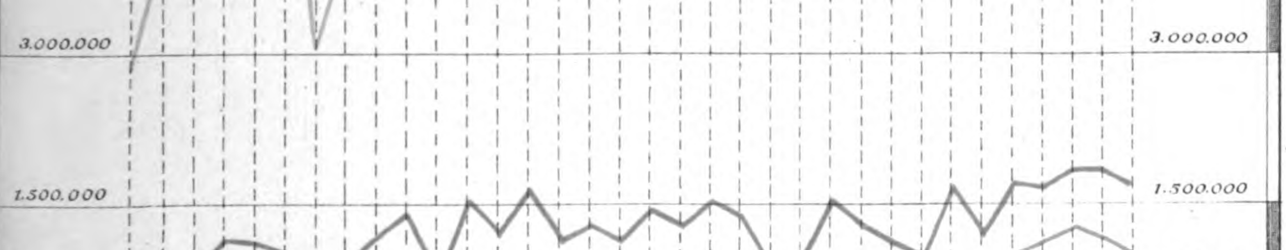
LÉGENDE

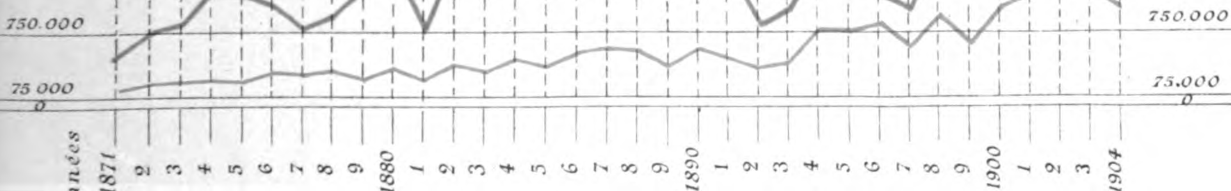
Avoine
Blé tendre
Blé dur
Orge











Echelle : 0,001 pour 75.000 quintaux

...vice des Cartes et Plans

Gouvernement Général de l'Algérie

Imp. ... Alger

CÉRÉALES

PRODUCTION TOTALE DE 1871 à 1904

Blé tendre, Blé dur, Orge, Avoine, Maïs, Seigle et Bechna

LÉGENDE

Européens

Indigènes

Années

(left, partly cut off)	Années	Right
des emblavures 2 975 h · du rendement à l'hectare 1?qx 73	1871–1874	Moyenne des emblavures 1.776.211 h · Moyenne du rendement à l'hectare 5 qx 32
5.499 h · 7 qx 65	1875–1879	2.410.536 h · 4 qx 71
3.481 h · 7 qx 60	1880–1884	2.499.300 h · 4 qx 68
1.428 h · 7 qx 72	1885–1889	2.306.186 h · 5 qx 15
1 058 h · 8 qx 26	1890–1894	2.396.716 h · 5 qx 53
0 823 h · 7 qx 37	1895–1899	2.279.979 h · 4 qx 93
8 683 h · 8 qx 98	1900–1904	2.335.324 h · 6 qx 44

Years: 1871, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1880, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1890, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1900, 1, 2, 3, 1904

Quintaux 6.000 000 · 4.000.000 · 2.000.000 · 200.000 · 0 | 0 · 200.000 · 2.000.000 · 4.000.000 · 6.000 000 · 8.000.000 · 10.000.000 · 12.000.000 · 14.000.000 · 16.000 000 · Quintaux 18.000.000

Echelle 0m 001 pour 200.000 quintaux

Gouvernement Général de l'Algérie

Service des Cartes et Plans

Imp. Fontana Alger

1871 — 1904

PLANTATION | *Années* | PRODUCTION

Années : 1871, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1880, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1890, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 1900, 1, 2, 3, 1904

Hectares : 0 — 5000 — 100.000 — 200.000

Hectolitres : 0 — 50.000 — 1000.000 — 2000.000 — 3000.000 — 4000.000 — 5000.000 — 6000.000 — 7000.000 — 8000.000

Echelle : 0m 001 pour 5.000 hectares

Echelle : 0m 001 pour 50.000 hectolitres



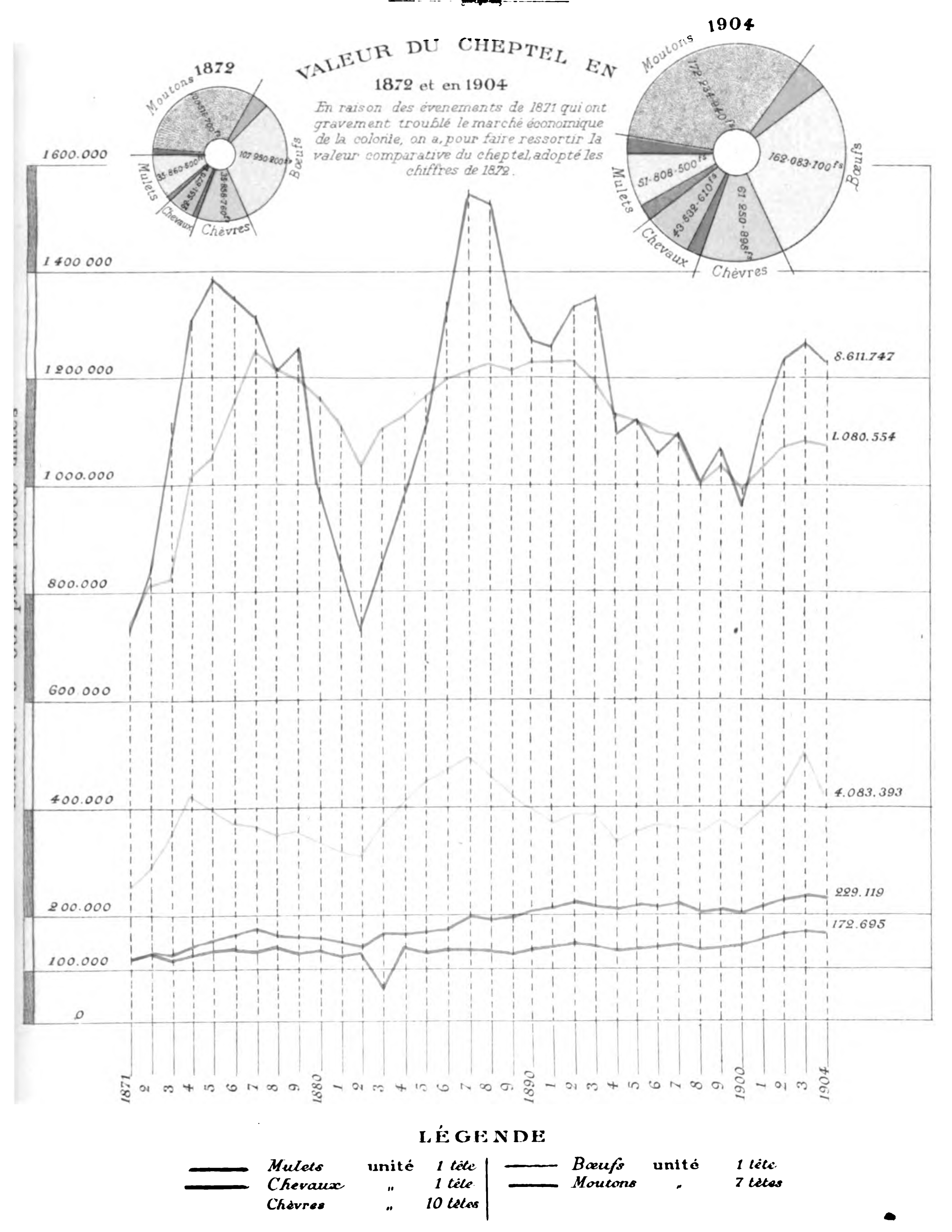
Service des Cartes et Plans

Gouvernement Général de l'Algérie

Imp. Jourdan Alger

BÉTAIL 1871-1904

Mulets, Chevaux, Chèvres, Bœufs et Moutons



LÉGENDE

Mulets	unité	*1 tête*	*Bœufs*	unité	*1 tête*
Chevaux	„	*1 tête*	*Moutons*	„	*7 têtes*
Chèvres	„	*10 têtes*			

Dans les cercles représentant la valeur du cheptel, les teintes foncées indiquent dans chaque catégorie la part des européens, et les teintes claires, celle des indigènes

La valeur de la production annuelle (céréales et vins seulement) des périmètres nouveaux égale le montant des dépenses faites par l'administration pour leur premier établissement.

A ne retenir que les deux principales cultures, les céréales et la vigne, on constate que les centres de la période sous revue présentent un peu plus du quart du vignoble total de la colonie (1), et un peu plus du tiers des surfaces emblavées par les Européens (2).

En admettant pour la vigne un rendement (3) de 30 hectolitres à l'hectare, et un prix de vente de 10 francs l'hectolitre, la production moyenne annuelle représente une valeur de 15 millions.

En appliquant un rendement de 8 quintaux à l'hectare (4) et un prix de vente de 18 francs le quintal aux superficies cultivées en céréales, on aboutit parallèlement à un rendement brut de 40 millions.

Si l'on réduit ces deux chiffres d'un tiers pour faire la part :

1° des cultures existant dans les centres anciens avant l'agrandissement,

2° des exploitations indigènes antérieures à la prise de possession des terres par la colonisation,

3° des terres de colonisation privée extérieures au périmètre officiel, et dont les cultures ont été comprises par erreur dans certains centres du département d'Oran,

il reste encore à l'actif de la colonisation officielle, du fait de la seule mais prépondérante production des céréales et de la vigne, un produit brut annuel de 36 millions, sensiblement égal au total de ses dépenses de création.

La valeur du matériel et des constructions agricoles et industrielles des colons le dépasse de 150 pour cent.

Que si maintenant l'on compare l'effort pécuniaire des colons à celui de l'administration, on constate que, sans tenir compte du cheptel ni des améliorations incorporées à la terre elle-même (défrichements, défoncements, plantations etc...), la valeur des constructions agricoles (67 millions), du matériel (13 millions), et des établissements industriels (7 millions 500.000 francs) dépasse d'une fois et demie le capital investi par l'Etat dans la constitution des centres, et qui, d'ailleurs, a profité presque totalement à l'industrie nationale, à l'entreprise et à la main-d'œuvre algériennes.

Sans être exceptionnellement brillants, ces résultats méritent la considération ; et, s'agissant dans l'ensemble d'une colonisation agricole presque prolétarienne, et en tous cas de faibles moyens, on doit les tenir pour satisfaisants. Mais, ne pouvait-on les obtenir et à moindre prix par la colonisation libre ?

Pouvait-on obtenir ces résultats par la seule colonisation privée?

En supposant que toutes les terres ouvertes à la colonisation officielle eussent pu être accessibles aux particuliers, il est permis d'admettre que dans

(1) Etendue du vignoble algérien 173.300 hectares.

(2) Etendue des cultures européennes 581.661 hectares (campagne 1902-1903).

(3) Rendement moyen à l'hectare du vignoble algérien (période 1900-1904) 35 hectolitres.

(4) Rendement moyen à l'hectare des cultures européennes de céréales (période 1900-1904) 9 quintaux : c'est le blé qui constitue la culture prédominante.



l'espace de temps envisagé ceux-ci seraient arrivés à en tirer autant de produit brut que les colons.

Aspect économique et social qu'eussent présenté les nouveaux territoires s'ils avaient été accessibles à celle-ci.

Mais les conditions économiques et sociales eussent été sans doute très différentes. Au lieu de la petite colonisation, la grande et la moyenne ; à la place de 13.000 constructions agricoles, deux ou trois mille au plus ; dans les régions riches, quelques très belles exploitations, puissantes et progressistes ; dans les régions pauvres ou d'accès difficile, des fermes isolées, centres de cultures très extensives et confiées à des étrangers ou à des indigènes ; autour des grands centres, de petites cultures européennes actives et morcelées, où prédominerait de plus en plus l'élément étranger ; un vignoble sans doute un peu moins important en surface, plus concentré et sur des points choisis, établi à plus grands frais, fournissant à la fois plus de main-d'œuvre et de plus grands rendements ; des emblavures certainement moins étendues, mais à assolements plus réguliers, et rendant peut-être — quoique les récents progrès faits par les colons dans la culture des céréales permettent d'en douter — le même produit global sur de moindres surfaces (1) ; une part plus grande faite à l'élevage et aux cultures arbustives ; une variété et une inégalité dans le développement que le centre officiel n'offre pas, avec sa médiocrité un peu monotone mais sans fortes lacunes. La Tunisie semble présenter une image assez juste du type qu'aurait pu fournir cette hypothèse (2).

Mais l'état de la propriété indigène d'une part.

Qu'on se hâte de préciser en quoi elle était irréalisable.

C'est tout d'abord parce que la propriété indigène en Algérie n'est pas, comme en Tunisie, concentrée en vastes domaines, dont les propriétaires sont certains, les titres aisément vérifiables, et le régime foncier favorable aux transactions. En fait, la très grande partie des terres consacrées à la colonisation officielle aurait été, sans elle, hors de l'atteinte des agriculteurs français.

On ne parle évidemment pas des terres d'origine domaniale ; mais celles du séquestre n'ont été appréhendées et conservées en nature qu'en vue de la

(1) Il est remarquable, à ce point de vue, que les colons cultivent annuellement une part de leurs terres proportionnellement plus forte que l'ensemble des agriculteurs européens. C'est que sur leurs concessions limitées, ils s'efforcent d'ensemencer le plus possible, et que par un calcul souvent maladroit, auquel ils doivent parfois de fatiguer prématurément leurs terres, ils ont tendance, surtout dans les débuts, à sacrifier la qualité des cultures à leur étendue ; mais, d'autre part, il faut observer que les nouveaux centres ont été constitués en majorité dans les régions les plus favorables de l'Algérie à la culture des céréales (plateaux constantinois et sétifien, hautes plaines de Bel-Abbès et de Tiaret, vallée du Chéliff).

(2) Superficie des propriétés françaises en Tunisie, 634.147 hectares ; nombre de propriétaires français, 1.759 (situation au 31 décembre 1904). Cf. *Rapport du Directeur de l'Agriculture sur les propriétés rurales possédées par les Européens en Tunisie*, mars 1906.

constitution de centres ; le rachat en argent eût été sans cela la règle, et, pour prendre un exemple, la seule chance pour l'agriculture européenne de pénétrer dans les massifs kabyles lui eût échappé définitivement.

Quant aux territoires acquis, ils ont été formés, pour partie, de biens de douars, incessibles aux particuliers. Le reste, — terres arch ou sabega, terres melk ou francisées, — n'est pas et, surtout avant les lois sur la propriété, n'était pas d'un abord facile. En fait, même à l'heure présente, l'achat des terres indigènes est pratiquement impossible pour un nouveau venu. Les lenteurs et les aléas de ces opérations en restreignent l'usage, soit au propriétaire installé sur place, renseigné et patient, soit à des professionnels armés d'une technique spéciale et médiocrement pointilleux sur le choix des procédés (1).

Au prix même de ces difficultés, il est beaucoup de régions de la colonie, et quelques-unes très favorables à la colonisation, où il eût été impossible de former à titre privé des propriétés de quelque étendue.

Le périmètre de colonisation de Turenne (2) qui représentait 1.750 hectares, a été constitué au moyen de 450 parcelles appartenant à 1.552 co-propriétaires ; 184 d'entre elles avaient moins d'un hectare ; la liquidation des indemnités et le recasement des indigènes compensés en nature ont duré près de six ans.

Le territoire d'Horace-Vernet (3) a été formé, pour 676 hectares, de terres séquestrées, et, pour 426 hectares, de terres achetées ; celles-ci étaient réparties en 224 parcelles allant de 50 centiares à 20 hectares, et dont 121 n'atteignaient pas un hectare ; le nombre des propriétaires s'élevait au double du nombre des parcelles. Le règlement a donné lieu à 112 actes d'échanges, sans parler des indemnités en argent. La liquidation a duré huit ans, et il a été nécessaire, en fin de compte, d'y affecter spécialement un receveur des domaines.

(1) Même pour ceux-ci, et sous le régime relativement favorable de la loi du 16 février 1897 et de la jurisprudence récente en matière de demande d'enquête partielle, les épreuves de procédure, les délais et les frais sont peu encourageants.

S'agit-il de terres à jouissance commune, arch ou sabega, il faut l'acceptation de tous les propriétaires, l'approbation de la djemaâ, l'exécution d'une enquête partielle ; comme les difficultés sont, en ce cas, réglées par voie administrative, il est possible d'aboutir dans un an ou deux.

S'agit-il de terres melk, après recherche des propriétaires et passation de l'acte de vente, l'ouverture de l'enquête partielle détermine de la part des prétendant-droits, des oppositions à la délivrance du titre définitif ; celles-ci doivent être levées une à une, par les voies judiciaires.

S'agit-il de terres francisées, elles sont en fait, si l'application de la loi de 1873 est un peu ancienne, retombées presque toujours dans l'indivision qui est l'état juridique normal de la propriété indigène. L'acheteur de bonne foi qui veut en sortir doit se soumettre, lui et les co-propriétaires de son vendeur, à une licitation devant les tribunaux français, dont les frais sont souvent tout à fait disproportionnés à la valeur du sol.

(2) Créé en 1894 entre Tlemcen et Marnia.

(3) En Kabylie, commencé en 1886, peuplé en 1902.



Quels que fussent sa patience et ses ressources, aucun acheteur privé n'eût pu, on le conçoit, mener à bien cet effort.

Les colons que l'administration a appelés sur ces deux périmètres y ont trouvé, au contraire, comme sur les 600.000 hectares employés dans cette période, comme sur les 600.000 autres utilisés antérieurement, des terres levées, alloties, bornées, dotées d'un titre certain. La constitution sur ces bases des 13.419 propriétés françaises formées de 1871 à 1895 apporte au développement économique de la colonie et de son marché foncier des facilités que le premier coup d'œil ne révèle pas suffisamment, mais qui ont en réalité un prix considérable.

Et d'autre part l'absence de voies de communication et de moyens d'alimentation les lui fermaient pour la plus grande part.

D'autres se manifestent matériellement dans des conditions qui ne permettent pas l'oubli. L'énorme majorité des territoires utilisés depuis 1871 étaient situés dans l'intérieur, loin des routes existantes, et, comme malheureusement presque tout le Tell algérien, dans des régions d'un relief relativement accidenté (1). La colonisation officielle a entraîné avec elle et elle a payé les chemins, les ponts, les conduites d'eau, les services publics.

Appui apporté par la colonisation officielle à la colonisation privée,

Peut-être a-t-elle fait davantage. Elle constitue, en effet, pour la colonisation privée une garantie morale autant qu'un secours matériel, et tous deux indispensables ; elle consolide ou elle prouve la sécurité ; elle fait connaître et pratiquer une région nouvelle ; elle témoigne qu'avec l'activité nationale, la vie moderne en a pris possession.

Aussi, depuis 1839, a-t-elle en général précédé la colonisation privée ; lorsqu'elle a été devancée par la spéculation, comme par exemple dans la commune mixte du Télagh où beaucoup des melks indigènes ont passé aux mains des capitalistes de Bel-Abbès dès le lendemain même de l'application de la loi de 1873, la mise en valeur, l'occupation, et la transformation réelle marquent le pas jusqu'à son arrivée ; avec les charges déjà lourdes des budgets locaux, ce n'est pas pour quelques grands propriétaires, d'ordinaire absents, qu'une commune ou un département vont construire une route coûteuse, le Gouvernement Général intaller une poste ou une école. Les cinquante familles d'un nouveau centre apporteront tout cela sur leurs charrettes d'immigrants ; derrière eux viendront les gens de métier, les petits industriels, les commerçants du marché. Voilà l'existence économique possible ; et dans le milieu subitement favorable, l'infiltration européenne, à peine indiquée, se précipite. A ce titre, la colonisation officielle de ces trente dernières années a sa large part dans la constitution

(1) Le petit nombre et le peu d'étendne des plaines constituent une des caractéristiques de l'aspect physique de l'Algérie. Elle est fâcheuse au point de vue, d'une part, des facilités d'ouverture et d'exploitation, d'autre part, du pourcentage utilisable des terres.

parallèle de ce domaine nouveau de la colonisation privée qui s'étend à l'heure actuelle sur quelque 350.000 hectares en commune mixte.

et part qu'elle conserve dans l'œuvre de celle-ci.

Elle a sa part aussi, — sa part indirecte à côté de l'autre, et qu'il serait difficile de mesurer, — dans le puissant mouvement qui a fait passer en trente ans de 195.700 hectares à 588.700 l'étendue des emblavures européennes, leurs rendements renforcés, et surtout régularisés, de 1.556.000 à 5.118.000 quintaux, comme dans la brusque et prestigieuse expansion du vignoble algérien, à peine né en 1871, s'étendant à l'heure actuelle sur 173.300 hectares, et produisant en 1904 près de 7.700.000 hectolitres de vin, comme aussi dans le relèvement, encore bien insuffisant, du cheptel européen et des cultures arbustives de l'intérieur.

Sa caractéristique locale: la création des centres.

Mais sa caractéristique, et qui marque d'un trait spécial la colonisation algérienne, c'est la création et l'extension de ces quelque trois cents centres dans lesquels est étroitement groupée la population française des nouvelles régions.

Critique et justification de ce procédé.

A maintes reprises, les économistes lui ont fait grief de ce procédé. On le lui a reproché comme coûteux, tyrannique, gênant pour les colons, au rebours du bon sens, et de la leçon des pays neufs où, a-t-on écrit, la pénétration se fait par zones, où l'habitation est au cœur de l'exploitation, et celle-ci librement assise où son propriétaire l'a choisie. Il y a dans ces généralités ingénieuses, une grande méconnaissance des faits locaux. La vérité est, qu'obligés de s'installer sur leurs concessions, les colons ne l'ont jamais été de bâtir sur leur lot de village. On compterait cependant, et par unités, ceux qui ne l'ont pas fait ; même l'acquéreur de lointains lots de ferme, réclame le plus souvent son emplacement urbain, et s'y installe. Ce n'est pas assez de rappeler l'origine méridionale de la plupart des colons pour expliquer le goût qu'ils paraissent avoir de vivre groupés. Le souci de la sécurité, celle des biens beaucoup plus que celle des personnes, les y amène dès le début ; une grande commodité les y retient par-dessus toutes les autres causes. A grands frais, l'administration a amené l'eau dans le village ; elle coule aux bornes-fontaines, remplit l'abreuvoir et le lavoir, arrose les jardins. Pas de puits à forer, pas de captages à faire ; ni incertitude, ni dépense de premier établissement, ni entretien ; c'est beaucoup pour de petites gens dont les ressources sont à peine égales à l'indispensable ; c'est assez en tous cas pour les fixer sur place si fortement qu'on les y a cru obligés par un lien de droit. Tout cela donne au nouveau centre une importance économi-



que et sociale que ne présentent ni le bourg français au milieu d'une campagne peuplée, ni l'ancien village algérien qui, dans une région riche et transformée, a pu déjà essaimer.

Il ne s'est créé à peu près aucun centre en dehors de l'effort administratif, et aucun des centres créés n'a disparu.

Tel que le voilà, il faut l'effort administratif pour l'établir. Et de fait, si l'on excepte un village d'alfatiers (1), trois ou quatre centres miniers (2), œuvres de sociétés puissantes, une demi-douzaine d'exploitations forestières et agricoles (3) assez fortes et assez isolées pour retenir sur place un personnel européen de quelque importance. tous les centres de cette période sont l'œuvre de la colonisation officielle. Quelques-uns sont devenus des villes : Bouïra, Aïn-Bessem, Mercier-Lacombe ; d'autres ont végété misérablement : Tablat, Enchir-Saïd, Bled-Youssef ; aucun n'a disparu. Plantations, chemins, places et rues, ouvrages hydrauliques, constructions publiques, rien n'est tombé de l'édifice économique ainsi élevé ; les colons mêmes, dans les quelques échecs notoires, ont pu partir, les indigènes racheter les terres et une partie des maisons, le centre demeure, prêt semble-t-il à recevoir à nouveau ceux qu'il devait abriter, pliant aux formes extérieures de la civilisation les Arabes ou les Kabyles qui l'occupent, témoignage permanent des forces transformatrices de la nation.

Répartition régionale et caractéristiques sommaires des centres de la période.

Comme de juste, il tire avant tout ses caractéristiques des conditions physiques dans lesquelles il a été créé, et, à ce titre, l'œuvre des vingt-cinq années sous enquête peut se répartir en un certain nombre de régions naturelles qui permettent d'en faire une rapide revue. Pour un certain nombre d'entre elles on trouvera en note le résumé sommaire de quelques monographies de colons heureux.

DÉPARTEMENT D'ALGER.

Les plaines littorales.

a) Le plus important effort de la période a été concentré dans la partie orientale de la Mitidja, au pied des montagnes kabyles : quinze centres (4), formés, au lendemain de la guerre (1872 à 1875), de terres séquestrées à la suite de l'insurrection.

Vignobles importants, tabacs, un peu d'élevage ; l'ensemble doit être considéré comme un beau succès économique. Non pas qu'une forte proportion des premiers colons aient individuellement réussi. Ils avaient été hâtivement choi-

(1) Aïn-el Hadjar créé par les alfatiers de la Compagnie Franco-Algérienne.

(2) Aïn-Mokra, aujourd'hui désert par suite de la fermeture de la minière, Keloum Theboul, Beni-Saf, exploitation de la grande minière du même nom appartenant à la Compagnie Mokta-el-Hadid, Le Kouif, siège de l'extraction des phosphates de la « Constantine Phosphate C° ».

(3) Bessombourg, Amoura, Debrousseville, L'Edough, etc.

(4) Arbatache, Bellefontaine, Alma, Ménerville, Zaâtra, Félix-Faure, Isserville, Isserbourg, Beni-Amran, St-Pierre-St-Paul, Souk-el-Had, Corso, Courbet, Aïn-N'sara, Isser-el-Ouidan,

sis, comptaient beaucoup d'Alsaciens-Lorrains non agriculteurs, et ont eu fortement à souffrir des difficultés de la mise en valeur, et de l'insuffisance des rendements en céréales dans ces terres faites pour les cultures arbustives et industrielles. Mais la proximité relative d'Alger et la plantation du vignoble ont transformé la région, entraîné le remplacement des colons faibles par des propriétaires de la colonie et de la métropole, et amené l'investissement de capitaux importants.

Un centre a particulièrement réussi, Ménerville (439 habitants en 1881, 1.178 en 1901); un marché fréquenté, une situation avantageuse à la bifurcation de deux lignes de chemins de fer ont favorisé son essor; les autres sont en général prospères; cependant Zaatra offre l'exemple d'un village transformé en groupe de fermes; St-Pierre et St-Paul isolé, décousu, et d'un périmètre trop peu important, semble en voie d'absorption par les grandes propriétés voisines (1881 : 297 habitants; 1901 : 158).

b) Au fond de la Mitidja, trois centres et un groupe de fermes. (1)

L'un des centres, Meurad, entouré de grandes propriétés, offre le double exemple du succès individuel des premiers colons et du développement progressif de la population et des cultures.

c) Sur la côte orientale du promontoire qui fait face à Alger, deux centres de colonisation maritime (2) qui végètent comme tels, et se transforment en centres d'estivage.

d) A droite et à gauche de Cherchell, sur la lisière du littoral occidental, cinq petits centres et groupes de fermes (3), tout entiers consacrés à la vigne dans la culture de laquelle ils ont remarquablement réussi. Les peuplements, un peu plus tardifs, ont été mieux faits, et, dès le début, les colons ont su le parti à tirer de leurs terres.

Les massifs côtiers

A eux seuls les coteaux et les vallées kabyles offrent une quarantaine de périmètres (4), tous formés de terres séquestrées. Il eût été d'ailleurs impossible de les constituer à l'amiable dans un pays surpeuplé et de petite propriété privative.

(1) Meurad, Desaix, Marceau et Bou-Yersen.

(2) Jean-Bart et Surcouf.

(3) Villebourg, Gouraya, Fontaine-du-Génie, Fedjana, Tipaza.

(4) Palestro, Thiers, Ben-Haroun, Aomar, Dra-el-Mizan, Boghni, Pirette, Beauprêtre, Tizi-Reniff, Haussonvillers, Camp-du-Maréchal, Mirabeau, Bou-Khalfa, Tizi-Ouzou, Rébeval, Ouled-Keddache, Bois-Sacré, Takdempt, Tigzirt, Tamda, Fréha, Mékla, Port-Gueydon, Azazga, Yacouren, Maillot, El-Adjiba, Bordj-Ménaïel, Ben-Nchoud, Beni-Slyem, Ouled-Mahdjoub, Sikh-ou-Meddour, Djinet, Chabet-el-Ameur, Dar-Beïda, Kouanin, Ouled-Medjkan.



Quelques beaux centres remarquablement prospères : Tizi-Ouzou devenu une petite ville administrative et commerciale (1) ; Palestro, sorti des cendres de l'insurrection, et qui a aujourd'hui près de 1.000 habitants ; Bordj-Ménaïel qui en compte 915. Tous les territoires sont en valeur. Dans les vallées, de la vigne, des tabacs, du bechna, de l'élevage ; sur les côteaux, des céréales, des cultures arbustives (olivier et surtout figuier). Mais devant la poussée kabyle, la prise de possession de la terre par l'élément européen parait peu solide, et la colonisation agricole sans avenir.

Pour qu'elle résiste et se développe dans cette région, on sent qu'un concours exceptionnel de circonstances est nécessaire : des terres excellentes et propres aux cultures à grand rapport, un peuplement de choix, des périmètres assez étendus pour former de gros centres. On ne trouve ces conditions remplies qu'à Bordj-Ménaïel et à Camp-du-Maréchal (2) ; dans une mesure plus modeste, Haussonvillers, Chabet-el-Ameur, Bois-Sacré, Mékla, Tizi-Reniff, Maillot peuvent compter comme des succès. Mais, même sur ces points favorisés, les indigènes ont déjà loué une partie des terres, et ils les achètent peu à peu. Si le périmètre est trop petit pour former un centre qui se suffise à lui-même, l'élément français le déserte peu à peu ; aux Ouled-Keddache, douze concessions — le tiers du territoire — sont passées aux mains des indigènes ; aux Ouled-Mahdjoub presque tous les propriétaires résident à Dellys et louent aux Kabyles ; à Dar-Beida, à Sikh-ou-Meddour, ceux-ci ont repris un tiers des fermes. Ailleurs, c'est l'insalubrité ou la médiocrité du premier peuplement qui ont amené des désertions. Dans les terres maigres, la culture européenne semble moins rémunérée que la culture kabyle ; elle passe la main ; à Pirette, onze indigènes sont propriétaires de concessions ; à Tigzirt, à Takdempt, ils rachètent également ; si la population française se maintient bien à Dra-el-Mizan, à Boghni (3), c'est qu'il s'y fait un commerce rémunérateur ; mais les colons abandonnent les cultures de céréales aux indigènes (Dra-el-Mizan, douze indigènes propriétaires de concessions ; Boghni, vingt-cinq), et se renferment dans les cultures arbustives (vignes, olivettes et figueries) et dans le traitement des olives. Partout, les terres dont ils sont disposés à se défaire, trouvent immédiatement amateurs, et par

(1) M. B. d'Angomer (Ariège), obtient en 1872 une concession à Tizi-Ouzou (21 hectares) ; capital primitif d'un millier de francs. Actuellement propriété de 150 hectares et fortune évaluée à 150.000 francs.

(2) M. C. d'Ettendorf (Bas-Rhin), colon à Camp-du-Maréchal (1881, 27 hectares). Ressources primitives très modestes. Propriété aujourd'hui agrandie d'une valeur minima de 30.000 fr.

M. K. de Seltz (Bas-Rhin), colon à Camp-du-Maréchal (1880) et M. H. de Munchhausen (Bas-Rhin), colon à Camp-du-Maréchal (1880). Ressources primitives d'environ 4.000 francs. Situation actuelle évaluée autour de 40.000 francs.

(3) M. B. de Sabran (Gard), colon à Boghni (1876, 30 hectares). Ressources primitives très modestes. Fonde en 1883 une usine à huile aujourd'hui très importante. Propriété doublée ; fortune assez considérable.

contre, lorsqu'ils veulent s'agrandir du côté de leurs voisins indigènes, ils rencontrent des difficultés insurmontables.

Le massif du Zaccar a fourni six centres (1) tous viticoles ; l'un deux, mal placé et insalubre, s'étiole, c'est Changarnier ; par contre, la colonie doit à Margueritte un de ses premiers vignobles classés, et un exemple intéressant de succès individuel et collectif. Massif du Zaccar.

Le Dahra, peuplé en dernier, et où la colonisation officielle n'a pas encore achevé son œuvre, offre des réussites inégales ; Cavaignac, et surtout Rabelais, présentent, avec un peuplement résistant, des cultures (vignes et céréales) bien équilibrées et prospères ; Khalloul a souffert de la fièvre, les Trois-Palmiers et Flatters, centres à céréales, de la nature trop argileuse de leur sol. Le Dahra.

La partie algéroise de la plaine est entièrement consacrée aux cultures de céréales, auxquelles les colons joignent un peu d'élevage. Parmi ses 14 centres (2), quelques-uns ont, pendant de longues années, passé pour les plus déshérités de la colonisation. De 1880 à 1890 Charon a littéralement vécu de secours. Quelques travaux, encore insuffisants, d'irrigation, des coïncidences climatériques moins défavorables, et surtout la récente généralisation des labours préparatoires avec bon matériel et façons soignées, ont transformé complétement la situation. Les terres de Charon valent aujourd'hui 500 francs l'hectare ; on a vendu récemment à Vauban de grands lots non irrigables sur le pied de 900 francs. Tant chez les colons anciens que chez les familles récentes laborieuses et entendues, de petites fortunes ont été formées dont quelques-unes se chiffrent par centaines de mille francs (3). Un emploi plus rationel et plus complet des terres irriguées, et le développement naissant des cultures arbustives promettent au Chéliff un avenir que personne n'aurait escompté il y a dix ans. Le Chéliff

(1) Changarnier, Margueritte, Adélia, Hammam-Righa, Pont de l'Oued-Djer, Bou-Medfa.

(2) Charon, Malakoff, Masséna, Oued-Fodda, Lamartine, Vauban, Wattignies, Carnot, Rouïna, Kherba, Littré, Lavigerie, Warnier. Pont-du-Caïd.

(3) M. D..., de Breitembach (Bas-Rhin). Venu en Algérie à sa libération du service militaire en 1877, sans aucune ressource ; d'abord garçon de ferme, puis gérant associé, ensuite fermier. A l'heure actuelle propriétaire à Malakoff et dans les environs d'un millier d'hectares, évalués à plus de 300.000 francs.

M. G...., de Luzenay (Isère), colon à Lamartine (1889, 24 hectares). Capital primitif : 11.000 francs et matériel modeste d'exploitation. Possède aujourd'hui 100 hectares, en exploite en outre 135 et jouit d'une fortune évaluée à 150.000 francs.

M. S..., de Bassé Legy (Haute Saône), colon à l'Oued Fodda (1873, 27 hectares). Capital primitif : 7.000 francs ; fortune actuelle : 350 hectares et biens divers évalués à 213.000 francs.

Les hautes plaines.

Trois centres (1) seulement dans la région médéenne, cependant si propre à la colonisation par l'excellence de son climat, et la remarquable qualité de ses terres. Malgré la petitesse des périmètres, tous trois sont prospères, vignobles de choix.

Six (2) dans la haute plaine d'Aumale. C'est dans la partie Nord-Est qui vient battre le massif kabyle que se relèvent les plus beaux succès : Bouïra devenue une petite ville et une place de commerce importante, Aïn-Bessem au cœur de la plaine des Aribs, également remarquable pour ses céréales et ses vins. Un échec complet : Tablat, village d'étape, dont les terres sans fertilité ont repassé à la culture indigène. Les autres centres se maintiennent.

Les Plateaux.

Hier encore terrains de parcours qui se sont révélés producteurs importants et réguliers de céréales. C'est la « prairie » ou le « pampa » algérien. Le peu de densité de la population indigène facilite la constitution des périmètres ; les terres sont nues, n'exigent aucun défrichement et sont faciles à travailler ; située entre les nomades du Sud et les marchés du Tell, la région est heureusement placée pour le commerce des moutons et pour l'écoulement de ses produits.

Sept centres (3) seulement, dont l'ancien Téniet-el-Haâd agrandi ; après des débuts laborieux, contrariés par la gêne des communications et l'hésitation du premier peuplement, ils marquent tous une pleine réussite (4).

C'est à l'heure actuelle le chantier le plus actif de la colonisation qui, de concert avec l'initiative privée, y a multiplié ses créations.

DÉPARTEMENT D'ORAN.

La plaine littorale.

C'est là qu'elle atteint son maximum d'étendue et de profondeur. Du Chéliff à Beni-Saf, d'Oran à l'Oued Imbert, elle mesure, sauf quelques massifs qui forment îlots, 230 kilomètres de longueur sur une quarantaine de profondeur. Terres légères, d'un défrichement laborieux à cause du palmier nain, mais faciles à travailler, également propres aux céréales, à la vigne, aux cultures arbustives. Population indigène clairsemée et peu résistante ; proximité de l'Espagne et du Maroc qui assure une bonne main-d'œuvre. Il n'est pas de région dans toute l'Algérie où la colonisation accuse un plus large essor, et où le peuplement européen ait pris plus nettement le dessus.

(1) Loverdo, Berrouaghia, Ben-Chicao.

(2) Hoche, Aïn-Bessem, Bertville, Aboutville, Bouïra, Tablat.

(3) Teniet-el-Haâd, Taza, Letourneux, Marbot, Dutertre, Vialar, Bourbaki.

(4) M. D..., originaire de l'Orne, obtient en 1873 une concession de 20 hectares à Teniet-el-Haâd ; presque sans ressources à ce moment, il possède aujourd'hui une propriété de 250 hectares et un important troupeau d'élevage.

M. V...., originaire de la Corrèze, colon à Vialar (1890, 38 hectares). Capital primitif : 2.000 francs ; exploite aujourd'hui 300 hectares et possède un capital de 40.000 francs environ

Au point de vue économique, pas un des 23 centres (1) de la période qu'on ne puisse tenir pour un succès. Quelques-uns fixent l'attention. Rio-Salado passe, en 20 ans, de 400 à 2.400 habitants ; Laferrière, Hammam-bou-Hadjar, Arlal, St-Lucien, Oued-Imbert, en ont autour de 1.000 ; pour presque tous, la population a plus que doublé depuis 1881. Non seulement les périmètres sont en valeur, mais tout autour la colonisation privée y a ajouté de considérables achats : plus de 500 hectares à Laferrière, plus de 1.400 à St. Lucien, 2 ou 3.000 à côté des Trois-Marabouts, près de 10.000 autour de Sidi-Daho ; ce ne sont pas des accaparements de spéculateurs ; les fermes sont bâties, les vignobles plantés ; il y a eu, en argent et en travail, un énorme et fructueux effort, auquel les indigènes du pays, malgré les abandons souvent imprudents qu'ils ont fait de leurs terres, prennent part aujourd'hui, au plus grand bénéfice de leur développement qui ne paraît pas menacé.

Mais l'importance même de cet effort a amené la fixation et entraîne l'augmentation régulière d'une considérable émigration espagnole qui a conquis la première place dans le peuplement européen. Faite de petites gens, mais laborieux et économes, elle a fourni d'abord des ouvriers agricoles, puis des fermiers, enfin de petits propriétaires ; un certain nombre de concessions sont déjà entre ses mains (Arlal, Sidi-Bakhti, Er-Rahel) ; fait plus significatif, elle a déjà la majorité numérique dans plusieurs centres récents à Arlal, Er-Rahel, plus encore à Rio-Salado.

Cinq centres (2) dans le massif montagneux qui sépare de la mer la vallée du Chéliff. Débuts difficiles ; les terres sablonneuses se prêtaient mal aux cultures de céréales. La vigne y réussit au contraire très bien, et autour des périmètres officiels, maintenant prospères, se sont formées de grandes et de moyennes exploitations. Peuplement français. Le Dahra.

La basse plaine du Chéliff et ses vallées affluentes ont fourni 12 centres (3). Terres basses et chaudes, à grands périmètres d'irrigation. Les cultures spéciales y ont pris un plus grand développement que dans le département d'Alger, amenant avec elles une forte infiltration espagnole. Le Chéliff.

(1) Guiard, Arlal, Les Trois-Marabouts, Laferrière, Turgot, Er-Rahel, Rio-Salado, Hammam-bou Hadjar, St.-Lucien, L'Habra, Blad Touaria, Sidi Bakhti, El-Malah, Aïn-Khial, Fornaka, Mocta-Douz, Sahouria, Bou-Henni, Nouvion, Sirat, L'Ouggaz, Sidi-Daho, Oued-Imbert.

(2) Ouillis, Bosquet, Lapasset et Petit-Port, Cassaigne, Renault.

(3) El-Alef, Inkermann, St.-Aimé, Hamadena, Bellevue, Ferry, Clinchant, L'Hillil, Mendez, Zemmora, Kenenda, Ammi-Moussa.

Les hautes plaines. Tlemcen.

Sept centres (1) s'espacent dans la région de Tlemcen, trop distants et, pour quatre d'entre eux, de périmètres trop restreints pour avoir aucun avenir. Sebdou avec ses 570 hectares a le caractère d'une occupation stratégique, Terni, Tekbalet, Aïn-Fezza sont des villages d'étape. Montagnac a changé d'aspect et pris de l'avenir depuis les irrigations qui l'ont enrichi ; il en sera de même de Lavayssière. Descartes, s'il avait été mieux peuplé, serait déjà le bourg prospère et plein d'avenir qu'il deviendra inévitablement.

Sidi-bel-Abbès.

Le plateau de Bel-Abbès avec sa vingtaine de périmètres (2) a été un des chantiers les plus actifs et les plus féconds de la colonisation pendant la période sous enquête. Nulle part ailleurs, dans toute la colonie, l'initiative privée n'a été plus active ni plus entendue. A des spéculations audacieuses dans l'achat des terres, elle a joint une exploitation intelligente à qui il a été donné de dégager, la première, ce procédé des labours préparatoires sur la jachère biennale qui a renouvelé la culture des céréales en Algérie. Terres faciles à travailler, propres aux céréales et à la vigne, conquises, pour partie, sur de vastes boisements de plaine, acquises, pour l'autre, à des indigènes indolents et clairsemés qui ont, dès que l'occasion leur en a été offerte, abandonné à vil prix leurs melks. Parmi les nouveaux centres, quelques succès éclatants, Mercier-Lacombe qui a aujourd'hui près de 2.000 habitants et son périmètre de 3.000 hectares presque triplé par les achats. Le Télagh, tout récent, est en voie de devenir une petite ville. Les rares centres qui stationnent (Slissen, Magenta) ont été mal placés, éprouvés dans leurs débuts par les fièvres, ou entourés de territoires médiocres. Partout la hausse des terres et l'amélioration des rendements ont fait des colons des propriétaires à l'aise (3). L'esprit de spéculation a malheureusement dissocié des peuplements d'avenir, par des offres trop vite acceptées des colons débutants.

D'autre part, en présence d'une population indigène molle et peu laborieuse, c'est à la main-d'œuvre espagnole qu'a eu recours la colonisation privée. Cette

(1) Sebdou, Terni, Aïn-Fezza, Montagnac, Lavayssière, Tekbalet, Descartes.

(2) Bossuet, Télagh, Slissen, Magenta, Mellinet, Tabia, Lamtar, Tassin, Parmentier, Tenira, Palissy, Baudens, Mercier-Lacombe, Deligny, Boulet, Bou-Khanéfis, Sidi-Lhassen, Mehadid, Chanzy.

(3) M. G., de Poilly (Marne), obtient en 1873 une concession de 22 hectares à Zarouéla (Deligny). Il n'avait pour toutes ressources qu'une paire de bœufs et 10 francs en espèces. Depuis 1880 il a agrandi sa propriété par une série d'achats faits au comptant et s'élevant à plus de 80.000 francs. Il a aujourd'hui, francs de toute charge, 208 hectares, dont 15 en vignes.

M. W., de Romagny-sous-les-Côtes (Meuse), ancien gendarme, concessionnaire à Tabia (1879), possédait de petites économies et sa pension proportionnelle. Il a aujourd'hui 250 hectares, dont 20 en vignes.

M. C., de Lapierre (Isère), colon à Sidi-Lhassen (1876, 30 hectares). Capital primitif 10.000 francs ; fortune actuelle évaluée à 110.000 francs.

main-d'œuvre s'est fixée comme dans la plaine d'Oran ; et, au point de vue ethnique, l'arrondissement de Bel-Abbès est à l'heure actuelle beaucoup plus espagnol que français.

Une quinzaine de centres (1) jalonnent la haute plaine de Mascara, et les vallées qui la relient aux régions voisines ainsi qu'à Saïda. Presque tous datent des premières années de la période ; leurs colons ont connu d'assez dures épreuves : défaut de ressources, fièvre, difficultés d'écoulement des produits ; ceux qui y ont résisté en sont largement payés (2) ; les peuplements plus récents ont été remarquablement solides. Propriétés moins vastes qu'à Bel Abbès, région type de petite et de moyenne colonisation, en général prospère, qui tient à la terre et qui s'agrandit constamment. Seul Marhoum, derrière Saïda, sur la lisière des Hauts-Plateaux, et sans écoulement depuis l'arrêt du chemin de fer alfatier, constitue un échec agricole non douteux. Mascara.

La haute plaine de Tiaret, avec la vallée supérieure de La Mina, vient la dernière en date dans l'effort de la colonisation officielle qui y opère en ce moment avec activité. Sauf Uzès-le-Duc, dont les débuts ont été contrariés gravement par le paludisme, les périmètres nouveaux sont en voie de développement notoire (3). Palat, dont le peuplement a été si lent, Trumelet, peuvent être tenus pour de remarquables succès au point de vue de la résistance et de la réussite individuelle des colons (4). Tiaret.

Vers le Sud, Trézel, hasardé en territoire militaire sur des terres maigres et souvent grêlées se maintient cependant. Toute cette région, saine, de climat tempéré, faite d'excellentes terres à céréales, est appelée à devenir, dans un délai relativement bref, un Bel-Abbès français.

(1) Franchetti, Nazreg, Charrier, Oued-Taria, Ouizert, Thiersville, Matemore, Aïn-Fekan, Thizi, Froha, Cacherou, Maoussa, Marhoum, Atela, Palikao, Aïn-Farès, Sonis.

(2) M. R., originaire de l'Ardèche, obtient en 1878 une concession de 30 hectares à Maoussa. Capital primitif 7.000 francs ; possède aujourd'hui près de 500 hectares et des capitaux libres.

M. V., du Tarn, obtient en 1878 une concession de 30 hectares à Maoussa. Capital primitif 5.000 francs ; possède aujourd'hui à Maoussa et dans la plaine d'Eghriss des propriétés pour une valeur de 250.000 francs.

M. F., originaire de l'Ardèche, obtient en 1876 une concession à Maoussa. Capital primitif 6.000 francs ; possède aujourd'hui une propriété de plus de 200 hectares, représentant au moins 100.000 francs.

(3) Uzès-le Duc, Guertoufa, Trézel, Palat, Trumelet, Frenda.

(4) M. A., de Béziers, colon à Trumelet (1893), possédait 2.000 fr. pour mettre en valeur sa concession de 30 hectares sur laquelle il installait une famille de neuf personnes ; a aujourd'hui 100 hectares en toute propriété et en cultive 60 en location.

M. D., originaire de la Savoie, venu en 1893 comme garçon de ferme, possède aujourd'hui dans le Sersou 800 hectares de terre, 15 troupeaux de 300 moutons chacun, un cheptel important et des instruments agricoles perfectionnés.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Presque partout la montagne affleure à la côte. Dans la région littorale, l'agriculture européenne, ennemie des fortes pentes, n'a pu occuper que les deux grandes vallées à l'Ouest et à l'Est du département, par places une étroite lisière maritime, et quelques plateaux accidentés dans le bassin supérieur de brefs et rapides oueds côtiers.

Les grandes vallées

L'Oued Sahel.

Le séquestre a fourni dans l'Oued Sahel une dizaine de périmètres (1) ; terres profondes, riches, mais nécessitant des moyens assez forts, vignobles à grands rendements, les plus belles olivettes de l'Algérie. Les petits colons sans ressources, notamment les Alsaciens-Lorrains qu'on a placés dans l'Oued Sahel au lendemain de la guerre, n'avaient ni l'expérience ni les ressources nécessaires pour la mise en valeur ; les meilleurs d'entre eux et des acquéreurs métropolitains ou algériens ont constitué de belles fermes de moyenne ou même de grande importance, et ont en outre monté des moulins à huile remarquablement outillés (Ighzer Amokrane, Akbou, Tazmalt) ; l'équilibre est aujourd'hui acquis et la région très prospère ; mais les kabyles, enrichis et passionnés de la terre, achètent tout ce qu'ils peuvent, et, en dehors des exploitations européennes intensives, tendent à acquérir peu à peu le territoire de colonisation (Oued Amizour, 22 concessions sur 76 entre leurs mains, Sidi-Aïch, 4 sur 18, Tazmalt, 6 sur 57).

Un petit village en montagne : Seddouk ; sa résistance et sa prospérité sont un remarquable exemple de ce que peut un peuplement laborieux et sobre, soutenu par une administration locale intelligente.

La Seybouse

Dans la région bônoise, une quinzaine de centres (2). Tous ceux de la vallée de la Seybouse, St-Joseph, Oued-Frara, Boudaroua, Pont-de-Duvivier, petits périmètres mal peuplés, ont passé aux mains de quelques grands propriétaires qui en tirent d'ailleurs un parti heureux (vigne et élevage). La zone littorale des massifs de La Calle, offre une demi-douzaine de créations relativement récentes, qui constituent presque tous, et notamment Morris, Zerizer, Le Tarf, Yusuf, Blandan, de beaux succès (3).

Entre ces deux grandes vallées, toute une série de massifs côtiers et de vallées secondaires où la colonisation s'est installée dans les rares surfaces utilisables pour la culture européenne.

(1) La Réunion, El Kseur, Oued-Amizour, Il-Maten, Bou-Natar, Medala, Sidi-Aïch, Seddouk, Ighzer Amokrane, Akbou, Tazmalt.

(2) Morris, Herbillon, Zerizer, Combes, St.-Joseph, Oued-Frara, Boudaroua, Pont-de-Duvivier, Blandan, Le Tarf, Yusuf, Roum-es-Souk, Lacroix, Bou-Kricha.

(3) M. A., originaire de Saône-et-Loire. — Obtient en 1889 à Yusuf une concession de 33 hectares. Ressources primitives s'élevant à environ 2 000 francs. Fortune actuelle évaluée 40.000 francs.

A l'Est de Bougie, l'étroite bande littorale de la « Colonisation Lyonnaise » dont les membres ont acheté de la colonisation officielle une longue ligne de fermes (Oued Marsa, M'rabot Moussa, Sidi-Rehan) transformées par eux en vignobles de premier ordre.

Dans la Petite Kabylie (1), derrière Djidjelli, une dizaine de centres. Les petits colons avaient dans plusieurs d'entre eux (Duquesne, Strasbourg), au prix d'un crédit peut-être excessif, constitué des vignobles que la mévente a ruinés ; les banques ont dû saisir un grand nombre de concessions dont les Kabyles ont racheté la plus forte part. La poussée de ces derniers se traduit dans tous les autres par des achats répétés. Djidjelli.

Autour de Philippeville, quelques petits hameaux et groupes de fermes en montagne, à peu près dépeuplés, et qui ne peuvent faire que de l'arboriculture (2) ; trois villages (3) dans la jolie plaine de Jemmapes également propre aux céréales et à la vigne, mais à demi ruinée par le phylloxéra ; le reste remonte le long des vallées qui mènent au plateau Constantinois ; on ne peut y relever aucun véritable succès. Philippeville.

La haute plaine de Guelma présente une douzaine de périmètres (4) dont quelques-uns, en général les plus étendus, Villars, Aïn-Seynour, Zarouria, sont en bon développement (5). C'est qu'à la vigne, malheureusement menacée par le phylloxéra, et aux céréales, se joint l'élevage du bœuf, pratiqué largement (Villars, Aïn-Seynour, ont chacun un troupeau de plus de 2.000 bêtes) et ces dernières années très rémunérateur. Guelma.

Mais, c'est sur les plateaux, plateau Sétifien, plateau Constantinois, que la colonisation a porté son principal effort ; le premier compte dans la période sous revue plus d'une quarantaine de périmètres (6), le second pour environ 70.

(1) Duquesne, Cheddia, Strasbourg, Taher, Chekfa, Texenna, Beni-Caïd.

(2) Zouit, Sidi-Mesrich, La Robertsau, Lassahas, Cheraïa, Ouled-Messaoud, Zerikia, Ghezala, Medjadja.

(3) Bissy, Lannoy, Auribeau.

(4) Villars, Laverdure, Aïn-Seynour, Zarouria, Beni-Addi, Beni-Guezil, Gouzaïl, Oued Moudjer, Aïn Trab, Tamatmat, Clauzel.

(5) M. L., originaire de Normandie. — Obtient en 1878 une concession de 90 hectares à Villars. Capital primitif de 20.000 francs environ. Aujourd'hui sa propriété lui rapporte en moyenne 15.000 francs par an et il possède en outre une fortune évaluée à 100.000 francs.

M. P., originaire de Corse. — Obtient en 1878 une concession de 35 hectares à Villars. Capital primitif 10.000 francs environ. Possède aujourd'hui, en dehors de sa propriété qui lui rapporte en moyenne 8.000 francs, une fortune évaluée a 40.000 fr..

(6) Aïn-Defla, El Achir, Medjana, Blondel, Bordj bou-Arréridj, Lecourbe, Galbois, Bordj R'dir, Chenia, Cérez, Sidi Embarek, Takitount, Teniet-et-Tin, Mesloug, El-Harmelia, Tocque-

Plateau de Sétif.

Colonisation alimentée en grande partie par le séquestre, et à peu près exclusivement concentrée sur les cultures de céréales ; un peu de vigne, un peu de maraîcherie (pommes de terre) et d'arboriculture ; élevage et commerce du mouton, du bœuf et du mulet.

Presque tous les centres, au moins tous ceux antérieurs à 1880, ont été très éprouvés dans la période du début ; un peuplement souvent médiocre, ici la fièvre, là des terres maigres, des périodes de sécheresse désastreuses. Un effort commun a transformé toute la région et en a fait la plus laborieuse et la plus prospère du département ; il a eu pour principal instrument la généralisation de la méthode des labours de printemps et l'amélioration de l'outillage, et pour directeurs quelques hommes d'initiative auxquels la colonie doit beaucoup. Les villages, à demi dépeuplés de 1880 à 1885, se sont relevés fortement. Bordj-bou-Arréridj a aujourd'hui 3.184 habitants ; Aïn-Roua, Aïn-Tagrout, Sillègue, Lecourbe, Périgotville, Tocqueville, peuvent compter comme de beaux succès. Partout le prix des terres a beaucoup haussé, jusqu'à atteindre dans le Nord de Sétif, la parité de France ; et des fortunes considérables ont été acquises ou sont en voie de formation (1). Dans les terres maigres les concessions se sont groupées en propriétés de plus fortes dimensions. Les indigènes, remarquablement associés à ce progrès, ont acheté de ci de là mais surtout dans la partie occidentale (Medjana), sur laquelle se sont portés les Kabyles ; ailleurs ils ont vendu ; dans l'ensemble, la colonisation européenne, active et progressiste, tend non seulement à maintenir mais à fortifier et à élargir son emprise.

Plateau de Constantine.

Le plateau Constantinois qui, cependant, semble prolonger physiquement et économiquement le précédent, offre une situation beaucoup moins favorable. Les nombreux azels domaniaux ont permis d'y constituer dans cette période trente

ville, Aïn-Tagrout, Bir-Kasdali, Macdonald, Lafayette, Aïn-Roua, Faucigny, Aïn-Abessa, Tizi-N'béchar, Amoucha, Périgoville, Sillègue, Colbert, Bir-Haddada, Navarin, Kerrata, Bled-Ghaffar, Bled-ben-Zerègue, Guellal, Chabia, Aïn-Melsa, Tachouda, El-Bahira, Hammam bir-bou-Sadia, Hachem, Hammam Dehemcha, Ouled-Khelouf, Teniet-el-Khemis, Tassera.

(1) M. C., originaire de Suisse. — Venu en Algérie sans aucune ressource comme maître vacher ; ensuite colon de la Compagnie Genevoise à Aïn-Arnat (20 h.). Il a laissé à sa mort récente 2.500 hectares à répartir entre ses quatre fils.

Les frères D., originaires de Savoie. — Primitivement sans ressources ; concessionnaires de la Cie Genevoise à Mahouan (20 h. chacun). Leurs quinze enfants détiennent à l'heure actuelle 5.000 hectares de terres.

M. C., originaire de Savoie. — Colon à Sidi-Embarek (1871, 40 hectares). Capital primitif 2.500 francs. Propriétaire aujourd'hui d'une ferme de 900 hectares.

M. T., originaire de la Somme. — Obtient à Tocqueville un lot de ferme de 100 hectares actuellement propriétaire de 800 hectares de terres de premier choix.

cinq centres (1) et une quarantaine de groupes de fermes (2); mais l'absentéisme et la location aux indigènes ont gravement compromis cette œuvre. A peine quelques créations peuvent-elles être relevées comme de véritables réussites. Chateaudun-du-Rhumel devenu un centre agricole et commercial important, Aïn-M'lila, Kercha, Aïn-Fakroun, Rénier, Sedrata paraissent en voie de développement. Ces succès sont dus soit à un peuplement exceptionnel de colons laborieux, travaillant par eux-mêmes et variant leurs cultures, soit à la présence de moyens propriétaires dirigeant personnellement de fortes exploitations, soit enfin à l'installation des services publics ou de marchés importants. Partout ailleurs on voit les concessions se grouper entre les mains de gros propriétaires, d'ordinaire absents, et qui louent eux-mêmes aux indigènes, en attendant que ceux-ci rachètent. Ils ont déjà commencé à le faire dans d'assez fortes proportions, et si, ce qu'il n'est pas interdit d'espérer, les progrès récents de la culture, l'augmentation des rendements, les bénéfices considérables que les dernières années ont fait apparaître dans la culture et dans l'élevage n'y attachent pas plus solidement les Français, on verra ces territoires leur échapper peu à peu.

Hauts-Plateaux.
Batna.

Plus fâcheux encore apparaît l'état de la colonisation dans la région de Batna où l'on a hasardé une douzaine de périmètres (3). Terres souvent maigres, climat sec, emplacements parfois médiocrement sains, peuplement faible, et, pour les lots de ferme, vente sans obligation de résidence ni limitation dans la faculté d'achat, bien des causes ont agi, on le voit, pour préparer un échec qui dans l'ensemble est visible. Dans les groupes de fermes, d'ailleurs dès le début réunies aux mains d'un petit nombre d'acheteurs, la population française a pratiquement disparu ; ailleurs, la location aux indigènes arrête le développement économique et prépare la ruine du peuplement. Au contact de cette colonisation faible les indigènes ne progressent pas non plus, et leur situation économiques reste, elle aussi, médiocre. Les centres récents, largement dotés et mieux peuplés, ont cependant quelques bonnes chances. Le succès

(1) Redjas-el-Ferada, Seraghna, Zeraïa, Sidi-Merouane, Grarem, Hamala, Gravelotte, Azeba, Aïn-Tinn, Sidi Khalifa, Bled-Yousef, Bou-Malek, Rouffach, Guettar-el-Aïch, Aïn M'lila, Sigus, El Aria, Kercha, Aïn-Fakroun, Aïn-Abid, Montcalm, Rénier, Sedrata, Chateaudun-du-Rhumel, Aïn-Melouk, El Guerrah, Rouached, Tiberguent, Lucet, Richelieu, Coulmiers, St.-Donat, D'Armandy, Bou-Foua, Aïn-Haddada.

(2) Parmi lesquels : Siliana, Selassel, El Malah, Ouled-Arema, Fesguia, Bleïdia, Zitounet-el-Bidi, les fermes de la vallée de l'Oued Smendou, Dra-ben-Sekha, Sadjar-Tahtani et Sadjar Foukani, Khebstani, El Kouachi, Merdj-el-Harris, El Guitoum, Dar-el-Fouini, Ras-el-Aïn, Bir Baktach, Chettaba, Caïdat des Azels, Guebar-el-Azeri, Aïn-Mechira, Eulma-Maasla, Ouled Abeïd, Zouagha, Aïn-Gournat, Bir-Debacha, Ouldjet-el-Kadi, Aïn-Krab, Les Ayades, Chabet Saïd, Kef-beni-Hamza.

(3) Mac Mahon, Kasserou, Pasteur, Aïn-el-Ksar, El Mahder, Fontaine-Chaude, Aïn-Yagout, Aïn-Igni, Khenchela, Aïn-Mazuella, Oulmen, Youks, La Meskiana, Merthoum-es-Siel.

relatif du village d'Youks, perdu derrière Tébessa, est en ce sens une indication favorable.

Conditions générales de succès et d'insuccès.

Si diverses que soient, comme on le voit, les conditions naturelles des régions qu'ils occupent, le succès ou l'insuccès des centres obéit cependant et parfois en dehors d'elles, à des causes d'un caractère général qu'il n'est pas difficile de démêler.

Choix du périmètre. Nécessité de faire prédominer sur toutes les autres les considérations économiques.

Le choix du périmètre en est la principale. Un territoire de colonisation a pour raison d'être de permettre à un certain nombre de familles françaises installées sur place de produire le plus possible, de vendre au meilleur prix, de vivre largement et sainement : c'est indiquer que les considérations économiques dominent toutes les autres. Quand on en a fait prévaloir de politiques ou de géographiques, quand, pour pénétrer une région nouvelle mais pauvre ou pour couper une route trop longue, on s'est résigné à allotir des terres médiocres et mal alimentées, on a échoué ; c'est le cas des « centres stratégiques » et des « villages d'étape » (1).

Voies d'accès et d'écoulement.

La facilité d'écoulement présente autant d'importance que celle de la culture ; autant un village gagne à être près d'un chemin de fer ou sur une grande route, autant il perd à rester à l'écart, mal desservi, relié aux centres d'approvisionnement et de vente par des routes à fortes pentes qui exigent de gros attelages, ou à des distances qui grèvent trop lourdement le produit. Le réseau des routes et des chemins de la colonie est dans son ensemble relativement étendu et en bon état ; il n'y a probablement pas de colonie européenne au monde qui ait, proportionnellement, engagé dans ce but autant de capitaux de premier établissement, et qui supporte d'aussi lourdes charges d'entretien. Dans la hâte des débuts, de 1871 à 1875, il est arrivé que des centres aient été peuplés avant l'achèvement du chemin qui devait les desservir ; il n'en est plus jamais ainsi ; les nouveaux colons trouvent pour les amener une route carrossable et empierrée, c'est-à-dire praticable en tous temps. Mais cela ne peut, évidemment, pas faire que l'exagération du relief, le peu d'étendue du réseau ferré et la cherté de ses tarifs, n'alourdissent souvent dans de fortes proportions les frais de transport (2).

(1) Tablat, Pont-du-Caïd, Terni, Sebdou, Zouit, Séraghna. etc.

(2) Il faudrait arriver à ce que la longueur et le profil de la route missent le producteur en état d'atteindre son marché (aller et retour) dans la journée d'un attelage à deux colliers.

Alimentation en eau.

Les centres algériens sont dans leur ensemble beaucoup mieux alimentés en eau que la grande majorité des villages métropolitains. Pour y amener de l'eau, presque toujours de l'eau de source et en quantité suffisante, le service de la colonisation a engagé des dépenses considérables. Elles peuvent paraître excessives, non seulement à cause de leur importance absolue, mais parce qu'elles ont pratiquement dispensé le colon de presque tout acte d'initiative dans la matière où il devrait en avoir le plus. Il est très rare que le nouveau venu creuse son puits, élève sa retenue, maçonne son petit barrage ; c'est depuis deux ans seulement que l'on exige de lui l'engagement de contribuer, comme syndicataire forcé, à l'entretien des petits ouvrages d'irrigation qui arrosent son jardin et dont l'administration fait à ses frais l'établissement. Quoi qu'il en soit, et bien que le nouveau colon tire en général de ses cultures irriguées moins de parti qu'il ne devrait, l'abondance et la bonne qualité des eaux constituent pour un centre une chance très favorable de succès ; dans les régions à température extrême comme le Chéliff c'est un élément vital : la part de terres irriguées qu'ils renfermaient ou qui leur a été postérieurement accordée, a sauvé Lamartine, Charon, Inkermann ; partout, la possibilité de faire quelques légumes, des arbres fruitiers, un carré de luzerne, améliore sensiblement la situation du colon.

Salubrité.

Plus importante encore pour lui est la question de salubrité. Le temps n'est pas si lointain où l' « Algérie dévorait plus d'hommes qu'elle n'en recevait », et où un général en chef pouvait hasarder dans un coup de mauvaise humeur que « les seules colonies prospères y étaient les cimetières ».

En 1841, Boufarik présente 106 décès sur 450 habitants ; l'année suivante, 92 ; la paroisse change trois fois de prêtre en un an, l'église est fermée ; tout le personnel de l'administration civile et militaire a dû être renouvelé (1). Il y a 120 décès contre 36 naissances en 1844 ; 161 contre 61 en 1847. L'équilibre ne s'établit que treize ans plus tard. A l'heure actuelle la mortalité de Boufarik est inférieure à celle de Marseille, et la natalité est une des plus fortes du département. L'exemple, choisi comme bien saillant, peut être multiplié à loisir. Le paludisme a lourdement frappé les conquérants de la terre algérienne. Il semble d'ailleurs que cette révolte du sol contre l'envahisseur se soit détendue. L'installation des colonies agricoles de 1848, quoique portant sur des populations peu préparées et dans des conditions déplorables, fut déjà moins meurtrière. C'est le choléra et non la fièvre qui amena la grande mortalité de 1849 et de 1867. La période 1871-1895 présenta sur certains points, à la fin d'années pluvieuses, des crises que la médiocrité du recrutement et la hâte

(1) Colonel Trumelet. *Boufarik*. Page 345.

de l'installation rendirent parfois assez graves ; mais elle marqua nettement, dans son ensemble, la régression relative du paludisme devant les cultures, et la diminution de sa nocivité au regard de la population européenne. Sauf dans un petit nombre de régions privilégiées (1), toute création, avec les travaux de défrichement et d'installation qu'elle comporte, avec l'apport qu'elle réalise d'une population en partie contaminée (2), est susceptible de provoquer à un moment donné des poussées paludiques ; et ce sont souvent les territoires les plus riches, parce que les mieux arrosés et les plus susceptibles de conserver l'humidité, qui présentent à l'invasion les chances les plus favorables. L'importance et surtout la durée de celle-ci dépendent du choix de l'emplacement, de l'hygiène des habitants, des procédés de défense.

A ce triple point de vue il a été fait dans ces trente ans de notables progrès. Des fautes ont certainement été commises, surtout dans la précipitation des débuts, pour la détermination de l'assiette urbaine ; trop de villages ont été placés près des oueds ; on a recherché trop légèrement le voisinage immédiat des terres à jardin, ou obéi à la tentation géométrique de placer le village au milieu du périmètre. Changarnier, Marceau, dans le département d'Alger, — Slissen, Magenta, à Oran, — Seraghna, Les Amouchas, Combes, à Constantine, sont les témoins parfois attristants de ces erreurs qu'on s'efforce de ne plus commettre, sans avoir d'avance la certitude absolue d'y échapper. Les colons offrent, d'autre part, à l'heure actuelle, une résistance que n'avaient trop souvent pas les peuplements pauvres, misérablement logés et parfois démoralisés des villages alsaciens et même algériens de 1871 à 1875. C'est le manque d'hygiène et de ressort des premiers colons qui explique en grande partie les fortes mortalités de Palestro, d'Oued-Taria, des premiers centres de l'Oued Sahel, que les villages nouveaux n'ont plus jamais connues (3).

Enfin, la technique de la défense se précise petit à petit. L'administration a vécu pendant les trente dernières années sur l'hypothèse, scientifiquement écartée aujourd'hui, du miasme paludéen. Elle l'a combattu avec des moyens (travaux de dessèchement, plantations) d'une efficacité de fait inégale, mais réelle, et qui, de concert avec la culture, mais après elle, ont fait disparaître sur beaucoup de points, ont notablement réduit ailleurs, les foyers malariques. La découverte toute récente de l'agent principal, et, d'après l'Institut Pasteur, unique de la contagion, entraîne présentement, sous l'impulsion de M. Jonnart

(1) En particulier le plateau du Sersou.

(2) Terrassiers et défricheurs sont presque tous d'anciens malariques.

(3) A l'heure actuelle, la résistance des Européens à la malaria semble beaucoup plus forte que celle des Indigènes ; lors des dernières poussées, funestes à beaucoup de ceux-ci, les Européens ont eu, sur les points envahis, une forte proportion de malades, mais remarquablement peu de cas mortels.

et les conseils techniques des docteurs Ed. et Et. Sergent, l'organisation méthodique de la lutte contre l'anophèle, par le comblement des mares et le pétrolage des eaux habitées par les larves. A côté d'un traitement préventif et spécifique déjà précisé, elle va permettre d'instituer, tant pour les maisons que pour les individus, des procédés de défense directe dont la diffusion n'est qu'une question de temps et d'éducation. Si la permanence de l'énorme foyer malarigène que constitue la population indigène, en grande partie contaminée, ne permet pas d'entrevoir, comme dans certaines régions de la métropole, la disparition rapide et complète du paludisme, du moins a-t-on le droit d'espérer qu'avec le temps, un peu d'énergie et de suite dans l'effort, on le réduira à un minimum de durée, d'étendue et de nocivité, de nature à lui enlever, non seulement tout caractère de danger public, mais peut-être ses chances les plus graves de gêne individuelle.

Trois facteurs semblaient, à priori, devoir exercer une influence très forte sur le développement du nouveau village, qui se trouvent, à l'expérience, n'y avoir apporté que l'appoint le plus discutable : la proximité d'un grand centre, la présence à demeure d'une bonne main-d'œuvre, l'étendue des attributions territoriales.

La proximité d'un grand centre n'est pas en soi un élément favorable,

Le voisinage d'une ville assure aux producteurs un large marché de consommation, mais c'est surtout pour les légumes, les fruits, la laiterie, genres d'exploitation peu pratiqués, on l'a déjà fait remarquer, par les nouveaux colons ; en fait, il signifie surtout la tentation toute proche d'occupations parfois moins dures que le métier agricole, une hausse rapide de la valeur des terres, des offres de crédit qui cachent souvent, mais pour peu de temps, un autre désir que celui de trouver à des capitaux disponibles un placement convenable. Le peuplement s'effrite rapidement (1), la propriété change de mains trop vite, et si plus tard la mise en valeur est sérieusement entreprise, c'est avec d'autres éléments que ceux qui y avaient été placés. Il faut à la reprise sur place de cet organisme délicat qu'est une famille de nouveaux venus, une longue tranquillité et comme une sorte de demi-jour économique. En fait, on voit les colons de petits centres bien dotés, mais isolés, Seddouk, dans l'Oued-Sahel, Palat, derrière Tiaret, Fontaine-du-Génie, Villebourg, vingt autres, demeurer et finalement réussir beaucoup mieux que les voisins d'une ville, lesquels lâchent pied à la première déception, ou succombent aux premières offres de la spéculation.

Précieuse par contre pour les petits colons est la proximité de la grande ou de la moyenne propriété européenne. Ils en tirent des salaires pour travaux ou transports, une aide aux mauvaises heures, des exemples utiles ; les centres

(1) La Réunion près de Bougie, Damiette à côté de Médéa, Valée, St-Antoine près de Philippeville et bien d'autres.



de la Mitidja orientale, ceux de la région de Bel-Abbès et de Tiaret, ont fortement profité de tels voisinages ; l'action d'un grand propriétaire bienveillant et progressiste peut être énorme sur le développement d'un nouveau territoire.

ni la présence sur place et à demeure d'une bonne main-d'œuvre indigène,

La présence sur place d'indigènes amis de la terre et capables de la bien travailler, est un avantage en général dangereux pour la petite colonisation. Auxiliaire momentané, occupant temporaire d'une parcelle que le colon ne peut pas encore mettre en valeur, l'indigène se transforme vite ; aujourd'hui c'est un khammès sous la direction du propriétaire ; demain, ce sera un locataire ; à la première occasion favorable il rachètera. Et elle se présentera bientôt, si le colon, trop bien secondé, néglige la pratique matérielle de son métier, prend des habitudes de paresse ou des préoccupations étrangères à la terre. S'il s'écarte d'elle, elle s'écarte de lui ; d'un mouvement irrésistible, et qui est de justice comme de saine économie, elle retournera à celui qui la travaille. Le remarquable succès de la petite colonisation oranaise tient en grande partie à l'obligation où elle s'est trouvée, à cause de l'éparpillement et des faibles capacités agricoles de la population autochtone, de travailler elle-même la terre, et de ne recourir à la main-d'œuvre auxiliaire (Espagnols et Marocains) que pour les défrichements et les moissons. C'est le phénomène inverse qui rend compte, pour une très grande part, du peu de résistance et de prospérité réelle d'une grande partie de la colonisation constantinoise.

ni l'étendue des attributions territoriales.

Le devoir de l'administration est de donner à la famille qu'elle appelle et qu'elle installe sur ses terres une surface suffisante pour qu'elle y puisse vivre, et, autant que possible, dans de meilleures conditions qu'avant.

Ce devoir, elle ne l'a pas toujours compris clairement, ou plutôt, sous la suggestion des souvenirs de la métropole, elle en a mal mesuré l'étendue. Les 133 ares donnés aux colons de Dély-Ibrahim et de Kouba ne pouvaient nourrir une famille que si elle avait à la fois, et c'était loin d'être le cas, la possibilité matérielle et professionnelle d'y faire du maraîchage intensif. Les quatre hectares de Boufarik n'auraient pu suffire que si l'on avait déterminé et pu pratiquer, du premier coup, les cultures riches qui assurent aujourd'hui de gros rendements. Et quand, dans des régions à céréales, on donna 12 hectares aux immigrants des colonies agricoles, on les plaça dans des conditions telles qu'ils ne pouvaient prospérer. Il est vrai que la transformation s'opérait d'elle-même au bout de peu de temps (1) ; les plus faibles lâchaient pied au profit des

(1) Elle est très visible dans certains centres anciens, un peu à l'écart des grands courants économiques. A Aïn-Sultan, dans le Haut-Chéliff, pays de céréales et d'élevage, il a été donné des concessions de 15 hectares ; elle se sont automatiquement groupées par 2, 3 ou 4, de manière à former une étendue moyenne de 45 hectares. Il n'est pas venu d'acheteurs du dehors ; les propriétaires actuels appartiennent à des familles du peuplement primitif.

persévérants ou des mieux munis ; et comme ceux qui partaient ne quittaient en général pas la colonie, l'administration pouvait prétendre, à la rigueur, qu'elle avait atteint son but aux moindres frais. Mais c'est là une thèse difficile à soutenir : si le Gouvernement doit poursuivre des fins supérieures au seul intérêt de la génération qu'il installe, il commettrait un acte inéquitable en le sacrifiant à son œuvre. Mais il compromet l'un et l'autre, lorsque cédant à des sollicitations continuelles, il élève d'une manière excessive l'étendue de ses concessions gratuites. Celle-ci a augmenté depuis les débuts d'une manière qu'on peut dire régulière, dans l'Est particulièrement où la moyenne des concessions dans les vingt dernières années s'établit aux environs de soixante hectares, et même celle des lots de ferme donnés gratuitement au-dessus de cent. La situation du petit agriculteur à qui on les attribue n'est pas si avantageuse qu'on se l'imagine. Dans les conditions les plus favorables, fils de colon ou paysan de France, il a la pratique agricole, mais c'est d'une exploitation réduite ; il a des moyens de travail, mais qui ne correspondent pas à une pareille étendue. La mise en valeur, l'exploitation moderne et rémunératrice de sa concession dépassent ses forces. Et comme, d'autre part, si médiocre qu'elle soit, la culture indigène peut tirer d'une surface aussi étendue des produits d'une certaine importance, elle est en état d'offrir au nouveau propriétaire des loyers, directs ou indirects, qui peuvent à la rigueur lui permettre de vivre sans travailler. S'il accepte, ce n'est plus un colon, c'est un rentier ; et ce n'est pas un rentier heureux, car sa rente est modeste et sans chances d'augmentation. Un examen attentif de la petite colonisation algérienne le démontre nettement. Une étendue de 40 hectares de bonnes terres, avec un jardin et quelques facilités de parcours, permet au colon travailleur et industrieux de vivre largement (1). Ce n'est pas assez de 80 hectares

(1) S'il ensemence chaque année la moitié de sa concession, soit vingt hectares, les trois façons (labour d'hiver, labour de printemps, labour de semailles) représenteront le travail d'une charrue sur 60 hectares ; c'est tout ce qu'il peut faire avec un attelage (4 mulets en terre légère ou bien quatre bœufs et un cheval) ; si la surface est plus forte, il faut ou réduire les façons, c'est-à-dire diminuer les rendements et fatiguer la terre, ou doubler le cheptel ce qui est coûteux. D'autre part vingt hectares bien travaillés pourront fournir sur la base d'une moyenne de dix quintaux de blé à l'hectare un rendement brut annuel de 4.000 francs ; l'élevage, les plantes sarclées (notamment les fèves et les pommes de terre) et, plus tard, les cultures arbustives feront le complément des recettes. Il s'agit, on le répète, de terres de bonne qualité ; les surfaces devraient être augmentées proportionnellement. si les concessions contenaient de mauvaises parties. Ces indications sont confirmées par les données expérimentales des colonisations étrangères. La superficie moyenne des exploitations agricoles des Etats-Unis, basées comme les nôtres sur l'élevage et les cultures intensives ne dépasse pas 60 hectares (exactement 146 acres, 6 cf. *census*, 1902, page *l*., table xxxviii) Le gouvernement russe accorde en Sibérie où les terres sont pratiquement sans valeur, 15 déciatines (environ 16 hectares) par adulte mâle (cf. Koulomzine, *loc. cit.*). Les « homestead » concédés gratuitement, ou contre le seul remboursement des frais de reconnaissance et d'arpentage par un certain nombre de gouvernements coloniaux anglais, varient de 60 à 180 acres (25 à 80 hectares). Cf. *Emigrant's Information Office Handbooks*.

MOYENNE DE LA SUPERFICIE DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Par tête d'Européen composant la population agricole.

Campagne 1902-1903

(ANCIEN TERRITOIRE CIVIL)

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	SUPERFICIE de la propriété privée	NOMBRE D'INDIVIDUS composant la population agricole	MOYENNE par tête
		Hectares		h. a.
ALGER	Alger	231.640	47.879	4.84
	Médéa	14.623	1.552	9.42
	Miliana	75.725	6.491	11.66
	Orléansville	42.128	4.366	9.65
	Tizi-Ouzou	48.329	3.640	13.28
TOTAL du département d'Alger		412.445	63.928	6.45
ORAN	Oran	233.195	42.888	5.44
	Mascara	82.086	15.379	5.34
	Mostaganem	95.153	12.261	7.76
	Sidi-bel-Abbès	125.900	19.600	6.42
	Tlemcen	43.120	7.835	5.50
TOTAL du département d'Oran		579.454	97.963	5.91
CONSTANTINE	Constantine	188.229	7.088	26.56
	Batna	27.053	1.607	16.83
	Bône	81.714	11.713	6.97
	Bougie	47.827	2.188	21.85
	Guelma	52.679	3.629	14.51
	Philippeville	68.921	4.511	15.28
	Sétif	98.342	4.765	20.64
TOTAL du dép[t] de Constantine		564.765	35.501	15.91
Total Général des 3 Départements		1.556.664	197.392	7.89

pour faire vivre celui qui donne à louer ses terres à prix d'argent ou aux deux cinquièmes.

Rien ne saurait mieux souligner cette observation que le tableau ci-contre des surfaces générale et moyenne, par régions, de la propriété européenne en Algérie.

La vigueur de prise et le ressort de la colonisation semblent en raison inverse de la surface mise à sa disposition.

Avec ses 5 hectares par tête, 25 à 30 hectares par famille, le colon oranais prospère et s'étend ; c'est qu'il a été obligé et qu'il est résolu à cultiver sa terre.

Le colon de l'Est avec ses 16 hectares par tête, 90 hectares par famille, celui du plateau constantinois avec ses 26 hectares (150 par famille) reculent devant l'indigène ; c'est que ne travaillant pas eux-mêmes, ils tirent de leur terre un parti insuffisant et ne s'y attachent pas.

Tant qu'on fera de la concession gratuite, il faudra, pour qu'elle soit efficace, contenir l'étendue des attributions entre ces deux termes : autant de terres qu'il faut pour réussir en travaillant, pas assez pour vivre autrement.

Importance du rôle de l'administration dans les débuts de l'existence du centre.

Le périmètre constitué et alloti, l'emplacement urbain assis, alimenté, desservi, et s'il y a lieu assaini, le rôle de l'administration n'est pas à son terme ; il reste très considérable, non seulement dans la période d'installation, mais dans celle qui se prolonge si longtemps, de fixation et de consolidation. Telle mesure qui, sur un centre adulte aura de petits effets, provoquera, en bien ou en mal, de très fortes réactions sur cet organisme fragile et instable.

Création d'un marché Installation des services publics

La création d'un marché, la prompte installation des services publics, se révèlent à l'expérience d'un grand secours ; le marché ne facilite pas seulement l'approvisionnement et la vente, il attire une affluence d'abord temporaire mais qui se fixe souvent ; il provoque des affaires, suscite des initiatives, fait connaître la région ; la plupart des grands succès de la colonisation dans ces trente dernières années sont dus à la transformation en place commerciale d'un centre au début exclusivement agricole. Les services publics satisfont à des besoins vite exigeants d'ordre économique ou moral, grossissent d'unités vivantes et de quelques consommateurs la population, rompent avantageusement par de nouveaux éléments l'homogénéité parfois excessive du peuplement rural.

Facilités diverses : modes d'allègement et de soutien.

L'installation de celui-ci, son maintien dans les périodes difficiles peuvent être grandement facilités par l'intervention administrative ; des abris provisoires épargneront le temps, les ressources, et parfois la santé physique et



morale du colon ; un four banal le dispensera d'une partie de ses constructions, ou d'un tribut parfois onéreux ; la distribution à prix nominaux de plants et de boutures facilitera l'installation de son jardin, et lui donnera le goût de l'arbre ; l'exécution en régie ou la division en petites tâches des travaux complémentaires l'aidera à trouver quelques ressources de supplément pendant les années souvent maigres de la mise en valeur. On devine tout ce qu'une autorité ingénieuse et bienveillante peut faire dans cet ordre d'idées. Il y a tels et tels centres, il y a des centaines de familles, dont la réussite est l'œuvre obscure d'un officier de bureau arabe ou d'un administrateur qui ont pris leur tâche à cœur.

Danger de l'érection en plein exercice

A ce point de vue, il n'est pas étonnant que l'érection prématurée en commune de plein exercice soit pour un centre encore jeune un danger sérieux. C'est un des principes les plus fermes de la doctrine que le succès de la colonisation est en raison directe des libertés locales ; on l'a traduit par la nécessité de laisser aussitôt que possible les colons se remettre aux mains de l'un d'entre eux. La préoccupation, déjà visible dans la loi de 1848, et affirmée à nouveau par celle de 1871, de les soustraire au régime militaire, alors de droit commun dans les territoires nouveaux, était peut-être fondée. Elle n'a plus lieu de se faire jour avec la même force. Les colons sont représentés dans la commission municipale de la commune mixte ; à supposer que leurs intérêts fussent méconnus, l'appel à l'autorité centrale, devenue dans une large mesure un gouvernement d'opinion, l'intervention de leurs mandataires élus ou de la presse, leur assureraient de puissants moyens de redressement. En fait, la comparaison de centres érigés en commune de plein exercice, avec des centres voisins, d'importance et de situation économique analogues, restés en commune mixte est instructive : une pente naturelle, qu'il faut plus souvent corriger que précipiter, conduit l'administrateur à faire converger une part aussi forte que possible des ressources de sa vaste commune sur les nouveaux centres, et il peut mettre à leur service une activité en général expérimentée, relativement dégagée des intérêts locaux et qui ne grève d'aucun prélèvement le budget municipal ; on est obligé de constater au contraire trop souvent dans la petite commune émancipée, la pénurie des ressources, le gaspillage au profit des personnes, et la discorde locale.

Chaque centre a son individualité.

On voit que l'origine artificielle du centre de petite colonisation marque de traits spéciaux sa vie économique et administrative. Il y aurait légèreté à juger ses débuts sous la lumière commune ; il y aurait danger à lui appliquer a priori les règles de la doctrine ; il mérite un examen à part, il commande dans une assez large mesure un régime particulier. Cette situation anormale n'a d'ailleurs

qu'un temps ; l'égalité conventionnelle du peuplement primitif ne peut se maintenir ; plus ou moins rapidement le départ se fait entre les forts et les faibles, ceux qui méritent de grandir et ceux que leur incapacité condamne à tomber ; de nouveaux éléments apparaissent, d'anciens se retirent ; la diversité se fait jour, dont naît la souplesse, et aussi cette nécessaire inégalité sans laquelle il semble qu'il n'y ait pas d'équilibre. Mais, dès l'origine, le centre a eu sa physionomie : il en est de bons et il en est de mauvais, de travailleurs et d'industrieux, côte à côte avec d'inertes et de quémandeurs. La petite cité dans l'enfance est elle aussi d'une prodigieuse sensibilité à la loi d'imitation. L'énergie d'un homme d'initiative et de valeur a été ici et pour tous une leçon féconde ; il a suffi là de quelques ivrognes ou de quelques agités pour démoraliser une population. Plus peut-être qu'ailleurs, l'élément humain se révèle finalement prépondérant. L'acte le plus important de la création d'un centre est son peuplement.

CHAPITRE VIII

LES RÉSULTATS ETHNIQUES

De 1871 à 1895, il a été installé sur les nouveaux périmètres de colonisation 13.301 familles françaises comptant un effectif de 54.314 personnes.

Nombre et répartition de familles installées.

Sur ce chiffre, 5.655 familles avec 27.171 personnes provenaient directement de la Métropole ; les autres, soit 7.646, avec 29.143 personnes, étaient recrutées sur place. La répartition sommaire en est fournie par le tableau ci-dessous :

Leur origine. Prédominance numérique de l'élément algérien et ses causes.

TERRITOIRES	DÉPARTEMENTS	FAMILLES		PROPORTION POUR 0/0	
		Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
CENTRES	Alger	1.843	2.190	45.70	54.30
	Oran	1.636	2.294	41.63	58.37
	Constantine	1.920	2.496	43.48	56.52
	TOTAUX	5.399	6.980	43.61	56.39
GROUPES DE FERMES	Alger	45	45	50.00	50.00
	Oran	6	47	11.32	88.68
	Constantine	205	574	26.31	73.69
	TOTAUX	256	666	27.77	72.23
Totaux Généraux		5.655	7.646	42.51	57.49
		13.301			

On voit que la réserve des deux tiers inscrite au profit des immigrants dans l'article 7 du décret du 30 septembre 1878, ni les observations répétées des circulaires antérieures du Gouvernement général n'ont été respectées en fait.

A la décharge partielle des autorités algériennes, on doit faire observer que, pour une catégorie de concessions, les lots dits industriels, il était difficile qu'elles le fussent. Ceux-ci, destinés à des gens de métier, comportaient seulement un emplacement urbain et un emplacement de jardin, quelquefois un lot de culture de petite étendue; ils offraient à des immigrants trop peu d'attraits et de chances de succès pour être l'objet de demandes de leur part; ils ont en général bénéficié à peu près exclusivement à l'élément algérien, déjà habitué au pays. Depuis 1879, ces lots n'ont plus été d'ailleurs concédés gratuitement, mais vendus de gré à gré avec obligation de bâtir.

Déduction faite de 1.277 lots de cette catégorie, la répartition reste cependant nettement favorable aux Algériens (1). Cela s'explique aisément. Etablis sur place, avertis de la valeur des terres, ceux-ci n'ont jamais cessé d'être des demandeurs ardents et toujours prêts. Leur candidature s'offrait avec d'autant plus de force à l'administration qu'elle souhaitait peupler rapidement un territoire ou donner aux représentants élus de la population des satisfactions désirées. Il en fut particulièrement ainsi pendant la période (1871-1881) où les peuplements étaient faits par les préfets ou les généraux de division. La situation ne se modifia que très faiblement lorque M. Tirman reprit cette attribution. L'insuffisance manifeste de la publicité faite en France pour les nouveaux centres put faire dire trop souvent à l'administration qu'elle manquait de candidats métropolitains, et, dans cet ordre d'idées, elle a à se reprocher certains peuplements comme des actes de faiblesse et de courte vue.

On a vu plus haut dans quelles conditions s'est opéré le recrutement tant sur place que dans la métropole, ainsi que les caractéristiques de la répartition des immigrants par région d'origine.

Conditions diverses dans lesquelles la concession a pu changer de mains.

Le colon nanti de son titre provisoire arrive sur sa concession ; que peut devenir celle-ci ? (2)

Il est possible qu'elle ne lui plaise pas et qu'il y renonce, ou que l'ayant acceptée, il ne s'installe pas et n'y fasse pas d'améliorations sérieuses ; dans ces

(1) Elle l'est particulièrement en ce qui concerne les lots de ferme, à cause de l'emploi fréquent de la vente aux enchères pour leur aliénation.

(2) On a pris pour base de cet éclaircissement le régime du décret du 30 septembre 1878 qui a réglé le plus grand nombre des attributions de la période. L'analyse des autres textes et l'examen spécial du régime des lots de ferme vendus aux enchères entraînerait des distinctions de détail un peu compliquées, mais qui ne changeraient pas les grandes lignes du cadre adopté.

deux cas, elle lui est purement et simplement reprise ; il est remplacé, et c'est son successeur qui est en général compté dans le peuplement primitif.

Il est possible que, tout en ayant construit et fait des améliorations de fond, il ne remplisse pas les conditions de résidence auxquelles il s'est obligé, ou, qu'ayant contracté emprunt dans les termes des articles 12 et suivants du décret de 1878, il soit saisi par son créancier ; dans l'une ou dans l'autre de ces éventualités, la concession est vendue aux enchères, les acquéreurs devant être d'origine européenne et remplir les conditions imposées au concessionnaire primitif.

Il est possible, enfin, qu'avant d'être propriétaire définitif, mais après avoir résidé pendant un an, le colon, muni de l'approbation du Préfet (1), cède volontairement sa concession à un acquéreur, comme lui français d'origine ou européen naturalisé, qui prend ses lieu et place.

Dans ces divers cas, le concessionnaire disparait avant l'attribution du titre définitif, mais la concession demeure sous un régime spécial, et sa dévolution ne peut avoir lieu que sous réserve des garanties exigées au point de vue du peuplement et de l'exploitation.

Le titre définitif obtenu, la concession ou le lot de ferme peuvent être vendus à n'importe quel Européen ; pendant une période de dix ans pour les lots de village, et de vingt ans pour les lots de ferme, ils restent encore interdits aux acheteurs indigènes (2). Passée cette échéance, ils tombent sous le régime du droit commun et ne diffèrent plus de la généralité des biens fonciers. Les garanties de résidence ne sont donc plus exigées, celles d'origine ne subsistent qu'au regard des indigènes et seulement pour un temps.

Dans l'examen d'un peuplement, il faut, dès lors, distinguer deux sortes de déchets qui répondent à des causes différentes, entrainent des conséquences diverses, et, ne portant pas sur le même contingent, ne sauraient être additionnés. La ligne qui les sépare est celle de l'échéance du droit au titre définitif, qui marque, pour le lot de colonisation, le passage du régime spécial au droit commun.

Situation des peuplements au moment de la délivrance des titres définitifs.

La situation des peuplements au moment où a été acquis pour chacun d'eux le droit au titre définitif s'établit comme suit :

(1) Article 10 du décret du 30 septembre 1878.
(2) Article 28 du décret de 1878.

10

TABLEAU DU PEUPLEMENT AU MOMENT DE LA DÉLIVRANCE DES TITRES DÉFINITIFS

TERRITOIRES	DÉPARTEMENTS	PEUPLEMENT à l'origine	DÉTENTEURS PRIMITIFS		TOTAL des détenteurs primitifs	DÉTENTEURS NOUVEAUX Par voie de cession ou d'adjudication après déchéance		TOTAL des détenteurs nouveaux	SITUATION du peuplement au moment où a été acquis le droit au titre définitif
			Qui ont obtenu leur titre définitif	A qui le titre définitif n'a pas encore été délivré		Qui ont obtenu le titre définitif	A qui le titre définitif n'a pas encore été délivré		
					IMMIGRANTS				
Centres	Alger	1.843	1.488	62	1.550	54	3	57	1.607
	Oran	1.636	1.382	62	1.444	35	»	35	1.479
	Constantine	1.920	1.611	64	1.675	65	»	65	1.470
	Totaux	5.399	4.481	188	4.669	154	3	157	4.826
Groupes de Fermes	Alger	45	37	1	38	3	»	3	41
	Oran	6	5	1	6	»	»	»	6
	Constantine	205	177	9	186	9	»	9	195
	Totaux	256	219	11	230	12	»	12	242
Totaux généraux (Immigrants)		5.655	4.700	199	4.899	166	3	169	5.068
					ALGÉRIENS				
Centres	Alger	2.190	1.761	102	1.863	555	8	563	2.426
	Oran	2.294	1.867	232	2.099	334	18	352	2.451
	Constantine	2.496	2.110	109	2.219	438	19	457	2.676
	Totaux	6.980	5.738	443	6.181	1.327	45	1.372	7.553
Groupes de Fermes	Alger	45	39	1	40	9	»	9	49
	Oran	47	38	4	42	5	»	5	47
	Constantine	574	494	17	511	72	1	73	584
	Totaux	666	571	22	593	86	1	87	680
Totaux généraux (Algériens)		7.646	6.309	465	6.774	1.413	46	1.459	8.233
Récapitulation générale (Immigr. et Algér.)		13.301			11.673			1.628	13.301
					13.301 (11.673 + 1.628)				

Il apparait, on le voit, 1.628 détenteurs nouveaux, sur lesquels il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup que le nombre des immigrants ne dépasse pas 169 contre 1.459 Algériens, prêteurs ou acheteurs, naturellement mieux placés pour succéder à un défaillant. Mais, de ce fait, la proportion du peuplement algérien est relevée à 61,90 0/0, ne laissant plus que 38,10 au peuplement immigrant.

Déchets en cours de concession provisoire.

Au point de vue de la résistance respective de ces deux éléments, le tableau suivant fournit des indications d'ensemble.

DÉCHET DU PEUPLEMENT PRIMITIF AU MOMENT OU A ÉTÉ ACQUIS LE DROIT AU TITRE DÉFINITIF

TERRITOIRES	DÉPARTEMENTS	PEUPLEMENT PRIMITIF		SITUATION du peuplement primitif à l'expiration de la période de résidence		DÉCHET du peuplement primitif		POURCENTAGE DU DÉCHET	
		Immigrants	Algériens	Immigrants restés en possession	Algériens restés en possession	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
CENTRES	Alger	1.843	2.190	1.550	1.863	293	327	15.90	14.93
	Oran	1.636	2.294	1.444	2.099	192	195	11.73	8.50
	Constantine	1.920	2.496	1 675	2.219	245	277	12.76	11.10
TOTAUX		5.399	6.980	4.669	6.181	730	799	13.52	11.45
GROUPES DE FERMES	Alger	45	45	38	40	7	5	15.55	11.11
	Oran	6	47	6	42	0	5	0	10.63
	Constantine	205	574	186	511	19	63	9.26	10.97
TOTAUX		256	666	230	593	26	73	10.15	10.96
Totaux Généraux		5.655	7.646	4.899	6.774	756	872	13.37	11.40
Récapitulation (Immigrants & Algériens)		13.301		11.673		1.628		12.24	

L'écart entre le déchet des immigrants et celui des algériens est, on le voit, assez faible ; si l'on tient compte de la présence, parmi les premiers, d'éléments de peuplement médiocres et particulièrement mal préparés, comme la majorité des Alsaciens-Lorrains de 1872 à 1876, qui ont relevé la moyenne des échecs, on peut avancer que l'immigrant est au moins aussi résistant que l'Algérien.

Sans doute celui-ci est acclimaté, il connaît les cultures locales, il est « débrouillard » suivant l'expression usuelle du pays ; mais il se lasse plus vite que l'immigrant ; son imagination plus prompte lui fait apercevoir, à la première crise, d'autres moyens d'existence ; il sent, en cas d'échec, un refuge tout préparé auprès des siens, dans sa région d'origine dont il n'a pas perdu le contact. Moins vif d'esprit, moins ingénieux, l'immigrant est peut-être plus solide ; sa lenteur est une forme de l'opiniâtreté ; il a des réserves incroyables d'économie et de patience ; et comme, le plus souvent, il a coupé les ponts entre sa province et lui, vendu le peu de biens qu'il y avait, dit adieu aux siens comme pour une expatriation, il ne lâche pied qu'au dernier moment ; et bien souvent, on l'a noté plus haut pour les Alsaciens, même privé de sa concession, il reste en Algérie.

Déchets après attribution définitive.

Cette différence de tempérament semble s'affirmer après l'attribution du titre définitif : l'algérien entreprenant, volontiers spéculateur, vend plus facilement que l'immigrant en qui subsiste encore quelque chose de l'âme paysanne

SITUATION EN 1902 DES CONCESSIONNAIRES DÉFINITIFS.

TERRITOIRES	DÉPARTEMENTS	DÉTENTEURS après accomplissement des conditions de résidence		DÉTENTEURS restés en possession		DÉTENTEURS ayant vendu		POURCENTAGE des concessions qui ont changé de mains	
		Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Côté des Immigrants	Côté des Algériens
CENTRES	Alger	1.607	2.426	778	967	829	1.459	51.58	60.14
	Oran	1.479	2.451	647	1.043	832	1.408	56.25	57.44
	Constantine	1.740	2.676	647	820	1.093	1.856	62.81	69.36
TOTAUX		4.826	7.553	2.072	2.830	2.754	4.723	57.07	62.53
GROUPES DE FERMES	Alger	41	49	10	13	31	36	75.61	73.47
	Oran	6	47	1	18	5	29	83.33	61.70
	Constantine	195	584	50	190	145	394	74.36	67.47
TOTAUX		242	680	61	221	181	459	74.79	67.50
Récapitulation générale (centres et groupes de fermes)		5.068	8.233	2.133	3.051	2.935	5.182	57.91	62.94
Récapitulation globale (Immigrants et Algériens)		13.301		5.184		8.117		61.02	

Pour les algériens comme pour les immigrants, la proportion des colons qui ont vendu leur terre est, on le voit, considérable.

Leurs causes : activité spéciale des transactions foncières dans un pays neuf ;

Une part importante de ces opérations doit être attribuée certainement au jeu normal des transactions immobilières, particulièrement actif dans un pays neuf, et s'exerçant pendant une période d'une trentaine d'années.

Si l'on veut chercher les causes du surplus, on trouvera les trois principales que voici : non réussite individuelle (défaut de ressources, de connaissances agricoles, maladies, mauvaises récoltes) ; absentéisme, d'ordinaire précédé de location ; transformation économique, généralement au profit de cultures riches, et dans l'aire d'influence directe d'un grand centre.

Ces trois causes agissent très inégalement suivant les régions et suivant les époques.

non réussite individuelle ; incertitude et difficultés des débuts;

La première exerce surtout son effet dans la période qui précède le titre définitif. Le colon qui a résisté cinq ans, ou qui a fait pendant trois ans un effort suffisant pour être déclaré propriétaire définitif, est en général à l'abri, sinon des mauvaises chances, du moins des découragements du début. Il a passé la crise d'acclimatation, et à travailler sa terre il s'y est attaché. Jusque-là, il était d'autant plus sensible aux difficultés toujours considérables d'une création, qu'il s'y joignait la secousse du déracinement et de l'adaptation à un milieu nouveau. Comme on pourra le constater dans le tableau annexe du peuplement, le déchet avant titre définitif, a atteint son maximum dans la première partie de la période sous enquête.

Les installations hâtives des premières années, la prédominance des concessionnaires sans ressources admis au titre II, ont causé de très nombreux échecs, d'autant plus que ni le choix des cultures, ni à plus forte raison les procédés avantageux n'étaient encore fixés. Sans reproduire souvent le fait des premiers colons de Guyotville, mourant de faim sur des concessions qui, consacrées au raisin de primeur, valent ajourd'hui dans les 10.000 francs l'hectare, la colonisation d'il y a trente ans laissait les colons souvent aussi incertains de l'exploitation à tenter que des moyens matériels de la mener à bien. C'est ainsi que des centres, actuellement très riches, ont perdu dans les premières années, la moitié de leur peuplement primitif. La culture de la vigne, la pratique plus récente encore des labours préparatoires qui ont régularisé les rendements jusque-là inégalement rémunérateurs des céréales, et aussi un recrutement meilleur, ont changé les choses ; les exploitations sont aujourd'hui expérimentées, la technique agricole dans une large mesure fixée ; le colon des périodes récentes n'a, s'il



veut réussir, qu'à ouvrir les yeux et à employer intelligemment les ressources dont il a dû justifier.

manœuvres de la spéculation depuis que la hausse des terres a relevé la valeur des concessions ;

Ces conditions, notoirement plus favorables, ont, à la vérité, amené un autre danger ; les concessions, dont la valeur a grandi dans la mesure même du développement du pays et de la hausse générale des terres, sont devenues tentantes pour la spéculation ; on commence à trouver le concessionnaire prête-nom d'un capitaliste du pays ; ou encore on voit le colon recevoir, dès son arrivée, des offres d'achat différé jusqu'au titre définitif, si avantageuses à ses yeux qu'il les accepte sans réfléchir, et qu'avant de l'abandonner définitivement, il ne consacre à sa concession que le temps et l'effort minima pour n'en être pas déchu. Ce sont ces constations qui ont amené le Gouvernement à relever à dix ans dans le décret de 1904 l'obligation de résidence.

absentéisme ;

Les deux autres causes ne s'exercent que dans la seconde période, après l'obtention du titre définitif ; l'absentéisme est, en général, le fait du colon qui a loué ses terres aux indigènes, et qui, détaché de sa terre, obligé de la quitter pour trouver ailleurs un emploi de son activité et un supplément de ressources, n'y voit qu'un placement temporaire dont il sort à la première occasion. Il a sévi surtout dans les lots de ferme et dans les centres du département de Constantine.

transformation économique ;

Quant à la transformation économique, elle est en général l'œuvre de grands propriétaires, de capitalistes de la ville, qui, trouvant dans telle région proche, — dans la Mitidja orientale, pour Alger, dans la vallée de la Seybouse pour Bône, dans celle de la Soummam à Bougie, autour de Bel-Abbès ou de Mascara, — des terres propres aux grandes exploitations intensives, s'en rendent maîtres peu à peu, et constituent, avec un certain nombre de concessions, de grands ou de moyens domaines. Dans ce cas comme dans le précédent, la cession de la concession, regrettable au point de vue de la colonisation, n'indique pas l'échec du concessionnaire. Réunis d'habitude par une étroite solidarité, les intérêts de la colonisation et ceux du colon se séparent lorsque des circonstances, heureuses en apparence, donnent à la terre de ces brusques poussées de hausse qui déterminent son abandon par le petit détenteur.

les conditions locales; milieu physique, milieu moral.

Enfin, par le milieu économique ou moral qu'ils constituent, milieu de travail et de confiance, milieu de paresse ou de découragement, milieu favorable à des cultures rémunératrices, milieu sous le coup de telle cause permanente ou accidentelle d'insuccès, la région et le centre lui-même exercent sur la résistance du peuplement une forte action.

D'une manière générale, il semble que le département d'Oran ait, à ces divers points de vue, offert aux nouveaux colons des conditions plus propices que les deux autres. Tant avant qu'après l'attribution du titre définitif, le concessionnaire comme l'acquéreur y ont montré plus de solidité. Pendant la période provisoire, il semble que les Algérois aient souffert davantage (déchet moyen 15,30 0/0 contre 10 à Oran et 11,7 à Constantine), mais ils ont ultérieurement conservé leurs propriétés dans une proportion plus forte que leurs voisins de l'Est.

Que si maintenant l'on cherche à dégager quelques directrices au sujet de l'emploi des divers procédés auxquels a eu recours l'administration, voici les constatations auxquelles on arrive :

Résultats comparatifs de la concession et de la vente avec obligation de résidence.

1° Il est difficile d'indiquer, a priori, laquelle de la concession gratuite ou de la vente avec obligation de résidence, est la plus favorable au maintien du peuplement ; la comparaison de centres de la même région peuplés à la même époque, sous l'un et l'autre régime, ne donne pas d'indication nette. Aboutville, vendu en 1887, n'est pas dans une situation différente de celle son voisin Bertville, concédé en 1880 ; dans le petit centre voisin de Hoche, créé en 1890, les concessionnaires ont tenu beaucoup mieux (1). La vente a donné de très bons résultats à Trumelet, à Parmentier, d'assez bons à Tocqueville, de médiocres à Richelieu, de mauvais à Tigzirt et à Takdempt. A serrer la matière de près, on s'aperçoit que les lots vendus ne différaient en rien des lots concédés, et qu'avec l'infirmité de la publicité, le Gouvernement Général n'a pas eu pour ses ventes une clientèle différente de celle de ses concessions.

La vente aux enchères exclut pratiquement les immigrants.

2° Le résultat évident des ventes, et d'ailleurs inévitable puisqu'elles étaient faites aux enchères et annoncées dans la Métropole de la manière la plus insuffisante, a été d'écarter presque complètement les immigrants. A Aboutville, les 40 lots ont été pris par les algériens ; à Richelieu, il s'est présenté 3 immigrants contre 47 algériens ; la constatation, déjà faite en 1869 par le maréchal de Mac-Mahon, a été répétée en 1892 par M. Labiche : toutes les ventes faites depuis l'ont soulignée avec une clarté qui ne laisse plus de doutes.

Mauvais résultats des groupes de fermes au point de vue du peuplement.

3° Au point de vue tant de la fixité du peuplement que de son importance, le système des groupes de fermes se montre partout très inférieur à celui des centres. Il y a lieu, sans doute, de tenir compte que les périmètres allotis en fermes sont, en général, moins heureusement placés, et de terres moins riches

(1) Aboutville, 16 acheteurs encore en possession sur 40.
Bertville, 16 concessionnaires sur 49.
Hoche, 21 concessionnaires sur 36.

que ceux consacrés aux villages. L'étendue des attributions compense peut-être au point de vue des intérêts individuels du colon, mais non à celui des intérêts de la colonisation. On a vu au tableau de la page 148 que le pourcentage du déchet sur les concessionnaires définitifs était sensiblement plus fort pour les lots de ferme que pour les lots de village (environ 70 0/0 contre 60 0/0). A de rares exceptions près, et même dans des circonstances nettement favorables, l'effectif français du peuplement primitif non seulement ne s'augmente pas, mais semble se maintenir avec beaucoup de peine.

C'est que le groupe de fermes ne peut faire vivre des gens de métier, et n'attire pas d'éléments complémentaires. Le propriétaire heureux cherche la main-d'œuvre la plus avantageuse, il s'adresse aux indigènes ou aux étrangers ; épuisé ou déçu, il loue ou il vend, et c'est aux indigènes ou à son voisin ; s'il a contracté l'obligation d'installer des Français, un adulte par 20 hectares, condition imposée dans un certain nombre de cas, ce sera le maximum de son effort et qu'il détendra à la première occasion. S'il n'est obligé ni à la résidence ni à la substitution, sa propriété est un simple placement immobilier dont il se bornera à tirer le parti le moins pénible et relativement le plus rémunérateur.

L'état actuel des lots de ferme concédés ou vendus dans le département de Constantine offre, à ce sujet, une leçon instructive et attristante.

Sur les 779 lots de fermes effectivement aliénés, soit à titre gratuit soit à titre onéreux, dans le courant de la période, 636 seulement, dont 461 primitivement concédés et 175 primitivement achetés aux enchères, sont encore en mains françaises.

Des 175 fermes achetées aux enchères, 28 sont habitées par leurs propriétaires, 56 (1) exploitées sous leur direction, 22 louées à des européens, 97 louées à indigènes.

Des 461 fermes concédées gratuitement, 93 sont habitées par leurs propriétaires, 210 (1) exploitées sous leur direction, 49 louées à des européens, 202 louées aux indigènes.

L'expérience, on peut le soutenir, n'est pas absolument définitive ; elle a été faite dans le département où la colonisation a eu le moins de succès, et dans des conditions règlementaires évidemment maladroites ; les lots de ferme étaient trop grands pour les forces d'un petit colon, trop exigus pour les désirs d'un grand exploitant ; rien ou à peu près n'a été fait pour attirer ceux-ci, peu de précautions prises pour les retenir, et une fermeté très inégale pour les maintenir quand elles avaient été exigées. Mais, telle qu'elle a été menée, elle se résume dans cette constatation : les 80.000 hectares employés dans le département de Constantine à la constitution de lots de ferme sont en grande partie perdus pour la colonisation.

(1) Dans ce nombre sont comprises les fermes habitées par leurs propriétaires.



Supériorité du peuplement régional.

Le groupement dans un centre nouveau d'immigrants provenant d'une même région se révèle comme un moyen très efficace de faciliter et de fixer leur implantation. Il semble que ce procédé enlève à la crise de l'acclimatation son facteur moral le plus pénible, la sensation de l'isolement, et qu'il rende plus plus spontanés ce sentiment de la solidarité, ce goût de l'aide mutuelle, si précieux dans les débuts de la petite cité. On est frappé en tous cas de la résistance qu'offrent des peuplements homogènes, celui, cependant si misérable au début, des Alpins de Bois-Sacré (1), celui des Corses de Sidi-Mérouane (2), médiocres agriculteurs qui louent pour la plupart leurs terres mais qui conservent leurs concessions, celui des Alsaciens d'Haussonvillers et de Camp-du-Maréchal (3).

Les propriétaires actuels.

Il est intéressant de se demander en quelles mains sont à l'heure actuelle les lots aliénés pendant la période.

SITUATION DU PEUPLEMENT EN 1902.

DÉNOMINATION des Territoires	DEPARTEMENTS	DÉTENTEURS primitifs restés en possession		DÉTENTEURS NOUVEAUX ayant acquis après la délivrance du titre definitif				TOTAL
		Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Etrangers	Indigènes	
CENTRES	Alger	778	967	206	866	42	177	3.036
	Oran	647	1.043	118	971	91	83	2.953
	Constantine	647	820	194	941	52	265	2.919
	TOTAUX	2.072	2.830	518	2.778	185	525	8.908
GROUPES DE FERMES	Alger	10	13	12	21	2	12	70
	Oran	1	18	1	14	9	3	46
	Constantine	50	190	56	156	6	76	534
	TOTAUX	61	221	69	191	17	91	650
TOTAUX GÉNÉRAUX		2.133	3.051	587	2.969	202	616	9.558
		5.184		4.374				
		9.558						

(1) Bois-Sacré (1872), 39 concessionnaires encore en possession sur 62.
(2) Sidi-Mérouane (1874), 55 concessionnaires encore en possession sur 80.
(3) Haussonvillers (1873), 44 concessionnaires sur 50. Camp-du-Maréchal (1880), 26 sur 35.

Diminution du nombre des détenteurs.

La première constatation qui frappe, est la diminution du nombre des détenteurs ; il avait été réparti 13.301 propriétés ; il n'y a plus que 9.558 propriétaires; c'est un déchet de plus du quart.

Voici comment il s'établit :

TERRITOIRES	DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE DÉTENTEURS		DIMINUTION globale du nombre des détenteurs	DIMINUTION pour cent du nombre des détenteurs
		Primitifs	Actuels		
CENTRES	Alger	4.033	3.036	997	24.72
	Oran	3.930	2.953	977	24.86
	Constantine	4.416	2.919	1.497	33.89
	Totaux	12.379	8.908	3.471	28.03
GROUPES DE FERMES	Alger	90	70	20	22.22
	Oran	53	46	7	13.21
	Constantine	779	534	245	31.45
	Totaux	922	650	272	29.50
Totaux Généraux		13.301	9.558	3.743	28.14

Ce phénomène de concentration, auquel, seuls, un petit nombre de centres ont échappé (1), était d'ailleurs à prévoir. Dans le milieu relativement fermé que constitue un village de colonisation, c'est au profit des plus forts et des plus laborieux que disparaissent les faibles et les incapables : nécessité vitale dans les régions pauvres, où les concessions se sont révélées insuffisantes, et où la grande culture est obligatoire ; modification avantageuse dans les régions riches, où l'exploitation intensive nécessite des capitaux assez forts. Hormis le voisinage des grands centres, l'Algérie agricole n'est pas encore à l'âge du morcellement.

C'est en sens inverse du succès de la colonisation que cette concentration

(1) Dans le département d'Alger, Souk-el-Haâd, Loverdo; à Oran, Cassaigne, Franchetti, Nazereg.

s'est affirmée. Elle a absorbé un peu moins du quart des lots à Oran et à Alger, un peu plus du tiers à Constantine.

Sur les 9.558 propriétaires actuels des terres de colonisation, 202 sont étrangers, 616 indigènes.

Détenteurs étrangers.

L'effectif des étrangers dans ce groupe de détenteurs ne représente donc qu'un peu plus de 2 0/0 (1), celui des indigènes, 6,40 0/0.

C'est dans le département d'Oran que les acquéreurs étrangers se rencontrent en plus grand nombre : cent sur les trois mille propriétaires des terres de colonisation de la période. Leur proportion (3,33 0/0) s'élève jusqu'à 4,6 dans l'arrondissement d'Oran, où un certain nombre de centres sont fortement infiltrés : à Sidi-Bakti, 9 propriétaires étrangers sur 21 ; 9 aussi à Er-Rahel sur 50 ; 4 à Arlal ; 3 à Rio-Salado. L'arrondissement de Sidi-bel-Abbès (21) et celui de Mascara (25) participent, mais dans de moindres proportions, au même phénomène : Bou-Khanéfis, Lamtar, Le Télagh, dans le premier, Franchetti, Uzès-le-Duc, Nazereg, dans le second, ont chacun entre 4 et 7 propriétaires espagnols. Dans le département d'Alger, les centres de l'arrondissement central comptent une douzaine de Mahonnais propriétaires ; ceux de Tizi-Ouzou, quelques Italiens ou Maltais. A Constantine, la proportion est plus faible encore ; à Bône, à Bougie, à Philippeville, à Sétif, on trouve par arrondissement une dizaine de Maltais devenus détenteurs, quelques-uns très importants, de terres de colonisation ; à Constantine et à Guelma, ce sont plutôt des Italiens ; leur ensemble forme à peine 1 0/0 de l'effectif des propriétaires.

Détenteurs indigènes.

La situation est inverse en ce qui concerne les indigènes. Ils comptent à peine pour 2 0/0 à Oran, et, sauf dans le Chéliff (Ammi-Moussa 13 sur 32), et dans le Dahra (Cassaigne 16 sur 60), n'apparaissent nulle part en nombre. Sensiblement plus nombreux à Alger (4, 8 0/0), ils ont dans la partie orientale de l'arrondissement central, et surtout dans celui de Tizi-Ouzou des positions assez fortes : 5 à Isserbourg, 6 à Bouïra, 3 à El-Adjiba, autant à Palestro, 13 à Bordj-Ménaïel, 12 aux Ouled-Keddache, 12 à Dra-el-Mizan, 16 à Tizi-Ouzou, 11 à Pirette, autant à Tigzirt ; c'est la poussée kabyle qui se dessine.

Mais c'est à Constantine qu'ils pénètrent le plus profondément les rangs des concessionnaires ; ils y figurent aujourd'hui pour 341 sur 3.463, soit presque 10 0/0. L'infiltration proportionnellement la plus forte a eu lieu dans l'arrondissement de Bougie (73 sur 567, soit 13 0/0). Ce sont les Kabyles de l'Oued-Sahel qui en sont les principaux ouvriers (Oued-Amizour 22 sur 65, Akbou 14 sur 36). Dans la région de Sétif, les indigènes forment 11 0/0 des

(1) Exactement, 2,11.

propriétaires de concessions ; ce sont les gros propriétaires kabyles descendus sur le plateau (Medjana 14 contre 12 français, Bordj-bou-Arréridj 5, El-Achir 5), ou des gens du pays qui ont acheté à des colons faibles dans des centres éprouvés (Navarin 9 sur 34, Blondel 7 sur 27, aux Hachem 8 sur 25) ; ils sont seuls désormais sur les fermes de Bir-Haddada. Dans l'arrondissement central, la proportion de propriétaires indigènes est de 10 0/0 (126 sur 1.261) ; c'est surtout dans les centres du début de la période et dans les groupes de fermes que leur installation est sensible (Guettar-el-Aïch 13, St-Donat 9, Kercha 5, Oued-Smendou 7 sur 24, Kef-Beni-Hamza 5 sur 21, Caïdat des Azels 6 sur 22). Même proportion à peu près à Philippeville et à Batna. A l'Est, dans les arrondissements de Bône et de Guelma, où les qualités économiques des indigènes sont d'ailleurs moindres, leur prise est beaucoup plus faible.

Effectif installé par la colonisation.

Population présente sur les anciens centres.

La colonisation officielle a installé sur ses 428 nouveaux territoires, 54.314 français. Ils trouvaient dans les 37 centres déjà existants une population déjà fixée qui montait à 17.554 personnes, dont 6.202 français, 3.989 étrangers, 7.364 indigènes.

Population actuelle des périmètres sous enquête.

Le dénombrement de 1901 fait ressortir pour les mêmes territoires une population globale de 139.602 personnes dont 60.116 français, 21.400 étrangers, 55.662 indigènes et 2.424 marocains ou tunisiens.

Le tableau ci-contre rapproche par arrondissement et par département ces deux séries de chiffres.

Augmentation générale, sauf dans un arrondissement.

Sauf dans un seul arrondissement, celui de Philippeville, où la colonisation a d'ailleurs été peu active, la population actuelle excède notablement l'apport primitif. L'augmentation est variable, et variables aussi ses éléments ; elle atteint son maximum dans le département d'Oran, et spécialement dans l'arrondissement d'Oran où les 2.787 français installés, s'ajoutant aux 1.994 unités déjà fixées forment aujourd'hui un total de près de 14.000 personnes sur lesquelles 5.600 français.

Infiltration inévitable d'éléments étrangers et d'éléments indigènes.

A l'élément français se joignent, en masses parfois très fortes, l'élément étranger et l'élément indigène. Il n'y a pas lieu de s'en étonner ; pour que le centre demeurât exclusivement français, il eût fallu que, contre la force des choses, se prolongeassent les formes artificielles de sa création ; à mesure que les années passent, il est fatal, et il n'est pas mauvais en soi, que la petite cité nouvelle rentre dans les conditions communes de la vie algérienne et qu'elle se rapproche de la composition normale des agglomérations européennes.

POPULATION DES PÉRIMÈTRES DE COLONISATION.

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	POPULATION FRANÇAISE installée sur les nouveaux périmètres au moment de leur formation			POPULATION avant l'agrandissement des centres anciens agrandis pendant la période 1871-1895					POPULATION MUNICIPALE des centres nouveaux, des centres anciens et des groupes de fermes (dénombrement 1901)				
		Immigrants	Algériens	TOTAL	Français	Etrangers européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans sujets français	TOTAL	Français	Etrangers européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans sujets français	TOTAL
ALGER	Alger	2.382	2.867	5.249	715	480	»	2.001	3.196	7.242	2.699	69	5.244	15.254
	Médéa	82	155	237	176	21	»	27	224	1.138	52	4	994	2.188
	Miliana	1.447	1.549	2.996	856	258	»	794	1.908	3.785	827	71	2.273	6.956
	Orléansville	1.639	1 634	3.273	84	10	»	29	123	2.670	144	62	1.108	3.984
	Tizi-Ouzou	2.703	3.052	5.755	862	175	»	119	1.156	5.637	927	11	9.280	15.855
TOTAL du département d'Alger		8.253	9.257	17.510	2.693	944	»	2.970	6.607	20.472	4 649	217	18.899	44.237
ORAN	Mascara	1.532	1.807	3.339	117	10	»	»	127	3.867	1.711	383	2.680	8.641
	Mostaganem	2.352	2.673	5.025	880	131	»	882	1.893	7.025	1.298	144	2.309	10.776
	Oran	1.455	1.332	2.787	432	1.156	»	406	1.994	5.528	5.960	714	1.706	13 908
	Sidi-bel-Abbès	1.624	2.102	3.726	1.228	1.330	»	383	2.941	5.714	5.262	770	1.599	13.345
	Tlemcen	155	467	622	283	176	46	68	573	846	377	62	420	1.705
TOTAL du département d'Oran		7.118	8.381	15 499	2.940	2.803	46	1.739	7.528	22.980	14.608	2.073	8.714	48.375
CONSTANTINE	Batna	343	514	857	»	»	»	»	»	1.231	126	60	1.980	3.397
	Bône	871	1.235	2.106	39	38	»	95	172	2.418	458	2	2.238	5.116
	Bougie	1 457	1.857	3.314	»	»	»	»	»	3.166	382	2	6.990	10.540
	Constantine	3.968	3.986	7.954	169	37	6	2.046	2.258	4.506	458	57	8.936	13.957
	Guelma	465	489	954	»	»	»	»	»	890	326	8	2.062	3.286
	Philippeville	638	634	1.272	»	»	»	»	»	726	97	»	169	992
	Sétif	2.058	2.790	4.848	361	167	»	461	989	3.727	296	5	5.674	9.702
TOTAL du départ. de Constantine		9.800	11.505	21.305	569	242	6	2.602	3.419	16.664	2.143	134	28.049	46.990
TOTAL GÉNÉRAL des trois départements		25.171	29.143	54.314	6.202	3.989	52	7.311	17.554	60.116	21.400	2.424	55.662	139602

Comme de juste, c'est dans le département d'Oran que l'élément étranger a pris la plus grande place ; ce sont les alfatiers, les défricheurs, les journaliers, les petits fermiers, et à la longue les petits propriétaires espagnols ; ils apportent aux colons français des bras qui ne craignent pas le travail, leurs habitudes d'économie et de sobriété, leur grande prolificité : dans l'arrondissement d'Oran ils les ont déjà dépassés de nombre (5.960 contre 5.528) ; ils les atteignent dans les centres de l'arrondissement de Bel-Abbès (5.262 contre 5.714) ; à Mascara et

à Tlemcen leur proportion reste au-dessous de la moitié de l'effectif français, et au-dessous du quart à Mostaganem. Dans le département d'Alger, seul l'arrondissement chef-lieu est fortement infiltré; ce sont les Mahonnais, les Alicantins de la Mitidja littorale, des pêcheurs du golfe de Naples, et, surtout depuis quelques années, des primeuristes de Campanie et de Calabre. A Constantine, les arrondissements maritimes et ceux de l'Est présentent seuls une proportion sérieuse d'étrangers ; à Bône et à Guelma, des Italiens et quelques Siciliens, ailleurs des Maltais ; l'ensemble des nouveaux territoires ne compte d'ailleurs guère plus de 2.000 étrangers dans tout le département.

Au contraire, c'est là que la population indigène, d'ailleurs sensiblement plus dense, presse le plus fortement sur les colons. Il y a, dans ce gros chiffre de 28.049 indigènes installés sur les centres et groupes de fermes, de certains départs à opérer ; il ne constitue pas un afflux entièrement nouveau ; il représente, pour plusieurs milliers, des populations qui vivaient jadis sur les périmètres, qui ont continué d'en occuper quelques parties, ou qui, peu à peu revenues, ont fini par s'installer à titre précaire ou définitif sur le territoire. L'élément le plus nombreux est formé des familles de journaliers, khammès ou locataires, auxiliaires du colon ; il faut compter, en outre, un certain nombre de négociants kabyles ou m'zabites, à demeure dans l'agglomération, ainsi que les propriétaires nouveaux, acheteurs de plus en plus résolus des terres de colonisation.

La population française. Médiocrité apparente de son accroissement sur place.

Reste la population française ; elle s'élevait en 1901 à 60.116 ; l'augmentation par rapport au peuplement primitif n'est, on le voit, pas très forte ; elle est même nulle si l'on tient compte de l'effectif déjà fixé sur les centres agrandis.

C'est tout d'abord que les bons centres ont à supporter la perte des mauvais ; alors qu'Oran apporte un excédent de 7.481, Constantine marque dans tous ses arrondissements une diminution qui se chiffre dans l'ensemble par 4.641.

Essaimage des nouveaux centres.

En outre, le procédé même de la colonisation officielle fait que, tant que les cultures intensives ne seront pas substituées aux autres, la population française ne pourra pas augmenter beaucoup dans les centres purement agricoles. On choisit, pour occuper les concessions, des familles autant que possible nombreuses ; lorsque les enfants grandissent, il n'y a plus de place pour eux sur l'exploitation paternelle qui ne peut, maintenue sur le pied primitif, occuper et nourrir qu'une famille ; il faut que les jeunes ménages cherchent à vivre, et c'est souvent hors du centre. C'est ainsi que l'on voit dans des villages notoirement prospères, et où le chiffre des naissances dépasse régulièrement et de beaucoup celui des décès, la population française rester stationnaire. A son tour, le nouveau village a essaimé ; tel colon heureux a acheté ailleurs, au

titre de la colonisation privée, des propriétés plus importantes ; les jeunes gens à l'étroit ont pris une ferme, obtenu une concession, ou encore ont été tentés par la ville, sont entrés dans les chemins de fer, dans les administrations, dans le commerce (1). Le relevé, d'ailleurs incomplet, des naissances et des décès dans les centres de la période révèle un excédent de 15,558 naissances (2), sur l'effectif duquel le département de Constantine figure pour plus de 3,000 unités. Dans 14 seulement de ses 200 centres ou groupes de fermes, les décès ont excédé les naissances. C'est bien la preuve que si la population française y a diminué, ce n'est pas qu'elle y ait dépéri ; elle s'est déplacée.

Le fils de colon est partout.

A ne mesurer qu'à l'effectif actuellement présent dans les centres le rendement ethnique de la colonisation officielle, on se tromperait donc beaucoup (3). Le fils de colon est partout en Algérie, et pour avoir quitté le centre où tel des siens travaille encore, il n'est pas perdu pour l'œuvre nationale ; le colon malheureux lui-même, et qui a lâché pied devant une tâche trop lourde, est demeuré le plus souvent dans la colonie (4) ; qu'il ait une famille, des enfants, et ce n'est pas en vain qu'il sera venu. Que si enfin, à l'apport direct des énergies nouvelles, à coup sûr trop réduit, on joint l'apport indirect, l'appel plus ou moins persuasif des familles installées et satisfaites à celles qui sont restées au pays natal, on verra que, malgré l'évidente insuffisance de sa propagande, l'action administrative demeure, dans l'ensemble de cette période, responsable de la part probablement la plus grande de l'immigration française en Algérie.

Rapports étroits de la colonisation officielle

On a marqué, au cours du résumé historique qui ouvre ce travail, les grands chiffres qui précisent par périodes les rapports de la colonisation officielle avec

(1) M. Demontès dans une de ses monographies de centre, si pénétrantes et si suggestives, a mis clairement en lumière ce phénomène à propos du village de Vesoul-Benian.

(2)

	Alger	*Oran*	*Constantine*
Naissances....	17.186	27.224	13.818
Décès.........	14.646	17.425	10.605

A Alger, les décès sont plus nombreux que les naissances dans 13 centres, dont deux, possédant des hôpitaux régionaux avec asile de vieillards, relèvent fortement la mortalité.

A Oran, la mortalité a dépassé la natalité dans 4 centres seulement, et dans 14 à Constantine.

(3) Il est singulier que tous les écrivains qui se sont occupés de la question, et les meilleurs esprits, un Burdeau, un Leroy-Beaulieu, aient appliqué cette mathémathique beaucoup trop sèche à une œuvre qui, dès le début, se diffuse et ne peut être jugée qu'avec du recul.

(4) On a tenté, au cours de cette enquête, d'établir un relevé relatif au sort ultérieur des colons qui ont quitté leur concession. L'imprécision des résultats a amené à l'abandonner. Il se dégageait cependant des documents fournis, que le retour en France de l'immigrant lassé ou privé de sa terre était l'exception, et que d'ordinaire il restait en Algérie. C'est la conclusion que faisait ressortir déjà l'enquête sur la colonisation des Alsaciens-Lorrains, dont on a fourni les chiffres plus haut.

et de l'élargissement de l'aire d'expansion nationale.

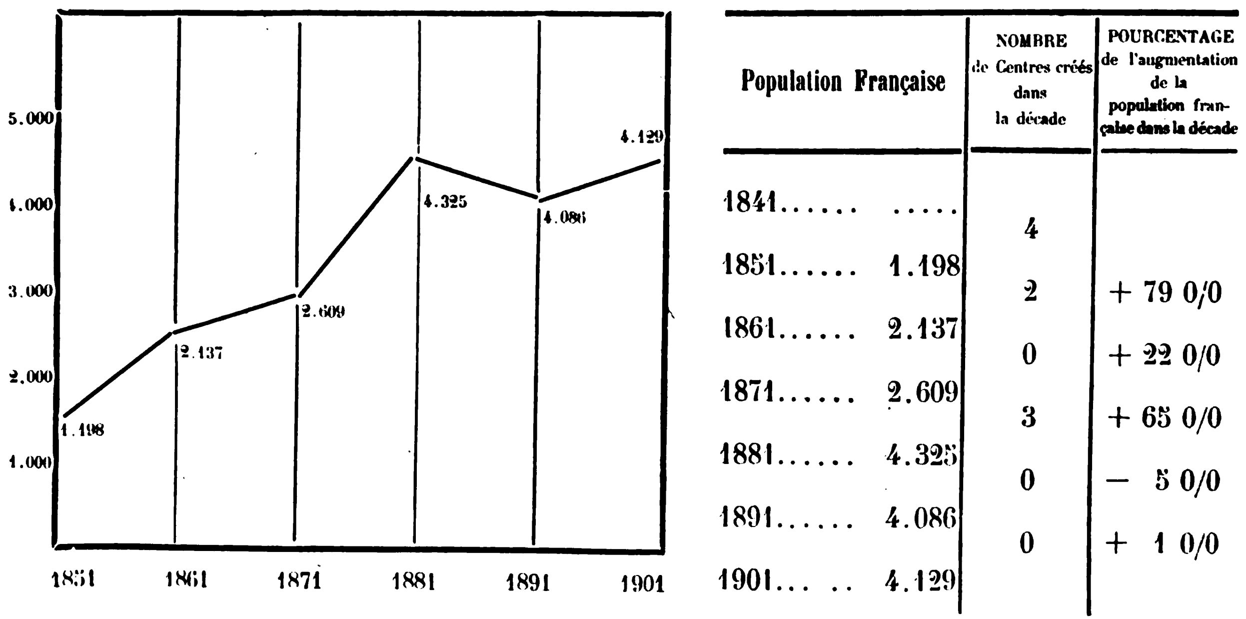
l'augmentation de la population française et de la population agricole européenne.

Autant peut-être que ce tableau, l'examen comparatif des deux cartes de la densité de la population française en 1871 et en 1901, et de la grande carte de la colonisation jointe à ce volume, éclaire la question pour les 30 années qu'il embrasse. On y voit les courbes de la densité accrue suivre les chantiers de peuplement de la colonisation officielle, avec une fidélité qui ne permet guère de douter que l'extension de l'aire ethnique française soit son œuvre directe.

Quelques exemples locaux : Médéa et Sidi-bel-Abbès.

S'il y fallait des clartés de plus, on les trouverait au simple rapprochement du mouvement de la population dans des régions similaires, où la colonisation officielle a été, ici poussée énergiquement, là interrompue.

L'arrondissement de Médéa a pour cœur une des hautes plaines les plus belles et les plus fertiles d'Algérie, saine, tempérée, également remarquable par ses blés et par ses vins ; la colonisation privée y a pris un assez grand développement ; pour des causes diverses, la colonisation officielle y a été arrêtée depuis quinze ans (1) ; la population française y est nettement stationnaire.



Population Française		NOMBRE de Centres créés dans la décade	POURCENTAGE de l'augmentation de la population française dans la décade
1841......	.....		
		4	
1851......	1.198		
		2	+ 79 0/0
1861......	2.137		
		0	+ 22 0/0
1871......	2.609		
		3	+ 65 0/0
1881......	4.325		
		0	— 5 0/0
1891......	4.086		
		0	+ 1 0/0
1901......	4.129		

A 300 kilomètres de là, voici l'arrondissement de Sidi-bel-Abbès, un peu plus vaste que le premier, avec le beau plateau du Tessala et le bassin de la

(1) Trois centres seulement depuis 1871 : Loverdo, Berrouaghia, Ben-Chicao, tous trois relativement restreints.

La Colonisation officielle dans la région de Sidi Bel-Abbès

Aïn-Thrida (1863)
Lelifa (1863)
Les Trembles (1863)
(1859) Kounier
Tessala (1878)
Sidi-Bel-Abbès (1849)
Deligny (1872)
Mercier-Lacombe 1874
Boulet
Sidi-Lhassen (1856)
Baudens (1877)
Zelleds
Parmentier (1894)
Boulin (1901)
(1885) Lamtar
Bou-Khanefis 1872
(1889) Tassin
(1858) Tenira
Tabia (1877)
Chanzy
Aïn-Beïda 1906
Tirman 1901
Bedeau 1882
Slissen 1875
Telagh 1879
Magenta
Bossuet 1878
Chemin de
Crampel 1883

LÉGENDE

Centres et Agrandissements jusqu'à 1871
——— d° ——— de 1871 à 1895
——— d° ——— de 1896 à 1905
Centres en peuplement et en projet
. . . . Limite d'Arrondissement

Echelle : 1/1.000.000.

MOUVEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE

Echelle : 0.004 pour 1.000 habitants.

0
1.000
2.000
3.000
4.000
5.000
6.000
7.000
8.000
9.000
10.000
11.000
12.000
13.000
14.000

711
1.951
3.460
5.861
8.934
13.584

1854 1861 1871 1881 1891 1901

Mékerra, aux terres plus faciles mais moins riches que celles de Médéa, et en partie couvertes de forêts.

De 1871 à 1895, l'effort de la colonisation y a été intense :

POPULATION FRANÇAISE		CENTRES créés dans la décade	POURCENTAGE de l'augmentation dans la décade
—		—	—
1851	733		
		3	66 0/0
1861	1.951		
		5	77 —
1871	3.460		
		16	68 —
1881	5.860		
		10	52 —
1891	8.934		
		6	50 —
1901	13.584		

La population française y a plus que triplé, et elle est en voie d'accroissement constant ; la brusquerie de la courbe jointe au croquis ci-dessus donne bien le sens et l'impétuosité de ce mouvement.

Aumale et Téniet-el-Haâd.

Mêmes constatations si l'on prend de simples régions ne dépassant pas le territoire d'une commune mixte. Voici Aumale et Téniet-el-Haâd, toutes deux sous la même latitude, toutes deux tournées vers le Sud, occupées de céréales et d'élevage ; là, aucune création, ici une activité récente, et qui se précipite ces dernières années.

A Aumale, avec de petites variations en sens contraire, la population française a perdu 26 0/0 depuis 1861.

A Téniet, l'agrandissement de 1874 relève légèrement la population française de 541 à 547 unités ; les quatre centres de la décade suivante la font hausser à 1.088 (90 0/0 d'augmentation), les trois de la dernière à 1.837 (69 0/0).

Impuissance relative de la colonisation privée à faire du peuplement.

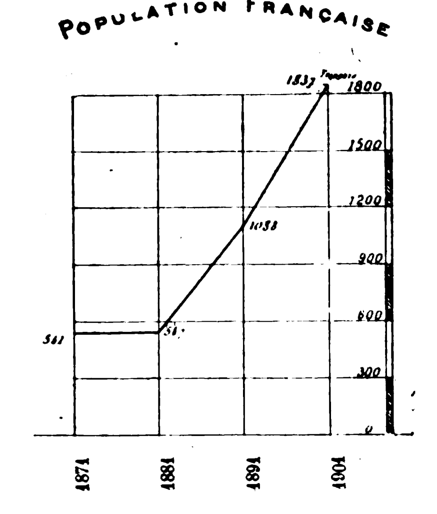
Peut-être viendra-t-il à l'esprit que la colonisation privée aurait pu, à moindres frais, aboutir à des résultats comparables, tout au moins de loin. Les faits ne laissent à ce point de vue aucune incertitude. En dehors des régions riches, voisines des grands centres, la colonisation privée ne pouvait être tentée par les Français que sous la forme du grand, ou, tout au plus, du moyen domaine. Ni l'un ni l'autre ne rendent nécessaire un peuplement dense. La nécessité d'abais-

La Colonisation officielle
dans la région de
TENIET-EL-HAD

LÉGENDE

- Centres et Agrandissements jusqu'à 1871
- —— d° —— de 1871 à 1895
- Centres en peuplement et en projet
- Limite de Département
- — d° — d'Arrondissement
- — d° — de Commune mixte

Echelle : 1/1.000.000°



ser ses prix de revient pousse naturellement le propriétaire à rechercher la main-d'œuvre la plus économique ; ce ne peut être la française ; il s'adressera à l'étranger ou à l'indigène ; tel puissant vignoble de la Mitidja, qui donne plus de 100,000 francs de salaires aux indigènes, ne fait pas vivre plus de deux familles françaises ; il y a quinze ans, on faisait venir des tailleurs de France pour soigner la vigne ; aujourd'hui, les Kabyles eux-mêmes savent la taille. Même dans les régions neuves, et auprès de propriétaires qui tiennent à n'employer à demeure que des Français, ceux-ci ne sont pas nombreux ; la plus belle ferme du Sersou, dans laquelle on a fait à la dernière récolte pour près de 250,000 francs de céréales, n'abrite, en outre du propriétaire et de ses domestiques personnels, que quatre familles de métayers français. La grande propriété ne peuple pas.

Les grandes sociétés de colonisation.

La Compagnie Génevoise.

L'échec, au point de vue du peuplement tout au moins, des grandes compagnies de colonisation, qui avaient assumé cependant, à ce sujet, des responsabilités plus ou moins précises, l'indiquait d'avance. La Compagnie Génevoise des colonies suisses de Sétif s'était engagée à créer et à peupler dix villages de cinquante feux. Elle n'a réussi à en établir que sept, sur lesquels deux (El Hassi et Aïn Trick) sont pratiquement vides de colons et comptent ensemble 19 français, tandis que les cinq autres en ont ensemble 233. Sur son magnifique domaine de 14.744 hectares, d'ailleurs exploité dans les conditions les plus remarquables, et qui, au cours de la dernière campagne agricole, faisait, malgré la grêle et le sirocco, 660.000 francs de recettes, c'est à peine s'il vit une population de 100 Français ; les deux tiers des terres sont donnés en location ou en métayage aux indigènes.

La Compagnie Algérienne.

La situation est plus frappante encore pour l'énorme concession de la Compagnie Algérienne qui, sur les trois communes de l'Oued Zenati, du Kroub et des Ouled Rahmoun, n'embrasse pas moins de 90.000 hectares. De deux villages créés par la société, l'un, Bou Noura, n'existe plus, et on vient de bâtir à sa place une vaste ferme ; l'autre, Ras-el-Akba, a dû être agrandi de 12 concessions nouvelles par le service de la Colonisation, et il compte à l'heure actuelle 33 Français. A Aïn-Regada, centre des exploitations agricoles de la compagnie, il y en a 131, dont 31 sont ses employés à divers titres. Un agent français à Bordj-Sabath, quatre à l'Oued-Zenati, un à Aïn-Abid, un à El-Aria, complètent son personnel à demeure ; il a la surveillance du travail ou de la rentrée des loyers sur une population de 22.000 indigènes.

Prédominance du peuplement étranger

La grande propriété a, dans ces deux cas, trouvé sur place une main-d'œuvre adéquate. Lorsque celle-ci lui manque, elle en recrute une autre, et

qui n'est pas française. La colonisation privée se fait importatrice, ou, en tous cas, large employeuse d'étrangers.

dans les régions de colonisation libre.

Les deux communes mixtes d'Algérie dans lesquelles elle a, en dehors des périmètres officiels, pris la plus large extension territoriale, sont celles de la Mékerra et d'Aïn-Temouchent ; dans la première elle a conquis 45.000 hectares, dans la seconde 37.000 ; c'est en les additionnant, plus du cinquième de la surface totale occupée par la colonisation libre en territoire indigène. Les relevés de la population européenne de ces deux communes provoquent une constatation singulière. Tandis que les périmètres de colonisation ont attiré et retiennent une population de colons français qui font largement équilibre à l'élément étranger, les autres territoires infiltrés par la colonisation libre font voir une prédominance écrasante du peuplement espagnol.

C'est ainsi que dans la Mékerra, les cinq centres de Baudens, Parmentier, Lamtar, Tabia, Deligny, avec leurs 15.000 hectares, comptent 1.272 Français et 1.005 Espagnols. Les fermes privées et les douars, qui représentent 110.000 hectares, n'ont que 332 Français contre 1.417 Espagnols ; ce n'est pas que ceux-ci détiennent une part considérable de la propriété : ils ne possèdent pas 4.000 hectares sur les 45.000 qui appartiennent à la colonisation européenne ; mais défricheurs, charbonniers, métayers, fermiers, ils ont été attirés dans le pays, ils y restent ; demain, ils s'y fixeront. Même constatation à Aïn-Temouchent, où les trois centres : Arlal, Trois-Marabouts, Sidi-Daho, opposent à 1.200 Espagnols, un peu plus de 900 Français, tandis que les fermes et douars nourrissent 1.900 étrangers, et seulement 107 nationaux. La même encore au Télagh, où la colonisation officielle et la colonisation libre se partagent à peu près par moitié les territoires européens. Le Télagh, Bossuet, Magenta, Slissen ont 828 Français et 835 Espagnols ; Bedeau, confondu avec les fermes des Pins, 148 Français contre 577 Espagnols ; les douars 1.195 Espagnols et seulement 117 Français.

Caractère artificiel de l'installation d'une démocratie rurale française en Algérie.

De tels chiffres ne prêtent guère au doute. Qu'on suppose absente la force qui a recruté et fixé sur le sol le colon de notre race, et toute cette région, d'active et féconde mise en valeur, offrirait une apparence analogue celle des environs de Tunis ; une aristocratie de grands propriétaires français peu nombreux, souvent absents, un prolétariat étranger débordant, et qui finira par conquérir la terre parce qu'il la mérite.

Evidence de sa réussite actuelle

En face du Berbère laborieux et attaché au sol, économiquement éducable, et du Bas-Latin acclimaté, dur au travail et peu exigeant, la présence en Algérie d'une démocratie rurale française constitue une sorte de paradoxe ; la nature des choses y contredisait ; il y a fallu, pour le meilleur succès de l'œuvre nationale, la volonté du prince, tenace et bien servie. La mesure de sa réussite



est fournie par la dernière statistique agricole (1903): sur 199.434 ruraux de race européenne, les Français d'origine sont 104.220 ; les naturalisés, individuels ou automatiques, 21.984 (1), les étrangers, 73.230 (2).

Fécondité et vigueur du peuplement rural français.

Cette race de colons français fixés sur le sol d'une prise en somme assez forte, présente-t-elle des caractères de solidité et de durée de nature à rassurer sur son avenir ? Dans le milieu nouveau où elle est placée, vit-elle, se reproduit-elle, augmente-t-elle spontanément ?

On en a longtemps douté ; jusqu'en 1853 — le fait a déjà été indiqué — les décès de la population européenne dépassaient les naissances (3) ; à plusieurs reprises dans les années suivantes, en 1854, en 1855, en 1868 (4), la mortalité a haussé de manière à contrebalancer la natalité ; le fait ne s'est plus jamais reproduit depuis, et l'écart entre le taux des naissances et celui des décès s'est au contraire tendu d'une manière presque régulière (5).

La natalité est plus forte dans les centres de colonisation que dans les villes.

On a rapproché dans le tableau ci-contre les chiffres de l'état civil européen pour les trois chefs-lieux, et pour quelques centres de colonisation choisis au hasard dans la période sous enquête.

Ce tableau traduit clairement la récente et profonde amélioration des conditions de la vie européenne en Algérie, et d'autre part, il montre que, tandis que la natalité, par la loi à peu près fatale des sociétés en voie d'enrichissement, fléchit peu à peu dans les grandes villes (6), elle se maintient dans les centres. Ce phénomène retient d'autant plus l'attention que l'afflux des éléments étrangers à forte natalité agit puissamment à Alger et à Oran, et qu'au contraire la population française prédomine dans les centres, et très largement dans les centres récents.

(1) Naturalisés par décret, 7.214 ; naturalisés de la loi de 1889, 13.403 ; israélites algériens, 1.367.

(2) Espagnols, 59.595 ; Italiens, 7.581 ; Maltais, 2.994 ; autres nationalités, 3.060.

(3) En 1849 presque exactement de 100 0/0 ; 10.493 décès contre 5.206 naissances.

(4) 1854 : 6.991 décès contre 6.108 naissances.
1855 : 6.627 — 6.219 —
1868 : 9.951 — 8.360 —

(5) L'écart atteint son maximum en 1903 ; onze pour mille ; plus du tiers des naissances.

(6) Observation frappante à Alger, ville de garnison, d'hivernage et de grandes administrations.

NATALITÉ & MORTALITÉ EUROPÉENNES

Centres créés pendant la période sous enquête ; grandes villes.

MOYENNES CALCULÉES SUR LA POPULATION MUNICIPALE.

DÉPARTEMENTS	DÉSIGNATION	1881 A 1890				1891 A 1900				1901 A 1903				TOTAL			
		Naissances		Décès		Naissances		Décès		Naissances		Décès		Naissances		Décès	
		Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille	Nombre	Moyenne annuelle pour mille
Alger	Aïn-Bessem......	119	30.3	131	33.3	172	32.4	139	26.2	59	32.7	26	14.4	350	33.4	296	28.3
	Bouïra...........	314	33.8	292	31.4	328	29.0	258	22.8	115	34.3	70	20.9	757	32.7	620	26.7
	Souk-el-Haâd....	114	39.8	75	26.2	79	34.9	51	22.5	26	52.2	10	20.1	219	37.1	136	23.0
	Hammam-Righa ..	82	34.2	63	26.2	116	42.8	61	22.5	40	42.2	30	31.6	238	40.2	154	22.3
	Vialar...........	»	»	»	»	85	41.4	36	17.5	66	83.9	35	44.5	151	52.6	71	24.4
	Alger (ville)......	14.566	30.5	10.627	22.3	14.188	25.1	10.474	18.5	4.014	22.7	2.750	15.5	32.768	27.4	23.851	19.9
Oran	Saint-Lucien.....	262	53.5	143	29.2	282	45.8	150	24.5	75	38.1	47	23.9	619	49.4	340	27.2
	Telagh...........	190	25.4	143	19.1	505	50.4	265	26.4	181	61.6	97	33.0	876	45.3	505	25.2
	Mercier-Lacombe	355	49.7	198	27.7	512	58.3	202	23.1	190	65.9	75	26.0	1.057	58.7	475	25.8
	Palikao..........	254	56.3	233	51.6	356	74.3	242	50.5	138	87.9	59	37.6	748	69.7	534	49.8
	Oran (ville)... ...	18.243	38.4	19.153	40.3	19.522	33.1	18.279	31.1	6.318	32.9	3.230	16.8	44.083	36.2	40.662	33.4
Constantine	Sidi-Merouane ...	238	57.3	101	24.3	112	34.3	51	15.6	21	24.5	12	14.0	371	44.1	164	19.4
	Aïn-Tinn.........	33	30.3	29	26.6	30	37.0	15	18.5	6	28.2	6	28.2	69	31.6	50	23.2
	Rouffach.........	95	33.9	55	19.6	51	21.9	30	12.9	25	35.9	14	20.1	171	29.1	99	16.7
	Aïn-Roua........	54	32.1	39	23.2	42	27.6	36	23.7	15	36.7	11	26.9	111	30.4	86	23.4
	Constantine (ville)	4.791	32.5	4.907	33.3	4.576	25.3	4.308	23.9	1.329	25.3	918	17.5	10.696	28.0	10.133	26.2
Algérie entière........		157.660	36.8	138.155	32.2	170.216	32.1	134.855	25.5	52.144	30.2	37.832	21.9	380.020	34.6	310.842	28.3

L'écart entre les naissances et les décès européens est beaucoup plus tendu chez les éléments ruraux que chez les éléments urbains

L'examen des tableaux de la natalité et de la mortalité dans la population européenne des villes et dans celle des campagnes, fournit des résultats aussi frappants.

Voici le groupement des chiffres pour 1903 :

NATALITÉ & MORTALITÉ EN 1903

de la population européenne des villes et de la population européenne des campagnes.

MOYENNES CALCULÉES SUR LA POPULATION MUNICIPALE.

DÉPARTEMENTS	TERRITOIRES	NOMBRE DE									MOYENNE POUR MILLE des naissances et des décès					
		FRANÇAIS (Israélites non compris)			ÉTRANGERS			TOTAL			Français		Etrangers		Total	
		Existant au dernier dénombrement 1901	Nés en 1903	Décédés en 1903	Existant au dernier dénombrement 1901	Nés en 1903	Décédés en 1903	Existant au dernier dénombrement 1901	Nés en 1903	Décédés en 1903	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
ALGER	Alger-Mustapha	66.196	1.230	1.515	26.831	831	419	93.027	2.061	1.934	18.5	22.8	30.9	15.6	22.2	20.8
	(1) Autres centres urbains	29.772	571	471	17.867	324	123	47.639	895	594	19.2	15.8	18.1	6.9	18.8	12.5
	Total des villes	95.968	1.801	1.986	44.698	1.155	542	140.666	2.956	2.528	18.8	20.7	25.8	12.0	20.2	17.9
	Total des campagnes	53.308	1.932	1.210	25.287	675	321	78.595	2.607	1.531	36.2	22.6	26.6	12.6	33.1	19.4
	Total du département	149.276	3.733	3.196	69.985	1.830	863	219.261	5.563	4.059	25.0	21.4	26.2	12.3	25.8	18.6
ORAN	Oran	41.550	672	487	22.439	1.149	384	63.989	1.821	871	16.1	11.7	51.2	17.1	28.4	13.6
	(1) Autres centres urbains	35.170	1.484	1.008	47.086	1.432	730	82.256	2.916	1.738	40.2	28.6	30.4	15.5	35.4	21.1
	Total des villes	76.720	2.156	1.495	69.525	2.581	1.114	146.245	4.737	2.609	28.1	19.4	37.1	16.0	32.3	17.8
	Total des campagnes	44.234	1.894	1.343	44.202	1.902	1.257	87.436	3.796	2.600	43.8	31.0	43.0	28.3	43.4	29.7
	Total du département	119.954	4.050	2.838	113.727	4.483	2.371	233.681	8.533	5.209	33.7	23.6	39.4	20.8	36.5	22.2
CONSTANTINE	Constantine	15.370	334	274	2.142	68	63	17.512	402	337	21.7	17.8	31.7	29.4	22.9	19.2
	(1) Autres centres urbains	38.066	1.294	952	21.606	671	440	59.672	1.965	1.362	34.0	25.0	31.0	18.9	32.9	22.8
	Total des villes	53.436	1.628	1.226	23.748	739	473	77.184	2.367	1.699	30.4	22.9	31.1	19.9	30.6	22.0
	Total des campagnes	35.463	1.079	627	9.459	227	149	44.922	1.306	776	30.4	17.6	23.9	15.7	29.0	17.2
	Total du département	88.899	2.707	1.853	33.207	966	622	122.106	3.673	2.475	30.4	20.8	29.0	18.7	30.0	20.2
TOTAL GÉNÉRAL	des villes	226.124	5.637	4.746	137.971	4.493	2.135	364.095	10.130	6.881	24.9	20.9	32.5	15.4	27.8	18.8
	des campagnes	132.005	4.905	3.180	78.948	2.804	1.727	210.953	7.709	4.907	37.1	24.0	35.5	21 8	36.5	23.2
	des départements	358 129	10.542	7.926	216 919	7.297	3.862	575.048	17.839	11.788	29.4	22.1	33.6	17.8	31.0	20.5

(1) Ont été considérés comme centres urbains ceux qui comptaient une population de 2.000 habitants et au-dessus au recensement de mars 1901.

Deux constatations principales s'en dégagent. La première, c'est que la natalité européenne est beaucoup plus forte dans les campagnes que dans les villes ; la mortalité l'est aussi un peu plus ; mais l'écart qui mesure la vigueur prolifératrice de la race est de 13,3 pour mille dans les campagnes, contre 9 seulement dans les villes. C'est à peu près l'inverse de ce qui se passe en France. La seconde, c'est que c'est au sein de la population française, que cette différence entre les taux de natalité est la plus sensible ; il n'y a pas plus de 3 pour 1.000 d'écart entre la natalité étrangère dans les campagnes et dans les villes, il y en a plus de 12 pour 1.000 entre la natalité française urbaine et la natalité française rurale. Fait inattendu, celle ci apparaît même (1) plus forte que la natalité étrangère (37.1 contre 35.5).

Ainsi se confirme une fois de plus que la natalité nationale, la plus faible malheureusement des peuples modernes, est une natalité non pas réduite, mais comprimée ; lorsque le père de famille français peut voir dans ses enfants une aide éventuelle en déduction de ses charges, et surtout lorsque le souci de leur avenir ne lui cause pas d'inquiétude, il est encore très prolifique ; c'est le cas du petit colon et spécialement du concessionnaire, choisi d'ailleurs marié et déjà chef de famille.

Indices de prolificité : le calcul de la population scolaire nécessite un barème supérieur de 30 pour cent à celui de la Métropole.

Aussi, lorsque l'Académie procède à des créations d'écoles en Algérie, est-elle obligée de prévoir une population scolaire beaucoup plus forte qu'en France. La proportion de 12 0/0 appliquée dans la Métropole doit être relevée à 16 dans la Colonie, et encore pour les centres de colonisation, cette évaluation est-elle rapidement insuffisante (2).

Indices de vigueur : le recrutement.

Des constatations analogues se dégagent du dépouillement des tableaux du recrutement. Le groupement des résultats en a été tenté pour la classe 1904 :

(1) Il ne faut pas perdre de vue que dans ce tableau, l'effectif français contient les *naturalisés*, ce qui relève certainement le taux des naissances. et que, d'autre part, l'effectif étranger compte une assez forte immigration temporaire faite de célibataires d'âge moyen, ce qui diminue également et le taux de la natalité et celui de la mortalité.

(2) A Descartes, une école de garçons et une école de filles sont ouvertes à la création ; trois ans après, il faut ajouter une deuxième classe ; la population scolaire (6 à 13 ans), s'élève à 225 enfants sur 850 habitants, soit 24,11 0/0. Au Télagh, l'école mixte avait été dédoublée dès 1891 ; en 1901, il faut créer deux classes nouvelles dans chacune des deux écoles ; la population du centre (991 européens) comptait 258 enfants d'âge scolaire, soit 25 0/0 de son effectif.



JEUNES GENS APPELÉS SOUS LES DRAPEAUX EN 1905 (Classe 1904)

DÉSIGNATION des CONTINGENTS	Départements	POPULATION			RÉPARTITION DU CONTINGENT EN CONSCRITS											
					D'ORIGINE FRANÇAISE			D'ORIGINE ÉTRANGÈRE			D'ORIGINE ISRAÉLITE			TOTAL		
		Française	Étrangère	Israélite	Appelés	Bons	Ajournés	Appelés	Bons	Ajournés	Appelés	Bons	Ajournés	Appelés	Bons	Ajournés
CONTINGENT URBAIN	Alger	76.452	32.134	14.928	512 (0.67)	391 (0.51)	59	420 (1.30)	313 (0.97)	56	192 (1.28)	128 (0.85)	33	1.124 (0.91)	832 (0.67)	148
	Oran	60.789	46.148	17.906	349 (0.57)	226 (0.37)	16	721 (1.56)	411 (0.89)	21	274 (1.53)	165 (0.92)	33	1.344 (1.07)	802 (0.64)	70
	Constantine	42.634	28.942	9.286	310 (0.73)	235 (0.55)	36	260 (0.89)	200 (0.69)	12	126 (1.36)	73 (0.79)	27	696 (0.86)	508 (0.63)	75
Total du contingent urbain		179.575	107.224	42.120	1.171 (0.65)	852 (0.47)	111	1.401 (1.30)	924 (0.86)	89	592 (1.41)	366 (0.87)	93	3.164 (0.96)	2.142 (0.65)	293
CONTINGENT RURAL	Alger	73.124	37.851	3.423	546 (0.75)	459 (0.63)	38	346 (0.91)	291 (0.77)	25	37 (1.08)	21 (0.61)	5	929 (0.81)	771 (0.67)	68
	Oran	59.165	67.579	5.661	717 (1.21)	625 (1.05)	29	357 (0.52)	66 (0.10)	10	200 (3.53)	191 (3.37)	0	1.274 (2.03)	882 (0.66)	39
	Constantine	46.265	4.265	5.842	330 (0.71)	264 (0.57)	7	107 (2.51)	78 (1.83)	12	24 (0.41)	5 (0.09)	7	461 (0.82)	347 (0.61)	26
Total du contingent rural		178.554	109.695	14.926	1.593 (0.89)	1.348 (0.75)	74	810 (0.74)	435 (0.39)	47	261 (1.75)	217 (1.45)	12	2.664 (0.88)	2.000 (0.65)	133
CONTINGENT Urbain et Rural	Alger	149.276	69.985	18.351	1.058 (0.71)	850 (0.58)	97	766 (1.10)	604 (0.87)	81	229 (1.24)	149 (0.81)	38	2.053 (0.86)	1.603 (0.67)	216
	Oran	119.954	113.727	23.567	1.066 (0.89)	851 (0.71)	45	1.078 (0.95)	477 (0.42)	31	474 (2.01)	356 (1.51)	33	2.618 (1.02)	1.684 (0.65)	109
	Constantine	88.899	33.207	15.128	640 (0.72)	499 (0.56)	43	367 (1.10)	278 (0.84)	24	150 (0.99)	78 (0.51)	34	1.157 (0.84)	835 (0.62)	101
Total général du contingent		358.129	216.919	57.046	2.764 (0.77)	2.200 (0.61)	185	2.211 (1.02)	1.359 (0.62)	136	853 (1.50)	583 (1.02)	105	5.828 (0.92)	4.142 (0.65)	426

Les chiffres, entre parenthèses, indiquent le pourcentage du contingent, appelés et bons, par rapport à la population

Le contingent rural français est supérieur en nombre au contingent urbain français, et en qualité à celui de tous les autres éléments locaux.

Le contingent français urbain ne se distingue ni par son nombre ni par sa qualité ; il est un peu meilleur que les contingents israélite et étranger (72,75 0/0 de bons contre 61,82 et 65,95), mais il est proportionnellement moins important.

Le contingent rural se relève fortement au point de vue numérique, et il présente une valeur intrinsèque encore supérieure (84,62 0/0 de bons contre peine 54 0/0 pour le contingent étranger).

Il est évident que c'est dans le peuplement des centres de l'intérieur que l'élément français a trouvé sa prise la plus solide et son maximum de prolificité.

Formation d'un type ethnique original.

Ainsi, cette race rurale française a trouvé en Algérie un sol favorable ; elle y est saine et féconde. Elle a subi comme de juste, l'effet du déracinement et les multiples influences du milieu ; elle a pris une physionomie, et qui est originale ; il existe un type physique, il existe un accent, des formes sociales, des aspects moraux algériens ; même, on l'a trop dit, et avec injustice, une mentalité algérienne.

Tempérament spécial du colon algérien.

La transplantation élargit forcément la vision, enrichit l'imagination, et éveille l'esprit critique : à ce triple point de vue, le colon algérien est beaucoup plus développé que le paysan de France, plus vif d'esprit, plus prompt de décision, plus audacieux ; il est courageux, il est résistant, il a des lumières de tout ; avec la juste fierté de l'héroïque labeur de ses devanciers et du sien propre, il possède cette confiance en soi, qui est la moitié du succès.

Ayant éprouvé les difficultés de l'existence, il sait la valeur de l'effort et le prix de la réussite ; il la poursuit en utilitaire, parfois un peu âprement ; il ne connaît encore ni le luxe, ni l'art, et ne se croit pas le moyen de faire du sentiment.

Caractéristiques de son activité économique.

La rigueur de l'été et l'abondance de la main-d'œuvre auxiliaire l'ont un peu distrait, lui et les siens, de ce labeur continu du paysan de la métropole. Sous la pression de diverses causes, aux dépens de son confort, et parfois de son succès, il a trop souvent dédaigné, pour se confiner dans la grande culture ou se lancer dans les entreprises commerciales, ces petites industries ménagères, ces multiples et modestes exploitations vivrières (1) qui font de la ferme française le bien de famille type, occupant entre ses limites étroites, mais toute entière et à tous les instants, la seule main-d'œuvre du foyer, et fournissant en retour à son propriétaire presque tout ce que réclame son existence ou celle des siens. Ce sera l'œuvre du temps de donner à ses créations le fini, l'harmonieuse et féconde variété qu'il n'a pas encore transplantés de la terre

(1) Plantes sarclées, verger, potager, basse-cour, rucher, porcherie.

natale, comme de rendre à son ingéniosité et à sa patience ce que paraissent leur avoir pris la largeur de ses ambitions et l'ardeur de son énergie.

Caractéristiques de son instinct politique et socal.

Peut-être les procédés employés pour l'attirer et le fixer n'ont-ils pas été sans influence sur son instinct social et politique. Directement ou non, sa propriété lui est venue de l'Etat, gratuitement, ou bien il a vu journellement accorder des concessions autour de lui ; sous ses yeux, le Gouvernement a fait pour les intérêts individuels des sacrifices sensiblement plus larges qu'il n'en consentirait dans des pays anciennement et complètement en valeur. Il considère avec facilité que c'est le devoir de l'État, et qu'il a personnellement droit à ces faveurs ; il attend donc beaucoup de l'administration ; il a de la pente à lui demander trop ; cela diminue fâcheusement son initiative personnelle et retarde, par exemple, la formation de ce syndicalisme local, apprentissage admirable de la vie sociale et ressort puissant du progrès économique. Il semble aussi que cela ait donné, à ses yeux, un prix dangereux à tout ce qui touche aux influences politiques et peut mener de près ou de loin à la conquête des pouvoirs publics. Sans doute, l'Algérie, « mère des hérésies » et patrie du « çoff », tend-elle par des forces obscures et permanentes les ressorts de l'esprit de parti. Mais ces groupements locaux, qui prennent arbitrairement des épithètes politiques, se forment beaucoup moins sur des principes que sur des personnes ; ils ont, en général, pour enjeu la gestion, souvent considérable eu égard au petit nombre des participants, d'un organisme communal rendu prématurément autonome, ou tout ce que des imaginations un peu échauffées peuvent escompter de la bienveillance de l'administration locale ou centrale (1). Cela n'est pas un état satisfaisant. Le temps a déjà fait quelque chose pour le corriger ; il fera davantage. En même temps que se développe le pays, que les situations individuelles se font plus prospères et plus stables, les avantages de la faveur perdent de leur poids ; les passions de parti se détentent à mesure que diminuent les gains de la victoire et l'autorité qu'elle peut conférer. A ce point de vue, la comparaison est déjà instructive entre l'Est et l'Ouest de la Colonie.

(1) Telle commune de 30 électeurs a un budget d'une cinquantaine de mille francs ; le Maire touche des indemnités assez fortes, et l'abus des dépenses de personnel est fréquent. De leur côté, les communes adressent tant au Gouvernement Général qu'au Département, des appels beaucoup plus larges, et sur des objets où elles seraient étroitement tenues en France de se suffire à elles-mêmes ; les départements ne vivent pratiquement que de l'abandon d'une part des recettes de la Colonie (moitié des impôts arabes) et sollicitent eux aussi le Gouvernement Général ; tout ce système de mendicité administrative était complété sous le régime des rattachements par les appels constants de l'Algérie au budget métropolitain dont ses dépenses faisaient partie ; le régime de décentralisation financière oblige déjà le Gouvernement Général, et obligera peu à peu les organismes locaux, à plus de virilité et de souci des affaires.



Quoiqu'il en soit, on ne peut contester que la colonisation officielle, avec la prépondérance et parfois les abus de la concession gratuite, ait sa part dans ces quelques défauts, probablement passagers, de l'esprit public. Mais avant que d'être parfait, il faut être, et si ses procédés ont laissé un peu déformé le peuplement qu'elle a provoqué, du moins ne peut-on oublier, il faut le rappeler encore une fois, qu'il n'existerait pas sans elle.

CHAPITRE IX

LA COLONISATION ET LES INDIGÈNES

Limites apportées depuis la conquête à la jouissance ou aux facultés légales d'exploitation du sol par les indigènes.

Si aux 1.600.000 hectares de la propriété européenne on ajoute les 2.700.000 hectares de forêts domaniales et communales et les 800.000 hectares du domaine, il ressort que depuis la conquête les indigènes ont, au moins en apparence, ou perdu la jouissance ou vu limiter leurs facultés légales d'exploitation de plus de cinq millions d'hectares. Que l'on veuille bien se souvenir que dans le même temps leur nombre croissait de beaucoup plus de 100 0/0, et on percevra d'un coup les données principales d'un problème assez délicat.

Les forêts.

Les forêts existaient avant la conquête plus denses et plus étendues qu'aujourd'hui ; elles étaient fermées dans leur ensemble par l'insécurité, les bêtes fauves, et l'absence de chemins ; la jouissance qu'en tiraient les indigènes peut donc être considérée comme très faible, sinon à peu près nulle. Ils ne peuvent regretter la fermeture partielle de ce domaine que parce que l'augmentation de leur effectif a relevé, avec leurs besoins, leur cheptel, tandis que la colonisation restreignait leurs parcours. La conservation des forêts à laquelle ils sont intéressés au moins autant que les Européens, et qui se traduit pratiquement par l'interdiction du pacage dans les forêts dégrevées de droits d'usage et par sa limitation dans les autres, ne leur coûte donc pas une diminution de facultés anciennes, mais la restriction d'exploitations dont le désir, dont le besoin souvent impérieux, sont un fait moderne.

Le domaine.

Les biens domaniaux, à part les azels beylicaux et les terrains de séquestre presque tous remis à la colonisation, ont pour origine des procédures diverses de reconnaissance qui n'ont appréhendé, en général, que des biens non occupés. Là encore les indigènes souffrent moins d'une perte effective que d'un manque à gagner.



La colonisation.

Reste la colonisation qui a mis aux mains des Européens des terres particulièrement appropriées, et dont beaucoup peuvent être comptées comme les meilleures de la colonie. Ici encore, des distinctions doivent être faites qui visent et les lieux et les époques.

Que les débuts de celle-ci n'ont pesé que très faiblement sur le patrimoine utile des populations locales.

La colonisation du début s'est faite dans les grandes plaines côtières et sur les coteaux maritimes. Ceux-ci et celles-là étaient, sauf au voisinage des villes, à peu près vides d'indigènes et d'exploitations agricoles. Ni la plaine ni le bord de la mer ne convenaient, en effet, aux populations locales de la Régence. Le voisinage de la mer ne leur assurait aucun avantage, puisqu'elles ne s'adonnaient ni à la navigation, ni à la pêche ; il les laissait exposées à des incursions dangereuses, et ne leur offrait en retour que des terres broussailleuses, d'un défrichement difficile et d'un faible rendement en céréales. La plaine était, elle aussi, trop largement ouverte pour inspirer à des tribus que l'expérience avait rendues prudentes le désir d'y faire un établissement à demeure ; d'ailleurs elle était en général marécageuse, insalubre ; et les terres profondes et fortes se prêtaient mal à des labours d'attelage léger et de faible outillage.

Larges et croissantes compensations qu'elles en ont tirées.

Ces mêmes régions, si peu tentantes pour les indigènes, offraient au contraire aux Européens le maximum d'attraction, et ils y installaient dès les débuts (1) des exploitations de plus en plus étendues et intensives, dont les besoins en main-d'œuvre transformaient peu à peu les indigènes en associés effectifs. Avec ses 200.000 hectares de cultures modernes, ses orangeries, ses plantes à parfum, son vignoble de 35.000 hectares, le seul groupe du Sahel et de la Mitidja fournit une dizaine de millions de salaires annuels à la main-d'œuvre kabyle ou locale ; c'est probablement plus de dix fois le produit brut que dans les années les plus favorables les indigènes retiraient jadis de la région. On peut en dire à peu près autant de la plaine de Bône, des vallées philippevilloises, de la banlieue d'Oran, de la Mléta, de toute la zone côtière d'Oran au Chéliff. Partout la colonisation s'installe, soit sur des terres vacantes, soit sur des terres abandonnées par des tribus, dont la facilité à émigrer en dissidence indique les faibles

(1) A ce sujet, consulter le Dr Warnier, *l'Algérie devant l'Empereur* (*Paris 1865*), pages 108 et 109, et notamment, en référence, l'énumération des anciens marais (partie Nord du Tlélat, embouchure de la Macta et de l'Habra, Mitidja du lac Halloula au Hamiz, Reghaïa, embouchures de l'Oued Corso et de l'Isser, plaine de Bougie, plaine de Bône du Fezzara à La Calle, cours inférieur du Saf-Saf, bassin du Hamma) assainis par la première colonisation, 2° des champs à palmiers nains (tout le Sahel entre Oran et Mostaganem, tout le Sahel de Cherchel à Dellys, tout le versant de l'Atlas au sud de la Mitidja, les coteaux de Philippeville en dehors de la vallée du Saf-Saf, le Sahel entre Bône et Guelma) entièrement défrichés à la même époque.

attaches avec le sol, soit enfin sur des disponibilités territoriales assurées par des « transactions et partages » aisément supportés.

Les difficultés se font jour quand on s'avance dans l'intérieur.

Aussi faciles et, en général, aussi peu douloureuses pour les populations indigènes furent les constitutions de périmètres, faites de 1850 à 1870, au-delà de cette première zone, soit par l'autorité militaire, soit par les commissions de cantonnement ; le seul emploi qui donna lieu à des difficultés de fait, fut celui des azels domaniaux de Constantine, dont le Beylik était propriétaire incontesté, mais dont certaines populations, locataires de temps immémorial, se considéraient comme usufruitières à charge de payer un impôt plus fort. En 1869. les chefs indigènes se plaignaient au maréchal de Mac Mahon de ce que les meilleures terres du département et la plus grande partie des terres irrigables eussent échappé ainsi à leurs administrés qui souffraient de cette situation (1).

et spécialement depuis 1871.

La difficulté ne se présentait que sur quelques points ; elle devait se généraliser à partir de 1871. L'emprise de 650.000 hectares (2) réalisée depuis cette date par la colonisation officielle porte, si l'on excepte quelques utilisations récentes de biens vacants et sans maîtres et quelques déclassements forestiers, sur les azels domaniaux, sur les terres séquestrées et sur des acquisitions.

Le séquestre.

Le séquestre est un acte de force, à caractère pénal très apparent, dont la dureté n'a échappé ni à ceux qui l'infligeaient ni à ceux qui le subissaient, et dont l'expérience a par ailleurs montré l'efficacité. Les terres, qu'après toutes opérations de rachat et de groupement, il mit aux mains de l'administration, étaient celles qui paraissaient à celle-ci convenir le mieux à la colonisation, c'est-à-dire les meilleures terres à l'appréciation européenne. Cela ne veut pas dire que le séquestre ait pris aux indigènes insurgés les terres auxquelles ils tenaient le plus et dont ils tiraient le meilleur parti. Les commissions ont choisi généralement les fonds de vallées à terres profondes, les plateaux accessibles à la culture européenne. A très peu d'exceptions près, les indigènes, installés en montagne, ne les habitaient pas, comme trop découverts, souvent insalubres et de terres trop fortes pour leurs moyens de travail ; les cultures arbustives auxquelles les Kabyles tiennent par dessus tout, étaient proches de leurs villages ainsi que leurs labours, lorsque cela était possible. Les terrains du bas servaient le plus souvent de parcours. La saisie des jardins et des olivettes a été l'exception, et il a été pris moins de terres de culture qu'on ne le croit généralement.

(1) *Tableau de la situation de l'Algérie*, 1867-1871.
(2) De 1871 à 1895 643.546 hectares.
De 1895 à fin 1905, 141.516 hectares.

Cela ne fait pas d'ailleurs que le séquestre, doublé de la perception d'une forte indemnité de guerre, n'ait été très sensible aux tribus, souvent peu dotées foncièrement, qui l'ont subi, qu'il n'ait entraîné des déracinements douloureux, et qu'il n'ait, au moins momentanément, diminué les facultés économiques des collectivités indigènes.

Constitution des périmètres en terres indigènes.

Quant aux achats qui portent dans la période sous revue sur 207.000 hectares, auxquels la colonisation privée a ajouté au moins autant, leurs conséquences économiques dépendent étroitement de la situation locale. Certaines opérations n'ont jamais apporté à l'état économique des indigènes de trouble sérieux, telle l'acquisition, pour la formation du périmètre de Descartes, de 3.756 hectares de l'énorme et inculte communal des Ouled-Mimoun. Quelques-unes faites au sein d'une petite démocratie rurale, dense et peu munie de terres, n'ont pas pu au contraire ne pas comporter, à un moment donné, des retentissements sensibles. La constitution d'un périmètre dans ces conditions entraîne un ensemble de conséquences, les unes favorables, les autres défavorables, dont le poids varie suivant les circonstances, dont l'enchevêtrement est complexe, et dont la balance n'apparaît qu'au bout d'un certain temps.

Conséquences fâcheuses qui ont pu apparaître dans un petit nombre de cas défavorables.

Voici sous sa forme extrême, et en fait très exceptionnelle, l'aspect défavorable qu'a pu revêtir l'opération.

Acquises à l'amiable ou autrement, les terres sont payées en argent ou bien compensées en nature. En règle générale, leur estimation a été équitable (1); depuis quelques années elle est même très large, et dépasse le plus souvent les prix que les indigènes obtiendraient sur le marché foncier, et à plus forte raison dans des transactions entre eux. Là n'est pas la difficulté.

Mais l'abandon des terres cultivées séculairement par leurs ancêtres, et auxquelles ils sont attachés par un lien dont la durée a fait une sorte de religion, leur est une épreuve morale et sociale dont la menace est pénible, et dont l'exécution, si elle affecte des populations faibles et si elle n'est pas entourée de soins intelligents et paternels, peut être dangereuse pour leur équilibre économique.

Déracinement ; formation d'un prolétariat indigène.

Payés en argent, ces indigènes ne savaient pas la valeur de ce qu'ils recevaient ; les espèces touchées sont apparues à leur esprit primitif beaucoup plus comme la possibilité de jouissances puériles que comme un capital qu'ils

(1) En cas d'expropriation elle est, d'ailleurs, fixée, non par l'administration, mais par l'autorité judiciaire.

n'auraient su reconstituer. Sans guide ni surveillance ils l'ont dépensé rapidement, et se sont trouvés au bout de quelques mois à la fois sans terres et sans monnaie.

Compensés en nature avec des parcelles trop éloignées, incomplètement préparées, ou qu'ils connaissaient mal, ils s'y sont transportés avec hésitation ; les difficultés de la mise en valeur les ont rebutés ; ils se sont mal pliés aux changements nécessaires d'exploitation ; les voilà à la merci d'une offre habile ou d'un coup de tête qui leur fera abandonner, contre un peu d'argent vite épuisé, une propriété à laquelle ils n'ont eu ni le temps ni le courage de s'attacher.

Dans un cas comme dans l'autre de cette éventualité qui suppose, on le voit, le concours de circonstances adverses, le résultat a été le même ; une agglomération de petits propriétaires a été tranformée sur place en prolétariat. Ils ne s'éloignent d'ailleurs pas ; ils s'efforcent de reprendre possession de leurs anciennes terres comme locataires ou comme khammès ; s'ils ne le peuvent pas, ils restent à portée, travaillant à de menues besognes, risquant, au prix de procès-verbaux répétés, leur maigre bétail sur les terres du colon, volant à chaque occasion le nouvel occupant usurpateur à leurs yeux, danger et reproche permanent pour l'administration qui a troublé leur ancienne existence et qui n'a pas su leur en assurer une nouvelle.

En face de ce tableau, dont la réalité offre heureusement peu d'exemplaires et dont une tutelle plus attentive eût prévenu toute reproduction, les avantages de la pénétration, au point de vue de notre politique indigène et des intérêts de la population locale, apparaissent avec une netteté qui retient l'attention. Avantages habituels d'ordre politique :

La colonisation officielle est aux yeux de l'indigène la forme définitive, la manifestation la plus tangible de la conquête. Le soldat peut s'en aller, le colon reste ; le village est bâti pour toujours ; le fait est accompli. caractère définitif de l'occupation ;

Il est subi plus aisément, peut-être, de près que de loin ; on déteste surtout ce qu'on ignore ; on mesure mal des forces qu'on n'a pas sous les yeux ; la distance et l'ignorance sont les grandes conseillères de la révolte. Quelles que soient les petites difficultés qu'entraîne le contact journalier de populations différentes, l'indigène s'habitue vite à la présence de l'Européen ; et s'il en tire, ce qui est inévitable, quelques avantages matériels, le vaincu résigné est bien près de devenir un associé.

Il est frappant en tous cas que ce ne soit jamais dans des régions déjà pénétrées, que la constitution de nouveaux territoires de colonisation rencontre

de la part des indigènes une forte hostilité ; celle-ci se fait jour le plus souvent lorsqu'il s'agit de territoires écartés, jusqu'ici sans contact avec l'européen (1).

« Seuls, écrivait en 1863 le docteur Warnier (2), les indigènes sont clairvoyants dans l'importance relative de nos actes. Ils acceptent sans la moindre résistance tout ce qu'on leur demande au nom de la domination ; mais ils protestent ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, contre tout développement de la colonisation, non parce qu'on leur enlève des terres puisqu'ils en ont de trop, non parce que les colons se montrent trop rigoureux sur le respect dû à leurs propriétés et à leurs récoltes, mais parce que l'indigène voit dans le colon un défenseur de l'ordre qui bientôt saura la langue, connaîtra le pays, et qui, sentinelle vigilante et intelligente, signalera à l'autorité ce qu'on espère lui cacher un jour. »

C'est peut être étendre plus qu'il n'est exact un sentiment qui n'est pas si général, et donner un peu trop de précision consciente à des mobiles dont la crainte de l'inconnu, la méfiance religieuse des influences et des contacts nouveaux, et parfois, chez les chefs, des intérêts matériels inavouables sont les ressorts principaux ; mais c'est expliquer clairement certaines résistances prolongées, et à première vue incompréhensibles.

d'ordre économique :

les indigènes bénéficient des travaux publics, des débouchés nouveaux, des demandes de main-d'œuvre, de l'élargissement du crédit, de la hausse des terres et des produits, des exemples transformateurs.

Les avantages économiques sont plus évidents encore. La colonisation ne peut se faire sans routes et sans ponts ; voilà la région nouvelle aussitôt reliée aux centres d'approvisionnement et de consommation ; le village créé en devient rapidement un lui-même ; les produits agricoles prennent un cours, les denrées se présentent à portée et à prix mieux connus. Les bêtes de somme sont demandées pour les transports. La main-d'œuvre disponible, jusque-là réduite aux touïzas familiales, aux corvées plus ou moins payées chez le caïd ou les kebars, trouve sans s'expatrier des emplois d'abord temporaires, et qui, à mesure du développement des exploitations, deviendront stables ; l'année est-elle mauvaise, le fellah peut remplacer le produit déficitaire de ses labours par la location de ses bras chez le colon ou sur les chantiers de l'administration (3). Veut-il emprunter, l'usurier indigène n'est plus le seul détenteur d'argent. Veut-il vendre, sa terre a un prix et il trouve des amateurs en concurrence. Si la situation sociale des chefs indigènes est diminuée par la création du centre et la présence des colons,

(1) Voir par exemple les deux projets de Champlain et de Tadmaïa, pour lesquels l'administration est tenue, depuis des années, en échec par des collectivités (Beni-bou-Yacoub et Oulhassa) qui n'ont subi aucune emprise territoriale, et qui n'ont eu jusqu'ici à peu près pas de contact avec la colonisation.

(2) *L'Algérie devant l'opinion.*

(3) C'est ainsi que l'été dernier (1905), dans les régions atteintes par la sécheresse, par exemple le Dahra d'Alger, la situation des tribus où la colonisation avait pénétré offrait une frappante

celle de l'énorme majorité des indigènes est évidemment améliorée. Pour les uns comme pour les autres, la transformation des cultures se fait peu à peu, par cette contagion de l'exemple dont l'effet, inégalement rapide, est à la longue souverain. Partout où la nature de leurs terres le leur permet, les indigènes en contact avec de bonnes exploitations européennes modifient petit à petit leur outillage et leurs procédés. L'éloquence de l'intérêt est persuasive, et l'assimilation économique toujours réalisable.

Conséquences de la pénétration de la société indigène par la colonisation.

Mêlés à la vie économique moderne, les indigènes y apportent, avec une sobriété et une simplification commune des besoins, des qualités qui varient extrêmement suivant leur origine, et dont le jeu détermine leur attitude, leur résistance ou leur régression au contact de la colonisation.

Les types extrêmes. Les Beni-Abbès : l'épreuve subie n'est qu'une excitation au travail, et l'occasion de profits plus larges.

Les cinq douars des Beni-Abbès (Tazmalt, Tigrine, Mouqua, Boni, Aït R'zine) comptaient, en 1870, une population de plus de 17.000 personnes sur les 27.000 hectares de propriétés privatives qu'ils possédaient. L'insurrection leur a coûté, sans parler de l'indemnité de guerre et d'une soulte de rachat de 400.000 francs, les 2.650 hectares de la vallée de l'Oued-Sahel et des coteaux en pente douce avec lesquels a été formé le périmètre du centre de Tazmalt et des fermes d'Ichou. C'étaient les seules bonnes terres de leur territoire, dont le reste est formé de pentes schisteuses, fortement déclives, et cultivables sur des étendues très restreintes.

La perte de leurs terres de labours et les lourdes charges qui l'accompagnaient ont rejeté, semble-t-il, de force, les Beni Abbès sur l'arboriculture et sur le négoce. Sur les flancs de la montagne que surplombent leurs fortes agglomérations, Guelaa et Ighil-Ali, les olivettes se sont étendues dans des conditions (1) qui décèlent une main-d'œuvre aussi active qu'entendue ; les jardins de figuiers ont pris récemment un grand développement ; les uns et les autres sont plus rémunérateurs que les cultures de céréales. En même temps que la tribu maintenait des industries locales existantes (bijouterie, armurerie, moulins à huile), elle donnait une expansion extraordinaire à un commerce déjà traditionnel : le colportage des tissus. Il s'y joignait vite la banque et l'usure. A l'heure actuelle, un seul de ses centres compte près de 400 patentes de colporteurs, et il n'y a peut-être plus une région de la colonie qui ne soit parcourue par les « Abbassi ».

différence avec celle des autres ; le taux des prêts de grains ou d'argent y était beaucoup plus faible, et les salaires permettaient aux petites gens de se soutenir. Les grandes disettes de jadis, bien réduites déjà du fait de notre appareil administratif, sont sans danger grave pour la population indigène en pays colonisé.

(1) Murs de soutènement sous chaque arbre, labours horizontaux pour l'arrosage, correction des petits ravins.

Plusieurs familles ont à Alger ou à Constantine des maisons de commerce qui comptent parmi les plus importantes ; trois ou quatre possèdent des fortunes qui dépassent le million.

Non seulement les Beni-Abbès n'ont pas vendu aux européens une parcelle de leur domaine, mais ils ont racheté à haut prix tout ce qu'ils ont trouvé de disponible (le tiers au moins) du périmètre de Tazmalt ; pour obtenir des terres de labour, ils ont franchi les Portes de Fer ; en ce moment près de 4.000 hectares de la commune mixte de la Medjana, la plupart anciennes de terres de colonisation, ont passé entre leurs mains. Les propriétés sont cultivées à l'européenne, avec bâtiments complets et outillage moderne (1).

L'emprise de la colonisation n'a fait là, on le voit, que tendre, par une sorte de coup de fouet, les ressorts économiques d'une population active, bien douée, et qui a merveilleusement utilisé les facilités nouvelles que lui apportait notre œuvre de transformation. A des degrés variables, le phénomène se retrouve dans les deux Kabylies.

En admettant qu'une catastrophe, difficile à imaginer, rende brusquement aux Kabyles les terres que nous leur avons prises et qu'ils reconquièrent d'ailleurs peu à peu, et leur retire les ressources nouvelles que l'outillage économique moderne, la paix française et les exploitations européennes leur ont permis de s'assurer, une crise effroyable les réduirait de moitié sur leur sol maigre et surpeuplé.

Les Ouled-Brahim.

Effacement de populations molles et imprévoyantes devant la poussée européenne.

Mais voici, à quelque cinq cents kilomètres de là, un type bien différent, lui aussi caractéristique.

Le décret du 9 mars 1867 qui homologuait les opérations du Sénatus-Consulte dans la tribu des Ouled-Brahim-el-Amarna, voisine de Sidi-Bel-Abbès, répartissait les 47.000 hectares constituant son territoire entre trois douars-communes (Messer, Tirenat, Sidi-Yacoub) et une fraction, El-Amarna.

Messer comptait 26.130 hectares composés ainsi qu'il suit : 129 hectares de domaine public, 410 de terres domaniales, 10.430 de forêts domaniales, 4.128 de communaux, 11.033 de terres melk ou collectives de culture. A l'heure actuelle 991 hectares de communaux ont été classés dans le domaine forestier. L'agrandissement de Bou-Khanéfis, la constitution partielle ou totale des périmètres de Tabia, de Boutin et de Mellinet, ont entraîné de la part de la colonisation officielle

(1) Ferme appartenant à un habitant de Guelaa, enquêtée récemment par M. Delorme : 207 hectares achetés 60.000 francs aux européens. Le propriétaire a doublé les bâtiments. Assolement : jachère biennale. Rendements moyens : 14 quintaux à l'hectare. Matériel : brabants doubles, moissonneuses Wood, Espicadora ; cheptel de travail important ; la ferme vaut peut-être actuellement trois fois le prix d'achat.

un prélèvement net d'un millier d'hectares sur les communaux qui sont ainsi réduits à 2.176 hectares. Quant aux melk et aux sabega, il n'en reste que 1.084 hectares sur lesquels la moitié sont hypothéqués.

Les 6.847 hectares de Tirenat comprenaient 5.939 hectares de melk et de sabega, aujourd'hui tombés au-dessous de 2.500 hectares, et 817 hectares de communaux, réduits à près de 300. A Sidi-Yacoub, il reste 411 hectares sur les 8.064 hectares de melk qui existaient au moment du Sénatus-Consulte. Quant à la fraction des Amarnas qui possédait 1.168 hectares de propriétés, elle en avait dès 1879 aliéné 1.008 aux européens.

Dans le douar Tiffilès, de la tribu voisine des Ouled-Sidi-Ali-ben-Youb, la situation est plus nette encore. Il ne reste plus aux mains des indigènes un seul des 6.798 hectares de melk reconnus en 1867, et si l'on déduit des communaux, à ce moment portés pour 19.396 hectares, les 1.400 hectares soumis depuis au régime forestier, et les aliénations consenties, il ne reste plus que 4.055 hectares utilisables pour une population qui est passée de 1.135 personnes en 1867 à 1.429 en 1901.

Ces indigènes sont d'origine arabe à peu près pure, anciennement semi-nomades et de type pastoral ; peu habitués aux cultures fixes et à la jouissance individuelle, ils n'avaient de la valeur de la terre qu'une idée assez confuse. Comme des enfants, ils ont vendu ou hypothéqué à toutes les occasions. Aliénations de fantaisie ou d'ignorance plutôt que de misère : la majeure partie des terres privées de Tiffilès étaient achetées par les européens avant même que les commissaires de la loi de 1873 aient pénétré sur le territoire.

On devine aisément leur situation économique. Il leur est impossible de maintenir sur des parcours réduits et entourés de fermes européennes, le cheptel important du douar, et à plus forte raison de le développer dans la mesure des besoins croissants. Sous la pression de ceux-ci, les cultures se sont un peu étendues, mais elles ne peuvent suffire à nourrir une population qui prolifie. D'autre part, à cette main-d'œuvre indolente les colons préfèrent l'ouvrier marocain ou espagnol. Tandis que les plus laborieux, transformés par la nécessité, se sont faits laboureurs dans les fermes, un grand nombre quittent le douar et vont à Bel-Abbès ou dans les centres chercher des moyens d'existence incertains. La poussée de la colonisation a déraciné des populations faibles, et mal préparées à la lutte économique.

Comme les Abbassi dans leur énergie conquérante, celles-ci dans leur mollesse sans défense présentent un type extrême. Les rapports de la colonisation et des indigènes se formulent partout ailleurs en termes variables, mais

Caractère beucoup moins tranché, mais dans l'ensemble favorable,

des rapports de la colonisation et des indigènes.

beaucoup plus moyens. Les notices de l'enquête indiquent qu'ils sont en général nettement favorables.

Deux indications s'en dégagent qu'il convient de mettre en lumière.

Modification de ceux-ci par simple contact.

La première, c'est que, dans toutes les régions de colonisation très active, les indigènes sont entraînés comme mécaniquement dans le mouvement du progrès économique, et qu'ils en bénéficient parallèlement aux européens, parfois proportionnellement autant qu'eux.

L'amélioration des cultures.

Le fait est saisissant dans les arrondissements d'Oran et de Mascara, où les populations locales sont assez médiocrement armées au point de vue de la lutte économique, et où elles ont subi, du fait de la colonisation privée, de très forts prélèvements. Sauf dans les cas assez rares où ceux-ci ont eu le caractère d'une quasi-éviction (1), on voit croître simultanément et dans de fortes proportions la population, les cultures et même le cheptel. Le douar Bou-Hadjar, qui a perdu de 1871 à nos jours une grande partie de ses terres, double la superficie de ses labours. Les Ouled-Zaïr qui, dans la seule région d'Arlal, ont abandonné aux européens 26.000 hectares de terre, ont augmenté cependant et leur cheptel et leurs cultures. A l'Oued-Taria, le seul douar Benian qui a fourni cependant, en dehors du périmètre de colonisation, plus de 4.000 hectares de fermes privées, compte aujourd'hui cinq fois plus de charrues qu'en 1869 l'entière tribu des Zoua, dont il ne constituait qu'une moitié. Même constatation dans d'autres territoires où la colonisation privée a un caractère tout à fait envahissant : à Palikao où les Ahl-Eghris-Gheraba ont deux fois plus de charrues, — à Thiersville où les Ouled-Abd-el-Ouahed ont doublé leur troupeau comme leur effectif et triplé l'étendue de leurs cultures, — à Thizi, où le seul douar El-Guethna est présentement plus riche que l'ancienne tribu des Oued-el-Hammam dont il n'était qu'une partie.

En général plus étendues, les cultures en contact avec la colonisation sont aussi mieux faites. Dans les trois années 1900 à 1902, 10.908 charrues françaises ont été achetées par les indigènes du seul département d'Oran. Pour choisir deux communes à colonisation intense, en deux ans (2), la société indigène de prévoyance de Mascara mixte a mis aux mains de ses adhérents 875 charrues modernes, celle de Tiaret mixte 283 (3). A l'heure actuelle, dans l'arrondis-

(1) A Sidi-Daho, par exemple, où les indigènes ont vendu les neuf dixièmes de leurs terres.

(2) 1901 et 1902.

(3) Dans les régions neuves, au Sersou par exemple, on voit les indigènes passer d'un seul coup et comme sans transition du régime pastoral à la culture la plus moderne. Les fils de tel vieux caïd ont fait bâtir à la française, acheté des charrues Fondeur et des moissonneuses américaines, engagé des fermiers européens.

Sur l' « évolution agricole » dans le monde indigène, consulter, entre autres, le chapitre sous ce titre dans Ismael Hamet « *Les Musulmans français du Nord de l'Afrique* ». Paris, 1906.



sement de Sétif, le plus remarquablement muni de l'intérieur en matériel agricole, la moitié des charrues européennes sont aux mains des indigènes (1).

La réduction extrême de leur patrimoine, sur certains points, est presque toujours l'œuvre de la colonisation privée.

La seconde constatation, c'est que presque partout où elle se présente comme excessive, la réduction des terres des indigènes au profit de la culture européenne, a été l'œuvre de la colonisation privée et non de la colonisation officielle.

La force des choses veut, en effet, que le particulier ne s'inquiète guère que de son intérêt propre. Si ses achats sont avantageux, il les poursuit jusqu'aux seules limites que lui tracent la volonté souvent mal avertie ou puérile de populations économiquement inférieures, ou les prescriptions de textes législatifs médiocrement adaptés à l'état de choses indigène. Fait plus grave, la loi elle-même, sous des formes en apparence protectrices soit du crédit, soit de la propriété (saisie immobilière, licitation), a mis entre ses mains, s'il est peu scrupuleux, des moyens de se rendre maître de la propriété indigène dans des conditions parfois totalement spoliatrices des droits des détenteurs.

Tentatives de l'Administration pour en réparer les conséquences fâcheuses.

La colonisation officielle s'est peut-être trompée ici ou là, mais tout au moins a-t-elle toujours effectivement versé aux indigènes la valeur de leurs terres, et avant de les leur demander, s'est-elle en général préoccupée du sort économique dans lequel elle les laissait.

Bien mieux, elle a été amenée à employer ses propres procédés pour rétablir leur situation lorsqu'elle paraissait complètement compromise.

C'est ainsi qu'au bénéfice des indigènes que leur imprévoyance avait complètement dépouillés, l'administration a fait allotir des communaux de douar et les y a placés, chacun sur sa parcelle (7 à 10 hectares), avec des baux de 18 ans, à très faible loyer, et renouvelables. Un emplacement urbain, des rues, des plantations, des fontaines complétaient l'installation ; et ces fils de demi-nomades, déracinés de la veille, s'y trouvaient si bien, qu'ils bâtissaient de véritables villages à l'européenne. C'est ainsi que les fellahs du douar Tiffilès, démunis, on l'a indiqué plus haut, de toute espèce de propriété privée, sont recasés dans le centre de Bedrabine. Le douar Mehadid a pareillement le sien qui porte son nom, et aussi le douar Oued-Sefioun à M' Saif. Toute une série d'autres opérations est en cours. A l'heure actuelle, dans la seule Mékerra mixte, plus de 12.000 hectares, représentant huit cents lots de cultures, ont été allotis en

(1) Le fait est d'autant plus remarquable qu'il ne s'agit pas d'instruments légers et à bas prix. Le type le plus répandu est la charrue Brabant, dont le prix de revient s'établit suivant les modèles de 130 à 300 francs.

faveur des indigènes sous ce régime qui les protège contre eux-mêmes. L'administration a réparé là, dans sa mesure, les excès de la colonisation privée (1).

Les indigènes conservent d'ailleurs, à titres divers, d'importants moyens d'existence sur les terres européennes.

Aussi bien serait-il inexact de compter les terres aux mains des européens comme ayant cessé d'offrir aux indigènes des moyens d'existence. Sans parler des terres que les colons donnent à bail aux gens du pays, on peut dire que toute exploitation agricole européenne comporte, sous des formes diverses, un appel, suivi de rémunération, au travail indigène.

Cultures intensives.

Pour les cultures riches, cet appel est important. Le grand propriétaire fait piocher, sulfater et même tailler ses vignes, labourer ses oliviers et ses orangers, biner ses géraniums et ses tabacs par les indigènes ; grands et petits leur abandonnent la cueillette, la coupe, la vendange. Dans une propriété à grands rendements et à soins correspondants, l'hectare de vigne laisse plus de 250 francs de salaires annuels aux indigènes, et il n'en est guère dont ils ne tirent 40 à 50 francs.

Cultures de céréales.

Pour les céréales, la situation varie davantage. Dans l'Est, chez le grand propriétaire comme chez le colon, presque tous les labours sont faits par les indigènes soit comme khammès soit comme domestiques. A Oran et à Alger, le petit colon ou le petit fermier labourent eux-mêmes, tandis que le grand fait appel à la main-d'œuvre ; mais aucun d'entre eux ne coupe lui-même toute sa moisson.

Elevage.

Quant à l'élevage, le colon l'a laissé presque tout entier à l'indigène (2) ; il n'a des bêtes que pour le travail, ou, sinon pour l'engrais, du moins pour la mise en état marchand ; encore les confie-t-il d'ordinaire à des bergers indigènes.

On voit ce que, sans parler des industries, des mines, des travaux publics ou forestiers, les exploitations agricoles peuvent sur ces bases laisser finalement de ressources à la main-d'œuvre indigène (3).

(1) L'initiative et les premières applications de cette formule si intéressante, sont l'œuvre de M. Varnier, aujourd'hui secrétaire général du Gouvernement Général, et alors sous-préfet de Bel-Abbès. On trouvera des détails dans la thèse, d'ailleurs remarquable, de M. J. Van Vollenhoven « *Essai sur le fellah algérien* », Paris 1903, pp. 261 et suivantes.

(2) Faute économique dont il aperçoit mieux les conséquences dans les périodes de hauts prix qu'on traverse en ce moment.

(3) On a cherché à évaluer le montant des salaires payés à la main-d'œuvre indigène par les agriculteurs européens. M. Glorieux, dans une communication faite en 1900 à la Société des Agriculteurs d'Alger, a indiqué le chiffre de 60 millions. M. Lecq, ancien inspecteur de l'agriculture le réduit à 45 millions. Ces évaluations paraissent l'une et l'autre un peu tendues mais en sens inverse. La réalité doit correspondre à un chiffre intermédiaire, voisin de celui de 50 millions donné par M. Cazenave, chef du Service de la Colonisation au Gouvernement Général, au Congrès des Sociétés de Géographie tenu à Alger en 1899.

Ce ne sont malheureusement pas toujours les anciens bénéficiaires qui en profitent.

Si celle-ci était prise toujours parmi les populations locales, on peut dire qu'au regard du monde indigène il n'existerait pas de question de la colonisation.

Mais l'hétérogénéité de l'Islam algérien n'apparait nulle part mieux que dans la vie économique ; il y a des régions, des races, des tribus laborieuses ; il y en a de paresseuses, ou de fantasques ou d'incapables ; le plus souvent celles-ci ont abandonné leurs terres avec d'autant plus de facilité qu'elles avaient moins de goût à les mettre en valeur. Le colon qu'elles ne peuvent satisfaire, soit pour toute la culture, soit pour certains travaux, s'adresse ailleurs, aux berbères arabisés de la montagne quand les arabes de la plaine ne valent rien, aux Kabyles, aux Marocains pour la moisson, aux Espagnols pour les défrichements.

Quelques types régionaux.

C'est le cas de la partie centrale du département d'Oran, où la population d'origine arabe et à forme pastorale ne se plie que lentement à la vie sédentaire comme aux travaux culturaux, et aussi d'une partie du Chéliff, dans laquelle les indigènes du Dahra remplacent chez beaucoup de propriétaires les populations de la plaine, molles et sans ressort.

Ce sont là de fâcheux symptômes ; on a indiqué pour les indigènes du plateau de Bel-Abbès les conséquences matérielles de l'état qu'ils révèlent ; dans le Chéliff, les arabes de la plaine ont, au lendemain de l'application de la loi de 1873, vendu beaucoup de terres (1). Lorsque les mauvaises années ont amené les colons à s'en défaire, ce ne sont pas les détenteurs primitifs qui ont racheté, mais de grands propriétaires indigènes qui se sont constitué, surtout aux dépens de leurs coreligionnaires, des latifundia autrement absorbants que la colonisation officielle ou privée.

Quand ces populations sans résistance se trouvent en tête à tête avec une colonisation elle-même faible, éparse et peu active, la situation est plus mauvaise encore. L'arrondissement de Batna, seul dans toute la colonie, offre le spectacle pénible du dépérissement parallèle des indigènes comprimés par la colonisation, et de la colonisation éprouvée et sans vigueur.

Le type moyen parait être offert par la région de Sétif, où l'équilibre semble être à peu près établi. Les indigènes fournissent sur place aux colons toute la main-d'œuvre nécessaire. Détenteurs de superficies encore très importantes, ils ont, à leur exemple, sous l'impulsion de l'administration, et avec l'aide des sociétés indigènes de prévoyance et d'assistance, rapidement trans-

(1) Parfois dans des conditions qui ont prêté à des critiques retentissantes ; les licitations du tribunal d'Orléansville ont occupé la tribune parlementaire.

formé leurs procédés et leur outillage. Ils prennent en location des européens autant de terres qu'ils le peuvent, et rachètent les concessions quand elles se trouvent en mains faibles ; mais, d'autre part, les enquêtes partielles se multiplient, et les Français ne rencontrent pas de difficultés insurmontables à se procurer, au prix qu'elles méritent, des terres indigènes à leur convenance.

Il est difficile, on le comprend, de formuler sur des espèces en apparence aussi contraires, et sur une matière aussi diverse, des appréciations générales. Cependant, à bien serrer la question, on arrive aux constatations suivantes :

Dans l'ensemble, la colonisation riche réserve aux indigènes plus de bénéfices qu'ils n'en tiraient eux-mêmes de la terre.

La colonisation à cultures intensives (vignes, plantes à parfum, orangeries, primeurs), dans l'ensemble, a apporté aux indigènes des avantages hors de proportion avec les bénéfices directs qu'ils auraient retirés de la jouissance des terres mises par elle en valeur.

La colonisation extensive, si elle est active, transforme les laborieux par l'exemple et absorbe les incapables.

La colonisation à cultures extensives (céréales, élevage), quand elle est laborieuse et prospère, amène en général rapidement, soit par contagion, soit par association, une amélioration notable de la condition des populations locales ; cependant, lorsque celles-ci ont été surprises par son expansion avant d'avoir substitué à la vie pastorale primitive l'exploitation à demeure de la terre, elles se sont laissé aller à céder imprudemment leurs terres, et sont obligées aujourd'hui de se refaire une existence, soit avec l'aide administrative, soit en se transformant en prolétariat d'ouvriers agricoles ou urbains. Ce fait ne s'est produit que dans une région limitée de la colonie.

La colonisation pauvre est étouffée par les indigènes, ou les laisse végéter parallèlement à elle.

Quand cette colonisation européenne est faible, qu'elle manque d'énergie individuelle ou de moyens pécuniaires, son action transformatrice est beaucoup plus lente. Les indigènes en face d'elle, s'ils sont actifs et laborieux, tendent à l'absorber par la location d'abord, et ultérieurement par l'achat des terres ; s'ils sont eux-mêmes démunis de ressort, ils végétent auprès des colons, sans progrès sensibles.

Dans l'ensemble, il ressort nettement de l'enquête que les indigènes doivent à la pénétration opérée grâce à la colonisation officielle, et souvent uniquement par elle, une transformation économique dont la rapidité et l'importance compensent, et bien au-delà, la gène qu'ils ont pu en ressentir.

La société indigène ne présente dans la généralité aucun symptôme de dépérissement.

Des indices généraux confirment ces constatations locales. La société indigène, dans son ensemble, n'offre aucun de ces symptômes de dépérissement physiologique ou de diminution économique, qui marquent si nettement et si vite les races menacées.

Résultats démographiques.

Dans les trente ans qui nous séparent de l'origine de l'enquête, elle a sensiblement doublé de nombre ; en admettant que le dénombrement de 1872 ait été mal fait, les excédents de la natalité ne trompent pas; ils vont en croissant: après avoir oscillé de 0,6 à 3 pour 1.000 de 1876 à 1895, ils s'élèvent, avec des déclarations plus régulières, à 8 pour 1.000 de 1896 à 1900, à 9,60 les années suivantes. L'année 1903 indique 32,1 naissances indigènes pour 1.000 : c'est un taux de population pauvre ; elle indique 18,6 décès pour 1.000, et ce n'est pas un taux de population misérable (1).

Résultats économiques.

Toute cette société indigène n'a cessé d'être, avant tout, une société agricole, productrice de céréales et éleveuse de bétail.

Les surfaces cultivées n'ont guère augmenté ; on utilise soit en cultures annuelles, soit de plus en plus sur jachère biennale, à peu près tout ce qui est défriché ; mais on conquiert peu de terres nouvelles. Le défrichement qui n'effraie pas l'européen, est en effet au-dessus de l'énergie moyenne et des moyens matériels de l'indigène. Seulement, ces terres, mieux travaillées, rendent sensiblement davantage et plus régulièrement. Toute comparaison d'une récolte à une autre est trompeuse ; mais les moyennes quinquennales des rendements indigènes en céréales offrent un sûr élément d'appréciation.

En voici le tableau (en quintaux) :

1870-1874	9.807.756
1875-1879	11.378.024
1880-1884	11.705.496
1885-1889	11.895.701
1890-1894	13.277.339
1895-1899	11.046.447
1900-1904	15.021.851

C'est une hausse progressive de plus de 50 0/0. Ce qui frappe tout autant, c'est, dans chacune de ces périodes, la diminution régulière de l'écart entre les bonnes et les mauvaises récoltes.

1870-1874	Bonne récolte 12.840 / Mauvaise récolte 5.988	= 114.43 0/0	écart, calculé en pourcentage, de la mauvaise récolte.
1875-1879	Bonne récolte 15.153 / Mauvaise récolte 7.213	= 110 0/0	—

(1) C'est, il faut le faire remarquer, une année favorable ; la suivante, 1904, traversée par une forte poussée paludique, fournit une mortalité sensiblement plus élevée (27,6 décès pour mille contre 31,4 naissances pour mille).

1880-1884	Bonne récolte 16.017 / Mauvaise récolte 7.343	= 119,16 0/0	écart, calculé en pourcentage, de la mauvaise récolte
1885-1889	Bonne récolte 13.620 / Mauvaise récolte 9.997	= 36,24 0/0	—
1890-1894	Bonne récolte 15.690 / Mauvaise récolte 10.686	= 46,82 0/0	—
1895-1899	Bonne récolte 13.012 / Mauvaise récolte 8.753	= 48,65 0/0	—
1900-1904	Bonne récolte 17.396 / Mauvaise récolte 11.797	= 47,46 0/0	—

La production devient plus stable en même temps que plus forte : c'est l'évident indice de l'amélioration des cultures.

La situation est analogue en ce qui concerne l'élevage, resté d'ailleurs presque en totalité aux mains des indigènes. De la première période quinquennale (1870-1874) à la dernière (1900-1904), le cheptel indigène a gagné 63.695.000 têtes pour les moutons, 25.041.555 pour les chèvres, 34.140.550 pour les bœufs, 24.875.740 pour les chevaux, 16.664.520 pour les mulets. C'est un développement modeste. mais qui a sa valeur si l'on réfléchit que l'extension des cultures l'a fortement comprimé.

Ventes et achats de terres aux Européens.

Plus significatif peut-être dans cet ordre d'idées, est encore la part prise par l'élément indigène dans les transactions foncières. Si la colonisation officielle et la colonisation privée achètent des terres. il en rachète pour des quantités et dans des conditions qui méritent d'être indiquées.

Le relevé global des transactions sur immeubles ruraux, intervenues entre européens et indigènes musulmans a été fait depuis le 1er janvier 1877 (1).

(1) A. Laynaud. *Notice sur la propriété foncière en Algérie*, Alger p. 130.

ANNÉES	IMMEUBLES RURAUX vendus par les indigènes musulmans aux européens		IMMEUBLES RURAUX vendus par les européens aux indigènes musulmans	
	SUPERFICIE	PRIX	SUPERFICIE	PRIX
1877	22.194	1.746.567	2.520	383.190
1878	11.288	1.203.652	2.848	501.489
1879	18.129	2.157.053	4.164	1.241.661
1880	40.143	2.477.791	2.917	495.943
1881	54.184	4.067.117	1.171	577.502
1882	29.093	4.176.984	2.465	734.549
1883	64.375	5.569.744	3.951	893.282
1884	32.713	2.967.759	3.705	986.879
1885	21.997	2.898.941	1.612	605.023
1886	21.557	1.947.414	5.037	990.739
1887	13.404	2.287.298	5.013	822.470
1888	15.576	1.764.933	5.073	762.150
1889	13.641	1.852.044	25.234	1.109.452
1890	19.683	2.296.003	6.463	939.668
1891	13.404	1.751.919	10.458	1.428.024
1892	17.806	2.448.658	8.869	1.186.620
1893	32.102	2.987.870	5.423	1.098.077
1894	23.133	2.112.415	5.061	672.884
1895	21.796	2.318.934	6.250	1.077.102
1896	18.643	1.817.583	6.619	955.862
1897	31.472	2.478.747	6.381	1.053.394
1898	27.429	3.165.876	10.140	1.571.511
TOTAUX....	563.762	56.495.302	131.374	20.087.471

Si on sépare les dix dernières années des premières, le groupement fournit des indications intéressantes :

De 1877 à 1888, les européens ont acheté en moyenne et par an 28.721 hectares de terres indigènes pour 2.772.104 francs. Ils ont vendu aux indigènes 3.373 hectares pour 749.573 francs.

Ainsi, ceux-ci ont acheté un peu moins du neuvième de ce qu'ils vendaient et versé un peu moins du quart de ce qu'ils touchaient.

De 1889 à 1898 les proportions changent ; les européens n'achètent plus que 21.911 hectares par an et pour 2.323.005 francs ; les indigènes achètent 9.090 hectares pour 1.109.259 francs ; c'est presque la moitié en surface et en valeur.

Pour ces deux périodes, d'ailleurs, on a relevé, à juste titre, que les indi-

gènes payaient plus cher que les européens (1). Cela s'explique par le fait que ceux-ci achètent d'ordinaire des terres sans titre et très partiellement en valeur, et que les propriétés qu'ils vendent ne sont d'ordinaire ni dans l'un ni dans l'autre de ces cas.

De 1898 à 1903, les chiffres sont encore plus frappants :

VENTES DES EUROPÉENS AUX INDIGÈNES

	Superficie	Valeur
1899......	12.968 h. 12 a. 67 c.	2.268.139 fr. 06
1900......	7.568 h. 80 a. 79 c.	1.400.742 fr. 07
1901......	12.239 h. 66 a. 88 c.	1.970.149 fr. 49
1902......	15.292 h. 69 a. 26 c.	2.797.203 fr. 53
1903......	19.010 h. 68 a. 24 c.	3.551.517 fr. 35
1904......	14.629 h. 87 a. 34 c.	3.092.986 fr. 27
Total...	81.709 h. 85 a. 18 c.	15.080.737 fr. 77

VENTES DES INDIGÈNES AUX EUROPÉENS

	Superficie	Valeur
1899......	27.399 h. 91 a. 05 c.	3.085.079 fr. 93
1900......	25.728 h. 19 a. 24 c.	2.652.779 fr. 04
1901......	23.105 h. 47 a. 20 c.	2.267.735 fr. 76
1902......	11.865 h. 69 a. 02 c.	1.642.011 fr. 98
1903......	17.224 h. 08 a. 97 c.	2.417.068 fr. 49
1904......	20.365 h. 44 a. 53 c.	2.639.976 fr. 14
Total...	125.688 h. 80 a. 01 c.	14.704.651 fr. 34

Qui se décomposent ainsi :

	Superficie	Valeur
Alger....	17.766 h. 90 a. 60 c.	3.444.401 fr. 57
Oran.....	15.956 h. 26 a. 78 c.	3.349.633 fr. 28
Constantine..	47.986 h. 67 a. 80 c.	8.285.698 fr. 92

	Superficie	Valeur
Alger....	13.631 h. 90 a. 63 c.	2.235.315 fr. 86
Oran.....	77.547 h. 48 a. 08 c.	5.814.958 fr. 21
Constantine..	34.509 h. 41 a. 30 c.	6.654.377 fr. 27

Fait jusqu'ici inconnu : à ne considérer que la valeur des transactions, les indigènes ont pendant ces six dernières années acheté aux européens plus qu'ils ne leur ont vendu. Et pour assurer à ceux-ci un gain de 50 0/0 au point de vue des surfaces, il faut l'énorme appoint des achats du département d'Oran, sans lequel les deux autres marquaient un déficit visible.

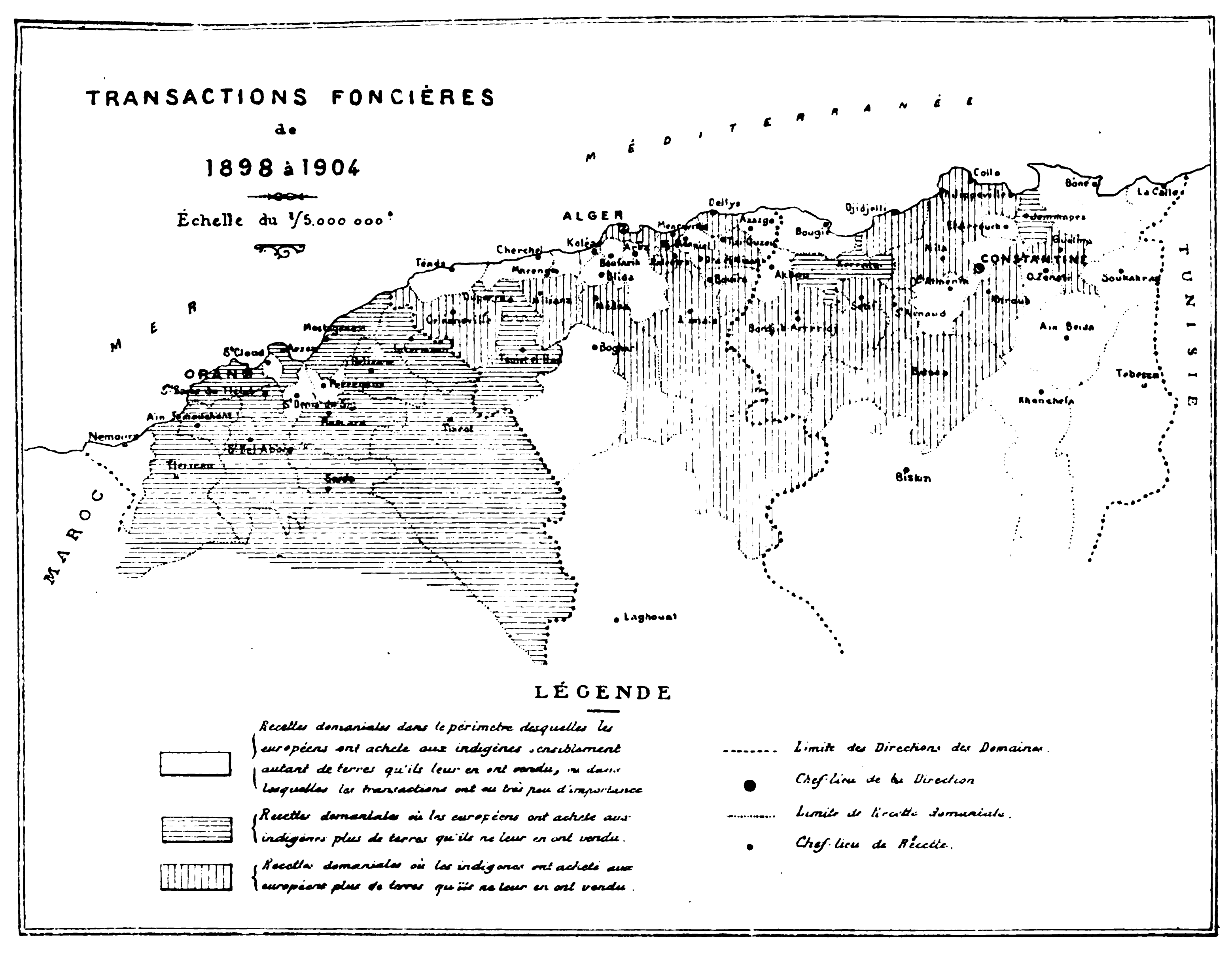
Aspect des transactions suivant les régions.

La décomposition de ces opérations par recettes domaniales est intéressante; les résultats en sont résumés dans la carte ci-contre.

A Alger, l'équilibre demeure, ou à peu près, dans les régions anciennes de colonisation (Mitidja et Sahel), dans le Dahra et dans le Sud. Il est rompu au profit des indigènes, légèrement à Médéa (1.700 hectares contre 800, pour 180.000 francs contre 135.000), plus sensiblement à Aumale (800 hectares contre 300) et dans le Chéliff (2.000 contre 700), plus fortement encore à Miliana (2.600 hectares contre 890,) et d'une manière écrasante à Tizi-Ouzou (1.100 hectares contre 47). Seule la recette de Téniet-el-Haâd (1.500 hectares contre 6.800) laisse aux mains européennes un fort excédent.

A Oran, si l'on excepte quelques circonscriptions presque totalement colonisées, et une partie du Chéliff où l'équilibre se maintient, partout les indigènes continuent à lâcher pied devant l'acheteur européen. Mascara avec 13.000

(1) 100 fr. 21 l'hectare payé par les européens, 152 fr. 90 par les indigènes.


TRANSACTIONS FONCIÈRES
de
1898 à 1904
Échelle du 1/5.000.000e
MÉDITERRANÉE
MER
TUNISIE
MAROC
ALGER
ORAN
CONSTANTINE
Nemours
Tlemcen
Saïda
Tiaret
Mascara
Relizane
Mostaganem
Arzew
St Cloud
Ain Temouchent
Sidi Bel Abbès
St Denis du Sig
Perrégaux
Orléansville
Ténès
Cherchel
Marengo
Koléa
Boufarik
Blida
Médéa
Boghar
Miliana
Teniet el Had
Dellys
Azazga
Aumale
Bougie
Akbou
Bordj bou Arreridj
Djidjelli
Sétif
St Arnaud
Batna
Biskra
Mila
Collo
Philippeville
El Arrouch
Bône
La Calle
Jemmapes
Guelma
Souk Ahras
Aïn Beida
Khenchela
Tebessa
Laghouat
LÉGENDE
Recettes domaniales dans le périmètre desquelles les européens ont acheté aux indigènes sensiblement autant de terres qu'ils leur en ont vendu, ou dans lesquelles les transactions ont eu très peu d'importance.
Recettes domaniales où les européens ont acheté aux indigènes plus de terres qu'ils ne leur en ont vendu.
Recettes domaniales où les indigènes ont acheté aux européens plus de terres qu'ils ne leur en ont vendu.
Limite des Directions des Domaines.
Chef-lieu de la Direction
Limite de la Recette domaniale.
Chef-lieu de Recette.

hectares au crédit de celui-ci, contre 1.400 achetés par les indigènes ; Sidi-bel-Abbès avec 19.000 contre 3.500 ; Saïda avec 8.950 contre 514 ; Tiaret avec 9.700 contre 468 en marquent les plus formidables enjambées ; dans ces deux dernières circonscriptions, les indigènes ont vendu aux européens presque vingt fois plus qu'ils ne leur ont racheté.

Tout autre est la situation à Constantine. Deux petites circonscriptions seules, Jemmapes et Kerrata, marquent une franche avance des européens sur les indigènes. L'équilibre se maintient dans la Soummam, à La Calle, à Souk-Ahras, dans le Sud (Aïn-Beïda, Khenchela, Biskra). Partout ailleurs il est rompu ; faiblement à Constantine (13.000 hectares contre 13.000, mais avec une soulte de près de 50 0/0 versée par les indigènes), au Kroubs (3.000 hectares contre 3.500, mais ceux-là achetés 400.000 francs tandis que ceux-ci sont payés 120.000), à Sétif (4.800 contre 4.000) ; plus sensiblement à St-Arnaud (2.300 contre 1.100), à Mila (1.500 contre 700) ; plus fortement encore à Philippeville (1.000 contre 500), à Djidjelli (800 contre 100), à Bordj-bou-Arréridj (6.800 contre 2.600), à Guelma (4.000 contre 1.200), enfin, et surtout, à Batna où le recul de la colonisation s'affirme par la vente de 2.800 hectares contre l'achat de moins de 300.

Il y a d'ailleurs entre ces résultats et le pourcentage régional des achats de concessions par les indigènes relevés plus haut(1), un parallélisme sinon constant, du moins habituel et d'ailleurs logique.

Ces chiffres montrent à l'évidence que l'élément indigène n'est nullement en passe de se laisser évincer de la terre algérienne, comme une race inférieure et sans ressort.

Les achats indigènes ne sont pas des rachats.

Ils auraient une signification plus forte encore, s'il était permis d'avancer que ces achats sont des rachats, et que les anciens détenteurs reprennent les terres dont le besoin, l'imprévoyance, les hasards de l'insurrection, des décisions administratives ou de la procédure les ont séparés ; mais, en général, ce n'est pas le cas.

Transformation de la société indigène.

L'introduction de la vie économique moderne dans la société indigène y a produit son effet habituel ; elle a brisé les cadres anciens et rompu l'équilibre traditionnel ; en ouvrant aux habiles, aux économes et aux laborieux, des chances plus belles et plus rapides, elle a fait plus exposés aux mauvaises, les faibles, les imprévoyants et les paresseux. Effondrement de toutes les fortunes historiques sous le poids réuni de charges trop lourdes, de prodigalités puériles et d'incapacité financière, — tranformation en prolétariat d'une partie,

(1) Pages 155 et 156.

malheureusement notable, de la petite propriété, absorbée par les usuriers (1), notamment les rahniataires (2), — formation rapide de fortunes nouvelles nées du négoce, de l'économie, des avances à gros intérêts, et qui aboutissent sur certains points à la constitution de grands domaines ou de fortes réserves de capitaux : tels sont les aspects économiques notoires qu'offre, dans ces dernières années, la société indigène. Elle reste, malgré cela, dans son ensemble, une démocratie rurale. C'est aux mains de petits et de moyens propriétaires que se trouvent encore à l'heure actuelle la très grande majorité des terres indigènes.

Sur quelles bases ? Telle est la question qui se pose en finale; et elle a, au point de vue de la colonisation officielle, un intérêt puissant, puisqu'elle mesurera d'avance la possibilité des prélèvements ultérieurs. **Sa situation foncière.**

La statistique agricole (campagne 1902-1903), attribue aux indigènes du territoire civil une superficie de 5.791.255 hectares en toute propriété. Le territoire civil, tel qu'il était encore défini au moment de cette publication (3), ne

(1) Sur l'étendue et les taux de l'usure chez les indigènes, Cf. MAURICE COLIN, *Quelques questions algériennes*, p. 273., et MAURICE POUYANNE, *La propriété foncière en Algérie.*, p. 919 et suivantes. Dans la région d'Aumale, l'européen se contente du 20 0/0 ; l'arabe ou l'israélite exigent le 35 ou le 40 ; le mozabite, le 80 0/0 ; chez les kabyles du Djurdjura on signale comme habituels entre indigènes, les chiffres de 80 et de 120 0/0 ; à Souk-Ahras, on emprunte aux kabyles et aux mozabites au taux habituel de 75 0/0 ; dans l'arrondissement de Bougie, les kabyles ne prêtent guère au-dessous du taux de 30 0/0. Dans le sud du département d'Oran, le taux normal est de 60 à 80 0/0, sous forme de ventes de grains à terme ; dans le cercle de Lalla-Maghnia il s'élève facilement à 200 0/0. Ces chiffres ne s'entendent évidemment pas de prêts considérables et bien garantis, mais le fellah n'est pas en état d'en contracter. La loi du 13 avril 1898, limite en Algérie l'intérêt conventionnel à 8 0/0. Comme toutes les lois sur l'usure, elle n'est pas appliquée. La seule solution pratique est l'élargissement des moyens et des opérations des sociétés de prévoyance.

(2) On connait insuffisamment l'extension de ce dangereux mode de crédit, qui constitue dans certaines régions un véritable fléau. Dans le canton de Palestro, les deux tiers des terres cultivables sont rahniées. Cf. POUYANNE. Loc. cit. p. 946. C'est, semble-t-il, aussi la proportion de l'arrondissement de Médéa. L'influence de la colonisation officielle ou privée est souvent complètement étrangère à ces phénomènes, conséquences inévitables de l'évolution économiques d'une part, et, d'autre part, d'une législation médiocrement adaptée au mode réel de propriété, et à l'insouciance à la fois jouisseuse et fataliste de l'indigène. Sur leur manifestation dans une tribu (Tameksalet), alors complètement vierge de tout établissement européen, Cf. CAMILLE BRUNEL, *La Colonisation et les Indigènes*, Paris 1906, p. 198 et suivantes.

C'est naturellement dans les régions où l'usurier indigène est le seul donneur de crédit, que l'argent est le plus cher, et que les rahnias croissent. Pour prendre un exemple, le territoire d'Aïn-Boucif, non encore senatus-consulté, et qui vient d'être remis à l'administration civile, est tout entier rahnié. De telles situations appellent une intervention légale. Leur prolongation est une tache sur l'œuvre française dans ce pays.

(3) Des décisions récentes lui ont adjoint le cercle de Tiaret, le poste du Kreider, la commune indigène de Boghar, et l'annexe de Sidi-Aïssa (arrêtés du 16 décembre 1905).

comprenait pas exactement le Tell tout entier, et il était très inférieur à l'Algérie du Nord (13 millions d'hectares contre 20 millions) ; mais c'est dans ses limites que la colonisation s'est à peu près cantonnée jusqu'ici ; il n'est pas probable qu'elle les dépassera prochainement de beaucoup, et, à moins de circonstances impossibles à prévoir, c'est dans le domaine ainsi tracé que le problème de la colonisation conservera son maximum d'intérêt et de difficulté.

Sur ce territoire, la population agricole indigène, qui forme d'ailleurs plus des quatre cinquièmes de la population indigène totale (1), monte à 2.850.397 personnes. L'indigène aurait donc par tête 2 hectares 3 ares 2 centiares. Ecartons, avec les arrondissements de Tizi-Ouzou et de Bougie, les deux Kabylies surpeuplées, où la colonisation a été introduite par la force et n'a aucune chance de développement foncier ; il restera 5.169.500 hectares pour 2.197.000 personnes vivant de la terre, soit 2 hectares 34 ares par tête. C'est un peu plus que n'a le paysan français (2 hectares 15 par tête (1). En outre, l'indigène a pour son bétail la jouissance d'environ 2 millions d'hectares de communaux, et l'usage de près d'un million de terrains domaniaux ouverts au parcours. Mais les terres qu'il possède ne sont pas toutes cultivables ; la part des communaux qu'il laboure et le bénéfice qu'il tire des parcours, quoiqu'ils améliorent beaucoup sa situation, ne compensent pas l'infériorité de sa terre et de ses procédés de culture vis-à-vis du sol de France et du travail du cultivateur français (2). Il est exact qu'il pourrait en tirer et qu'il en tirera meilleur parti ; le défrichement, devant lequel il recule d'ordinaire, l'amélioration de l'outillage et de son cheptel, l'extension des plantations arbustives, tout cela augmentera certainement le rendement de son exploitation, mais juste assez, semble-t-il, pour faire face à l'accroissement régulier d'une population à forte natalité, et qui n'est plus contenue, comme jadis, par la famine et par la guerre.

Sans être mauvaise, elle ne saurait autoriser désormais de forts prélèvements.

Dans l'ensemble, la situation foncière des indigènes algériens du territoire civil n'est donc pas mauvaise ; mais elle n'est pas non plus brillante, et elle n'offre qu'une marge réduite aux emprises ultérieures de la colonisation.

(1) La distinction que l'on a commencé de faire dans le peuplement européen entre la population rurale et la population agricole proprement dite, ne paraît pas avoir donné lieu à une ventilation sérieuse en ce qui concerne l'élément indigène. En fait, on compte dans la population agricole à peu près tous les indigènes, sauf ceux des villes. Cela fausse peut-être un peu les comparaisons qu'on ferait entre les deux éléments, au point de vue par exemple de la propriété foncière.

(2) Mais il faut tenir compte aussi, et assez largement, des profits qu'assure à l'indigène l'exploitation des cultures européennes. La population indigène agricole de la colonie a, de ce fait, dans son ensemble, des possibilités économiques supplémentaires que ne connaît pas le paysan de France, et qui n'apparaissent pas dans le calcul de son patrimoine.

Comme on le pense, la part individuelle (1) varie fortement suivant les régions ; pour le département d'Alger, elle est de 1 hectare 65 par tête, et de 2 hectares 37, si l'on écarte la grande Kabylie ; pour Constantine de 1 hectare 676, et de 1 hectare 892 la petite Kabylie soustraite ; pour Oran, de 3 hectares 155 ; elle tombe à 1 hectare 09 dans l'arrondissement de Batna, à 1 hectare dans l'arrondissement de Bel-Abbès, et se relève dans l'arrondissement de Mascara à 6 hectares 82, sensiblement plus que la part de l'agriculteur européen dans le département d'Alger ou celui d'Oran.

Le tableau ci-contre précise ces situations par arrondissement.

Mais ce sont là des moyennes, et c'est à des espèces réelles et vivantes que l'administration a affaire, quand elle veut créer un centre, comme lorsqu'elle cherche à parer aux conséquences d'un mouvement excessif de la propriété.

Constitution de nouveaux périmètres :

Les règles générales qui s'imposent à son initiative ne sont pas difficiles à dégager.

en territoire de petite propriété ; difficultés du problème et conditions préalables de succès ;

Chaque fois qu'elle se trouvera en présence de petits propriétaires ayant par tête moins de deux hectares, soit moins d'une dizaine à une quinzaine d'hectares par famille, vivant sur le périmètre et ne possédant pas de terres au dehors, elle devra considérer qu'un déplacement, s'il n'aboutit pas à transporter sans délai les indigènes sur des territoires du voisinage, où ils retrouveront, dans des conditions familières et acceptées, une situation individuelle non diminuée, a des chances d'être un déracinement grave, et pour partie sans remède. Elle n'abordera donc ce problème délicat, que si elle a à sa disposition, ou si elle s'est assuré préalablement des terres de recasement ; et, sans se croire quitte pour s'être montrée large dans les échanges, les soultes, les indemnités diverses, elle fera veiller attentivement au transfert et à l'installation des déplacés. A ce prix, mais à ce prix seulement, ceux-ci ont des chances non-seulement de ne pas souffrir de l'opération, mais d'en tirer, tous comptes faits, avantage.

L'acceptation ou le refus des propriétaires n'est, ni dans un sens ni dans l'autre, un criterium suffisant. L'acceptation est d'ordinaire un acte de déférence ; le refus, souvent moins l'expression raisonnée des intérêts du plus grand nombre, que la voix déguisée des passions ou des bénéfices de quelques-uns. L'administration aurait de sa tâche une idée également incomplète, si elle croyait sa responsabilité couverte par l'acceptation de la part des intéressés de conditions fâcheuses, ou si elle tournait court devant la mauvaise volonté de quelques individualités. L'expropriation forcée de toute une collectivité est un procédé

(1) Pour avoir celle de la famille, il faudrait multiplier au moins par cinq ; en raison de la prédominance de la vie communautaire dans la société indigène, l'unité d'exploitation est pratiquement bien plus étendue.

MOYENNE DE LA SUPERFICIE DES PROPRIÉTÉS PRIVATIVES

Par tête d'Indigène composant la population agricole.

Campagne 1902-1903

(ANCIEN TERRITOIRE CIVIL)

DÉPARTEMENTS	ARRONDISSEMENTS	SUPERFICIE de la propriété privative	NOMBRE D'INDIVIDUS composant la population agricole	MOYENNE par tête
		Hectares		h. a.
ALGER	Alger	540.059	279.635	1.93
	Médéa	100.322	51.382	1.95
	Miliana	370.213	107.017	3.46
	Orléansville	401.645	156.369	2.57
	Tizi-Ouzou	258.490	297.673	0.87
TOTAL du département d'Alger		1.670.729	892.076	1.65
ORAN	Oran	180.224	75.949	2.37
	Mascara	744.536	109.064	6.82
	Mostaganem	528.135	243.508	2.17
	Sidi-bel-Abbès	49.538	45.571	1.09
	Tlemcen	283.102	91.650	3.09
TOTAL du département d'Oran		1.785.535	565.742	3.15
CONSTANTINE	Constantine	652.223	305.981	2.13
	Batna	205.169	188.370	1.09
	Bône	162.800	66.391	2.44
	Bougie	372.677	356.146	1.05
	Guelma	154.055	107.290	1.43
	Philippeville	165.328	105.369	1.57
	Sétif	622.739	263.032	2.37
TOTAL du dépt de Constantine		2.334.991	1.392.579	1.67
Total Général des 3 Départements		5.791.255	2.850.397	2.03

abandonné depuis bien des années, et qu'il n'y a pas lieu de faire revivre ; mais, lorsque le consentement du plus grand nombre laisse isolée la résistance de quelques mauvaises têtes, il n'y a, toutes précautions prises, aucune raison, il y aurait même des inconvénients politiques sérieux à réserver à ces récalcitrants une immunité dont ne jouissent pas nos nationaux. L'expropriation individuelle est tout indiquée dans ce cas.

Les difficultés sont beaucoup moindres, si le sol appartient à de moyens propriétaires (50, 100, 200 hectares), surtout si ceux-ci ont des terres ailleurs. Le paiement pourra, dans ce cas, se faire, au moins pour partie, en espèces. Mais là encore, si l'administrateur comprend bien son rôle, il veillera officieusement au remploi des capitaux. en moyenne propriété ;

L'occupation du sol par une population active et entendue, la présence de constructions à demeure, des jardins nombreux et étendus contrindiquent la formation d'un périmètre officiel. La colonisation ne doit pas commencer par détruire. Par contre, elle trouve parfois auprès de populations en état de déchéance économique, l'occasion de se développer en leur rendant service.

Dans les régions où sévit la rahnia, il arrive souvent que les deux tiers d'un territoire, paraissant appartenir à des centaines de propriétaires, sont, en fait, entre les mains d'un seul. Il a la jouissance de la terre jusqu'à remboursement de la dette ; or, le débiteur qui ne détient plus son fonds, est hors d'état de s'acquitter ; il est pratiquement dépouillé, et le prêteur qui est censé avoir avancé l'argent sans intérêt, en retire en réalité, dans des conditions de sécurité uniques, un taux qui monte facilement jusqu'à 60 0/0. en terres rahniees ;

L'achat par l'administration des terres du petit propriétaire rahnié a pour double résultat de le libérer de sa dette, et de lui laisser, en échange d'un titre nu, une somme d'argent souvent importante, avec laquelle il peut acheter ailleurs ; c'est le prêteur qui est atteint, en fait, par la perte d'un placement de premier ordre, et c'est aussi lui qui proteste non pas directement, — il est caïd, candidat à un poste administratif, personnage consulaire —, mais par l'intermédiaire aveugle ou docile des malheureux que cette combinaison tirerait d'une véritable impasse. Dans la plupart des protestations indigènes contre les projets de créations de centres, les intérêts des gros rahniataires jouent le rôle prépondérant et parfois unique.

La situation est analogue dans les régions où les enquêtes partielles — quels que soient les acquéreurs — prennent subitement une extension excessive, et présentent les caractères d'une spéculation spoliatrice. L'administration ne doit pas hésiter, dans ce cas, à prendre les devants, sûre qu'elle est, dans les régions où la spéculation foncière est excessive ;



d'une part, de substituer aux latifundia en formation des centres de population et de mise en valeur, d'autre part, de régler plus équitablement, d'asseoir paternellement les droits des indigènes vendeurs.

Restent, et ce sont certainement les opérations, sinon les plus nombreuses, du moins les plus faciles, les achats en bloc aux grands propriétaires indigènes et aux collectivités.

sur des communaux ou les grands domaines.

Celles-ci, surtout dans le département d'Oran, ont conservé de vastes communaux. Il est possible — avec des ménagements de plus en plus nécessaires — d'y trouver pour tout ou partie le périmètre de quelques nouveaux centres. Ces cessions se faisaient jadis gratuitement ; on a renoncé depuis plus de dix ans à ce procédé ; les djemaas reçoivent le prix des terres communales qu'elles cèdent, et plusieurs douars ont en caisse des capitaux considérables. Le devoir impérieux de l'Administration est d'en diriger l'emploi vers des travaux améliorant directement et exclusivement la situation économique des vendeurs ; c'est à tort qu'on s'est laissé aller, parfois, à construire ou à subventionner sur ces fonds, sous le prétexte qu'elles traversaient le douar, des routes qui avaient en réalité pour principal objectif de desservir des centres voisins ; à l'heure actuelle, ces sommes sont employées de préférence à des travaux d'eau ; il faudrait en consacrer une partie au défrichement, opération qui dépasse les forces individuelles des indigènes, et qui permettrait de recaser sur une partie des communaux, avec les baux à longs termes de la région de Bel-Abbès, le prolétariat agricole du douar.

Ceux-là, fils de familles anciennes ayant, en petit nombre, conservé un beau patrimoine, et surtout hommes nouveaux ayant constitué par leurs économies ou leur savoir faire d'importants domaines, traiteront avec le service de la colonisation sur les bases du droit commun, soit sous la procédure domaniale, soit devant notaire, comme on l'a fait à plusieurs reprises dernièrement. C'est évidemment pour l'Administration le minimum de responsabilités et de soucis ; et lorsque les autres modes de constitution de périmètres nouveaux en terre indigène seront devenus peu à peu impraticables, celui-ci restera, semble-t-il, presque indéfiniment ouvert, dans la limite d'ailleurs assez réduite où la répartition, en général très fractionnée, de la propriété indigène, permettra d'y recourir.

LES CONCLUSIONS

Que par les travaux qu'elle a exécutés et par l'effort personnel de ses colons, la colonisation officielle ait constitué un levier à coup sûr coûteux, mais puissant et pour partie insuppléable de développement économique ; qu'elle ait fortement élargi l'aire d'exploitation européenne, précipité la mise en valeur, relevé les rendements, fourni par sa production et sa consommation un aliment important aux entreprises de transport et au mouvement commercial, cela apparaît clairement et au premier coup d'œil. Résultats de la colonisation officielle: économiques,

Qu'elle ait, aux yeux des populations locales, matérialisé la pénétration dominatrice, donné à la conquête une forme de stabilité pacifique et définitive, et qu'elle ait été, à ce titre, un instrument politique souvent nécessaire et presque toujours efficace, cela se déduit aisément pour qui connaît l'Islam algérien. politiques,

Qu'au prix parfois de quelque trouble, elle ait introduit dans la vie indigène des ferments féconds de transformation et d'amélioration, un examen attentif et portant sur l'ensemble de l'œuvre accomplie, le révèle avec évidence. moraux.

Ce ne sont là toutefois ni ses caractéristiques essentielles, ni sa principale raison d'être ; elle a installé artificiellement, mais avec une solidité suffisante, Son œuvre principale: Un peuple de cultivateurs français.



tout un peuple, en grande partie importé directement par elle, de cultivateurs français, qui ont constitué sur toute l'étendue du territoire algérien, des familles saines et remarquablement prolifiques.

Elle a obtenu ce résultat innattendu et satisfaisant que, dans la lutte pour la prédominance ethnique au sein du peuplement européen, l'élément national, mis en échec dans les villes, garde dans l'intérieur, en contact avec la terre qu'il possède, des positions en général assez fortes.

Elle a fait connaître l'Algérie dans des régions et dans des milieux sociaux qui spontanément l'auraient ignorée, et elle a déterminé de ce fait, directement ou indirectement, des courants d'immigration qui ont conservé leur permanence.

Le centre de colonisation, séminaire de notre race.

Elle a enfin fourni, sinon une solution sans défaut, du moins la meilleure que révèle l'expérience, à ce problème présentement capital : fixer, sur une surface donnée, à demeure et dans le moindre temps, le plus grand nombre possible de français. Avant tout autre point de vue, le centre de colonisation doit être considéré et apprécié comme un « séminaire de notre race ».

Formation d'un peuple nouveau dans l'Afrique du Nord.

Il ne fait plus de doute que, côte à côte avec les populations indigènes, un peuple se forme dans l'Afrique Française du Nord.

Alimenté d'abord par la seule immigration, il y réunit les excédents croissants d'une natalité maintenue à des chiffres élevés, sur une mortalité qui s'abaisse de plus en plus. Après soixante-dix ans, sa masse dépasse sensiblement la moitié de l'effectif de toute la population européenne de l'Afrique du Sud, éparse sur un territoire beaucoup plus grand, soutenue par les plus riches industries minières du monde, et qui a derrière elle plus de trois cents ans de colonisation ; elle représente un peu plus que celle du Queensland ou de l'Australie du Sud et l'Australie de l'Ouest réunies.

La marche de son développement se compare honorablement avec celle des grands peuples coloniaux.

Le tableau ci-contre indique clairement la marche et les facteurs de son développement.

FORMATION ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EUROPÉENNE EN ALGÉRIE [1]

ANNÉES	POPULATION	ACCROISSEMENT Moyenne annuelle	ACCROISSEMENT Proportion pour 1000 appliquée à la moyenne annuelle	POPULATION moyenne annuelle (2)	NAISSANCES Moyenne annuelle	NAISSANCES Proportion pour 1000	DÉCÈS Moyenne annuelle	DÉCÈS Proportion pour 1000	EXCÉDENT de la natalité Part annuelle dans l'accroissement	EXCÉDENT de la natalité Proportion pour 1000	IMMIGRATION Part annuelle dans l'accroissement	IMMIGRATION Proportion pour 1000	OBSERVATIONS
1831	3.228												
		3.415	242	14.114	535	38	657	46	— 122	— 9	3.537	250	(1) Y compris la population en bloc ou comptée à part mais non l'armée.
1841	37.374												
		9.391	107	87.877	3.393	38	4.796	54	— 1.403	—16	10.794	123	
1851	131.283												
		7.460	45	167.137	6.364	38	6.375	38	— 11	0	7.471	45	
1861	205.888												
		5.071	21	245.747	8.630	35	7.146	29	+ 1.484	+ 6	3.587	15	
1871	256.599												
		12.746	44	288.463	9.985	35	8.511	29	+ 1.474	+ 5	11.272	39	(2) Calculée de 1831 à 1871 sur la moyenne des dénombrements annuels, et de 1871 à 1901 sur la moyenne des dénombrements quinquennaux.
1876	320.327												
		13.289	37	353.559	12.023	34	10.532	30	+ 1.491	+ 4	11.798	33	
1881	386.772												
		9.491	23	410.498	14.737	36	12.711	31	+ 2.026	+ 5	7.465	18	
1886	434.225												
		13.197	28	467.217	16.795	36	14.919	32	+ 1.876	+ 4	11.321	24	
1891	500.210												
		9.201	18	523.213	17.125	33	14.326	27	+ 2.799	+ 5	6.402	12	
1896	546.217												
		9.032	16	568.798	16.718	29	12.645	22	+ 4.073	+ 7	4.959	9	
1901	591.379												

Comme pour tous les peuplements coloniaux constitués dans un milieu favorable et arrivés à un effectif important, la part de l'accroissement interne par excédents de natalité tend à croître, tandis que celle de l'immigration, même lorsque celle-ci maintient son apport, s'abaisse relativement à la masse ; leur réunion dégage une proportion annuelle nettement favorable ; elle se compare avantageusement avec celle des peuples nouveaux en formation.

Décades	ETATS-UNIS Accroissement en milliers d'individus	Accroissement annuel pour mille	Décades	CANADA Accroissement en milliers d'individus	Accroissement annuel pour mille
1830-1840	4.203	32.1	»	»	»
1840-1850	6.122	35.9	»	»	»
1850-1860	8.251	38.6	1851-1861	1.252	30
1860-1870	7.115	22.6	1861-1871	545	16
1870-1880	11.597	30.1	1871-1881	680	17
1880-1890	12.792	24.9	1881-1891	500	11
1890-1900	13.047	20.7	1891-1901	538	10,5

Le taux global d'accroissement annuel de la population européenne en Algérie est supérieur à celui de la Colonie du Cap, du Chili (1), de la Tasmanie (2), de Victoria (3) ; il n'est nettement inférieur qu'à celui des colonies minières (Transvaal, Queensland, Australie du Sud, Australie de l'Ouest), ou de certaines colonies latines comme l'Argentine, qui joignent à une natalité puissante une forte immigration (4).

Son avenir dans les destinées nationales.

S'il se maintenait — peut-être serait-il présomptueux de l'escompter — l'Algérie compterait en 1950 plus de douze cent mille européens et plus de deux millions et demi vers l'an 2.000 ; à ce moment, les indigènes auront sans doute atteint le chiffre de huit millions. Si la nation a bien rempli sa tâche à l'égard des uns et des autres, on sent que son établissement en Afrique sera, dans ces conditions, définitivement à l'abri des mauvaises chances de la diplomatie et de la guerre, et on devine de quel poids, comme disait Prévost-Paradol (5), il pourra peser en notre faveur dans l'arrangement des choses humaines.

(1) 1885-1895, 7 pour mille.

(2) 1861-1871, 11.13 ; 1871-1881, 13.8 ; 1881-1891, 23.6 ; 1891-1901, 16.4.

(3) 1871-1881, 16.1 ; 1881-1891, 28 ; 1891 1901, 4.8. Chiffres extraits du *Statesman Yearbook* 1904.

(4) Excédent annuel moyen de l'immigration sur l'émigration 40.000 (1898 à 1901) ; excédent annuel moyen des naissances sur les décès 80.000, soit 16 pour 1.000.

(5) *La France Nouvelle*, p. 415.

Quoi qu'il en doive être, le nouveau peuple est dans sa période de formation ; il a la brève et unique plasticité des organismes jeunes ; sa masse n'est pas telle qu'on ne puisse agir fortement sur sa composition et ses allures : les unes et les autres, l'expérience le prouve, seront fixées dans quelques dizaines d'années. et il sera trop tard pour y rien faire. Les traits caractéristiques du citoyen de l'Union ont été arrêtés vers 1820, sous l'influence de cette faible et spasmodique émigration anglaise, qui s'est effacée, depuis, devant l'apport énorme et régulier des immigrants allemands, celtes, slaves et même latins,—masses impuissantes et qui s'absorbent dans le grand peuple désormais adulte. Rien n'a pu empêcher les 60.000 français de la Nouvelle France, si mal recrutés, si peu soutenus, mais installés à l'heure opportune, de sauvegarder intacte et de léguer à plus de deux millions de Canadiens leur originalité ethnique ; les flots de l'immigration anglaise les ont recouverts sans les réduire, comme ils recouvrent aujourd'hui inutilement les Afrikanders franco-hollandais. Qu'on n'y ferme pas les yeux. Pendant un temps encore court, l'Etat dispose, dans une certaine mesure, du mélange qui bouillonne sous ses yeux, et qui, dans un demi-siècle peut-être, et à coup sûr dans un siècle, sera définitivement cristallisé.

Il est encore dans sa période de formation, et, pour un temps court, plastique et modifiable.

Est-il besoin de dire que tout l'effort gouvernemental devrait être tendu vers cet objectif, qui, pendant ces cinquante ou cent ans, dominera de haut tous les autres : faire le peuple algérien qui naît, aussi nombreux et aussi robuste, aussi sain physiquement et moralement, aussi profondément français que possible.

Qu'il soit français.

Et non pas seulement par les formes administratives et sociales, par la langue, par la mode, par l'intelligence, par tout cet appareil extérieur qu'une hégémonie politique et économique inébranlée nous assure aussi loin que porte la vue, mais par cet ensemble autrement profond et résistant des traditions, des aspects moraux, des manières de penser et de sentir, et au-dessus de tout, par le sang « plus épais que l'eau » comme disent nos voisins, et qui, par delà toutes les distances, rappelle et attache.

Sans doute la France a, pour mener à bien cette tâche, les plus beaux moyens ; et d'abord une puissance, certainement unique dans le monde, d'assimilation, d'attraction, de séduction. Toute son histoire est faite de ces annexions morales, comme son unité nationale de la diversité ethnique et géographique la plus singulière. La nation qui, pour prendre un exemple entre bien d'autres, avait su, cent ans après la conquête de l'Alsace par la force, s'attirer l'attachement passionné de populations énergiques, autonomes, étrangères de langue et et d'origine, est capable de grands succès dans cet ordre. Ils se font voir en

Etendue des moyens d'action présentement à notre disposition.



Algérie ; l'énorme proportion de mariages mixtes, surtout entre français et étrangères (1). en est une marque.

Ne semble-t-il pas, en outre, que toutes les grandes forces sociales et politiques, les forces militaires et administratives, celles de la fortune, celles de l'intelligence, soient à son service ; elle est à la fois la puissance et l'élite ; dès qu'on s'élève, on la rencontre au point de s'y fondre. Cela est vrai sans doute ; mais le dernier mot n'est ni aux fusils, ni aux dépêches officielles, ni aux livres qu'on lit, ni à la propriété qui change de mains, ni à l'argent qui coule, ni aux institutions qui ne sont que des moules sans vie ; il est aux hommes qui les animent, il est au sang qui irrigue les cerveaux, nourrit les muscles, fait battre les cœurs. La grande richesse est le capital humain ; il ne faut pas perdre de vue un instant le peuplement de la colonie.

Les grands chiffres du dénombrement de 1901.

La composition s'en établit ainsi au dénombrement de 1901 :

Français d'origine nés en France : 121.500 ;
Français d'origine nés en Algérie : 170.964 ;
Etrangers naturalisés : 71.113 ;
Israélites naturalisés : 57.132 ;
Sujets Français : 4.072.089 ;
Etrangers tunisiens ou marocains : 26.266 ;
Espagnols : 155.265 ;
Italiens : 38.791 ;
Autres nationalités : 25.531.

La masse indigène, à laquelle s'ajoutent continuellement tunisiens et marocains, est, pour des siècles encore, ethniquement impénétrable. Accrue à la faveur de la paix française, elle ne peut qu'« évoluer à notre contact dans sa propre civilisation (2) » ; mais, de sujets vaincus et résignés, il nous appartient de faire, et l'œuvre est en bonne voie, des associés satisfaits, confiants, et dont les progrès seront à notre bénéfice matériel et moral.

Les israélites algériens, rapidement assimilables tout au moins au point de vue économique et intellectuel, acquis en principe à l'influence française qui les a émancipés, sont, pour des raisons diverses, incapables d'exercer une action

(1) Mariages mixtes, 615 sur 4.735 mariages européens, soit 13 0/0. Cf. *Statistique du Gouvernement Général de l'Algérie* pour l'année 1901.

(2) Waldeck-Rousseau. *Discours à la Chambre des Députés*, 14 Juin 1901.

POPULATION DE L'ALGÉRIE

Echelle : 0.001 pour 5000 habitants

700.000
600.000
500.000
400.000
300.000
200.000
100.000
50.000
25.000
0

DÉNOMBREMENT DE 1901

Français
Etrangers
Sujets Français
Musulmans

LÉGENDE

Français
Etrangers
Israëlites
Population comptée à part (a)

24 Octobre 1870

Troupes indigènes
Troupes françaises
(b)
(c)

1833 1836 1841 1845 1851 1856 1861 1866 1872 1876 1881 1886 1891 1896 1901

(a) La population comptée à part a été répartie par nationalités dans les dénombrements de 1881 1886 et 1891.

(b.c) Les dénombrements de 1891 et 1901 ne comprennent pas l'Armée. Afin de les rendre comparables à ceux de 1886 et 1896 on y a ajouté le nombre des hommes sous les drapeaux recensés en 1886 et 1896.

Gouvernement Général de l'Algérie
Service des Cartes et Plans

Imp. Jourdan, Alger

sur la masse européenne ; en définitive, ils apporteront aux éléments qui prendront le dessus, l'appoint d'un effectif rapidement croissant.

Composition de l'élément européen.

C'est au sein de la population européenne que la partie se joue. Les étrangers se composent des 155.000 espagnols, des 39.000 italiens, des 25.000 personnes de nationalités diverses, à quelques unités près, européennes, et en très grande majorité du bassin méditerranéen (1) ; il faut y ajouter, d'accord avec la réalité des choses sinon avec le texte des lois, les 72.000 naturalisés ; il y a bien, parmi les naturalisés par décret, quelques milliers d'Alsaciens, d'Allemands, de Belges, fixés dans le pays généralement au sortir de la Légion Etrangère, et dont les familles pèseront de notre côté dans la lutte pour la suprématie ethnique ; mais leur nombre est certainement compensé par cette portion de naturalisés de la loi de 1889, que, le compilateur de la statistique nous l'indique, une partie des municipalités a comptés comme français *de plano* ; enfin, dans les 171.000 Français nés en Algérie, il faut faire, et assez largement, la part des enfants d'étrangers nés eux-mêmes dans le pays ou naturalisés de longue date, et celle de tout ce que la fréquence des mariages mixtes a introduit de sang étranger dans les familles algériennes. Si le départ exact pouvait être fait, et même en ajoutant à l'effectif français celui des militaires non indigènes qui n'ont pas été comptés dans le dénombrement de 1901 et qui s'élèvent à environ 25.000 hommes (2), il est probable que le nombre des français de race pure présents en Algérie ne dépasserait pas 250.000.

Les trois cinquièmes de la population européenne sont, en fait, de sang étranger.

On peut dire que les trois cinquièmes de la population européenne sont à l'heure actuelle, soit entièrement, soit pour une très forte part de sang étranger.

Cette proportion n'est pas en elle-même alarmante, étant données les conditions qu'on a indiquées plus haut. La nationalité française peut parfaitement élever à soi, transformer et finalement assimiler ces éléments paisibles, en général d'un type un peu inférieur, et qui, libéralement reçus, trouvant dans le pays une existence plus heureuse, s'y attachent sans esprit de retour. Encore ne faudrait-il pas cependant que la proportion s'alourdît trop vite à notre détriment. Or, les chiffres de la démographie ne laissent guère de doutes à ce sujet.

(1) Plus de la moitié sont des Anglo-Maltais (en 1896, 12.815) ; il y avait à ce moment 3.000 Allemands, 3.000 Suisses, 1.300 Belges et un millier d'Anglais ; la présence de ces éléments septentrionaux est aussi précieuse au point de vue de l'équilibre ethnique, que celle de colons français ; malheureusement, au rebours du prolétariat méditerranéen, le plus grand nombre de ces étrangers ne paraissent pas installés sans esprit de retour.

(2) Dont il faut cependant soustraire plusieurs milliers, au titre de la Légion Etrangère, qui renferme beaucoup d'italiens, et des naturalisés de la loi de 1889 qui figurent pour environ 2.000 unités au contingent annuel.

NATALITÉ ET MORTALITÉ DES DIVERS ÉLÉMENTS ETHNIQUES DE LA COLONIE DE 1866 A 1903

Proportion annuelle pour 1000 des Naissances et des Décès par rapport à la population moyenne de la période

PÉRIODES	FRANÇAIS			ÉTRANGERS			ISRAÉLITES			MUSULMANS		
	Population (1)	Naissances	Décès	Population	Naissances	Décès	Population	Naissances	Décès	Popul tion	Naissances	Décès
1866-1870	125.860	4.610	5.614	105.693	4.116	2.602	34.263	1.453	939	2.388.562	—	—
PROPORTION POUR 1.000		36,63	44,60		38,95	24,62		42,41	27,40			
1871-1875	142.983	5.197	4.979	135.294	4.787	3.532	33.943	1.625	935	2.293.994	—	—
PROPORTION POUR 1.000		36,35	34,82		35,38	26,10		47,88	27,55			
1876-1880	175.891	6.197	5.577	168.213	5.826	4.955	34.987	1.827	1.054	2.652.716	52.890	46.609
PROPORTION POUR 1.000		35,24	31,71		34,63	29,46		52,22	30,12		19,94	17,56
1881-1885	207.522	7.241	6.169	192.253	7.516	6.542	39.129	2.192	1.339	3.064.857	77.878	66.533
PROPORTION POUR 1.000		35	29,73		39,09	34,03		56,02	34,22		25,41	21,71
1886-1890	243.449	8.833	7.623	209.473	7.962	7.298	45.027	2.491	1.385	3.432.140	79.253	77.115
PROPORTION POUR 1.000		36,28	31,31		38,01	34,84		55,32	30,76		23,09	22,47
1891-1895	292.704	9.062	7.794	213.686	8.063	6.533	48.111	2.649	1.667	3.679.080	95.490	86.064
PROPORTION POUR 1.000		30,96	26,63		37,73	30,57		55,06	34,65		25,95	23,39
1896-1900	338.133	8.711	7.397	214.249	8.007	5.249	52.904	2.498	1.386	3.936.114	109.871	78.568
PROPORTION POUR 1.000		25,76	21,88		37,37	24,50		47,22	26,20		27,91	19,95
1901-1903	358.129	9.693	7.926	216.919	7.688	4.686	57.046	2.301	1.176	4.091.131	122.966	85.498
PROPORTION POUR 1.000	(2)	27,07	22,13		35,44	21,33		40,34	20,61		30,06	20,90

OBSERVATIONS

(1) Ces chiffres sont ceux de la population municipale ; n'y sont donc comprises ni l'armée ni la population comptée à part, laquelle n'a été décomposée qu'en 1901.

Les proportions sont de ce chef un peu fortes, principalement pour la population française.

La dernière année relevée — 1903 — donne pour la population globale de la colonie (armée non comprise), les proportions suivantes :

Européens (Israélites compris)
Naissances....... 30.9
Décès.......... 18.8

Musulmans
Naissances....... 32.1
Décès............ 18.5

Population globale
Naissances....... 31.9
Décès............ 18.6

(2) Chiffres du dénombrement de 1901.

On est frappé, à parcourir ce tableau, par l'extraordinaire natalité de l'élément israélite ; elle s'explique par sa composition (prolétariat urbain), et par ses mœurs (mariage précoce sans presque d'exceptions) ; elle s'abaisse d'ailleurs à mesure que les conditions économiques de ce milieu s'améliorent ; mais comme la mortalité diminue elle aussi, l'écart reste énorme.

Ce n'est qu'avec difficulté, et jusqu'à ces dernières années encore incomplètement, qu'a pu être tenu l'état-civil indigène ; les pourcentages évidemment insuffisants des premières décades, le montrent clairement.

Supériorité de la natalité étrangère.

Tandis que la mortalité est à peine plus forte chez les Etrangers que chez les Français, la natalité l'est beaucoup plus ; à ne prendre que les treize dernières années, l'écart annuel entre les naissances et les décès se chiffre par onze pour mille chez les Etrangers, et seulement par quatre et demi chez les Français (1).

Cela n'est pas surprenant. Ceux-ci, qui comptent parmi eux les fonctionnaires, les grands propriétaires, les représentants des professions libérales, souffrent, et encore modérément, de l'infécondité des classes supérieures et des sociétés avancées. Ils ont moins d'enfants que les Espagnols,— comme au Canada les Anglais par comparaison avec les Français,— comme aux Etats-Unis les vieux Américains d'origine anglo-saxonne vis-à-vis des nouveaux venus Allemands, Irlandais, Hongrois, Russes, — comme enfin les démocraties australiennes à organisation avancée et à besoins élevés, ont une natalité progressivement décroissante. Seuls, les prolétariats prolifient. Plus est accusée en Algérie la supériorité de fortune et de culture de l'élément français, plus marquée doit être son infériorité au point de vue de la natalité ; cette constatation a la force et la permanence d'une loi naturelle. En admettant donc que le mélange ethnique algérien puisse être conservé en vase clos, il tendrait de plus en plus à prendre le type néo-latin.

Importance et spontanéité de l'immigration néo-latine.

Mais il n'est pas en vase clos ; des éléments s'y déversent annuellement, dont un tableau publié plus haut permet de mesurer l'importance ; l'Algérie a reçu ces dernières années un contingent net moyen de 5 à 6.000 immigrants. D'où viennent-ils ?

Une pente naturelle, et par moment très rapide, précipite vers les régions neuves et hospitalières le prolétariat des vieux pays surpeuplés, momentanément

(1) Chiffre d'ailleurs très supérieur à celui de la métropole ; la natalité française est, en elle-même, très suffisante en Algérie : c'est celle des Etats-Unis ; mais malgré les progrès accomplis, la mortalité garde des taux de pays latin ; les chiffres de l'année 1903 sont cependant satisfaisants.



ou non appauvris, ou bien dans lesquels les défauts de l'organisation sociale et économique rendent la vie trop dure à vivre.

L'Espagnol.

Le « *bracero* » andalou (ouvrier agricole) qui forme le fond de la population provinciale, touche du grand fermier, le « labrador », un salaire journalier de trois réaux (75 centimes) (1) ; il ne travaille que les deux tiers de l'année, et c'est à peine si pour lui et sa famille, il peut compter, quand il est employé, sur une recette de 200 à 250 pesetas par an.

Or, par beau temps, des montagnes de la côte, il peut voir à l'œil nu la terre d'Afrique ; le bateau l'y mène pour cinq pesetas ; les balancelles pour moins encore ; pas d'obstacles à l'arrivée, ou du moins un contrôle purement nominal ; dans cette Oranie où il retrouve une nature familière et des visages de compatriotes, on lui offre pour la moisson 3 ou 4 francs par jour ; s'il veut rester en ville, il touchera toujours comme journalier 2 ou 3 francs ; s'il va dans l'intérieur, il pourra prendre à son compte un défrichement ; demain il sera fermier ou métayer ; à côté de lui, d'autres, débarqués il y a dix ans, sont déjà petits propriétaires.

Comment la tentation ne se présenterait-elle pas impérieusement ? Elle agit ; chaque année un minimum de 15.000 personnes arrivent des ports d'Espagne dans ceux d'Algérie ; jamais ils ne repartent tous ; l'écart moyen entre les entrées et les sorties des dix dernières années est de 3.362 ; en même temps que grossit le nombre des arrivées, cet écart se tend dans les deux dernières années. Il est de 4.267 en 1903 ; en 1904, il est débarqué près de 28.000 Espagnols ; il en reste presque 5.000, certainement plus de la moitié du solde net de l'immigration pour cette année.

L'Italien.

La situation est analogue pour les Italiens. Le magnifique « risorgimento » économique qui caractérise les dernières années de l'histoire italienne, n'a entraîné ni la Sicile ni le Sud de la péninsule. Un mauvais équilibre social, une répartition défectueuse de la terre, l'absentéisme des grands propriétaires, la lourdeur des charges fiscales, et enfin la surpopulation, y ont fait l'existence particulièrement pénible.

Le travailleur agricole dans les *latifondi* des Pouilles ne perçoit, outre une maigre nourriture, qu'une paye de 130 à 140 lires par an, une demi-mesure de blé et une demi-mesure de fèves (2) ; les « bovari » (gardiens de gros bétail en Calabre) ont de 150 à 200 francs par an, avec faculté d'entretenir gratuitement

(1) Aux cours actuels de 60 à 70 centimes ; il reçoit, en outre, du pain et le « gaspacho », soupe froide, faite de légumes, d'eau et d'huile. Les meilleurs ouvriers arrivent à 6 réaux (une peseta et demie).

(2) Enquête du *Corriere della Serra*. Cf. G. Loth, le *Peuplement italien en Algérie et en Tunisie*, p. 34.

dans le troupeau une tête de bétail (1). C'est le salaire de la faim. Le petit fermier, *l'inquilino,* est écrasé sous les exigences du *gabelloto* qui a pris à bail le grand domaine sicilien ; le métayer, avec le contrat à *terzeria* (2), est à peine mieux loti que le khammès indigène. Mêmes constatations en ce qui concerne le pêcheur du golfe de Naples, ou l'ouvrier mal payé et souvent en chômage des soufrières siciliennes. La Tunisie offre aujourd'hui un abri séduisant et fréquenté aux déracinés de la grande île voisine, qui ne refluent que modérément en Algérie ; ce sont ceux de la terre ferme qui y débarquent, en beaucoup moindre nombre que les Espagnols, mais cependant avec une certaine régularité.

Il faut y joindre les travailleurs du Piémont, d'Emilie et de Toscane, émigrants en général temporaires, dont le nombre, très considérable pendant la période de construction des chemins de fer (3), s'est ralenti sensiblement, et qui arrivent en Algérie par les paquebots français, et les pêcheurs dont beaucoup évidemment doivent débarquer sans contrôle. Il est vrai qu'ils s'installent rarement à demeure. Mais il n'en ressort pas moins un solde net de trois à quatre cents personnes au crédit de l'immigration italienne, avec une tendance à la hausse bien dessinée dans les deux dernières années ; si l'on y ajoute les Maltais qui viennent sous pavillon anglais, on arrive à un accroissement annuel moyen de plus de 500 personnes.

Ce sont d'ailleurs les seules immigrations étrangères européennes qui se déversent avec force et continuité ; elles forment, on le voit, un total annuel net de 3.500 à 3.800 personnes, chiffre évidemment très variable, et qui, aux dernières indications, semblerait plutôt tendre à la hausse qu'à la baisse.

L'afflux étranger représente dans ces dernières années un peu plus de la moitié de l'immigration européenne.

C'est en tous cas largement la moitié, et ces dernières années plus que la moitié de l'immigration européenne totale. Le tableau des arrivées et des sorties présente un solde moyen annuel de 5.137 têtes ; mais il est faussé en moins et fortement par les relations algéro-marocaines qui présentent constamment beaucoup plus de départs que d'arrivées (4), — en plus et légèrement par le mouvement vers la Tunisie des voyageurs sur la voie de terre où il y a excès des sorties sur les entrées. Le chiffre réel moyen des dix dernières années paraît

(1) *Ibidem*, p. 33.

(2) *Ibidem*, p. 25.

(3) Les maxima d'augmentation annuelle de la population italienne en Algérie correspondent à la période de 1872-1886, pendant laquelle furent établies les lignes d'intérêt général du département de Constantine. Le relèvement tout récent tient au développement des cultures de primeurs dans la région d'Alger, qui attirent un nombre croissant de familles d'origine méridionale (spécialement de la Campanie). C'est une immigration à demeure.

(4) Les travailleurs marocains, originaires du Riff ou de l'Atlantique, arrivent en Algérie très souvent par la voie de terre et sans ressources ; ils en repartent avec leurs économies, et, pour des raisons de commodité et surtout de sécurité, reviennent par eau.

MOUVEMENT DES PASSAGERS PAR VOIE DE MER

ANNÉES	ENTRÉES — Passagers venant de								SORTIES — Passagers allant en							
	France	Espagne	Angleterre	Italie	Maroc	Tunisie	Autres pays	TOTAL	France	Espagne	Angleterre	Italie	Maroc	Tunisie	Autres pays	TOTAL
1895	49.385	18.534	577	503	6.009	322	1.386	76.716	45.886	17.059	366	258	8.455	177	6.613	78.814
1896	56.124	21.664	349	695	10.519	265	284	89.300	48.327	16.523	229	334	14.011	252	741	80.407
1897	59.424	17.276	251	440	7.083	172	107	84.753	49.345	13.483	145	327	7.524	232	56	71.112
1898	57.791	14.922	210	350	7.656	793	65	81.787	54.390	9.506	168	274	10.338	1.040	23	75.739
1899	36.826	18.665	210	867	8.014	853	57	85.492	54.243	13.245	202	557	10.102	1.398	8	79.755
1900	68.931	18.207	254	608	8.034	1.423	77	97.534	61.728	13.687	239	237	10.055	1.553	56	87.555
1901	58.398	16.055	318	1.118	6.690	1.716	213	84.508	51.869	16.114	289	537	14.360	2.063	2.433	87.665
1902	73.042	21.727	407	2.648	11.642	1.353	351	111.170	70.682	19.040	306	2.413	14.207	2.212	2.060	110.920
1903	71.216	22.710	205	1.486	18.927	1.976	332	116.852	66.804	18.443	95	1.233	17.075	1.845	490	105.985
1904	66.594	27.788	703	1.153	21.862	2.055	540	120.693	64.711	22.869	453	786	27.447	2.605	677	119.548
TOTAL..	617.731	196.948	3.484	9.868	106.436	10.928	3.412	948.877	566.985	159.969	2.492	6.956	133.584	13.377	13.157	897.510
Moyenne annuelle	61.773	19.695	348	987	10.644	1.093	341	94.888	56.698	15.997	249	696	1.358	13.338	1.316	89.751

s'établir aux environs de 7.000, ce qui correspond à peu près, compte tenu de la hausse de 1903, aux indications de la page 209.

Il resterait ainsi pour l'immigration française un chiffre net annuel et moyen de 3.000 à 3.500 personnes (1).

Ainsi, dans un composé qui a spontanément tendance à évoluer dans le sens d'un des deux éléments en présence et qui n'est pas le nôtre, les forces nouvelles que nous apportons sont inférieures à celles qui sont appliquées d'autre part.

L'immigration française ; ses éléments.

Mais pour bien mesurer la régularité et la solidité de cette immigration française, il faut en discerner les éléments.

On distingue au premier coup d'œil :

L'immigration administrative.

La colonisation privée, ouvrière ou capitaliste, commerciale ou agricole.

La colonisation officielle.

L'immigration administrative.

Comme toutes les colonies françaises, l'Algérie compte beaucoup de fonctionnaires.

Un certain nombre d'entre eux appartiennent à des cadres métropolitains, et leur venue en Algérie est un épisode de carrière normal ; d'autres, en beaucoup plus grand nombre, appartiennent à des services locaux, ou sont recrutés sur place, suivant des règles (concours, classement après service militaire) communes à l'Algérie et à la Métropole.

A ce double titre, l'administration algérienne appelle chaque année en Algérie un certain nombre de fonctionnaires, ainsi que leurs familles lorsqu'ils en ont. Le tableau de la page suivante, dressé sur des périodes très inégales, fournit à ce sujet des moyennes admissibles.

(1) C'est à peu près celui qui ressort du tableau des passages, si du solde des entrées sur les sorties en provenance ou à destination d'un port français (moyenne 5.075), on distrait par une évaluation d'ailleurs sans base, 1° les immigrants étrangers qui ont pris place sur des paquebots français ; 2° les touristes du Nord de l'Afrique qui ont tendance à prendre leur circulaire dans le sens Algérie-Tunisie.



TABLEAU DE L'IMMIGRATION ADMINISTRATIVE.

COMPAGNIES OU ADMINISTRATIONS	Fonctionnaires ou agents appelés à servir en Algérie	Femmes et enfants venus avec eux	TOTAL	PÉRIODES	MOYENNE ANNUELLE (fractions négligées)
Chemins de Fer :					
Etat (anciennement F. A.)	62	53	115	1894-1904	11
Est-Algérien	164	54	218	1890-1904	16
P.-L.-M.	47	38	85	1899-1904	21
Bône-Guelma	1.141	335	1.476	1884-1903	78
Ouest-Algérien	58	62	120	1895-1904	13
Ponts-et-Chaussées	184	234	418	variables suiv. les circonscript.	27
Justice	263	195	458	variables suivant les ressorts	23
Sûreté	202	147	349	variables suiv. les départements	10
Postes et Télégraphes	110	101	211	1899-1904	42
Mines	24	7	31	1881-1903	1
Assistance	100	69	169	1853-1904	3
Inscription Maritime	210	331	541	variables suivant les quartiers	26
Instr. Publ. non musulmane	575	284	859	1899-1903	215
Douanes	912	299	1.211	1830-1904	16
Trésorerie	589	182	771	variables suivant les pairies	20
Contributions Directes	92	67	159	variables suivant les directions	7
Contributions Diverses	397	172	569	Id.	9
Domaines	628	124	752	Id.	13
Eaux et Forêts	81	110	191	1895-1904	19
				Total moyen annuel	572

Si l'on y ajoute les officiers de l'armée et de la marine, et les jeunes gens du contingent métropolitain qui, à l'issue de leur service en Algérie, y cherchent emploi et se fixent dans la colonie, on doit arriver aux environs d'un millier de personnes.

Ces chiffres donnent lieu aux observations qui suivent :

1° Ils ne peuvent être considérés comme répondant absolument à une immigration à demeure ; beaucoup de fonctionnaires, surtout dans les hauts grades, ne servent en Algérie que momentanément ; il est vrai qu'un certain nombre reviennent y prendre leur retraite ; et, d'autre-part, lorsqu'ils débutent

dans la colonie, ils y arrivent célibataires, mais s'établissent rapidement, souvent en faisant venir femme de la métropole; il y aurait ainsi, et à peu de chose près, compensation.

2° Ils ne paraissent avoir aucune chance de s'élever dans l'avenir ; ils en ont au contraire de s'abaisser. Non que le nombre de fonctionnaires doive diminuer dans la colonie, cela n'est nullement à prévoir; mais l'Algérie tend naturellement à faire de ses services des corps locaux; avec sa population croissante et son outillage pédagogique en voie de perfectionnement rapide, elle est de mieux en mieux en état de faire face à son propre recrutement. Cela est déjà très sensible pour certains services.

Dans un laps de temps plus ou moins éloigné, la force des choses fera que la Colonie n'importera guère que de hauts fonctionnaires, des techniciens généralement de passage, ou de ces agents dont le choix est automatique, par application des lois militaires, et, en particulier, de celles sur le recrutement des sous-officiers (1).

Enfin, la mesure qui a porté à deux ans et maintenu en Algérie le service des Algériens, aura pour résultat de restreindre sensiblement le contingent métropolitain présent dans la colonie, et avec lui les chances de fixation de nouveaux éléments (2). Ce n'est d'ailleurs pas la conséquence la plus fâcheuse d'un texte doublement regrettable.

La colonisation privée.

La colonisation privée peut être le fait de deux initiatives distinctes : celle de l'employeur local qui fait appel à des collaborateurs, sous une forme ou sous une autre, généralement par des offres de travail; celle de l'immigrant qui, renseigné sur le pays et séduit par ses perspectives, s'y transporte.

La première agit avec force dans les périodes et pour les œuvres de création. Les premiers industriels d'Algérie ont importé tous leurs techniciens, les

(1) Encore pourra-t-on cependant augmenter le rendement de cette immigration administrative, d'une part, en choisissant de préférence mariés, les douaniers, préposés forestiers, etc., d'autre part, en améliorant les petits traitements proportionnellement aux charges de famille. C'est dans cet ordre d'idées qu'aux prévisions du budget de 1907, figure une allocation spéciale de 50 francs par enfant mineur au profit des préposés forestiers. Le budget de la colonie contribuera également aux frais d'éducation des enfants appartenant aux gardes logés en forêt. Initiative excellente et qui devrait être généralisée.

(2) Il ne serait pas difficile de les augmenter en faisant mieux connaître aux jeunes soldats l'avenir que peut leur offrir la vie coloniale, et en leur facilitant la recherche d'une situation au lendemain de leur libération. Les conférences régimentaires, orientées depuis peu de temps dans un sens intelligent et pratique, satisfont dans une certaine mesure à la première de ces indications. Mais il faudrait, au lieu de conduire les libérés au port d'embarquement dès leur sortie de la caserne, prolonger en leur faveur le bénéfice du rapatriement gratuit pendant trois mois par exemple. Ils profiteraient de ce délai pour chercher en sécurité des emplois, et il ne serait pas impossible de les y aider.



entrepreneurs leurs surveillants et leurs ouvriers d'art, les commerçants leurs comptables et leurs commis, les agriculteurs européens leurs chefs d'exploitation, des maîtres de chaix, voire des tailleurs de vigne. Mais ces appels ne peuvent durer très longtemps. Assez vite, la main-d'œuvre demandée s'est formée sur place. Elle existe à l'heure actuelle, et, sur certains points et pour certains travaux, elle dépasse même la demande (1).

La main-d'œuvre française locale est concurrencée par les étrangers et les indigènes qui se sont rendus, peu à peu, aptes à des travaux qu'ils ignoraient il y a trente ans ; à plus forte raison n'en provoque-t-on plus en général l'importation. Sans doute, l'établissement d'une industrie nouvelle, la brusque expansion des chemins de fer, des tramways, de l'électricité, de l'extraction minière pourront amener de nouveaux besoins assez impérieux pour déterminer un recrutement métropolitain ; mais en dehors des relations individuelles, ce n'est plus et ce ne sera plus qu'en quantités réduites, et pour des spécialités déterminées.

Quant au déplacement spontané des immigrants, son importance est fonction de leur effectif possible, de la place que leur offre le pays neuf, et de la connaissance qu'ils en ont. La France offre évidemment à l'émigration un très faible contingent ; encore suffirait-il largement, s'il était convenablement canalisé, à peupler l'Algérie. D'autre part, à mesure qu'une colonie se développe, il n'est pas douteux que sa force d'attraction grossit. « Plus elle constitue une masse humaine considérable, plus elle représente un intérêt énorme, et plus elle attire à elle d'aventuriers de moins en moins aventureux, parce que le terrain a déjà été exploré, parce que les chances de vie et de fortune se sont accrues de jour en jour. » (2) Cette phrase juste et forte ne doit pas faire oublier cependant que plus un pays neuf se développe, plus l'écart se détend qui rémunère au début l'énergie assez audacieuse pour se déplacer ; dans l'Algérie largement ouverte et déjà peuplée, des milliers d'yeux intelligents recherchent tous les jours les chances favorables, et le nouveau venu doit avoir la vue plus perçante, le travail plus acharné, ou la bourse mieux garnie. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'il a encore et, pour longtemps, dans ce pays, des chances de vie plus large et plus attrayante que dans la métropole. Mais il faut qu'il le sache, et que l'Algérie se fasse connaître.

La colonisation officielle.

Reste la colonisation officielle. Elle reprend, même quand ils se taisent, ces appels qui ne s'élèvent de la colonie qu'à des époques déterminées ; par l'attrait d'une prime saisissante, elle éveille dans la métropole des initiatives qui som-

(1) C'est ainsi que l'industrie bien française cependant du livre, passe en ce moment à des naturalisés, que les Kabyles ont appris à tailler la vigne, que les Marocains se sont révélés remarquables mineurs.

(2) Burdeau. *L'Algérie*, 1892. (Discours à la Chambre des Députés), p. 320.

meilleraient sans elle ; elle les dirige et les groupe où il semble favorable à l'intérêt public qu'elles soient ; elle leur impose des conditions. Avec le procédé de la concession gratuite, elle va même jusqu'à les choisir individuellement. Elle fortifie les courants établis ; elle soutient ceux qui s'affaiblissent ; elle en crée de nouveaux. Au cours des premières années de la période sous enquête elle a, par un énorme effort, assuré presque tout le contingent de l'immigration française ; au cours des plus récentes, elle garantit encore des apports d'une certaine importance. Dans ce courant variable et spasmodique qui coule du vieux pays vers le nouveau, elle représente l'élément stable et régulateur ; bien conduite, elle peut être, quand les autres faiblissent, le facteur de peuplement le plus fort ; elle sera toujours relativement le plus fécond.

De 1902 à 1904, la colonisation officielle a, en outre des famillles algériennes, installé une moyenne annuelle de 200 familles d'immigrants représentant 850 personnes. En 1905, première année de l'application du nouveau régime, elle a à son actif, sur un total de 638 lots aliénés à divers titres, 283 familles de concessionnaires de la métropole représentant 1.358 personnes, et 79 familles d'acheteurs venus directement de France.

L'avenir ethnique de l'Algérie.

A envisager l'avenir ethnique de l'Algérie, la situation apparait donc avec netteté.

Le peuplement européen compte à l'heure présente moins de Français que de néo-latins ; ceux-ci sont plus prolifiques que ceux-là ; leur immigration, toute entière spontanée, est au moins égale à celle de nos nationaux ; et des trois éléments, d'une moyenne numérique en ce moment à peu près équivalente, qui composent cette dernière, l'un, d'ailleurs stationnaire et en voie de régression, est d'origine purement administrative, le second dépend largement de la publicité faite en faveur de la colonie, le troisième est fonction de l'ingéniosité et des ressources du Gouvernement.

Les responsabilités du Gouvernement

C'est assez montrer toute la responsabilité qui pèse sur l'administration dans cette brève période de formation d'où va sortir un peuple. Il n'en saurait être de plus grande ni de plus lourde.

Deux politiques :

Deux politiques s'offrent à elle.

ou bien rendre l'Algérie moins hospitalière,

Elle peut, en rendant l'Algérie moins ouverte ou moins hospitalière, en barrer partiellement l'accès au courant étranger. A ce point de vue les colonies étrangères, en particulier les jeunes démocraties anglo-saxonnes, offrent en exemple un arsenal varié de procédés de défense. Une telle solution ne semble conforme ni aux traditions nationales, ni aux intérêts de la colonisation. Elle serait inféconde et petite. Qu'on ferme la colonie un peu mieux qu'elle ne l'est



aux criminels, aux indigents et aux malades, cela est juste et nécessaire ; mais on voit moins les avantages qu'il y aurait à aller plus loin, que les retentissements d'une politique de tracasserie et de méfiance à l'égard d'hôtes paisibles et loyaux. Quant à la question politique qui a soulevé tant de discussions, il serait, semble-t-il, aussi peu digne de nous de reprendre les franchises mêmes maladroites de la loi de 1889, que puéril d'espérer résoudre un problème ethnique par des artifices d'électorat.

ou bien transformer les allogènes, et attirer les Français. Supériorité de cette dernière formule.

Le Gouvernement a mieux à faire en ramenant son effort méthodique à ce double but : transformer et franciser le plus rapidement possible les éléments étrangers, — attirer, retenir, et fixer le plus possible de français dans le pays.

Les moyens de transformation

Pour atteindre à la première de ces fins, il a en mains deux instruments d'une grande puissance : l'école et le service militaire, et pour auxiliaires les forces économiques et administratives, comme les prestiges encore à notre service de l'intelligence et de la fortune. Sa tâche est parfaitement réalisable.

Les procédés d'attraction.

En vue de la seconde, c'est tout un programme qu'il lui faut dresser, et d'ailleurs moins difficile à établir qu'à exécuter avec énergie et esprit de suite.

La publicité.

Le premier article, et le plus négligé jusqu'ici, a pour titre : la publicité. Quand on veut peupler un pays, c'est peu que de l'organiser et de l'ouvrir, si on ne le fait connaître.

Burdeau reprochait en 1892 au Gouvernement Général de se montrer « pédantesquement étranger aux conditions élémentaires du placement de ses terres ». « Quel est celui d'entre nous qui a reçu jamais les notices que le Gouvernement Général devrait répandre avec profusion, et où les avantages et les conditions d'un établissement en Algérie seraient exposés avec précision, avec détails, avec vérité ?... Où sont les affiches qui devraient faire connaître dans tous les cantons de France, les occasions d'acquérir en Algérie des domaines de 30 à 100 hectares de terres fertiles, pour des sommes de 2.000 à 10.000 francs payables à terme ? » (1) Il s'adressait à la colonisation officielle, qui l'entendit en effet dix ans plus tard. Depuis 1902, le Gouvernement Général affiche chaque année, dans les gares de chemins de fer et les bureaux de poste, une carte de l'Algérie indiquant l'emplacement des nouveaux centres, et fournissant, dans le langage le plus dépouillé des formes administratives, les renseignements indispensables aux demandeurs. Parallèlement, elle a remplacé par un livret d'une

(1) Cf. *loc. cit.*, p. 59.

documentation aussi simple et aussi pratique que possible, et qu'elle a distribué largement, l'ancienne feuille-programme déposée dans les préfectures métropolitaines. Le nombre notablement accru des demandes de concessions, et l'élargissement visible de l'aire d'émigration indiquent bien que c'est la bonne voie.

Mais ce sont toutes les branches de l'activité économique qui devraient être sommairement décrites, et portées d'autorité à la connaissance des émigrants éventuels. Les colonies anglaises avec les publications à la fois simples et complètes de l'« *Emigrant's Information Office* », le Canada particulièrement avec ses brochures tirées par millions, sont d'un exemple précieux. La Direction de l'Agriculture en prépare une avec le dessein d'en faire une sorte de bréviaire de l'émigrant. Il faudrait qu'elle fût largement répandue et constamment tenue à jour.

Des séries de conférences avec projections ont été établies en 1903 et 1904 ; elles sont tenues à la disposition des sociétés coloniales et régimentaires, des instituteurs ; elles devront être complétées et renouvelées s'il y a lieu. D'autre part la colonie devrait utiliser toutes les manifestations extérieures de son activité, les expositions, les cérémonies publiques, orienter le journalisme, surtout le journalisme provincial, de manière à mettre sans cesse, et en tous cas à l'heure opportune, sous les yeux de chaque métropolitain (1) ce qui peut l'attirer en Algérie et ce qui doit le diriger. L'Office de l'Algérie, depuis plusieurs années aux mains de fonctionnaires remarquables, peut être dans cet ordre d'idées le plus utile organe de diffusion.

Les jeunes gens.

Voici l'élément le plus utile à attirer ; il faut aller aux colonies avec les forces intactes et la plasticité de l'adolescence. Les immigrants y viennent presque toujours trop tard, la vie engagée, et souvent mal engagée.

Pour provoquer ce recrutement spécial il faudrait :

1° faire connaître le plus largement possible les ressources pédagogiques qu'offre la colonie. Si parents et jeunes gens français savaient qu'elle possède non seulement les organes de l'enseignement primaire et secondaire, mais ceux de l'enseignement supérieur et des enseignements professionnels ; qu'on y peut faire son droit, ses lettres, sa médecine, qu'on y trouve des écoles supérieures de commerce, une école d'agriculture du modèle des écoles nationales, beaucoup de santés un peu faibles ou d'esprits curieux viendraient y finir leurs études ; un certain nombre resteraient, les autres auraient connu l'Algérie ;

(1) Et même de tout étranger appartenant à un pays de haute civilisation ; des émigrants aisés d'origine septentrionale, anglais, allemands, suisses, belges, constituent un peuplement désirable. Ils apporteront à la Colonie des forces nouvelles, et pèseront évidemment de notre côté dans la composition définitive du peuplement européen.



2° donner en France toute la publicité désirable aux concours qui ouvrent l'accès des carrières locales ;

3° préciser par quelques notes claires et topiques, comment un jeune homme qui veut se consacrer à une branche de l'activité locale, peut s'y préparer pratiquement;

4° chercher, comme il a été dit plus haut, à retenir sur place les libérés du contingent métropolitain.

Les hiverneurs et les touristes.

Hôtes passagers, mais que leur situation de fortune rend désirables, ils peuvent, à l'occasion, se laisser retenir, et apporter au pays des initiatives et des capitaux nouveaux. Leur recrutement touche directement trop d'intérêts pour que l'administration ne puisse se décharger de ce soin sur les Comités d'hivernage, Syndicats d'initiative, etc.

Au cas où elle les subventionne, ce ne peut être que pour une propagande faite en dehors de la colonie, et dans des conditions efficaces de rendement.

Capitalistes, hommes d'affaires industriels, commerçants.

Tout placement de capitaux, toute création d'entreprise, l'ouverture de relations nouvelles, la découverte de marchés inexploités constituent non seulement une augmentation de la richesse économique locale, mais un germe possible de transplantation à demeure.

La réserve à laquelle est tenue l'administration dans ces sortes de questions ne doit pas la paralyser. Elle a déjà rempli une partie de son rôle par la publication du Bulletin de l'Office de l'Algérie, par l'organisation du Service des renseignements Généraux, et par celle des agences commerciales à l'étranger qui fonctionnent sous le contrôle de l'Office. Il lui serait possible de le compléter sur un certain nombre de points, notamment sur celui-ci :

il est notoire que la rémunération des capitaux est plus forte en Algérie que dans la métropole ; la Direction de l'Agriculture pourrait établir, maintenir à jour, publier de temps en temps, et tenir à tout moment à la disposition des intéressés le tableau, par région et par catégories d'immeubles, du taux moyen de capitalisation des placements immobiliers, soit urbains, soit ruraux, et du rendement des prêts hypothécaires dans les mêmes conditions ; ces tableaux pourraient être dressés aisément avec le concours des officiers ministériels, intermédiaires tout indiqués pour ces sortes d'opérations, et dont la liste serait jointe.

Peut-être pourrait-il être tenu de même un état périodique des besoins industriels et commerciaux notoires, au moins dans les régions nouvelles. Cet état indiquerait, par exemple, que tel corps de métier usuel n'est pas représenté dans telle localité, que tel territoire manque de moulin, de briqueterie, etc. On y joindrait une liste des entreprises publiques dont l'adjudication est en vue.

Employés et ouvriers.

Ici le devoir de l'Administration est double : faire venir ceux qui peuvent trouver du travail rémunérateur et combler des vides gênants; empêcher les autres de courir au-devant de la misère ou d'alourdir un marché de main-d'œuvre déjà encombré.

On ne saurait trop répéter qu'en dehors des relations personnelles ou d'engagements fermes, il n'y a de place en Algérie :

ni pour les simples employés de commerce, commis, comptables, secrétaires, etc., qui excèdent déjà sur place les besoins locaux ;

ni pour la main-d'œuvre non qualifiée, exposée à la concurrence des travailleurs étrangers ou indigènes, acclimatés, moins exigeants. et qui, pour un rendement à peine inférieur, peuvent accepter des salaires qui ne feraient pas vivre l'ouvrier français moyen.

Sous réserve de ces observations générales,les situations locales comportent, on le devine, une grande diversité ; simultanément et pour telle catégorie de salaires, on remarque ici la pléthore, là une insuffisance gênante. L'été dernier, dans le Sersou, on trouvait avec peine des maçons pour des salaires de 8 francs ; ils chômaient à Alger avec des gains maxima de 5 francs; la situation a pu changer en six mois.

On voit tous les services que pourrait rendre tant aux travailleurs français du pays qu'à ceux de la métropole; un Office du Travail conçu dans un sens beaucoup plus pratique que doctrinaire, et se donnant pour but principal de chercher et de faire connaître où employés et ouvriers français recevraient bon accueil. Centralisé à Alger à la Direction de l'Agriculture, en rapport non seulement avec les Bourses du Travail, mais avec quelques correspondants locaux choisis parmi des hommes pratiques et de bon sens, il publierait sous forme de feuilles de quinzaine, adressées aux syndicats locaux et métropolitains, le tableau résumé du marché de la main-d'œuvre. Cette organisation ne nécessiterait qu'une faible dépense ; elle pourrait faire beaucoup de bien.

Le salarié français émigré en Algérie est en droit d'attendre du gouvernement les mêmes protections qu'en France. Depuis quatre ans la réglementation ouvrière a fait en Algérie l'objet d'études attentives, qui ont abouti à des solutions satisfaisantes sur presque tous les points, excepté sur la question délicate des accidents du travail ; l'application à la colonie,où la main-d'œuvre étrangère a la prépondérance,des mesures instituées dans la métropole en ce qui touche les ouvriers étrangers, aurait eu pour résultat d'assurer à l'employeur de ceux-ci un avantage qu'il est inutile d'ajouter à des motifs de préférence déjà trop actifs. Il a donc fallu trouver et soumettre au Parlement des dispositions nouvelles, dont la sanction rapide est hautement désirable.

De toute cette réglementation spéciale, le texte dont l'application réclame le plus d'attention et de sens pratique, est celui qui limite dans les marchés et en-

treprises de travaux publics l'emploi de la main-d'œuvre étrangère ; la fixation de la proportion est d'une décision délicate, mais le principe en est équitable et nécessaire ; le Gouvernement a pris l'initiative de l'étendre aux cahiers des charges des concessions minières (1). C'est là une extension toute naturelle, et qui pourra être poussée plus loin.

Les agriculteurs.

Voici, et pour longtemps encore, le corps principal de notre armée économique. Le propriétaire français, tenté par l'Algérie, sait d'avance qu'il y trouvera des terres à meilleur compte, et une main-d'œuvre moins coûteuse que chez lui ; mais deux choses lui manquent : la connaissance approximative des occasions disponibles, la facilité de faire, sans risques, un apprentissage dont il devine la nécessité. Et cette dernière préoccupation lui est particulièrement sensible, lorsque, comme il arrive bien souvent, c'est moins pour lui qu'il achète, que pour un fils encore jeune, dont il veut orienter la vie ou servir la vocation.

En dehors de la publicité faite autour des ventes ou des concessions de la colonisation officielle, il serait possible d'établir sur feuilles autographiées, tenues mensuellement à jour, un état sommaire des propriétés à vendre, d'une importance suffisante pour tenter les initiatives métropolitaines. L'Office de l'Algérie a déjà ouvert gratuitement son Bulletin à des annonces de ce genre ; elles sont trop peu nombreuses pour avoir une valeur utile ; il faudrait donner à cette publicité une organisation régulière, et obtenir des officiers ministériels, des établissements de crédit hypothécaire et des intermédiaires honorables, une correspondance à date fixe ; les particuliers ne manqueraient pas de suivre l'exemple, lorsqu'ils verraient fonctionner pratiquement le procédé. Ces annonces faites sommairement et avec la réserve utile, seraient gratuites. Les affiches de la colonisation officielle et le Bulletin feraient connaître qu'elles sont tenues à la disposition de tous les amateurs. Ainsi et au premier désir de se fixer dans la colonie, ceux-ci sauraient où et dans quelles conditions ils peuvent le faire, soit qu'ils s'adressent à l'administration, soit qu'ils se présentent sur le libre marché.

Le père de famille français est le plus timide qui soit. Sans être hostile à l'idée que son fils mène, tout au moins dans l'Afrique du Nord, la vie coloniale, il éprouve une inquiétude extrême à la lui voir aborder jeune, et dans des conditions où il puisse compromettre sa fortune ou sa santé. La création de l'École d'agriculture algérienne de Maison-Carrée, largement ouverte aux auditeurs libres, aux auditeurs temporaires et stagiaires, peut lui apporter, à ce point de vue, des apaisements utiles ; il faut compléter cette organisation, en s'assurant au besoin, par des contrats avec les propriétaires, comme l'a fait la Direction

(1) Convention avec la Société de l'Ouenza.

de l'Agriculture en Tunisie, la possibilité d'installer à titre onéreux sur des domaines bien gérés, les jeunes gens qui, avant d'acheter une propriété, voudront compléter leurs expériences personnelles et leur acclimatement local.

On voit, par ces indications, quelle impulsion et quelle aide effective peut apporter à la colonisation privée, une administration ingénieuse, et que le sens des nécessités à satisfaire saura faire sortir, avec la mesure convenable, de sa réserve traditionnelle.

Le recrutement par la colonisation officielle.

Cette administration a enfin son domaine propre : la colonisation officielle.

Celle-ci, on l'a vu, a gardé pour base à peu près unique, et conservera comme telle, l'aliénation gratuite ou onéreuse de la terre. Son premier acte est de rendre disponible, de constituer le périmètre. On a signalé à ce point de vue, dans les chapitres antérieurs, les indications qui se dégagent d'une expérience de près de soixante ans.

Le centre de colonisation : choix du territoire;

Le centre de colonisation est destiné à faire vivre, prospérer, et prolifier des colons ; il est donc dominé par les conditions de la vie économique, et c'est à ces conditions, salubrité, production, écoulement, que toutes les considérations d'ordre militaire, géographique ou politique doivent être sacrifiées ; plus de centres stratégiques ; plus de villages d'étape ; si à côté d'un périmètre existant on trouve de bonnes terres, qu'on les utilise ; elles ne deviendront pas telles, par le seul fait qu'elles couperont la route trop longue entre deux agglomérations existantes.

Le succès et la stabilité d'un centre sont, dans une large mesure, fonction de sa masse ; lorsque son étendue est insuffisante pour faire vivre des gens de métier, il est appelé à dépérir ; il est moins coûteux et il est plus avantageux de constituer un beau village de 3.000 hectares, que trois ou quatre hameaux de 1.000 hectares ; à plus forte raison, le simple groupe de fermes est-il, au point de vue du peuplement, inférieur au hameau. Par contre, l'installation de celui-ci au milieu de fermes privées déjà existantes, leur apporte de sérieux avantages, et en tire des chances de succès. Eviter le voisinage proche d'une grande ville qui élève prématurément le prix des terres et rend le peuplement instable. Mettre de préférence le village sur une grande voie. S'assurer préalablement de ses relations avec un marché d'approvisionnement et de vente, de telle manière que les charrois puissent être faits en un jour, et si possible à deux colliers. Conserver le plus longtemps possible le centre en commune mixte.

formation du périmètre,

L'épuisement progressif des réserves domaniales, la médiocrité des prélèvements qui peuvent encore être opérés sur les boisements forestiers, font, qu'en dehors de quelques régions nouvelles et de trois des arrondissements de Cons-

tantine, l'achat est en voie de devenir le procédé unique de formation des périmètres.

en terre indigène.

Dans un nombre de plus en plus restreint de cas, il sera pratiqué auprès des collectivités indigènes sous forme d'acquisition de communaux ; l'administration tiendra de son devoir, non seulement de payer les terres au prix équitable, mais d'en surveiller étroitement l'emploi, de manière qu'il aille à l'amélioration directe et immédiate de la situation économique des indigènes.

Reste l'achat des propriétés privées ; elles peuvent appartenir soit à de petits propriétaires indigènes, soit à de grands propriétaires européens ou indigènes.

Le premier cas a été jusqu'ici le plus fréquent, et il constitue l'espèce la plus délicate ; les indications suivantes se dégagent de l'expérience :

1° n'aborder l'opération qu'après une étude approfondie de la situation présente des indigènes, et de celle que leur ferait la réalisation du projet ;

2° si les indigènes sont nombreux, si leurs propriétés sont petites, s'ils n'ont pas de terres ailleurs, le problème atteint à son maximum de difficultés. L'achat pur et simple à prix d'argent entraînera presque immanquablement dans la vie des indigènes des perturbations telles, qu'il sera à la fois généreux et prudent de les éviter. Il faudra disposer, à proximité, de terrains suffisants pour recaser en tout ou partie les occupants du périmètre, traiter avec eux dans un esprit de large bienveillance, les installer avant de prendre possession de leurs terres, et surveiller avec attention leur déplacement et leur reprise. L'ensemble de l'opération devra toujours être tenu pour une tâche laborieuse et délicate. Si, ultérieurement, on constate la formation d'un prolétariat de déracinés, on n'hésitera pas, suivant le système de Bel-Abbés, à les recaser avec baux à long terme sur des communaux existants ou au besoin achetés ;

3° la présence sur le futur périmètre de constructions à demeure, de jardins, de cultures intensives, détournera l'administration de le constituer ; l'existence de nombreuses rahnias, tout en donnant à prévoir une opposition habilement couverte mais acharnée des prêteurs, laissera au contraire la certitude anticipée qu'en poursuivant ses fins, le service de la colonisation dégagera des malheureux de charges usuraires, et leur permettra de se refaire une existence nouvelle ;

4° l'expropriation et le déplacement forcé de toute une population rurale présenteraient, quels que soient le haut intérêt du but poursuivi et la large équité des compensations, un aspect de spoliation qui doit arrêter l'administration ; depuis de longues années d'ailleurs, elle réserve ce moyen parfaitement légal aux récalcitrants enclavés au milieu de la masse consentante des autres détenteurs, et

dont les terres sont, pour une raison ou une autre, indispensables. Elle ne devra pas hésiter à l'étendre aux spéculateurs indigènes ou européens, dont le refus obstiné ou les prétentions déraisonnables feraient échec à l'intérêt public. Après entente amiable, elle aura, du reste, presque toujours avantage à recourir à la procédure d'expropriation, comme aux formes d'exécution les plus promptes, les plus simples, et qui sauvegardent le mieux à la fois ses intérêts et ceux des indigènes.

Plus simple et plus facile est l'achat aux grands et aux moyens propriétaires indigènes ; c'est le procédé qui devra être préféré si le choix est possible.

Quant aux grands propriétaires européens, l'administration a hésité jusqu'à ces dernières années à leur acheter leurs terres (1) ; il faudra cependant qu'elle s'y décide si elle veut encore agir dans certaines régions ; aussi bien n'est-ce pas la qualité du propriétaire, mais la nature de l'exploitation qui doit lui servir de critérium ; il est logique de n'acheter que des terres non encore en valeur, insuffisamment ou trop primitivement exploitées ; il ne l'est pas d'attribuer on ne sait quelle vertu spéciale, au fait que les revenus en sont touchés par un européen au lieu d'un indigène. en terre européenne ;

L'extension des ventes à bureau ouvert, dans lesquelles le service de la colonisation retrouve tout ou partie de ses frais d'achat, l'autorisera à aborder plus résolument les propriétés avantageusement situées et d'un prix en rapport. A mesure que s'épuiseront les autres disponibilités, il est à prévoir qu'il sera amené à se réduire comme en Tunisie, comme en Pologne prussienne, à l'achat et au lotissement des grands domaines non encore en valeur ; dans une vingtaine d'années, il ne lui restera probablement pas d'autres opérations à faire.

Le développement économique de la colonie étant assuré dans des conditions de rapidité et de force qui ne laissent aucune inquiétude, c'est la préoccupation du peuplement qui doit dominer complètement l'effort de la colonisation officielle. Tant pour cette raison qu'à cause de la pénurie relative de ses ressources foncières, elle se concentrera sur la moyenne et surtout la petite propriété. utilisation du périmètre ;

On a vu plus haut que par comparaison avec le régime de la concession, celui de la vente à bureau ouvert a donné des résultats économiques médiocres, et des résultats ethniques franchement mauvais. L'abus des enchères inévitablement, éliminatrices de l'immigrant, l'insuffisance de la publicité, le défaut d'ingéniosité et de largeur dans le lotissement, l'absence d'obligations en ce qui touche la mode d'aliénation.

(1) Il a été cependant, depuis 1903, procédé à quelques importantes opérations de cette nature ; c'est ainsi que le centre des Abdellys, ceux de Taine et de Hardy ont été constitués de cette manière ; il va en être de même de l'agrandissement de Mondovi et du centre d'Aïn-Beïda.

15



résidence ou la faiblesse de l'administration à les laisser violer, enfin, la concentration des ventes dans le département où la colonisation a le moins réussi, telles sont, semble-t-il, les causes d'échec du procédé, qu'il faut moins incriminer en lui-même que la façon dont il a été manié.

La vente présente trois grands avantages ; elle permet de faire appel à des éléments économiques variés et en général supérieurs à ceux que recrute la concession gratuite ; elle attache le propriétaire à la terre qu'il a payée, d'un lien plus solide que le don administratif ; elle permet à la colonie de rentrer dans une partie de ses débours, et de constituer des lots d'une certaine valeur, sans se reprocher de faire, au profit de quelques citoyens, de ces libéralités excessives, où l'on peut voir à la fois une sorte d'injustice et un danger moral.

Par contre la concession gratuite conserve une double et indiscutable supériorité ; elle constitue, surtout aux yeux des immigrants, cette prime décisive qui lève les hésitations et entraîne les volontés (1). D'autre part, elle met l'administration à même de choisir des familles robustes et nombreuses, et d'opposer ainsi aux prolétariats étrangers ou indigènes des éléments nationaux aussi prolifiques qu'eux.

Des raisons sérieuses existent donc, et à titre permanent, de la maintenir :

pour entretenir les courants réguliers, qui puisent dans un certain nombre de départements montagnards de la métropole une population laborieuse et pauvre, en état de fournir de bons colons, — et, s'il est possible, pour en amorcer de nouveaux ;

pour peupler rapidement des territoires écartés dont la valeur n'est pas encore faite sur le marché foncier, et surtout pour renforcer énergiquement le peuplement français dans les territoires fortement infiltrés d'allogènes.

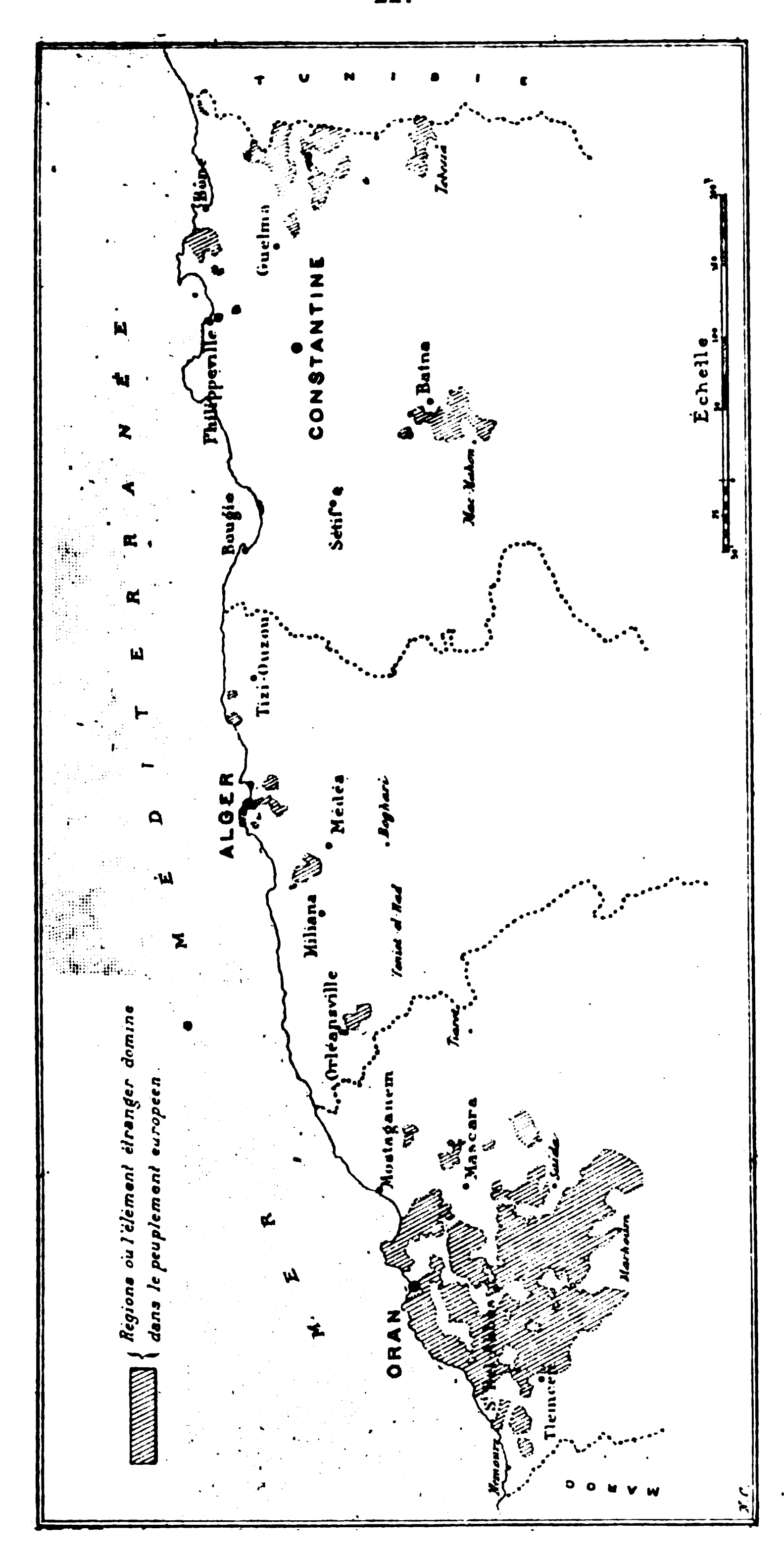
L'effort le plus important doit être fait dans les régions où prédomine le peuplement étranger.

Le croquis ci-contre, indique les régions où la population étrangère est plus dense que la population française. C'est là qu'il sera le plus nécessaire de pousser avec force l'œuvre de colonisation, et il y faudra le plus possible faire usage de la concesion gratuite, en vue du choix méthodique de familles nombreuses.

Emploi et formes nouvelles de la concession gratuite.

La hausse constante du prix des terres a pour résultat d'élever progressivement la valeur des concessions. Il y a des limites qu'on ne saurait cependant dépasser ; il n'est évidemment ni juste ni pratique de faire à un colon, si intéressant qu'il soit, un cadeau de quinze ou vingt mille francs. La solution

(1) Il est frappant que dans les colonies anglaises où le principe de la vente des terres à prix fort (doctrine de Wakefield) avait, semblait-il, la valeur d'une institution, on a vu, au cours de ces dernières années, introduire presque partout l'octroi gratuit de *homestead* (Canada, Queensland, Australie de l'Ouest). Devenir propriétaire pour rien, tel est évidemment pour beaucoup de petits émigrants le motif déterminant.


Régions où l'élément étranger domine dans le peuplement européen
M E D I T E R R A N É E
M E R
T U N I S I E
M A R O C
ORAN
ALGER
CONSTANTINE
Bône
Guelma
Philippeville
Batna
Bougie
Sétif
Tizi-Ouzou
Médéa
Miliana
Orléansville
Mostaganem
Mascara
Saïda
Tlemcen
Nemours
Échelle

indiquée est de partager la concession en deux parties, dont l'une est concédée gratuitement, et l'autre vendue à des prix fixés d'avance, et avec tempéraments. Les conditions imposées dans les deux contrats seront les mêmes, de telle sorte que les deux portions suivront le même sort jusqu'à ce qu'elles tombent dans le droit commun. L'administration garde ainsi la précieuse faculté du choix, le colon le bénéfice partiel mais encore déterminant de la gratuité. Il tient d'autant mieux à sa concession qu'il en a payé une partie, tandis que la colonie rentre tout au moins dans une portion de ses dépenses.

C'est sous cette forme pratiquée depuis un an sur quelques points (1), et prévue pour un certain nombre des territoires du programme en cours, que la concession gratuite semble devoir se prolonger utilement longtemps encore.

Mais la force des choses commandera évidemment de donner aux ventes une extension croissante ; on peut en espérer un bon rendement, si l'administration prévoit et maintient avec fermeté un certain nombre de conditions essentielles :

réserve des deux tiers des lots aux immigrants ;

obligation de l'exploitation personnelle avec interdiction absolue de louer aux indigènes ;

obligation de la résidence personnelle, sous réserve de substitution d'une famille française ;

prime à la résidence personnelle et à la mise en valeur rapide, sous la forme de remise des derniers termes ;

s'il y a un intérêt spécial à renforcer le peuplement, on n'hésitera pas à restreindre la faculté de substitution à l'importation d'une famille de la métropole ; de toutes manières, s'il s'agit de terres dépendant d'un centre déjà existant, on n'acceptera en remplacement qu'une famille française non installée encore sur le territoire ;

partout où il sera possible, on emploiera la vente à bureau ouvert de préférence à la vente aux enchères.

Lotissement : pour les concessions gratuites ;

Tenir plus de compte de la valeur des terres que d'une égalité de surface souvent trompeuse ; former la concession du minimum de lots compatible avec l'équilibre de l'exploitation et la répartition équitable des diverses natures de terres ; chercher autant que possible à suivre les limites naturelles ; fixer la superficie d'après l'étendue qui correspond aux besoins équitablement évalués, et aux moyens de travail d'une famille de petits cultivateurs, et craindre tout autant de dépasser cette surface que de rester au-dessous.

(1) Fermes de Béhagle, concessions d'Aïn-el-Arba, Hammam-bou-Hadjar, Zeraïa, Redjas, etc.

Se libérer complètement de la préoccupation de tailler, dans un périmètre donné, un nombre fixé à l'avance de lots de valeur égale ; distribuer le territoire, comme le fait la Direction de l'Agriculture en Tunisie, dans les conditions pratiques les plus favorables à l'exploitation, en tenant le plus grand compte des indications naturelles, et sans craindre d'offrir aux amateurs éventuels, dont les goûts sont différents et les moyens inégaux, des lots très dissemblables ; mettre à leur disposition, moyennant un prix fixé d'avance, mais sans les obliger à le prendre, un emplacement urbain ; se tenir autant que possible en état, par quelques sondages préalables, de les renseigner sur les ressources en eau de leur propriété.

pour les propriétés à vendre.

On juxtaposera chaque fois qu'on le pourra, les concessions gratuites et les propriétés à vendre. Petits et moyens colons peuvent se rendre d'utiles services. Les petits colons, installés les premiers, auront peuplé et fait connaître la région, fourni des gens de métier et de la main d'œuvre ; les acheteurs, plus à l'aise, les soutiendront en les employant, en leur prêtant du matériel ou des bêtes ; le nouveau centre aura dès le début quelque peu de cette diversité équilibrée, qui est la caractéristique des groupements naturels, et qui a manqué jusqu'ici au village de colonisation. Le lotissement type d'un périmètre devrait comprendre des concessions groupées autour de l'emplacement urbain, et entourées elles-mêmes d'une couronne de lots de ferme. (1).

Utilité de les juxtaposer.

Le Gouvernement Général a fait depuis 1902 un effort de publicité dont les résultats ont apparu du premier coup. Le nombre des demandes de concession a plus que doublé ; celui des départements à immigrants s'est sensiblement élargi. Cet effort doit être continué avec persévérance ; la publicité ne porte son plein effet de suggestion que si elle est prolongée et méthodiquement développée.

Peuplement : la publicité ;

De tous les procédés employés — correspondance avec les associations agricoles, insertions dans les almanachs ruraux, affiches dans les gares, les bureaux de postes et les grands centres — c'est ce dernier qui s'est montré de beaucoup le plus efficace. Il est complété par la publication et la distribution du livret, ainsi que par des conférences avec clichés préparées d'avance et tenues à la disposition des associations coloniales, des sociétés pédagogiques et régimentaires, et de tous les orateurs de bonne volonté.

Au cours de la campagne 1904-1905, le Gouvernement Général a envoyé dans quelques départements à forte émigration, un délégué (2) chargé de faire du

le recrutement individuel ;

(1) C'est sur ces bases qu'ont été compris, sur les indications de la Direction de l'Agriculture, presque tous les lotissements récents : Les Abdellys, Burdeau, Victor Hugo, etc.

(2) M. Glorieux, professeur au Lycée d'Alger, qui a mis à cette tâche laborieuse et utile, un véritable esprit d'apostolat.

recrutement individuel ; il a pu former dans les Basses Alpes et en Savoie l'effectif métropolitain de cinq villages (1). Ce procédé, pratiqué depuis plusieurs années par le Dominion du Canada qui entretient en permanence en Europe plusieurs inspecteurs de colonisation, parait devoir être employé régulièrement. Non seulement il permet de toucher des populations rurales que la publicité par affiches n'a pas atteintes, de diriger immédiatement vers l'Algérie, avant qu'elles aient été sollicitées d'ailleurs, des familles ébranlées par une crise ou une catastrophe locale, mais il fournit sur la valeur individuelle, les capacités, les ressources véritables de chaque chef de famille des renseignements que l'enquête administrative livre souvent mal.

contrôle des capacités et des ressources ;

Il a été fait cependant un effort sérieux pour l'améliorer ; les déclarations relatives à la situation de fortune de l'impétrant donnent lieu à un contrôle plus efficace ; s'agit-il d'immeubles, il doit produire l'avertissement du percepteur et un certificat du conservateur des hypothèques ; accuse-t-il des capitaux liquides, on en demande le dépôt en banque, devant lequel les simulateurs reculent presque toujours ; certes, toutes les attributions ne sont pas à l'abri de la critique, mais la proportion des mauvais colons est beaucoup moindre que jadis ; l'augmentation du nombre des demandes permet, on le comprend, un choix plus attentif, tandis que la valeur plus élevée des concessions fait plus étroit encore le devoir du service de ne les délivrer qu'à bon escient.

le peuplement régional ;

On a fait remarquer plus haut les avantages du peuplement régional ; c'est une précieuse garantie de bonne entente, de solidarité dans l'œuvre de création et dans la résistance aux difficultés du début ; la colonisation en a fait un large emploi en 1904 et 1905 ; un centre a été recruté dans les Hautes Alpes, deux ont été réservés aux émigrants de quelques localités des Basses Alpes où le service forestier se prépare à faire des expropriations ; un autre groupe des colons du Tarn, du Lot et de l'Aveyron ; trois centres savoyards sont en cours de peuplement ; l'administration ne devra pas hésiter à recourir à ce procédé chaque fois qu'elle en aura l'occasion.

utilité des sociétés de colonisation ;

Pour qu'il présentât son maximum d'efficacité, il faudrait provoquer dans chaque province à émigration la formation d'une société de colonisation, qui ferait, d'accord avec le Gouvernement Général, une publicité intelligente, surveillerait ou assurerait elle-même le recrutement d'un centre déterminé, et compléterait au besoin les ressources insuffisantes de candidats dignes d'être aidés.

(1) Roknia et Gambetta avec des Bas-Alpins ; Montgolfier, Liébert et Taine avec des Savoyards.

C'est le rôle qui a été tenu, on a vu avec quel succès, par la société de protection des Alsaciens-Lorrains. La Société d'aide et de protection du colon qui a son siège au Hâvre, le remplit encore partiellement et dans une mesure modeste. La création dans la métropole de quelques sociétés régionales de ce type, menées par des hommes actifs et de bonne volonté, apporterait à la colonisation une aide extraordinairement efficace.

peuplement algérien.

Bien recruté, il offre des chances précieuses de constituer, en même temps un cadre solide de familles acclimatées et prolifiques, et cette équipe de guides professionnels indispensables pour les nouveaux venus. Mais il est nécessaire, d'une part, de ne pas le laisser s'étendre jusqu'à fermer les périmètres aux immigrants, d'autre part, d'entourer son choix de soins attentifs.

L'élément indiqué à tous les titres est celui des fils de colons. Une sélection intelligente arriverait à distinguer des familles rurales modèles, où la pratique agricole irait de pair avec l'esprit de travail et la fécondité, et dont les jeunes ménages fourniraient dans les nouveaux centres les moniteurs souhaités. C'est là que doivent être pris les concessionnaires algériens. De nombreuses dépêches l'ont rappelé aux Préfets et aux Commissions de peuplement, pas toujours cependant avec tout le succès désirable.

C'est assez indiquer qu'il faut renoncer une fois pour toutes, à faire des concessions, soit une forme, d'ailleurs dangereuse, d'assistance, soit une satisfaction d'ordre politique.

Le décret de 1904 a, par reconduction des textes antérieurs, maintenu la faculté pour le Gouverneur Général d'accorder des concessions gratuites en reconnaissance des services rendus. C'est, tout au moins en ce qui concerne les européens, une conception desuète et inféconde, dont l'application doit être complètement abandonnée.

Les ventes à bureau ouvert.

Quant aux ventes à bureau ouvert, les deux premières séries ont été précédées d'une publicité modeste mais relativement étendue dans la presse métropolitaine, surtout dans les journaux de province ; elle a produit des effets satisfaisants; des acheteurs se sont présentés qui provenaient de régions jusqu'ici sans rapport avec la colonie.

D'ailleurs ces publicités différentes sont destinées à s'appuyer l'une l'autre. La carte-affiche des concessions gratuites fait mention des ventes ; l'annonce de celles-ci rappellera l'existence de la petite colonisation. C'est ce que ne manquent de faire d'ailleurs aucune des conférences, ni des publications de propagande ; tout cet ensemble doit finir par constituer un réseau au travers duquel il sera difficile qu'une intelligence française moyenne, ou qu'une attention même débile puissent échapper.



Installation : importance et limites du rôle de l'Administration ;

Le problème à résoudre est de faciliter la transplantation et la fixation de la nouvelle famille, sans que la bienveillance de l'administration lui puisse être une raison de détendre son effort personnel. Il est délicat. On ne saurait dire lequel serait en fait plus nuisible à la colonisation, d'une sèche indifférence, ou d'un paternalisme excessif et dévirilisant.

Bien renseigner les nouveaux colons, leur épargner la sensation démoralisante de l'isolement, diminuer les épreuves, les frais, et les tâtonnements inséparables d'une création, veiller sur leur situation sanitaire, développer chez eux l'esprit d'initiative et de solidarité, telle peut être la tâche de l'Administration. On voit que les distributions de secours, les dons gratuits, les faveurs directes n'y ont aucune place ; elle doit viser beaucoup moins à faire le succès de ses colons, qu'à les mettre à même de le faire eux-mêmes.

renseigner le colon ;

a) Depuis 1903, le colon reçoit à son admission, s'il ne l'a déjà, un livret qui lui fournit les renseignements généraux utiles ; il s'y joint d'ordinaire une notice sur le centre où il est admis, contenant des indications spéciales sur la nature des terres, les cultures à pratiquer, l'élevage, les marchés, l'achat ou la prise sur place des matériaux de construction, ainsi que des types de petites constructions rurales.

Cette pratique devrait être maintenue et généralisée. L'expérience a prouvé que les types de maisons établis jusqu'ici étaient d'un intérêt pratique inégal ; il est nécessaire de les améliorer le plus possible, et surtout de les approprier plus étroitement aux conditions locales. Il a d'ailleurs été décidé par M. Jonnart que dans chaque centre les colons trouveraient construites, dès l'arrivée, une ou deux de ces maisons types, dont ils pourraient s'inspirer, et même se rendre acquéreurs aussitôt et à prix coûtant.

faciliter son voyage,

b) Les colons immigrants voyagent gratuitement sur les bateaux, à demi-tarif sur les chemins de fer. Depuis l'année dernière, l'essai a été tenté, pour le département d'Alger, de les recevoir à quai, de les diriger sur des hôtels avec lesquels le service de la colonisation avait préalablement traité, et, s'ils sont en nombre suffisant, de les accompagner sur place. C'est une tentative intéressante qui a eu de bons effets, et qu'il y a lieu d'étendre aux autres ports, et en particulier à Marseille.

et les débuts de son existence ;

Sur place, algériens comme immigrants sont installés en présence de l'administrateur, qui a pour instructions de garder contact avec eux ; ils sont visités par le professeur d'agriculture.

Enfin, dans les centres tout récents, ils ont trouvé à leur arrivée un certain nombre d'abris provisoires, bâtiments démontables en bois, dans

lesquels ils peuvent s'installer gratuitement pendant trois mois, puis contre des loyers rapidement prohibitifs, pour surveiller leurs constructions et leurs défrichements. Mesure excellente qu'il y aura avantage à maintenir, à condition qu'on veille avec fermeté à ce quelle reste pour les nouveaux venus, une facilité pour mieux faire, et non une prime à la paresse.

La présence des derniers chantiers de l'entreprise, où les colons peuvent trouver des matériaux à bon compte et d'utiles services, la construction d'un four banal, la réserve de petits travaux (chemins d'exploitation, etc...), l'organisation préalable d'une pépinière où ils trouveront des plants, sont autant de conditions favorables dont il est facile de leur assurer le bénéfice.

veiller à la salubrité du centre ;

c) La menace la plus gênante pour le colon débutant, est la fièvre qui a accompagné souvent la naissance des plus beaux villages.

Les données scientifiques récemment acquises permettent de s'en défendre ; elles imposent en même temps à l'administration le devoir impérieux de diriger la lutte contre le paludisme. Celle-ci, dehors de la défense individuelle qui comporte une éducation de l'opinion presque tout entière à faire, exige des travaux aussi modestes qu'attentifs, et surtout une surveillance continue.

Le meilleur procédé paraît être de former à cette technique spéciale, et autant que possible sur le territoire lui-même, des auxiliaires du service spécial de colonisation, parmi lesquels, sauf à les payer un peu mieux, l'administration choisirait ultérieurement le garde champêtre ou le cantonnier-fontainier du centre. Cette organisation fonctionne depuis cette année dans un certain nombre de nouveaux périmètres.

provoquer l'effort coopératif sous toutes ses formes.

d) Il n'existe peut-être pas de milieu social auquel l'effort mutualiste ou syndicataire semble plus logiquement approprié qu'à la petite colonisation algérienne.

C'est dans ce sens, beaucoup plutôt que vers une gestion municipale en général prématurée, qu'il faut orienter la vie locale du centre naissant. Il ne saurait y avoir pour les colons de meilleure école de bonne entente et de virilité, ni de plus efficace instrument de progrès.

Déjà la pratique est assise — toute récente d'ailleurs — de n'entreprendre de travaux hydrauliques qu'après constitution des intéressés en syndicat, promesse de contribution et de prise en charge. Et l'engagement de faire partie de l'association est inscrit dans les clauses mêmes de la concession. C'est un premier pas dans une voie qui peut être marquée des initiatives les plus variées.

C'est ainsi que la première cave coopérative d'Algérie a été inaugurée pour la dernière vendange, dans le petit centre viticole de Dupleix. Elle a épargné à un certain nombre de colons les frais de construction d'une cave, soustrait

quelques-uns aux exigences usuraires d'acheteurs de raisins, permis à tous de faire dans des conditions qu'ils n'avaient jamais pu réaliser, un vin correct, de type homogène, et bien marchand. Deux autres caves sont présentement à l'étude dans des conditions analogues, ainsi qu'un projet de grenier coopératif dans une des régions nouvelles de colonisation.

Aucune de ces œuvres ne peut être réalisée, on le devine, sans le large concours, et le plus souvent sans l'initiative directe de l'administration ; mais il n'est pas de programme plus digne d'efforts et plus plein d'avenir.

Organisation administrative : caractéristiques du système actuel.

Le Service de la Colonisation en Algérie présente, on l'a vu, cette particularité d'avoir à réaliser une œuvre d'un caractère spécial, à vues un peu longues, à brusques exigences pratiques, à apparences commerciales, sous le régime de la comptabilité publique et des budgets annuels, et sans le concours d'agents directs.

De l'utilité d'une caisse de colonisation.

Partout où la colonisation est un service de dépenses, et notamment en Tunisie, en Russie, en Prusse, elle fonctionne avec les ressources d'un compte spécial qu'elle alimente au moins partiellement.

A maintes reprises, on a réclamé pour l'Algérie l'institution d'une caisse de colonisation. Elle aurait entre autres avantages, celui de libérer le service de la double et paralysante préoccupation, d'une part, de respecter les limites de la dotation annuelle, et, d'autre part, d'épuiser celle-ci ; elle lui donnerait la souplesse et l'esprit pratique qui lui manquent trop souvent, elle mettrait une sanction matérielle et un prix aujourd'hui absent aux efforts qu'il doit soutenir pour « faire de bonnes affaires », acheter à bon compte, travailler avec économie, presser des rentrées.

Si le principe de l'unité budgétaire, invoqué trop souvent et avec un dogmatisme peu averti des réalités, devait être opposé victorieusement à cette réforme, il serait de bonne politique d'ajouter chaque année à la dotation minima de la colonisation, le montant des recettes opérées à ce titre au cours du dernier exercice réglé (1).

De l'utilité de confier au service central des fonctions d'inspection.

D'autre part, l'action du service, réduit à un bureau du Gouvernement Général, dépend, avec une étroitesse qu'on soupçonne mal, de l'activité très diversement sollicitée, plus ou moins zélée et plus ou moins heureuse, des autorités administratives locales.

C'est la raison principale de certaines inégalités dans l'effort, de certains défauts de plan général qui sautent aux yeux.

(1) Cette solution vient d'être admise par les Délégations financières pour le budget 1907.

Les résultats de la création du service spécial des travaux de colonisation, qui a repris au service des Ponts et Chaussées surchargé, la préparation et l'exécution des projets concernant les centres nouveaux et une partie des centres anciens, montrent ce que l'on peut attendre d'une déconcentration opportune : un rendement plus rapide, plus économique. mieux approprié (1).

Des exigences analogues ont amené à spécialiser en fait quelques agents du service topographique dans la tâche délicate de la constitution des périmètres.

Il ne peut s'agir de créer un corps nouveau d'inspecteurs de la colonisation, tels qu'ils existaient du temps des maréchaux, ni même de rétablir le poste aujourd'hui supprimé d'inspecteur général de la colonisation ; mais encore faudrait-il que, pour des entreprises toutes en détails pratiques, les directions pussent être données autrement que par de lointaines correspondances, et aussi le contrôle nécessaire exercé sur place et en cours d'opération.

Il serait aussi utile aux entreprises de colonisation qu'à l'orientation même du service et à l'expérience de ses fonctionnaires, que son chef, et au besoin quelques-uns de ses collaborateurs, fussent à la fois agents sédentaires et agents actifs, qu'ils pussent quitter leur bureau, où ils seraient aussitôt suppléés, pour venir sur place guider un administrateur ou un bureau de préfecture dans le règlement délicat d'une expropriation, se rendre compte de l'emploi pratique d'un périmètre, proposer le départage d'un conflit sur le choix d'un emplacement ; questions variées qu'il est également dangereux de régler sur place sans expérience, ou de loin sans contact avec la réalité.

Sans augmentation effective du personnel (2), sans relèvement important de dépenses — il ne s'agirait que de frais de déplacement —, on aurait des chances de donner à l'œuvre de colonisation, cette unité d'impulsion, cette rapidité et cette sûreté dont elle paraît souvent manquer.

Le recrutement possible de la colonisation officielle.

A ce service, ainsi amélioré et mieux secondé, budgétairement libéré de l'assistance des centres adultes, alimenté par une dotation annuelle qu'augmenterait le montant actuel ou différé de ses recettes, il ne serait pas exagéré de demander un rendement moyen de 600 à 700 lots (3).

(1) Pour bien asseoir la spécialité du nouveau service, et pour donner à son effort l'homogénéité et l'unité de méthode désirables, il y aurait intérêt à lui confier en outre des travaux de création des centres, tous ceux qui constituent en France le service des améliorations agricoles, sous la dépendance, on le sait, du ministère de l'agriculture. Ce serait, en fait, la plus grande partie de l'hydraulique agricole, avec la tutelle correspondante des syndicats. Le service des Ponts et Chaussées conserverait les grands barrages, et reprendrait le contrôle des travaux urbains (alimentation et assainissement) subventionnés par la colonisation.

(2) Ou tout au plus en augmentant le bureau de la colonisation d'un sous-chef ayant, pour les avoir conduites sur le terrain, l'expérience pratique des opérations de création.

(3) En 1905, 638 lots.

Ceux-ci, vendus ou concédés avec réserve de la part des immigrants, pourraient suffire à l'introduction régulière de 1.200 à 1.800 français par an ; que, sollicitée par une propagande intelligente et continue, la colonisation libre dont les mouvements sont plus amples, mais plus variables, double en moyenne ce chiffre avec un peu de libéralité, et l'on arriverait, de toutes sources, à un apport net annuel de cinq à six mille français, que, malgré sa faible émigration, la métropole est parfaitement en état de fournir.

Ce contingent est actuellement nécessaire ponr contre-balancer l'afflux étranger ; prolongé pendant une cinquantaine d'années, aboutissant dans ce demi-siècle à l'introduction de deux cent cinquante mille français de sang pur, fraîchement imprégnés du génie de la race, il suffirait à garantir à l'élément national, la place que le souci de nos destinées dans ce pays exige qu'on lui réserve dans la composition du peuplement local.

Il sera d'autant plus efficace qu'il sera moins tardif.

Au reste, sa vertu sera d'autant plus efficace, qu'on aura davantage hâté sa venue ; l'introduction actuelle d'une famille française présente, au point de vue de l'avenir ethnique de l'Algérie, plus d'intérêt que n'en offrira dans trente ans le débarquement d'un effectif triple ; on ne s'en pénétrera jamais trop ; c'est au berceau du peuple naissant que se joue la grande partie ; chaque colon qui s'installe, français ou étranger, est le soldat inconscient mais en armes, d'une lutte silencieuse dont l'enjeu peut être toute une destinée nationale, et où les premiers venus ont bien des chances d'être les plus forts.

C'est le cas de finir par une phrase de Bugeaud : « La colonisation la plus fortement constituée et la plus rapide, quelles que soient les sommes qu'elle coûtera, sera de beaucoup la plus économique et la plus politique. » (1)

(1) Maréchal duc d'Isly, *Quelques réflexions sur trois questions fondamentales de notre établissement en Algérie*, brochure distribuée aux Chambres dans le cours de la session de 1846.

ERRATA DU TOME PREMIER

Page 120, note 2. — *Lire* Kef-Oum-Theboul *au lieu de* Keloum Theboul.

Page 137, note 1. — 13e ligne, *lire*... les cultures extensives, *au lieu de*... les cultures intensives...

Page 190. — *Au lieu* du paragraphe commençant par les mots : « La situation est analogue en ce qui concerne l'élevage, *lire :*

La situation est analogue en ce qui concerne l'élevage resté d'ailleurs presque en totalité aux mains des indigènes. De 1872 à 1904, le cheptel indigène est passé de 5.772.227 à 8.053.810 têtes pour les moutons, de 727.490 à 929.330 pour les bœufs, de 2.748.558 à 4.016.658 pour les chèvres, de 112.380 à 178.451 pour les chevaux, et de 119.958 à 131.634 pour les mulets. Pendant la même période, sa valeur a augmenté de 63.695.000 francs pour les moutons (97.381.200 francs en 1872, 161.076 200 francs en 1904) — de 25.041.555 francs pour les chèvres (35 208 315 francs en 1872, 60.249.870 en 1904) — de 34.140.550 francs pour les bœufs (95.965.650 francs en 1872, 130.106.200 francs en 1904) – de 24.875.740 francs pour les chevaux (19.737.010 francs en 1872, 44.612.750 francs en 1904) — de 16.664.520 francs pour les mulets (33.356 400 francs en 1872, 50.020.920 francs en 1904). C'est un développement modeste, mais qui a son prix si l'on réfléchit que l'extension des cultures l'a fortement comprimé.

Page 210, 5e ligne. — *Lire* : 75 centimos *au lieu de* 75 centimes.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

La colonisation moderne.

I. — 1871-1881.

II. — 1881-1891.

CHAPITRE IV

Les Terres.

CHAPITRE V

Les Crédits.

CHAPITRE VI

Les organes et les procédés administratifs.

CHAPITRE VII

Les Résultats Economiques.

CHAPITRE VIII

Les Résultats Ethniques.

CHAPITRE IX

La colonisation et les indigènes.

LES CONCLUSIONS

— en terre européenne ; — utilisation du périmètre ; — mode d'aliénation. — L'effort le plus important doit être fait dans les régions où prédomine le peuplement étranger. — Emploi et formes nouvelles de la concession gratuite. — Lotissement : pour les concessions gratuites, — pour les propriétés à vendre. — Utilité de les juxtaposer. — Peuplement : la publicité ; — le recrutement individuel ; — contrôle des capacités et des ressources ; — le peuplement régional ; — utilité des sociétés de colonisation ; — peuplement algérien. — Les ventes à bureau ouvert. — Installation : importance et limites du rôle de l'Administration ; — renseigner le colon ; faciliter son voyage et les débuts de son existence ; — veiller à la salubrité du centre ; — provoquer l'effort coopératif sous toutes ses formes. — Organisation administrative. Caractéristiques du système actuel. — De l'utilité d'une caisse de colonisation. — De l'utilité de confier au service central des fonctions d'inspection. — Le recrutement possible de la colonisation officielle. — Il sera d'autant plus efficace qu'il sera moins tardif.

CARTE ET GRAPHIQUES HORS-TEXTE

ENQUÊTE

Sur les Résultats de la Colonisation Officielle

DE 1871 A 1895

REPUBLIQUE FRANÇAISE

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE & DE LA COLONISATION

ENQUÊTE

SUR LES

RÉSULTATS DE LA COLONISATION OFFICIELLE

DE 1871 A 1895

RAPPORT

A MONSIEUR JONNART, GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

PAR

M. de Peyerimhoff

DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

TOME II

ANNEXES

ALGER

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE J. TORRENT, 57, RUE D'ISLY

1906

ANNEXES

NOTICES MONOGRAPHIQUES DES CENTRES ET DES GROUPES DE FERMES CRÉÉS DE 1871 A 1895.

TABLEAUX ANNEXES.

GRAPHIQUES.

CARTE DE LA COLONISATION OFFICIELLE.

NOTICES MONOGRAPHIQUES

DES

CENTRES DE COLONISATION

1871 - 1895

DÉPARTEMENT D'ALGER

ARRONDISSEMENT D'ALGER

BELLE-FONTAINE

Créé en 1872, au lieu dit *Aïn-Tidji-Labine*.

Superficie.................... 1,317 hectares divisés en 43 concessions agricoles.

Origine des terres............ 1,252 hectares séquestrés sur les Khachena de la plaine ; 57 hectares de propriété privée et 8 échangés avec un indigène exempt du séquestre.

Dépenses d'installation......... 57,000 francs.

Peuplement primitif........... 33 immigrants alsaciens-lorrains et 10 algériens sur lesquels 10 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Éléments nouveaux............ 3 immigrants, 15 algériens, 2 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 1,320 habitants en 1881, 1,234 en 1901 dont 180 français, 88 étrangers et 966 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1871 à 1901... 223.

Décès....................... id. ... 200.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 105 hect.
vignes................. 136 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 25 —

Bétail : Bœufs 20
Moutons et chèvres. 200
Chevaux et mulets....... 40

Matériel agricole : Charrues 45
Autres instruments agricoles 38
Constructions 50

Observations générales......... Centre en voie de développement. Les colons ont constitué un vignoble important et tiré un parti sérieux des terres qui sont bonnes. En dehors des céréales et de la vigne, cultures de tabac, de bechna et pacages. Les concessionnaires primitifs étaient, pour la plupart, des cultivateurs de profession et beaucoup d'entre eux ont bien réussi. Aucune des familles venues de la Métropole n'est retournée en France.

Situation des indigènes........ La colonisation officielle a utilisé ce que l'insurrection avait coûté aux indigènes. Ceux-ci retrouvent d'ailleurs sur leurs anciennes propriétés, cultivées intensivement et à frais relativement élevés, des salaires qui dépassent les bénéfices qu'ils tiraient de maigres cultures et du parcours du bétail.

FÉLIX-FAURE

Créé en 1872, sous le nom de *Blad-Guitoun*.

Superficie...................... 1.750 hectares divisés en 43 concessions agricoles et 3 lots de ferme.

Origine des terres............ 1.130 hectares provenant du séquestre appliqué aux tribus des Khachena et des Isser-el-Ouidan ; 620 hectares possédés par des indigènes exemptés du séquestre, qui ont reçu des collectivités auxquelles ils appartenaient, des compensations soit en nature, soit en argent, sans que l'Etat ait eu à supporter aucune charge de ce fait.

Dépenses d'installation......... 164.500 francs.

Peuplement primitif........... 32 immigrants dont 27 alsaciens-lorrains et 14 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants, 12 algériens, 1 indigène.

Mouvement de la population..... 975 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 302 en 1901, dont 234 français, 7 indigènes musulmans et 61 étrangers.

Naissances.................... De 1872 à 1901... 243.

Décès......................... id. ... 169.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 402 hect.
vignes.................. 275 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 25 —

Bétail : Bœufs.................... 250
Moutons et chèvres...... 115
Chevaux et mulets....... 25

Matériel agricole : Charrues........... 75
Autres instruments agricoles. 103
Constructions agricoles...... 64

Industrie : Fabriques de crin végétal.... 3

Observations générales......... Centre bien doté au point de vue de la valeur des terres, des ressources en eau, et des voies de communication. Mais son développement a été assez lent ; la fièvre y a régné pendant une dizaine d'années. D'autre part, les premiers colons manquaient de ressources et beaucoup ont lâché pied.

La situation actuelle est bonne ; le centre est assaini. Les colons qui ont résisté sont dans l'aisance ; les autres ont été remplacés par des propriétaires munis de capitaux.

Situation des indigènes......... Ils travaillent en assez grand nombre chez les colons qui assurent à leur existence matérielle une régularité qu'elle ne connaissait pas.

ZAATRA

Créé en 1872.

Superficie. 1.410 hectares divisés en 40 concessions agricoles et 5 lots de ferme.

Origine des terres 1° Application du séquestre sur la tribu des Khachena et celle des Isser-el-Ouidan. La première fournit 765 hectares, l'autre 560 hectares :

2° Expropriation de parcelles, d'une étendue de 85 hectares, enclavées dans le périmètre du nouveau centre et appartenant à des indigènes de la tribu des Isser-el-Ouidan exemptés de séquestre. Les indemnités restèrent à la charge de la communauté et le règlement en fut compris dans la liquidation du séquestre de la tribu des Isser-el-Ouidan.

Dépenses d'installation 80.000 francs.

Peuplement primitif 36 immigrants dont 17 alsaciens-lorrains et 9 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux 1 immigrant, 12 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population 998 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 63 habitants en 1901, dont 59 français et 4 indigènes musulmans.

Naissances De 1886 à 1901 ... 76.

Décès id. ... 45.

Situation économique

Superficies complantées en céréales ... 525 hect.
vignes ... 66 —
jardins ... 4 —

Bétail : Bœufs ... 300
Moutons et chèvres ... 200
Chevaux et mulets ... 29

Matériel agricole : Charrues ... 39
Autres instruments agricoles. 52
Constructions agricoles ... 80

Observations générales Centre en voie de dépérissement, bien que le climat en soit sain et les terres fertiles. Il n'avait ni industrie, ni commerce pour le soutenir, et l'agriculture seule n'a pas suffi à le faire prospérer.

Neuf concessionnaires seulement ont très bien réussi et se sont agrandis fortement : ils étaient habitués aux travaux des champs et possédaient des ressources.

Situation des indigènes Elle ne paraît pas avoir été compromise : leur bien-être matériel s'est certainement stabilisé et amélioré.



SOUK-EL-HAD

Créé en 1872.

Superficie.................... 1,139 hectares divisés en 40 concessions agricoles.

Origine des terres............. Les terrains proviennent exclusivement du séquestre appliqué sur les biens des Khachena de la plaine.

Dépenses d'installation......... 95,500 francs.

Peuplement primitif........... 18 immigrants dont 6 alsaciens-lorrains, et 22 algériens sur lesquels 9 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants, 10 algériens, 1 étranger, 1 indigène.

Mouvement de la population..... 1,727 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 271 habitants en 1901, dont 133 français, 105 indigènes musulmans et 33 étrangers.

Naissances................... De 1875 à 1901... 238.

Décès....................... id. ... 151.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales. ... . 120 hect.
vignes.......... .... 155 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 30 —

Bétail : Bœufs.......... 35
Moutons et chèvres...... 300
Chevaux et mulets.. 55

Matériel agricole : Charrues............. 25 valant 1,500 fr.
Autres machines agricoles.... 20 — 3,600 —
Constructions agricoles....... 62 — 340,000 —

Industrie : Moulin à huile............... 1.

Observations générales......... Territoire sain et fertile. Peuplement de cultivateurs professionnels qui ont bien réussi. Aucune concession n'a été abandonnée : celles qui ont changé de mains ont été vendues après mise en valeur.

Vignoble important. Céréales, tabacs et élevage.

Situation des indigènes......... Les salaires qu'ils gagnent chez les colons les mettent à l'abri du besoin. Beaucoup trouvent ainsi plus de ressources liquides qu'ils n'en auraient tirées des terres séquestrées.

BENI-AMRAN

Créé en 1872.

Superficie.................... 789 hectares divisés en 19 concessions agricoles.

Origine des terres............ Proviennent du séquestre collectif appliqué sur le douar des Khachena-el-Djebel.

Dépenses d'installation......... 54.000 francs.

Peuplement primitif........... 13 immigrants dont 5 alsaciens-lorrains et 6 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux..... ...... 1 immigrant, 8 algériens, 1 indigène.

Mouvement de la population..... 173 habitants en 1881, 147 habitants en 1901, dont 88 français et 59 étrangers, y compris les fermes d'Ouled-Medjkan.

Naissances.................... De 1874 à 1901... 127.

Décès....................... id. ... 96.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.. .... 241 hect.
vignes.. .... 75 —
jardins................. 58 —

Bétail : Bœufs....... 21
Moutons et chèvres...... 142
Chevaux et mulets....... 31

Matériel agricole : Charrues......... .... 35 valant 1.750 fr.
Autres instruments agricoles.. 47 — 15.500
Constructions agricoles...... 69 — 228.000

Industrie : Moulin à farine.......... 1 (kabyle).
Moulin à huile.... ..... 1 (id.).

Observations générales........ Situation assez satisfaisante : les terres sont de bonne qualité, propres aux céréales et à la vigne. Il y a beaucoup d'oliviers en rapport, et la région produit des tabacs renommés.

Le samedi se tient un marché où s'écoulent les grains, les huiles et les tabacs de la contrée : il entretient un mouvement commercial relativement actif.

Enfin, les mines de fer, de zinc, de plomb argentifère, en cours de recherches ou d'exploitation, constituent une promesse intéressante d'avenir.

Situation des indigènes......... La création du centre semble leur avoir apporté de sérieux avantages. Les uns ont trouvé chez les colons un travail rémunérateur sans être obligés, comme autrefois, d'aller en chercher au loin. Aux autres, le centre a fourni un débouché pour leurs produits.

Les kabyles, forgerons, maçons, trouvent à s'employer dans les travaux publics et les établissements industriels. On peut dire qu'aujourd'hui ils sont entièrement à l'abri de la misère.

Les terres qui ont été prélevées par application du séquestre étaient, pour la plus grande partie, en friche et utilisées pour le seul pâturage.

Voici les chiffres typiques de la vie économique indigène :

	En 1874	En 1903
Population	3.435	4.935
Bœufs	1.136	816
Moutons	848	2.151
Chèvres	20	25
Mulets	118	145
Anes	112	104
Charrues cultivées	112	225

COURBET

Créé en 1872 sous le nom de *Zamouri*.

Superficie	1.752 hectares divisés en 39 concessions agricoles et 8 lots industriels.
Origine des terres	1.100 hectares provenant de l'application du séquestre sur la tribu des Isser-el-Ouidan. Le surplus a été acquis des indigènes de la même tribu, exempts de séquestre, après expropriation et moyennant des indemnités en terre ou en argent.
Dépenses d'installation	102.000 francs.
Peuplement primitif	3 immigrants alsaciens-lorrains, 44 algériens sur lesquels 1 immigrant et 22 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	17 algériens, 2 indigènes.
Mouvement de la population	1.193 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 404 habitants en 1901 dont 242 français, 69 indigènes musulmans, 93 étrangers.
Naissances	De 1886 à 1901... 138.
Décès	— 83.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales... 400 hect. vignes... 95 — jardins (cultures maraîchères et arbustives)... 3 — *Bétail* : Bœufs... 221 Moutons et chèvres... 237 Chevaux et mulets... 30 *Matériel agricole* : Charrues... 75 Autres instruments agricoles. 84 Constructions agricoles... 100
Observations générales	Débuts assez difficiles. La salubrité était médiocre et les terres encombrées de palmiers nains, coûteuses à défricher. Les colons faibles ou découragés ont passé la main, et à côté des plus résistants se sont constituées quelques propriétés d'une certaine importance aux mains de retraités ou de capitalistes d'Alger. Vignoble prospère, où l'on peut signaler une des premières tentatives de faire des vins de choix dont le crû est aujourd'hui classé. Ce centre est aujourd'hui sain et à l'aise.
Situation des indigènes	Outre des facilités de vie que la proximité du village leur apporte, ils ont trouvé, chez les colons, du travail qui augmente leurs ressources. Ils paraissent dans une bonne situation.

ISSERBOURG

Créé en 1872 sous le nom de *Aïn-Leghata et Aïn-Refaïa.*

Superficie. .... 1.764 hectares divisés en 25 concessions agricoles et 16 lots de ferme.

Origine des terres .... Application du séquestre sur la tribu des Isser-el-Ouidan.

Dépenses d'installation .... 154.000 francs.

Peuplement primitif .... 27 immigrants dont 4 alsaciens-lorrains et 14 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants, 10 algériens, 5 indigènes.

Mouvement de la population ..... 623 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 201 habitants en 1901, dont 93 français, 32 indigènes musulmans, 76 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1901 ... 166.

Décès .... id. ... 96.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 105 hect.
vignes .... 115 —

Bétail : Bœufs 115
Moutons et chèvres 71
Chevaux et mulets 44

Matériel agricole : Charrues 24
Autres instruments agricoles. 21
Constructions agricoles 36

Industrie : Fabriques de crin végétal 2

Observations générales .... Section de Félix-Faure, seul centre auquel, jusqu'à ce jour, le rattachent des voies de communication. Il va sortir de son isolement relatif, par la construction d'un pont sur l'Isser qui le mettra en relations directes avec Bordj-Ménaïel.

Centre stationnaire, mais dans une assez bonne situation ; les terres sont bonnes : joli vignoble, tabacs estimés.

Situation des indigènes .... Ne paraît pas avoir été affectée par la création du centre faite sur la partie séquestrée de leurs terres.

St-PIERRE — St-PAUL

(Sidi-Salem et Ouled-Moussa)

Agrandi en 1872 et 1878.

Superficie .... 798 hectares divisés en 32 concessions agricoles.

Origine des terres .... Les terres de l'agrandissement proviennent, sauf une dizaine d'hectares qui ont été acquis par voie d'échange avec un indigène, du séquestre appliqué pour 598 hectares sur les Khachena de la plaine, et pour 190 hectares sur le douar Arbatache.

Dépenses d'installation .... 13.400 francs.

Peuplement primitif .... 20 immigrants dont 15 alsaciens-lorrains et 12 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants et 12 algériens.

Mouvement de la population ..... 1.020 habitants en 1881 (fractions indigènes comprises), 158 habitants en 1901, dont 107 français, 4 indigènes musulmans et 47 étrangers.

Naissances .... De 1871 à 1877... 277.

Décès .... id. ... 200.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales....... .... 318 hect.
vignes .... 384 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 10 —

Bétail : Bœufs.... 117
Moutons et chèvres.. 256
Chevaux et mulets........ 72

Matériel agricole : Charrues............. 40 valant 2,800 fr.
Autres instruments agricoles.. 120 — 6,000 —
Constructions agricoles...... 90 — 450,000 —

Observations générales .... Centre trop petit pour se suffire à lui-même étant donné surtout qu'il a été scindé en deux agglomérations éloignées de 3 kilomètres l'une de l'autre.

Peuplement primitif insuffisamment muni de ressources et de connaissances agricoles. Les terres des Khachena étaient d'ailleurs à peine défrichées, et elles fournissaient de faibles rendements en céréales.

Avec la culture de la vigne, il s'est constitué quelques propriétés importantes dont les exploitations sont prospères. Le territoire est à l'heure actuelle mis en valeur, mais la population, un peu à l'étroit, tend plutôt à diminuer. Le peuplement de Keddara va sans doute la relever.

Situation des indigènes .... Ils tiraient, comme dans toute la région, un parti très médiocre des terres séquestrées, qui servaient surtout de parcours au bétail. Les 400 hectares de vignes qui s'y trouvent actuellement leur fournissent certainement plus de salaires que la pleine propriété du territoire ne leur rapportait de ressources.

PALESTRO

(Beni-Henni)

Agrandi en 1872.

Superficie.................... 3.116 hectares divisés en 44 concessions agricoles et 13 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélèvement sur les terres séquestrées dans les douars-communes de Beni-Khalfoun, Mosbaha, Senhadja et Ammal.

Dépenses d'installation......... 52.800 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants dont 10 alsaciens-lorrains et 42 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 15 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants, 13 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 482 habitants en 1881 (européens de la commune), 948 habitants en 1901 dont 442 français, 283 indigènes musulmans, 223 étrangers, dont 1 marocain.

Naissances.................... De 1871 à 1902... 538.

Décès........................ id. ... 631.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................. 761 hect.
vignes.................. 281 —
jardins..... .... 38 —

Bétail : Bœufs........ 572
Moutons et chèvres....... 1.955
Chevaux et mulets.. 165

Matériel agricole : Charrues.... ...... 593 valant 45.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 717 — 32.000 —
Constructions agricoles....... 144 — 470.000 —

Industrie : Moulin à farine............... 1 — 25.000 —
Moulins à huile............ 2 — 17.000 —

Nota. — Sont compris le bétail et le matériel agricoles des indigènes de la commune de plein exercice cultivant à l'européenne.

Observations générales......... Palestro, qui a été créé par décret du 18 novembre 1869 avec un territoire de 596 hectares, a été complètement détruit en 1871 par les insurgés kabyles.

Il a été reconstitué en 1872, et considérablement agrandi au moyen de terres séquestrées sur les indigènes qui avaient pris part à l'insurrection.

Placé au débouché de trois vallées, sur la route d'Alger à Constantine, il occupe une situation avantageuse ; le territoire est formé de

terres d'alluvions remarquables, propres à la culture de la vigne, du tabac et des céréales. Sur les pentes qui enserrent un peu étroitement le village, l'olivier réussit parfaitement. Quelques colons et des propriétaires munis de capitaux ont entrepris des cultures maraîchères intensives, et créé des orangeries.

Situation des indigènes........ Quoique comprimés par le séquestre, ils ne paraissent pas atteints dans leurs facultés de production.

Voici leur situation comparée :

	Au moment de la formation du périmètre	A l'heure actuelle
Population........	11.864	17.565
Bœufs............	4.580	4.186
Moutons..........	5.290	10.271
Chèvres...........	12.423	18.199
Chevaux	55	78
Mulets............	537	736
Anes	531	466
Charrues cultivées.	516	815

Quelques-uns ont acheté des terres du territoire de colonisation. Beaucoup d'autres travaillent chez les colons, tous ont trouvé dans le grand marché du mercredi un avantageux et remarquable instrument d'échanges.

MÉNERVILLE

Créé en 1873 sous le nom de *Col des Beni-Aïcha.*

Superficie.................... 1.224 hectares divisés en 32 concessions agricoles.

Origine des terres............. Prélèvement sur les terrains séquestrés des Khachena de la plaine, sauf 16 hectares appartenant à des indigènes exempts de séquestre, 70 hectares, acquis par voie d'échanges, et 48 qui appartenaient à des européens déjà installés.

Dépenses d'installation......... 28.000 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants dont 4 alsaciens-lorrains et 24 algériens sur lesquels 1 immigrant et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux.............. 2 immigrants, 10 algériens, 1 étranger, 1 indigène.

Mouvement de la population..... 439 habitants en 1881, 2.811 habitants en 1901, dont 980 français, 198 étrangers et 1.633 indigènes musulmans

Naissances.................... De 1875 à 1901... 930.

Décès......................... id. ... 1.696.

Hôpital départemental où sont soignés des vieillards, des infirmes et des incurables, lesquels relèvent la mortalité d'une manière anormale.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.................. 337 hect.
en vignes.................. 145 —
en jardins.................. 22 —

Bétail : Bœufs.................. 20
Moutons et chèvres....... 450
Chevaux et mulets........ 150

Matériel agricole : Charrues........... 20 valant 1.500 fr.
Autres intruments agricoles.. 48 — 24.000 —
Constructions — .. 50 — 350.000 —

Observations générales......... Centre heureusement placé au carrefour de la route de Constantine et de Fort-National. Station de la ligne de Constantine et tête de celle de Tizi-Ouzou.

Il compte un certain nombre de familles de fonctionnaires et d'employés de chemins de fer et a pris, au point de vue commercial, une importance qui grandit.

Au point de vue agricole, le périmètre est formé de bonnes terres où la vigne, le tabac et les céréales réussissent : mais le peuplement primitif, assez mal préparé, a subi un fort déchet.

Situation sanitaire un moment médiocre, aujourd'hui très améliorée.

Situation des indigènes......... Ils trouvent à Ménerville, soit dans les fermes, soit au chemin de fer, un travail permanant et rémunérateur.

GOURAYA

Créé en 1873.

Superficie	1.865 hect. divisés en 34 concessions agricoles et 18 industrielles.
Origine des terres	Provenaient du séquestre appliqué, après l'insurrection de 1871, sur les biens de la tribu des Gouraya.
Dépenses d'installation	129.000 francs. En 1891, un violent tremblement de terre a détruit une grande partie du village, et il a été dépensé pour sa réédification, une somme de 133.200 francs, dont 36.600 pour les édifices publics et 96.600 pour les immeubles privés.
Peuplement primitif	7 immigrants et 45 algériens sur lesquels 2 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	3 immigrants, 13 algériens et 1 étranger.
Mouvement de la population	239 habitants en 1881, 368 habitants en 1901 dont 218 français, 109 indigènes musulmans et 41 étrangers.
Naissances	De 1884 à 1901... 177.
Décès	id. ... 139.

Situation économique

Superficies complantées en céréales ... 94 hect.
vignes ... 317 —
jardins ... 5 —

Bétail : Bœufs ... 35
Moutons et chèvres ... 490
Chevaux et mulets ... 41

Matériel agricole : Charrues	25	valant	1.500	fr.
Autres instruments agricoles	75	—	4.750	—
Constructions agricoles	98	—	326.000	—
Industrie : Moulins à huile	2	—	25.000	—

Observations générales

Un nombre de lots industriels relativement considérable, par rapport à celui des lots agricoles, avait été formé à Gouraya en raison de l'existence, dans la région, de mines de fer qu'exploitait à cette époque la « Société de Châtillon et Commentry ». Cette exploitation est aujourd'hui suspendue.

De ce fait, le centre de Gouraya a perdu une partie de sa population industrielle. Cette perte a été compensée par un accroissement dans le chiffre de la population agricole.

Les colons se sont à peu près concentrés sur la vigne qui fournit des produits estimés, du type de vin du Sahel ; les rendements sont inférieurs à ceux de la plaine, mais il en est de même des frais de culture.

Quelques cultures de géranium à essence.

Le peu de céréales est fait à mi-fruit avec les indigènes.

Situation des indigènes

Ils ont trouvé dans les salaires du vignoble et dans les avantages économiques qu'amène l'existence d'un centre européen, une large compensation des terres que leur participation à l'insurrection leur avait fait perdre, et dont ils continuent d'ailleurs à cultiver une partie.

BOUIRA

Créé en 1873 sous le nom de *Bordj-Bouira*.

Superficie..... 5.676 hectares divisés en 146 concessions agricoles, 9 lots industriels et 15 lots de ferme.

Origine des terres..... Apposition du séquestre sur les biens des Ouled-Bellil pour.... 1.127 hect.
— Sur ceux des Ouled-el-Aziz pour 1.153 —
— Et sur ceux des Merkalla et Beni-Meddour pour.... 3.396 —

Dépenses d'installation..... 501.600 francs.

Peuplement primitif..... 27 immigrants et 113 algériens sur lesquels 5 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux..... 16 immigrants, 49 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population.... 981 habitants en 1881, 1.686 habitants en 1901, dont 959 français, 195 étrangers, dont 17 marocains ou tunisiens, et 541 indigènes musulmans.

Naissances..... De 1873 à 1901... 799.

Décès..... id. ... 729.

Situation économique.....

Superficies complantées en céréales..... 2.095 hect.
vignes..... 366 —
jardins..... 20 —

Bétail : Bœufs..... 243
Moutons et chèvres..... 1.442
Chevaux et mulets..... 235

Matériel agricole : Charrues..... 140 } valant 68.000 fr.
Autres instruments agricoles. 175 }
Constructions agricoles..... 74 — 600.000 —

Industrie : Moulins à farine..... 4 — 130.000 —
Moulin à huile..... 1 — 1.000 —
Fabrique de crin végétal..... 1 — 25.000 —

Observations générales..... Un des plus remarquables succès de la colonisation.

Pourtant les débuts ont été difficiles : la fièvre, de mauvaises récoltes et l'absence de débouchés ont éclairci les rangs des premiers colons.

La construction de la ligne de Constantine a amené une transformation qui s'est précipitée rapidement

Bouira dont le premier budget s'élevait à 17,000 fr. a aujourd'hui plus de 80.000 fr. de recettes : elle compte plus de 160 maisons dans l'agglomération et une cinquantaine de fermes dans le périmètre.

Marché du samedi très important, pour les grains, l'huile, le vin et le bétail : la proximité de la Kabylie a multiplié les transactions.

Au point de vue agricole, le petit colon a cédé le pas à la moyenne exploitation. Vignoble important, dont les produits, hauts en couleur et en degré, sont très recherchés. Belles cultures de céréales.

Situation des indigènes..... Très éprouvés par le séquestre qui leur enlevait leurs meilleures terres, ils se sont relevés rapidement par le travail et le commerce. Le mouvement économique entraîné par le développement de Bouira leur a été, à ce point de vue, d'un puissant secours.



ALMA

(Boudouaou)

Agrandi en 1873

Superficie. 1.506 hectares divisés en 49 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres. Prélèvement partie sur des terres séquestrées appartenant à la tribu des Khachena de la montagne, partie sur des parcelles exemptes de séquestre d'une contenance de 400 hectares qui furent expropriés moyennant des compensations en nature.

Dépenses d'installation. 14.600 francs.

Peuplement primitif. 21 immigrants dont 15 alsaciens-lorrains et 33 algériens sur lesquels 8 immigrants et 17 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 21 algériens.

Mouvement de la population. 829 habitants (européens de la commune) en 1881, 918 habitants en 1901 (y compris Ste-Marie-du-Corso) dont 536 français, 136 indigènes musulmans et 246 étrangers dont 16 marocains ou tunisiens.

Naissances. De 1873 à 1902... 850.

Décès. id. ... 765.

Situation économique. *Superficies complantées* en céréales { européens. 647 / indigènes.. 486 } 1.133 hect.
vignes.................. 458 —
jardins.................. 30 —

Bétail : Bœufs.................... 310
Moutons et chèvres... ... 1.200
Chevaux et mulets........ 240

Matériel agricole : Charrues............ 220
Autres instruments agricoles. 1.023
Constructions agricoles...... 85

Observations générales. Centre d'un certain âge (fondé en 1856), et que son agrandissement a plus que doublé.

Développement retardé par la situation sanitaire aujourd'hui notablement améliorée. Le village a été placé dans un fond et trop près de l'oued Boudouaou.

Terres excellentes : vignoble important ; on fait aussi des céréales, du tabac, du lin et de l'olivier.

Il s'est formé, à côté des petits colons restants, un certain nombre de moyennes exploitations qui sont prospères.

Situation des indigènes. Leur cheptel a diminué de 25 % et leurs cultures de 15 % depuis l'application du séquestre ; on peut admettre qu'ils ont trouvé une large compensation dans les salaires qu'ils gagnent chez les colons.

CORSO-TAHTANI

Créé en 1874.

Superficie	372 hectares, divisés en 19 concessions agricoles.
Origine des terres	1° Expropriation d'une parcelle de 19 hectares à l'encontre d'un indigène exempté de séquestre ; 2° Prélèvement sur les terres séquestrées des Khachena de la montagne.
Dépenses d'installation	49.700 francs.
Peuplement primitif	10 immigrants et 9 algériens dont 3 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants et 2 algériens.
Mouvement de la population	184 habitants en 1901, dont 19 français, 19 indigènes musulmans et 146 étrangers dont 4 marocains ou tunisiens.
Naissances	Comptées dans l'Alma.
Décès	id.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales { européens. 160 / indigènes . 215 } 375 hect. vignes ... 152 — jardins ... 18 — *Bétail :* Bœufs ... 119 Moutons et chèvres ... 356 Chevaux et mulets ... 90 *Matériel agricole :* Charrues ... 120 Autres instruments agricoles ... 400 Constructions agricoles ... 20 *Industrie :* Fabrique de crin végétal ... 1 valant 20.000 fr.
Observations générales	Joli centre assez prospère où, à côté du restant des premiers concessionnaires, se sont constituées des fermes importantes.

ISSER-EL-OUIDAN

Fermes créées en 1874.

Superficie	598 hectares, divisés en 10 lots de ferme.
Origine des terres	Séquestre apposé sur la tribu des Isser-el-Ouidan.
Peuplement primitif	9 immigrants et 1 algérien, sur lesquels 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens.
Mouvement de la population	Ces fermes sont rattachées à la commune de Courbet.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 315 hect. vignes .... 12 — jardins .... 12 — *Bétail :* Bœufs .... 276 Moutons et chèvres .... 110 Chevaux et mulets .... 52 *Matériel agricole :* Charrues .... 45 Autres instruments agricoles. 41 Constructions agricoles 12
Observations générales	Les fermes d'Isser-el-Ouidan dépendent de la commune de Courbet.

MEURAD

Créé en 1875.

Superficie .... 1,073 hectares divisés en 27 concessions agricoles.

Origine des terres .. .. 1° Cession par la djemaâ des Beni-Menade, à titre de rachat du séquestre .... 768 hect.
2° Acquisition par voie d'expropriation... ..... 305 —

Moyennant des compensations en nature ou des indemnités dont le chiffre total s'élève à 11.628 francs.

Dépenses d'installation .... 103,500 francs.

Peuplement primitif .... 16 immigrants et 11 algériens sur lesquels 7 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 8 immigrants, 4 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population ..... 525 habitants en 1881, 639 habitants en 1901, dont 254 français et 385 étrangers.

Naissances .... De 1875 à 1901... 336.

Décès .... id. ... 191.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 450 hect.
vignes .... 1.084 —
jardins. .... 10 —

Bétail : Bœufs 205
Moutons et chèvres...... 1.410
Chevaux et mulets 252

Matériel agricole : Charrues............ 259 } valant 171.000 fr.
Autres instruments agricoles. 424 }
Constructions agricoles...... 113 — 1.729.000 —

Industrie : Fabrique de crin végétal..... 1 — 5.000 —
Moulin à huile.............. 1 — 5.000 —
Moulin à farine............ 1 — 20.000 —

Observations générales .... Débuts pénibles, les terres étaient en grande partie couvertes de broussailles et ne donnaient en céréales que de petits rendements.
Meurad s'est tranformé avec la culture de la vigne et l'arrivée de nouveaux colons, quelques-uns munis de capitaux importants. A l'heure actuelle, le périmètre a été plus que doublé par l'acquisition

de 1.200 hectares de terres aux indigènes, le vignoble a passé de 740 hectares en 1893 à près de 1.100 hectares, il fournit des produits estimés.

Meurad, heureusement situé, entouré de beaux domaines, abondamment alimenté et irrigué est aujourd'hui un des centres agricoles les plus riants et les plus prospères de l'arrondissement d'Alger.

Situation des indigènes.........

Ils ont largement bénéficié de la prospérité du centre, où ils touchent pour une centaine de mille francs de salaires ; une partie d'entre eux avait reçu des compensations en nature au moment de la formation du périmètre, ils ne les ont pas tous conservées ; la tribu des Beni-Menade a abandonné une partie de ses terres à la colonisation privée : malgré cela les trois douars qui la composent ont passé en 30 ans de 3.600 à 5.000 habitants.

BOU-YERSEN

Fermes créées en 1875.

Superficie.................... 819 hectares divisés en 17 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre apposé sur les biens du douar-commune de Sahel. fraction de la tribu des Beni-Menade.

Peuplement primitif........... 7 immigrants et 10 algériens dont 3 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 6 immigrants et 5 algériens.

Mouvement de la population..... 159 habitants en 1901 dont 76 français, 45 indigènes musulmans et 38 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 235 hect.
vignes .... 400 —
jardins.................. 26 —

Bétail : Bœufs................... 90
Moutons et chèvres....... 550
Chevaux et mulets........ 250

Matériel agricole : Charrues .... 2.500 fr.
Autres instruments agricoles.. 3.000 —
Constructions agricoles....... 60.000 —

Observations générales......... Plusieurs propriétaires ont agrandi leur domaine par l'acquisition de terres aux indigènes (environ 400 hectares).

Sur les 1,200 hectares qu'ils possèdent aujourd'hui, les colons de Bou-Yersen en ont consacré près d'un tiers à la vigne qui fournit un excellent vin de côteau.

Les fermes de Bou-Yersen sont rattachées à la commune de Marengo.



THIERS

Créé en 1876, sous le nom de *Oum-el-Alleg*.

Superficie	1,475 hectares divisés en 35 concessions agricoles.
Origine des terres	1° 1,313 hectares provenaient du séquestre apposé sur les biens des indigènes des douars-communes de Beni-Menade et Senhadja, 888 hectares sur les premiers et 425 hectares sur les autres. 2° Expropriation de 162 hectares dont 110 étaient la propriété d'indigènes de Beni-Maned, et 52 appartenaient aux indigènes de Beni-Khalfoun exemptés, les uns et les autres, du séquestre. Des compensations territoriales furent accordées aux expropriés.
Dépenses d'installation	96.000 francs.
Peuplement primitif	20 immigrants et 15 algériens sur lesquels 5 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants, 17 algériens et 2 indigènes.
Mouvement de la population	185 habitants en 1881, 172 habitants en 1901 dont 150 français, 6 indigènes musulmans et 16 étrangers.
Naissances	De 1876 à 1901... 123.
Décès	— ... 137.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 434 hect.
vignes .... 186 —
jardins .... 79 —

Bétail : Bœufs 20
Moutons et chèvres 564
Chevaux et mulets 48

Matériel agricole :			
Charrues	56	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	68	—	28.150 —
Constructions agricoles	92	—	360.000 —

Observations générales .... Peuplement primitif médiocre, éprouvé par la fièvre et les mau-

vaises récoltes. La crise est passée : ceux qui ont résisté et les nouveaux venus sont dans une bonne situation.

Les terres, formées des alluvions de l'Oued-Isser, se prêtent à toutes les cultures : céréales, cultures arbustives, pacages. Le vignoble fournit des rendements élevés.

Situation des indigènes. . ...

La situation des indigènes s'est, de son côté, sensiblement améliorée sous tous les rapports, malgré l'application du séquestre.

La population a augmenté, allant de 10.225 habitants à 12.562. Le cheptel est passé de 16,775 à 21.519 têtes. Enfin, le nombre de charrues cultivées s'est élevé de 321 à 482.

Là, comme en bien d'autres points, le développement de la colonisation a beaucoup contribué à l'accroissement de la prospérité indigène.

FEDJANA

Fermes créées en 1876, sous le nom de *Oued-Fedjana*.

Superficie.................... 611 hectares divisés en 10 lots de ferme.

Origine des terres............. 507 hectares proviennent de l'application du séquestre collectif sur le douar-commune de Sahel (tribu des Beni-Menade).

Le surplus, 104 hectares, a été exproprié sur les indigènes du même douar exempts de séquestre et qui reçurent des indemnités pécuniaires.

Dépenses d'installation......... 27.500 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants et 5 algériens sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants, 2 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 43 habitants en 1901, dont 17 français, 22 indigènes musulmans et 4 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.... .... 110 hect.

vignes.................. 70 —

jardins.................. 3 —

Bétail : Bœufs ou vaches......... 38

Moutons et chèvres....... 20

Chevaux et mulets........ 14

Matériel agricole : Charrues.... 10

Autres instruments agricoles. 12

Constructions agricoles...... 12 fermes bâties.

Industrie : Fabrique de crin végétal..... 1 valant 5.000 francs environ.

Observations générales......... Les lots de ferme de Fedjana sont rattachés à la commune de Cherchel.

Joli vignoble ; une partie des terres à céréales est louée aux indigènes.

BEN-HAROUN

Créé en 1876.

Superficie....................	1.240 hectares divisés en 30 concessions agricoles, 10 lots industriels et 3 lots de ferme.
Origine des terres.............	1.130 hectares proviennent du séquestre collectif apposé sur le douar-commune des Harchaoua ; 90 hectares de terrains domaniaux ; 20 hectares acquis moyennant 463 francs.
Dépenses d'installation.........	172.000 francs.
Peuplement primitif...........	18 immigrants et 16 algériens sur lesquels 2 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	4 immigrants, 9 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population.....	117 habitants en 1881, 95 habitants en 1901 dont 84 français et 11 indigènes musulmans.
Naissances.....................	De 1877 à 1901... 80.
Décès.......................	id. ... 50.
Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales.............. 350 hect. vignes.................... 96 — jardins.................... 52 — *Bétail :* Bœufs................... 178 Moutons et chèvres...... 420 Chevaux et mulets........ 29 *Matériel agricole :* Charrues............ 52 valant 5.000 fr. Autres instruments agricoles. 62 — 21.000 — Constructions agricoles. .... 16 — 32.000 —
Observations générales.........	Centre stationnaire. Ses débuts ont été difficiles, les colons se sont adonnés surtout à la culture de la vigne, leur situation présente ne paraît pas mauvaise.
Situation des indigènes	Les indigènes des Harchaoua, dont les terres séquestrées ont servi à la création de Ben-Haroun, ne semblent pas avoir souffert. Ainsi, depuis la fondation du centre, le chiffre de la population s'est élevé de 2.763 à 3.721 âmes, leur cheptel est passé de 3.279 têtes à 4.593, et le nombre des charrues cultivées de 76 à 115.

AÏN-BESSEM

Créé en 1876.

Superficie.................... 3.910 hectares divisés en 68 concessions agricoles, 12 lots industriels et 11 lots de ferme.

Origine des terres............. 3.557 hectares proviennent d'échanges avec les indigènes des douars-communes de Mettenan, Aïn-Bessem, Sidi-Kalifa et Koudiat-Hamra à qui furent attribués des terrains séquestrés d'une superficie de 6.472 hectares ; 353 hectares appartenant à l'Etat ou à des particuliers qui ont été laissés en possession.

Dépenses d'installation......... 419.500 francs.

Peuplement primitif........... 49 immigrants et 42 algériens dont 17 immigrants et 19 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 6 immigrants, 27 algériens, 3 étrangers et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 359 habitants en 1881 non compris les indigènes, 980 habitants en 1901 dont 540 français, 71 étrangers dont 5 marocains ou tunisiens et 369 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1877 à 1901... 345.

Décès...................... id. ... 308.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 1.587 hect.
vignes.................. 528 —
jardins.................. 10 —

Bétail : Bœufs.................... 348
Moutons et chèvres....... 575
Chevaux et mulets........ 197

Matériel agricole : Charrues............ 150 valant 109.000 fr.
Autres instruments agricoles 179 — 177.000 —
Constructions............ 107 — 991.000 —

Industrie : Moulin à farine.............. 1 — 20.000 —

Observations générales......... Le centre d'Aïn-Bessem est en pleine voie de prospérité. Bien placé entre deux centres très importants, Bouira et Aumale, il réunissait les meilleures conditions de succès : salubrité, eaux abondantes, terres d'excellente qualité faciles à défricher.

L'installation des services de la commune-mixte et la présence d'un certain nombre de fonctionnaires ont contribué également à asseoir sa vitalité.

Les colons font de l'élevage, des céréales et surtout de la vigne. La production annuelle du vignoble atteint 25.000 hectolitres et les produits sont très recherchés. Marché important, le vendredi, où se traitent de nombreuses affaires en céréales et en bestiaux.

Situation des indigènes......... Les indigènes des quatre douars touchés par la création du centre ont reçu des compensations territoriales d'une étendue presque double de celle qu'ils avaient cédée.

De la comparaison des chiffres de population et d'impositions, il ressort que leur situation n'a pas beaucoup varié.

	En 1876		En 1903
Population.....	9.233	....	9.319
Bœufs, moutons, chèvres ...	33.771	....	24.771
Chevaux, mulets, ânes......	1.190	....	1.284
Charrues cultivées...	603	....	597

La création du centre s'est traduite pour eux par la facilité et l'augmentation des transactions commerciales, par l'élévation de la valeur locative et vénale des terres, qui est passée de 5 et 10 fr. à 15 et 20 francs de loyer, et comme prix de vente de 125 et 150 francs à 300, 350 et 400 francs l'hectare ; enfin, par les ressources qu'ils trouvent en travaillant chez les colons.

TABLAT

Créé en 1876.

Superficie................... 407 hectares divisés en 12 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres............ 1° 45 hect. 28 a. appartenaient à l'Etat ;

2° Le surplus fut exproprié des mains des indigènes du douar-commune des Tablat contre des compensations territoriales ou des indemnités en argent qui se sont élevées à la somme de 40.692 francs.

Dépenses d'installation......... 146.000 francs.

Peuplement primitif........... 17 algériens dont 4 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 119 habitants en 1881, 192 habitants en 1901 dont 139 français, 49 indigènes musulmans et 4 étrangers.

Naissances.................... De 1879 à 1902........ 103

Décès......................... id. 79

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 60 hect.
vignes.................. 2 —

Bétail : Bœufs...................... 40
Moutons et chèvres......... 200
Chevaux et mulets.......... 10

Matériel agricole : Charrues............	15	valant	1.500 fr.
Autres instruments agricoles.	4	—	
Constructions agricoles......	»	—	30.000 fr.
Industrie : Moulins....................	2	—	12.000 —

Observations générales......... Tablat est, au point de vue de la colonisation agricole, un échec complet. Les terres maigres et argileuses n'ont pas nourri les premiers colons qui les ont vendues ou louées aux indigènes.

C'est d'ailleurs surtout comme gîte d'étape sur la route d'Aumale, et comme centre administratif d'une importante population indigène que le centre avait été créé et, à ce dernier point de vue, tout au moins, il s'est maintenu. Il n'a d'ailleurs pas d'autre avenir.

Situation des indigènes......... Les indigènes ont retrouvé en fait le peu de terres prélevé sur leur territoire. Ils n'ont donc pas souffert de la création du centre, qui leur a assuré des débouchés, de meilleures communications et un peu de travail.

OULED-MEDJKAN

Créé en 1877.

Superficie	421 hectares divisés en 5 lots de ferme.
Origine des terres	Provenant du séquestre apposé sur les biens du douar-commune des Ouled-Medjkan.
Peuplement primitif	2 immigrants, 3 algériens sur lesquels 1 algérien et 1 immigrant sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 indigène.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales 45 hect.; vignes 25 —; jardins 9 —
	Bétail : Bœufs 23; Moutons et chèvres 157; Chevaux et mulets 6
	Matériel agricole : Charrues 9 valant 450 fr.; Autres instruments agricoles 11 — 3.600 —; Constructions 9 — 7.000 —
Observations générales	Fermes rattachées à la commune mixte de Palestro ; elles avoisinent le territoire du centre de Beni-Amran dont elles dépendent au point de vue économique.

DESAIX

Créé en 1877 sous le nom de *Nador*.

Superficie .... 846 hectares divisés en 20 concessions agricoles, 5 industrielles et 1 lot de ferme.

Origine des terres .... 515 hectares ont été prélevés sur le douar-commune des Chenoua moyennant 289 hectares de terres, cédés en compensation et une somme de 64.593 francs.

Le restant, 331 hectares, appartenait à l'État et provenait de terrains forestiers déclassés.

Dépenses d'installation .... 87.000 francs.

Peuplement primitif .... 10 immigrants et 16 algériens, dont 5 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants et 3 algériens.

Mouvement de la population .... 86 habitants en 1881, 341 habitants en 1901 dont 123 français, 52 étrangers dont 2 marocains ou tunisiens et 167 indigènes musulmans.

Naissances .... de 1877 à 1901 121

Décès .... id. 86

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 250 hect.
vignes .... 450 —
jardins .... 20 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres..... 600
Chevaux et mulets 200

Matériel agricole : Charrues 30, valant .... 2.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 25.000 —
Constructions agricoles....... 75.000 —

Observations générales .... Le centre de Desaix est en remarquable progrès : sa situation sur la route d'Alger à Mostaganem, au point d'intersection de la route de Marengo à Tipaza, y a contribué.

Le pays est très sain. Les terres sont propres à toutes les cultures. Les colons se sont surtout adonnés à celle de la vigne.

Le centre s'est beaucoup développé par les acquisitions que les colons ont faites de terres appartenant aux indigènes ; il s'est constitué ainsi plusieurs propriétés considérables.

Situation des indigènes .... Ils ont trouvé, comme dans tous les autres centres de la contrée, de larges compensations au prélèvement de 500 hectares fait sur les 1.200 et plus qu'ils possédaient à ce moment, et dont ils ont depuis vendu librement une part importante aux européens.

AÏN-N'SARA

Fermes créées en 1877.

Superficie	436 hectares divisés en 4 fermes.
Origine des terres	Provenant du séquestre apposé sur les biens des indigènes du douar-commune des Khachena de la montagne.
Peuplement primitif	1 immigrant et 3 algériens, sur lesquels il n'est resté qu'un seul algérien.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 1 algérien et 1 indigène.
Mouvement de la population	59 habitants en 1901, dont 58 français et 1 indigène musulman.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 50 hect. vignes.................... 28 — jardins .... 7 — *Bétail :* Bœufs .... 28 Moutons et chèvres .... 48 Chevaux et mulets .... 4 *Matériel agricole* : Charrues.... ...... 7 valant 350 fr. Autres instruments agricoles.... 8 — 2.650 — Constructions agricoles......... 12 — 38.000 —
Observations générales	Fermes rattachées à la commune mixte de Palestro. Elles constituent des exploitations assez prospères, mais non un centre susceptible de développement.

ARBATACHE

Créé en 1878.

Superficie	1.354 hectares divisés en 43 concessions agricoles et 2 lots de ferme.
Origine des terres............	Apposition du séquestre sur les terres du douar-commune Arbatache.
Dépenses d'installation.........	70.200 francs.
Peuplement primitif...........	20 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 16 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	1 immigrant, 8 algériens, 2 étrangers et 1 indigène.
Mouvement de la population	184 habitants en 1881, 293 habitants en 1901, dont 178 français, 35 indigènes musulmans, 80 étrangers, dont 4 marocains ou tunisiens.
Naissances....................	De 1886 à 1902. . 106.
Décès.......................	id. ... 104.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.................. 140 hect.
vignes.......... .... 310 —
jardins.................. 4 —

Bétail : Bœufs.................... 46
Moutons et chèvres....... 54
Chevaux et mulets........ 40

Matériel agricole : Charrues...... 86
Autres instruments agricoles. 78
Constructions agricoles. 53

Observations générales........

Le peuplement de ce centre fut confié à une société qui s'était constituée sous le titre de Comité d'immigration, de peuplement et de patronage pour le département d'Alger, et à la tête de laquelle se trouvait M. Bourlier, conseiller général.

Aux termes de la convention passée avec elle, cette société devait

faire exécuter les travaux de lotissement du territoire, ainsi que ceux de l'assiette du village et construire les maisons destinées aux colons auxquels elle était tenue de rétrocéder les terres dans un délai de deux ans, à charge par ceux-ci de lui rembourser les dépenses qu'elle aurait effectuées.

De son côté, l'Etat se chargeait de l'exécution des travaux concernant le chemin d'accès et les bâtiments publics, école, église et presbytère.

Les terrains mis à la disposition de la société furent allotis en 30 concessions agricoles et 2 fermes et rétrocédés, dans le délai fixé, à 12 familles d'algériens et 20 familles d'immigrants recrutées dans le département des Alpes-Maritimes.

Les colons se sont acquittés assez rapidement de leurs obligations pécuniaires vis-à-vis du comité. L'Etat leur remboursa d'ailleurs la part de leur dette correspondant aux travaux d'assiette et d'alimention en eau.

Plus tard, l'administration utilisa les terres dont elle disposait encore pour former 13 nouvelles concessions qui portèrent à 45 le chiffre total des lots.

Le centre s'est développé sensiblement surtout depuis l'augmentation du vignoble et l'utilisation plus large des eaux du barrage du Hamiz.

Situation des indigènes ....

La situation économique des indigènes est assez bonne, grâce aux travaux qu'ils trouvent toujours à faire chez les européens. Ils sont, pour la plupart, locataires de parcelles de terres dont ils payent généralement bien le loyer.

TIPAZA

Agrandi en 1879.

Superficie.................... 125 hectares divisés en 6 concessions agricoles.

Origine des terres............. Rachat par voie d'échange, d'une partie des terrains primitivement concédés.

Dépenses d'installation......... 51.595 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants et 1 algérien sur lesquels 5 immigrants sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant.

Mouvement de la population..... en 1881; 868 habitants, dont 830 français, 156 étrangers et 482 indigènes : 647 en 1901 dont 380 français, 10 indigènes musulmans et 257 étrangers dont 20 marocains ou tunisiens.

Naissances..................... De 1879 à 1902.... 412

Décès........................ id. 242

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 331 hect.
vignes.................. 562 —
jardins.................. 58 —

Bétail : Bœufs.................. 173
Moutons et chèvres...... 242
Chevaux et mulets...... 192

Matériel agricole : Charrues.................. 54
Autres instruments agricoles. 96
Constructions agricoles...... 99

Fours à chaux et à plâtre importants.

Observations générales......... Un décret en date du 12 août 1854, avait concédé le territoire à M. Demonchy avec obligation d'y installer 50 familles. Comme dans presque toutes les tentatives de colonisation à l'entreprise, le peuplement échoua. C'est pour remplacer une partie des familles disparues qu'on racheta les terres qui ont été utilisées pour former six concessions.

Le centre de Tipaza, après une période assez longue de stagnation, semble en voie de sérieux développement.

En attendant que la prolongation du chemin de fer sur routes en ait fait le centre d'estivage que promet son incomparable situation, Tipaza vit surtout de son vignoble qui, dans la partie occidentale du périmètre, fournit de très beaux rendements.

Les échanges commerciaux ont lieu surtout par mer ; le mouvement du port de Tipaza a passé de 600 tonnes en 1887 à 28.000 en 1902.

Situation des indigènes......... La situation des indigènes n'a été touchée en rien par la formation des six nouvelles concessions.

FONTAINE-DU-GÉNIE

Créé en 1880.

Superficie .... 222 hectares divisés en 15 concessions agricoles.

Origine des terres .... 1° Déclassement de 141 hectares de la forêt domaniale de Taourira : 2° Expropriation de 81 hectares appartenant aux indigènes du douar de Sidi-Simiane qui reçurent en compensation, les uns des terres, les autres des indemnités pécuniaires dont le montant s'est élevé à la somme de 13.694 francs.

Dépenses d'installation .... 35.600 francs.

Peuplement primitif .... 7 immigrants et 8 algériens dont 5 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 algériens.

Mouvement de la population ..... 41 habitants en 1886, 118 habitants en 1901 dont 52 français, 12 indigènes musulmans et 54 étrangers.

Naissances .... De 1880 à 1902... 46.

Décès .... id. ... 27.

Situation économique .... *Superficie complantées* en céréales... 57 hect.

Superficie complantées	en céréales	57	hect.
	vignes	66	—
	jardins	9	—

Bétail :	Bœufs	10
	Moutons et chèvres	20
	Chevaux et mulets	8

Matériel agricole :	Charrues	17	valant	620 fr.
	Autres intruments agricoles	20	—	2.000 —
	Constructions agricoles	27	—	150.000 —
Industrie :	fabrique de crin végétal	1	—	2.500 —

Observations générales .... Simple hameau sur le chemin de grande communication d'Alger à Mostaganem où il sert de gîte d'étape entre Novi et Gouraya. Il a atteint tout le développement qu'il pouvait prendre en raison de l'exiguité de son territoire.

Les colons, remarquablement travailleurs, sont des vignerons heureux : leurs terres réputées pour les plus fertiles de la région, donnent jusqu'à 200 hectolitres à l'hectare et 120 en moyenne.

Il s'est créé une usine pour la salaison des sardines pêchées sur la côte.

Situation des indigènes .... Les indigènes ont été, comme on l'a vu, très peu touchés par la création du centre. Elle a eu, pour eux, des avantages sensibles, en mettant à leur portée, pendant presque toute l'année, des salaires qui assurent leur existence.

BERTVILLE

Créé en 1880 sous le nom d'*Aïn-bou-Dib.* — Agrandi en 1891.

Superficie .... 2.230 hectares divisés en 36 concessions agricoles, 4 lots industriels et 9 lots de ferme.

Origine des terres .... 1° 25 hectares de propriété privée non expropriée :
2° 100 hectares du domaine public :
3° 1.949 hectares cédés à l'amiable par les indigènes des douars Sidi-Zouïka, Sidi-Khalifa et Mettenan qui ont reçu des compensations territoriales :
4° 156 hectares cédés à l'amiable par les indigènes du douar Sidi-Khalifa moyennant des indemnités s'élevant à 15.615 francs.

Dépenses d'installation .... 96.500 francs.

Peuplement primitif .... 29 immigrants et 20 algériens sur lesquels 7 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants et 10 algériens.

Mouvement de la population ..... 85 habitants en 1881, 188 habitants en 1901, dont 87 français, 97 indigènes musulmans et 4 étrangers.

Naissances .... De 1881 à 1901... 75.

Décès .... id. ... 85.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 579 hect.
vignes .... 163 —
jardins .... 6 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres 130
Chevaux et mulets 79

Matériel agricole : Charrues .... 62 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles. 112 — 106.000 —
Constructions agricoles ...... 35 — 342.000 —

Observations générales .... Bien que les terres soient de très bonne qualité, les causes d'insalubrité dues au voisinage de l'Oued-Lekhal ont beaucoup nui au développement du centre. Les habitants ont été sérieusement éprouvés par les fièvres qui, au début, sévissaient en permanence.

Mais des travaux d'assaisissement et des plantations ont amélioré l'état hygiénique. Le centre tend à se relever.

Les habitants de Bertville se livrent principalement à la culture des céréales et de la vigne. Plusieurs grandes exploitations se sont créées par la réunion de plusieurs concessions dans la même main.

Situation des indigènes......... La création du centre de Bertville a procuré aux indigènes des avantages qui se traduisent par la facilité et l'augmentation des transactions commerciales, l'emploi de la main d'œuvre indigène chez les colons, l'élévation de la valeur locative et de la valeur vénale des terres qui leur restent.

Celles-ci se vendent aujourd'hui 300, 350 et 400 francs l'hectare, alors qu'autrefois elles valaient à peine 125 à 150 francs. Il en est de même pour la location, dont le prix a plus que doublé.

MARCEAU

Créé en 1881, sous le nom d'*El-Gourine*.

Superficie .... 1.635 hectares divisés en 33 concessions agricoles et 23 lots industriels.

Origine des terres .... 387 hectares ont été expropriés des mains d'indigènes du douar-commune d'El-Gourine exempts de séquestre, à qui on attribua des compensations en nature dans le même douar.
1.248 hectares provenant du séquestre apposé sur les biens des indigènes appartenant à ce même douar.

Dépenses d'installation .... 167.500 francs.

Peuplement primitif .... 23 immigrants et 33 algériens sur lesquels 11 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant, 13 algériens, 1 étranger et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 206 habitants en 1886, 292 habitants en 1901 dont 171 français et 121 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1881 à 1901 ... 70.

Décès .... id. ... 86.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 225 hect.
vignes .... 250 —
jardins .... 12 —

Bétail : Bœufs 15
Moutons et chèvres 22
Chevaux et mulets 25

Matériel agricole : Charrues	27	valant	2.500	fr.
Autres instruments agricoles.	24	—	4.500	—
Constructions	40	—	600.000	—
Industrie : Fabrique de crin végétal	1	—	2.000	—
Une mine d'anthracite.				

Observations générales.........

Il a été créé un nombre relativement considérable de lots industriels, constitués en vue de faciliter l'installation de familles ouvrières attirées par l'exploitation de gisements de lignite et par celle d'une verrerie.

Ces deux industries ont fonctionné l'une et l'autre pendant un certain temps, mais la verrerie n'a pas réussi et l'entreprise minière n'a pris qu'un développement restreint.

Le centre de Marceau a eu des débuts difficiles. A cheval sur un cours d'eau, le village a souffert de l'insalubrité. Cet état de choses est accusé par le chiffre même des décès 86, qui est supérieur à celui des naissances 70.

Aujourd'hui, grâce aux plantations, et aux travaux d'assainissement, les fièvres ont presque disparu, et la situation sanitaire s'est considérablement améliorée. Les terres sont de bonne qualité, le centre est bien pourvu d'eau d'alimentation et d'irrigation. La vigne y réussit.

Le créateur de la verrerie a fait des constructions urbaines importantes : il exploite à l'heure actuelle un vignoble très bien outillé et a ouvert aussi une fabrique de crin végétal.

Situation des indigènes.........

La population indigène qui était de 4.541 habitants au moment de la création du centre, est maintenant de 6.069. Sa situation s'est améliorée en ce sens qu'elle trouve un écoulement plus facile de ses produits : céréales, bois, charbon, œufs, volailles et qu'elle peut plus aisément qu'autrefois supporter les mauvaises années, en travaillant chez les colons.

VILLEBOURG

Créé en 1881, sous le nom de *Oued-Damous*, agrandi en 1886.

Superficie	primitive	553	hect.
	de l'agrandissement	86	—
		639	hect.

divisés en 20 concessions agricoles et 7 lots industriels.

Origine des terres ... 1° 364 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens du douar Larhat :
2° 75 hectares expropriés à l'encontre des indigènes de ce même douar, exemptés de séquestre qui reçurent une indemnité pécuniaire de 1.466 fr. 68 et des compensations territoriales.

Dépenses d'installation ... 180.300 francs.

Peuplement primitif ... 12 immigrants et 15 algériens, dont 6 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux ... 2 immigrants et 6 algériens.

Mouvement de la population ... 130 habitants en 1886, dont 95 français et 35 étrangers, et 104 habitants en 1901, dont 102 français, et 2 étrangers.

Naissances ... De 1886 à 1901 ... 58.

Décès ... id. ... 44.

Situation économique ...

Superficies complantées en céréales		54	hect.
vignes		117	—
jardins		8	—

Bétail : Bœufs	12
Moutons et chèvres	25
Chevaux et mulets	5

Matériel agricole : Charrues	21	valant	1.500 fr.
Autres instruments agricoles	25	—	5.000 —
Constructions agricoles	45	—	300.000 —
Industrie : Moulin à huile	1	—	5.000 —

Observations générales ... Construit près du bord de la mer, Villebourg jouit d'une jolie situation et d'un climat sain. Le village est alimenté par des eaux de sources : les jardins sont irrigués par les eaux dérivées de l'Oued-Tidjà. Les terres sont généralement de bonne qualité.

Les colons, en partie Charentais d'origine, se sont presque concentrés sur la culture de la vigne où ils ont bien réussi. Les vins de Villebourg sont renommés pour leur qualité et très recherchés.

Situation des indigènes ... Les indigènes, qui n'ont été pour ainsi dire pas touchés par la création de ce centre, ont vu leur situation s'améliorer par le développement de la colonisation. Beaucoup d'entre eux trouvent à s'employer presque en tout temps chez les colons.

EL-ADJIBA

Créé en 1881.

Superficie.................... 1.226 hectares divisés en 10 lots de ferme et 5 lots industriels.

Origine des terres............ 3 hectares ont été acquis au prix de 225 francs.
Le surplus, 1.223 hectares, provient de l'application du séquestre sur les biens des douars-communes de Tigheremt, Tachachit, Mechdallah et Tiksiriden.

Peuplement primitif........... 2 immigrants et 8 algériens sur lesquels 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 88 habitants en 1886, 177 en 1901 dont 112 français et 65 étrangers.

Naissances et décès............ Compris dans les chiffres du centre de Maillot.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.................. 230 hect.
vignes.................. »
jardins.................. 2

Bétail : Bœufs.................. 30
Moutons et chèvres.......... 175
Chevaux et mulets.......... 10

Matériel agricole : Charrues.................. 6
Autres instruments agricoles »
Constructions agricoles..... 3

Industrie : Moulin à farine.......... 1
Moulin à huile........... 1

Observations générales......... L'insalubrité et la sécheresse ont découragé les premiers colons. Sur les dix lots concédés, 4 ont été achetés par des indigènes et les autres sont loués par leurs propriétaires.
Il ne reste que deux fermes, dirigées par des gérants français, dont l'exploitation bien menée donne des résultats avantageux.

Situation des indigènes........ Ne parait pas avoir été affectée par la colonisation.

MAILLOT

Créé en 1882 sous le nom de *Souk-el-Tlélat*.

Superficie.................. 1.787 hectares divisés en 51 concessions agricoles.

Origine des terres............ Elles ont été prélevées sur les douars communes :
1° de M'chedallah.................................. 1.159 hect.
2° de Beni-Mansour.............................. 404 —
3° de Tiksiriden.................................... 224 —
229 hectares ont été cédés amiablement par des indigènes exemptés du séquestre moyennant une compensation territoriale de 171 hectares de valeur égale.
Le surplus provient du séquestre appliqué sur les biens des douars-communes précités, sauf 52 hectares expropriés moyennant des compensations territoriales et des indemnités qui ont atteint le chiffre de 1.303 fr. 12.

Dépenses d'installation......... 161.500 francs.

Peuplement primitif........... 25 immigrants et 26 algériens dont 14 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 9 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population.... 274 habitants en 1886, 368 habitants en 1901 dont 236 français, 112 indigènes musulmans et 20 étrangers.

Naissances..................... De 1882 à 1901........... 154

Décès.......................... id. 162

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 360 hect.
vignes.................................. 2 —
jardins.................................. 5 —
Bétail : Bœufs.................................. 10
Moutons et chèvres........... 125
Chevaux et mulets............ 43
Matériel agricole : charrues.................. 11
Autres instruments agricoles »
Constructions agricoles....... 3
Industrie : Moulins à huile.................... 8

Observations générales......... Le centre de Maillot, misérable et dépérissant tant que les colons se sont cantonnés dans la culture des céréales, s'est réveillé et a fait de rapides progrès depuis qu'ils ont fait à l'olivier la première place qu'il mérite dans cette région où il a trouvé son terrain d'élection.

Depuis peu, les plantations et le greffage des sauvageons ont pris un développement considérable ; les moulins à huile ont augmenté et se sont perfectionnés. Aujourd'hui, les huiles de Maillot ont une réputation bien assise et les concessions ont presque triplé de valeur.

Situation des indigènes........ Les indigènes ont pris leur part de cette transformation ; ils sont devenus à leur tour, meilleurs cultivateurs, greffeurs d'oléastres et bons ouvriers d'usines.

ABOUTVILLE

Créé en 1889, sous le nom d'*Aïn-el-Hadjar*.

Superficie.................... 1.330 hectares divisés en 35 lots agricoles et 5 industriels qui ont tous été vendus aux enchères moyennant le prix de 55.205 francs.

Origine des terres............ 988 hectares prélevés sur le douar-commune des Sidi-Zouïka ont été acquis par voie de cession amiable, moyennant des compensations territoriales de valeur équivalente.

221 hectares de terrains communaux ont été cédés gratuitement par le douar-commune et 121 hectares appartenaient à l'Etat ou dépendaient du domaine public.

Dépenses d'installation......... 123.000 francs.

Peuplement primitif........... 40 algériens sur lesquels 16 sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 12 algériens.

Mouvement de la population..... 77 habitants en 1891, 189 habitants en 1901, dont 94 français, 73 indigènes musulmans et 22 étrangers.

Naissances................... De 1891 à 1901... 31.

Décès....................... id. ... 28.

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales.... .... 648 hect.
vignes..................... 34 —
jardins............ ...... 6 —

Bétail : Bœufs.................... 200
Moutons et chèvres 150
Chevaux et mulets........ 81

Matériel agricole : Charrues .... 61 valant 12.000 fr.
Autres instruments agricoles 118 — 108.000 —
Constructions............ ... 32 — 311.500 —

Observations générales......... L'accroissement de la population n'est pas attribuable seulement au développement du centre en lui-même, mais aussi à la colonisation privée qui s'est implantée dans les douars voisins de Sidi-Gouïka et de Tiziret à la limite du territoire d'Aboutville.



Après une période de crise, qui a entrainé un certain nombre d'insuccès individuels, la situation du centre est devenue satisfaisante. Les colons fixés se sont agrandis en achetant des concessions, des terres indigènes et ont constitué des exploitations d'une certaine importance. Ils se livrent à la culture des céréales et de la vigne.

Situation des indigènes.........

Quant aux indigènes, dont la population est restée à peu près stationnaire : 2.100 au moment de la prise de possession des terres et 2.038 à l'heure actuelle, la création du centre ne semble pas les avoir éprouvés. Leur cheptel n'a subi soit en plus, soit en moins, que des variations insignifiantes. Il faut en rapprocher la facilité et l'augmentation des transactions commerciales, l'élévation de la valeur locative des terres, qui, de 5 à 10 francs l'hectare, est passée à 15 et 20 francs, et celle de la valeur vénale qui de 125 à 150 francs, s'est élevée à 300, 350, et 400 francs l'hectare. Enfin, ils trouvent chez les colons du travail à des prix très rémunérateurs.

HOCHE

Créé en 1890, sous le nom de *Khrabouzia*.

Superficie .... 1.176 hectares divisés en 36 concessions agricoles.

Origine des terres .... 222 hectares ont été prélevés sur le douar-commune d'Aïn-Bessem, 954 hectares sur le douar Koudiat-Amran.

Ils ont été acquis, 234 hectares par voie d'expropriation moyennant une indemnité de 29.491 fr., 611 hectares amiablement en échange de compensations territoriales, 82 hectares ont été cédés gratuitement par le douar-commune d'Aïn-Bessem, et le restant, 249 hectares, appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation .... 154.800 francs.

Peuplement primitif .... 7 immigrants et 29 algériens sur lesquels 1 immigrant et 20 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants et 5 algériens.

Mouvement de la population .... 89 habitants en 1891, 193 habitants en 1901 dont 49 français, 142 indigènes musulmans et 2 étrangers.

Naissances .... De 1890 à 1901... 39.

Décès .... id. ... 21.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 598 hect.

Superficies complantées	en céréales	598 hect.
	vignes	32 —
	jardins	8 —

Bétail :	Bœufs	190
	Moutons et chèvres	135
	Chevaux et mulets	72

Matériel agricole : Charrues	57	valant	10.000 fr.
Autres instruments agricoles	123	—	121.000 —
Constructions	37	—	321.000 —

Observations générales .... Les terres sont bonnes, le pays très sain et les colons ont assez bien réussi, mais le centre est un peu à l'écart, son périmètre est trop peu important ; il compte un trop petit nombre de feux pour qu'il présente des chances considérables de développement.

Situation des indigènes .... Voir pour ceux des douars Aïn-Bessem et Koudiat-Hamra, la notice d'Aboutville. Ceux du douar Sidi-Gouïka que la constitution du périmètre n'a pas affectés, ont tiré un bénéfice certain du développement de la colonisation dans la région de l'ancienne tribu des Aribs.

JEAN-BART

Créé en 1892.

Superficie .... 14 hectares divisés en 24 lots.

Origine des terres .... Acquises par voie d'expropriation au prix de 23.594 fr. 22. Faisaient partie du domaine appartenant à la famille de la Villegontier.

Dépenses d'installation .... 188.000 francs auxquels il faut ajouter les dépenses faites pour transports, secours et fourniture de matériel, lesquelles se sont élevées à 113.500 francs.

Peuplement primitif .... 24 familles de pêcheurs provenant principalement du quartier de Port-Vendres, sur lesquelles 10 sont restées.

Eléments nouveaux .... 14 algériens.

Mouvement de la population .... 145 habitants en 1901 dont 29 français, 25 étrangers et 91 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1892 à 1902... 20.

Décès .... id. ... 15.

Observations générales .... Jean-Bart est le premier des trois villages maritimes qu'on a installés aux environs d'Alger, dans la commune d'Aïn-Taya, en vue d'attirer et de fixer en Algérie des familles de pêcheurs d'origine française et de renforcer ainsi l'élément des inscrits maritimes nationaux de naissance.

Les immigrants recevaient une maison toute bâtie et un jardin dont ils devenaient propriétaires après cinq ans de résidence ; un matériel de pêche complet (barque avec son gréement, filets sardinaux, palangres, bonitières, etc.), d'une valeur totale de 2.000 francs, et une prime d'émigration de 200 francs. Ils ont obtenu en outre des secours répétés.

Sans avoir absolument échoué, cette tentative ne répond ni aux espérances conçues, ni aux fortes dépenses faites pour soutenir et fixer les pêcheurs.



SURCOUF

(Petit-Matifou)

Créé en 1895. — Centre maritime.

Superficie.................... 8 hectares divisés en 21 lots.

Origine des terres............. Acquises par voie d'expropriation au prix de 13.660 fr. 62.

Dépenses d'installation......... 110.000 francs auxquels il faut ajouter les dépenses faites pour transport, secours et fourniture de matériel, lesquelles se sont élevées au chiffre de 74.000 francs.

Peuplement primitif........... 18 familles de pêcheurs, provenant du Roussillon et de Provence, sur lesquelles 7 sont restées et 3 algériens.

Eléments nouveaux............ 4 algériens.

Mouvement de la population..... 164 habitants en 1901 dont 30 français, 40 étrangers et 94 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1895 à 1902... 10.

Décès...................... id. ... 7.

Observations générales......... Procédés et résultats analogues à ceux de Jean-Bart. Le centre est en voie de transformation et deviendra avant peu un centre d'estivage riche et fréquenté.

ARRONDISSEMENT DE MÉDÉA

LOVERDO

Créé en 1875 sous le nom d'*Hassen-ben-Ali*.

Superficie	1.265 hectares divisés en 30 concessions agricoles.
Origine des terres	Cession à l'amiable par les indigènes des douars-communes Ouzera (450 hect.). Gharaba (315) et Haoura (500), moyennant des compensations en nature et une indemnité de 42.000 francs.
Dépenses d'installation	88.000 francs.
Peuplement primitif	8 immigrants, dont 5 alsaciens-lorrains et 22 algériens, sur lesquels 13 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	19 algériens.
Mouvement de la population	142 habitants en 1881, 164 habitants en 1901, dont 159 français et 5 étrangers.
Naissances	De 1875 à 1902... 243.
Décès	Id. ... 162.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 80 hect.
vignes .... 550 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 2 —

Bétail : Bœufs.................... 60
Moutons et chèvres....... 250
Chevaux et mulets........ 50

Matériel agricole : Charrues .... 30 valant 1.500 fr.
Autres instruments agricoles.. 10 — 50.000 —
Constructions agricoles........ 3 — 500.000 —

Observations générales .... Bien desservi et bien alimenté, le centre de Loverdo est très prospère, bien que sa population ait peu augmenté. Il vit de son vignoble qui occupe près de la moitié du territoire et dont les produits sont particulièrement réputés.

Situation des indigènes .... Les indigènes des douars Ouzera, Gharaba et Haoura sur les biens desquels ont été prélevées les terres de Loverdo, ont passé de 7 923 en 1881 à 9.587 en 1901 : ils disposent encore de plus de 28.000 hectares de terres. Un assez grand nombre d'entre eux sont employés par les colons à la culture des vignes, et les salaires importants qu'ils touchent de ce chef augmentent sensiblement leur bien-être.



BERROUAGHIA

(Agrandissement)

Agrandi en 1877.

Superficie .... 1.340 hectares sur lesquels 603 seulement ont servi à la formation de 8 concessions agricoles et 3 lots de ferme.

Origine des terres... .... Appartenaient à l'Etat, provenant de la suppression de la smala de spahis qui touchait le territoire de colonisation primitif.

Dépenses d'installation......... 48.900 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants et 6 algériens, sur lesquels 1 seul algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux........... 1 algérien et 3 étrangers.

Mouvement de la population .... 847 habitants en 1881; 1.980 habitants en 1901, dont 936 français, 994 indigènes musulmans et 50 étrangers dont 4 marocains ou tunisiens.

Naissances.................... De 1877 à 1902... 988.

Décès...................... id. ... 690.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 261 hect.
vignes. .... 729 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives) 4 —

Bétail : Bœufs................... 182
Moutons et chèvres....... 800
Chevaux et mulets........ 75

Matériel agricole : Charrues.......... ... 87 valant 8.000 fr.
Autres instruments agricoles.... 9 — 20.000 —
Constructions agricoles .... 169 — 817.000 —

Industrie : Moulins à farine.............. 3 — 22.000 —



Observations générales......... Centre créé en 1860 avec un territoire de 875 hectares et qui, depuis l'agrandissement, s'est beaucoup développé.

Une partie des terres, 700 hectares, après avoir été affectée à la bergerie modèle précédemment installée à « Ben Chicao », a servi à l'installation du pénitencier agricole.

Cet établissement a été un des éléments les plus actifs de la transformation de Berrouaghia qui doit également une part de son succès au chemin de fer dont il est présentement gare terminus.

Vignoble important, fournissant des vins riches en couleur et en degré et s'étendant sur le tiers du territoire de colonisation.

Céréales et élevage.

En dehors du pénitencier, il s'est formé deux exploitations agricoles considérables.

Situation des indigènes......... La population indigène que l'agrandissement n'a pas touchée, a retiré de la transformation économique, des avantages manifestes : la population du douar-commune Oued-Seghouan, dont le territoire de Berrouaghia faisait partie, est passée de 1.506 habitants en 1870 à 3.126 en 1901.

BEN-CHICAO

Créé en 1878 et agrandi en 1880.

Superficie.................... primitive .... 420 hect.
de l'agrandissement .... 166 —

Total..... 586 —

divisés en 17 concessions agricoles.

Origine des terres............ Terres domaniales pour .... 256 hect.
id. communales pour.......................... 98 —
id. indigènes (douar Gharaba) pour............ 232 —

Ces dernières ont été acquises moyennant un prix total de 31.400 francs.

Dépenses d'installation......... 48.600 francs.

Peuplement primitif........... 6 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 4 algériens seulement sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 7 immigrants et 10 algériens.

Mouvement de la population..... 58 habitants en 1881 ;
44 id. 1901, dont 43 français et 1 étranger.

Naissances.................... De 1878 à 1902... 48.

Décès......................... id. ... 30.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 530 hect.
vignes.................... 151 —
jardins.................... 9 —

Bétail : Bœufs.................... 80
Moutons et chèvres....... 18
Chevaux et mulets........ 30

Matériel agricole : Charrues .... 25 valant 2.500 fr.
Autres instruments agricoles.. 30 — 3.000 —
Constructions agricoles....... 15 — 60.000 —

A ajouter les bâtiments de l'école Roudil qui ont coûté 800.000 fr.

Observations générales......... Centre sain, doté de bonnes terres, bien alimenté, mais le périmètre est trop exigu, le nombre de feux trop restreint pour qu'il ait pu se développer.

De plus, il est à 4 kilomètres de la route nationale et à 3 kilomètre de la station du chemin de fer, ce qui l'isole beaucoup.

Néanmoins, les familles actuellement installées sont dans une bonne situation.

L'établissement de l'Assistance publique de la Seine (Ecole Roudil), installé sur des terrains voisins du périmètre, comprend une exploitation agricole considérable qui, principalement au point de vue de l'élevage, constitue pour la région un élément d'activité et de progrès.

Situation des indigènes......... La population indigène a été peu touchée par la création du centre de Ben-Chicao. Elle a passé de 1.265 habitants en 1881 à 1.379 en 1901.

Les indigènes trouvent à s'employer à l'Ecole Roudil et chez les colons.

ARRONDISSEMENT DE MILIANA

TÉNIET-EL-HAD

Créé en 1858, comme poste militaire, constitué en centre agricole en 1876 et agrandi en 1881.

Superficie	1er agrandissement (1874) fermes d'Oued-Ghroul... 2.323 hect. 2e agrandissement (1881) ... 1.316 — Total...... 3.639 — divisés en 22 lots de ferme, 38 concessions agricoles, 6 lots industriels, dont 20 lots de ferme, formés lors du 1er agrandissement.
Origine des terres	Les 2.323 hectares du 1er agrandissement appartenaient à l'Etat. Les autres ont été acquis par voie d'expropriation à l'encontre des indigènes du douar Beni-Meharez qui reçurent en compensation 232 hect. 50 de terrains domaniaux et 60.430 fr. d'indemnités.
Dépenses d'installation	34.700 francs.
Peuplement primitif	12 immigrants et 54 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	3 immigrants, 8 algériens, 1 étranger et 1 indigène.
Mouvement de la population	1.417 habitants en 1881 : 1.972 habitants en 1901, dont 327 français, 205 étrangers, parmi lesquels 68 marocains ou tunisiens, et 940 indigènes musulmans.
Naissances	De 1874 à 1901... 1.464.
Décès	— ... 1.257.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 255 hect. vignes ... 8 — jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 4 — *Bétail :* Bœufs... 912 Moutons et chèvres....... 5.048 Chevaux et mulets....... 129 *Matériel agricole :* Charrues... 48 valant 3.900 fr. Autres instruments agricoles. 44 — 7.300 — Constructions ... 20 — 136.000 — *Industrie :* Moulin à farine ... 1 — 25.000 —

Observations générales......... Téniet-el-Hâd, créé comme gîte d'étape et poste militaire, est devenu avant tout un centre commercial qui se maintient dans un état moyen de prospérité.

Au point de vue agricole, les propriétés, dont les terres un peu maigres donnent en céréales d'assez petits rendements, ont diminué de nombre et augmenté de superficie.

Les colons primitifs restants ont agrandi leurs concessions aux dépens des autres : ils sont aujourd'hui très à l'aise, et plusieurs ont fait une petite fortune.

Les pâturages sont de première qualité : l'élevage du bœuf s'y pratique sur une assez forte échelle. D'autre part, la situation de Téniet-el-Hâd à la sortie de la grande plaine du Sersou donne au commerce du mouton une grande importance.

Situation des indigènes........ La population indigène de la commune était, en 1881, de 2.171 habitants, dont 570 à Téniet-el-Hâd même et 1.601 appartenant au douar-commune des Beni-Meharez.

En 1901, le chiffre de cette même population est de 3.359 dont 940 pour Téniet-el-Hâd et 2.419 pour le douar des Beni-Meharez.

CHANGARNIER

Créé en 1877, sous le nom d'*Oued-Zeboudj*.

Superficie.................... 693 hectares divisés en 16 concessions agricoles.

Origine des terres............. 656 hectares appartenaient aux indigènes non séquestrés du douar-commune Adélia, 176 hectares furent acquis par voie d'échange, et 480 à prix d'argent, pour la somme de 38.404 francs. Le surplus appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 139.600 francs.

Peuplement primitif........... 10 immigrants et 6 algériens sur lesquels 2 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 10 algériens.

Mouvement de la population .... 198 habitants en 1881, y compris les fermes d'Adélia ;
71 id. 1901, dont 58 français, 2 indigènes musulmans et 11 étrangers.

Naissances............... ..... De 1877 à 1901... 127.

Décès....................... id. ... 78.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales........ .. .. 130 hect.
vignes.................... 15 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. .... 6 —

Bétail : Bœufs................ .. 90
Moutons et chèvres....... 50
Chevaux et mulets........ 12

Matériel agricole : Charrues .... 35 valant 2.800 fr.
Autres instruments agricoles. 25 — 3.750 —
Constructions agricoles. .... 19 — 150.000 —

Observations générales......... Le centre de Changarnier, placé dans un bas-fond sur les bords de l'Oued-Zeboudj est insalubre, et son climat le fait déserter.

Sur dix concessions attribuées à des immigrants et 6 à des algériens, huit concessions d'immigrants et trois d'algériens ont été vendues, et leurs acquéreurs ne résident pas. Ils ont loué leurs

immeubles et leurs terres soit à des concessionnaires encore installés, soit à des indigènes. Sur cinq concessions encore entre les mains des attributaires primitifs, deux sont également louées et leurs propriétaires habitent ailleurs.

Changarnier est un village sans vie et qui paraît sans avenir.

Situation des indigènes........

Leur population a augmenté depuis la création du centre : ils étaient 2.500, ils sont maintenant 3.200.

Les prélèvement qui ont été faits sur leurs terrains ont entraîné la diminution de leurs troupeaux et de leurs terres ensemencées.

Ils ne cultivent plus que 756 hectares de blé ou d'orge au lieu de 1.600 : ils ne possèdent plus que 5.608 bœufs, moutons et chèvres, au lieu de 5.950 : ils ont 212 chevaux, ânes, mulets au lieu de 199.

Cette diminution est frappante en ce sens qu'ils ont repris possession d'une partie du territoire de colonisation sur lequel ils ensemencent une vingtaine d'hectares et élèvent 200 têtes de bétail.

Ils trouvent en compensation des salaires importants dans les grands vignobles des régions avoisinantes.

ADÉLIA

Fermes crées en 1877.

Superficie.................... 163 hectares divisés en 2 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune d'Adélia par voie d'expropriation et moyennant 8.050 francs d'indemnités.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 1 algérien.

Mouvement de la population..... 224 habitants en 1901, dont 117 français, 47 indigènes musulmans et 60 étrangers.

Naissances et décès............ Les naissances et les décès sont compris dans les chiffres de Changarnier dont dépendent les fermes d'Adélia.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..................	5	hect.
vignes..................	120	—
jardins (cultures maraichères et potagères).......	0,50	—

Bétail : Bœufs ou vaches.........	25
Moutons et chèvres.......	5
Chevaux et mulets........	15

Matériel agricole : Charrues....	8	valant	640 fr.
Autres instruments agricoles	10	—	5.000 —
Constructions agricoles.....	5	—	120.000 —

Observations générales......... En dehors des deux fermes concédées par l'administration, et aujourd'hui partie intégrante du territoire exploité par la société viticole d'Adélia, il a été créé, par l'initiative privée, 17 fermes dont 12 font partie de la section de Margueritte et 5 de celle de Changarnier. Deux de ces dernières sont installées dans le douar Bou-Hallouan.

Ces exploitations sont prospères.

Dans le chiffre des habitants est compris le noyau de population qui s'est constitué autour de la gare de Miliana-Margueritte, agglomération qui tend à augmenter de jour en jour en raison de l'importance que prend cette gare par suite d'une exploitation plus intense des mines du Zaccar et du trafic de plus en plus considérable des vins.

Situation des indigènes......... Est la même que celle indiquée dans la notice précédente concernant Changarnier, les deux territoires provenant du même douar-commune.

PONT DE L'OUED-DJER

(Agrandissement)

Créé en 1858, agrandi en 1877.

Superficie.................... de l'agrandissement : 290 hectares divisés en 6 concessions agricoles.

Origine des terres............. prélevées par voie d'expropriation sur le territoire du douar El-Hammam, moyennant des indemnités s'élevant à 13.244 francs.

Dépenses d'installation......... effectuées avant 1871, à l'époque de la création.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 1 algérien sur lesquels 2 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population..... 27 habitants en 1881, 81 habitants en 1901 dont 12 français, 43 indigènes musulmans et 26 étrangers.

Naissances.................... De 1877 à 1901... 7.

Décès........................ id. ... 3.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales... .... 104 hect.
vignes.................. 13 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives........ 3 —

Bétail : Bœufs.................... 25
Moutons et chèvres....... 60
Chevaux et mulets....... 9

Matériel agricole : Charrues.......... ... 12 valant 1.200 fr.
Autres instruments agricoles.. 10 — 2.500 —
Constructions agricoles........ 5 — 14.000 —

Observations générales......... Le territoire primitif de 228 hectares a été porté à 518 hectares par l'agrandissement.

Les propriétés ont diminué de nombre par suite de la concentration des exploitations entre les mains des colons restants qui sont laborieux et à l'aise.

Situation des indigènes......... Les indigènes expropriés étaient en petit nombre. Deux familles sont demeurées sur le territoire de colonisation. Elles sont encore à l'heure actuelle occupées par les colons. Les autres qui possédaient d'autres terres dans le douar d'El-Hammam, se sont installées sur ces dernières qu'elles exploitent en même temps qu'elles trouvent du travail dans les fermes.

Leur situation paraît bonne.

HAMMAM-RIGHA

Créé en 1878. Agrandi en 1894.

Superficie.................... primitive.................................... 999 hect.
de l'agrandissement.......................... 491 —

Total........... 1.490 —

divisés en 40 concessions agricoles et 3 lots industriels.

Origine des terres............. Les premières provenaient du séquestre, à l'exception de 191 hectares qui ont été expropriés et pour lesquels les propriétaires ont reçu, en échange, d'autres terres également séquestrées.

Celles de l'agrandissement comprenaient 245 hectares qui ont été acquis des indigènes du douar-commune El-Hammam, moyennant la cession de 243 hectares de terres domaniales et une soulte de 2.237 francs. Le restant appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 120.000 francs.

Peuplement primitif........... 14 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 2 immigrants et 16 algériens.

Mouvement de la population..... 215 habitants en 1881, 361 habitants en 1901, dont 168 français, 44 indigènes musulmans et 149 étrangers, dont 1 marocain.

Naissances.................... De 1878 à 1901... 215.

Décès........................ id. ... 140.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 96 hect.
vignes................. 165 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 9 —

Bétail : Bœufs.................. 45
Moutons et chèvres....... 159
Chevaux et mulets........ 90

Matériel agricole : Charrues............ 39 valant 4.090 fr.
Autres instruments agricoles. 50 — 16.000 —
Constructions agricoles..... 55 — 800.000 —

Industrie : Etablissement thermal très important et très fréquenté.

Observations générales......... Le centre vit de son vignoble qui fournit des produits de bonne qualité, mais avec le rendement restreint des vignes de côteaux.

Les colons se soutiennent dans une situation modeste qui va pour certains d'entre eux jusqu'à l'aisance.

Situation des indigènes......... La population a passé depuis la création du centre de 1.200 à 1.400 individus.

D'autre part le cheptel qui comptait 4.079 têtes s'élève aujourd'hui au chiffre de 4.488 têtes. Par contre, les cultures ont diminué de 665 à 330 hectares.

Le travail que les colons procurent aux indigènes constitue toutefois une compensation assez large pour qu'on puisse affirmer que leur situation économique n'a pas été affaiblie.

ROUÏNA

Créé en 1876, sous le nom d'*Oued-Rouïna*.

Superficie .... 895 hectares divisés en 26 concessions agricoles.

Origine des terres .... 789 hectares provenant d'un échange avec la compagnie algérienne : 106 hectares appartenant à des indigènes du douar-commune Rouina acquis par voie d'expropriation moyennant 6.355 fr. d'indemnités.

Dépenses d'installation .... 76.000 francs.

Peuplement primitif .... 10 immigrants et 16 algériens sur lesquels 4 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 5 immigrants et 2 algériens.

Mouvement de la population ..... 374 habitants en 1901, dont 190 français, 245 indigènes musulmans et 39 étrangers.

Naissances .... De 1879 à 1901... 107.

Décès .... id. ... 71.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	760 hect.			
vignes	14 —			
jardins	3 —			
Bétail : Bœufs	146			
Moutons et chèvres	236			
Chevaux et mulets	53			
Matériel agricole : Charrues	160			
Autres instruments agricoles	75			
Constructions agricoles	41	valant	250.000 fr.	
Industrie : Moulin à farine	1	—	100.000 —	
Fabrique de crin végétal	1	—	51.000 —	

Observations générales .... Le centre vit de la culture, du commerce et de la transformation des céréales ; il s'y fait aussi des transactions en bétail ; la situation économique est bonne et parait en voie de progrès sérieux.

Situation des indigènes .... La population a passé du chiffre de 1852 à celui de 1.947 habitants ; l'étendue des cultures de 650 à 870 hectares, et l'importance du cheptel de 3.180 à 3.760 têtes.

Le bien-être des indigènes, supérieur à celui des régions voisines, tient en grande partie aux salaires qu'ils trouvent tant chez les colons qu'aux mines de zinc où une vingtaine d'ouvriers du pays sont employés depuis deux ans.

Une importante minière de fer vient d'être ouverte et parait devoir occuper une forte main-d'œuvre locale.

LITTRÉ

Créé en 1880 sous le nom de *Les Aribs*.

Superficie	1.322 hectares divisés en 34 concessions agricoles et 8 lots industriels.
Origine des terres	Prélevées sur le douar-commune des Aribs, elles ont été acquises par voie d'expropriation moyennant des compensations territoriales et des indemnités s'élevant à 136.085 francs.
Dépenses d'installation	129.500 francs.
Peuplement primitif	13 immigrants et 24 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 11 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	187 habitants en 1881, 184 habitants en 1901 dont 176 français et 11 étrangers.
Naissances	De 1880 à 1901........ 122
Décès	id. 92

Situation économique

Superficies complantées en

céréales	1.081	hect.
vignes	127	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	40	—

Bétail :

Bœufs	270
Moutons et chèvres	685
Chevaux et mulets	96

Matériel agricole :

Charrues	56	valant 50.000 fr. (Charrues et autres instruments)
Autres instruments agricoles	102	
Constructions agricoles	56	— 356.000 fr.

Industrie : Fabriques de crin végétal.... 2 valant 18.000 fr.

Observations générales

Le centre est en voie de prospérité : les terres y sont de bonne qualité et la région saine.

Le rendement des céréales s'est élevé considérablement sous l'influence des labours d'été et de l'emploi des semences sélectionnées, récemment généralisées dans la région du Chéliff.

Les vignes sont bien cultivées. Les colons plantent depuis peu des oliviers et font du tabac.

Suivant l'exemple de quelques agriculteurs éclairés, les exploitations sont conduites avec un esprit d'initiative et de progrès digne de remarque.

Situation des indigènes........ Ils ont commencé à greffer des oliviers. Des greffons des meilleures qualités leur ont été donnés gratuitement. Les résultats sont bons. Plus d'un millier de sujets ont été greffés avec réussite.

Ils s'habituent au maniement des instruments agricoles européens et il est à prévoir que, dans un avenir prochain, tous ceux qui le pourront, utiliseront ce matériel.

La population a passé depuis la fondation du centre de 1.004 à 1.526 individus.

Le cheptel a diminué, 2.539 bœufs, moutons et chèvres au lieu de 4.230 ; 123 chevaux, mulets et ânes au lieu de 168. Le nombre de charrues cultivées est tombé de 152 à 50.

Les indigènes travaillent à des prix rémunérateurs chez les européens, dont beaucoup leur donnent des terres à mi-fruit. Leur existence semble moins aléatoire qu'autrefois.

KHERBA

Créé en 1881.

Superficie .... 2.487 hectares divisés en 90 concessions agricoles.

Origine des terres .... 1.501 hectares prélevés sur le douar-commune d'El-Harrar d Chéliff, 884 hectares acquis par voie d'expropriation moyenna des indemnités s'élevant à 190.684 francs : le surplus, 102 hectare appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation .... 416.800 francs.

Peuplement primitif .... 53 immigrants et 37 algériens, sur lesquels 23 immigrants et l algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, et 24 algériens.

Mouvement de la population ..... 107 habitants en 1881, 338 habitants en 1901, dont 229 françai 102 indigènes musulmans et 7 étrangers.

Naissances .... De 1881 à 1901... 187.

Décès .... id. ... 155.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales.. .... 1.078 hec
vignes.. .... 89 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .. 3 —

Bétail : Bœufs........ 325
Moutons et chèvres...... 301
Chevaux et mulets....... 98

Matériel agricole : Charrues............. 143
Autres instruments agricoles.. 155
Constructions agricoles 93

Observations générales ....

Centre en plein développement.

Le barrage de l'oued Khemis lui a donné un nouvel élément d prospérité en assurant l'irrigation d'une partie du territoire.

Remarquables cultures de céréales.

Le nombre des propriétés a diminué, les concessions s'étant, e plusieurs cas, concentrées par deux ou trois aux mains des colon heureux.

Situation des indigènes ....

Les indigènes sont pauvres : presque tout ce qu'ils possédaie il y a quelques années, est actuellement entre les mains des isra lites.

En 1896, 2.254 habitants cultivaient 1.564 hectares de terre en 1904, 2.625 habitants indigènes cultivent seulement 725 he tares qui, pour la plupart, appartiennent aux prêteurs ou ach teurs des années de misère dont ils les tiennent en location.

L'existence matérielle des indigènes est surtout assurée par l travail qu'ils trouvent chez les colons, lesquels font exclusivemen appel à la main-d'œuvre locale pour tous leurs services (journa liers, moissonneurs et même domestiques).

MARBOT

Créé en 1881 sous le nom de *Camp-des-Chênes*.

Superficie .... 545 hectares divisés en 12 concessions agricoles.

Origine des terres............ 387 hectares prélevés sur les douars-communes Tighzert et Haraouat, 101 hectares acquis par voie d'expropriation contre des compensations territoriales et des indemnités s'élevant à 1.596 fr., le surplus, 57 hectares, par voie d'échange.

Dépenses d'installation......... 27.500 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 1 algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant.

Mouvement de la population .... 9 habitants en 1881, 103 habitants en 1901, dont 41 français, 61 indigènes musulmans et 1 étranger.

Naissances.................... De 1881 à 1904........... 20

Décès........................ id. 18

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales	245	hect.
vignes....................	3	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	2	—

Bétail : Bœufs	39
Moutons et chèvres...........	350
Chevaux et mulets....... ...	8

Matériel agricole : charrues...........	11	valant	1.000 fr.
Autres instruments agricoles	17	—	20.000 —
Constructions agricoles.....	14	—	35.000 —

Observations générales......... Centre trop petit pour se suffire à lui-même, bâti sur un emplacement encaissé et mal ventilé.

N'est plus et ne sera qu'un hameau routier.

Les concessions appartiennent aujourd'hui à deux européens dont l'un en possède 11 à lui tout seul.

Situation des indigènes........ Ne paraît avoir été affectée dans aucun sens.

PONT-DU-CAÏD

Créé en 1881.

Superficie.................. 595 hectares divisés en 13 concessions agricoles

Origine des terres............ 570 hectares prélevés sur le douar-commune des Ha aouat après expropriation, contre des compensations territoriales et 3.475 francs d'indemnités ; le restant, 25 hectares, appartenait au domaine public.

Dépenses d'installation......... 12.000 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 6 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 34 habitants en 1881, 107 en 1901, dont 48 français, 34 indigènes musulmans et 25 étrangers.

Naissances.................. De 1881 à 1901... 35

Décès...................... id. ... 29

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 470 hect.
vignes.................. 20 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)...... 4 —

Bétail : Bœufs...................... 42
Moutons et chèvres.......... 695
Chevaux et mulets........... 42

Matériel agricole : Charrues .... 33 valeur 3 000 fr.
Autres instruments agricoles... 29 id. 30.000 —
Constructions agricoles........ 20 id. 45.000 —

Observations générales......... Hameau routier qui a souffert jusqu'à ces derniers temps du manque d'eau potable.

Le territoire est trop exigu pour que le centre ait aucun avenir, quoique les terres soient bonnes.

Situation des indigènes......... Population : 2.244 habitants en 1881, 2.748 en 1901.

Leur situation économique est bonne ; ils ont racheté une partie des terres prélevés sur leur douar.

MARGUERITTE

Créé en 1881, sous le nom de *Zaccar*. Agrandi en 1891.

Superficie............... 665 hectares : 586 hectares divisés en 22 concessions agricoles, auxquels l'agrandissement a ajouté 79 hectares et 9 concessions.

Origine des terres............. 579 hectares prélevés sur le douar-commune d'Adélia et acquis par voie d'expropriation moyennant des indemnités s'élevant à 37.905 francs : le surplus, 86 hectares, provient de déclassements de terrains forestiers.

Dépenses d'installation......... 79.000 francs.

Peuplement primitif........... 10 immigrants et 21 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 4 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population.... 95 habitants en 1886, 402 habitants en 1901, dont 221 français, 16 indigènes musulmans et 165 étrangers, dont 2 marocains ou tunisiens.

Naissances.................... De 1881 à 1901... 126.

Décès........................ id. ... 73.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 25 hect.
vignes.................. 230 —
jardins.................. 1 —

Bétail : Bœufs.................. 25
Moutons et chèvres..... 30
Chevaux et mulets...... 22

Matériel agricole : Charrues........... 20 valant 5.000 fr.
Autres instruments agricoles. 40 — 14.000 —
Constructions............. 45 — 700.000 —

Observations générales......... Le centre de Margueritte est des plus florissants, et la colonisation s'y présente sous les aspects les plus encourageants pour l'avenir. Il tire ses principales ressources de la culture de la vigne.

Le vin, grâce à de bonnes méthodes et à l'excellence des terres, est très apprécié ; sa couleur et sa force en degré le font rechercher par le commerce.

Le nombre des détenteurs du sol a diminué. Cette diminution est due aux causes suivantes : d'une part, certains attributaires de

la première heure ont vendu leurs concessions à de nouveaux venus ; d'autre part, certains acquéreurs de lots aux enchères, lors du second agrandissement (1897), ont vendu leurs terrains à des propriétaires déjà installés à Margueritte, qui par le fait sont actuellement détenteurs de plusieurs lots ; mais, s'il y a lieu de faire ressortir cette proportion inverse qui existe entre l'augmentation de la superficie et la diminution du nombre de propriétaires, il convient de dire que la mise en valeur du sol n'a subi de ce fait aucun ralentissement,

Situation des indigènes.........

La population indigène du douar Adélia a subi non seulement le prélèvement de 578 hectares nécessité par la création de Margueritte, mais celui de 3.869 hectares achetés à titre privé, le plus souvent à la suite de licitations et sur lesquelles se sont constituées d'importantes exploitations européennes.

Ces terres, les meilleures du territoire, manquent beaucoup aux indigènes qui ne cultivent plus que 756 charrues au lieu des 1.450 qu'ils avaient en 1880 ; leur cheptel a diminué parallèlement, mais dans de moindres proportions (5.820 têtes de bétail au lieu de 6.792). Les salaires qu'ils trouvent chez les colons compensent dans une certaine mesure cette réduction de leurs facultés économiques : il le fallait pour permettre à cette population de passer de 2.700 habitants en 1880 à 4.600 à l'heure actuelle.

TAZA

Créé en 1887.

Superficie .... 2.421 hectares divisés en 52 concessions agricoles.

Origine des terres .... 1.612 hectares appartenaient à l'Etat : 731 hectares prélevés sur les douars-communes de Taza et Aïn-el-Anseur, ont été acquis à l'amiable moyennant des compensations territoriales : 78 hectares ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation .... 210.000 francs.

Peuplement primitif .... 26 algériens et 26 immigrants, sur lesquels 18 algériens et 23 immigrants sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants, 1 algérien et 4 indigènes.

Mouvement de la population ..... 210 habitants en 1891, 235 en 1901, dont 226 français, 6 indigènes musulmans et 3 étrangers.

Naissances .... De 1887 à 1901 ... 106.

Décès .... id. ... 63.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales			745 hect.
vignes			8 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			21 —
Bétail : Bœufs	102		
Moutons et chèvres	1.200		
Chevaux et mulets	40		
Matériel agricole : Charrues	66	valant	7.000 fr.
Autres instruments agricoles	41	—	50.000 —
Constructions agricoles	46	—	115.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	20.000 —

Observations générales .... Centre sain, heureusement situé, abondamment alimenté en eau et peuplé d'éléments laborieux.

Les colons tirent une partie de leurs ressources des beaux vergers qu'ils ont créés. Le développement du centre a été un peu lent, mais s'affirme aujourd'hui avec sûreté.

Situation des indigènes .... Les prélèvements de terres opérés sur les douars de Taza et d'Aïn-el-Anseur, ont été compensés en nature.

Les indigènes trouvent en outre du travail régulier chez les colons, ce qui a certainement amélioré leur situation économique.

La population a augmenté, passant de 2.974 habitants au moment de la création du centre à 3.665 à l'heure actuelle.

VIALAR

Créé en 1890 sous le nom de *Tissemsil*.

Superficie .... 2.526 hectares divisés en 53 concessions agricoles.

Origine des terres .... 1.190 hectares appartenant à un européen ont été achetés à l'amiable au prix de 89.197 fr. 95 et 1.336 hectares que détenaient des indigènes du douar-commune des Beni-Maïda ont été acquis après expropriation, partie au moyen de compensations territoriales et partie en argent.

Dépenses d'installation .... 346.000 francs.

Peuplement primitif .... 17 immigrants et 36 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 25 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant et 6 algériens.

Situation économique .... 93 habitants en 1891, 394 habitants en 1901 dont 288 français, 75 indigènes musulmans et 31 étrangers.

Naissances .... de 1890 à 1901....... 121.

Décès .... id. .... 64.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 2.115 hect.
vignes .... 21 —
jardins .... 12 —

Bétail : Bœufs 203
Moutons et chèvres..... 2.500
Chevaux et mulets..... 226

Matériel agricole : Charrues .... 30 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles. 92 — 112.000 —
Constructions agricoles ..... 94 — 320.000 —

Industrie : Moulins à farine .... 2 — 28.000 —

Observations générales .... Après quelques années difficiles, le centre est aujourd'hui en plein développement.

Terres à céréales remarquables : marché trés fréquenté et place commerciale active.

Situation des indigènes......... Le territoire de Vialar a été constitué par l'achat de deux grandes propriétés, appartenant l'une à un européen, l'autre au Caïd des Beni-Maïda. Les indigènes n'ont donc pu en être éprouvés.

Les avantages qu'ils ont retirés de la création sont par contre frappants.

Depuis la création de Vialar, le marché de Tissemsil a pris une importance considérable, les transactions s'y multiplient et les indigènes de la région ainsi que les nomades du sud viennent s'y ravitailler et vendre leurs produits.

De plus, à l'exemple des européens, ils ont amélioré leurs procédés de culture en adoptant la charrue française et ils ont sensiblement augmenté la valeur et le rendement de leurs terres.

La population a augmenté, passant du chiffre de 3.807 habitants en 1891 à 4.720 en 1901.

LETOURNEUX

Créé en 1891 sous le nom de *Derrag*.

Superficie.................. 2.541 hectares divisés en 57 concessions agricoles.

Origine des terres......... ... 900 hectares situés dans le périmètre du douar-commune de Djebel-Louh et 1.641 dans celui des Siouf, constituent le Bled-Derrag, qui appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 177.400 francs.

Peuplement primitif........... 34 immigrants et 23 algériens, sur lesquels 28 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 2 algériens.

Mouvement de la population..... 236 habitants en 1896, 248 habitants en 1901, dont 236 français et 12 indigènes musulmans

Naissances.................. De 1891 à 1901... 39.

Décès...................... id. ... 21.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................. 365 hect.
en vignes.................. 2 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives)...... 19 —

Bétail : Bœufs.................. 70
Moutons et chèvres....... 920
Chevaux et mulets........ 13

Matériel agricole : Charrues............ 42 valant 4.000 fr.
Autres intruments agricoles.. 42 — 51.000 —
Constructions — .. 39 — 96.000 —

Observations générales......... Centre longtemps stationnaire à cause de l'insuffisance des moyens de communication.

Il s'est relevé et tend à se développer depuis l'achèvement de la route de Téniet-el-Hâd à Boghari.

Comme à Taza, un important verger fournit des produits très appréciés des indigènes du Sud.

Situation des indigènes........ Le territoire de colonisation a été prélevé sur des terrains domaniaux, sans affecter par conséquent la situation matérielle des indigènes, qui ont trouvé, d'autre part, chez les colons, des salaires avantageux.

Le chiffre de la population est passé de 2.408 habitants à 3.224.

BOU-MEDFA

(Agrandissement)

Agrandi en 1892.

Superficie .... 518 hectares divisés en 15 lots agricoles qui ont été vendus aux enchères publiques au prix total de 40.715 francs.

Origine des terres .... 480 hectares ont été acquis de la Compagnie algérienne au prix de 60.050 francs : 34 hectares ont été laissés à leurs propriétaires : le surplus, 4 hectares, dépendait du domaine public.

Dépenses d'installation .... 27.400 francs.

Peuplement primitif .... 9 immigrants et 6 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 3 algériens, 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 764 habitants en 1881, 1.074 en 1901, dont 322 français, 79 étrangers et 673 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1871 à 1895... 109.

Décès .... id. ... 96.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 480 hect.
vignes .... 23 —
jardins (cultures maraichèchères et arbustives)... 17 —

Bétail : Bœufs 325
Moutons et chèvres........ 200
Chevaux et mulets........ 45

Matériel agricole : Charrues............. 79 valant 8.000 fr.
Autres intruments agricoles... 7 — 12.000 —
Constructions agricoles....... 110 — 410.000 —

Observations générales .... Bou-Medfa a été créé en 1854 avec un territoire de 1.213 hectares pour 72 feux auxquels correspondaient des concessions de 11 hectares.

L'étendue trop restreinte des concessions n'a pas permis aux premiers colons de vivre et presque tous ont disparu pour faire place à des propriétaires plus aisés qui ont réuni plusieurs concessions entre leurs mains.

Quant aux acquéreurs des lots de l'agrandissement de 1892, la plupart ne se sont pas installés sur leurs terres et se sont bornés à les louer soit aux colons du village, soit aux indigènes.

L'opération n'a eu à peu près aucune influence sur la situation économique et sur le peuplement du centre.

Situation des indigènes .... Les terres mises en vente ne leur appartenaient pas et n'étaient pas louées par eux.

BOURBAKI

Créé en 1894, sous le nom d'*Aïn-Toukria*.

Superficie .... 3.366 hectares divisés en 67 concessions agricoles.

Origine des terres .... 1.317 hectares (Blad-Toukria) appartenaient à l'Etat ; 1.678 hectares dépendant des douars-communes d'Ighoud et de Beni-Naouri ont été acquis à l'amiable, au prix de 74.870 fr. 65, l'expropriation n'ayant été prononcée que pour faciliter le règlement des indemnités ; 336 hectares ont été laissés à leurs propriétaires : et le surplus, 35 hectares, formait le domaine public.

Dépenses d'installation .... 201.300 francs.

Peuplement primitif .... 22 immigrants et 45 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 40 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant, 1 algérien, 2 indigènes.

Mouvement de la population .... 103 habitants en 1896, 257 habitants en 1901, dont 212 français, 34 indigènes musulmans, 11 étrangers.

Naissances .... De 1894 à 1901. . 31.

Décès .... id. ... 14.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 903 hect.
vignes .... 11 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).... 15 —

Bétail : Bœufs 129
Moutons et chèvres 1500
Chevaux et mulets 91

Matériel agricole : Charrues .... 57 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles . 64 — 25.000 —
Constructions agricoles.... . 62 — 130.000 —

Observations générales .... Centre sain et convenablement doté. Le peuplement, qui a été assez laborieux, est trop récent pour qu'on puisse se prononcer sur son avenir, dont les chances paraissent cependant favorables.

Situation des indigènes .... Les terres qu'ils ont cédées amiablement et qui représentent la moitié du territoire, appartenaient par indivis à trois familles qui possédaient un domaine de 14.000 hectares.

La pénétration de la colonisation n'a fait qu'améliorer la situation économique des indigènes, en leur procurant des ressources inattendues et en les mettant en contact avec les colons qui sont pour eux des initiateurs précieux en matière agricole.

DUTERTRE

Créé en 1894, sous le nom de *Camp-des-Scorpions*.

Superficie.................... 349 hectares divisés en 5 lots de ferme.

Origine des terres............ 321 hectares, prélevés sur le douar-commune d'El-Khemaïs, ont été acquis, après expropriation, moyennant 5.457 francs d'indemnités et des compensations territoriales comprenant 331 hectares ; le surplus, 28 hectares, appartenait à l'Etat ou faisait partie du domaine public.

Dépenses d'installation......... 14.200 francs.

Peuplement primitif........... 5 algériens sur lesquels 4 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population..... 10 habitants en 1896, 28 habitants en 1901, tous français.

Naissances.................. De 1901 à 1902... 3.

Décès...................... id. ... 2.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales.... .... 95 hect.
vignes..................... 4 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..... 3 —

Bétail : Bœufs.................... 20
Moutons et chèvres 150
Chevaux et mulets........ 6

Matériel agricole : Charrues .... 5 valant 500 fr.
Autres instruments agricoles 9 — 10.000 —
Constructions............ ... 8 — 20.000 —

Observations générales......... Territoire trop restreint pour que le centre ait aucun avenir.

Situation des indigènes........ Sans modification à signaler.

LAVIGERIE

Créé en 1894, sous le nom de *Djendel*.

Superficie............... 1.344 hectares divisés en 30 concessions agricoles.

Origine des terres............ 1.315 hectares prélevés sur le douar-commune Djendel, ont été acquis à l'amiable après expropriation moyennant une indemnité de 120.598 francs et des compensations en nature ; le surplus, 26 hectares, constituait le hameau déjà existant sous le nom de Djendel.

Dépenses d'installation......... 213.000 francs.

Peuplement primitif.......... 17 immigrants et 13 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant et 3 algériens.

Mouvement de la population..... 414 habitants en 1896, 500 habitants en 1901, dont 386 français, 39 indigènes musulmans et 75 étrangers.

Naissances.................... De 1894 à 1901... 33.

Décès...................... id. ... 15.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales .... 325 hect.
vignes.................. 16 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ...... 8 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres......... 380
Chevaux et mulets. 40

Matériel agricole : Charrues .... 58 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles... 150 — 44.000 —
Constructions agricoles ... ... 33 — 95.000 —

Industrie : fabriques de crin végétal...... 3 — 75.000 —

Observations générales......... Il existait déjà sur ce point un hameau qui portait le nom de Djendel et était le siège administratif de la commune mixte.

Sur le chemin de grande communication d'Affreville à Médéa, à proximité d'Affreville et d'Aïn-Sultan, entouré de fermes nombreuses qui étaient en plein rapport, il a, converti en centre de colonisation, pris rapidement un grand développement.

L'école mixte, bientôt dédoublée, a permis aux indigènes des environs d'envoyer leurs enfants, tant aux cours de la journée qu'aux cours d'adultes du soir.

Un marché hebdomadaire très important du mercredi a contribué de son côté à accentuer l'essor du nouveau village. Dès 1899, un marché journalier pour les céréales avait déjà facilité aux indigènes leurs transactions avec les européens, et leur avait permis de créer des magasins qu'un grand nombre de marchands de grains indigènes approvisionnent journellement.

Situation des indigènes. . . . . . .

Les indigènes de la vallée supérieure du Chélif, cultivateurs de tradition, ont profité de leur contact avec les européens pour améliorer leurs modes de culture. Ils ont trouvé chez eux un travail rémunérateur. Ils ont aussi gagné, à la création du centre, des facilités plus grandes pour l'écoulement de leurs produits.

Au point de vue matériel, nombre d'entre eux trouvent du travail dans les trois usines de crin végétal créées à Lavigerie. Les quelques infirmes, les femmes et les enfants gagnent des salaires, sans trop d'efforts, à la cueillette du palmier nain. La situation économique des indigènes pauvres s'est, de ce fait, heureusement modifiée.

Enfin, l'extension donnée aux plantations, qui fait de Lavigerie une véritable oasis au milieu de la plaine du Chélif, a donné aux indigènes le goût et, dans une certaine mesure, le respect de l'arbre.

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANSVILLE

OUED-FODDA

Créé en 1873. Agrandi en 1891.

Superficie. Territoire primitif .... 2.395 hect.
Id. de l'agrandissement .... 831 —
3.226 —
divisés en 106 concessions agricoles et 29 lots industriels, dont 20 concessions agricoles et 7 lots industriels pour l'agrandissement.

Origine des terres. Prélevées sur les douars-communes Fodda et Chembel ; sur les 3.226 hectares, 1.964 ont été cédés par voie d'échange : 136 acquis à l'amiable, après expropriation, au prix de 18.979 francs ; 551 ont été rétrocédés à l'Etat par la Compagnie Algérienne moyennant paiement d'une somme de 71.606 fr. 11 ; 189 hectares appartenaient à l'Etat ou dépendaient du domaine public ; 386 hectares ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation. 165,900 francs.

Peuplement primitif. 72 immigrants, dont 60 alsaciens-lorrains, et 63 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 19 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 16 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population. 509 habitants en 1881, 853 habitants en 1901, sur lesquels 407 français, 382 indigènes musulmans et 64 étrangers, dont 21 marocains ou tunisiens.

Naissances. De 1873 à 1901... 534.

Décès. id. .. 369.

Situation économique. *Superficies complantées* en céréales .... 1.903 hect.
vignes .... 20 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 6 —

Bétail : Bœufs 652
Moutons et chèvres 478
Chevaux et mulets.. 160

Matériel agricole : Charrues .... 150 valant 12.000 fr.
Autres machines agricoles.... 300 — 85.000 —
Constructions agricoles....... 35 — 140.000 —

Industrie : Moulin à farine .... 1 valant 8.000 —



Observations générales ....

Après des débuts difficiles, comme presque tous les centres du Chélif, l'Oued-Fodda est aujourd'hui prospère. Son développement est dû tant à la culture des céréales, dont les emblavements ont passé de 865 hectares en 1881 à 1960 en 1896, qu'au commerce, principalement au commerce de grains qui alimente un important marché du lundi. Les terres sont belles et en hausse continue : des transactions se sont faites récemment sur le pied de 1.000 francs l'hectare. Les cultures arbustives commencent à prendre du développement.

Situation des indigènes ....

La création du centre n'a entraîné qu'un léger prélèvement sur leurs terres, puisque la majeure partie du périmètre a été constituée par voie d'échange : ils y ont gagné du travail chez les colons, des débouchés plus réguliers et d'utiles exemples au point de vue agricole. La population a passé de 1.156 individus à 1.383 ; le cheptel, de 3.366 têtes à 4.414.

Les indigènes ont acheté 4 concessions et se sont installés en assez grand nombre dans le centre.

CHARON

Créé en 1875 sous le nom d'*Oued-bou-Kader*.

Superficie. 2.163 hectares divisés en 68 concessions agricoles et 2 lots industriels.

Origine des terres. Prélevées sur les douars-communes Zeboudj-el-Ouost et Taflout formant l'ancienne tribu des Sbeah du Sud : 1.937 hectares ont été acquis par voie d'échange, le surplus, 226 hect. appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation. 363.700 francs.

Peuplement primitif. 32 immigrants et 38 algériens sur lesquels 8 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 19 algériens, 2 étrangers, 11 indigènes.

Mouvement de la population. 210 habitants en 1881, 341 habitants en 1901, dont 159 français, 150 indigènes musulmans et 32 étrangers.

Naissances. De 1876 à 1901 192

Décès. id. 151

Situation économique.

Superficies complantées en céréales	827	hect.
vignes	2	—
jardins (cultures maraîchères et arbustiers.	5	—

Bétail : Bœufs	199
Moutons et chèvres	418
Chevaux et mulets	94

Matériel agricole : Charrues	80	valant	20.000
Autres instruments agricoles.	30		
Constructions agricoles	48	—	107.000

Observations générales. Charon a été pendant vingt ans un des villages les plus malheureux d'Algérie. Les colons éprouvés par la sécheresse particulièrement fréquente dans cette région de la plaine, n'avaient de récoltes qu'une année sur trois et vivaient des secours de l'administration. La création du canal du dey en 1889, a permis d'irriguer une partie des terres ; la pratique récente des labours préparatoires, de tirer du reste des rendements réguliers et avantageux ; enfin la propriété s'est concentrée aux mains des colons les plus résistants.

Aujourd'hui le centre, d'ailleurs bien placé au point de vue commercial, puisqu'il est au débouché de la route du Dahra et de celle d'Ammi-Moussa, s'est pleinement relevé au point de vue agricole et semble en voie de développement.

Situation des indigènes. Leurs moyens de production n'ont pas été diminués, les terres ayant été acquises par voie d'échange ; onze indigènes sont aujourd'hui propriétaires dans le périmètre de colonisation.

WARNIER

Créé en 1877 sous le nom des *Cinq-Palmiers*. — Agrandi en 1895.

Superficie....................
Territoire primitif............................ 1.262 hect.
— d'agrandissement..................... 354 —
Total... 1.616 hect.

divisés en 40 concessions agricoles et 9 lots industriels, dont 10 concessions agricoles pour l'agrandissement.

Origine des terres............ Prélevées sur les douars-communes Oulad-Farès et Medinet-Medjadja. 1.545 hectares ont été acquis, à l'amiable, après expropriation, au prix de 144.516 francs ; le surplus, 71 hectares, appartenait à l'Etat ou dépendait du domaine public.

Dépenses d'installation........ 475.800 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants et 32 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 4 immigrants, 8 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population.... 196 habitants en 1881, 159 habitants en 1901, dont 98 français, et 61 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1877 à 1901... 116.

Décès...................... id. ... 79.

Situation économique..........
Superficies complantées en céréales............... 1.180 hect.
vignes................. 60 —
jardins (cultures maraichères et arbustiers).. 2 —

Bétail : Bœufs.................. 215
Moutons et chèvres....... 605
Chevaux et mulets........ 90

Matériel agricole : Charrues........... 102 }
Autres instruments agricoles 129 } valant 250.000 fr.
Constructions agricoles.... 45 }

Observations générales......... Fortement éprouvé par les années de sécheresse, le centre ne s'est pas aussi bien relevé que les autres villages.

Le déchet sur le peuplement primitif a été très fort : les familles qui ont résisté sont présentement dans une bonne situation.

Situation des indigènes......... Ils ont passé de 5.380 habitants en 1877, à 5.872 en 1901. Ils ne paraissent pas avoir souffert du prélèvement opéré sur leurs terres dont une certaine partie est revenue d'ailleurs entre leurs mains.



LES TROIS PALMIERS

Créé en 1878.

Superficie.	582 hectares divisés en 16 concessions agricoles et 1 lot industriel.
Origine des terres	Prélevées sur le douar-commune des Heumis : 498 hectares ont été acquis après expropriation au prix de 45.359 fr. 93 ; 41 hectares ont été laissés à leurs propriétaires ; 43 hectares appartenaient à l'Etat.
Dépenses d'installation	62.800 francs.
Peuplement primitif	8 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 immigrants 3 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	104 habitants en 1886, 94 habitants en 1901, dont 89 français, 3 indigènes musulmans et 2 étrangers.
Naissances	De 1879 à 1901 ... 79.
Décès	id. ... 59.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ..... 297 hect. vignes ..... 34 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) 1 — *Bétail :* Bœufs .... 52 Moutons et chèvres .... 20 Chevaux et mulets .... 20 *Matériel agricole :* Charrues .... 60 valant 6.000 fr. Autres instruments agricoles .. 40 — 20.000 — Constructions agricoles .... 7 — 30.000 —
Observations générales	Centre trop petit pour se suffire à lui-même, mal placé sur un sous-sol argileux qui oblige à réparer continuellement les constructions, et peuplé d'éléments trop faibles pour résister à des causes permanentes d'insuccès. Les terres sont concentrées aujourd'hui entre les mains d'un petit nombre de propriétaires aisés.
Situation des indigènes	N'a pas été modifiée dans un sens appréciable.



WATTIGNIES

Créé en 1878 sous le nom d'*Ouled-Abbès*.

Superficie.................... 795 hectares divisés en 15 concessions agricoles et 1 lot industriel.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Fodda : 503 hectares ont été acquis après expropriation au prix de 49.678 fr. 66 ; 184 hectares ont été laissés à ceux qui en étaient propriétaires, et 108 appartenaient à l'Etat ou au domaine public.

Dépenses d'installation......... 135.000 francs.

Peuplement primitif........... 9 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 2 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 108 habitants en 1881, 186 habitants en 1901, dont 54 français 40 indigènes musulmans et 15 étrangers.

Naissances.................. De 1883 à 1901... 68.

Décès...................... id. ... 32.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales............		377 hect.
vignes..............		8 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).		1 —

Bétail : Bœufs	160
Moutons et chèvres..	180
Chevaux et mulets.......	22

Matériel agricole : Charrues..........	44	valant	4.000 fr.
Autres instruments agricoles.	8	—	7.000 —
Constructions agricoles......	12	—	360.000 —

Observations générales......... Centre un peu petit, mais bien situé : pourvu de bonnes terres à céréales dont le prix s'est élevé ces dernières années de 250 à près de 800 francs, et paraissant en voie de développement.

Situation des indigènes......... Ils ne semblent pas avoir souffert de la création du centre.



VAUBAN

Créé en 1878, sous le nom de *Bir-Safsaf*. — Agrandi en 1894.

Superficie.................... 1.512 hectares divisés en 44 lots agricoles et 4 lots industriels, dont 590 hectares et 18 lots agricoles pour l'agrandissement.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Fodda : 1138 hectares ont été acquis à l'amiable contre 470 hectares de compensations territoriales, et 100.127 fr. 14 d'indemnités : 179 hectares ont été laissés à leurs propriétaires et 195 hectares appartenaient au domaine.

Dépenses d'installation......... 98.100 francs.

Peuplement primitif........... 14 immigrants et 34 algériens sur lesquels 3 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 algériens.

Mouvement de la population..... 124 habitants en 1881, 240 habitants en 1901 dont 75 français, 163 indigènes musulmans et 2 étrangers.

Naissances.................. De 1878 à 1901... 58.

Décès...................... — ... 42.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 1.200 hect.
vignes .... 12 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs.................. 218
Moutons et chèvres...... 122
Chevaux et mulets 125

Matériel agricole : Charrues............ 56 valant 8.000 fr.
Autres instruments agricoles. 117 — 30.000 —
Constructions agricoles...... 15 — 60.000 —

Observations générales......... Après des débuts assez pénibles, le centre de Vauban est en voie de développement malgré le fort déchet qui s'est produit dans le peuplement primitif.

Sous l'influence de bonnes récoltes qui ont amené l'aisance et de la difficulté que trouvent les colons à s'agrandir, les terres ont haussé de prix dans de fortes proportions.

Situation des indigènes......... Le chiffre de la population du douar Fodda s'est élevé de 676 habitants en 1878 à 868 en 1901, le cheptel de 720 à 993 têtes ; les indigènes trouvent du travail chez les colons et leurs terres mieux cultivées ont acquis une plus value considérable.

CAVAIGNAC

Créé en 1880 sous le nom de *Beni-Madoun*.

Superficie.................... 1.583 hectares, divisés en 40 concessions agricoles, 10 lots industriels et 2 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Beni-Tamou : 1.425 hectares ont été acquis après expropriation au prix de 110.339 fr. 37 ; 25 hectares ont été laissés à leurs propriétaires, et 73 hectares constituaient le domaine public.

Dépenses d'installation......... 201.200 francs.

Peuplement primitif........... 25 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 15 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 8 immigrants et 8 algériens.

Mouvement de la population.... 240 habitants en 1886, 212 habitants en 1901, dont 182 français, 26 indigènes musulmans et 4 étrangers, sur lesquels 2 marocains ou tunisiens.

Naissances.................. De 1880 à 1901... 148

Décès...................... id. ... 92

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.............. 1.010 hect.
vignes.................. 50 —

Bétail : Bœufs.................. 140
Moutons et chèvres......... 220
Chevaux et mulets........ 98

Matériel agricole : Charrues.......... 50
Autres instruments agricoles 73
Constructions agricoles..... 50
} valant 200.000 fr.

Observations générales......... Centre bien placé pour la culture des céréales et l'élevage ; mais le peuplement n'a pas été de premier ordre. Les cultures se sont cependant bien étendues dans ces dernières années et il suffirait de quelques bonnes récoltes pour asseoir définitivement la situation des petits colons.

Situation des indigènes ...... De 1.796, en 1881, ils ont passé à 2.847 en 1901 ; parallèlement le cheptel s'est élevé de 7.084 à 8.116 têtes. Quelques notables se sont mis à la charrue française et aux engrais ; ils ont obtenu de bons résultats : l'ensemble de la population reste assez pauvre.



KHALLOUL

Créé en 1881.

Superficie	658 hectares divisés en 16 concessions agricoles et 3 lots industriels.
Origine des terres	Prélevées sur les douars-communes Beni-Tamou et des Heumis et acquises après expropriation au prix de 39.099 fr. 03.
Dépenses d'installation	57.100 francs.
Peuplement primitif	11 immigrants et 8 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 immigrants et 4 algériens.
Mouvement de la population	84 habitants en 1886, 55 habitants en 1901, dont 43 français, 9 indigènes musulmans et 3 étrangers dont 2 marocains ou tunisiens.
Naissances	De 1881 à 1901... 18
Décès	id. ... 20
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 318 hect. vignes ... 30 — *Bétail :* Bœufs ... 94 Moutons et chèvres ... 128 Chevaux et mulets ... 60 *Matériel agricole :* Charrues ... 38 } valant 30.000 fr. Autres instruments agricoles ... 60 } Constructions agricoles ... 17 — 90.000 —
Observations générales	Débuts difficiles, contrariés par la fièvre. Bien que la population ait sensiblement diminué par suite du départ des concessionnaires primitifs, le centre, aujourd'hui assaini, est assez prospère. Les colons qui restent sont travailleurs et intelligents : deux d'entre eux principalement cultivent plus de cent hectares chacun.
Situation des indigènes	Mêmes indications que pour Cavaignac dont dépend Khalloul.



CARNOT

Créé en 1881 sous le nom de *Mahbil*.

Superficie.................... 3.185 hectares divisés en 100 concessions agricoles et 39 lots industriels.

Origine des terres............. Prélevées : 1.529 hectares sur le douar-commune Charia, 1.439 hectares sur celui de Chemba et acquises après expropriation au prix de 252.277 fr. 87, le surplus, 217 hectares, appartenait à l'Etat ou au domaine public.

Dépenses d'installation......... 406.700 francs.

Peuplement primitif........... 76 immigrants et 63 algériens, sur lesquels 25 immigrants et 25 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 immigrants, 21 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population .... 495 habitants en 1886, 588 habitants en 1901, dont 474 français, 106 indigènes musulmans et 8 étrangers, dont 2 marocains ou tunisiens.

Naissances............. ..... De 1881 à 1902... 294.

Décès....................... id. ... 223.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.. .... 1.500 hect.
vignes...... .... 180 —

Bétail : Bœufs.................... 493
Moutons et chèvres...... . 407
Chevaux et mulets........ 114

Matériel agricole : Charrues.......... 300 } valant 246.000 fr.
Autres instruments agricoles. 310 }
Constructions agricoles... .. 126 — 360.000 —

Industrie : Fabrique de crin végétal... 1 — 25.000 —

Observations générales......... Centre prospère.
Les cultures de céréales, régulièrement rémunératrices depuis la généralisation des labours d'été, se sont beaucoup développées.
La vigne donne aussi de bons résultats.

Situation des indigènes......... Sur les terres qui leur restent, ils ont, à l'exemple des colons, beaucoup amélioré leurs procédés de culture, et leur état économique est satisfaisant.
Population : 2.800 habitants en 1881, 3.412 habitants en 1901.
Cheptel : 5.403 têtes en 1881, 8.898 têtes en 1901.

FLATTERS

Créé en 1887 sous le nom de *Ben-Naria*.

Superficie......... .... 1.841 hectares divisés en 50 concessions agricoles et 7 lots industriels.

Origine des terres............. Prélevées sur le douar-commune des Heumis et acquises après expropriation amiable au prix de 137.270 francs et de quelques échanges qui ont porté sur 82 hectares.

Dépenses d'installation......... 403.700 francs.

Peuplement primitif........... 24 immigrants et 33 algériens sur lesquels 17 immigrants et 20 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants et 2 algériens.

Mouvement de la population..... 233 habitants en 1891, 308 habitants en 1901, dont 297 français, 8 indigènes musulmans, et 3 étrangers.

Naissances.................. De 1888 à 1902... 110.

Décès..................... — 75.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.....	794 hect.	
vignes..................	21 —	
jardins (cultures maraîchères et arbustives)......	1 —	
Bétail : Bœufs..................	284	
Moutons et chèvres.......	100	
Chevaux et mulets.......	56	
Matériel agricole : Charrues...........	120 valant	9.000 fr.
Autres instruments agricoles	85 —	12.000 —
Constructions agricoles. ...	100 —	129.000 —

Observations générales......... Centre peuplé d'éléments sérieux et travailleurs ; la nature argileuse des terres a nécessité des moyens de travail supérieurs à ceux de beaucoup de débutants, et d'autre part la région n'a pas été très favorisée au point de vue des récoltes. Ces deux causes ont prolongé la période de tassement, dont il semble que le centre soit en voie de sortie pour se développer heureusement.

Situation des indigènes .... Ils ne paraissent pas avoir souffert gravement du prélèvement de terres entraîné par la création du centre qui leur procure par contre des salaires, des débouchés et un meilleur approvisionnement.

LAMARTINE

Créé en 1888 sous le nom de *Harchoun*. — Agrandi en 1894.

Superficie ....

Territoire primitif	....	1.445 hect.
— agrandissement	....	524 —
	Total...	1.969 hect.

divisés en 61 concessions agricoles et 5 lots industriels, dont 17 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Prélevées 1.763 hectares sur le douar-commune Harchoun, et 206 sur le douar-commune Chouchaoua. Prix d'acquisition après expropriation amiable : 191.500 francs.

Dépenses d'installation......... 545.500 francs.

Peuplement primitif.......... 28 immigrants et 38 algériens, sur lesquels 20 immigrants et 29 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant et 2 algériens.

Mouvement de la population .... 302 habitants en 1891, 353 habitants en 1901 dont 233 français, 111 indigènes musulmans, et 9 étrangers dont 2 marocains ou tunisiens.

Naissances.................. De 1888 à 1901... 57.

Décès...................... id. ... 75.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales	....	1.195 hect.
vignes	....	49 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)..		4 —

Bétail :

Bœufs..............	187
Moutons et chèvres......	570
Chevaux et mulets........	75

Matériel agricole :

Charrues..........	95	valant 345.000 fr.
Autres instruments agricoles.	200	
Constructions agricoles......	50	

Observations générales......... Centre en voie de prospérité.

Une partie du périmètre, 241 hectares, est irrigable. L'ensemble est formé de très bonnes terres à céréales.

Situation des indigènes .... Les terres des indigènes ont haussé dans de très fortes proportions. Depuis l'implantation de la colonisation européenne, l s procédés de cultures se sont améliorés et les produits se vendent plus régulièrement et à meilleur prix.

RABELAIS

Créé en 1889 sous le nom d'*Aïn-Mérane*.

Superficie	1.707 hectares divisés en 46 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées, 1.256 hectares sur le douar-commune M'Ghaïa et 351 hectares sur celui des Ouled-Ziad. Sauf 135 hectares qui ont été laissés à leurs propriétaires, le restant a été acquis après expropriation amiable au prix de 150.464 fr. 64.
Dépenses d'installation	78.000 francs.
Peuplement primitif	23 immigrants et 23 algériens sur lesquels 16 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant et 1 algérien.
Mouvement de la population	162 habitants en 1891, 222 habitants en 1901, dont 203 français, et 14 étrangers dont 6 marocains ou tunisiens.
Naissances	De 1889 à 1902... 78.
Décès	id. ... 42.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 489 hect.; vignes ... 300 —; jardins (cultures maraichères et arbustives ... 3 —

Bétail : Bœufs ... 600
Moutons et chèvres ... 3.650
Chevaux et mulets ... 129

Matériel agricole :			
Charrues	65	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles	114	—	44.000 —
Constructions	70	—	245.000 —

Observations générales. Centre excellent, le plus actif et le plus prospère de la commune mixte de Ténès.

Emplacement salubre, abondamment alimenté en eau, sur une route fréquentée, et où existait déjà un marché important qui s'est beaucoup développé.

Les colons ont trouvé de remarquables terres à vignes, font de bonnes cultures de céréales et entretiennent un cheptel assez fort.

Situation des indigènes. Ils ont certainement bénéficié de la transformation économique de la région à laquelle ils prennent d'ailleurs une certaine part ; quelques familles se sont installées à Rabelais où l'on vient de créer une infirmerie indigène.

MALAKOFF

Créé en 1869. — Agrandi en 1894.

Superficie. — de l'agrandissement : 980 hectares, dont 336 hectares de propriétés particulières, le restant (644 hectares) divisé en 16 concessions agricoles.

Origine des terres. — 422 hectares achetés à la Compagnie Algérienne moyennant 57.805 fr. 56 ; 140 acquis d'un indigène par voie d'échange contre 130 hectares de terrains domaniaux et une soulte de 15.407 francs : 82 hectares faisaient partie du domaine et 336 hectares ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation. — 99.500 francs.

Peuplement primitif. — 4 immigrants et 12 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. — 2 algériens,

Mouvement de la population. — 244 habitants en 1881, 249 habitants en 1901, dont 174 français. 31 indigènes musulmans et 44 étrangers dont 25 marocains ou tunisiens.

Naissances. — De 1895 à 1902... 51.

Décès. — id. ... 39.

Situation économique. —

Superficies complantées en céréales ... 1.790 hect.
vignes ... 50 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ... 3 —

Bétail : Bœufs ... 354
Moutons et chèvres ... 776
Chevaux et mulets ... 99

Matériel agricole : Charrues ... 108
Autres instruments agricoles 220
Constructions agricoles ... 40
} valant 350.000 fr.

Observations générales. — Le centre comportait en 1869 un territoire de 1.013 hectares et 52 feux. Les lots ont été vendus à prix fixe dans les conditions du décret du 31 décembre 1864.

Bien que les terres fussent irrigables, les premiers colons se sont mal maintenus, et, au moment de l'agrandissement, il ne restait sur 21 propriétaires que 2 concessionnaires de l'origine.

Le centre est actuellement dans une bonne situation.

Situation des indigènes. — Ils n'ont pas subi de prélèvements.

MASSÉNA

Créé en 1894 sous le nom de *Oued-Sly*.

Superficie	1.518 hectares divisés en 40 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées sur le douar-commune Sly : 1.247 hectares ont été acquis après expropriation amiable au prix de 128.513 francs, 40 hectares de terrains communaux cédés gratuitement par la djemâa, 92 hectares acquis de gré à gré au prix de 11.098 fr. 70 ; 123 hectares appartenaient au domaine public ; 16 hectares ont été laissés à leurs propriétaires.
Dépenses d'installation	478.600 francs.
Peuplement primitif	16 immigrants et 24 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 19 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 algériens.
Mouvement de la population	108 habitants en 1896, 201 habitants en 1901 dont 177 français, 18 indigènes musulmans et 6 étrangers dont 2 marocains ou tunisiens.
Naissances	De 1894 à 1901 ... 32.
Décès	— ... 25.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 995 hect. vignes .... 20 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) ...... 1 — *Bétail :* Bœufs .... 65 Moutons et chèvres .... 330 Chevaux et mulets .... 44 *Matériel agricole :* Charrues .... 48 Autres instruments agricoles. 130 Constructions agricoles. .... 35 (ensemble) valant 155.000 fr.
Observations générales	Centre de date récente mais qui paraît en bonne voie.
Situation des indigènes	Elle ne paraît pas avoir été compromise. Ils trouvent à s'employer dans les exploitations européennes, écoulent plus avantageusement leurs produits et s'approvisionnent plus facilement.



ARRONDISSEMENT DE TIZI-OUZOU

BORDJ-MENAÏEL

Créé en 1871.

Superficie..................... 2.697 hectares divisés en 85 concessions agricoles et 17 lots industriels.

Origine des terres............. 1.717 hect. séquestrés sur le douar-commune El-Guious ;
500 — — — Raïcha ;
335 — — — Rouafa ;
145 — — — Beni-Mekla.

Dépenses d'installation......... 285.400 francs.

Peuplement primitif........... 16 immigrants, dont 13 alsaciens-lorrains et 86 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 30 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 16 immigrants, 31 algériens, 10 étrangers et 10 indigènes.

Mouvement de la population..... 2.303 habitants en 1881, 3.361 habitants en 1901, dont 528 français, 2.658 indigènes musulmans et 175 étrangers, dont 3 marocains ou tunisiens.

Naissances.................. De 1871 à 1901... 630.

Décès...................... id. ... 572.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales... .... 700 hect.
vignes.................. 506 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives........ 10 —

Bétail : Bœufs.................. 230
Moutons et chèvres....... 277
Chevaux et mulets....... 177

Matériel agricole : Charrues..... 154
Autres instruments agricoles.. 215
Constructions agricoles........ 130

Industrie : Moulin à farine............. 1 valant 20.000 fr.
Fabriques de crin végétal.... 2 — 60.000 —

Observations générales......... Centre riche et prospère. Vignobles importants. Terres remarquables pour le tabac dont Bordj-Ménaïel est devenu une place notable de production et de commerce.
Le sol se prête d'ailleurs à toutes les cultures.

Situation des indigènes........ Notoirement améliorée depuis la création du village.
Ils trouvent dans les fermes et les industries européennes des salaires qui assurent ou améliorent leur existence.
Quelques uns ont même pu racheter des terres aux colons.

ISSERVILLE

Créé en 1872 sous le nom des *Issers*.

Superficie .... 3.663 hectares divisés en 88 concessions agricoles et 2 lots industriels.

Origine des terres............ Séquestre appliqué sur les biens des douars-communes Khachena (303 hect.), El-Guious (1.776 hect.), Teurfa (1.424 hect.) et Beni-Mekla (160 hect.). Des indemnités s'élevant à la somme de 2.935 fr. 03 ont été payées à des indigènes exempts de séquestre.

Dépenses d'installation......... 211.900 francs.

Peuplement primitif........... 7 immigrants et 83 algériens sur lesquels 3 immigrants et 39 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 34 algériens, 2 étrangers, 2 indigènes.

Mouvement de la population .... 373 habitants en 1881 (européens), 466 habitants en 1901 dont 325 français, 37 indigènes musulmans et 104 étrangers dont 2 marocains ou tunisiens.

Naissances.................. De 1872 à 1902... 318.

Décès...................... id. ... 263.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales................ 509 hect.
vignes.................. 213 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 24 —

Bétail : Bœufs................. 212
Moutons et chèvres...... 152
Chevaux et mulets....... 50

Matériel agricole : Charrues.......... 97 valant 10.000 fr.
Autres instruments agricoles 240 — 30 000 —
Constructions agricoles.... 220 — 550.000 —

Industrie : Moulin à huile .... 1 — 2.000 —

Observations générales......... Centre important et en voie de prospérité. Les terres sont excellentes, également bonnes pour la vigne et le tabac.

Il s'est constitué plusieurs grandes propriétés qui représentent des capitaux assez considérables.

Situation des indigènes........ Les cultures intensives propres aux terres profondes et fraîches de la plaine, dont les indigènes tiraient un parti médiocre, leur procurent aujourd'hui un travail bien rémunéré : ce sont eux qui font la plus grande partie des cultures de tabac des colons.

CHABET-EL-AMEUR

Créé en 1872.

Superficie .... 1.906 hectares divisés en 42 concessions agricoles, 7 lots industriels et 5 lots de ferme.

Origine des terres .... 500 hectares appartenaient à l'Etat : le surplus, 1.406 hectares, provient de l'application du séquestre sur les biens des douars-communes Beni-Khalfoun et Beni-Mekla.

Dépenses d'installation .... 138.000 francs.

Peuplement primitif .... 43 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants, 9 algériens, 1 étranger et 5 indigènes.

Mouvement de la population ..... 290 habitants en 1881, 548 habitants en 1901, dont 135 français, 402 indigènes musulmans et 11 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1901... 111.

Décès .... id. ... 73.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales...... .... 269 hect.
vignes ... . 94 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 5 —

Bétail : Bœufs.................... 34
Moutons et chèvres...... 150
Chevaux et mulets...... . 14

Matériel agricole : Charrues .... 20 valant 2.000 fr.
Autres instruments agricoles... 72 — 9.000 —
Constructions agricoles...... . 91 — 171.000 —

Industrie : Moulin à huile .... 1 — 2.000 —

Observations générales .... Centre actif et en bonne voie.

Situation des indigènes .... Ils travaillent chez les colons et dans les forêts de chênes-lièges des environs : plusieurs ont loué des terres de culture sur le périmètre et cinq concessions sont entre leurs mains.

OULED-KEDDACHE

Créé en 1872.

Superficie ... . 688 hectares divisés en 30 concessions agricoles.

Origine des terres .... Proviennent du séquestre appliqué sur les biens des indigènes du douar-commune Beni-Thour.

Dépenses d'installation .... 49.000 francs.

Peuplement primitif .... 17 immigrants et 13 algériens sur lesquels 2 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 algériens et 12 indigènes.

Mouvement de la population .... 198 habitants en 1886, 359 habitants en 1901, dont 67 français et 292 indigènes musulmans.

Naissances et décès .... Les naissances et les décès sont compris dans les naissances et décès de Dellys dont dépend administrativement Ouled-Keddache.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 125 hect.
vignes.................... 34 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ...... 9 —

Bétail : Bœufs 40
Moutons et chèvres......... 115
Chevaux et mulets......... 6

Matériel agricole : Charrues... 22
Autres instruments agricoles.. 11
Constructions 16

Observations générales .... Centre en voie de dépérissement.

La fièvre a éprouvé les colons à leurs débuts. Le recrutement avait été médiocre. Ceux qui ont résisté et travaillé sont arrivés à une bonne situation.

Situation des indigènes .... Ils louent et cultivent une partie des terres, et le tiers du territoire est aujourd'hui passé entre leurs mains par voie de rachat.



BOIS-SACRÉ

Créé en 1872 sous le nom d'*Isser Djedian*.

Superficie.................. 2.486 hectares divisés en 65 concessions agricoles.

Origine des terres.......... Proviennent du séquestre appliqué sur les douars-communes El-Djedian et Bou-Berak. Des indemnités s'élevant à la somme de 11.250 fr. 50 ont été données aux indigènes exempts du séquestre.

Dépenses d'installation......... 162.100 francs.

Peuplement primitif........... 62 immigrants et 3 algériens sur lesquels 39 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 immigrants et 1 algérien.

Mouvement de la population..... 304 habitants européens en 1881, 333 habitants en 1901 dont 218 français, 106 indigènes musulmans et 9 étrangers.

Naissances.................. De 1872 à 1901. . 345.

Décès...................... id. ... 243.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 1.620 hect.
vignes .... 28 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives ...... 5 —

Bétail : Bœufs................ 260
Moutons et chèvres....... 530
Chevaux et mulets........ 43

Matériel agricole : Charrues 141
Autres instruments agricoles .. 85
Constructions agricoles 158

Industrie : Moulin à huile 1

Observations générales......... Exemple remarquable et assez heureux de peuplement régional. Le choix des colons a été confié à M. Abbo, maire d'une petite commune des Alpes Maritimes qui les a recrutés dans son village et dans les deux villages voisins. L'ensemble du peuplement est bon : quoique peu fortunés, les colons se sont soutenus entre eux et ont bien résisté : leur situation présente est satisfaisante.

Si l'on constate une certaine diminution dans la population, c'est que les jeunes ménages à l'étroit et hors d'état de trouver des terres sur place, ont émigré, en général dans de nouveaux centre où ils ont obtenu des concessions.

Situation des indigènes........ La plupart des colons travaillant eux-mêmes leurs concessions, les indigènes trouvent à Bois-Sacré moins de travail que dans les autres centres européens de la Kabylie. Leur situation ne paraît cependant pas mauvaise.

RÉBEVAL

(Aïn-Barlia)

Agrandi en 1872.

Superficie	1.141 hectares divisés en 40 concessions agricoles.
Origine des terres	Séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Taourga : des indemnités s'élevant à 19.289 fr. 70 ont été payées aux indigènes exempts de séquestre.
Dépenses d'installation	58.600 francs.
Peuplement primitif	15 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 9 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	10 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	948 habitants en 1881, 885 habitants en 1901, dont 148 français et 737 indigènes musulmans (y compris le hameau d'El-Tnin).
Naissances	De 1872 à 1902... 299.
Décès	id. ... 200.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales.................. 800 hect. vignes.................. 63 — *Bétail :* Bœufs.................. 560 Moutons et chèvres....... 180 Chevaux et mulets........ 45 *Matériel agricole :* Charrues 45
Observations générales	Le centre de Rébeval avait été créé par décret du 4 juin 1860 pour 51 feux. L'agrandissement de 1872 a porté à 2.026 hectares l'étendue de son territoire y compris le hameau de Tnin. Le centre n'a pas pris un grand développement et semble plutôt en voie de régression ; les concessions étaient un peu restreintes, et la région insalubre. Néanmoins les colons qui se sont maintenus, une vingtaine, ont assez bien réussi.
Situation des indigènes	Ils louent une partie des terres de Rébeval, et font du figuier dans la montagne ; leur situation ne paraît pas mauvaise.



HAUSSONVILLER

Créé en 1873 sous le nom de *Azib-Zamoun*.

Superficie .... 2.725 hectares divisés en 50 concessions agricoles.

Origine des terres.......... .. Séquestrées sur les biens des douars-communes Oued-Chender (1.677 hectares), Beni-Chenacha (665 hectares) et Kobba Sidi Sliman (403 hectares).

Dépenses d'installation......... 117.000 francs.

Peuplement primitif........... 50 familles d'Alsaciens-Lorrains sur lesquelles 44 sont restées en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant et 5 algériens.

Situation économique.......... 282 habitants en 1881, 234 habitants en 1901 dont 219 français et 15 étrangers.

Naissances.................. De 1873 à 1902... 353.

Décès...................... id. ... 217.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales .... 320 hect.
vignes.................. 30 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 11 —

Bétail : Bœufs.................. 267
Moutons et chèvres...... 46
Chevaux et mulets...... 38

Matériel agricole : Charrues	76	valant	7.000 fr.
Autres instruments agricoles.	35	—	3.500 —
Constructions agricoles	80	—	300.000 —
Industrie : Moulins à farine	2	—	50.000 —

Observations générales... ..... Territoire concédé à la société de protection des Alsaciens-Lorrains à charge d'installer des familles d'Alsaciens-Lorrains auxquelles elle était tenue de rétrocéder les terres.



L'Etat restait chargé du lotissement sur les indications de la société et des travaux de premier établissement.

La société passait bail *pro forma* avec les nouveaux colons, auxquels elle fournissait à leur arrivée, à titre de prêt et sans intérêts, une maison toute bâtie avec son mobilier, un cheptel, des instruments agricoles, et des vivres jusqu'à la première récolte ; le colon s'engageait, par contre, à lui rembourser ses avances dans le délai de six ans : moyennant quoi, sa concession lui était transférée en toute propriété.

La société fut amenée rapidement à faire abandon gratuit aux colons de leurs maisons qui lui revenaient de 2.650 à 4.000 francs : à partir de 1877, pour remplacer des colons renonciataires ou déchus, elle exigea le dépôt d'un cautionnement de 2.000 francs. L'ensemble de ses dépenses de construction s'est élevé à 188.504 francs ; les colons lui ont remboursé les autres avances reçues, mais un certain nombre d'entre eux ont dû, pour se libérer, hypothéquer leurs concessions.

Les terres sont un peu fatiguées : mais le centre se maintient et le peuplement a très bien résisté.

Situation des indigènes........ Ils ont trouvé des facilités nouvelles pour l'écoulement de leurs produits et leur approvisionnement ; ils louent d'ailleurs une partie des terres du périmètre.

DJINET

(Fermes)

Fermes crées en 1873 sous le nom de *Cap-Djinet*.

Superficie .... 398 hectares divisés en 3 lots de ferme.

Origine des terres .... Séquestre sur les biens du douar Oulad-Smir.

Dépenses d'installation .... 28.700 francs.

Peuplement primitif .... 3 immigrants, dont un seul est resté en possession.

Eléments nouveaux .... 1 algérien et 1 étranger.

Mouvement de la population ..... 20 habitants en 1881, 176 habitants en 1901, dont 37 français, 3 indigènes musulmans et 136 étrangers.

Naissances .... De 1873 à 1901 ... 6.

Décès .... id. ... 6.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 20 hect.
vignes .... 30 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ...... 1 —

Bétail : Bœufs 30
Moutons et chèvres 90
Chevaux et mulets 15

Matériel agricole : Charrues 8
Autres instruments agricoles. 11
Constructions 11

Industrie : Fabriques de crin végétal ... 1 valant 25.000 fr.

Observations générales .... Les fermes dépendent de la commune de Bordj-Ménaïel.
Elles sont en bon état, sans comporter cependant de fortes exploitations. — Quelques familles de pêcheurs se sont installées à Djinet autour de trois ateliers de salaison.

Situation des indigènes .... La création du hameau a facilité l'exploitation de carrières de basalte et l'installation d'une usine de crin végétal.
Ces industries font vivre toute l'année plus de 150 familles indigènes.



DRA-EL-MIZAN

Agrandi en 1873.

Superficie .... 2.233 hect. divisés en 59 concessions agricoles et 7 lots industriels.

Origine des terres .... Séquestre sur les biens des douars-communes Abid (1.073 hectares) et Mezlioua (1.160 hectares).

Dépenses d'installation .... 178.400 francs.

Peuplement primitif .... 35 immigrants dont 14 Alsaciens-Lorrains et 31 algériens sur lesquels 4 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 9 algériens, 12 indigènes.

Mouvement de la population ..... 1.802 habitants en 1881, 2.137 habitants en 1901, dont 492 français, 1.615 indigènes musulmans et 30 étrangers.

Naissances .... De 1873 à 1901... 700.

Décès .... id. ... 751. — Dra-el-Mizan a été, jusqu'en 1902, le siège d'un hôpital militaire transformé depuis en infirmerie indigène. Cet hôpital recevait les malades civils de la région ce qui relève d'une façon anormale le chiffre des décès.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	1.023 hect.		
vignes	104 —		
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	7 —		
Bétail : Bœufs	102		
Moutons et chèvres	493		
Chevaux et mulets	48		
Matériel agricole : Charrues	308	} valant	20.000 fr.
Autres instruments agricoles	85	}	
Constructions agricoles	146	—	421.000 —
Industrie : Moulin à huile	6	—	70.000 —

Observations générales .... Dra-el-Mizan avait été créé en 1858 pour 82 feux, avec un territoire de 683 hectares.

C'était avant tout, un poste militaire : l'agrandissement de 1.873 lui a donné une banlieue et des terres de culture. Comme centre agricole français, c'est un échec. Les indigènes ont racheté un un millier d'hectares et louent une partie du reste.

Les colons restant tendent à se restreindre aux cultures arbustives, olivettes et figueries.

Situation des indigènes .... La population déjà très dense augmente constamment. Elle est obligée d'aller chercher hors du douar des salaires qu'elle ne trouve que chez les européens.

D'autre part, la création du centre a assuré aux Kabyles des facilités inconnues pour l'écoulement de leurs denrées, et la satisfaction de leurs besoins économiques.

TIZI-OUZOU

Agrandi en 1873.

Superficie .... 3.038 hectares divisés en 114 concessions agricoles.

Origine des terres .... Provenaient du rachat du séquestre collectif apposé sur les biens des douars-communes Zmenzer, Bétrouna, Beni-Aïssi et Beni-Douela.

Dépenses d'installation .... 174.600 francs.

Peuplement primitif .... 13 immigrants et 101 algériens sur lesquels 29 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 34 algériens et 16 indigènes.

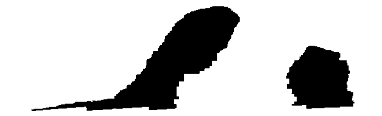
Mouvement de la population ..... 924 habitants en 1881, 1.483 habitants en 1901 dont 1.013 français, 296 indigènes musulmans et 174 étrangers.

Naissances	De 1873 à 1895.	2.671	y compris plusieurs fractions indigènes dont il n'a pas été fait état dans le mouvement de la population.
Décès	—	2.287	

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 985 hect.
vignes .... 35 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .... 350 —

Bétail : Bœufs 350
Moutons et chèvres 450
Chevaux et mulets 220

Matériel agricole : Charrues	125	valant	9.000 fr.
Autres instruments agricoles.	75	—	35.000 —
Constructions agricoles.....	52	—	145.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	30.000 —
Moulins à huile	4	—	115.000 —
Distilleries	2	—	50.000 —



Observations générales......... Le centre de Tizi-Ouzou a été créé par décret du 27 octobre 1858, pour 84 feux, avec un territoire de 286 hectares. C'était à cette époque un poste militaire et administratif avant tout.

L'agrandissement lui a constitué un périmètre agricole qui n'a pas suffi à en faire un centre de culture européenne. Tizi-Ouzou vit surtout de son commerce, qui en fait un des marchés les plus importants de l'Algérie, et d'une série d'industries locales (moulins à huile, distillerie, fabrique de liqueurs), en progrès rapide.

Situation des indigènes......... Les indigènes ont largement profité des avantages économiques qui accompagnent la pénétration de la colonisation.

Ils ont racheté aux colons près de 500 hectares, et tendent à reprendre à prix élevés les terres disponibles.

OULED-MAHDJOUB

Créé en 1874.

Superficie .... 491 hectares divisés en 13 concessions agricoles.

Origine des terres .... Séquestre sur les biens du douar-commune Beni-Thour.

Dépenses d'installation .... 8.800 francs.

Peuplement primitif .... 4 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 123 habitants en 1891, 338 habitants en 1901, tous indigènes musulmans.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 208 hect.
vignes .... 16 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 3 —

Bétail : Bœufs 65
Moutons et chèvres. 82
Chevaux et mulets....... 15

Matériel agricole : Charrues 41
Autres instruments agricoles 11
Constructions agricoles 12

Observations générales .... Le hameau créé à Ouled-Mahdjoub est rattaché à Dellys où résident presque tous les propriétaires : ils louent leurs terres aux indigènes ou les font cultiver par eux.

KOUANIN

Créé en 1874.

Superficie.................... 1.157 hectares divisés en 15 lots de ferme.

Origine des terres............ Proviennent du séquestre appliqué sur les biens du douar Beni-Thour.

Dépenses d'installation......... 4.800 francs.

Peuplement primitif........... 11 immigrants et 4 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 1 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 algériens.

Mouvement de la population..... 350 habitants en 1891, 657 habitants en 1901, dont 2 français et 655 indigènes musulmans.

Situation économique........ *Superficies complantées* en céréales................. 900 hect.
en vignes.................. 12 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives)...... 245 —

Bétail : Bœufs.................... 300
Moutons et chèvres....... 320
Chevaux et mulets........ 34

Matériel agricole : Charrues.......... 26 valant 3.000 fr.
Autres intruments agricoles.. 10 — 5 000 —

Observations générales......... Le hameau et les fermes de Kouanin sont rattachés à Rébeval. Les propriétaires des fermes habitent soit ce centre, soit Dellys.

Situation des indigènes........ Les indigènes sont occupés à titre de locataires ou de khammès sur leurs anciennes terres, qu'ils ont appris à mieux cultiver.

BEAUPRÈTRE

Créé en 1874 sous le nom de *Bou-Faïma*.

Superficie .... 1.097 hectares divisés en 26 concessions agricoles et 3 lots industriels.

Origine des terres............. Séquestre collectif sur les biens du douar Mezlioua.

Dépenses d'installation......... 13.200 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants dont 14 Alsaciens-Lorrains et 10 algériens sur lesquels 9 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 algériens, 1 étranger, 1 indigène.

Mouvement de la population .... 397 habitants en 1881, 518 habitants en 1901, dont 79 français, 438 indigènes musulmans et 1 étranger.

Naissances.................... De 1874 à 1902... 168.

Décès........................ id. ... 127.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 511 hect.
vignes.................. 59 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)... 17 —

Bétail : Bœufs 30
Moutons et chèvres....... 264
Chevaux et mulets 24

Matériel agricole : Charrues............ 154 } valant 10.000 fr.
Autres instruments agricoles. 42 }
Constructions agricoles...... 71 — 210.000 —

Observations générales......... Centre qui se maintient sans chance de développement. Les colons se plaignent que le maraudage indigène leur interdise certaines cultures directes. Sauf leurs vignes et les olivettes et figueraies qu'ils ont tendance à augmenter, ils louent leurs terres aux indigènes, qui les rachèteront tôt ou tard.



AOMAR

Créé en 1875.

Superficie....................	1.095 hectares divisés en 30 concessions agricoles.
Origine des terres............	Séquestre collectif sur les biens du douar-commune Mezlioua.
Dépenses d'installation.........	46.500 francs.
Peuplement primitif...........	19 immigrants et 11 algériens sur lesquels 8 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	3 immigrants, 5 algériens et 4 indigènes.
Mouvement de la population....	95 habitants en 1881, 117 habitants en 1901, dont 105 français, 11 indigènes musulmans et 1 étranger.
Naissances..................	De 1875 à 1901... 66.
Décès......................	id. ... 74.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..			230 hect.
vignes..............			61 —
jardins (cultures maraichèchères et arbustives)...			3 —
Bétail : Bœufs..................	42		
Moutons et chèvres........	280		
Chevaux et mulets.........	15		
Matériel agricole : Charrues............	23	valant	2.500 fr.
Autres instruments agricoles..	26	—	5.000 —
Industrie : Fabrique de crin végétal......	2	—	60.000 —

Observations générales......... Centre en voie de relèvement après des débuts pénibles. Il n'a malgré cela aucune chance d'avenir.

Le territoire est relativement petit et les Kabyles sont plus portés à racheter des terres qu'à en vendre.

Situation des indigènes........ Ils trouvent à s'employer dans les exploitations européennes, et ont amélioré leurs modes de culture ; comme les européens, ils ont tendance à substituer aux céréales les cultures arbustives, figuier et olivier, sensiblement plus rémunératrices ; 4 concessions sont déjà passées entre leurs mains.

PIRETTE

Créé en 1875 sous le nom d'*Aïn-Zaouïa*.

Superficie.................... 2.694 divisés en 54 concessions agricoles et 10 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre sur les douars-communes Frikat, Bou-Nouh et Flissa-M'Kira.

Dépenses d'installation.... .... 155.100 francs.

Peuplement primitif........... 37 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 11 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 15 algériens et 11 indigènes.

Mouvement de la population..... 171 habitants en 1881, 127 habitants en 1901 dont 124 français et 3 étrangers.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 68.

Décès........................ id. ... 51.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 100 hect.

(exploitations indigènes non comprises)

Superficies complantées en céréales	100	hect.
vignes......	25	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	11	—

Bétail : Bœufs	32
Moutons et chèvres...........	115
Chevaux et mulets....... ...	7

Matériel agricole : charrues............ 3 valant 150 fr.

Observations générales......... Le centre a, comme tous ceux de la région, beaucoup souffert des sécheresses de la période 1881-1895. Les colons qui ont pu résister sont aujourd'hui dans une situation assez bonne ; le développement des cultures arbustives ne pourra que la consolider.

Mais quatorze concessions sont passées déjà entre les mains des Kabyles, et 4 autres dans celles du Crédit Foncier qui, comme plusieurs colons, les loue aux indigènes.

Situation des indigènes .. .. Laborieux, économes, profitant de tous les avantages matériels de la civilisation et enrichis par elle, ils auront, au fur et à mesure qu'elles deviendront disponibles, racheté d'ici peu presque toutes leurs terres.

TIZI-RENIF

Créé en 1875.

Superficie	1.620 hectares divisés en 38 concessions agricoles, 2 lots industriels et 4 lots de ferme.
Origine des terres	Séquestre apposé sur les biens du douar-commune Akélindja (ancienne tribu des Flissa-M'zala).
Dépenses d'installation	69.600 francs.
Peuplement primitif	27 immigrants et 17 algériens, sur lesquels 18 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	5 immigrants, 5 algériens.
Mouvement de la population	196 habitants en 1881, 150 habitants en 1901, tous de nationalité française.
Naissances	De 1881 à 1902... 106.
Décès	id. ... 58.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales.. 750 hect.; vignes.. 80 —; jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 6 — *Bétail :* Bœufs... 84; Moutons et chèvres... 406; Chevaux et mulets... 24 *Matériel agricole :* Charrues... 34; Autres instruments agricoles.. 11; Constructions agricoles... 69 valant 257.000 fr. *Industrie :* Moulins à huile... 2 — 3.000 —
Observations générales	Le centre de Tizi-Renif s'est développé très lentement : l'inexpérience, le manque de ressources, l'étendue restreinte des concessions ont été cause du départ d'un certain nombre des premiers colons. Ceux qui ont pu résister ou qui sont venus remplacer les disparus sont aujourd'hui dans une situation assez bonne grâce à la vigne et aux cultures arbustives.
Situation des indigènes	Population du douar séquestré : 4.291 habitants en 1901 au lieu de 3.870 habitants en 1875. La situation matérielle des indigènes paraît, comme ailleurs, améliorée.

BOU-KHALFA

Créé en 1875

Superficie. 1.353 hectares divisés en 24 concessions agricoles.

Origine des terres. Séquestre sur les biens des douars-communes Belloua et Draben-Khedda.

Dépenses d'installation. 107.500 francs.

Peuplement primitif. 24 familles d'Alsaciens-Lorrains, dont 10 sont restées en possession.

Eléments nouveaux. 10 immigrants.

Mouvement de la population. 120 habitants en 1881, 77 habitants en 1901, dont 73 français, et 4 étrangers.

Naissances. De 1875 à 1901 ... 54.

Décès. id. ... 66.

Situation économique.

Superficies complantées en céréales ... 150 hect.
vignes ... 12 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ... 125 —

Bétail : Bœufs ... 170
Moutons et chèvres ... 275
Chevaux et mulets ... 60

Matériel agricole : Charrues	60	valant	3.000 fr.
Autres instruments agricoles	12	id.	15.000 —
Constructions agricoles	18	id.	91.000 —

Observations générales. Le territoire fut mis à la disposition de M. Dollfus, ancien maire de Mulhouse, puis cédé à la société de protection des Alsaciens-Lorrains, qui l'a peuplé dans les mêmes conditions que les villages d'Haussonviller et de Camp-du-Maréchal. Les 21 maisons qu'elle y a construites et finalement abandonnées gratuitement aux colons, lui ont coûté 70.203 francs.

Le centre est peu prospère. Les terres ne sont pas de très bonne qualité et la fièvre y a régné longtemps.

Situation des indigènes. Tizi-Ouzou, dont Bou-Khalfa n'est qu'une annexe, a exercé sur les populations de cette région une influence transformatrice très sensible.

BENI-SLYEM

(Zaouïa)

Créé en 1875.

Superficie	1.134 hectares divisés en 14 lots de ferme.
Origine des terres	534 hectares appartenaient à l'Etat, 600 furent cédés par la djemaâ du douar-commune Beni-Slyem à titre de rachat de séquestre.
Dépenses d'installation	23.400 francs.
Peuplement primitif	7 immigrants et 7 algériens sur lesquels 2 immigrants sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 6 algériens et 2 indigènes.
Mouvement de la population	46 habitants en 1881, 358 habitants en 1901, tous indigènes musulmans.
Naissances	De 1877 à 1902... 13.
Décès	id. ... 13.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 250 hect. vignes .... 18 — jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 2 — *Bétail :* Bœufs .... 56 Moutons et chèvres .... 300 Chevaux et mulets .... 8 *Matériel agricole :* Charrues .... 50 Constructions agricoles 14
Observations générales	Tentative entièrement manquée au point de vue du peuplement.
Situation des indigènes	Deux concessions ont été acquises par des indigènes et, à l'exception d'une seule, toutes les autres sont exploitées par eux comme locataires ou comme khammès.

MIRABEAU

Créé en 1875 sous le nom de *Dra-ben-Khedda.*

Superficie.................... 2.651 hectares divisés en 12 concessions agricoles, 2 lots industriels et 30 lots de ferme.

Origine des terres............. Séquestre sur les biens du douar-commune Dra-ben-Khedda pour 1.464 hectares, et sur ceux du douar-commune Tirmitine (ancienne tribu des Beni-Khalifa), 1.187 hectares.

Une somme de 34.431 francs a été payée pour indemniser les indigènes exemptés du séquestre.

Dépenses d'installation......... 37.000 francs.

Peuplement primitif........... 21 immigrants et 23 algériens sur lesquels 8 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 4 algériens, 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 170 habitants en 1901, dont 148 français et 22 étrangers.

Naissances.................... De 1886 à 1901... 49.

Décès........................ Id. ... 40.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 485 hect.
vignes.............. 12 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives. 2 —

Bétail : Bœufs.................. 328
Moutons et chèvres...... 25
Chevaux et mulets...... 30

Matériel agricole : Charrues........... 31 valant 3.000 fr.
Autres instruments agricoles 27 — 5.000 —
Constructions agricoles..... 50 — 200.000 —

Industrie : Moulin à huile et savonnerie... 1 — 200.000 —

Observations générales......... La fièvre a contrarié gravement les débuts du centre qui se maintient péniblement. La création récente d'une importante usine et l'ouverture du chemin de fer de Dellys à Boghni lui offrent cependant des chances nouvelles de développement.

Situation des indigènes......... Presque tous les indigènes dont les terres avaient été séquestrées ou qui avaient reçu des compensations dans le douar-commune Sidi-Naman sont revenus à Mirabeau.

Ils travaillent chez les colons ou à la savonnerie et paraissent s'en trouver bien.

Six concessions représentant près de 400 hectares ont été rachetées par deux d'entre eux.

SIKH-OU-MEDDOUR

(Fermes)

Fermes créés en 1876.

Superficie..................... 173 hectares divisés en 3 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre apposé sur les biens du douar-commune Sikh-ou-Meddour.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 2 algériens, sur lesquels 1 immigrant est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 11 habitants en 1881, 34 habitants en 1901, dont 12 français, 9 indigènes musulmans et 13 étrangers.

Naissances et décès........... Comptés dans Tizi-Ouzou.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 135 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 25 —

Bétail : Bœufs.................. 72
Moutons et chèvres...... 450
Chevaux et mulets........ 22

Matériel agricole : Charrues............. 52 valant 2.500 fr.
Autres instruments agricoles.. 6 — 7.000 —
Constructions agricoles...... 5 — 17.000 —

Observations générales......... Sur les 3 concessions, 2 ont été rachetées par des indigènes.

BOGHNI

Créé en 1876, sous le nom de *Bordj-Boghni*.

Superficie.................... 2.249 hect. divisés en 59 concessions agricoles et 4 lots industriels.

Origine des terres............ 1.724 hectares provenaient du séquestre apposé sur les biens des douars-communes Bou-Nouh, Beni-Mendès, Mechtras et Abid : le restant, 525 hectares, appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 184.500 francs.

Peuplement primitif........... 31 immigrants et 32 algériens sur lesquels 13 immigrants et 17 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 17 algériens et 25 indigènes.

Mouvement de la population.... 144 habitants en 1881, 169 habitants en 1901, dont 147 français, 3 indigènes musulmans et 19 étrangers.

Naissances.................... De 1876 à 1895... 93.

Décès....................... id. ... 83.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales...............			750 hect.
vignes................			20 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..			15 —
Bétail : Bœufs....................	595		
Moutons et chèvres... ...	1.200		
Chevaux et mulets........	30		
Matériel agricole : Charrues...........	14	valant	1.500 fr.
Autres instruments agricoles	20	—	3.000 —
Constructions agricoles	52	—	250.000 —
Industrie : Moulins à farine............	2	—	20.000 —
Moulins à huile............	6	—	60.000 —

Observations générales......... La région a été longtemps infectée de paludisme, et, comme centre agricole, Boghni a médiocrement prospéré.

Mais il est devenu pour les huiles et les figues, un centre commercial et industriel dont l'importance tend encore à augmenter depuis la mise en exploitation du chemin de fer sur route de Dellys à Boghni.

Les colons restant font de l'élevage et des cultures intensives.

Situation des indigènes......... Le séquestre apposé sur leurs biens à la suite de l'insurrection leur a fait perdre leurs terres de plaine qui convenaient aux céréales, et les a rejetés sur l'olivier et le figuier dont la culture s'est trouvée beaucoup plus lucrative.

Au contact des européens ils ont d'ailleurs perfectionné leurs procédés de culture. Enfin, beaucoup d'entre eux ont trouvé du travail chez ces derniers.

DAR-BEÏDA

(Fermes)

Créé en 1878.

Superficie	885 hectares divisés en 12 lots de ferme.
Origine des terres	Séquestre sur le douar-commune Taourga.
Dépenses d'installation	33.000 francs.
Peuplement primitif	7 immigrants et 5 algériens sur lesquels 2 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 indigènes.
Mouvement de la population	316 habitants en 1886, 463 habitants en 1901, dont 44 français, 414 indigènes musulmans et 5 étrangers.
Naissances et décès	Comptés dans Rébeval.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 450 hect. vignes ... 9 — jardins (cultures maraichères et arbustives).. 10 — *Bétail :* Bœufs ... 230 Moutons et chèvres ... 40 Chevaux et mulets ... 20 *Matériel agricole :* Charrues ... 54 valant 2.500 fr.
Observations générales	Tentative de colonisation médiocrement heureuse. Sur 12 fermes, une seule est cultivée par son propriétaire. Huit appartiennent à des non-résidents qui les louent à un européen et à des Kabyles. Trois ont été achetées par deux indigènes.

MEKLA

Créé en 1880.

Superficie.................... 2.291 hectares divisés en 50 concessions agricoles, 1 lot industriel et 10 lots de ferme.

Origine des terres.. .... Séquestre sur les biens des douars-communes Mékla (798 hectares) et Fraoucen (1.413 hectares).

Dépenses d'installation......... 232.492 francs.

Peuplement primitif........... 38 immigrants (dont 5 Alsaciens-Lorrains) et 23 algériens sur lesquels 15 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 5 immigrants, 13 algériens, 1 étranger et 5 indigènes.

Mouvement de la population..... 189 habitants en 1881, 221 habitants en 1901 dont 214 français, et 7 étrangers.

Naissances.................. De 1885 à 1901... 76.

Décès...................... id. ... 56.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.... .... 260 hect.

vignes... .... 47 —

jardins (cultures maraîchères et arbustives)........ 2 —

Bétail : Bœufs.................... 80

Moutons et chèvres 273

Chevaux et mulets........ 15

Matériel agricole : Charrues .... 20 } valant 18.000 fr.

Autres instruments agricoles 38 }

Constructions agricoles...... 42 — 174.000 —

Industrie : Moulins à huile.. .... 1 — 5.000 —

Observations générales......... Centre bien doté au point de vue des terres, du climat et de l'eau. Son développement a été arrêté au début par l'absence d'une bonne voie de sortie. Les perspectives actuelles sont favorables.

Situation des indigènes......... Les Beni-Fraouc en trouvent chez les européens de Mékla un supplément appréciable de moyens d'existence sous forme de salaires ou de parts de récoltes. Depuis la création du centre, la population est passée de 7.043 habitants à 8.299.

Leur cheptel s'est accru de 1.750 têtes à 3.313 ; leurs cultures embrassent 480 hectares au lieu de 305.

CAMP-DU-MARÉCHAL

Créé en 1880.

Superficie .... 1.490 hect. divisés en 30 concessions agricoles et 5 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre des biens des douars-communes Sidi-Namam, Chenacha et Sidi-Ali-Bou-Nab.

Dépenses d'installation......... 135.000 francs.

Peuplement primitif........... 35 familles d'Alsaciens-Lorrains, sur lesquelles 26 sont restées en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants.

Mouvement de la population .... 247 habitants en 1881, 386 habitants en 1901, dont 221 français, 3 étrangers et 162 indigènes.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 518 hect.
vignes.................. 18 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 75 —

Bétail : Bœufs 415
Moutons et chèvres....... 310
Chevaux et mulets 28

Matériel agricole : Charrues.... ...... 101 valant 10.000 fr.
Autres instruments agricoles.... 89 — 13.000 —
Constructions agricoles......... 50 — 300.000 —

Observations générales... ..... Le territoire fut concédé à la Société de protection des Alsaciens-Lorrains par un décret du 7 mars 1878 qui fixait les obligations de cette société et de l'Etat de la même manière que pour Haussonviller.

La Société prit un soin particulier du recrutement auquel elle n'appela que des familles d'agriculteurs en état de verser entre ses mains 4.000 francs avant leur départ : la moitié de cette somme leur était remise sur place, l'autre moitié couvrait la Société de ses avances, mobilier, cheptel, instruments, etc. Elle remit gratuitement à ses colons 26 maisons d'une valeur de 81.000 francs.

Grâce à son peuplement de choix et à la bonne qualité de ses terres le centre a bien réussi et le déchet est un des plus faibles qu'offre la colonisation. Les colons font, en outre des céréales et de la vigne, du bechna, du tabac, des cultures arbustives : ils entretiennent un très beau troupeau.

PORT-GUEYDON

Créé en 1881 sous le nom d'*Azeffoun*.

Superficie .... 1.541 hectares divisés en 27 concessions agricoles, 13 lots industriels et 4 lots de ferme.

Origine des terres .... Séquestre apposé sur les biens du douar-commune Azeffoun.

Dépenses d'installation .... 355.800 francs.

Peuplement primitif .... 15 immigrants et 29 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 18 algériens, 1 étranger et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 69 habitants en 1881, 498 habitants en 1901, dont 330 français, 72 indigènes musulmans et 96 étrangers, dons 4 marocains ou tunisiens.

Naissances .... De 1881 à 1901... 296.

Décès .... id. ... 227.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 98 hect.
vignes .... 149 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 18 —

Bétail : Bœufs 100
Moutons et chèvres 620
Chevaux et mulets 42

Matériel agricole : Charrues .... 20 valant 4.000 fr.
Autres instruments agricoles 60 — 31.000 —
Constructions agricoles ..... 42 — 170.000 —

Observations générales .... Le développement du centre a été fortement gêné par l'insuffisance des voies de communication. La seule route qui le dessert est celle de Tizi-Ouzou qui est dure pour le charroi.

Le port n'est accessible que par le beau temps.

Le centre doit, par contre, à sa situation de chef-lieu de la commune-mixte, l'installation de quelques familles de fonctionnaires et un certain mouvement.

Les terres se prêtent peu à la culture des céréales : les colons se sont concentrés sur la vigne.

Situation des indigènes .... L'installation d'un centre européen a largement compensé les charges du séquestre par le relèvement des salaires et les facilités qu'ont les cultivateurs de vendre leurs produits à des prix rémunérateurs. C'est ainsi par exemple, que le gain d'un journalier indigène qui ne dépassait pas autrefois 0 fr. 75 par jour, atteint aujourd'hui 1,75 et parfois 2,50 et 3 francs.

La population est passée de 2.126 à 3.278 habitants.

FREHA

Créé en 1882.

Superficie.................... 1.765 hect. divisés en 54 concessions agricoles et 6 lots industriels.

Origine des terres............ 243 hectares appartenaient à l'Etat ou au domaine public ; 1.522 hectares proviennent du séquestre apposé sur les biens du douar-commune Tamgout.

Dépenses d'installation......... 179.500 francs.

Peuplement primitif........... 31 immigrants, 29 algériens, sur lesquels 11 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants, 16 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 191 habitants en 1886, 79 habitants en 1901, dont 57 français, 20 indigènes musulmans et 2 étrangers.

Naissances.................... De 1882 à 1901... 45.

Décès....................... id. ... 62.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales................ 420 hect
vignes................. 28 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs.................. 34
Moutons et chèvres...... 118
Chevaux et mulets...... 10

Matériel agricole : Charrues............. 10 valant 1.000 fr.
Constructions agricoles....... 24 — 96.000 —

Observations générales......... Le centre dépérit. Situé en plaine à proximité du Sébaou, il a été pendant plusieurs années gravement insalubre. Cet état s'est modifié sous l'action des cultures et des plantations effectuées annuellement.

D'autre part, la nature argileuse du sous-sol compromet les constructions et oblige à de constantes réparations.

Les colons du peuplement primitif, munis de ressources très restreintes, ont perdu pied ou sont encore dans une situation assez gênée.

Situation des indigènes........ Ils louent au 1/5e une partie des terres des colons, mais ces ressources, jointes à l'exploitation de leurs propriétés, ne leur suffisent pas, et ils vont deux fois par an travailler dans la Mitidja au moment des moissons et des vendanges.

AZAZGA

Créé en 1882.

Superficie .... 2.620 hectares divisés en 69 concessions agricoles et 11 lots industriels.

Origine des terres .... Séquestre des biens du douar-commune Beni-Ghobri. Des indemnités s'élevant à 6.128 fr. 89 ont été payées pour 39 hectares aux indigènes non atteints par cette mesure.

Dépenses d'installation .... 255.000 francs.

Peuplement primitif .... 49 immigrants et 31 algériens sur lesquels 32 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants, 15 algériens, 2 indigènes.

Mouvement de la population ..... 70 habitants en 1881, 657 habitants en 1901, dont 474 français, 113 indigènes musulmans, 70 étrangers.

Naissances .... De 1882 à 1901 ... 272.

Décès .... id. . . 219.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 610 hect.
vignes .... 141 —
jardins .... 4 —

Bétail : Bœufs 18
Moutons et chèvres 92
Chevaux et mulets 23

Matériel agricole : Charrues .... 14 valant 1.400 fr.
Autres instruments agricoles ... 3 — 6.000 —
Constructions agricoles .... 62 — 262.000 —

Industrie : Moulins à farine .... 1 — 7.000 —
Moulins à huile .... 6 — 50.000 —

Observations générales .... Centre vivant et assez prospère, siège d'une populeuse commune-mixte.

Terres de bonne qualité, que la plupart des colons n'exploitent malheureusement par eux-mêmes. Quelques-uns se livrent cependant et avec succès aux cultures arbustives, surtout à celle du figuier.

La fabrication de l'huile a donné naissance à l'installation de plusieurs usines. Il se fait aussi un commerce assez important de figues.

Situation des indigènes. . . . . Un certain nombre travaillent sur le territoire comme locataires ou khammès des colons. Tous ont profité dans une mesure variable du mouvement économique, des facilités de transport, d'approvisionnement et de vente, des salaires et des exemples de progrès qu'entraîne le voisinage d'un centre européen un peu actif.

Le préjudice que leur participation à l'insurrection de 1871 avait entraîné pour eux semble à ces divers points de vue largement compensé par le fait de la colonisation.

Deux concessions sont passées aux mains des Kabyles.

TAMDA

Créé en 1884. — Agrandi en 1889.

Superficie.................... 957 hect. divisés en 30 concessions agricoles et 4 lots industriels.

Origine des terres............. Séquestre collectif du douar-commune Mekla (ancienne tribu des Amraoua). Des compensations territoriales ont été données aux indigènes non atteints par cette mesure.

Dépenses d'installation......... 134.000 francs.

Peuplement primitif........... 14 immigrants et 20 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 12 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 146 habitants en 1886, 118 habitants en 1901, dont 79 français, 37 indigènes musulmans et 2 étrangers.

Naissances................... De 1884 à 1901... 45.

Décès........................ id. ... 28.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 470 hect.
vignes.................. 12 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 3 —

Bétail : Bœufs.................. 28
Moutons et chèvres.. 90
Chevaux et mulets 8

Matériel agricole : Charrues............ 18 valant 1.800 fr.
Constructions agricoles...... 27 — 108.000 —

Observations générales......... Les débuts du centre ont été difficiles à cause des fièvres qui sévissaient fortement. Des travaux d'assainissement ont beaucoup amélioré la situation au point de vue hygiénique.

Les colons ont donné une extension considérable à la culture du tabac qui convient à leurs terres et fournit des résultats satisfaisants.

Le centre paraît aujourd'hui en bonne voie.

Situation des indigènes........ Trois concessions sont passées entre leurs mains.

TAKDEMPT

Créé en 1887 sous le nom de *Takdempt-Touabet*.

Superficie.......................... 1.038 hectares divisés en 17 lots agricoles, dont deux ont été concédés et 15 vendus aux enchères au prix de 81.350 francs.

Origine des terres............. 594 hectares provenaient du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune des Beni-Thour ; 216 du déclassement de terrains dépendant de la forêt domaniale de Boukartout ; 26 d'une cession gratuite de terrains communaux faite par la commune de Dellys ; 188 d'échanges conclus avec des indigènes et un européen ; et enfin 14 d'acquisitions faites, après expropriation, au prix de 702 fr. 88.

Dépenses d'installation......... 50.000 francs.

Peuplement primitif........... 11 immigrants et 6 algériens sur lesquels 6 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 2 immigrants et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 22 habitants en 1886, 470 habitants en 1901, dont 38 français, 421 indigènes musulmans et 11 étrangers (2 marocains ou tunisiens).

Naissances..................... De 1886 à 1901... 6.

Décès......................... id. ... 6.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..			63 hect.
vignes			26 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)...			3 —
Bétail : Bœufs.......................	20		
Moutons et chèvres...........	100		
Chevaux et mulets....	7		
Matériel agricole : Charrues..........	15		
Constructions agricoles......	17		
Industrie : Fabrique de crin végétal...	1	valant	25.000 —

Observations générales......... Centre stationnaire avec tendance au dépérissement. La plupart des acquéreurs, grevés de dépenses de défrichement assez lourdes et munis de ressources médiocres, n'ont pu arriver à se libérer envers l'Etat.

Presque tous louent leurs grands lots de culture aux indigènes et se bornent à exploiter personnellement leur vigne et leur jardin.

Situation des indigènes......... Peu touchés par la constitution du périmètre, ils ont déjà racheté une partie des terres et détiennent une bonne part des autres en location.

BEN-N'CHOUD

Créé en 1887.

Superficie	516 hectares divisés en 8 lots agricoles vendus aux enchères au prix de 34.570 francs.
Origine des terres	Séquestre du douar-commune des Beni-Thour, sauf 7 hectares acquis par voie d'échange.
Dépenses d'installation	28.800 francs.
Peuplement primitif	2 immigrants et 6 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	39 habitants en 1886, 47 habitants en 1901, dont 21 français, 25 indigènes musulmans et 1 étranger.
Naissances	De 1887 à 1901... 9.
Décès	id. ... 15.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 160 hect. vignes .... 14 — jardins (cultures maraîchères et arbustives). 6 — *Bétail :* Bœufs .... 56 Moutons et chèvres .... 80 Chevaux et mulets .... 10 *Matériel agricole :* Charrues .... 32 Constructions agricoles 12
Observations générales	Créé en 1856, le centre a vu son territoire porté à 1.002 hect. à la suite de l'agrandissement dont il a été l'objet en 1887 et qui n'a pas assuré son succès. Un indigène s'est rendu acquéreur d'une des fermes ; une partie des autres est exploitée par des Kabyles à titre de locataires ou de khammès.
Situation des indigènes	Est la même que celle indiquée pour Takedempt.



YAKOUREN

Créé en 1888.

Superficie .... 408 hectares divisés en 11 concessions agricoles.

Origine des terres .... Séquestre apposé sur les biens des Beni-Ghobri.

Dépenses d'installation .... 64.000 francs.

Peuplement primitif .... 11 algériens sur lesquels 6 sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant et 4 algériens.

Mouvement de la population .... 39 habitants en 1891, 46 habitants en 1901, dont 42 français. 3 indigènes musulmans et 1 étranger.

Naissances .... De 1888 à 1901... 23.

Décès .... id. ... 9.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 171 hect.
vignes .... 2 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ...... 1 —

Bétail : Bœufs 6
Moutons et chèvres 24
Chevaux et mulets 5

Matériel agricole : Charrues .... 4 valant 400 fr.
Constructions agricoles ..... 14 — 42.000 —

Observations générales .... Yakouren n'est qu'un hameau sans autre importance que la situation qu'il occupe sur la route de Tizi-Ouzou à Bougie, entre Azazga et El-Kseur.

Les terres sont assez maigres, mais l'élevage d'une part, et en outre, l'exploitation de belles forêts de chênes-liège qui l'avoisinent contribueront à faire vivre les quelques familles qui s'y fixeront définitivement.

TIGZIRT

Créé en 1889.

Superficie .... 812 hectares divisés en 20 lots agricoles et 10 lots industriels qui ont été vendus aux enchères au prix de 34.570 francs.

Origine des terres .... Prélevées sur le douar-commune Ouaguenoun ; 207 hectares appartenaient à l'Etat ou faisaient partie du domaine public, 114 hectares de terrains communaux ont été cédés gratuitement par le douar-commune et 491 hectares ont été acquis après expropriation amiable au prix de 51.018 fr. 90.

Dépenses d'installation .... 284.700 francs.

Peuplement primitif .... 2 immigrants et 28 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 14 algériens et 11 indigènes.

Mouvement de la population ..... 79 habitants en 1891, 173 habitants en 1901, dont 95 français' 55 indigènes musulmans et 23 étrangers.

Naissances .... De 1889 à 1901... 17.

Décès .... id. ... 21.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales.................. 40 hect.
vignes.................... 15 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)....... 8 —

Bétail : Bœufs.................. 2
Moutons et chèvres,...... 50
Chevaux et mulets 7

Matériel agricole : Charrues........... 4
Autres instruments agricoles.. 3
Constructions agricoles 55

Observations générales .... Le centre de Tigzirt n'a pas prospéré au point de vue agricole ; les terrains étaient pierreux et en partie couverts de broussailles, le sol très accidenté et le centre relativement isolé au point de vue du ravitaillement et de l'écoulement des produits.

Mais on y a transféré le siège de la commune-mixte antérieurement fixé à Dellys, et le village est devenu une petite station estivale fréquentée par les habitants de Tizi-Ouzou.

Situation des indigènes .... Ils ont racheté une partie des terres de culture, 120 hectares, et il est à prévoir qu'au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera, la majeure partie des terres retombera entre leurs mains.

DÉPARTEMENT D'ORAN

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

EL-MALAH

Créé en 1872.

Superficie.................... 600 hectares divisés en 9 lots de ferme.

Origine des terres............. 462 hectares appartenaient à l'Etat. Le surplus, soit 138 hectares, était la propriété de trois indigènes à qui on en a laissé la possession.

Dépenses d'installation......... 26.000 francs.

Peuplement primitif........... Sur les neuf lots constitués, trois devenus disponibles par suite de renonciations, ont été donnés aux indigènes du douar-commune des Hadjadja, en échange de terres cédées par eux en 1878, pour la création du centre d'Aïn-Farès. Les six autres ont été attribués à 6 algériens sur lesquels un seul est resté en possession, et a acquis deux autres concessions qu'il a réunies à la sienne.

Eléments nouveaux..... ...... 1 algérien et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 29 habitants en 1891, 21 en 1901, tous français.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales.	95 hect.	
vignes..............	2 —	
jardins (cultures maraichères et arbustives.	1 —	

Bétail : Bœufs.........................	16		
Moutons et chèvres............	16		
Chevaux et mulets....	7		
Matériel agricole : Charrues............	9	valant	900 fr.
Autre s instruments agricoles	13	—	2.300 —
Constructions	6	—	30.000 —

Observations générales......... Station du P.-L.-M. entre Sahouria et l'Hillil. C'est en vue de réunir quelques feux autour de ce point qu'a été créé le hameau d'El-Malah.

Il comprend, en outre, aujourd'hui, les propriétés privées qui se sont groupées auprès de la gare, à gauche de la ligne, sur le territoire de la commune-mixte de la Mina.

Les colons primitifs manquaient de ressources ; de son côté, l'initiative privée a été impuissante à augmenter le nombre et l'importance des exploitations, les terres avoisinantes appartenant à deux riches propriétaires indigènes qui ne veulent pas s'en défaire.

Situation des indigènes......... La constitution du hameau d'El Malah n'a influé en aucune façon sur la situation des indigènes.



CACHEROU

Créé en 1872. Agrandi en 1887.

Superficie	Territoire primitif	532 hect.
	— agrandissement	343 —
	Total...	875 hect.

qui ont été divisés en 8 concessions agricoles, 2 lots industriels et 6 lots de ferme.

Origine des terres .... 453 hectares appartenaient à l'Etat ; 262 ont été cédés amiablement par des indigènes du douar-commune Nesmoth qui ont reçu d'autres terres en échange ; et 160 ont été laissés à des européens qui en étaient propriétaires.

Dépenses d'installation .... 57.500 francs.

Peuplement primitif .... 2 immigrants et 14 algériens, sur lesquels 2 immigrant et 6 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant et 3 algériens.

Mouvement de la population .... 84 habitants en 1881, 118 habitants en 1901, dont 98 français. et 20 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1901 ... 110.

Décès .... id. ... 64.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 2.500 hect.

vignes..	134 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..	10 —

Bétail :

Bœufs	35
Moutons et chèvres... ...	1.000
Chevaux et mulets... ...	125

Matériel agricole :

Charrues	170	valant	17.000 fr.
Autres instruments agricoles.	60	—	39.000 —
Constructions	18	—	145.000 —

Dans la superficie complantée se trouvent comprises les terres achetées par les colons de Cacherou en dehors du territoire de colonisation, entre autres un domaine important (Laiterie modèle. Olivettes renommés).



Observations générales. . . . .

Cacherou, situé sur le chemin de Mascara à Frenda, est un hameau à la fois routier et agricole. La formation, en 1887, d'un emplacement urbain a eu pour objet de grouper les fermes primitives de 1872 et les concessions de l'agrandissement. A ce noyau sont venues s'adjoindre les fermes crées par les européens qui ont acquis des indigènes les terres avoisinantes. Elles sont aujourd'hui au nombre de 15, et embrassent une superficie de 2.500 hectares.

Les terres de Cacherou sont bonnes pour toutes les cultures. Les pluies y sont plus abondantes que dans la plaine. La conduite qui alimente le village fournit un litre à la seconde d'eau de bonne qualité, et les habitants disposent, en outre, de six litres d'eau à la seconde pour servir aux irrigations.

Situation des indigènes. . . . .

La création du hameau de Cacherou a eu pour effet de faciliter aux européens l'acquisition des terres appartenant aux indigènes avoisinants, sans cependant que les transactions survenues aient, en un sens quelconque, exercé une influence bien sensible sur la situation économique de ces derniers qui possèdent encore des terres en quantité suffisante.

AÏN-FEKAN

Créé en 1873. — Agrandi en 1874.

Superficie	du territoire primitif	2.138 hect.
	de l'agrandissement	280 —
	Total	2.418 hect.

qui ont été divisés en 74 concessions agricoles et 11 lots industriels.

Origine des terres ...... 1.450 hectares appartenaient aux indigènes du douar Fekan qui les ont vendues amiablement au prix de 65.006 fr. 25 ; 152 à des européens qui ont été laissés en possession et le surplus à l'Etat.

Dépenses d'installation ...... 173.000 francs.

Peuplement primitif ...... 40 immigrants, dont 37 alsaciens-lorrains et 45 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux ...... 1 immigrant et 18 algériens.

Mouvement de la population ...... 297 habitants en 1881, 515 habitants en 1901, dont 319 français, 77 indigènes musulmans, 13 marocains et 106 étrangers.

Naissances ...... De 1875 à 1901 .. 378.

Décès ...... id. ... 219.

Situation économique ......

Superficies complantées en céréales			783 hect.
vignes			175 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives			30 —
Bétail : Bœufs	93		
Moutons et chèvres	524		
Chevaux et mulets	213		
Matériel agricole : Charrues	93	valant	9.000 fr.
Autres instruments agricoles	163	—	60.000 —
Constructions agricoles	56	—	268.000 —
Industrie : Moulin à farine	2	—	120 000 —
Usines diverses	1	—	500.000 —



Observations générales.........

Dans les premières années, la population a été assez rudement éprouvée par les maladies et par les mauvaises récoltes.

La situation s'est améliorée peu à peu, surtout depuis 1878, à la suite des travaux d'assainissement qui ont eu pour effet de modifier sensiblement l'état sanitaire, à ce point qu'à partir de cette époque, le chiffre des naissances a été constamment supérieur à celui des décès. C'est ainsi que, de 1878 à 1901, on relève 365 naissances, contre 175 décès seulement, alors que de 1875 à 1877 inclus on compte 44 décès contre 13 naissances.

Aïn-Fekan est abondamment pourvu d'eau et les habitants peuvent se livrer, en dehors de la culture des céréales, à celle des légumes et des fruits dont ils trouvent l'écoulement dans les centres voisins et principalement à Mascara distant de 24 kilomètres.

Marché hebdomadaire le dimanche.

C'est à Aïn-Fekan, près des sources qui l'alimentent, qu'a été installée l'usine électrique servant à l'éclairage de Mascara.

Situation des indigènes.........

Le contact avec les européens a amené les indigènes à améliorer leurs procédés de culture et a contribué à augmenter considérablement la valeur de leurs terres. Par contre, ils ont vendu plus de terres qu'il n'aurait fallu, ne s'en réservant suffisamment ni pour leurs cultures, ni pour le parcours de leurs bestiaux. Mais ils retrouvent de larges compensations dans les salaires queleur payent les européens.

La population des douars-communes Fekan, Froha et Zellaga, qui formaient l'ancienne tribu des Metchachil, est à l'heure actuelle de 5.471 âmes: elle n'en comptait que 4.821 en 1888, au moment de l'application du sénatus-consulte.

Les charrues cultivées ont passé de 260 à 314. Le cheptel a un peu diminué.

NAZREG

Créé en 1873.

Superficie.................... 1.087 hect. divisés en 43 concessions agricoles et 2 lots industriels

Origine des terres............ Elles ont été prélevées sur le douar-commune Nazreg et acquises par voie amiable au prix de 52.997 fr. 03. L'expropriation n'a été prononcée qu'en vue de faciliter le règlement des indemnités.

Dépenses d'installation......... 48.800 francs.

Peuplement primitif........... 21 immigrants, dont 20 alsaciens-lorrains et 22 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 12 immigrants, 11 algériens et 5 étrangers.

Mouvement de la population..... 316 habitants en 1881, 664 habitants en 1901, dont 195 français, 136 indigènes, 24 marocains et 309 étrangers.

Naissances.................. De 1872 à 1885... 448.

Décès....................... id. ... 317.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 400 hect.
vignes.................... 122 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 50 —

Bétail : Bœufs..................... 36
Moutons et chèvres......... 97
Chevaux et mulets......... 125

Matériel agricole : Charrues........... 88 } valant 52.000 fr.
Autres instruments agricoles 124 }
Constructions............. 58 — 180.000 —

Observations générales......... Les premières années, les habitants ont été très éprouvés par les maladies et par la misère, surtout les alsaciens-lorrains qui n'étaient pas cultivateurs et n'avaient d'autres ressources que les

subsides de l'Etat. Plus de la moitié de ces familles ont disparu : il en reste seulement neuf sur vingt.

Jusqu'en 1878, le chiffre des décès a été presque constamment supérieur à celui des naissances : 65 décès et 31 naissances. A partir de 1879, le contraire se produit et, pour la période comprise entre 1879 et 1895, on relève 412 naissances contre 252 décès.

Les premières difficultés vaincues, le centre s'est développé vigoureusement et se trouve aujourd'hui en pleine prospérité avec la presque totalité de ses terres en culture. Des acquisitions ont été faites en dehors du périmètre de colonisation et une cinquantaine de fermes, dont cinq très importantes, ont été crées.

Abondamment pourvu d'eau d'alimentation et d'irrigation, Nazreg a pu se livrer, en dehors de la culture des céréales, à celle des fruits et légumes dont il trouve, en raison de sa proximité de Saïda, un écoulement facile et avantageux.

Dans cette région, comme dans quelques autres du département d'Oran, c'est l'élément espagnol qui domine, dans la population européenne.

Situation des indigènes......... La population du douar-commune Nazreg qui, en 1877, était de 883 âmes, s'élève aujourd'hui à 1.327.

Au point de vue du bétail et des cultures, les différences en plus ou en moins sont de peu d'importance bien que les indigènes aient vendu une grande partie de leurs terres aux européens. Si leur situation économique s'est quelque peu modifiée, on peut dire que c'est plutôt à leur profit.

ATELA

(Fermes)

Créées en 1873.

Superficie	135 hectares divisés en 4 lots de ferme.
Origine des terres	Appartenaient à l'Etat, provenant du séquestre apposé sur les biens du douar-commune Maoussa (ancienne tribu des Ahl-Eghris).
Peuplement primitif	4 algériens qui sont restés en possession.
Mouvement de la population / **Naissances et décès**	Comptés dans Matemore.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales 320 hect., vignes 30 —, jardins (cultures maraîchères et arbustives) 29 — (Dans ces chiffres se trouve compris tout le quartier d'Atela.)

Bétail :

Bœufs	260
Moutons et chèvres	600
Chevaux et mulets	87

Matériel agricole :

Charrues	70	valant 7.000 fr.
Autres instruments agricoles	7	
Constructions agricoles	2	

Industrie :

Moulin à farine	1 —	15.000 —
Moulin à huile	1 —	5.000 —

Observations générales — Les fermes d'Atela sont attenantes au territoire de Mascara et font partie de sa banlieue ; elles ont participé au développement qu'a pris toute cette région.

Situation des indigènes — N'ont été touchés en rien par cette œuvre de colonisation. Ils ont été amenés, au contact des européens, à améliorer leurs procédés de culture. Beaucoup sont employés au service des colons et se créent ainsi de nouvelles ressources.

FRANCHETTI

Créé en 1873 sous le nom de *Dra-er-Ramel*.

Superficie .... 832 hectares divisés en 30 concessions agricoles.

Origine des terres............ Elles ont été prélevées sur le douar-commune Souk-el-Barbata et acquises, après expropriation forcée, au prix de 36.330 fr. 02.

Dépenses d'installation......... 95.100 francs.

Peuplement primitif........... 20 immigrants, dont 12 alsaciens-lorrains et 10 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 9 algériens et 7 étrangers.

Mouvement de la population .... 266 habitants en 1881, 413 habitants en 1901, dont 154 français, 75 indigènes, 12 marocains et 172 étrangers.

Naissances.................. De 1876 à 1901... 382.

Décès...................... id. ... 313.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales	574	hect.
vignes	105	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives	44	—

Bétail : Bœufs	17
Moutons et chèvres	940
Chevaux et mulets	68

Matériel agricole : Charrues	63	valant	4 000	fr.
Autres instruments agricoles	29	—	12.000	—
Constructions agricoles	30	—	75.000	—

Industrie : Moulin à huile	—	4.000	—
Tuilerie-briquetterie	—	50.000	—

Observations générales......... De nombreux oliviers ont été plantés depuis une dizaine d'années. Le propriétaire du moulin à huile en possède cinq hectares en plein rapport.



La tuilerie-briquetterie mécanique du Sud-Oranais installée à Franchetti est bien outillée, avec toutes les machines perfectionnées pour fabriquer des produits similaires à ceux des usines de Marseille et de la Côte-d'Or. Elle fournit actuellement le Sud et fait également des expéditions dans le Nord.

Franchetti a souffert dans ses débuts d'une série consécutive de mauvaises récoltes. Il est parvenu cependant à prendre assez vite le dessus grâce à la bonne qualité de ses terres et aux irrigations qui permettent aux habitants de s'adonner aux cultures maraichères, particulièrement à celle de la pomme de terre.

C'est un des centres où a le plus pénétré l'élément espagnol, très répandu dans la région de Saïda à cause de l'exploitation de l'alfa à laquelle il se livre concurremment avec les indigènes.

En dehors de 7 concessions qu'ils détiennent par acquisition, les espagnols en occupent un certain nombre d'autres, soit comme fermiers, soit comme métayers.

Le pays est très favorable à la culture de la vigne et ses vins sont appréciés.

Situation des indigènes.........

Un certain nombre d'entre eux trouvent à travailler presque toute l'année chez les colons et à se procurer ainsi les ressources dont ils ont besoin pour leur existence. Appréciant les procédés de culture des européens, ils les appliquent à leur tour pour leur compte, et c'est là un avantage incontestable qu'ils ont retiré de leur contact avec les européens.

Malheureusement beaucoup se sont laissés aller à vendre leurs terres pour lesquelles on leur offrait des prix avantageux, et aujourd'hui ils se trouvent à l'étroit.

Leurs cultures ont cependant augmenté : 47 charrues en 1903 contre 38 en 1884. Quant à leur cheptel, il a diminué de près d'un cinquième : 5.545 têtes contre 5.622.

Pendant la même période la population est passée de 638 à 788 habitants.



OUED-TARIA

Créé en 1873. — Agrandi en 1895.

Superficie....................	du territoire primitif............	808 hect.
	de l'agrandissement..........................	494 —
	Total.....	1.302 hect.

qui ont été divisés en 38 concessions agricoles et 11 lots industriels; l'agrandissement comprend 20 concessions agricoles.

Origine des terres............. Elles ont été prélevées pour la majeure partie : 808 hectares sur le douar-commune Souk-el-Barbata, et le surplus, 494 hectares, sur les douars Benian et Guetdjoum. Sur ces 494 hectares, 266 appartenaient déjà à des européens qui en ont consenti la cession amiable.
Toutes les terres ont été acquises à l'amiable, au prix de 70.000 francs, l'expropriation n'ayant été prononcée que pour faciliter le règlement des indemnités.

Dépenses d'installation......... 101.700 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants, dont 12 alsaciens-lorrains et 29 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 6 algériens, 5 étrangers et 2 indigènes. Trois lots industriels sont encore disponibles.

Mouvement de la population..... 274 habitants en 1881, 621 habitants en 1901, dont 303 français, 91 indigènes, 35 marocains et 192 étrangers.

Naissances.................. De 1875 à 1901... 356.

Décès...................... id. ... 420.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)............. 5.000 hect.
vignes... .... 70 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 80 —

Bétail : Bœufs....... 250
Moutons et chèvres...... 500
Chevaux et mulets....... 500

(1) Dans ces chiffres sont compris plus de 4.000 hectares de terrains acquis par les colons de l'Oued-Taria en dehors du périmètre de colonisation.

Matériel agricole : Charrues...........	350	valant	35.000 fr.
Autres instruments agricoles	12	—	36.000 —
Constructions agricoles	69	—	250.000 —
Industrie : Moulins à farine.............	2	—	15.000 —
Fabriques de crin végétal....	1	—	20.000 —

Observations générales.........

Installé comme hameau routier, ce centre n'a pas tardé à prendre un développement rapide. Ses terres sont excellentes et très fertiles. Abondamment pourvu d'eau d'irrigation, il peut se livrer à la culture des fruits et des légumes dont il tire un bon revenu. La vigne, de son côté, y vient très bien.

Enfin, une des principales causes de sa prospérité vient de sa situation au milieu de nombreuses populations indigènes jouissant d'une certaine aisance et de l'importance qu'a prise un marché hebdomadaire du mercredi.

Les transactions portent sur les céréales, les bestiaux, les vins et l'alfa. Ce textile très répandu sur les montagnes avoisinantes est une source de revenus pour les indigènes. Une usine à vapeur a été installée à Oued-Taria pour la fabrication du crin végétal. Elle occupe une trentaine d'ouvriers.

Au point de vue sanitaire, la situation a laissé, pendant longtemps, beaucoup à désirer. C'est ainsi que, dans une période de 27 ans, de 1875 à 1901, on constate un chiffre de décès supérieur à celui des naissances : 420 contre 356.

Grâce à des plantations nombreuses, au déplacement du lavoir et aux travaux effectués pour l'écoulement des eaux, l'état sanitaire est devenu des plus satisfaisants et aujourd'hui la natalité est supérieure à la mortalité.

Situation des indigènes.........

Le dommage qu'a pu causer la création du centre aux indigènes a été plus que compensé par les avantages de toutes sortes qu'ils en ont retirés. C'est plutôt la colonisation privée qui leur a été préjudiciable, en ce sens qu'ils ont, d'une façon imprévoyante, aliéné de leur plein gré une quantité considérable de leurs terres, n'en réservant pas assez pour leurs besoins, et gaspillant, sans profit, le prix qu'ils avaient retiré de leur vente.

Cependant si on se reporte aux chiffres accusés au moment de l'application du Sénatus-Consulte, en 1869, on trouve que les douars-communes Benian et Makda, qui formaient ensemble la tribu des Zoua, avaient une population totale de 2.595 âmes, alors qu'elle est aujourd'hui de 3.267 pour Benian et de 2.925 pour Makda, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé.

Quant aux cultures, elles atteignaient pour les deux douars 47 charrues, alors que le dernier recensement en relève 243 pour le seul douar Benian.

Enfin, ce douar possède, à lui tout seul, plus de bestiaux que n'en avaient au rôle de 1867, les deux douars réunis :

	1867 Benian et Makda	1903 Benian (seul)
Bœufs.................	504	1.060
Moutons...............	3.406	4.450
Chèvres...............	2.610	5.600

Chevaux	29		204
Mulets	12		104
Anes	49		339

Pour le douar Souk-el-Barbata, sur lequel a été prélevée la majeure partie des terres affectées au centre de Taria, les chiffres donnés portent sur 1884 et 1903, et on y relève les différences suivantes :

	1884		1903
Population	638		783
Bœufs	150		180
Moutons	1.690		1.010
Chèvres	3.565		3.299
Chevaux et mulets	62		43
Anes	78		91
Charrues	38		47

PALIKAO

(Agrandissement)

Agrandi en 1872.

Superficie .... 703 hectares divisés en 16 concessions agricoles et 4 lots industriels

Origine des terres .... 129 hectares provenaient de parcelles disponibles du territoire primitif et 574 ont été prélevés sur le douar-commune Tirennitine. Ils ont été acquis par voie de cession amiable au prix de 17.261 fr. et l'expropriation n'a été prononcée que pour faciliter le règlement des indemnités.

Dépenses d'installation .... 69.100 francs.

Peuplement primitif .... 9 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 6 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population ..... 522 habitants en 1881, 1.312 habitants en 1901, dont 443 français, 510 indigènes, 134 marocains et 225 étrangers.

Naissances .... De 1875 à 1902... 779.

Décès .... id. ... 550.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales (1)............ 1.608 hect.
vignes .... 128 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 25 —

Bétail : Bœufs.................... 49
Moutons et chèvres 450
Chevaux et mulets....... 179

Matériel agricole : Charrues .... 189 valant 18.000 fr.
Autres instruments agricoles... 125 — 40.000 —
Constructions agricoles...... . 43 — 645.000 —

Industrie : Moulins à farine........... 3 — 3.500 —

Observations générales .... Créé par décret du 26 janvier 1870 ; sa superficie actuelle est de 1.828 hectares. Il est abondamment pourvu d'eau d'alimentation et d'irrigation provenant de deux lacs auxquels ont donné naissance les sources situées en amont du village et débitant 30 litres à la seconde.

(1) Dans ces chiffres sont comprises les terres acquises en dehors du périmètre de colonisation.

Les premiers habitants ont été très éprouvés par les fièvres paludéennes. Après l'exécution d'importants travaux d'assainissement : curage des lacs, bétonnage des canaux, plantatations, la situation sanitaire s'est très sensiblement modifiée.

Le développement de Palikao tient à la fertilité du sol et aux irrigations qui permettent de faire des cultures maraîchères dont les produits s'écoulent facilement à Mascara.

Le village comprenait, à sa création, 50 concessions qui ont été vendues à prix fixe suivant le régime établi par le décret du 31 décembre 1854. Elles furent acquises par 45 familles d'algériens et 5 d'immigrants.

Les 20 concessions de l'agrandissement ont été attribuées gratuitement aux conditions du décret du 15 avril 1874.

En résumé la situation de ce centre est excellente au point de vue agricole, et, sous le rapport commercial, c'est un des marchés les plus fréquentés où les indigènes de la région trouvent l'écoulement facile de leurs produits.

Situation des indigènes.........

La création du centre de Palikao n'a eu pour eux que des avantages. Ils sont couramment employés comme journaliers par les cultivateurs européens au moment des travaux agricoles, et leur rapprochement avec ceux-ci les amène peu à peu à abandonner leurs méthodes et leurs instruments de culture rudimentaires pour adopter la charrue française et suivre nos procédés de culture.

Si on se reporte en 1869, époque à laquelle a été appliqué à cette tribu le Sénatus-Consulte de 1868, et si on compare les chiffres qu'on relève dans le rapport présenté pour consacrer cette opération avec ceux que donnent les derniers recensements pour les deux douars Maoussa et Tirennifine, qui formaient l'ancienne tribu d'Ahl-Eghris Gharaba, on arrive aux constatations suivantes :

	1869	1903	en plus
Habitants	3.812	7.857	4.045
Bœufs	3.830	2.803	1.973
Moutons	6.311	17.312	11.001
Chèvres	707	3.391	2.684
Chevaux et mulets	176	843	667
Anes	117	786	679
Charrues	177	342	163

On voit qu'il y a eu, pour les deux douars réunis, une augmentation importante pour la population comme pour le cheptel et les cultures, et que la création de Palikao, et plus tard, celle du centre de Maoussa, loin de nuire à leur développement économique, semblent au contraire y avoir contribué pour une grande part.

FROHA

Créé en 1874.

Superficie. 1.026 hect. divisés en 28 concessions agricoles et 6 lots industriels.

Origine des terres. Prélevées sur le douar-commune Froha ; 283 hect. 86 ont été acquis à l'amiable au prix de 13.317 fr. 50 ; 234 hect. 86 par voie d'échange et pour lesquels il a été donné en compensation 230 hect. 10 a. 20 et une soulte de 460 francs. 133 hectares ont été laissés à ceux qui le détenaient et le surplus, 374 hectares, appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation. 89.800 francs.

Peuplement primitif. 13 immigrants et 21 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 2 indigènes.

Mouvement de la population. 95 habitants en 1881, 292 habitants en 1901, dont 152 français, 79 indigènes, 8 marocains et 53 étrangers.

Naissances. De 1876 à 1901... 126.

Décès. id. .. 84.

Situation économique.

Superficies complantées en céréales (1) .... 1.417 hect.
vignes .... 53 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ...... 47 —

Bétail : Bœufs 170
Moutons et chèvres 969
Chevaux et mulets 109

Matériel agricole : Charrues	170	valant	17.000 fr.
Autres instruments agricoles	179	—	60.000 —
Constructions agricoles	64	—	268.000 —

Observations générales. Dans les premières années de sa création, le centre de Froha a été très éprouvé par les fièvres paludéennes. Des travaux d'assainissement, des plantations d'arbres, et l'installation d'un bassin-filtre pour les eaux d'alimentation ont amélioré sensiblement l'état hygiénique et mis le centre dans des conditions de salubrité satisfaisantes.

Par leur énergie et leur travail, les colons de Froha ont réussi à se créer une certaine aisance.

Les jardins et les vergers sont irrigués au moyen d'un canal qui amène les eaux de l'oued Froha et permettent aux colons de se livrer aux cultures maraichères et fruitières.

Situation des indigènes. Indiquée dans la notice afférente à Aïn-Fekan : les douars qui ont contribué à la constitution de ces deux centres, ont la même origine et se trouvent dans des conditions identiques.

(1) Dans ces chiffres sont compris près de 500 hectares acquis par les colons de Froha en dehors du périmètre de colonisation.



MAOUSSA

Créé en 1875.

Superficie	1.174 hect. divisés en 34 concessions agricoles et 23 lots industriels.
Origine des terres	Elles ont été prélevées sur le douar-commune Maoussa et acquises à l'amiable au prix de 76.666 francs. L'expropriation n'a été prononcée que pour faciliter le règlement des indemnités.
Dépenses d'installation	173.000 francs.
Peuplement primitif	25 immigrants et 32 algériens, sur lesquels 19 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	11 algériens.
Mouvement de la population	157 habitants en 1881, 272 habitants en 1901, dont 211 français, 1 marocain et 60 étrangers.
Naissances	De 1877 à 1901 ... 178
Décès	id. ... 119
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales (1) .... 1.231 hect. vignes .... 210 — jardins (cultures maraîchères et arbustives). 45 —

Bétail : Bœufs 144
Moutons et chèvres 824
Chevaux et mulets 176

Matériel agricole : Charrues .... 145 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles 245 — 81.000 —
Constructions agricoles ... 68 — 285.000 —

(1) Dans ces chiffres se trouvent les terres acquises par les colons en dehors du territoire de colonisation.

Observations générales......... Maoussa réunissait au point de vue de la salubrité, de la richesse du sol et des facilités de communication, les conditions désirables de succès. Il fut, de plus, favorisé par un heureux choix de colons qui a beaucoup contribué à son rapide développement.

On peut considérer ce centre comme l'un des plus florissants de la contrée aussi bien par l'aisance dont jouit sa laborieuse population que par l'importance de sa production annuelle.

Il faut ajouter qu'à la suite de nombreuses acquisitions faites par les colons, la superficie primitive a notablement augmenté et que la valeur des terres de culture est de 6 à 700 francs l'hectare ; les jardins sont irigués par une prise sur l'Oued-Maoussa qui, à l'étiage, débite 30 litres à la seconde. Des canaux bétonnés permettent d'utiliser sans aucune perte tout le débit dont on peut disposer.

Dans les débuts, le village n'était alimenté que par des puits, l'eau se trouvant à une profondeur de 7 à 8 mètres. En 1879, le centre fut doté d'eau de source au moyen du captage et de l'adduction de la source de Haouïa.

Situation des indigènes........ Voir notice de Palikao. Les douars Maoussa et Tirennifine qui ont contribué à la constitution territoriale de ces deux centres, ont la même origine et se trouvent dans des conditions absolument semblables.

CHARRIER

Créé en 1877.

Superficie .... 467 hect. divisés en 10 concessions agricoles et 14 lots industriels.

Origine des terres .... Prélevées sur le douar-commune Ouizert ; elles ont été acquises par voie d'échange avec les indigènes, à qui on a donné en compensation 788 hectares de terres provenant de l'ancienne smala de spahis d'Ouizert.

Dépenses d'installation .... 97.600 francs.

Peuplement primitif .... 5 immigrants et 19 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 algérien et 1 étranger.

Mouvement de la population .... 123 habitants en 1881, 245 habitants en 1901, dont 85 français, 64 indigènes et 96 étrangers.

Naissances .... De 1880 à 1901... 171.

Décès .... id. ... 129.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales (1)............... 451 hect.
vignes.................. 16 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 11 —

Bétail : Bœufs.................. 16
Moutons et chèvres....... 500
Chevaux et mulets........ 78

Matériel agricole : Charrues........... 39 valant 4.000 fr.
Autres instruments agricoles. 32 — 46.000 —
Constructions agricoles.... 14 — 70.000 —

(1) Y compris des terrains acquis en dehors du territoire de colonisation.

Observations générales.........

Comme centre agricole, Charrier ne paraît pas appelé à prendre un essor considérable. Le territoire de colonisation s'est cependant augmenté des quelques terres que des habitants, disposant d'une certaine aisance, ont pu acquérir dans le voisinage. Par l'achat de ces terres et la réunion de plusieurs concessions dans les mêmes mains, il s'est constitué quelques exploitations importantes, dont deux surtout ont bien réussi et donnent un bon rendement. Au point de vue commercial, Charrier se trouve assez favorisé. Les céréales, l'alfa, le charbon et les écorces à tan sont l'objet de transactions actives.

Aussi, loin de diminuer, sa population a doublé de 1881 à 1901. Il convient de dire que c'est l'élément espagnol qui domine, attiré là par des travaux qui lui sont familiers : exploitation de l'alfa, du bois, du charbon et de l'écorce à tan.

L'alimentation est assurée par des eaux de source amenées au village par une machine élévatoire. Les eaux d'irrigation sont fournies par une dérivation de l'Oued-Saïda.

Situation des indigènes.........

La création de Charrier n'a porté aucun préjudice matériel aux indigènes puisqu'ils ont reçu, dans le même douar, des terres en compensation de celles qu'on leur avait prises.

La population du douar-commune Ouizert, qui était de 772 âmes en 1878 atteignait, en 1901, le chiffre de 1891, en augmentation de 1019 âmes.

Le cheptel a peu diminué ; par contre les cultures ont notablement augmenté, passant de 58 à 131 charrues.

OUIZERT

(Fermes)

Créées en 1878.

Superficie .... 690 hectares divisés en 6 lots.

Origine des terres .... Elles proviennent de l'ancienne smala de ce nom dont le territoire occupait une superficie de 1.544 hectares.

Dépenses d'installation .... 12.200 francs.

Peuplement primitif .... 6 algériens qui ont tous disparu.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant et 3 algériens.

Mouvement de la population ..... 72 habitants en 1881, 64 habitants en 1901, dont 21 français, et 43 étrangers.

Naissances et décès .... Comptés dans la section de Charrier.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 365 hect.
vignes .... 55 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)... 4 —

Bétail : Bœufs 26
Moutons et chèvres......... 680
Chevaux et mulets.......... 39

Matériel agricole : Charrues............. 26 valant 3.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 12 — 6.000 —
Constructions agricoles........ 11 — 65.000 —

Observations générales .... La culture des céréales et l'élevage du mouton sont les principales ressources de Ouizert.

A côté de la colonisation officielle, s'est étendue depuis quelques années dans de sérieuses proportions, la colonisation libre. Les ventes de terrains consenties par les indigènes à des européens (naturalisés ou espagnols) ont été nombreuses, de sorte que les propriétés européennes vont presque sans solution de continuité à droite et à gauche de la route de Ouizert, sur une longueur de 13 kilomètres qui séparent la smala de ce nom du centre de Charrier.

Situation des indigènes .... Les terrains concédés ou vendus appartenant à l'Etat, la situation des indigènes n'a été aucunement troublée du fait de la création des fermes.

Ils sont cependant dans une situation assez peu prospère, à raison des ventes successives qu'ils ont imprudemment consenties de gré à gré aux européens.

THIERSVILLE

Créé en 1878.

Superficie.................... 2.040 hectares divisés en 81 concessions agricoles et 20 lots industriels.

Origine des terres............ Elles ont été prélevées sur le douar-commune Sidi-ben-Moussa pour 1.150 hectares ; sur le douar-commune Guerdjoum pour 830 hectares : sur le douar-commune Makda pour 60 hectares.

Dépenses d'installation......... 248.000 francs.

Peuplement primitif........... 58 immigrants et 43 algériens, sur lesquels 18 immigrants et 20 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 28 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population .... 279 habitants en 1881, 636 habitants en 1901, dont 367 français 228 indigènes, 9 marocains et 32 étrangers.

Naissances.................. De 1879 à 1901... 418.

Décès....................... id. ... 257.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 1.670 hect.

vignes.................. 165 —

jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 20 —

Bétail : Bœufs................. 127

Moutons et chèvres....... 820

Chevaux et mulets.. 240

Matériel agricole : Charrues............ 100 valant 10.000 fr.

Autres instruments agricoles. 30 — 40.000 —

Constructions agricoles ..... 105 — 1.110.000 —

Observations générales......... Terres de première qualité, eaux d'alimentation et d'irrigation abondantes, salubrité parfaite, communications faciles, population agricole nombreuse et généralement aisée, telles sont les causes qui ont contribué au développement continu du centre de

Thiersville, aujourd'hui classé comme le plus florissant de la région.

Plusieurs familles ont particulièrement bien réussi : il faut l'attribuer à leurs connaissances agricoles et à leur travail, et, pour quelques-unes, aux ressources dont elles diposaient à leur arrivée.

Les cultures dominantes sont le blé, l'orge, l'avoine et la vigne.

Autour du village, grâce aux eaux d'irrigation, se sont créés de nombreux jardins fruitiers et maraîchers. Il a été fait beaucoup de plantations d'arbres.

Les transactions commerciales sont assez importantes : elles portent sur les céréales, les vins et les bestiaux.

Situation des indigènes.........

Trois douars-communes, ainsi qu'il a été dit plus haut, ont contribué à la constitution du territoire du centre de Thiersville : Sidi-ben-Moussa, Guerdjoum et Makda.

Si on compare leur situation actuelle à ce qu'elle était, en 1868 et 1869, au moment où leur a été appliqué le sénatus-consulte de 1863, les chiffres accusent un progrès manifeste et démontrent mieux qu'on ne saurait le dire, que le développement de la colonisation dans cette région n'a arrêté en rien celui de la situation des indigènes, s'il ne l'a pas précipité.

En prenant pour exemple, sur les trois douars, celui de Sidi-ben-Moussa, sur lequel a été effectué le plus gros prélèvement, on arrive à des constatations caractéristiques.

Le douar Sidi-ben-Moussa formait avec celui d'Aïn-Defla l'ancienne tribu des Ouled-Abd-el-Ouahed.

Le tableau ci-après indique la situation de ces deux douars en 1868-69, et celle que fournissent les derniers recensements

	1868-69	1902	En plus
Habitants.........	1.897	4.431	2.534
Bœufs...........	617	1.297	680
Moutons.........	4.081	6.642	2.561
Chèvres.........	991	2.713	1.722
Chevaux.........	43	216	173
Mulets..........	22	104	82
Anes............	55	342	287
Charrues.........	63	210	147

Pour Guerdjoum et Makda, c'est la même progression dans les chiffres de la population, du cheptel et des cultures.

AÏN-FARÈS

Créé en 1878.

Superficie.................... 1.102 hectares divisés en 30 concessions agricoles et 10 lots industriels.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Hadjadja, elles ont été acquises au prix de 38.888 francs, après acceptation, par les indigènes, des indemnités qui leur avaient été offertes. Il leur a été attribué en plus, à titre de compensation, trois des lots de ferme disponibles de l'Oued-Malah, d'une contenance totale de 178 hectares.

Dépenses d'installation......... 64.000 francs.

Peuplement primitif.......... 24 immigrants et 16 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants et 13 algériens.

Mouvement de la population..... 176 habitants en 1881, 320 habitants en 1901 dont 240 français. 8 marocains et 72 étrangers.

Naissances.................. De 1879 à 1901... 154.

Décès...................... id. ... 98.

Situation économique........ *Superficies complantées* en céréales................ 205 hect.
vignes.................... 362 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)........ 39 —

Bétail : Bœufs.................. 35
Moutons et chèvres 137
Chevaux et mulets........ 83

Matériel agricole : Charrues .... 25 valant 2.500 fr.
Autres instruments agricoles 57 — 20.000 —
Constructions agricoles ...... 58 — 243.000 —

Observations générales......... Aïn-Farès est, comme toute cette région de l'arrondissement de Mascara, adonné à la culture de la vigne. Un tiers du

territoire est en vignoble. Ses vins sont réputés à juste titre

A une altitude de 800 mètres, le village est bien aéré et sain. Son alimentation est assurée par la source d'Aïn-Farès qui coule au pied du village, et par la présence d'une nappe d'eau qui, en dehors des puits publics dont le village a été doté, permet à chaque propriétaire d'avoir un puits chez lui.

Situation des indigènes........ Les Hadjadja, sur lesquels ont été prélevées les terres qui ont servi à constituer le centre d'Aïn-Farès, avaient en 1868 une population de 961 individus. En 1901, époque du dernier dénombrement, le chiffre s'en élevait à 1.751.

Comme cheptel et comme cultures, on relève entre ces deux époques les différences suivantes. :

	1868	1901	en plus	en moins
Bœufs	143	577	434	»
Moutons	705	3.073	2.368	»
Chèvres	257	1.837	1.580	»
Chevaux	17	126	109	»
Mulets	4	54	50	»
Anes	29	153	124	»
Charrues	97	75	»	22

Sur un seul point, comme on le voit, il y a diminution, celui du nombre de charrues cultivées. Ce n'est pas tant à la création du centre qu'il faut imputer ce résultat qu'aux ventes de terres que les indigènes ont faites aux habitants de Mascara en quête de domaines pour reconstituer la partie de leur vignoble détruite par le phylloxéra, ou pour accroître l'étendue de celui qu'ils possédaient.

MATEMORE

Créé en 1879.

Superficie ... 1.538 hectares divisés en 36 concessions agricoles et 16 lots industriels.

Origine des terres ... Elles ont été prélevées sur les douars-communes Aïn-Defla pour 535 hectares ; Zellaga pour 615 hectares ; Maoussa pour 352 hectares ; 36 hectares formaient le domaine public.
Les terrains ont été expropriés par arrêté du 29 octobre 1879 et acquis au prix de 127.000 francs, plus quelques échanges de terres qui ont fait l'objet de 18 actes de dation en paiement.

Dépenses d'installation ... 180.000 francs.

Peuplement primitif ... 22 immigrants et 30 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux ... 22 algériens.

Mouvement de la population ... 162 habitants en 1881, 188 habitants en 1901, dont 178 français et 10 étrangers.

Naissances ... De 1880 à 1901 ... 113.

Décès ... id. ... 83.

Situation économique ... *Superficies complantées* en céréales ... 1.160 hect.
vignes ... 60 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives) 51 —

Bétail : Bœufs ... 137
Moutons et chèvres ... 779
Chevaux et mulets ... 163

Matériel agricole : Charrues ... 138 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles. 228 — 76.000 —
Constructions agricoles ... 60 — 252.000 —

Observations générales ... Matemore possède tous les éléments de prospérité désirables. salubrité, richesse du sol, eaux d'alimentation et d'irrigation, facilités de communication.
Sa population unie et laborieuse, après avoir défriché et mis en rapport les terres qu'elle tenait de l'Etat, a progressivement étendu son périmètre primitif d'un millier d'hectares au moyen d'acqui-

sitions en territoire indigène. Matemore peut être classé parmi les meilleurs centres de production de l'arrondissement de Mascara.

Ses débuts ont été pénibles, mais à partir de 1884, cinq ans après sa création, le village a commencé à prendre son essor.

Le sol presque partout défriché se prête par sa nature à toutes sortes de cultures : les blés, les orges et les avoines y viennent bien.

Le village n'était, à sa création, alimenté que par des eaux de puits. L'adduction, en 1887, des eaux de l'oued Louzet a assuré son alimentation d'une façon plus satisfaisante en même temps qu'elle a permis d'irriguer ses lots de jardin, lui fournissant ainsi un nouvel élément de prospérité.

Situation des indigènes........

Le territoire de Matemore a été constitué par des prélèvements sur les douars-communes Aïn-Defla, Maoussa et Zellaga.

On a vu, dans les notices concernant Palikao, Maoussa et Thiersville quelle était la situation actuelle des indigènes appartenant aux deux premiers douars. On se bornera donc à donner ici les chiffres s'appliquant à celui de Zellaga.

La population est restée à peu près stationnaire : elle était de 1.862 âmes en 1868 ; elle était de 1.792 en 1901. Mais, si l'on compare la population actuelle des trois douars qui constituaient l'ancienne tribu des Metchatchil : Zellaga, Froha et Fekan, population dont le chiffre atteint 5.471 âmes, on constate une augmentation de 650 unités par rapport au chiffre de 1868 qui était, pour toute la tribu, de 4.821 âmes seulement. Il est probable que des familles appartenant aux Zellaga sont passeés dans le douar Froha ou dans celui d'Aïn-Fekan.

Quant au cheptel, il a subi une diminution assez sensible. Par contre, le nombre de charrues a augmenté : 314 en 1903 contre 269 en 1868.

THIZI

Créé en 1879.

Superficie.................... 1.821 hectares divisés en 30 concessions agricoles, 2 lots de ferme et 30 lots industriels.

Origine des terres............ 1.515 hectares ont été expropriés, 765 hectares sur le douar-commune Gueïthna et 750 hectares sur celui des Froha moyennant le prix de 84.303 fr. 70. Le surplus se composait de propriétés privées, de biens appartenant à l'Etat et au domaine public.

Dépenses d'installation......... 184.000 francs.

Peuplement primitif........... 31 immigrants et 31 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 19 algériens, 1 étranger et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 263 habitants en 1881, 362 habitants en 1901, dont 238 français, 26 étrangers et 98 indigènes.

Naissances.................... De 1880 à 1901... 292.

Décès........................ id. ... 162.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.230 hect.
vignes .... 55 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 54 —

Bétail : Bœufs..................... 753
Moutons et chèvres......... 824
Chevaux et mulets.......... 170

Matériel agricole : Charrues............ 146 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles. 234 — 78.000 —
Constructions agricoles...... 70 — 294 000 —

Observations générales......... Les terres sont assez fertiles, mais très fortes, et se prêtent plus à la culture des céréales qu'à celle de la vigne.

Néanmoins, il a été constitué quelques vignobles sur les coteaux d'Aïn-Thizi.

Les principales industries se trouvent représentées dans le centre, avantage que ne possèdent pas beaucoup d'autres villages et qu'il doit à sa situation comme point de bifurcation des lignes desservant Mascara et Saïda.

Laborieuse et intelligente, la population a su donner une plus-value considérable aux propriétés rurales et augmenter, d'une manière très sensible, l'importance de sa production annuelle.

Le centre de Thizi est en bonne voie de prospérité.

Situation des indigènes........

On a déjà dit que le douar-commune Froha n'a pas eu à souffrir de la création des centres de Frohá et de Thiersville pour lesquels des prélèvements avaient été effectués sur son territoire.

Quant au douar El-Gueïthna qui, avec le douar Sidi-ben-Hanifia, formait l'ancienne tribu d'Oued-el-Hammam, sa population était, en 1869, de 2.431 individus, alors qu'en 1901 elle s'élève à 4.338, en augmentation de 1.907 unités.

Son cheptel et ses cultures sont également en accroissement. Il n'y a, pour s'en rendre compte, qu'à comparer les chiffres qui lui sont propres avec ceux de la tribu telle qu'elle était constituée en 1869.

	Douar El-Gueïthna en 1903 —	Tribu d'Oued-el-Hamman en 1869 —
Bœufs	1.060	605
Moutons	5.600	7.013
Chèvres	6.153	5.587
Chevaux	340	59
Mulets	135	15
Anes	526	63
Charrues	298	300

A lui seul, comme on le voit, le douar El-Gueïthna est plus riche aujourd'hui que ne l'était autrefois la tribu entière.

SONIS

Créé en 1881 sous le nom de *Haïtia*. — Agrandi en 1891.

Superficie	du territoire primitif	962 hect.
	de l'agrandissement	118 —
	Total	1.080 hect.

divisés en 32 concessions agricoles et 18 lots industriels, dont 5 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres — 962 hectares ont été prélevés sur le douar-commune El-Bordj. 118 hectares sur le douar Tirennifine.

Les terres d'El-Bordj ont été acquises par voie de vente à l'amiable au prix de 48.215 fr. 46 et les autres au prix de 17.403 fr. 90 : ensemble : 65.619 fr. 36.

épenses d'installation — 182.000 francs.

Peuplement primitif — 16 immigrants et 34 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux — 11 algériens.

Mouvement de la population — 91 habitants en 1886, 191 habitants en 1901, dont 147 français et 44 étrangers.

Naissances — De 1882 à 1901... 76.

Décès — — ... 75.

Situation économique — *Superficies complantées* en céréales ... 700 hect.

vignes	190 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	15 —

Bétail :

Bœufs	20
Moutons et chèvres	900
Chevaux et mulets	60

Matériel agricole :

Charrues	80	valant	8.000 fr.
Autres instruments agricoles	50	—	28.000 —
Constructions agricoles	25	—	50.000 —

Situé en dehors des grandes voies de communications, Sonis est un village essentiellement agricole, appelé probablement à devenir un centre viticole important. Près de 200 hectares de vigne ont été plantés par des viticulteurs demeurant presque tous à Mascara, qui en dehors du périmètre de colonisation, ont fait l'acquisition de plus de 1.500 hectares de terres. Leur intention est de créer dans cette région de vastes vignobles pour remplacer ceux de Mascara envahis par le phylloxéra.

Les colons de Sonis, qui jouissent déjà d'une certaine aisance, suivent cet exemple.

Situation des indigènes .... La création, dans cette région, d'un vignoble important a assuré aux indigènes un travail à peu près régulier. Ce sont eux qui fournissent toute la main-d'œuvre pour les travaux de piochage, de labour et de vendanges. Leur situation est aujourd'hui en progrès remarquable sur ce qu'elle était en 1868.

	1868	1903	En plus
Habitants	2.048	4.286	2.238
Bœufs	303	893	590
Moutons	2.915	5.732	2.817
Chèvres, chevaux, mulets	92	206	114
Anes	63	331	268
Charrues	82	119	37

UZÈS-LE-DUC

Créé en 1884, sous le nom de *Fortassa*.

Superficie............ 2.923 hectares divisés en 80 concessions agricoles et 19 lots industriels.

Origine des terres............ 1.353 hectares appartenant à l'Etat et 1.570 achetés à l'amiable aux douars-communes Oued-el-Tat et Oued-el-Abd (ancienne tribu des Chellog), moyennant 69.478 francs,

Dépenses d'installation......... 640.000 francs.

Peuplement primitif........... 29 immigrants et 70 algériens sur lesquels 17 immigrants et 37 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 18 algériens, 6 étrangers et 3 indigènes.

Mouvement de la population.... 142 habitants en 1886, 485 habitants en 1901, dont 222 français, 193 indigènes et 70 étrangers dont 4 marocains.

Naissances.................. De 1872 à 1902... 118.

Décès...................... id. .. 193.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)............. 4.010 hect.
vignes.................. 50 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 30 —

Bétail : Bœufs.................. 40
Moutons et chèvres...... 2.000
Chevaux et mulets....... 125

Matériel agricole : Charrues.... .... 350 valant 35.000 fr.
Autres instruments agricoles 90 — 60.000 —
Constructions agricoles.. .. 110 — 250.000 —

Industrie : Moulin à farine........... 1 — 10.000 —

(1) Dans ces chiffres se trouvent compris les terrains acquis par les colons d'Uzès-le-Duc en dehors du territoire de colonisation.



Observations générales........

Par suite de sa situation entre deux rivières, la Mina et l'Oued-el-Abd, le village d'Uzès-le-Duc a été, dans les débuts très éprouvé par les fièvres paludéennes. Aujourd'hui la situation sanitaire s'est sensiblement améliorée sous l'action des plantations ainsi que des travaux récemment effectués pour y amener l'eau des sources de Medjaref.

D'autre part, les terres composant les lots de culture, étaient de qualité médiocre, et dans nombre de concessions, 10 à 15 hectares seulement sur 30 à 35, pouvaient être cultivés avec de réels profits.

L'ouverture de la voie ferrée de Mostaganem à Tiaret a contribué à relever Uzès-le-Duc qui tend à devenir un centre commercial important. Il s'y tient, tous les lundis, un marché très fréquenté par les indigènes des communes-mixtes de Frenda, La Mina, Zemmora et Cacherou.

Situation des indigènes.........

La population indigène a retiré de sérieux avantages de la création d'Uzès-le-Duc. Indépendamment du travail qu'elle trouve chez les colons, principalement au moment des labours et des moissons, elle a, à proximité, un marché où elle peut facilement écouler tous ses produits, en même temps que s'approvisionner de marchandises et fournitures nécessaires à sa consommation.

Au dénombrement de 1886, deux ans après la création d'Uzès-le-Duc, la population de la tribu des Chellog était de 2.739 âmes, en 1891 elle était de 3,102, et en 1901 de 3.752, soit une augmentation de 1.013 unités en quinze années.

FRENDA

Transformé en 1884 en centre agricole européen.

Superficie. 1.849 hectares divisés en 15 concessions agricoles.

Origine des terres. Elles ont été prélevées sur le douar-commune Haouaret, et indirectement sur celui des Hassinat qui a cédé des terres pour les échanges à faire avec les Haouaret.

Sur les 1.849 hectares, 447 ont été acquis à l'amiable au prix de 12.342 fr. 61, et 690 par voie d'échanges ; 624 ont été laissés à leurs propriétaires ; le surplus comprenait, en dehors du domaine public, des terres appartenant à l'Etat.

Dépenses d'installation. 222.500 francs.

Peuplement primitif. 6 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 2 algériens.

Mouvement de la population. 1.060 habitants en 1881, 1.922 habitants en 1901, dont 473 français, 1.129 indigènes musulmans, 135 marocains et 185 étrangers.

Naissances. De 1894 à 1901... 250.

Décès. id. ... 162.

Situation économique.

Superficies complantées en céréales: 2.350 hect.
vignes: 55 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives): 37 —

Bétail : Bœufs: 328
Moutons et chèvres: 1.200
Chevaux et mulets: 225

Matériel agricole : Charrues	42	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	60	—	19.000 —
Constructions	147	—	450.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	24.000 —

Observations générales. Petite ville arabe devenue en 1880 le siège d'une commune mixte : agrandie en 1884, d'une part, de 27 hectares divisés en 89 lots à bâtir, et d'autre part, d'un périmètre agricole constitué dans le but de renforcer l'élément européen.

En dehors de ce périmètre, les européens ont acquis des domaines importants ; un d'entre eux possède à lui seul, plus de 6.000 hectares.

Les terres de Frenda sont très favorables à la culture des céréales et à celle de la vigne à laquelle quelques colons ont commencé à se livrer.

Ils ont aussi créé des vergers et des jardins potagers, où fruits et légumes viennent très bien.

Situation des indigènes.........

La population indigène de la ville n'a fait que gagner à voir l'élément européen s'implanter auprès d'elle. Elle figure pour plus de moitié, 410 âmes, dans l'accroissement de population qui s'est produit de 1886 à 1901, passant de 719 à 1.129 habitants.

Si on prend les deux douars qui ont été touchés par la constitution du périmètre de colonisation, les Haouaret et les Hassinat, on voit qu'eux aussi sont en progrès sous le rapport de la population, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après :

	1886	1901	En plus
Haouaret	2.034	2.475	441
Hassinat	239	265	26

Il y a, de plus, installés dans ces deux douars, 66 français et 25 marocains, élément nouveau qui n'existait pas en 1886.

Sous le rapport des cultures et du cheptel voici la comparaison des chiffres de 1893 et 1903 :

	En 1893		En 1903	
	Haouaret	Hassinat	Haouaret	Hassinat
Charrues cultivées	83	21	105	27
Bœufs	1.073	207	1.239	121
Moutons	9.665	3.160	13.200	5.250
Chèvres	2.118	87	4.420	240
Chevaux, mulets	232	26	402	38
Anes	270	56	394	35

Ainsi qu'on le voit, il y a progression sensible, surtout pour le douar Haouaret qui est le plus en contact avec le centre de Frenda. Ce fait est significatif.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

MENDEZ

Créé en 1871.

Superficie	Des concessions attribuées à titre gratuit : 189 hectares divisés en 7 groupes agricoles.
Origine des terres	Terrains domaniaux disponibles sur les 2.350 hectares que comprenait le territoire primitif de Mendez.
Dépenses d'installation	47.800 francs en plus de 91.500 francs qui avaient été dépensés sur l'exercice 1870.
Peuplement primitif	7 algériens, sur lesquels 3 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens.
Mouvement de la population	85 habitants en 1881, 312 habitants en 1901, dont 141 français, 124 indigènes musulmans et 47 étrangers.
Naissances	De 1871 à 1901... 122.
Décès	id. ... 83.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 1.188 hect. vignes ... 14 — jardins (cultures maraîchères et arbustives). 1 — *Bétail :* Bœufs ... 248 Chevaux et mulets ... 90 *Matériel agricole :* Charrues ... 67 Autres instruments agricoles. 39 Constructions agricoles ... 29
Observations générales	Créé par décret du 31 juillet 1871 pour 71 feux, avec un territoire de 2.350 hectares. C'est le dernier village de colonisation où le système de la vente à prix fixe ait été appliqué. Soixante-six lots furent ainsi aliénés au profit de 21 immigrants et 45 algériens. Au moment où le décret du 16 octobre 1871 substitua à la vente à prix fixe, le régime de la concession gratuite avec obligation de résidence, sept lots avaient fait retour à l'Etat par suite de déchéances et furent concédés à titr gratuit. Pays d'élevage et de céréales, le territoire de Mendez comprend cinq grandes fermes formées par la réunion de plusieurs concessions.
Situation des indigènes	Les terres des douars-communes Oulad-Raja et Oulad-Lazereg qui ont servi à la création de Mendez, appartenaient à l'Etat. La situation des indigènes n'a donc subi aucune atteinte du fait de cette création.

SAINT-AIMÉ

Créé en 1873 sous le nom de *Djiddiouïa*. — Agrandi en 1879.

Superficie .... Territoire primitif .... 2.443 hect.
— agrandissement .... 1.857 —

Total... 4.300 hect.

divisés en 94 concessions agricoles, 4 lots de ferme et 9 lots industriels, dont 33 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres .... Sur les 4.300 hectares, 282 ont été laissés à leurs propriétaires, 271 appartenaient à l'Etat, le restant, 3.747 hectares, a été prélevé sur les douars-communes El-Guerraoua (2.003 hect.), Hamadena (300 hect.) et Abd-el-Goui (1.444 hect.).

Ces 3.747 hect. ont été acquis à l'amiable au prix de 131.724 fr. 18. Les mesures d'expropriation auxquelles on a eu recours ont été de pure forme et n'ont eu d'autre but que d'accélérer et faciliter le règlement des indemnités.

Dépenses d'installation .... 680.000 francs, dont 580.000 ont été consacrés à la construction du barrage de la Djiddiouïa et des canaux d'irrigation.

Peuplement primitif .... 31 immigrants et 76 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 16 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants, 26 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population .... 555 habitants en 1881, 688 habitants en 1901, dont 621 français, 7 marocains et 60 étrangers.

Naissances .... De 1873 à 1902... 425.

Décès .... id. ... 336.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.432 hect.
vignes .... 44 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 4 —

Bétail : Bœufs 215
Moutons et chèvres...... 282
Chevaux et mulets 129



Matériel agricole : Charrues............	205	valant	20.000 fr.
Autres machines agricoles...	196	—	80.000 —
Constructions agricoles......	104	—	810.000 —
Industrie : Moulin à farine.............	1	—	80.000 —

Observations générales......... Malgré la construction du barrage de la Djiddiouïa, le rendement des céréales qui constituent la base de la production agricole de Saint-Aimé, a longtemps manqué de stabilité. Il s'est aujourd'hui relevé dans des proportions assez sensibles du fait de l'amélioration des méthodes culturales.

La situation peut être considérée comme très satisfaisante au point de vue ethnique, puisque sur 688 habitants en 1901, Saint-Aimé comptait 621 français.

Situation des indigènes......... Un marché assez important qui se tient le lundi à Saint-Aimé, leur procure des facilités de transactions dont ils profitent largement.

Leur population totale est passée de 5.685 habitants en 1881 à 6.444 en 1901.

BOSQUET

Créé en 1873.

Superficie .... 1.293 hectares divisés en 50 concessions agricoles.

Origine des terres .... Prélèvement sur le douar-commune Chouachi moyennant des compensations territoriales et uns soulte en argent de 30.000 fr.

Dépenses d'installation .... 212.000 francs.

Peuplement primitif .... 27 immigrants, dont 20 alsaciens-lorrains et 23 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 19 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population ..... 301 habitants en 1881, 456 habitants en 1901, dont 272 français, 99 indigènes et 85 étrangers.

Naissances .... De 1873 à 1902 .. 868.

Décès .... id. ... 463.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales (1) .... 608 hect
vignes .... 710 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres 532
Chevaux et mulets 102

Matériel agricole : Charrues 187
Autres instruments agricoles .. 108
Constructions agricoles 61

Observations générales .... Le périmètre de Bosquet s'est notablement accru par suite d'acquisitions privées ; il comprend aujourd'hui 2.700 hectares. Les terres un peu sablonneuses ne se prêtent que d'une manière relative à la culture des céréales ; par contre, la vigue qui occupe plus de la moitié du territoire primitif, donne de bons rendements et des produits appréciés.

La situation du peuplement est satisfaisante. La plupart des colons sont dans l'aisance.

Situation des indigènes .... Par le fait de la création du centre de Bosquet et surtout des ventes volontaires qu'ils ont consenties, les indigènes du douar Chouachi se trouvent privés d'une assez grande partie de leurs terres, — d'où moins de cultures et moins de cheptel. Par contre, ils s'emploient beaucoup dans les exploitations européennes et en retirent des moyens d'existence probablement plus larges.

Leur nombre s'est élevé de 4.049 en 1873, à 4.559 en 1901.

(1) Y compris les terres acquises en dehors du territoire de colonisation.

CASSAIGNE

Créé en 1873.

Superficie	1.239 hectares divisés en 50 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées par voie d'expropriation sur les douars-communes Chouachi (833 hect.), et Mzila (384 hect.) moyennant une indemnité de 27.350 francs.
Dépenses d'installation	210.000 francs.
Peuplement primitif	34 immigrants, dont 24 alsaciens-lorrains, et 16 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants, 32 algériens, 3 étrangers et 16 indigènes.
Mouvement de la population	527 habitants en 1881, 736 habitants en 1901, dont 388 français, 308 indigènes musulmans, 5 marocains et 35 étrangers.
Naissances	De 1873 à 1902... 434.
Décès	id. ... 263.

Situation économique

Superficies complantées en céréales	304 hect.	
vignes	386 —	
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	12 —	

Bétail : Bœufs	70
Moutons et chèvres	160
Chevaux et mulets	66

Matériel agricole : Charrues	72	valant	7.000 fr.
Autres instruments agricoles	70	—	20.000 —
Constructions agricoles	44	—	40.000 —

Observations générales

Au point de vue cultural, même situation qu'à Bosquet : la vigne occupe plus de la moitié des superficies cultivées.

Siège de commune mixte, Cassaigne est devenu un centre commercial important où les indigènes du Dahra viennent en grand nombre s'approvisionner et vendre leurs produits.

Situation des indigènes

Contrairement aux indigènes du douar Chouachi qui ont vendu de gré à gré, à des européens, une grande partie de leurs terres, ceux du douar M'Sila, plus avisés et aussi plus laborieux ont racheté une quantité importante des terres qu'ils avaient cédées pour la création de Cassaigne.

Ils se livrent en grand à la culture du figuier dont les fruits, prélèvement fait de ce qui est nécessaire à leur nourriture, sont vendus sur les marchés de la région.

OUILLIS

Créé en 1873. — Agrandi en 1878.

Superficie.................... 1.101 hectares divisés en 22 concessions agricoles et 4 groupes industriels. Ces 4 groupes et 16 concessions ont été formés lors de l'agrandissement.

Origine des terres............. Prélèvement, par voie d'expropriation, de 900 hectares sur le douar-commune Chouachi et 201 hectares sur celui des Oulad-bou-Kamel, moyennant une indemnité de 37.000 francs.

Dépenses d'installation......... 103.000 francs.

Peuplement primitif........... 18 immigrants, dont 4 alsaciens-lorrains, et 8 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 8 algériens.

Mouvement de la population..... 120 habitants en 1881, 187 habitants en 1901, dont 137 français 12 indigènes et 38 étrangers.

Naissances................... De 1873 à 1901... 160.

Décès........................ id. ... 136.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 158 hect.
vignes.................. 470 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives....... 6 —

Bétail : Bœufs........................ 23
Moutons et chèvres............. 80
Chevaux et mulets.............. 42

Matériel agricole : Charrues............ 34 valant 4.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 31 — 30 000 —
Constructions.............. 30 — 300.000 —

Observations générales......... Centre prospère ; son territoire peu favorable à la culture des céréales, se prête éminemment à celle de la vigne qui a pris un grand développement et donne des produits d'une richesse exceptionnelle.

Le périmètre primitif s'est accru, dans un rayon de 4 à 5 kilomètres, de moyennes et de grandes exploitations qui sont en pleine voie de prospérité.

Situation des indigènes......... N'a subi aucun changement appréciable en ce qui concerne les Oulad-bou-Kamel. Pour le douar Chouachi, voir la notice de Bosquet.

GUERTOUFA

Créé en 1874. — Agrandi en 1885 et 1894.

Superficie	Territoire primitif	880 hect.
	1er agrandissement	371 —
	2e agrandissement	698 —
	Total	1.949 hect.

divisés en 53 concessions agricoles et 7 lots industriels. Les 25 concessions agricoles et les 7 lots industriels formés lors de la création, ainsi que les 11 concessions agricoles formées lors du 1er agrandissement ont été attribués gratuitement. Les 17 concessions agricoles du 2e agrandissement ont été vendues aux enchères publiques.

Origine des terres. — Cession par le douar-commune Guertoufa, au prix de 40.000 francs, de 458 hectares de terres collectives et de 373 hectares de communaux de douar, et plus tard, pour l'agrandissement, de 1.118 hectares pour lesquels des compensations territoriales ont été attribuées aux indigènes qui en avaient la jouissance, compensations prélevées sur les terres collectives non occupées.

Dépenses d'installation. — 128.000 francs.

Peuplement primitif. — 3 immigrants et 56 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 17 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. — 1 immigrant et 7 algériens.

Mouvement de la population. — 157 habitants en 1881, 299 habitants en 1901, dont 206 français, 45 indigènes, 2 marocains et 46 étrangers.

Naissances. — De 1881 à 1901... 121.

Décès. — id. ... 86.

Situation économique.

Superficies complantées	en céréales	572 hect.
	vignes	88 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives	24 —

Bétail :	Bœufs	38
	Moutons	127
	Chevaux et mulets	115

Matériel agricole : Charrues	44	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	75	—	12.000 —
Constructions agricoles	24	—	150.000 —

Observations générales. — Terrains excellents pour la culture des céréales qui donnent des produits rémunérateurs, et pour l'élevage.

Toutes les terres disponibles autour du périmètre de colonisation ont été acquises par des européens et sont aujourd'hui en valeur.

Situation des indigènes. — Les indigènes ont conservé des terres de culture largement suffisantes. Leur nombre s'est élevé de 2.700 au moment de la création du centre, à 3.267 en 1901.

RENAULT

Créé en 1874.

Superficie	2.745 hect. divisés en 80 concessions agricoles et 20 lots industriels.
Origine des terres	272 hectares de terrains domaniaux et 2.473 hectares vendus à l'amiable par le douar-commune Kasbah-Mazouna moyennant le prix principal de 22.000 francs et des compensations territoriales d'une valeur de 55.000 francs.
Dépenses d'installation	246.000 francs.
Peuplement primitif	54 immigrants, dont 16 alsaciens-lorrains, et 46 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 24 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants, 38 algériens, 1 étranger et 3 indigènes.
Mouvement de la population	430 habitants en 1881, 695 habitants en 1901, dont 467 français, 212 indigènes, 2 marocains et 14 étrangers.
Naissances	De 1875 à 1902... 496.
Décès	id. ... 299.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 1.100 hect.
vignes .... 300 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs 400
Moutons et chèvres....... 1.315
Chevaux et mulets 205

Matériel agricole :			
Charrues............	180	valant	15.000 fr.
Autres instruments agricoles	141	—	40.000 —
Constructions agricoles.....	195	—	180.000 —
Industrie : Moulin à farine............	1	—	2.000 —

Observations générales .... Siège de la commune mixte de ce nom, Renault s'est considérablement développé au cours de ces dernières années. Les terres sont de très bonne qualité et conviennent aussi bien à la culture des céréales qu'à celle de la vigne qui est répartie en un certain nombre de moyennes exploitations.

L'élevage y est aussi pratiqué avec succès. La population de Renault a augmenté d'un tiers en 20 ans.

Situation des indigènes .... Le contact des européens a complètement transformé les procédés de culture des indigènes qui emploient à peu près exclusivement des charrues françaises.

SIRAT

Créé en 1874.

Superficie.................... 548 hect. divisés en 16 concessions agricoles et 4 lots industriels.

Origine des terres............. 78 hectares appartenaient à l'Etat ou à des européens qui ont été laissés en possession : 470 hectares ont été prélevés sur les douars-communes Hassaïnia et Oulad-bou-Abça, par voie d'expropriation, moyennant une indemnité de 33.000 francs.

Dépenses d'installation......... 47.000 francs.

Peuplement primitif........... 11 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 8 algériens.

Mouvement de la population..... 110 habitants en 1881, 108 habitants en 1901, dont 93 français, 12 indigènes musulmans et 3 étrangers.

Naissances.................. De 1874 à 1902... 121.

Décès...................... id. ... 78.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 530 hect.
vignes.................... 282 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)....... 10 —

Bétail : Bœufs.................. 55
Moutons et chèvres,...... 560
Chevaux et mulets....... 54

Matériel agricole : Charrues........... 65 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 69 — 50.000 —
Constructions agricoles....... 26 — 200.000 —

Observations générales........ Bien que la population européenne de Sirat soit restée stationnaire, le centre a pris au point de vue agricole et matériel, un développement tout à fait satisfaisant. Son territoire convient à tous les genres de culture et particulièrement à celle de la vigne qui donne des rendements supérieurs en qualité et en quantité.

Situation des indigènes........ Le bien-être matériel des indigènes s'est accru parallèlement à celui des européens : l'étendue de leurs cultures a augmenté de plus d'un tiers, tandis que leur population s'élevait de 2.608 habitants en 1874 à 4.282 en 1902.

ZEMMORA

(Agrandissement)

Agrandi en 1874 (941 hect.) et en 1889 (298 hect.).

Superficie .... totale des agrandissements : 1.239 hectares divisés en 48 concessions agricoles et 13 lots industriels. Ces 13 lots et 10 concessions datent du deuxième agrandissement

Origine des terres .... 918 hectares appartenaient à l'Etat ; 321 ont été acquis au prix de 10.462 francs et provenaient pour 214 du douar-commune Oulad-Rala et pour 107 du douar Harartsa.

Dépenses d'installation .... 93.500 francs.

Peuplement primitif .... (*non compris les lots industriels*) 24 immigrants, dont 22 alsaciens-lorrains, et 24 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 9 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 465 habitants en 1881, 849 habitants en 1901, dont 346 français, 340 indigènes, 30 marocains et 133 étrangers.

Naissances .... De 1874 à 1895... 390.

Décès .... id. ... 242.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.288 hect.
vignes...... .... 50 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ..... 7 —

Bétail : Bœufs 344
Moutons et chèvres........... 335
Chevaux et mulets.......... 248

Matériel agricole : charrues............ 228
Autres instruments agricoles. 314
Constructions agricoles...... 28

Industrie : Moulin à farine .... 1 valant 15 000 —

Observations générales .... Territoire composé de terres argilo-calcaires de bonne qualité, convenant très bien aux céréales, à la vigne et à l'élevage. La grande culture a absorbé les petites exploitations et l'on peut compter à Zemmora un certain nombre de propriétaires qui possèdent plusieurs centaines d'hectares de terres provenant soit de la réunion de plusieurs concessions, soit d'acquisitions faites aux indigènes.

Siège de la commune mixte et d'une petite garnison, pourvu d'un marché hebdomadaire largement approvisionné, Zemmora se développe rapidement. Son territoire est à peu près entièrement mis en valeur. La population a presque doublé en 20 ans.

Situation des indigènes .... Sans modification appréciable.



HAMADENA

Créé en 1875 (837 hectares). — Agrandi en 1892 (235 hectares).

Superficie............ 1.072 hectares divisés en 20 concessions agricoles et 12 lots industriels, dont 8 restés vacants ont été incorporés dans autant de groupes agricoles formés avec les 235 hectares de l'agrandissement.

Origine des terres............ 438 hectares appartenaient à l'Etat : 634 hectares ont été prélevés sur le douar-commune Hamadena, et acquis par voie d'échange moyennant des compensations territoriales et une soulte de 12.000 francs.

Dépenses d'installation......... 81.000 francs.

Peuplement primitif........... 16 immigrants et 16 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 7 algériens.

Mouvement de la population..... 61 habitants en 1881, 114 habitants en 1901, dont 77 français et 37 indigènes.

Naissances.................. De 1877 à 1901... 53.

Décès...................... id. ... 50.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............. 700 hect.
vignes................. 20 —

Bétail : Bœufs.................. 150
Moutons et chèvres....... 800
Chevaux et mulets........ 80

Matériel agricole : Charrues.......... 50 valant 5.000 fr.
Autres instruments agricoles 20 — 10.000 —
Constructions agricoles..... 30 — 150 000 —

Observations générales......... Centre peu prospère en raison de l'insuffisance des eaux de pluie et d'irrigation.

La culture des céréales, souvent peu fructueuse, est la seule possible. La vigne réussit difficilement. L'élevage des bestiaux pratiqué sur une assez large échelle, donne dans l'ensemble de bons résultats.

Situation des indigènes......... Sans changement appréciable.

Le chiffre de la population indigène est passé de 2.103 habitants en 1881, à 2.498 en 1901.

NOUVION

Créé en 1875, sous le nom d'*El-Ghomri*.

Superficie .... 1.319 hect. divisés en 31 concessions agricoles et 12 lots industriels.

Origine des terres............ Vente à l'amiable, par le douar-commune El-Ghomri, de 1.191 hectares moyennant le prix principal de 55.400 francs, — le restant comprenait 91 hectares qui ont été laissés à leurs propriétaires et 37 hectares dépendant du domaine public.

Dépenses d'installation......... 73.300 francs.

Peuplement primitif........... 23 immigrants et 20 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 21 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 124 habitants en 1881, 104 habitants en 1901, dont 71 français, 27 indigènes musulmans et 6 étrangers.

Naissances.................... De 1875 à 1902... 125.

Décès...................... id. ... 118.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales...............			695 hect.
vignes................			34 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..			2 —
Bétail : Bœufs..................	136		
Moutons et chèvres... ...	620		
Chevaux et mulets........	61		
Matériel agricole : Charrues	42	valant	4.000 fr.
Autres instruments agricoles	54	—	25.000 —
Constructions agricoles	45	—	180 000 —

Observations générales......... Les fièvres paludéennes qui ont sévi jusqu'en 1884, ont fâcheusement entravé le développement de Nouvion. Elles ont aujourd'hui complètement disparu grâce à d'importants travaux d'assainissement.

Le centre est actuellement pourvu d'eau d'alimentation et d'irrigation abondantes. Les terres sont bonnes et se prêtent bien à la culture des céréales et de la vigne, ainsi qu'aux cultures maraîchères et arbustives.

A signaler au point de vue industriel, la fabrication des balais de sorgho dont la matière première est fournie par la culture locale.

Situation des indigènes.... ... La situation économique des indigènes du douar El-Ghomri est des plus satisfaisantes : le nombre des indigènes de ce douar est passé de 1.084 en 1874, à 1.520 à 1903 ; il a donc augmenté de près d'un tiers. Le cheptel vivant et l'importance des cultures se sont développés dans les mêmes proportions.

BLAD-TOUARIA-SOUS-FORÊTS

Créé en 1876.

Superficie .... 503 hect. divisés en 13 concessions agricoles et 3 lots industriels.

Origine des terres .... Terrains déclassés du domaine forestier.

Dépenses d'installation .... 29.000 francs.

Peuplement primitif .... 7 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 algériens et 2 étrangers.

Mouvement de la population .... 61 habitants en 1881, 112 habitants en 1901, dont 89 français, 19 indigènes et 4 étrangers.

Naissances .... De 1877 à 1902... 54.

Décès .... id. ... 36.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales................ 13 hect.
vignes.................. 170 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs................ 11
Moutons et chèvres....... 30
Chevaux et mulets........ 27

Matériel agricole : Charrues	20	valant	2.000 fr.
Autres instruments agricoles..	8	—	6.000 —
Constructions agricoles.......	18	—	27.000 —

Observations générales .... La culture de la vigne, la seule pour ainsi dire qui soit pratiquée sur le territoire de Blad-Touaria, a permis à ce hameau de sortir de débuts difficiles et d'atteindre un degré de développement proportionné à son importance territoriale.

Situation des indigènes .... N'a subi aucune modification du fait de la création du centre.

SAHOURIA

Créé en 1877.

Superficie	1.892 hectares divisés en 50 concessions agricoles et 10 lots industriels.
Origine des terres	Domaine de l'Etat : 533 hectares. Terrains acquis à l'amiable après expropriation sur les douars-communes Sfafah et Sahouria : 1.359 hect. moyennant des compensations en nature (1.177 hect.) et une soulte en argent de 4.650 francs.
Dépenses d'installation	170.000 francs.
Peuplement primitif	33 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	22 algériens.
Mouvement de la population	230 habitants en 1881, 269 habitants en 1901, dont 148 français, 18 indigènes, 14 marocains et 89 étrangers.
Naissances	De 1878 à 1902... 224.
Décès	id. ... 153.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 835 hect.
vignes .... 50 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 18 —

Bétail : Bœufs 40
Moutons et chèvres......... 365
Chevaux et mulets......... 65

Matériel agricole : Charrues .... 58 valant 5.000 fr.
Autres machines agricoles ...... 72 — 30.000 —
Constructions agricoles......... 14 — 367.000 —

Observations générales

Après des débuts pénibles, Sahouria est aujourd'hui en très bonne voie de développement.

Les terres conviennent bien à la culture des céréales : facilement et largement irrigables, elles permettent de faire avec profit des cultures maraîchères.

De belles plantations d'oliviers de création assez récente ont remarquablement réussi.

Situation des indigènes

Les indigènes des douars Sahouria et Sfafah, dont le territoire a servi à la constitution du périmètre du centre, sont dans une situation très satisfaisante : ils emploient généralement la charrue française.

INKERMANN

(Agrandissement)

Agrandi en 1877 et en 1879.

Superficie. du premier agrandissement ... 692 hect.
du second id. ... 1.166 —

Total..... 1.858 hect.

divisés en 40 concessions agricoles, dont 26 ont été formées lors du deuxième agrandissement.

Origine des terres. Prélevées sur le douar-commune Abd-El-Goui ; 1.556 hectares ont été acquis à l'amiable au prix de 57.850 francs ; 219 hectares ont été laissés à leurs propriétaires ; le restant, 83 hectares, dépendait du domaine public ou appartenait à l'Etat. Sur les 1858 hectares, 414 faisaient partie du territoire primitif.

Dépenses d'installation. 42.300 francs.

Peuplement primitif. 24 immigrants et 16 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 10 immigrants, 9 algériens, 2 indigènes.

Mouvement de la population. 610 habitants en 1881, 1.108 habitants en 1901, dont 591 français, 276 indigènes, 57 marocains et 184 étrangers.

Naissances. De 1878 à 1901... 714.

Décès. Id. ... 419.

Situation économique. *Superficies complantées* en céréales .... 1.925 hect.
vignes .... 23 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives.. 51 —

Bétail : Bœufs 541
Moutons et chèvres...... 3.848
Chevaux et mulets...... 268

Matériel agricole : Charrues............	158	valant 112.000 fr.	
Autres instruments agricoles....	207		
Constructions agricoles.........	166	— 1.600.000 —	
id. à usage d'habitation	26	— 300.000 —	
Puits et norias.............	15	— 2.300 —	
Industrie : Moulins à farine.............	1	— 10.000 —	

Observations générales.........

Centre exclusivement agricole à l'origine, Inkermann est devenu une petite ville en pleine prospérité, où l'agriculture et le commerce se sont développés de façon remarquable.

Grâce aux irrigations, ses terres fertiles et bien travaillées donnent en abondance céréales, vins, olives et autres produits. Sa situation topographique en fait le centre commercial naturel des régions de Renault et d'Ammi-Moussa qui trouvent sur son marché un écoulement facile de leurs produits agricoles et bestiaux, et de larges facilités d'approvisionnement.

Situation des indigènes.........

La situation économique des indigènes de la région est bonne : les uns cultivent leurs propres terres, les autres trouvent à s'employer chez les colons.

FERRY

Créé en 1878, sous le nom de l'*Oued-Djemaâ*.

Superficie .... 1.091 hectares divisés en 25 concessions agricoles et 15 lots industriels.

Origine des terres............ Elles ont été prélevées sur le douar-commune Oued-Djemaâ qui en a fait la cession gratuite en échange de la concession de 20 litres d'eau à la minute et de divers travaux de captage et d'adduction.

Dépenses d'installation......... 199.000 francs.

Peuplement primitif........... 21 immigrants et 19 algériens, sur lesquels 11 immigrants et 6 algériens sont restées en possession.

Eléments nouveaux............ 8 algériens.

Mouvement de la population .... 58 habitants en 1881, 265 habitants en 1901, dont 161 français, 98 indigènes musulmans et 6 étrangers.

Naissances.................. De 1881 à 1895... 73.

Décès...................... id. ... 51.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)............ 2.120 hect.
vignes. .... 10 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 3 —

Bétail : Bœufs.................... 103
Moutons et chèvres.......... 272
Chevaux et mulets.......... 110

Matériel agricole : Charrues 80
Autres instruments agricoles... 90
Constructions agricoles........ 52

Observations générales... ..... L'insuffisance des eaux d'alimentation, à l'heure actuelle compensée par un nouvel apport, l'absence d'irrigation et des conditions climatériques défavorables ont jusqu'ici entravé quelque peu le développement de Ferry au point de vue agricole.

Les colons se sont retournés en grande partie vers l'élevage qui constitue pour eux une source de revenus importants.

Situation des indigènes......... Les indigènes des environs sont dans une bonne situation économique. Leur population et le cheptel ont augmenté : l'étendu de leurs cultures s'est maintenue.

---

(1) Dans ces chiffres sont compris environ 1.500 hectares de terrain acquis par les européens en dehors du territoire de colonisation.

CLINCHANT

Créé en 1878. — Agrandi en 1884 et en 1894.

Superficie .... 2.634 hectares divisés en 55 concessions agricoles, 10 lots de ferme et 10 lots industriels. Le périmètre initial comprenait 30 concessions agricoles, avec les lots de ferme et les lots industriels. 5 concessions nouvelles ont été formées en 1884 et 20 autres en 1894.

Origine des terres .... Terrains acquis par voie d'expropriation (procédure de pure forme destinée à faciliter le règlement des indemnités), sur les douars-communes Tahamda et Messabehia. Cette acquisition a été faite pour partie par voie d'échanges à l'aide de terrains achetés au Khalifa Sidi-Laribi au prix de 83.000 francs et pour partie moyennant des indemnités en argent s'élevant ensemble à 65.000 francs.

Dépenses d'installation .... 210.000 francs.

Peuplement primitif .... 34 immigrants et 41 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 23 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants, 13 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 187 habitants en 1881, 321 habitants en 1901, dont 176 français, 92 indigènes musulmans et 53 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1902... 154.

Décès .... id. ... 117.

Situation économique .... *Superficies complantées* en

céréales	415	hect.
vignes	42	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	4	—

Bétail :

Bœufs	68
Moutons et chèvres	105
Chevaux et mulets	75

Matériel agricole :

Charrues	51	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	109	—	20.000 —
Constructions agricoles	76	—	97.000 —

Observations générales .... L'exécution de travaux d'assainissement, l'adduction des eaux de l'Aïn-Guettar et finalement le transfert à Clinchant du siège de la commune mixte de l'Hillil, ont imprimé à ce centre un développement satisfaisant.

Les céréales constituent sa principale branche de production.

Situation des indigènes .... L'étendue des cultures indigènes n'a été modifiée que d'une manière peu sensible. Les habitants des douars Tahamda et Messabehia ont, par contre, amélioré leurs méthodes et sont employés en grand nombre dans les exploitations européennes. Leur population s'est élevée de 2.089 habitants en 1878 à 2.560 en 1903.

KENENDA

Créé en 1879.

Superficie.................... 268 hectares divisés en 6 concessions agricoles.

Origine des terres............. Appartenaient à l'Etat, sauf 25 hectares qui ont été acquis par voie d'échange avec des indigènes du douar-commune Dar-ben-Abdallah.

Dépenses d'installation......... 22.000 francs.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 5 algériens, sur lesquels 1 algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux... .... 1 algérien.

Mouvement de la population..... 19 habitants en 1881, 48 habitants en 1901, dont 35 français, 2 indigènes musulmans et 11 étrangers.

Naissances.................. De 1879 à 1901... 24.

Décès....................... id. ... 10.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales ... . 192 hect.
vignes.................. 33 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 1 —

Bétail : Bœufs 42
Chevaux et mulets......... 40

Matériel agricole : Charrues.... 25
Autres instruments agricoles 15
Constructions agricoles..... 11

Observations générales......... Kenenda s'est constitué avec des terres prélevées sur le territoire de Mendez dont il fait partie intégrante ; l'installation de ce hameau n'a eu d'autre but que de rapprocher les concessionnaires des lots qui leur étaient attribués. Les terrains sont de bonne qualité quoique un peu légers ; ils se prêtent très bien à la culture des céréales et à celle de la vigne.

BELLEVUE

(Agrandissement)

Agrandi en 1879.

Superficie..................... de l'agrandissement : 710 hectares divisés en 25 lots agricoles et 2 lots de ferme.

Origine des terres............. Terrains achetés aux douars-communes Chelafa et M'Zila, moyennant des compensations en nature comprenant 596 hectares et une soulte en argent de 17.000 francs. Terrains laissés à leurs propriétaires, 86 hectares et domaine public, 28 hectares.

Dépenses d'installation......... 1 immigrant et 26 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 13 algériens sont restés en possession.

Peuplement primitif........... 1 algérien et 5 indigènes.

Mouvement de la population..... 288 habitants en 1881, 514 habitants en 1902, dont 221 français, 220 indigènes et 73 étrangers, dont 1 marocain.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales			1.090 hect.
vignes			234 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			50 —
Bétail : Bœufs	360		
Moutons et chèvres	1.020		
Chevaux et mulets	76		
Matériel agricole : Charrues	65	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles	110	—	40.000 —
Constructions agricoles	50	—	150.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	20.000 —
Moulin à huile	1	—	3.000 —

Observations générales......... Le centre de Bellevue dont la création remonte à 1848 est en pleine voie de prospérité. Il est entouré de jardins qui couvrent 50 hectares d'un seul tenant et de plantations d'oliviers de belle venue dont les produits sont recherchés.

Son territoire s'est agrandi par suite d'acquisitions privées et comprend actuellement plus de 3.000 hectares.

Situation des indigènes......... Les indigènes des douars Chelafa et M'Zila n'ont retiré que des avantages de la création de Bellevue. Ils ont en effet reçu de nouvelles terres à peu près équivalentes à celles qu'ils avaient cédées et ont racheté une partie de ces dernières (177 hectares) ce qui prouve bien qu'ils sont dans une situation économique satisfaisante.



AMMI-MOUSSA

(Agrandissement)

Agrandi en 1879.

Superficie .... de l'agrandissement : 867 hectares divisés en 20 concessions agricoles et 4 lots industriels.

Origine des terres .... Domaine public : 81 hectares. Le surplus (786 hectares) achetés aux indigènes du douar-commune Menkoura, moyennant le prix de 36,000 francs.

Dépenses d'installation .... 16.000 francs.

Peuplement primitif .... 14 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 3 immigrant et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant, 12 algériens et 13 indigènes.

Mouvement de la population ..... 378 habitants en 1881, 528 habitants en 1901, dont 386 français, 86 indigènes, 54 étrangers et 2 marocains.

Naissances .... De 1881 à 1901... 369.

Décès .... id. ... 376.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 336 hect.
vignes .... 13 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 3 —

Bétail : Bœufs 27
Moutons et chèvres 249
Chevaux et mulets 22

Matériel agricole : Charrues .... 10 valant 1.000 fr.
Autres instruments agricoles... 6 — 4.000 —
Constructions agricoles...... 9 — 30.000 —

Observations générales .... Le centre d'Ammi-Moussa doit en grande partie sa prospérité à la résidence d'une garnison et à la tenue d'un marché hebdomadaire. Ses terres conviennent également à la culture des céréales et à celle de la vigne Cette dernière est cependant très restreinte.

Ammi-Moussa est un des rares villages où la propriété se soit morcelée après la délivrance des titres définitifs. Le périmètre de l'agrandissement se trouve en effet divisé aujourd'hui entre 32 propriétaires, alors que le nombre des détenteurs primitifs n'était que de 24.

Situation des indigènes .... 13 indigènes sont devenus propriétaires dans le territoire de colonisation où ils détiennent 117 hectares. C'est là le signe le plus évident d'une situation prospère.

L'HILLIL

(Agrandissement)

Agrandi en 1879.

Superficie.................... 924 hectares divisés en 20 concessions agricoles.

Origine des terres............. 217 hectares provenaient du lotissement primitif. Le surplus (707 hectares) a été cédé par les douars-communes Tahamda, Ghoualize, Gueraïria, Sidi-Saàda et Guerboussa moyennant des compensations en nature (283 hectares, 5 ares, 54 centiares) et une soulte en argent de 28.323 fr. 43.

Dépenses d'installation......... 114.000 francs.

Peuplement primitif........... 13 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 10 algériens.

Mouvement de la population.... 696 habitants en 1881, 404 habitants en 1901, dont 328 français et 76 étrangers.

Naissances.................... De 1885 à 1901. 1.084 } (Y compris les chiffres de deux fractions indigènes rattachées à l'Hillil : Gueraïria et Sidi-Saàda).

Décès......................... id. 662 }

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales............... 1.600 hect.
vignes................ 97 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 86 —

Bétail : Bœufs 535
Moutons et chèvres. 998
Chevaux et mulets....... 171

Matériel agricole : Charrues .... 340 } valant 150.000 fr.
Autres instruments agricoles 334 }
Constructions agricoles . ... 79 — 300.000 —

Industrie : Moulins à farine .... 2 — 40.500 —

Observations générales....... Créé en 1859 et agrandi vingt ans après, son territoire a une étendue totale de 2.432 hectares, dont les 5/8 sont complantés en céréales.

Il se prête bien aux cultures fourragères et arbustives.

Situation des indigènes....... Ils adoptent de plus en plus les procédés européens dont ils reconnaissent la supériorité.



EL-ALEF

Créé en 1880. — Agrandi en 1894.

Superficie	du territoire primitif	983 hect.
	de l'agrandissement	1.189 —
	Total	2.172 hect.

qui ont été divisés en 51 concessions agricoles et 6 lots industriels, dont 31 concessions ont été formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Prélevées sur les douars-communes Touarès et Oulad-bou-Ikaï et acquises à l'amiable au prix de 149.306 fr. 13, sauf 129 hectares qui ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation......... 78.000 francs.

Peuplement primitif........... 20 immigrants et 37 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 28 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 12 algériens.

Mouvement de la population.... 61 habitants en 1881, 275 habitants en 1901, dont 230 français, 37 indigènes musulmans et 8 étrangers.

Naissances.................. De 1883 à 1901... 42.

Décès...................... id. ... 34.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 792 hect.

vignes	1 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	1 —

Bétail : Bœufs...... 240
Moutons et chèvres...... 560
Chevaux et mulets....... 81

Matériel agricole :			
Charrues	50	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	46	—	12.000 —
Constructions agricoles	48	—	90.000 —

Observations générales......... Bien que sa population ait plus que quadruplé en 20 ans, El-Alef n'a atteint au point de vue économique qu'un développement restreint. Son territoire ne convient qu'à l'élevage et à la culture des céréales qui occupent un peu plus du tiers du périmètre total.

Il s'est sensiblement relevé au cours de ces dernières années, grâce à quelques bonnes récoltes et à une amélioration durable de la situation sanitaire.

Situation des indigènes....... Sans modification sensible.



PALAT

Créé en 1888, sous le nom de *Mellakou*.

Superficie.................... 3.530 hectares divisés en 91 concessions agricoles et 17 lots industriels.

Origine des terres............ Prélevées pour 1.878 hectares sur le douar-commune Oulad-ben-Aflou et pour 1.652 hectares sur celui de Takdempt. Elles ont été cédées gratuitement à l'Etat moyennant des compensations en nature correspondant aux superficies effectivement occupées.

Dépenses d'installation......... 365.000 francs.

Peuplement primitif........... 42 immigrants et 66 algériens, sur lesquels 32 immigrants et 40 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 19 algériens.

Mouvement de la population..... 270 habitants en 1891, 668 habitants en 1901, dont 546 français. 16 indigènes, 22 marocains et 84 étrangers.

Naissances................... De 1890 à 1901... 201.

Décès....................... id. ... 125.

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales................ 2.000 hect.
vignes.................. 138 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 50 —

Bétail : Bœufs.................. 112
Moutons et chèvres...... 850
Chevaux et mulets...... 287

Matériel agricole : Charrues............ 320 valant 30.000 fr
Autres instruments agricoles. 200 — 90.000 —
Constructions agricoles ..... 105 — 800.000 —

Industrie : Moulins à farine............ 2 — 105 000 —
situés à proximité du centre, mais en dehors de son périmètre.

Observations générales......... Grâce au travail de ses colons et à la fertilité de son territoire abondamment pourvu d'eaux d'alimentation et d'irrigation dérivées de l'Oued-Mellakou, Palat est en pleine voie de développement. Sa création, caractérisée par une mise en peuplement assez longue et difficile, peut être considérée à bon droit comme un succès éclatant. La population a plus que doublé en dix ans, de 1891 à 1901. Le territoire est à peu près complètement mis en valeur : 2.000 hectares sont complantés en céréales : le surplus, déduction faite des plantations de vigne et d'une superficie importante de jardins et de cultures maraîchères, est sous jachères travaillées ou sert de pacage.

Les concessionnaires se sont agrandis hors du périmètre par l'achat de plus de 1.000 hectares. Dans un rayon de 8 à 10 kilomètres, dix grandes fermes se sont créées, dont quelques-unes ont plusieurs centaines d'hectares.

Palat est doté d'un marché hebdomadaire largement approvisionné en céréales, bestiaux, laines et peaux.

Situation des indigènes......... Très largement pourvus de terres, les indigènes n'ont souffert ni de la cession qu'ils ont consentie pour la création du centre et pour laquelle ils ont d'ailleurs reçu des compensations territoriales équivalentes, ni des ventes faites de gré à gré aux européens.

Ils s'adonnent particulièrement à l'élevage du bétail pour lequel ils disposent de vastes communaux de parcours et emploient généralement pour leurs labours la charrue française.

La population du douar Takdempt est passée de 2.701 à 3.257 habitants, et celle du douar Oulad-ben-Aflou de 987à 1.373.

LAPASSET ET PETIT-PORT

Créés en 1890, aux lieux dits *Aïn-el-Hammam* et *Porticiolli*.

Superficie .... Territoire de Lapasset .... 979 hect.
id. Petit-Port .... 192 —

Total.. .. 1.171 hect.

divisés en 46 concessions agricoles.

Origine des terres .... Le territoire de Petit-Port a été constitué avec des terrains déclassés de la forêt domaniale de Seddaoua. Celui de Lapasset a été formé avec 366 hectares appartenant à l'Etat ou à des particuliers à qui on en a laissé la possession et avec 613 hectares cédés par le douar-commune Seddaoua (ancienne tribu des Oulad Khelouf-Souhalia) par voie d'échange et à prix d'argent (21.482 fr. 44).

épenses d'installation .... 157.000 francs.

Peuplement primitif .... 10 immigrants et 36 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 23 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant et 10 algériens.

Mouvement de la population ..... 309 habitants en 1896, 327 habitants en 1901, dont 259 français, 46 indigènes et 22 étrangers.

Naissances .... De 1892 à 1902... 76.

Décès .... id. ... 51.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 430 hect.
vignes .... 393 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .... 12 —

Bétail : Bœufs 10
Moutons et chèvres 120
Chevaux et mulets 45

Matériel agricole : Charrues...........	71	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles.	70	—	10.000 —
Constructions agricoles.....	48	—	200.000 —

Observations générales.........

Lapasset est dans une situation satisfaisante tant au point de vue ethnique qu'au point de vue économique. Les terres un peu sablonneuses, sont moins favorables à la culture des céréales qu'à celle de la vigne qui couvre près de 400 hectares.

Petit-Port n'a été constitué que pour servir de débouché par mer aux produits de Lapasset dont il est une dépendance.

Situation économique..........

Les indigènes du douar-commune Seddaoua généralement laborieux n'ont retiré que des avantages de la création de Lapassst qui leur procure des salaires élevés et de grandes facilités pour l'écoulement de leurs produits.

Leur population est passée de 2.713 habitants en 1896, à 2.994 à 1901.

FORNAKA

Créé en 1891.

Superficie	2.585 hectares divisés en 57 concessions agricoles, dont 38 ont été attribuées gratuitement et 19 vendues aux enchères.
Origine des terres	460 hectares appartenaient à l'Etat ou au domaine public et 418 à des particuliers qui en ont conservé la possession. Le surplus, 1.707 hectares, a été acquis, 1.414 par voie d'échange et 293 au prix de 21.834 francs. Sur ces 1.707 hectares, 1.104 dépendaient du douar-commune Kedadra et 603 du douar Beni-Yahi.
Dépenses d'installation	110.000 francs.
Peuplement primitif	8 immigrants et 49 algériens sur lesquels 2 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	18 algériens, 3 étrangers et 1 indigène.
Mouvement de la population	355 habitants en 1896, 357 habitants en 1901, dont 256 français, 56 indigènes et 45 étrangers.
Naissances	De 1886 à 1901 ... 91.
Décès	id. ... 78.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 696 hect.
vignes .... 250 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)... 5 —

Bétail : Bœufs 50
Moutons et chèvres 139
Chevaux et mulets 90

Matériel agricole : Charrues .... 120 valant 8.000 fr.
Autres instruments agricoles. 12 — 15.000 —
Constructions agricoles ..... 50 — 200.000 —

Observations générales	Centre stationnaire. Terres à céréales et à vigne. Les colons sont généralement dans une situation satisfaisante.
Situation des indigènes	Les indigènes ont presque tous reçu des compensations en nature. Leur situation économique n'a donc subi aucune atteinte.



TRUMELET

Créé en 1892, sous le nom d'*Aïn-Damouni*.

Superficie. 2.903 hectares divisés en 73 concessions agricoles et 10 lots industriels ; 51 concessions ont été aliénées par la voie des enchères, les autres concédées gratuitement.

Origine des terres. . . . . Prélevées sur les collectifs de culture du douar-commune Aouissat qui en a fait la cession gratuite à l'Etat ; les indigènes usufruitiers ont été recasés sur des terrains communaux dont le douar avait fait abandon dans ce but.

Dépenses d'installation. . . . . 356.000 francs.

Peuplement primitif. . . . . 19 immigrants et 64 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 41 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. . . . . 11 algériens.

Mouvement de la population. . . . . 244 habitants en 1896, 450 habitants en 1901, dont 336 français, 61 indigènes et 53 étrangers.

Naissances. . . . . De 1893 à 1901. . . 65.

Décès . . . . id. . . . 50.

Situation économique. . . . .

Superficies complantées en céréales. . . . . 1 340 hect.
vignes . . . . 185 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives . . . . . . 45 —

Bétail : Bœufs. 57
Moutons et chèvres. 200
Chevaux et mulets. 224

Matériel agricole : Charrues . . . . 163 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles . . 122 — 25.000 —
Constructions agricoles . . . . 34 — 190.000 —

Observations générales. . . . . De création récente, Trumelet est pourtant en pleine voie de prospérité. Il a été peuplé de colons travailleurs et énergiques, qui ne se sont pas laissé rebuter par les difficultés du début et qui cultivent eux-mêmes leurs concessions.

Les terres, d'excellente qualité, conviennent surtout à la culture des céréales. Un marché d'une certaine importance se tient chaque semaine ; il est très fréquenté par les indigènes de la région et par ceux de Beni-Linte (Téniet-el-Haâd).

Situation des indigènes . . . . Les indigènes du douar Aouissat, recasés dans leur propre douar, n'ont retiré que des avantages de la création de Trumelet. Ceux qui s'emploient chez les colons reçoivent un salaire moyen de 60 francs par mois.

ARRONDISSEMENT D'ORAN

LAFERRIÈRE

Créé en 1874, sous le nom de *Chabat-el-Leham*. — Agrandi en 1886.

Superficie ....

Primitive	2.566 hect.	
de l'agrandissement	872 —	
Total.....	3.438 hect.	

divisés en 69 concessions agricoles et 4 lots de ferme, dont 20 concessions formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres .... 1.574 hectares provenant du déclassement de la forêt domaniale de Keroulis, douar-commune de Bou-Hadjar ; 855 hectares situés dans le même douar et ayant fait retour à l'Etat à la suite de l'application de la loi du 26 juillet 1873 ; 113 hectares dépendant du domaine public ; 184 hectares dont la possession a été laissée aux propriétaires ; et enfin 712 hectares appartenant à des indigènes des douars-communes Sidi-bou-Adda (81 hectares) et Souf-el-Tel (631 hectares) et acquis au prix de 45.373 fr. 29.

Dépenses d'installation .... 284.000 francs.

Peuplement primitif .... 42 immigrants et 31 algériens sur lesquels 24 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants, 25 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population ..... 270 habitants en 1881, 957 habitants en 1901, dont 524 français, 85 indigènes, 149 marocains et 199 étrangers.

Naissances .... De 1875 à 1901... 654.

Décès .... id. .. 367.

Situation économique .... *Superficies complantées* en

céréales	2.348	hect.
vignes	1.458	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives).	113	—

Bétail : Bœufs	204		
Moutons et chèvres	3.505		
Chevaux et mulets	511		
Matériel agricole : Charrues	410	valant	50.000 fr.
Autres instruments agricoles	71	—	60.000 —
Constructions agricoles	142	—	439.000 —
Industrie : Moulins à huile	1		

Observations générales.........

Centre prospère et en plein développement. Vignoble considérable. Colons laborieux qu'une série d'événements calamiteux n'a pas découragés, et qui sont aujourd'hui dans une bonne situation.

Presque tous étaient originaires du Tarn ; ils se sont entr'aidés dans les débuts.

Le périmètre de colonisation s'est accru, par le fait d'acquisitions privées, de plus de 500 hectares.

Situation des indigènes ....

Les indigènes des douars Bou-Hadjar, Sidi-bou-Adda et Souf-el-Tel ont été peu touchés par la création du centre qui, pour la majeure partie, a été constituée avec des terrains domaniaux.

Elle a mis à la portée de ceux d'entre eux qui veulent travailler, les avantages que procure toujours la présence d'une agglomération européenne importante et active.

HAMMAM-BOU-HADJAR

	Créé en 1874 avec un territoire de	2.839 hect.
Superficie	Agrandi en 1881 de	624 —
	id. 1890 de	1.268 —
	id. 1895 de	73 —
	Total du territoire actuel...	4.804 hect.

qui ont servi à former 101 concessions agricoles, 11 lots industriels et 12 lots de ferme dont 5 ont été vendus aux enchères.

52 concessions, 6 lots de ferme et 10 lots industriels ont été formés lors de la création ; 19 concessions et 1 lot industriel lors du premier agrandissement ; 30 concessions et 5 lots de ferme lors du deuxième agrandissement et 1 lot de ferme lors du troisième.

Origine des terres............ Prélevées en totalité sur le douar-commune Bou-Hadjar ; 504 hectares appartenaient à l'Etat ou au domaine public ; 278 ont été laissés à leurs propriétaires ; et 4.022 hectares ont été acquis, partie (1.883 hectares) en argent moyennant le prix de 116.400 francs, et partie (2.139 hectares) par voie d'échange contre 1.823 hectares cédés par l'Etat.

Dépenses d'installation......... 277.000 francs.

Peuplement primitif........... 70 immigrants et 53 algériens sur lesquels 31 immigrants et 20 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 14 immigrants, 20 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population..... 412 habitants en 1881, 1.127 habitants en 1901, dont 657 français, 77 indigènes, 57 marocains et 336 étrangers.

Naissances.................... De 1885 à 1901... 576.

Décès........................ id. ... 562.

Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales (1)............	2.910 hect.
	vignes..................	2.472 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)..	515 —

(1) Y compris des terrains acquis en dehors du périmètre de colonisation.

Bétail :	Bœufs	179
	Moutons et chèvres	4.264
	Chevaux et mulets	779
Matériel agricole :	Charrues	460
	Autres machines agricoles	665
	Constructions agricoles	220
Industrie :	Moulin à huile	1
	Fabriques de crin végétal	2

Observations générales......... Un des centres les plus prospères de l'arrondissement d'Oran. Le périmètre de colonisation s'est accru de plus de 1.000 hectares achetés par les colons aux indigènes et à l'État.

L'élément français se compose presque exclusivement de cultivateurs originaires des départements méridionaux qui ont créé un vignoble considérable.

Hammam-bou-Hadjar possède des eaux thermales qui ont des propriétés thérapeutiques très appréciées. Elles sont très fréquentées par les européens et par les indigènes. Un établissement confortable a été installé en vue de leur exploitation.

Situation des indigènes........ Le douar-commune Bou-Hadjar avait en 1871 une population de 2.459 âmes répartie entre la commune mixte d'Aïn-Temouchent et les communes de plein exercice d'Er-Rahel et de Rio-Salado. En 1901, elle atteignait le chiffre total de 4.547 habitants.

Les indigènes rattachés à la commune de Bou-Hadjar qui cultivaient antérieurement 980 hectares en blé et en orge, en cultivent aujourd'hui plus de 2,000, sur un total de 16.446 qui leur restent.

Le développement de la colonisation dans toute la région occupée par l'ancienne tribu des Douairs, dont le douar Bou-Hadjar est une des deux fractions constituées à la suite de l'application du sénatus-consulte du 22 avril 1863, a considérablement amélioré leur situation.

HAMEAU-DE-L'HABRA

Créé en 1874.

Superficie .... 119 hectares divisés en 8 lots agricoles et 6 lots industriels.

Origine des terres............. Appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 30.200 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants et 6 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants et 1 algérien.

Mouvement de la population .... La population du hameau est englobée dans celle de la partie de la plaine de l'Habra qui est rattachée à la commune de Perrégaux et qui s'élève au chiffre de 730 habitants, dont 68 français, 420 indigènes musulmans, 48 marocains et 194 étrangers.

Situation économique ....

Superficies complantées	en céréales.............	90 hect.
	vignes	6 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)	8 —

Bétail :	Bœufs....	93
	Moutons et chèvres..	120
	Chevaux et mulets........	25

Matériel agricole :	Charrues.............	22 valant	2.000 fr.
	Constructions agricoles.......	5 —	18.000 —

Observations générales......... Un assez grand nombre de fermes existaient déjà dans cette région qui comprend, avec le hameau de l'Habra, une superficie totale de 13.357 hectares. C'est pour fournir aux habitants de ces fermes, des moyens faciles d'approvisionnement et de ravitaillement, et pour concentrer les différents corps de métier indispensables à la vie agricole que ce hameau a été créé.

Il comprend, en outre, une école.

Situation des indigènes........ Sans modification notable.

SIDI-BAKHTI

(Fermes)

Fermes créées en 1874.

Superficie	1.996 hectares divisés en 36 lots.
Origine des terres	Terres domaniales situées dans le douar-commune Sidi-Bakhti.
Peuplement primitif	36 algériens dont 14 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	8 algériens et 9 étrangers.
Mouvement de la population	115 habitants en 1891. 231 habitants en 1901, dont 65 français et 166 étrangers.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 1.500 hect. vignes ... 400 — *Bétail :* Bœufs ... 210 Moutons et chèvres ... 742 Chevaux et mulets ... 198 *Matériel agricole :* Charrues ... 120 Autres instruments agricoles .. 6 *Industrie :* Une fabrique de crin végétal et un chantier d'alfa.
Observations générales	Le territoire de Sidi-Bakhti est rattaché à la commune de Bou-Tlélis. La majeure partie des concessionnaires a été prise parmi les fils de colons mariés et non pourvus de terres, originaires des villages avoisinants et principalement de Bou-Tlélis.

BOU-HENNI

Créé en 1875. — Agrandi en 1883.

Superficie........................ primitive .... 2.057 hect.
de l'agrandissement .... 234 —

Total.... 2.291 hect.

qui ont été divisés en 53 concessions agricoles. Les terres de l'agrandissement ont exclusivement servi à l'attribution de suppléments aux détenteurs des concessions primitives.

Origine des terres............. Sur les 2.291 hectares, 510 ont été laissés à leurs propriétaires, 14 appartenaient au domaine public, 439 au douar-commune Atba-Djellaba, 47 à celui des Atba-Djemala, 1.009 à celui des Ferraga et 272 à celui du Khrouf.

Les indigènes ont reçu des compensations en nature (1.511 hectares 33 ares 90 centiares) et des indemnités en argent dont le montant s'est élevé à la somme de 86.958 fr. 87.

Dépenses d'installation......... 150.300 francs.

Peuplement primitif........... 29 immigrants et 24 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants et 11 algériens.

Mouvement de la population..... 361 habitants en 1881, 527 habitants en 1901, dont 255 français, 2 marocains et 270 étrangers.

Naissances..................... De 1875 à 1901... 600

Décès.......................... id. ... 474.

(Y compris les naissances et les décès des fractions indigènes d'Atba-Djellaba, Atba-Djemala et Ferraga dont la population actuelle est de 1.663 habitants).

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 1.596 hect.
vignes.............. 173 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 72 —

Bétail : Bœufs.................. 805
Moutons et chèvres....... 1.780
Chevaux et mulets....... 228



Matériel agricole : Charrues............	210	valant	25.000 fr.
Autres instruments agricoles.	182	—	89.000 —
Industrie : Moulin à vent..............		—	5.000 —

Observations générales......... Les eaux qui alimentent Bou-Henni viennent du barrage de dérivation de l'Habra. Pour pouvoir les conduire jusque dans le village, on a été amené à choisir un point qui n'a que 13 mètres d'altitude. Aussi, par les années de pluies abondantes, le village est-il exposé à des inondations. Des travaux ont dû être exécutés, pour le mettre autant que possible, à l'abri.

Situation sanitaire médiocre : les habitants sont tenus à observer les plus grandes précautions hygiéniques pour se défendre contre le paludisme.

Les colons de Bou-Henni s'adonnent particulièrement à la culture des céréales et des légumes. Leur vignoble tend à disparaître à cause de la salure du sol.

Situation des indigènes......... S'est sensiblement améliorée. La population et le cheptel se sont accrus. Les indigènes trouvent en outre des moyens d'existence en s'occupant chez les européens.

L'OUGGAZ

Créé en 1875.

Superficie........................ primitive, 1.196 hectares, réduite en 1884, par suite d'échanges avec des indigènes, à 1.188 hectares divisés en 30 concessions agricoles et 15 lots industriels.

Origine des terres............. Prélevées partie, 791 hectares, sur le douar-commune Ahl-el-Aïd et partie, 397 hectares, sur le douar Ouggaz. — En plus d'indemnités qui se sont élevées à la somme de 17.958 fr. 81, il a été donné en échange aux indigènes de ces deux douars, 1.472 hectares 87 ares, déclassés de la forêt de Mouley-Ismaël.

Dépenses d'installation......... 91.500 francs.

Peuplement primitif........... 24 immigrants et 21 algériens sur lesquels 11 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux.......... 5 immigrants, 11 algériens et 2 étrangers.

Mouvement de la population..... 142 habitants en 1881, 274 habitants en 1901, dont 176 français, 21 indigènes et 77 étrangers.

Naissances..................... De 1880 à 1901... 156.

Décès.......................... id. ... 86.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 1.028 hect.
vignes.................... 250 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 230 —

Bétail : Bœufs.................... 95
Moutons et chèvres...... 21
Chevaux et mulets....... 101

Matériel agricole : Charrues.......... 90 valant 9.000 fr.
Autres instruments agricoles 145 — 35 000 —
Constructions agricoles.... 81 — 244.000 —



Observations générales.........

Sur les 30 lots agricoles constitués à l'Ouggaz, 23 furent concédés au département d'Oran dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 15 juillet 1874, c'est-à-dire à charge d'en faire la rétrocession, dans un délai de deux ans, à des familles françaises d'origine européenne.

Le Conseil général, voulant tenter un essai, fit construire, sur chaque lot à bâtir, une maison dont le prix devait lui être remboursé dans dix années par le rétrocessionnaire. Les lots furent cédés à des immigrants du Gard, chassés de leur pays par le phylloxéra.

En prenant possession de leur concession, les colons versèrent la première annuité ; quelques-uns se sont libérés complètement et d'autres partiellement. Enfin le Conseil général, tenant compte de ce qu'ils avaient été très éprouvés les sept premières années par une série de mauvaises récoltes, fit remise aux retardataires de tout ce qui restait encore dû.

Cultures dominantes : vignes et céréales ; on commence à faire de l'olivier.

Il a été constitué en 1884 une zone irrigable, ce qui a permis d'attribuer, à titre de supplément, à chaque famille un lot de 5 à 6 hectares arrosables.

Alimentation en eau potable jusqu'ici insuffisante (eaux du barrage du Sig). Un projet important de captage de sources est en voie d'exécution.

Situation des indigènes.........

Elle a plutôt perdu que gagné à la création du centre. Les terres de compensation, supérieures en quantité, étaient de valeur médiocre. D'autre part le travail agricole est presque exclusivement assuré dans la région par la main-d'œuvre espagnole et marocaine.

Les indigènes trouvaient déjà antérieurement à Saint-Denis-du-Sig dont le territoire touche celui de l'Ouggaz, tous les avantages qu'ils pouvaient attendre de la présence d'un centre européen.

ARLAL

Créé en 1874.

Superficie	1.946 hectares divisés en 40 concessions agricoles, 2 lots de ferme et 11 lots industriels.
Origine des terres	Prélevées sur le douar-commune Arlal. 113 hectares ont été laissés à leurs propriétaires, 53 appartenaient à l'Etat ou au domaine public : le surplus, 1.780 hectares, a été acquis de gré à gré au prix de 44.095 francs plus des compensations territoriales d'une valeur de 8.050 francs.
Dépenses d'installation	144.400 francs.
Peuplement primitif	33 immigrants et 20 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 immigrants, 24 algériens, 4 étrangers et 1 indigène.
Mouvement de la population	229 habitants en 1881, 931 habitants en 1901, dont 390 français et 541 étrangers.
Naissances	De 1878 à 1902... 430.
Décès	id. ... 239.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 551 hect.
vignes .... 235 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 40 —

Bétail : Bœufs..................... 696
Moutons et chèvres......... 4.678
Chevaux et mulets.......... 154

Matériel agricole :			
Charrues............	94	valant	9.000 fr.
Autres instruments agricoles.	10	—	10.000 —
Constructions agricoles......	45	—	225.000 —

Observations générales

Après des débuts médiocres qui ont entraîné un assez fort déchet dans le peuplement primitif, le centre s'est relevé et il est devenu le noyau d'une colonisation privée étendue et prospère.

Les terres, de bonne qualité, sont en partie irrigables.

Les cultures maraîchères et fruitières y ont pris un développement important. D'autre part l'élevage des bestiaux est pratiqué sur une vaste échelle.

Les acquisitions de terres faites par des européens sur les quatre douars de la tribu des Oulad-Zaïr groupés autour d'Arlal, ont porté sur une étendue de 26.182 hectares qui ont servi à la création de 82 fermes.

Dans le seul douar d'Arlal, le capital consacré à l'acquisition des terres s'élève à la somme de 609.900 francs, et celui employé aux constructions et à la mise en valeur au chiffre de 436.500 fr. soit en tout : 1.046.400 francs.

Situation des Indigènes . . . . . .

Ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après, la situation des indigènes du douar-commune d'Arlal, malgré les aliénations consenties par eux, s'est plutôt améliorée au double point de vue économique et de l'importance de la population.

	1868	1903
Population	1.452	1.848
Chameaux	20	»
Bœufs	577	598
Moutons	1.684	2.174
Chèvres	1.593	2.215
Chevaux	16	29
Mulets	23	48
Anes	120	132
Charrues cultivées	68	82

SAINT-LUCIEN

Créé en 1876, au lieu dit *Arrêt des Gharabas*.

Superficie.................... 2.227 hectares divisés en 32 concessions agricoles et 32 lots industriels.

Origine des terres............ Sur les 2.227 hectares, 884 ont été laissés à leurs propriétaires, 53 appartenaient au domaine public ; 1.290 hectares dépendant 423 du douar-commune Telilat, 592 de celui des Tenazet et 275 de celui d'El-Kçar, ont été acquis amiablement moyennant le paiement d'indemnités s'élevant au chiffre de 63.000 francs et de compensations territoriales d'une superficie de 481 hectares.

Dépenses d'installation......... 192.100 francs.

Peuplement primitif........... 23 immigrants et 41 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 33 algériens, 3 étrangers et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 445 habitants en 1881, 908 habitants en 1901 dont 404 français, 143 indigènes, 78 marocains et 283 étrangers.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 651.

Décès........................ id. ... 366.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales (1).............	2.220	hect.
vignes..................	1.152	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives).......	296	—

Bétail : Bœufs....................	320
Moutons et chèvres	1.730
Chevaux et mulets........	176

Matériel agricole : Charrues	320	valant	30.000 fr.
Autres instruments agricoles	301	—	150.000 —
Constructions agricoles	176	—	620.000 —

(1) Y compris les terrains acquis par les colons en dehors du territoire de colonisation.

Industrie :	Moulin à farine............	1	—	50 000 —
	Fabrique de crin végétal....	1	—	10.000 —

Observations générales.........

Centre placé dans des conditions exceptionnelles d'hygiène et de salubrité ; il s'est assez rapidement développé et se trouve aujourd'hui dans une situation remarquablement prospère.

Son alimentation largement assurée au début est devenue insuffisante par suite de l'accroissement de sa population. Des études ont dû être entreprises pour arriver à augmenter, par le captage et l'adduction de nouvelles sources, la quantité d'eau à mettre à la disposition des habitants.

Les colons se sont considérablement agrandis par des acquisitions faites sur des terres indigènes voisines (plus de 1.400 hectares).

En dehors de leurs jardins dont ils tirent des légumes et des fruits, les colons se sont adonnés à la viticulture et ont créé l'un des vignobles les plus beaux et les plus renommés de la région. Un seul propriétaire possède 380 hectares de vigne.

Situation des indigènes.........

Si on compare les chiffres de la population en 1881 avec ceux de 1901, on constate une légère augmentation.

Telilat....	2.184	2.328
Tenazet...............	3.193	3.114
El-Kçar...............	2 844	3.227
Total......	8.221	8,669

Quelques indigènes trouvent bien à s'occuper chez les colons, mais, dans cette région, on emploie de préférence les espagnols et les marocains qui fournissent un meilleur travail.

Les indigènes souffrent du manque de terres, moins à cause du prélèvement de la colonisation officielle, que de l'imprévoyance qu'ils ont mise à vendre leurs terres et à en gaspiller le prix. Ils paraissent revenir de ces errements et quelques-uns ont racheté à Saint-Lucien des parties de concession. D'autres ont commencé à créer chez eux de vastes propriétés qu'ils mettent en valeur avec soin et intelligence.

MOCTA-DOUZ

Agrandi en 1878.

Superficie	de l'agrandissement : 108 hect. divisés en 10 concessions agricoles.
Origine des terres	8 hectares ont été prélevés sur le territoire primitif et 100 hectares, par voie d'expropriation, sur le douar-commune Atba-Djellaba, moyennant une indemnité de 6.246 francs.
Dépenses d'installation	55.600 francs.
Peuplement primitif	10 algériens sur lesquels 3 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens.
Mouvement de la population	1.395 habitants en 1881, 1.259 habitants en 1901, dont 252 français, 733 indigènes musulmans et 274 étrangers.
Naissances	De 1878 à 1902... 183.
Décès	id. ... 108.

Situation économique

Superficies complantées en céréales (1) .... 4.910 hect.
vignes .... 17 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 20 —

Bétail : Bœufs. 4.473
Moutons et chèvres.. .... 4.750
Chevaux et mulets 1.300
Porcs 464

Matériel agricole : Charrues........... 480 valant 50.000 fr.
Autres machines agricoles. . 236 — 177.000 —
Constructions agricoles..... 87 — 870.000 —

Observations générales

Créé en 1862 pour servir de centre administratif à toute la partie occidentale de la plaine de l'Habra. De nouvelles fermes sont venues s'ajouter à celles qui existaient déjà en assez grand nombre dans la région.

Les chiffres qui sont donnés pour la population s'appliquent naturellement à toute la commune.

Les terres sont irrigables comme toutes celles de la plaine de l'Habra et sont plus particulièrement utilisées pour la culture des céréales et l'élevage des bestiaux.

Les colons cultivent aussi le maïs, le sorgho et l'olivier sur une assez vaste échelle.

Situation des indigènes

Les indigènes cultivent très peu pour eux-mêmes. Ile sont presque tous employés chez les colons où ils trouvent toujours assez de travail pour gagner leur vie.

(1) Ces chiffres concernent tout le territoire de la commune de Mocta-Douz, qui a une étendue de 17.253 hectares.



OUED-IMBERT

(Agrandissement)

Agrandi en 1878.

Superficie.................... de l'agrandissement : 221 hectares divisés en 10 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres............ Prélevées sur les terrains domaniaux du douar-commune El-Tenia ou appartenant à l'Etat, sauf 12 h. 50 qui ont été acquis amiablement au prix de 1.562 fr. 50.

Dépenses d'installation......... 45.400 francs.

Peuplement primitif.......... 4 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 244 habitants en 1881, 875 habitants en 1901, dont 379 français, 17 indigènes musulmans et 479 étrangers, parmi lesquels 36 marocains.

Naissances.................. De 1877 à 1901... 592.

Décès...................... id. ... 306.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)... .... 4.420 hect.
vignes.................. 819 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 10 —

Bétail : Bœufs.................... 426
Moutons et chèvres...... ... 648
Chevaux et mulets...... ... 498

Matériel agricole : Charrues 372
Autres instruments agricoles. 7

Industrie : Moulin à farine............. 1
Fabriques de crin végétal ... 6

Observations générales.. ...... Centre en bonne voie de prospérité. Les colons se livrent à la culture des céréales et de la vigne. Les vins se vendent bien et sont très recherchés pour la fabrication des mistelles.

Situation des indigènes......... La population indigène, en dehors de la culture des céréales, s'adonne à celle de l'olivier et du figuier.

La cueillette du palmier nain pour la fabrication du crin végétal, leur procure aussi des ressources appréciables.

L'agrandissement ne leur a causé aucun préjudice, aucun prélèvement n'ayant été fait sur leurs terres.

(1) Ces chiffres s'appliquent à tout le territoire.

RIO-SALADO

(Agrandissement)

Agrandi en 1879.

Superficie .... de l'agrandissement : 1.236 hectares divisés en 26 concessions agricoles.

Origine des terres .... 245 hectares prélevés sur le communal du centre et 991 sur le douar-commune Bou-Hadjar. Sur ces 991 hectares, 426 appartenaient à l'Etat comme lui ayant fait retour à la suite de l'application de la loi du 26 juillet 1873, 60 hectares ont été laissés à leurs propriétaires, et le surplus, 505 hectares, a été acquis après expropriation de pure forme au prix de 60.177 fr. 54.

Dépenses d'installation .... 45.400 francs.

Peuplement primitif .... 23 immigrants et 3 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants, 6 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population .... 374 habitants en 1881, 2.388 habitants en 1901, dont 600 français, 106 indigènes, 1.427 étrangers et 255 marocains.

Naissances .... De 1880 à 1901 ... 1.342.

Décès .... — ... 739.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.520 hect.

Superficies complantées	en céréales	1.520 hect.
	vignes	3.100 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)	75 —

Bétail :	Bœufs	148
	Moutons et chèvres	2.405
	Chevaux et mulets	585

Matériel agricole :	Charrues	382	valant 38.000 fr.
	Autres instruments agricoles	410	— 202.000 —
	Constructions agricoles	110	— 498.000 —

Industrie : Moulin à farine	1 —	10.000 —
Moulin à huile...............	1 —	5.000 —

Observations générales......... Créé en 1859, ce centre, après avoir végété pendant près d'une vingtaine d'années, jouit actuellement d'une grande prospérité due en grande partie, à la culture de la vigne.

Les colons ont acquis, en dehors du territoire de colonisation, de vastes étendues de terres appartenant soit aux indigènes, soit à l'Etat.

Situation des indigènes........ En 1881, le douar-commune Bou-Hadjar possédait 18.322 hectares, et avait une population de 2.466 habitants. En 1901, le chiffre de la population s'élevait à 4.630, malgré les prélèvements de la colonisation privée qui ont porté sur 1.644 hectares.

Le douar Bou-Hadjar est réparti entre quatre communes de plein exercice : Hammam-bou-Hadjar, Laferrière, Er-rahel et Rio-Salado, centres qui sont tous les quatre en plein développement et où les indigènes trouvent du travail et des débouchés.

TROIS-MARABOUTS

Créé en 1880.

Superficie .... 2.012 hectares divisés en 50 concessions agricoles et 12 lots industriels.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Sidi-bou-Adda. Sur les 2.012 hectares, 1.638 ont été expropriés par arrêté du 20 novembre 1880, moyennant une indemnité de 177.890 fr. 09 ; 330 ont été laissés à leurs propriétaires, et 44 formaient le domaine public.

Dépenses d'installation......... 156.200 francs.

Peuplement primitif.......... 27 immigrants et 35 algériens, sur lesquels 15 immigrants et 19 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 8 immigrants et 11 algériens.

Mouvement de la population .... 110 habitants en 1881, 590 habitants en 1901, dont 386 français et 204 étrangers.

Naissances.................. De 1881 à 1902... 290.

Décès...................... id. ... 135.

Situation économique... ...... *Superficies complantées* en céréales .... 1.272 hect.

vignes	546 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives)	12 —

Bétail :

Bœufs....................	430
Moutons et chèvres.......	905
Chevaux et mulets........	265

Matériel agricole :

Charrues	98	valant	10.000 fr.
Autres instruments agricoles.	9	—	15.000 —
Constructions agricoles.....	60	—	300.000 —

Industrie : fabrique de crin végétal... 1 — 8.000 —

Observations générales......... Malgré des débuts très pénibles dus à plusieurs mauvaises récoltes, le centre des Trois-Marabouts est actuellement prospère. Cette situation est due à la bonne qualité des terres, aux facilités d'accès et d'exploitation, à d'excellentes conditions de salubrité, et à un bon choix de concessionnaires.

Les principales cultures sont les céréales et la vigne. Celle-ci a pris une grande extension.

D'importantes acquisitions portant sur 6.088 hectares ont été faites par des européens autour du territoire des Trois-Marabouts. On y compte 15 fermes en pleine exploitation dont la création et la mise en valeur représentent un capital de plus de un million : achat de terres : 405.000 francs, constructions et mise en valeur 625.000 francs.

Situation des indigènes......... La superficie des terres vendues par les indigènes à des européens atteint près de la moitié du territoire du douar-commune qui est de 12.242 hectares. Malgré cela, on constate une augmentation de population : 2.655 habitants en 1881, 2.965 en 1901.

De même au point de vue économique, le cheptel s'est élevé de 2.585 à 5.328 têtes, et le nombre des charrues cultivées de 93 à 128.

SIDI-DAHO

(Fermes)

Créées en 1880.

Superficie .... 163 hectares divisés en 3 lots de ferme.

Origine des terres .... Terrains domaniaux situés dans le douar-commune Sidi-Daho.

Peuplement primitif .... 3 immigrants qui sont partis après avoir vendu.

Eléments nouveaux .... 3 indigènes.

Mouvement de la population ..... 90 habitants en 1881, 604 habitants en 1901, dont 133 français et 471 étrangers (population non indigène du douar-commune).

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	8.200 hect.		
vignes	869 —		
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	40 —		

Bétail: Bœufs	700
Moutons et chèvres	1.800
Chevaux et mulets	450

Matériel agricole: Charrues	300	valant	30.000 fr.
Autres instruments agricoles	22	—	44.000 —
Constructions agricoles	24	—	192.000 —
Industrie: Moulin à farine	1	—	10.000 —

Observations générales .... Dans les chiffres ci-dessus sont compris les terrains acquis par l'initiative privée.

Les trois lots de ferme que l'Etat a concédés à Sidi-Daho sont passés entre les mains d'indigènes. Par contre, sur les 13.483 hectares qui constituent le douar-commune Sidi-Daho, les européens en ont acquis 10.778.

C'est l'excellente qualité des terres et une situation climatérique particulièrement favorable à la culture des céréales et de la vigne, qui ont attiré de ce côté les agriculteurs de Sidi-bel-Abbès. Ils y ont constitué de grands domaines (24 fermes) où ils obtiennent régulèrement des récoltes abondantes.

Situation des indigènes .... Bien qu'ils aient aliéné les neuf dixièmes de leurs terres, les indigènes n'ont subi qu'une assez faible diminution numérique.

1.584 habitants en 1881, contre 1.348 en 1901.

AÏN-KHIAL

(Agrandissement)

Agrandi en 1880.

Superficie	de l'agrandissement : 1.199 hectares divisés en 30 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées sur le douar-commune Sidi-Ali-bou-Hamoud. Sur les 1.199 hectares, 1.085 ont été expropriés moyennant une indemnité de 53.357 fr. 89, plus 51 hect. 04 donnés en compensation. 84 hectares ont été laissés à leurs propriétaires, et le restant, 30 hectares, constitue le domaine public.
Dépenses d'installation	146.400 francs.
Peuplement primitif	20 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 5 algériens, 1 étranger et 1 indigène.
Mouvement de la population	528 habitants en 1881, 844 habitants en 1901, dont 467 français, 22 indigènes musulmans et 355 étrangers, dont 23 marocains.
Naissances	De 1881 à 1895... 247.
Décès	id. ... 117.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 2.600 hect.
vignes .... 180 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .. 15 —

Bétail : Bœufs 480
Moutons et chèvres 5.000
Chevaux et mulets 87

Matériel agricole : Charrues 450
Autres instruments agricoles 100
Constructions agricoles 95

Industrie : Moulin à huile .... 1 valant 10.000 —
Moulins à farine .... 2 — 30.000 —

Observations générales

Aïn-Khial dont la création remonte à 1850 est en pleine voie de prospérité. L'agrandissement a porté l'étendue de son territoire à 4.383 hectares.

Les céréales y sont cultivées avec succès. Les pâturages sont abondants et permettent l'élevage et même l'engraissement d'un cheptel assez nombreux.

Depuis l'agrandissement du village les nouveaux colons ont presque tous planté de la vigne dans de bonnes conditions.

Situation des indigènes

Sans modification sensible. La population est restée stationnaire. 2.448 habitants en 1880, 2.451 en 1901. Les indigènes ont mis en valeur presque tous les terrains qui leur restaient.

ERRAHEL

(Agrandissement)

Agrandi en 1880 et en 1893.

Superficie. .... 1er agrandissement : 2.655 hectares divisés en 61 concessions agricoles et 10 lots industriels.
2e agrandissement : 152 hectares divisés en 71 lots de vigne.

Origine des terres. .... Prélevées sur le douar-commune Bou-Hadjar, sauf 20 hectares qui faisaient partie du territoire primitif et qui appartenaient à des européens.
Sur les 2.807 hectares, 1.882 appartenaient à l'Etat. 536 hectares de terrains de culture et 210 de terrains communaux ont été acquis amiablement au prix de 54.656 fr. 64 ; 152 hectares de terrains communaux ont fait l'objet d'un échange avec le douar commune qui a reçu 152 hectares 49 centiares de terrains domaniaux ; 20 hectares, appartenant aux européens, ont fait l'objet d'acquisitions dont le prix s'est élevé à 7.614 fr. 41 et enfin 7 hectares ont été laissés à divers indigènes qui en avaient la propriété.

Dépenses d'installation .... 192.500 francs.

Peuplement primitif .... 26 immigrants et 45 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 8 immigrants, 11 algériens et 9 étrangers.

Mouvement de la population ..... 387 habitants en 1881, 1.071 habitants en 1901, dont 346 français, 61 indigènes et 664 étrangers, dont 43 marocains.

Naissances .... De 1883 à 1902... 562.

Décès .... Id. ... 381.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.660 hect.
vignes .... 1.193 —

Bétail : Bœufs	54		
Moutons et chèvres	6.500		
Chevaux et mulets	562		
Porcs	400		
Matériel agricole : Charrues	254	valant	25.000 fr.
Autres machines agricoles	109	—	100.000 —
Constructions agricoles	114	—	875.000 —
Industrie : Fabrique de crin végétal	1	—	3.000 —

Observations générales .... Centre en pleine prospérité. La plupart des colons se trouvent dans une situation aisée.

Situation des indigènes .... Erigé en commune de plein exercice en 1884, Errahel comptait, au recensement quinquennal de 1886, 1.027 indigènes appartenant aux fractions des douars-communes Bou-Hadjar et Sidi-Bakhti qui lui étaient rattachées ; en 1901, le chiffre des habitants de ces deux fractions s'élevait à 1.394.

GUIARD

Créé en 1890 sous le nom d'*Aïn-Tolba.*

Superficie .... 2.725 hectares divisés en 45 concessions agricoles.

Origine des terres .... Les terres ont été prélevées sur le douar-commune Sidi-Ali-bou-Hamoud.

Sur les 2.725 hectares, 1.374 ont été acquis par voie d'expropriation.

Ils appartenaient pour 615 hectares à des indigènes qui ont reçu en paiement une somme de 91.903 fr. 54 et pour 759 hectares à des européens qui les ont cédés au prix de 114.783 fr. 64.

Le restant du territoire comprenant 1.351 hectares, se composait du domaine public et de 1.301 hectares de propriétés privées.

Dépenses d'installation .... 207.100 francs.

Peuplement primitif .... 28 immigrants et 17 algériens, sur lesquels 19 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants et 14 algériens.

Mouvement de la population ..... 240 habitants en 1891, 274 habitants en 1901, dont 239 français, 5 indigènes et 30 étrangers, dont 1 marocain.

Naissances .... De 1891 à 1895... 43.

Décès .... id. ... 33.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.472 hect.
vignes .... 517 —
jardins .... 10 —

Bétail : Bœufs 853
Moutons et chèvres 1.854
Chevaux et mulets 241

Matériel agricole : Charrues 380
Autres instruments agricoles .. 800
Constructions agricoles 77

Observations générales......... En voie de développement grâce à la bonne qualité des terres et à la salubrité du pays. Un certain nombre de concessionnaires ont particulièrement bien réussi et se trouvent dans une situation très avantageuse.

La plupart des immigrants viennent des Hautes-Alpes et ont été installés par la Société Coligny qui leur a fait les avances nécessaires.

Vignoble important en formation.

De grandes fermes, au nombre de seize, ont été créées autour du périmètre du centre sur des terres acquises par des européens dans le douar-commune Sidi-Ali-bou-Hamoud.

Situation des indigènes........ Leur situation s'est améliorée depuis l'arrivée des européens au milieu d'eux. Plusieurs ont adopté nos méthodes de culture et font usage de charrues françaises. Ils commencent à planter de la vigne et à bâtir à l'européenne.

TURGOT

Créé en 1895 sous le nom de *Terga*.

Superficie.............. .. 2.273 hectares divisés en 63 concessions agricoles.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Sidi-Bakhti et acquises par voie d'échange :

1° appartenant à des européens	844 hect.
2° appartenant au douar-commune................	654 —
3° appartenant à des indigènes..................	71 —
	1.569 hect.
Terrains appartenant à l'Etat....................	637 —
Domaine public.................................	67 —
	2.273 hect.

Il a été, depuis, donné une soulte de 4.057 fr. 70.

Dépenses d'installation......... 267.200 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants et 44 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 39 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 8 algériens et 2 étrangers.

Mouvement de la population..... 249 habitants en 1896, 318 habitants en 1901, dont 187 français, 16 indigènes et 115 étrangers, dont 22 marocains.

Naissances.................. De 1896 à 1902... 45.

Décès...................... id. ... 23.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales... .. .. 600 hect.
vignes...... .... 900 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 30 —

Bétail :	Bœufs...................	46
	Moutons et chèvres.......	562
	Chevaux et mulets.......	173

Matériel agricole : Charrues...........	80	valant	8.000 fr.
Autres instruments agricoles	139	—	25.000 —
Constructions agricoles.....	163	—	121.000 —

Industrie : Fabrique de crin végétal.... 1

Observations générales......... Le centre de Turgot est de date trop récente pour avoir pris tout son développement. On ne peut encore tirer argument de l'augmentation des chiffres de la population parce qu'au premier recensement, en 1896, le centre était à peine en cours de peuplement.

Les cultures principales sont les céréalss et la vigne.

Les premières récoltes ont été mauvaises et le vignoble naissant a souffert de la mévente.

Situation des indigènes......... En échange des 654 hect. 49 a. 80 de terrains communaux qu'il a cédés, le douar-commune a reçu des terrains domaniaux de contenance et de valeur équivalentes. De même, les indigènes qui ont été expropriés ont reçu des terres en compensation.

Les indigènes n'ont donc subi aucun préjudice du fait de la création du centre.

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

BOU-KHANÉFIS

(Agrandissement)

Agrandi en 1872 et 1878.

Superficie.................... Agrandissement de 1872 effectué au moyen de terrains domaniaux compris dans le lotissement primitif 579 hect.
Agrandissement de 1878........................ 637 —

Total..... 1.216 hect.

qui ont été divisés en 44 concessions agricoles, dont 18 formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Les 637 hectares de l'agrandissement de 1878 ont été prélevés sur le douar-commune Messer. Ils se composaient, en dehors du domaine public, de 335 hectares de terrains communaux et 270 hectares de terrains collectifs de culture qui ont été acquis amiablement au prix de 15.625 francs.

Dépenses d'installation......... 132.500 francs.

Peuplement primitif........... 25 immigrants, dont 16 alsaciens-lorrains, et 19 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 16 algériens, 5 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 613 habitants en 1881, 1.363 habitants en 1901, dont 475 français, 87 indigènes, 55 marocains et 746 étrangers.

Naissances................. De 1872 à 1902... 1.190.

Décès...................... id. ... 754.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.544 hect.
vignes...... .... 428 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ..... 82 —

Bétail : Bœufs 22
Moutons et chèvres........... 878
Chevaux et mulets 263



Matériel agricole : charrues............	162	valant	15 000 fr.
Autres instruments agricoles.	270	—	101.000 —
Constructions agricoles......		—	505.000 —
Industrie : Moulins à farine............	2	—	100.000 —

Observations générales.........

Centre prospère.

Les terres sont chères et recherchées. Cultures bien équilibrées en céréales, vignes et légumes.

Situation des indigènes........

Les indigènes du douar-commune Messer, comme ceux des autres douars qui formaient l'ancienne tribu des Oulad-Brahim, ont vendu presque toutes leurs terres aux européens, et ont été touchés beaucoup plus par le développement de la colonisation privée que par l'extension de la colonisation officielle. Leur cheptel et leurs cultures ont diminué sensiblement.

Ils trouvent par contre à s'employer facilement chez les européens et gagnent des salaires qui, dans les régions de culture intensive, compensent largement les produits qu'ils tiraient d'une exploitation négligée.

DELIGNY

Créé en 1872 sous le nom de *Zarouéla*. — Agrandi en 1890.

Superficie....................	du territoire primitif....................................	1.686 hect.
	de l'agrandissement..	747 —
	Total.....	2.433 hect.

qui ont été divisés en 70 concessions agricoles et 4 lots industriels, dont 26 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............. Les 1.686 hectares de la création étaient des terrains domaniaux et faisaient partie du douar-commune Tilmouni : les terres de l'agrandissement ont été prélevées sur le douar-commune Oued-Mebtouh et acquis à l'amiable au prix de 59.623 fr. 52.

Dépenses d'installation......... 131.100 francs.

Peuplement primitif........... 10 immigrants et 64 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 36 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 9 algériens.

Mouvement de la population..... 175 habitants en 1886, 320 habitants en 1901, dont 195 français, 22 indigènes, 61 marocains et 42 étrangers.

Naissances.................... De 1875 à 1901... 330.

Décès....................... id. ... 190.

Situation économique..........

Superficies complantées	en céréales...............	1.349 hect.
	vignes....................	640 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)......	12 —

Bétail :	Bœufs....................	35
	Moutons et chèvres.........	850
	Chevaux et mulets.........	232

Matériel agricole :	Charrues...........	320	valant	30.000 fr.
	Autres instruments agricoles	75	—	40.000 —
	Constructions.............	93	—	420.000 —

Observations générales........ Centre en voie de prospérité. Les terres sont fertiles, les céréales y donnent de très bons rendements. La vigne et les arbres fruitiers y réussissent parfaitement.

De très belles fermes ont été créées dans les environs.

Pendant longtemps Deligny a souffert du manque d'eau.

Aujourd'hui il est alimenté dans des conditions satisfaisantes par une conduite qui lui amène l'eau de Haci-Mardoum.

Situation des indigènes......... Les terres qui ont servi à la création du centre appartenaient à l'Etat. Il n'a été prélevé, sur les indigènes du douar Mebtouh, que les 747 hectares qui ont servi à l'agrandissement.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants, la population des indigènes de Tilmouni et de Mebtouh a augmenté d'une façon assez sensible, bien que la colonisation privée ait largement pénétré chez eux, achetant la majeure partie de leurs terres.

	1882 —		1901 —
Tilmouni	1.494	habitants........	2.945
Mebtouh	2.242	id.	3.140

MERCIER-LACOMBE

Créé en 1874, sous le nom de *Sfisef*.

Superficie.................... 2.332 hectares divisés en 47 concessions agricoles et 44 lots industriels.

Origine des terres............ Prélevées sur le douar-commune Sfisef.

Terrains expropriés....................................	2.144 hect.
id. domaniaux..	30 —
id. laissés à leurs propriétaires................	120 —
Domaine public	38 —
Total	2.332 hect.

Sur les 2.144 hectares expropriés, 661 ont été acquis au prix de 18.288 fr. 80, 1.396 par voie d'échange avec une soulte de 3.848,44 et 87 ont été rétrocédés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation........ 124.200 francs.

Peuplement primitif........... 39 immigrants, dont 12 alsaciens-lorrains, et 52 algériens, sur lesquels 15 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 9 immigrants et 17 algériens.

Mouvement de la population..... 677 habitants en 1881, 1.752 habitants en 1901, dont 617 français, 594 indigènes, 198 marocains et 343 étrangers.

Naissances.................. De 1875 à 1901. 1.050.

Décès....................... id. 502.

(Y compris les naissances et les décès des fractions indigènes rattachées).

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales (1)............ 3.800 hect.

vignes.	1.201 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .	50 —

Bétail :

Bœufs	21
Moutons et chèvres..........	303
Chevaux et mulets..........	301

(1) Y compris les terres acquises par les européens en dehors du territoire de colonisation.

Matériel agricole : Charrues 430
Autres instruments agricoles... 174
Constructions agricoles........ 86 valant 606.000 fr.

Industrie : Moulins à farine. 3
Moulin à huile 1

Observations générales......... Un des plus remarquables succès de la colonisation : les terres sont complètement défrichées et ont acquis une haute valeur.

Des sources abondantes alimentent le village et fournissent de l'eau pour l'irrigation des jardins. Le centre a, en outre, pris au point de vue commercial une importance qui ne peut que lui assurer un grand avenir.

Situation des indigènes.... .... La population du douar Sfisef qui était de 2.327 habitants en 1881 monte en 1901 à 3.125. Depuis la création du centre, les indigènes ont vendu de gré à gré une partie importante de leurs terres aux européens. Ils trouvent à s'employer en tout temps chez ces derniers et à y gagner leur vie.

SLISSEN

Créé en 1875. — Agrandi en 1883.

Superficie	primitive	224	hect.
	de l'agrandissement	543	—
	Total...	758	hect.

qui ont servi à former 13 concessions agricoles, dont 7 formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Sauf 12 hectares acquis au prix de 283 francs et 61 hectares de propriété privée, le restant du territoire provient de distraction du régime forestier (forêt de Slissen).

Dépenses d'installation......... 64.400 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants et 8 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 3 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 123 habitants en 1886, 156 habitants en 1901, dont 76 français, 10 indigènes et 70 étrangers, dont 1 marocain.

Naissances.................... De 1883 à 1901... 129.

Décès........................ id. ... 74.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 250 hect.

vignes.................... 7 —

jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 1 —

Bétail : Moutons et chèvres....... 500

Chevaux et mulets........ 150

Matériel agricole : Charrues...... 75

Observations générales......... A sa formation, Slissen n'était qu'un simple hameau routier de quelques feux. Il a été l'objet en 1883 d'un petit agrandissement qui a porté à 13 le nombre des familles installées. Il va être, à nouveau, agrandi de 19 feux.

Débuts contrariés par l'insalubrité et l'insurrection. L'assiette est trop proche de la Mékerra. Les plantations jointes à certains travaux d'assainissement ont amélioré sensiblement la situation.

Aux céréales et aux produits d'un vignoble naissant, se joint le commerce de l'alfa, de l'écorce à tan, du charbon et du bois de chauffage.

Situation des indigènes......... Les indigènes n'ont pas été touchés par la création de Slissen, le territoire ayant été formé au moyen de terrains déclassés du régime forestier.

Ils ont profité, dans une certaine mesure, des travaux de routes et d'aménagement d'eau qui ont été effectués pour l'installation du centre. Le village avait jusqu'ici trop peu d'importance pour exercer sur eux une influence sensible au point de vue économique.

LAMTAR

Créé en 1875. — Agrandi en 1885.

Superficie	primitive	1.972 hect.
	agrandissement	1 051 —
	Total	3 023 hect.

divisés en 74 concessions agricoles et 4 lots de ferme, dont 34 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres........ Prélevées 1.625 hectares sur le douar-commune Tiffilès et 1.398 sur celui de Sidi-Yacoub. Elles ont été acquises 1.162 hectares par vente à l'amiable au prix de 23.825 fr. 10 et 1851 par voie d'échange. Le surplus comprend le domaine public et des terrains dont les détenteurs ont été laissés en possession.

Dépenses d'installation........ 123.900 francs.

Peuplement primitif........ 45 immigrants et 33 algériens, sur lesquels 17 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........ 16 algériens et 4 étrangers.

Mouvement de la population..... 398 habitants en 1881, 634 habitants en 1901, dont 257 français, 47 indigènes, 46 marocains et 284 étrangers.

Naissances........ De 1880 à 1901 .. 623.

Décès........ id. ... 327.

Situation économique........

Superficies complantées en céréales .... 1.685 hect.
vignes .... 1.103 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives.. 25 —

Bétail : Moutons et chèvres....... 1.550
Chevaux et mulets 375

Matériel agricole : Charrues	320	valant	30.000 fr.
Autres instruments agricoles	12	—	40.000 —
Constructions agricoles	102	—	180.000 —

Observations générales........ Situation assez prospère, quoique le centre ait été pendant bien des années éprouvé par les fièvres paludéennes. L'état sanitaire s'est sensiblement modifié grâce à l'exécution de travaux d'assainissement et d'adduction d'eau de source.

Cultures de céréales et beau vignoble en voie d'agrandissement constant.

Situation des indigènes....... Le douar-commune Sidi-Yacoub a vu diminuer sa population, son cheptel et ses cultures. Cette diminution est due moins à la création du centre qu'au développement de la colonisation privée, qui a acquis la majeure partie des terres de l'ancienne tribu des Ouled-Brahim.

La situation du douar Tifflilès au contraire s'est améliorée.

La population est passée de 1.455 habitants en 1881 à 3.334 en 1901. Son cheptel s'est un peu augmenté : 7.686 têtes au lieu de 7.614, et le nombre de charrues cultivées s'est élevé de 69 à 109.

PARMENTIER

Créé en 1875 sous le nom d'*Aïn-el-Hadjar*. — Agrandi en 1885 et 1894.

Superficie.................... primitive.. 1.636 hect.
agrandissement de 1885........................ 938 —
id. de 1894........................ 590 —

Total... 3.164 hect.

divisés en 80 concessions agricoles.

Le territoire primitif comprenait 40 concessions ; l'agrandissement de 1885, 20 et celui de 1894, 20. Ces dernières ont été vendues aux enchères.

Origine des terres............ Prélevées 505 hectares sur le douar-commune Sidi-Yacoub et 2.659 sur celui de Sidi-Daho.
Sur les 3.164 hectares, 1.024 appartenaient à l'Etat, 532 ont été acquis par voie d'échange, et 1.608 par vente à l'amiable au prix de 18.427 fr. 58.

Dépenses d'installation......... 120.000 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants et 61 algériens sur lesquels 10 immigrants et 29 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 24 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 262 habitants en 1881, 579 habitants en 1901, dont 260 français, 68 indigènes et 251 étrangers.

Naissances.................... De 1880 à 1901... 410.

Décès....................... id. ... 185.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 818 hect
vignes................ 1.406 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 30 —

Bétail : Bœufs 55
Moutons et chèvres......... 1.380
Chevaux et mulets.......... 160

Matériel agricole : Charrues	346	valant	40.000 fr.
Autres instruments agricoles..	12	—	22.000 —
Constructions agricoles	44	—	450.000 —
Industrie : Moulins à farine	1	—	15.000 —

Observations générales......... Le centre est prospère. Vignoble considérable.

La qualité des terres et le climat particulièrement favorable à la culture des céréales et de la vigne ont attiré dans cette région les agriculteurs de Sidi-bel-Abbès.

Il y ont constitué de grands et riches domaines. Il existait, en 1896, 24 fermes créées par leurs soins.

Situation des indigènes.. ...... Les indigènes de l'ancienne tribu des Oulad-Jaïr ont aliéné une grande partie de leurs terres aux européens. Ceux du douar Sidi-Daho, en particulier, n'ont pas vendu moins de 10.778 hectares sur 13.483 qu'ils possédaient.

MELLINET

(Agrandissement)

Agrandi en 1875 sous le nom de *Tifflès*.

Superficie............ 1.241 hectares divisés en 33 concessions agricoles.

Origine des terres............ Prélevées 205 hectares sur le douar-commune Messer, et le restant, 1.036 hectares, sur celui de Tifflès.

Sur les 1.241 hectares, 364 appartenaient déjà à l'Etat ; 439 hectares de terrains communaux ont été acquis à l'amiable au prix de 8.126 fr. 20 ; 277 de même nature ont été cédés gratuitement, et 161 hectares ont été acquis par voie d'échange.

Pour la réalisation de ces échanges, l'Etat avait fait l'acquisition au prix de 16.769 fr. 84, de 1.074 hectares de terrains communaux au moyen desquels il a pu attribuer des compensations aux indigènes expropriés pour l'agrandissement de Mellinet et la création du centre de Lamtar.

Dépenses d'installation......... 51.000 francs.

Peuplement primitif.......... 17 immigrants et 16 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 algériens.

Mouvement de la population.... 189 habitants en 1881, 325 habitants en 1901, dont 90 français, 53 indigènes, 4 marocains et 178 étrangers.

Naissances et décès............ Comptés dans Chanzy.

Situation économique.........

Superficies complantées	en céréales................	758 hect.
	vignes.................	58 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)..	9 —

Bétail :	Bœufs.................	8
	Moutons et chèvres......	740
	Chevaux et mulets......	80

Matériel agricole :	Charrues............	48 valant	5.000 fr
	Autres instruments agricoles.	26 —	6.000 —
	Constructions agricoles	20 —	87.000 —

Observations générales. . . . . . .

En 1871, Mellinet n'était qu'un simple hameau de quelques feux faisant partie du territoire de Chanzy. A la suite de l'agrandissement dont il a été l'objet en 1875, il s'est transformé en un petit centre aujourd'hui en bonne voie de prospérité.

Le sol fertile donne de bonnes récoltes en céréales. La vigne fournit des vins appréciés et l'olivier commence à être cultivé.

Toutes les terres concédées sont défrichées et mises en valeur.

Situation des indigènes. . . . . . .

Ils ont été largement compensés des terrains qu'ils ont cédés. Le travail que leur procure le colon européen leur assure des moyens nouveaux d'existence.

D'autre part, leurs terres sont aujourd'hui cultivées avec beaucoup plus de soin et donnent de meilleurs rendements.

SIDI-LHASSEN

(*Agrandissement*)

Agrandi en 1875 et en 1890.

Superficie................... du premier agrandissement...... .... 383 hect.
du second id. .... 353 —

Total..... 736 hect.

divisés en 15 concessions agricoles et 44 lots supplémentaires, dont 36 lots supplémentaires pour le deuxième agrandissement.

Origine des terres............ 379 hectares ont été prélevés sur le douar-commune Tirenat, 353 sur celui de Messer et 4 hectares sur le territoire primitif.

Les 353 hectares de Messer appartenaient à l'Etat : les 379 du douar-commune Tirenat étaient des terrains communaux qui ont été acquis à l'amiable au prix de 10.757 francs ; les 4 hectares du territoire primitif ont été acquis d'un européen pour la somme de 2.975 francs.

Dépenses d'installation......... 70.000 francs.

Peuplement primitif........... 9 immigrants et 6 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 4 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 947 habitants en 1881, 1.560 habitants en 1901, dont 706 français, 167 indigènes, 35 marocains et 652 étrangers.

Naissances................... De 1876 à 1901... 1.379.

Décès....................... id. ... 945.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)........... 5.020 hect.
vignes... .... 1.031 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 71 —

Bétail : Bœufs....... 198
Moutons et chèvres...... 1.421
Chevaux et mulets....... 585

Matériel agricole : Charrues.. .... 510 } valant 344.000 fr.
Autres instruments agricoles 573 }
Constructions agricoles .... 50 — 760.000 —

Industrie : Moulins à farine............ 3 — 200.000 —

(1) Y compris des terrains acquis en dehors du périmètre de colonisation.

Observations générales.........

Sidi-Lhassen, dont la création remonte à 1856, est un des centres les plus prospères de l'arrondissement. Son périmètre, 3.208 hectares, création et agrandissement compris, s'est considérablement étendu.

Le village est abondamment pourvu d'eau, surtout depuis la construction de la conduite de Chanzy à Sidi-Lhassen, qui dessert en outre les villages de Chanzy, Mellinet, Boukhanéfis, Tabia et Palissy.

Les terres, de bonne qualité, sont en partie irriguées au moyen des eaux de la Mékerra.

Situation des indigènes ....

Les indigènes de Tirenat et de Messer ont vendu aux européens la plus grande partie de leurs terres. Ce fait s'est produit à la suite de l'application de la loi du 26 juillet 1873 qui les a rendus propriétaires à titre privé de terres dont ils n'avaient précédemment que la jouissance à titre collectif.

Leur nombre a diminué : 1.193 habitants en 1901, au lieu de 1.548 en 1881. Leur cheptel a baissé du chiffre de 6.820 têtes à celui de 2.938, et les cultures de 147 à 108 charrues.

BAUDENS

Créé en 1877 sous le nom d'*El-Ksar*.

Superficie .... 1.130 hectares divisés en 30 concessions agricoles et 10 lots industriels.

Origine des terres .... Prélevées sur le douar-commune Télioum. A l'exception de 20 hectares qui ont été laissés à leurs détenteurs et du domaine public comprenant 29 hectares, le surplus du territoire a été acquis par voie d'échange moyennant la cession de 1.077 hectares de terrains domaniaux et le paiement d'une soulte de 4.119 francs.

Dépenses d'installation .... 91.600 francs.

Peuplement primitif .... 18 immigrants et 22 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 10 algériens.

Mouvement de la population .... 241 habitants en 1881, 354 habitants en 1901, dont 212 français. 9 indigènes, 5 marocains et 128 étrangers.

Naissances .... De 1880 à 1901... 259.

Décès .... id. ... 110.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales (1)				1.349 hect.
vignes				733 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)				10 —
Bétail : Bœufs	10			
Moutons et chèvres	450			
Chevaux et mulets	200			
Matériel agricole : Charrues		150	valant	15.000 fr.
Autres instruments agricoles		20	—	08.000 —
Constructions agricoles		95	—	400.000 —
Industrie : Moulin à farine		1	—	15.000 —

Observations générales .... Sans être en mauvaise situation, s'est moins développé que les centres voisins, malgré que ses terres soient de bonne qualité et qu'il soit sain et bien alimenté. Son éloignement de la route nationale le laissait dans un isolement relatif.

Carrières de pierre dure très recherchée.

Situation des indigènes .... Les indigènes du douar-commune Télioum qui ont cédé des terres pour la création du centre, ont reçu en nature des compensations équivalentes. Mais ils ont imprudemment vendu la plus grande partie de leurs melks, comme l'ont fait la plupart des indigènes de l'arrondissement et leur situation économique s'en est ressentie.

(1) Y compris les terres de la colonisation privée).

TABIA

Créé en 1877, agrandi en 1880.

Superficie.................... Superficie de la création........................ 1.148 hect.
— agrandissement.... .... 886 —

Total............ 2.034 hect.

divisés en 65 concessions agricoles, dont 35 formées avec les terrains de l'agrandissement.

Origine des terres............ Prélevées : 1.674 hectares sur le douar-commune Messer et 360 sur celui des Tiflilès.

352 appartenaient à l'Etat. Le surplus a été acheté à l'amiable aux douars Messer et Tiflilès moyennant le prix total de 57.661 fr.

Dépenses d'installation......... 182.900 francs.

Peuplement primitif........... 40 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 11 immigrants et 23 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 14 algériens.

Mouvement de la population.... 264 habitants en 1881, 725 habitants en 1901, dont 360 français, 26 indigènes, 39 marocains et 300 étrangers.

Naissances.................... De 1878 à 1901... 369.

Décès........................ id. .. 181.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales ... . 1.666 hect.
vignes................. 685 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..... 25 —

Bétail : Bœufs.................. 110
Moutons et chèvres...... 2.900
Chevaux et mulets....... 570

Matériel agricole : Charrues....	600	valant	18.000	fr.
Autres instruments agricoles	6	—	72.000	—
Constructions agricoles.....	111	—	500.000	—

Observations générales......... Les débuts du centre ont été contrariés par la fièvre qui a particulièrement éprouvé les immigrants. La situation actuelle est très prospère. Le sol est fertile et en partie irrigable au moyen des eaux de la Méherra. Les céréales et les vignes donnent des rendements avantageux.

Situation des indigènes......... Voir notices précédentes.

BOSSUET

(*Anciennement Daya*)

Agrandi en 1878.

Superficie .... de l'agrandissement : 666 hectares divisés en 9 concessions agricoles et 8 lots industriels.

Origine des terres.......... Appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 69.000 francs.

Peuplement primitif.......... 17 algériens sur lesquels 5 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 5 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 121 habitants en 1886, 258 habitants en 1901, dont 153 français et 105 étrangers.

Naissances.................. De 1878 à 1901 ... 431.

Décès...................... id. ... 219.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.500 hect.
vignes .... 3 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 2 —

Bétail : Bœufs.................... 200
Moutons et chèvres......... 600
Chevaux et mulets.......... 91

Matériel agricole : Charrues........... 80 } valant 80.000 fr.
Autres instruments agricoles 20 }
Constructions agricoles..... 5 — 40.000 —

Observations générales......... Primitivement poste militaire important autour duquel étaient venus se grouper des industriels.

La création de postes plus avancés dans le Sud a amené la réduction de la garnison qui faisait vivre la population de Bossuet et celle-ci a dû chercher de nouvelles ressources en s'adonnant à l'agriculture. L'altitude à laquelle le centre est situé ne permet guère que la culture des céréales et l'élevage du bétail.

Après avoir longtemps végété, Bossuet grâce à un nouvel agrandissement effectué après 1895, et au transfert des pénitenciers de Mers-el-Kebir et d'Aïn-el-Hadjar, paraît prendre un certain essor.

La salubrité exceptionnelle de son climat en fait le véritable sanatorium de la région.

Au cours de l'épidémie paludéenne qui a sévi dernièrement sur toute la commune mixte, il a servi de refuge aux populations européennes du Télagh, Rochambeau, Magenta.

On y fait du bois et du charbon. Il existe plusieurs chantiers qui se livrent à l'exploitation de l'alfa dans les forêts du voisinage.

Situation des indigènes .... Sans modification notable.

TENIRA

(Agrandissement)

Agrandi en 1879 et en 1895.

Superficie .... du 1er agrandissement .... 1.141 hect.
du 2e agrandissement .... 477 —

Total..... 1.618 hect.

qui ont servi à former 47 concessions agricoles dont 7 pour le 2e agrandissement.

Origine des terres .... appartenaient à l'Etat, et provenaient partie du lotissement primitif, partie des terrains déclassés de la forêt domaniale de Bou-Yethas.

Dépenses d'installation .... 35.000 francs.

Peuplement primitif .... 31 immigrants et 16 algériens sur lesquels 5 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 10 algériens, 2 étrangers et 7 indigènes.

Mouvement de la population .... 259 habitants en 1881, 727 habitants en 1901, dont 300 français, 65 indigènes, 58 marocains et 304 étrangers.

Naissances .... De 1881 à 1901... 881.

Décès .... id. .. 553.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 3.445 hect.
vignes .... 123 —

Bétail : Bœufs 86
Moutons et chèvres 755
Chevaux et mulets. 324

Matériel agricole : Charrues .... 176 } valant 54.000 fr.
Autres machines agricoles. 124 }
Constructions agricoles .... 32 — 120.000 —

Industrie : Moulin à farine. { 1 à eau valant 2.000 fr.
{ 1 à vapeur — 4.000 —

Observations générales.........

Centre créé en 1858, en bonne voie de prospérité depuis l'agrandissement effectué en 1879 grâce auquel il a pu quelques années après, en 1885, être érigé en commune de plein exercice.

Les céréales et la vigne en constituent les principales ressources. Les oliviers sauvages y sont en grande quantité ; ceux qui ont été greffés depuis quelques années donnent de très bons produits.

Exploitation de l'alfa et de l'écorce à tan ; carrières très renommées.

La situation sanitaire laisse à désirer en raison des marais qui se sont formés récemment à proximité du village.

Situation des indigènes.... ...

Le douar-commune des Hamyan qui a été annexé à la commune de Ténira n'a pas eu à souffrir de l'agrandissement, qui s'est fait en totalité avec des terrains appartenant à l'Etat.

La situation économique des indigènes a prospéré. Ils possèdent 9.787 têtes de bétail au lieu de 7.988, et cultivent 98 charrues au lieu de 87.

MEHADID

(Fermes)

Crées en 1879.

Superficie .... 274 hectares qui ont servi à former 4 fermes.

Origine des terres.......... .. Terrains domaniaux provenant de l'application de la loi du 26 juillet 1873 dans le douar-commune Mehadid.

Peuplement primitif.......... 3 immigrants et 1 algérien, sur lesquels 1 immigrant est resté en possession.

Eléments nouveaux........... 3 algériens.

Mouvement de la population .... 32 habitants en 1901, dont 8 français, 11 marocains et 13 étrangers.

Situation économique......... *Superficies complantees* en céréales (1)........ .... 1.220 hect.
vignes .... 129 —

Bétail : Bœufs.................. .. 64
Moutons et chèvres....... 400
Chevaux et mulets........ 75

Matériel agricole : Charrues .... 57 valant 3.000 fr
Autres instruments agricoles. 11 — 25.000 —
Constructions agricoles. .... 8 — 125.000 —

Observations générales......... Les exploitations créées dans les Mehadid sont en bonne situation.

Situation des indigènes......... Sur les huit fermes qui existent actuellement, les indigènes en possèdent deux qu'ils cultivent et exploitent à la mode européenne.

(1) Y compris les fermes qui se sont constituées dans les Mehadid autour du périmètre de colonisation.

TÉLAGH

Créé en 1879. — Agrandi en 1887.

Superficie	primitive	3.510 hect.
	de l'agrandissement	825 —
	Total....	4.335 hect.

divisés en 60 concessions agricoles, 9 lots de ferme et 13 lots industriels, dont 20 concessions agricoles et 2 lots industriels formés lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Les terres qui ont servi à la création du centre appartenaient à l'Etat. Une partie était antérieurement affectée à une smala de spahis dont la suppression a été prononcée. Celles avec lesquelles a été constitué l'agrandissement étaient communales et ont été cédées amiablement à l'Etat par la tribu des Oulad-Balagh au prix de 4.124 fr. 50.

Dépenses d'installation......... 158.900 francs.

Peuplement primitif.......... 44 immigrants et 38 algériens, sur lesquels 19 immigrants et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 24 algériens, 5 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 475 habitants en 1886, 1.239 habitants en 1901, dont 497 français, 180 indigènes, 68 marocains et 494 étrangers.

Naissances.................. De 1879 à 1901... 745

Décès...................... id. ... 431.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales (1)		5.900 hect.
vignes		95 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).		9 —
Bétail : Bœufs	20	
Moutons et chèvres	780	
Chevaux et mulets	380	
Matériel agricole : Charrues	1.200 valant	60.000 fr.
Autres instruments agricoles	80 —	120.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	

(1) Y compris les terres autour du périmètre de colonisation.

Observations générales . . . .

Centre en pleine voie de développement. L'essor vigoureux qu'il a pris dans ces dernières années est dû en grande partie à l'achèvement des routes qui facilitent l'écoulement des produits, et à la mise en valeur des terres par des procédés modernes de culture.

C'est un des points où la pénétration économique de l'élément européen a été la plus énergique et la plus rapide. C'est ainsi qu'en dehors du périmètre même du centre, plus de 6.000 hectares ont été acquis par des européens et mis en valeur.

Les terres sont de bonne qualité et se prêtent à la culture des céréales et de la vigne. Il se fait un assez grand commerce de bois, de charbon et d'écorces à tan provenant des travaux de défrichement qui sont exécutés presque uniquement par la population espagnole.

Situation des indigènes . . . .

Les terres qui ont servi à la création du centre dépendaient du douar-commune Taourira et étaient affectées précédemment à une smala de spahis. Les indigènes de ce douar n'ont donc éprouvé aucune atteinte du fait de la création du centre.

Quant aux Oulad-Balagh, la cession qu'il ont faite de 800 hectares de terres communales les a peu touchés, les terres qui leur restent excédant encore de beaucoup tous leurs besoins.

Si on se reporte aux chiffres de la population de ces deux douars, on constate des augmentations très sensibles :

	1881	1901	
	—	—	
Taourira	3.430	5.231	habitants
Ouled-Balagh	2.816	6.325	—

Au point de vue économique, les résultats sont analogues.

Douar Taourira	1881	1901
—	—	—
Chameaux	49	50
Chevaux et mulets	341	434
Anes	328	413
Bœufs	1.093	884
Moutons	5.867	10.223
Chèvres	4.169	11.755
Total du cheptel	11.847	23.559

Quant au nombre des charrues, il est passé de 93 en 1881 à 113 en 1901.

MAGENTA

(El-Haçaïba. — Agrandissement)

Agrandi en 1881.

Superficie .... de l'agrandissement .... 723 hect.
auxquels il faut ajouter .... 822 —
provenant du territoire primitif et qui étaient disponibles.

Total..... 1.545 hect.

divisés en 26 concessions agricoles, 2 lots industriels et 12 lots de ferme.

Origine des terres .... Prélevés sur la tribu des Ouled-Balagh, les 723 hectares de l'agrandissement ont été acquis de gré à gré au prix de 10.571 fr. 11 : le surplus venait de terrains forestiers déclassés pour servir à la création du centre.

Dépenses d'installation .... effectuées après 1870 : 145.300 francs.

Peuplement primitif .... 8 immigrants et 32 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 14 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 250 habitants en 1886, 287 en 1901, dont 113 français, 7 indigènes et 167 étrangers.

Naissances .... De 1883 à 1901... 168.

Décès .... — ... 180.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 927 hect.
vignes .... 26 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 1 —

Bétail : Moutons et chèvres.. 350
Chevaux et mulets 45

Matériel agricole : Charrues .... 53 } valant 15.000 fr.
Constructions agricoles ..... 10 }



Observations générales......... Magenta a été créé par décret du 6 avril 1878 avec un territoire de 4.566 hectares. Les lots furent vendus à prix fixe, dans les conditions prévues par le décret du 31 décembre 1864. Un certain nombre (28) firent retour à l'Etat par suite de déchéances et furent concédés gratuitement avec les 12 lots de fermes de l'agrandissement.

Ce centre, qui commence seulement à se développer, a beaucoup souffert de l'insalubrité due au voisinage de l'Oued Haçaïba. L'état sanitaire s'est modifié sous l'action des plantations et des travaux d'assainissement qu'on y a effectués et a été un des meilleurs de la région au cours de la dernière épidémie paludéenne.

Depuis sept à huit années, le chiffre des naissances est supérieur à celui des décès.

Les colons sont arrivés, à l'aide surtout de l'élément espagnol qui domine dans cette région, à tirer parti de leurs terres qui sont bonnes.

Situation des indigènes......... Les terrains qui ont servi à la création provenaient de terrains déclassés du domaine forestier. Ceux qui ont servi à l'agrandissement ont été cédés par le douar-commune des Oulad-Balagh.

On a vu, dans la notice précédente afférente au centre de Télagh, qu'au point de vue de la population, il y avait eu une augmentation considérable de 1881 à 1901, 6.325 habitants au lieu de 2816.

Au point de vue du cheptel, on constate de même un progrès marqué :

	1890	1900
Chameaux	468	216
Bœufs	1.860	952
Moutons	19.613	21.853
Chèvres	9 627	21.008
Chevaux et mulets	544	347
Anes	685	813
Total...	32.797	45.189

Sous le rapport des cultures, il y a une diminution : 210 charrues au lieu de 285.

Comme ailleurs, les indigènes ont vendu de leur plein gré une partie importante de leurs terres. Le prix qu'ils en ont retiré, leur a servi à augmenter leur cheptel.

PALISSY

(Sidi-Khaled. — Agrandissement)

Agrandi en 1886.

Superficie..................... 1.677 hectares divisés en 47 lots agricoles.

Origine des terres............. appartenaient partie à l'Etat pour 1.562 hectares ; le surplus, 115 hectares a été acquis par voie d'échange avec la commune mixte de Boukanéfis, qui a cédé un terrain communal de 104 hectares et avec un européen qui a cédé les terrains nécessaires à la formation des lots urbains.

Dépenses d'installation......... 100.200 francs.

Peuplement primitif........... 21 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 15 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 algériens.

Mouvement de la population..... 451 habitants en 1881, 913 habitants en 1901, dont 330 français 124 indigènes, 95 marocains et 364 étrangers.

Naissances................. De 1881 à 1902... 316.

Décès...................... id. ... 270.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 2.100 hect.
vignes .... 679 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives) 60 —

Bétail : Bœufs.................. 80
Moutons et chèvres....... 730
Chevaux et mulets........ 486

Matériel agricole : Charrues 656
Autres instruments agricoles. 718
Constructions agricoles..... 117

Industrie : Moulin à farine. ...... 1 — 30.000 —

Observations générales......... Créé en 1863, le centre a végété longtemps ; il est aujourd'hui en pleine voie de prospérité. L'agrandissement de 1886 a beaucoup contribué à provoquer son essor.

Les céréales et la vigne y réussissent très bien. Une partie des terres sont arrosées par les eaux de la Mékerra.

L'alimentation qui laissait à désirer est assurée dans les conditions les plus satisfaisantes depuis la construction de la conduite d'eau de Chanzy à Sidi-Lhassen.

Situation des indigènes......... Les terres qui ont servi à l'agrandissement appartenant à l'Etat, les indigènes n'ont donc subi aucun préjudice.



TASSIN

Créé en 1889 sous le nom de *Haci-Zehana*.

Superficie.................. 4.017 hectares divisés en 101 concessions agricoles et 10 lots industriels.

Origine des terres............. Prélevées sur le douar-commune Tifilès qui les a vendus de gré à gré au prix de 160.000 francs.

Dépenses d'installation......... 393.100 francs.

Peuplement primitif........... 42 immigrants et 69 algériens sur lesquels 22 immigrants et 30 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 13 algériens et 2 étrangers.

Mouvement de la population..... 386 habitants en 1891, 926 habitants en 1901, dont 601 français, 75 indigènes, 6 marocains et 244 étrangers.

Naissances.................. De 1890 à 1901... 606.

Décès...................... id. .. 367.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 2.460 hect.
vignes.................. 438 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 15 —

Bétail : Bœufs................... 16
Moutons et chèvres...... 300
Chevaux et mulets....... 302

Matériel agricole : Charrues .... 269 valant 25.000 fr.
Autres instruments agricoles 101 — 40 030 —
Constructions agricoles.... 101 — 315.800 —

Industrie : Moulin à farine............ 2 — 6.000 —

Observations générales......... Un des centres dont le succès a été le plus rapide. Il le doit à l'importance de son territoire et du nombre de feux constitués à la

création ; à la bonne qualité des terres, à la salubrité du pays et à la bonne et abondante alimentation fournie par les eaux qu'on est allé chercher à Aïn-Tellout dans l'arrondissement de Tlemcen, et aussi à la bonne qualité du peuplement fait en grande partie de Savoyards.

Situation des indigènes.........

Les indigènes de Tiffilès ne tiraient aucun parti des terres qu'ils ont cédées pour les besoins de la colonisation et le prix de 160.000 francs qu'ils en ont retiré a été employé à des travaux d'utilité publique exécutés à leur usage.

La construction de la conduite qui sert à l'alimentation de Tassin a permis, en outre, d'alimenter le village arabe de Bedrabine, situé à 4 kilomètres de Tassin et d'apporter la prospérité dans une région où l'eau faisait complètement défaut.

On a vu, du reste, dans la notice afférente au centre de Lamtar, que le douar-commune Tiffilès a progressé comme population, comme cheptel et comme culture, et que le contact avec la colonisation européenne lui a procuré des avantages appréciables.

CHANZY

(Sidi-Ali-ben-Youb. — Agrandissement)

Agrandi en 1889.

Superficie...................... de l'agrandissement : 334 hectares divisés en 13 concessions agricoles et 6 lots industriels.

Origine des terres............. Provenant du douar-commune Tiffilès. 277 hectares distraits du régime forestier, 69 hectares acquis par voie d'échange (190 hect. plus une soulte de 5.789 francs), et le restant, 188 hectares, appartenant à l'Etat et compris dans le lotissement primitif du centre.

Dépenses d'installation......... 101.200 francs.

Peuplement primitif........... 6 immigrants et 13 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 5 algériens.

Mouvement de la population..... 438 habitants en 1881, 682 habitants en 1901, dont 241 français, 41 indigènes et 400 étrangers dont 80 marocains.

Naissances................... De 1890 à 1901... 371.

Décès....................... id. ... 179.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.461 hect.
vignes.................. 147 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 31 —

Bétail : Bœufs.................... 74
Moutons et chèvres....... 1.130
Chevaux et mulets... ... 288

Matériel agricole : Charrues .... 120 valant 12.000 fr.
Autres instruments agricoles. 159 — 65.000 —
Constructions............. 49 — 498.000 —

Industrie : Moulins à farine........... 2 — 350.000 —

Observations générales. . . . . . .

Chanzy, créé en 1858, était déjà en bonne voie de prospérité lors de son agrandissement. C'est aujourd'hui un des plus beaux centres de la région de Sidi-Bel-Abbès.

Les eaux des deux importantes sources Aïn-Sekhouna et Aïn-Meharez qui ont chacune un débit de 150 litres à la seconde, servent à l'irrigation de la majeure partie des terres et assurent aux colons des récoltes au-dessus de la moyenne. Ces mêmes eaux alimentent en eau potable plusieurs villages entre Chanzy et Sidi-Lhassen.

La culture de l'olivier y a pris récemment un grand développement : plus de 55.000 arbres sont déjà en plein rapport. Le territoire est très fertile et très réputé pour la qualité supérieure de ses produits : céréales, pommes de terre, maïs, etc., et aussi de ses vins, titrant de 11 à 14 degrés.

Carrières de pierres calcaires donnant lieu à une exploitation assez forte.

Situation des indigènes. . . . .

Ils ont profité de la prospérité du centre. La colonisation leur assure du travail en tout temps. Les colons ont tendance à substituer les indigènes du pays à la main d'œuvre étrangère.

BOULET

Créé en 1890 sous le nom de *Mouley-Abd-el-Kader.*

Superficie............ 152 hectares divisés en 7 concessions agricoles.

Origine des terres............ Terrains domaniaux situés dans le douar-commune Tiliouine qui ont été attribués à l'Etat à la suite de l'application de la loi du 26 juillet 1873.

Dépenses d'installation......... 19.500 francs.

Peuplement primitif........... 2 immigrants et 5 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 1 algérien.

Mouvement de la population..... 262 habitants en 1891, 319 habitants en 1901, dont 158 français, 2 marocains et 159 étrangers.

Naissances et décès............ Compris dans Mercier-Lacombe.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales (1)	....	600 hect.
vignes	....	25 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	....	16 —

Bétail : Bœufs....................	5
Moutons et chèvres	68
Chevaux et mulets........	89
Matériel agricole : Charrues	22
Autres instruments agricoles	38
Constructions agricoles	16

Observations générales......... En dehors des 152 hectares qui ont servi à former sept concessions agricoles, on a rattaché au centre de Boulet le territoire de l'ancien hameau de Mouley-Abdelkader d'une contenance de 15 hectares et tous les terrains avoisinants sur lesquels existaient déjà 11 fermes européennes et 6 fermes indigènes, représentant ensemble 4843 hectares et comptant à ce moment une population de 80 européens et 96 indigènes.

C'est, en réalité, un centre de 4995 hectares qui a été constitué sans que l'Etat ait eu à intervenir autrement que pour quelques travaux d'installation et la construction d'une école.

L'Administration a simplement consacré un état de fait accompli par la colonisation privée et aidé à son œuvre en utilisant des terrains dont elle pouvait disposer.

Situation des indigènes........ Les indigènes du douar-commune Tiliouine n'ont eu, ainsi qu'on vient de le voir, aucun prélèvement à subir pour la constitution du centre de Boulet.

On s'est borné à y rattacher administrativement les terrains qui leur restaient au milieu des propriétés constituées par la colonisation privée.

(1) Y compris les terrains acquis dans les environs par les européens.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

TEKBALET

Créé en 1872.

Superficie .... 1.331 hectares divisés en 13 lots agricoles et 10 lots de ferme.

Origine des terres .... Provenant des douars-communes Ouled-Sidi-el-Abdalli et appartenant à l'Etat sauf 23 h. 40 a. 65 c. qui ont été expropriés par arrêté du 5 septembre 1874 pour servir à l'assiette du village, Ils ont été acquis partie en argent moyennant une indemnité de 1.407 fr. 03 et partie en échange d'un terrain domanial de 7 h. 50 ares.

Dépenses d'installation .... 59.400 francs.

Peuplement primitif .... 4 immigrants et 19 algériens, sur lesquels 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 17 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population .... 217 habitants en 1881, 91 habitants en 1901, dont 32 français, et 59 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1901 ... 140.

Décès .... id. ... 51.

Situation économique ... . *Superficies complantées* en céréales .... 550 hect.
vignes .... 38 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) .... 1 —

Bétail : Bœufs 100
Moutons et chèvres 200
Chevaux et mulets 70

Matériel agricole : Charrues 52
Autres instruments agricoles. »
Constructions agricoles 16

Observations générales......... Centre en voie de dépérissement. Il est à une certaine distance (1.500m) de la route nationale, et le périmètre est un peu trop restreint pour qu'il se suffise à lui-même. Le manque de chemins d'exploitation dans une région accidentée, quelques mauvaises récoltes, ont contribué à décourager les premiers colons et à les faire partir.

Aujourd'hui, les 23 concessions se trouvent réunies entre les mains de 14 familles qui, sauf deux, ne se trouvent pas encore dans une situation bien assise.

Situation des indigènes........ Il existe dans les environs une belle carrière d'onyx.

Les indigènes n'ont pas été atteints par la création de Tekbalet : la presque totalité des terres livrées à la colonisation appartenaient à l'Etat.

TERNI

Créé en 1872.

Superficie..................... 493 hectares divisés en 14 concessions agricoles.

Origine des terres............. Terres appartenant à l'Etat, sauf 39 hect. 45 aux indigènes du douar-commune Terni qui ont été expropriés moyennant une indemnité de 3.161 fr. 55 : 97 h. 55 ont été acquis à l'amiable en 1890 pour constituer un communal, moyennant une somme de 1.726 fr.

Dépenses d'installation......... 65.100 francs.

Peuplement primitif........... 5 immigrants alsaciens-lorrains et 9 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population..... 47 habitants en 1881, 57 habitants en 1901, dont 37 français et 20 étrangers.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 59.

Décès........................ id. ... 21.

Situation économique........ *Superficies complantées* en céréales................. 75 hect.
vignes .... 15 —

Bétail : Bœufs.................... 8
Chevaux et mulets........ 46

Matériel agricole : Charrues .... 15 valant 1.200 fr.
Autres instruments agricoles.. 14 — 5.300 —
Constructions agricoles .... 9 — 29.000 —

Observations générales......... Simple hameau routier entre Tlemcen et Sebdou. Sans être en voie de prospérité, il ne périclite pas. Les terres sont cependant trop peu étendues pour qu'il se développe.

La culture des céréales est un peu contrariée par les écarts de température. Les colons tirent leurs principales ressources de 300 hectares de prairies naturelles.

Situation des indigènes ...... Les terrains appartenaient à l'Etat. Les indigènes de la région écoulent facilement leurs produits à Tlemcen et sont en bonne situation économique.

AÏN-FEZZA

Créé en 1873.

Superficie	529 hectares divisés en 13 concessions agricoles.
Origine des terres	122 hectares appartenant à l'Etat et 407 hectares acquis sur la tribu des Ahl-el-Oued, section de Beni-Add, 31 hectares acquis par voie d'échange et 376 au prix de 13 477 fr. 51.
Dépenses d'installation	54.100 francs.
Peuplement primitif	13 algériens, sur lesquels 2 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	5 algériens et 2 étrangers.
Mouvement de la population	49 habitants en 1881, 149 habitants en 1901, dont 72 français, 40 indigènes et 37 étrangers, dont 9 marocains.

Situation économique

Superficies complantées en céréales	85 h.	
vignes	18 —	
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	30 —	

Bétail : Bœufs	85
Moutons et chèvres	114
Chevaux et mulets	24

Matériel agricole : Charrues	12	valant	1.200 fr.
Autres instruments agricoles	10	—	5.000 —
Constructions agricoles	9	—	24.000 —

Observations générales

Hameau routier placé entre Tlemcen et Lamoricière, devenu le siège de la commune mixte, ne pourra jamais prendre de développement.

Une partie du périmètre est irrigué et permet aux colons de faire des cultures arbustives et maraîchères variées.

Situation des indigènes

Les indigènes de la tribu d'Ahl-el-Oued n'ont éprouvé aucun préjudice du fait de la création du centre d'Aïn-Fezza.

Les quelques propriétaires qui ont cédé des terres possèdent encore des immeubles en quantité suffisante.

Leur population est passée de 4.875 habitants en 1881, à 5.528 en 1901.

MONTAGNAC

Créé en 1879 sous le nom de *Remchi*.

Superficie.................. 2.415 hectares divisés en 47 concessions agricoles et 34 lots industriels.

Origine des terres............. Prélevées sur le douar-commune Zenata pour 470 hectares et sur celui de Tafna pour 1.945.

Les 2.415 hectares se décomposaient de la façon suivante :

Terrains acquis soit par voie d'échange soit en argent (67.500 francs).........	1.913 hect.
Terrains laissés à des particuliers	422 —
id. appartenant à l'Etat	27 —
Domaine public........	53 —
Total.....	2.415 hect.

Dépenses d'installation......... 174.500 francs.

Peuplement primitif........... 34 immigrants et 47 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 43 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population. ... 229 habitants en 1881, 615 habitants en 1901, dont 323 français, 210 indigènes et 82 étrangers, dont 10 marocains.

Naissances..................... De 1881 à 1901... 343.

Décès.......................... id. ... 200.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales........ 863 hect.

Superficies complantées en céréales........	863 hect.
vignes	120 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)......	362 —

Bétail :	
Bœufs........	422
Moutons et chèvres.......	1.097
Chevaux et mulets........	123

Matériel agricole :		
Charrues	87	valant 8.000 fr.
Autres machines agricoles . .	37	— 18.000 —
Constructions agricoles.....	61	— 221.000 —

Fermes européennes importantes en dehors du périmètre.

Observations générales.........

Après des débuts assez pénibles, Montagnac se trouve aujourd'hui au point de vue agricole dans une situation satisfaisante. La construction d'un barrage sur l'Isser qui permet d'irriguer toutes les terres de la plaine, a doté ce centre d'un outillage qui assurera sans doute sa prospérité. Elle s'affirme par un peu plus d'aisance et une augmentation constante de la valeur de la propriété. Les céréales, la vigne et surtout l'élevage du bétail qui tend à prendre une importance de plus en plus grande, constituent les principales ressources du pays.

Situation des indigènes.......

Sauf deux douars partiels qui, par suite de l'aliénation de toutes leurs terres, se trouvent obligés d'en prendre en location, tous les autres ont conservé, en quantité suffisante pour leurs besoins, des terres de culture et de parcours.

La création du centre a donné immédiatement à la propriété indigène une plus-value appréciable. Le contact des européens a amené les indigènes à améliorer leurs cultures. Ils ont trouvé de nouveaux débouchés pour leurs produits et des moyens d'existence en s'occupant chez les colons.

La population des douars-communes Tafna et Zenata qui était en 1881 de 2.742 habitants, a augmenté en passant au chiffre de 2.906, plus 57 français, 84 marocains et 51 étrangers, soit en tout 3.098.

Comme cheptel et comme culture, on constate cependant une certaine diminution : 14.358 têtes de bétail au lieu de 20.998, et 333 charrues cultivées au lieu de 354.

LAVAYSSIÈRE

Créé en 1891 sous le nom de *Sidi-Youssef.*

Superficie..................	3.620 hectares divisés en 16 lots agricoles vendus aux enchères.
Origine des terres.............	Prélevées sur les douars-communes Oulad-Alaa et Zenata. Sur les 3.620 hectares, 528 hect. ont été acquis au prix de 38.028 fr. 70, 38 hectares par voie d'échange, 19 hectares ont été rétrocédés aux indigènes. Le restant, 3.035 hectares, comprenait 3.016 hectares du domaine de l'Etat et 19 hectares de propriété privée.
Dépenses d'installation.........	92.400 francs.
Peuplement primitif...........	16 algériens sur lesquels 12 sont restés en possession.
Eléments nouveaux...........	2 algériens.
Mouvement de la population.....	101 habitants en 1896, 41 habitants en 1901, dont 40 français et 1 indigène.
Naissances..................	De 1891 à 1904... 16.
Décès......................	id. ... 9.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales			738 hect.
vignes			65 —
Bétail : Bœufs	89		
Moutons et chèvres	747		
Chevaux et mulets	74		
Matériel agricole : Charrues	56	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	16	—	8 000 —
Constructions	12	—	40.000 —

Observations générales........ Les concessions de Lavayssière ont été vendues aux enchères sous condition de résidence. Ce mode de peuplement n'a eu qu'un résultat médiocre.

Il faut attendre, pour juger de l'avenir de ce centre, que l'agrandissement effectué en 1902 ait pu produire tout son effet. Les 24 nouvelles concessions qui ont été formées ont été attribuées dans les conditions du décret du 30 septembre 1878.

SEBDOU

(Agrandissement)

Agrandi en 1893.

Superficie.......... 570 hectares divisés en 11 lots agricoles vendus aux enchères.

Origine des terres.......... Prélevées sur le douar-commune Sebdou, 360 hectares ont été acquis par voie d'échange, 104 ont été laissés à leurs détenteurs, 94 étaient domaniaux ou communaux, 12 constituaient le domaine public.

On a utilisé pour les échanges 1.138 hect. 49 de terrains communaux que le douar-commune Sebdou avait cédés gratuitement à l'Etat pour servir à cette destination.

Une soulte de 1.745 francs a été donnée aux échangistes en plus des terrains qui leur ont été cédés en compensation.

Dépenses d'installation.......... 35.400 francs.

Peuplement primitif.......... 11 algériens sur lesquels 8 sont restés en possession.

Mouvement de la population..... 570 habitants en 1881, 752 habitants en 1901, dont 342 français, 169 indigènes et 241 étrangers, dont 43 marocains.

Naissances.......... De 1893 à 1901... 180.

Décès.......... id. ... 121.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.......... 240 hect.
en vignes.......... 13 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives)...... 1 —

Bétail : Moutons et chèvres....... 50
Chevaux et mulets........ 21

Matériel agricole : Charrues........... 10 valant 800 fr.
Autres intruments agricoles. 5 — 1 000 —
Constructions agricoles..... 10 — 20.000 —

Observations générales .... Ancien poste militaire autour duquel étaient venus se grouper des commerçants et des industriels, vivant de la présence d'une garnison.

L'industrie de l'alfa et la création d'un marché lui ont aussi donné une certaine vitalité.

Sebdou n'a jamais été un centre agricole Cependant, en présence de la crise qu'il traversait surtout à la suite de la réduction de l'effectif de sa garnison, on a cherché à lui venir en aide en le dotant d'un périmètre de colonisation auquel il n'a pas été possible de donner une plus grande extension faute de terres.

Situation des indigènes........ Les indigènes ont cédé des terres dont ils tiraient peu de parti ; ils ont reçu en échange une plus grande quantité de terrains qu'ils utilisent surtout comme parcours. Ils ont pu ainsi doubler leurs troupeaux de moutons et de chèvres.

TERRITOIRE DE COMMANDEMENT

MARHOUM

Créé en 1884.

Superficie	1.883 hectares divisés en 30 concessions agricoles et 32 lots industriels.
Origine des terres	Cession gratuite faite par les Beni-Mathar des Ouled-Amran, 1.410 hectares et par les Ouled-Sidi-Khalifa, 473 hectares.
Dépenses d'installation	51.300 francs.
Peuplement primitif	62 algériens, sur lesquels 22 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	7 indigènes. Une concession a été attribuée à la commune indigène d'Yacoubia. 32 sont disponibles à la suite de renonciations ou de déchéances.
Mouvement de la population	160 habitants en 1881, 194 habitants en 1901, dont 65 français, 24 indigènes musulmans et 105 étrangers, dont 6 marocains.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 154 hect. jardins (cultures maraîchères et arbustives) ... 6 — *Bétail :* Bœufs ... 4 Moutons et chèvres ... 344 Chevaux et mulets ... 55 *Matériel agricole :* Charrues ... 10 Constructions agricoles ... 25
Observations générales	Créé pour être à la fois un centre agricole et un centre d'exploitation de l'alfa. Au point de vue agricole, l'échec est complet. Les terres sont sèches, les concessions trop réduites, les colons médiocrement

travailleurs. La seule voie d'écoulement est le chemin de fer (embranchement de Modzba à Marhoum) qui ne fonctionne que lorsqu'il y a des alfas à exporter.

Cet état d'isolement cessera prochainement avec la construction de la route qui, partant de la station de Bou-Rached, traversera la plaine des Maalifs et gagnera Marhoum par le centre en création de Taoudmout.

Peut-être sera-t-il possible alors de compléter le peuplement et de relever le centre aujourd'hui en pleine décadence.

Situation des indigènes......... Ils ont réduit leurs terres pour s'adonner à la cueillette assez rémunératrice de l'alfa.

Ils labourent 1.273 charrues au lieu de 2.969. Par contre, leur cheptel a augmenté, 35.758 têtes au lieu de 16.322.

La population a plus que doublé, passant de 1.181 à 2.897 habitants.

TRÉZEL

Créé en 1894 sous le nom de *Souggueur*.

Superficie .... 5.359 hectares divisés en 72 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres .... Cession, partiellement compensée en travaux d'aménagement d'eau, par les tribus des :

Oulad-Sidi-Khaled-Cheraga	190 hect.
Oulad-ben-Attif..................................	200 —
Chaouïa..	230 —
Oulad-bou-Renane..............................	80 —
Oulad-Aziz......................................	4.659 —
Total.....	5.359 hect.

Dépenses d'installation......... 347.600 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants et 69 algériens sur lesquels 7 immigrants et 51 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 13 algériens.

Mouvement de la population .... 220 habitants en 1895, 582 habitants en 1901, dont 444 français, 66 indigènes et 72 étrangers, dont 2 marocains.

Naissances................. ..... De 1895 à 1901... 103.

Décès....................... id. ... 54.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.. .... 1.900 hect.
vignes................. 198 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 65 —

Bétail : Bœufs....................... 175
Moutons et chèvres........... 450
Chevaux et mulets............ 171

Matériel agricole : Charrues............ 159
Autres instruments agricoles. 14
Constructions agricoles 77

Industrie : Moulins à farine........... 2 valant 33.000 fr.

Observations générales........

La situation des colons tout d'abord précaire, s'est sensiblement relevée à la suite de récoltes de rendement moyen.

Il est à remarquer que créé dans un but agricole, ce centre tend à devenir commercial. Trézel est fréquenté par les indigènes qui se rendent en grand nombre au marché du samedi.

L'accroissement progressif des droits de perception donne une idée de l'importance des affaires traitées sur ce marché : de 9,000 fr. ces droits sont élevés successivement à 15.000, 20.225, et en dernier lieu à 22.175 francs.

Situation des indigènes........

Cette création n'a porté aucun préjudice à la situation économique des indigènes qui ont cédé des terres, ainsi qu'on peut le constater par les chiffres suivants qui sont tous en augmentation :

	En 1894		En 1902
	—		—
Population............	7.863	....	7.935
Chameaux.............	3.010	....	3.044
Bœufs...............	5.540	....	5.561
Moutons..............	237.900	....	238.320
Chèvres...............	21.260	....	21.352
Chevaux..............	1.138	....	1.169
Mulets.................	14	....	43
Anes..................	2.247	....	2.263
Charrues cultivées.....	57.950	....	64.344

S'ils ont été privés, dans une certaine mesure, du point d'eau important de l'Aïn-Souggueur, on leur a aménagé six autres points d'eau au moyen d'une allocation de 20.000 fr. prélevée sur les fonds de la colonisation, en exécution de l'engagement que l'Etat avait pris vis-à-vis d'eux, pour leur tenir compte de la cession de leurs terres.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE



ARRONDISSEMENT DE BATNA

EL-MAHDER

Créé en 1869 et peuplé en 1871.

Superficie.................... 1.331 hect. divisés en 26 concessions agricoles.

Origine des terres............. Terrains domaniaux dépendant du douar-commune Ouled-Alsman.

Dépenses d'installation......... 33.635 francs.

Peuplement primitif........... 4 immigrants, 22 algériens sur lesquels 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 12 algériens, 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 198 habitants en 1881, 273 habitants en 1901, dont 103 français, 3 étrangers et 167 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1891 à 1901... 45.

Décès........................ id. ... 26.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 1.160 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 40 —

Bétail : Bœufs.................. 100
Moutons et chèvres:..... 600
Chevaux et mulets....... 50

Matériel agricole : Charrues........... 20 valant 3.000 fr.
Autres machines agricoles.. 37 — 12.000 —
Constructions agricoles..... 15 — 80.000 —

Industrie : Moulin à farine............. 1 — 25.000 —

Observations générales......... Créé par décret du 12 novembre 1869 avec un territoire de 2.229 hectares. Les terres devaient être vendues à prix fixe. Neuf lots furent aliénés dans ces conditions et acquis par des Algériens. Il

restait encore disponibles, par suite soit de non aliénation, soit de déchéance, 26 lots ayant une contenance de 1.331 hectares. Ce sont ces derniers lots qui furent attribués gratuitement aux conditions du décret du 16 octobre 1871.

Le centre qui végétait depuis sa création n'a pris réellement de l'importance que depuis son annexion à la commune mixte d'Aïn-el-Ksar dont il est devenu le chef-lieu. Les colons ont édifié des constructions assez importantes qui sont louées à des commerçants mozabites et kabyles.

Un des éléments de prospérité d'El-Madher est le Haras Saint-Georges créé depuis 20 ans et qui a puissamment contribué à relever l'industrie chevaline chez les indigènes.

Les quelques colons qui résident, font valoir eux-mêmes leurs terres et se livrent principalement à l'élevage et à l'engraissement des bœufs et des moutons.

Situation des indigènes.......

Les prélèvements assez considérables effectués sur le territoire de la tribu des Haracta, pour la création d'El-Madher, et, plus tard pour celle des fermes d'Aïn-Mazuella et d'Aïn-Igni ont amené un certain nombre d'indigènes à émigrer dans la région d'Aïn-Beïda.

MAC-MAHON

Créé en 1872 sous le nom d'*Aïn-Touta*.

Superficie	922 hectares divisés en 29 lots agricoles et 2 lots industriels.
Origine des terres	Prélèvement sur les terrains domaniaux provenant de la suppression d'une smala de spahis.
Dépenses d'installation	79.500 francs.
Peuplement primitif	11 algériens et 20 immigrants (dont 11 alsaciens-lorrains) sur lesquels 2 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	11 algériens, 1 étranger, 5 indigènes.
Mouvement de la population	74 habitants en 1881, 398 habitants en 1901, dont 169 français, 26 étrangers et 203 indigènes musulmans.
Naissances	De 1884 à 1902... 109.
Décès	id. ... 65.

Situation économique

Superficies complantées en céréales ... 407 hect.
vignes ... 8 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)... 25 —

Bétail : Bœufs ... 40
Moutons et chèvres... 110
Chevaux et mulets ... 30

Matériel agricole : Charrues ... 20 } valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles. 27 }
Constructions agricoles ... 50 — 239.000 —

Industries. — Moulins à farine ... 2 valant 40 000 fr.
id. à eau ... 2 — 130.000 —
id. à vapeur ... 1 — 12.500 —

Observations générales

Le centre de Mac-Mahon n'a jamais été prospère. Les concessions étaient trop petites (24 hectares environ dont 6 à 8 seulement irrigables), les pluies insuffisantes, l'état sanitaire longtemps défectueux.

D'autre part, les colons de la première heure, pour la plupart ouvriers de manufactures, manquaient à la fois de pratique agricole et de ressources pécuniaires. Un très petit nombre exploitèrent eux-mêmes et les autres louèrent leurs terres aux indigènes.

Malgré toute l'assistance dont bénéficièrent les attributaires qui reçurent maison, cheptel, matériel agricole, semences et jusqu'à des vivres, le déchet a été considérable.

Les fonctionnaires de la commune mixte et de quelques services entretiennent un certain mouvement.

Situation des indigènes

N'a pas été affectée, les terres appartenant à l'Etat.

AÏN-EL-KSAR

Créé en 1878. — Remanié, après échec d'un premier peuplement, en 1880.

Superficie	830 hectares divisés en 10 concessions agricoles.
Origine des terres	1° Prélèvement de 823 hect. 73 sur les terrains domaniaux du douar-commune Haracta-Djerma-Guebala : 2° Acquisition de 6 hect. 25 par voie d'expropriation.
Dépenses d'installation	20.000 francs.
Peuplement primitif	10 algériens dont 1 seul est resté en possession.
Eléments nouveaux	2 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	15 habitants en 1881 (y compris le centre d'Aïn-Mazuella), 2 habitants français en 1901.
Naissances	De 1880 à 1901 ... 3.
Décès	id. ... 1.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 400 hect. *Bétail* : Bœufs .... 100 Moutons et chèvres .... 300 Chevaux et mulets .... 10 *Matériel agricole :* Charrues .... 7 valant 600 fr. Autres instruments agricoles .. 2 id. 500 fr. Constructions agricoles .... 2 id. 15.000 —
Observations générales	Ce centre n'existe plus. Placé dans une contrée malsaine et dépourvue d'eau, il ne pouvait réussir. Le premier peuplement ayant échoué, le lotissement a été remanié en 1880 ; les huit lots de ferme formés ont été vendus aux enchères publiques et achetés sans condition de résidence par des européens dont un a loué à des indigènes. Un seul exploite directement les terres qu'il a achetées et celles qu'il a prises en location.
Situation des indigènes	Les indigènes n'ont éprouvé qu'un préjudice relatif de cette création : autrefois locataires directs de l'Etat, ils ont pris à bail ou au cinquième les terres des propriétaires européens.

KHENCHELA

Créé en 1874.

Superficie.................... 2.067 hectares divisés en 45 lots agricoles.

Origine des terres............ 1° 715 hectares de terrains domaniaux ; 2° Acquisition de 1.352 hectares prélevés sur le douar-commune Khenchela par voie d'expropriation, moyennant une somme de 65.000 francs et la cession de 795 hectares de terrains domaniaux pour lesquels il a été payé à l'Etat une soulte de 4.563 fr. 76.

Dépenses d'installation......... 123.600 francs.

Peuplement primitif........... 4 immigrants et 41 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 5 immigrants, 9 algériens, 2 étrangers et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 830 habitants en 1881, 2.381 habitants en 1901, dont 716 français, 116 étrangers et 1.549 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1876 à 1902... 966.

Décès...................... id. ... 888.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 183 hect.
vignes ... . 3 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives .. 146 —

Bétail : Bœufs...... 233
Moutons................ 1.051 chèvres 180
Chevaux et mulets....... 115 ânes... 18

Matériel agricole : Charrues........... 7 } valant 8.000 fr.
Autres instruments agricoles. 31 }
Constructions agricoles.. ... 8 — 40.000 —

Industrie : Moulins à farine............ 4 — 50.000 —

Observations générales......... Centre sans intérêt au point de vue agricole : des 45 concessionnaires primitif, 8 seulement sont encore en possession. Les acheteurs ou héritiers résident hors du centre, à l'exception de 2 étrangers, 3 indigènes et 11 européens.

Des colons actuels, 9 seulement cultivent eux-mêmes, les autres ont donné leurs terres au cinquième aux indigènes,

Les habitants se livrent au commerce et à l'industrie ; aussi les lots urbains atteignent-ils des prix assez élevés : la vente récente de 14 lots a produit une recette totale de 8.970 francs.

L'ouverture du chemin de fer d'Aïn-Beïda rendra sans doute la vie économique plus active encore.

Situation des indigènes......... La création de Khenchela leur a profité sérieusement. Ils en ont tiré des débouchés nouveaux et plus assurés, des salaires, et un mouvement économique qu'ils ne connaissaient pas.

AÏN-MAZUELLA

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie	1.587 hectares divisés en 10 lots de ferme.
Origine des terres	Terrains domaniaux situés dans le douar-commune Haracta-el-Mahder.
Peuplement primitif	5 immigrants et 5 algériens qui ont tous disparu.
Eléments nouveaux	2 algériens et 2 indigènes.
Mouvement de la population	15 habitants en 1881 (y compris le centre d'Aïn-el-Ksar). 13 habitants en 1901, dont 1 français et 12 indigènes.

Situation économique

Superficies complantées en	céréales	794 hect.
	vignes	1 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)	5 —

Bétail :	Bœufs	300
	Moutons et chèvres	1.500
	Chevaux et mulets	15

Matériel agricole :	Charrues	8 valant	1.200 fr.
	Autres instruments agricoles	12 —	8.000 —
	Constructions agricoles	5 —	10.000 —

Observations générales — Contrée malsaine où la colonisation européenne n'a pas réussi.

La totalité des terres a été acquise par deux propriétaires qui les cultivent avec intelligence et en retirent de gros bénéfices.

Ils se livrent en grand à l'élevage et à l'engraissement des bœufs et des moutons.

Situation des indigènes — Les anciens locataires ont été recasés dans le douar Ouled-Alsman où leur situation ne paraît pas mauvaise.

AÏN-IGNI

(Fermes)

Créées en 1881.

Superficie	2.535 hectares divisés, pour partie, en 18 lots de fermes qui ont été concédés gratuitement.
Origine des terres	Rachat du séqueste appliqué sur la tribu Haracta-el-Mahder.
Peuplement primitif	5 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens et 2 indigènes.
Mouvement de la population	57 habitants en 1881, 24 habitants en 1901, dont 2 français, 18 indigènes et 4 étrangers.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 385 hect. vignes ... 5 — *Bétail :* Bœufs ... 300 Moutons et chèvres ... 2.600 Chevaux et mulets ... 37 *Matériel agricole* : charrues ... 21 Autres instruments agricoles. 4 Constructions agricoles ... 5
Observations générales	Les fermes créées à Aïn-Igni se trouvent groupées aujourd'hui en une demi-douzaine de propriétés qui sont partie exploitées par leurs propriétaires et partie louées. On y fait surtout de l'élevage.
Situation des indigènes	Sans modification sensible, avec toutefois une légère diminution dans l'importance du cheptel.

PASTEUR

Créé en 1883 sous le nom de *Sériana*.

Superficie .. .. 1.883 hectares divisés en 39 concessions agricoles.

Origine des terres............ Séquestre des biens du douar-commune des Tlets.

Dépenses d'installation......... 182.700 francs.

Peuplement primitif........... 30 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 22 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 8 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 63 habitants en 1886, 158 habitants en 1901, dont 148 français, 9 indigènes musulmans et 1 étranger.

Naissances.................. De 1883 à 1901 ... 66.

Décès...................... id. ... 66.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.494 hect.
vignes..... .... 2 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ..... 4 —

Bétail : Bœufs 60
Moutons et chèvres........... 300
Chevaux et mulets 40

Matériel agricole : Charrues.......... ..... 60 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles. 27 — 7.000 —
Constructions .... 25 — 76.000 —

Industrie : Moulins à farine....... ..... 2 — 44.000 —

Marché hebdomadaire fréquenté.

Observations générales......... Centre en voie de dépérissement avec tendance au rachat des terres par les indigènes.

Peuplement primitif médiocre ; la plupart des attributaires n'étaient pas agriculteurs de profession ; les concessions étaient en outre trop petites, étant donnés la valeur des terres, l'isolement relatif du centre et la pratique de la location aux indigènes ; la répartition de lots supplémentaires de culture et de prairie n'a comme à l'ordinaire pas suffi à arrêter le dépérissement. A part un petit nombre de colons laborieux et les quelques concessionnaires qui exercent un métier ou une industrie, il est probable que la plupart des premiers attributaires disparaîtront.

Situation des indigènes .... Le chiffre de la population a légèrement augmenté, passant de 1.324 en 1886 à 1.531 en 1901 cheptel stationnaire ; les indigènes louent une partie des terres des colons et commencent à les acheter.

KASSEROU

(Fermes)

Créées en 1881.

Superficie	228 hectares divisés en 3 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	3 algériens dont aucun n'est resté en possession.
Eléments nouveaux	1 algérien qui a acheté les 3 fermes.
Mouvement de la population	42 habitants en 1901, dont 26 français, 10 étrangers et 6 tunisiens ou marocains.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 200 hect. vignes ... 2 — *Bétail :* Bœufs ... 77 Moutons et chèvres ... 372 Chevaux et mulets ... 10 *Matériel agricole :* Charrues ... 9 Autres instruments agricoles.. 6 Constructions agricoles ... 2
Observations générales	Les fermes ne sont pas exploitées par leur propriétaire qui les loue à des indigènes.

AÏN-YAGOUT

Créé en 1884.

Superficie....	2.704 hectares divisés en 3 lots agricoles et 11 lots de ferme.
Origine des terres............	Séquestre des biens du douar-commune Ouled-Sidi-Ali-Tahamment.
Dépenses d'installation.........	23.500 francs.
Peuplement primitif...........	1 immigrant et 13 algériens sur lesquels 7 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	1 algérien.
Mouvement de la population.....	34 habitants en 1881, 91 habitants en 1901, dont 60 français, 11 indigènes musulmans et 20 étrangers.
Naissances....................	De 1881 à 1901... 24.
Décès.......................	id. .. 15.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales			800 hect.
Bétail : Bœufs...............	70		
Moutons et chèvres... ...	400		
Chevaux et mulets..	10		
Matériel agricole : Charrues	12	valant	1.200 fr.
Autres machines agricoles.	12	—	6.500 —
Constructions agricoles	5	—	15.000 —
Industrie : Moulins à farine (à vapeur)	2	—	44.000 —

Observations générales.........

Centre médiocrement doté ; les terres sont maigres et il n'y a pas d'eau d'irrigation. Le peuplement a été laborieux ; les colons restants se maintiennent péniblement en louant leurs terres aux indigènes.

Aïn-Yagout est par contre un centre commercial important surtout par les années de bonne récolte ; marché du lundi très fréquenté.

Situation des indigènes.........

La création du centre a exercé peu d'influence sur leur situation. On constate cependant que la population a passé, depuis la création du centre, du chiffre de 1.115 habitants à celui de 2.157.

Le cheptel a diminué, mais d'une façon peu sensible. Quelques familles installées à proximité du centre s'emploient chez les européens soit à la journée, soit au mois. D'autres louent des terres à des colons.

FONTAINE-CHAUDE

Créé en 1879. — Alloti à nouveau en 1884.

Superficie.................... 1.947 hect. divisés en 4 concessions agricoles et 10 lots de ferme.

Origine des terres.... .... Application du séquestre sur les biens de la tribu des Haracta-Djerma-Dahra.

Dépenses d'installation......... 44.000 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.

Mouvement de la population..... 12 habitants en 1881, 15 habitants en 1901, dont 4 français et 11 indigènes.

Naissances.................... De 1884 à 1901 .. 5.

Décès........................ id. ... 2.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 790 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives). . 10 —

Bétail : Bœufs.................. .. 300
Moutons et chèvres....... 1 000
Chevaux et mulets........ 15

Matériel agricole : Charrues .... 8 valant 1.200 fr.
Autres instruments agricoles. 16 — 18.800 —
Constructions agricoles. .... 1 — 60.000 —

Industrie : Moulin à farine (à eau)........ 1 — 18.000 —

Observations générales......... Le centre a complètement disparu.
Les lots de ferme formés en 1884 après l'échec du peuplement de 1879, sont passés aux mains d'un seul propriétaire français qui pratique la culture européenne en grand, a transformé des terres incultes en prairies de valeur et fait avec succès un élevage considérable de bœufs et de moutons.

Situation des indigènes......... Sans modification notable.



ARRONDISSEMENT DE BÔNE

SAINT-JOSEPH

Créé en 1876 sous le nom d'*El-Ghedir*.

Superficie .... 928 hect. divisés en 12 concessions agricoles et 8 lots industriels.

Origine des terres .... 1° 2.844 hectares du douar-commune Ouled-Serim, acquis par voie d'expropriation et moyennant compensations territoriales équivalentes.

2° 405 hectares de propriétés privées.

Les 3.249 hectares ainsi constitués furent répartis de la façon suivante :

Saint-Joseph	928 hect.
Oued-Frara	711 —
Boudaroua	1.237 —
Pont-de-Duvivier	373 —
Total.....	3.249 hect.

Dépenses d'installation .... 28.500 francs.

Peuplement primitif .... 7 immigrants et 13 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 6 algériens.

Mouvement de la population .... 112 habitants en 1881, 261 habitants en 1901, dont 92 français 24 étrangers et 145 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1876 à 1901... 93.

Décès .... id. ... 69.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 58 hect.

vignes..................... 56 —

jardins (cultures maraîchères et arbustives) ...... 17 —

Bétail : Bœufs 36

Moutons et chèvres......... 25

Chevaux et mulets......... 13

Matériel agricole : Charrues.. .... 13 } valant 6.000 fr.

Autres instruments agricoles 8 }

Industrie : Moulin à farine............ 1



Observations générales......... Le peu d'importance du territoire et sa situation dans la vallée assez resserrée de la Seybouse, rendaient impossible un développement considérable du centre. La colonisation du début n'a pas réussi ; la majorité des concessions est passée aux mains de deux priétaires qui ont constitué des exploitations prospères.

Les terres sont de très bonne qualité, également propres aux céréales, à la vigne et au tabac. De nombreux oliviers ont été greffés et fournissent de bons rendements.

Situation des indigènes......... Les indigènes qui avaient reçu des compensations territoriales en échange des terres du centre, les ont plus tard abandonnées pour se libérer du séquestre collectif appliqué à la suite d'incendies de forêts à toute la tribu des Beni-Salah dont le douar des Ouled-Serim fait partie.

Ils disposent encore de vastes parcours, et en dehors des céréales de consommation et de quelques cultures de tabac, s'adonnent à l'élevage du bœuf.

Population en 1881..............	1.232	habitants.
en 1901..............	1.587	—

OUED-FRARA

Créé en 1876.

Superficie.................... 711 hect. divisés en 10 concessions agricoles et 2 lots industriels.

Origine des terres............. Voir la notice précédente.

Dépenses d'installation......... 26.500 francs.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 11 algériens, sur lesquels 1 immigrant est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens.

Mouvement de la population..... 124 habitants en 1881, 147 habitants en 1901, dont 41 français, 10 étrangers et 96 indigènes.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 65.

Décès...................... id. ... 65.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales..... .... 102 hect.
vignes...... .... 12 —

Bétail : Bœufs.................... 42
Chevaux et mulets....... 6

Matériel agricole : Charrues .... 9 }
Autres instruments agricoles... 8 } valant 6.000 fr.

Industrie : Un moulin à huile d'outillage moderne et complet.

Observations générales...... ... Terres de bonne qualité, mais centre petit et sans avenir.

Les premiers attributaires, à l'exception d'un seul qui lui-même n'habite pas d'une façon permanente, ont abandonné ce centre après avoir vendu leurs lots. Ceux-ci ont été achetés presque en totalité par un seul européen qui a créé une olivette en plein rapport qui ne compte pas moins de 30.000 arbres greffés.

Situation des indigènes........ Voir notice sur St-Joseph.

BOUDAROUA

Créé en 1876.

Superficie .... 1.237 hectares divisés en 10 concessions agricoles, 2 lots industriels et 3 lots de ferme.

Origine des terres .. .. Voir notice de St-Joseph.

Dépenses d'installation .... 28.500 francs.

Peuplement primitif .... 6 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants et 4 algériens.

Mouvement de la population ..... 77 habitants en 1881, 94 habitants en 1901, dont 22 français, 3 étrangers et 69 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1876 à 1901 ... 29.

Décès .... Id. ... 22.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 30 hect.
vignes .... 28 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) ...... 1 —

Bétail : Bœufs 26
Moutons et chèvres 6
Chevaux et mulets 8

Matériel agricole : Charrues .... 8 } valant 4.000 fr
Autres machines agricoles ... 12 }

Observations générales .... Comme celui d'Oued-Frarah, ce village est pour ainsi dire abandonné. La vigne fortement phylloxérée ne donne plus que des rendements médiocres. Une certaine surface a été arrachée.
Les cultivateurs font des pois de semence dont le rendement à l'hectare donne des résultats supérieurs à celui des céréales.

Situation des indigènes .... Les indigènes habitant le territoire de Boudaroua sont ou locataires ou bergers et khammès des européens.
Situation générale analogue à celle de St-Joseph.

PONT-DE-DUVIVIER

Créé en 1876 sous le nom de *Bled-bou-Lamar*.

Superficie.................. 373 hectares divisés en 7 lots industriels et 2 lots de ferme.

Origine des terres............ Voir notice de Saint-Joseph.

Dépenses d'installation......... 8.200 francs.

Peuplement primitif........... 2 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 1 algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, et 2 algériens.

Mouvement de la population..... 37 habitants en 1881, 131 habitants en 1901, dont 55 français, 17 étrangers et 59 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 37.

Décès........................ id. ... 37.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 14 hect.
vignes................. 54 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs.................... 16
Chevaux et mulets........ 12

Matériel agricole : Charrues .... 6.
Autres instruments agricoles 2

Industrie : Moulin à farine........... 1

Observations générales........ Point de bifurcation des lignes Bône-Tunis et Bône-Guelma. Ce centre n'existe que par la présence de la gare autour de laquelle s'élèvent quelques maisons où habitent les employés du chemin de fer et quelques cabaretiers.

Trop petit et trop proche de Duvivier pour avoir une vie économique individuelle, il se réduit à peu près au point de vue agricole, à deux grandes fermes qui ont absorbé la majeure partie des terres de culture.

Vigne phylloxérée et en partie arrachée : céréales et pois de semence.

Situation des indigènes........ Mêmes observations que pour le village de Saint-Joseph.

ZÉRIZER

Créé en 1878 sous le nom de *Zerizer n° 2*.

Superficie .... 1.637 hectares divisés en 40 concessions agricoles et 7 lots indu triels.

Origine des terres .... 1° 3.065 hect. 79 ares appartenant à la famille Salah Bey exp priés moyennant une indemnité de 366.893 fr. 38 ;
2° 189 hectares provenant du domaine public.
1.637 hectares furent affectés au centre de Zerizer, et le surpl 1.617, à celui de Moris.

Dépenses d'installation .... 76.400 francs.

Peuplement primitif .... 20 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 10 immigrants et algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 15 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 61 habitants en 1881, non compris les indigènes comptés da le centre de Randon, 1.284 habitants en 1901, dont 333 frança 23 étrangers, et 928 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1885 à 1901 ... 248.

Décès .... id. ... 125.

Situation économique .... *Superficies complantées* en

céréales	700 hec
vignes	181 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives, y compris 125 hect. d'oliviers).	140 —

Bétail :

Bœufs	315
Moutons et chèvres	160
Chevaux et mulets	70

Matériel agricole : Charrues	60	valant	3.000 f
Autres instruments agricoles	160	—	90.000 -
Constructions agricoles	46	—	421.000 -
Industrie : Moulin à farine	1	—	10.000 -

Observations générales .... Centre agricole et viticole en bonne voie de développement. L colons se sont bien maintenus. Les terres sont excellentes.

Situation des indigènes .... Une seule famille a été atteinte et a été largement indemnisée. L création du centre n'a eu que des avantages pour les autres : séc rité accrue, facilités pour l'écoulement des produits et pour l approvisionnements.
Population de Randon-Zérizer et Morris : en 1881, 5.246 indiv dus, en 1901, 6.928.

MORRIS

Créé en 1878 sous le nom de *Zérizer n° 1*.

Superficie.................... 1.617 hectares divisés en 40 concessions agricoles et 10 lots industriels.

Origine des terres............. Se reporter à la notice sur Zérizer.

Dépenses d'installation......... 130.800 francs.

Peuplement primitif........... 25 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants, 19 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 51 habitants en 1881 (non compris les indigènes musulmans comptés dans le centre de Randon) : 634 habitants en 1901, dont 348 français, 148 indigènes musulmans et 138 étrangers.

Naissances................... De 1885 à 1901... 879.

Décès....................... id. ... 513.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 890 hect.
vignes................ 300 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 45 —

Bétail : Bœufs 600
Moutons et chèvres. 400
Chevaux et mulets....... 130

Matériel agricole : Charrues .... 125 valant 12.000 fr.
Autres instruments agricoles 284 — 210.000 —
Constructions agricoles. ... 63 — 560.000 —

Industrie : Moulins à farine .... 3 — 30.000 —

Observations générales........ Centre à la fois commercial et agricole, bien placé et très prospère. Grâce à sa situation géographique, il est le siège d'un marché très actif. Le sol, très fertile, se prête à la culture des céréales, de la vigne et du tabac.

Les colons qui ont réussi le doivent à leurs capitaux, à leurs connaissances agricoles et à leur activité.

Les transactions commerciales ont été facilitées dans une large mesure par le tramway à vapeur de Bône à la Calle qui a été un facteur nouveau pour la prospérité de la région.

Situation des indigènes........ Indiquée pour Zérizer.

COMBES

Créé en 1881 sous le nom de *Merdès*.

Superficie .... 1.873 hectares divisés en 35 lots agricoles.

Origine des terres .... Application du séquestre sur le douar-commune Merdès.

Dépenses d'installation .... 186.500 francs.

Peuplement primitif .... 18 immigrants et 17 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 9 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... 491 habitants en 1886, 584 habitants en 1901, dont 123 français, 428 indigènes musulmans et 33 étrangers.

Naissances .... De 1881 à 1901.... 70.

Décès .... id. .. 135.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 316 hect.
vignes .... 46 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 2 —

Bétail : Bœufs 315
Moutons et chèvres...... 90
Chevaux et mulets....... 50

Matériel agricole : Charrues....... 30 } valant 36.000 fr.
Autres instruments agricoles... 20 }

Industrie : Un moulin à farine.

Observations générales .... Centre demeuré stationnaire, bien que situé dans une plaine fertile dont les terres se prêtent à la culture des céréales, de la vigne et du tabac. Il a été longtemps éprouvé par les fièvres.

On a voulu lui donner un peu de vitalité en y créant un marché hebdomadaire qui a dû être abandonné.

Situation des indigènes .... La population du douar Merdès dont le chiffre était de 1.839 habitants en 1881, est passée, en 1901 à celui de 2.236.

Les indigènes ont profité des avantages matériels que leur assure le voisinage de la colonisation.

BLANDAN

Créé en 1884 sous le nom d'*Aïn-el-Biar*.

Superficie	1.730 hectares divisés en 42 concessions agricoles et 4 lots industriels.
Origine des terres	Terrains collectifs de culture cédés gratuitement par la djemaâ du douar-commune Beni-Amar. Des compensations prélevées sur les communaux du douar furent données aux indigènes qui avaient la jouissance de ces terrains.
Dépenses d'installation	180.000 francs.
Peuplement primitif	13 immigrants et 33 algériens, sur lesquels 12 immigrants et 16 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 9 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	316 habitants en 1886, 589 en 1901, dont 244 français, 303 indigènes musulmans et 42 étrangers.
Naissances	De 1884 à 1901... 179.
Décès	— ... 124.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 800 hect. vignes ... 65 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) 2 — *Bétail :* Bœufs ... 1.100 Moutons et chèvres ... 100 Chevaux et mulets ... 60 *Matériel agricole :* Charrues ... 140, Autres machines agricoles. 30 } valant 160.000 fr. *Industrie :* Moulins à farine ... 2
Observations générales	Malgré les difficultés du début et les pertes causées par les déboisements de l'Oued-Kebir, le centre a bien réussi. Sa situation est favorable, les terres de bonne qualité et le recrutement des colons a été heureux.
Situation des indigènes	Paraît avoir été affectée favorablement par la création du centre qui ne leur a d'ailleurs enlevé que peu de terres.

ROUM-ES-SOUK

Créé en 1887.

Superficie.................. 1.708 hectares divisés en 31 concessions agricoles et 13 lots industriels.

Origine des terres............ 1° 428 hect. de terrains communaux abandonnés gratuitement par la djemâa du douar-commune Nehed.

2° Vente à l'amiable de 397 hect. de terrains collectifs du même douar-commune pour lesquels les ayants-droit reçurent en compensation 64 hect. 61 ares, plus une somme de 33.256 francs.

3° 668 hect. de terrains appartenant à l'Etat ; 100 hect. de terrains communaux soumis au régime forestier ; 50 hect. de propriété privée ; et 65 hect. formant le domaine public.

Dépenses d'installation......... 239.400 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants et 27 algériens sur lesquels 10 immigrants et 19 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants et 8 algériens.

Mouvement de la population..... 195 habitants en 1891, 152 habitants en 1901, dont 142 français et 10 étrangers.

Naissances.................. De 1887 à 1901... 71.

Décès...................... id. ... 52.

Situation économique........ *Superficies complantées* en céréales............... 414 hect.
vignes................ 15 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres......... 200
Chevaux et mulets........ 42

Matériel agricole : Charrues	15	valant	2.500	fr.
Autres instruments agricoles . .	30	—	45.000	—
Constructions agricoles	28	—	75.000	—

Observations générales . . . . Après une période difficile due aux maladies ainsi qu'au peu de ressources des premiers colons et au coût élevé du défrichement, le centre se trouve dans une situation assez satisfaisante. Il possède un marché important.

Situation des indigènes . . . . 1.669 habitants en 1891 et 1932 en 1901 ; cheptel : 5.461 têtes en 1891 et 5.626 en 1901.

Par contre le nombre de charrues cultivées est tombé de 170 à 132. Les indigènes indemnisés en argent pour les 397 hect. de terres de culture qu'ils ont cédées, ont dépensé les sommes reçues sans en tirer des profits durables. Ils louent aujourd'hui celles des terres que les propriétaires européens ne cultivent pas eux-mêmes.

YUSUF

Créé en 1887.

Superficie	1.508 hectares divisés en 31 concessions agricoles et 15 lots industriels.
Origine des terres	Prélèvement de 870 hectares sur le douar-commune d'Aïn-Khiar, et de 638 hect. sur celui de Khanguet-Aoun. 96 hect. 11 ares appartenaient à l'Etat, 183 hect. 89 constituaient le domaine public et diverses réserves communales (cimetière arabe, sources, etc.,) ; le surplus comprenait 792 hect, 49 de terrains communaux que les djemâas des deux douars-communes d'Aïn-Khiar et Khanguet-Aoun ont cédés gratuitement, et 435 hect. 51 de terrains collectifs de culture pour lesquels l'Etat a donné en compensation 591 hectares, plus des indemnités en argent dont le chiffre s'est élevé à 15.648 fr. 50.
Dépenses d'installation	163.000 francs.
Peuplement primitif	10 immigrants et 36 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 17 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	3 immigrants, 6 algériens, 1 étranger et 2 indigènes.
Mouvement de la population	230 habitants en 1891, 288 habitants en 1901, dont 232 français, 33 indigènes musulmans et 23 étrangers.
Naissances	De 1887 à 1901... 83.
Décès	id. ... 61.

Situation économique

Superficies complantées en céréales			762 hect.
vignes			15 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			5 —
Bétail : Bœufs	180		
Moutons et chèvres	60		
Chevaux et mulets	35		
Matériel agricole : Charrues	30	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	24	—	46.000 —
Constructions agricoles	30	—	80 000 —
Industrie : Fabrique de crin végétal	1	—	10.000 —

Observations générales	Centre heureusement peuplé, laborieux et en voie de réussite : le marché récemment créé a pris un développement considérable.
Situation des indigènes	Leurs moyens personnels d'existence n'ont pas diminué, puisque les prélèvements ont été compensés en nature. Ils travaillent chez les colons et améliorent à leur exemple leurs procédés de culture. La population des deux douars d'Aïn-Khiar et de Khanguet-Aoun qui était en 1891, de 1908 habitants, s'élève en 1901 au chiffre de 2.283.

LACROIX

Créé en 1890 sous le nom d'*Aïn-Assel*

Superficie.................. 2.548 hectares divisés en 45 concessions agricoles.

Origine des terres.............. Prélèvement sur le douar-commune Nehed.

1° Cession gratuite à l'Etat par la djemaâ de ce douar-commune de 285 hect. 71 a. 80 de terrains de parcours :

2° Vente à l'amiable de 890 hect. 98 a. 70 de terrains collectifs de culture, en paiement desquels elle a reçu une somme de 72.728 fr. 05 à répartir entre les usufruitiers et 190 hect. 27 de terrains domaniaux attribués à ceux des occupants qui ont demandé à être indemnisés en nature ;

3° 803 hectares de terrains forestiers ;

4° 569 hectares de terrains appartenant à l'Etat ou dépendant du domaine public.

Dépenses d'installation......... 239.150 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 15 immigrants et 16 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 9 algériens.

Mouvement de la population..... 113 habitants en 1891, 264 habitants en 1901, dont 251 français, 3 indigènes et 10 étrangers.

Naissances.................... De 1890 à 1901... 80.

Décès....................... id. ... 64.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.................. 598 hect.
vignes.................. 7 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)....... 2 —

Bétail : Bœufs.................. 90
Moutons et chèvres....... 200
Chevaux et mulets........ 42.

Matériel agricole : Charrues..........	34	valant	4.000 fr.
Autres instruments agricoles.	38	—	8.000 —
Constructions agricoles....	30	—	75.000 —

Industrie : Moulin à farine 1

Observations générales......... Le peuplement a été laborieux. La situation du territoire près de la frontière tunisienne et dans une région très boisée et accidentée a rebuté plusieurs des premiers colons. En outre, la plus grande partie des terres un peu maigres et rocheuses, était couverte de broussailles, dont le défrichement nécessitait des dépenses au-dessus des moyens des petits colons.

En 1898, l'administration pratiqua sur ce point un essai de défrichement par la main d'œuvre pénitentiaire qui fut très coûteux et assez mal conduit, mais améliora cependant la situation des concessionnaires. Malheureusement pour eux et pour l'avenir du centre, les colons louent aux indigènes la plus grande partie de leurs terres.

Situation des indigènes........ Ils ne paraissent pas avoir souffert de la création du centre.

Population : en 1891, 1.623 ; en 1901, 1.932.

Cheptel : en 1891, 5.242 têtes ; en 1.901, 5.626.

Bien qu'ils aient cédé une partie de leurs terres de culture, le nombre des charrues cultivées n'est pas en diminution : 133 charrues au lieu de 130. Ils louent en outre des terres de colonisation.

LE TARF

Agrandi en 1890.

Superficie.................. 1.880 hectares divisés en 45 lots agricoles.

Origine des terres............. 1° 295 hectares appartenant à l'Etat.

2° Cession par la djemaà du douar-commune Oulad-Amar-ben-Ali : à titre gratuit de 1.071 hect. 19 ares 70 cent. de terrains communaux ; de 514 hect. 80 a. 30 cent. de terres collectives de culture moyennant abandon par l'Etat de 33 hect. 50 de terrains maghzen et paiement d'une somme de 46.115 fr. 30 qui a été répartie entre les usufruitiers des terrains cédés.

Dépenses d'installation......... 194.750 francs.

Peuplement primitif........... 20 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 2 immigrants, 8 algériens et 3 étrangers.

Mouvement de la population..... 180 habitants en 1891, 327 habitants en 1901, dont 271 français, 26 indigènes musulmans et 30 étrangers.

Naissances.................... De 1890 à 1901... 139.

Décès........................ id. ... 87.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.016 hect.
vignes................ 30 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 3 —

Bétail : Bœufs.................... 200
Moutons et chèvres...... 300
Chevaux et mulets...... 56

Matériel agricole : Charrues	40	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles.	26	—	20.000 —
Constructions.............	42	—	350.000 —



Observations générales.........

Beau village, le plus prospère de la commune-mixte et en voie de grand développement. Il le doit à sa situation exceptionnellement avantageuse et à la bonne qualité de ses terres qui étaient presque entièrement défrichées et ont pu être immédiatement mises en valeur.

La vigne y fournit des rendements élevés. Les colons font surtout des céréales et se livrent sur une assez grande échelle à l'élevage et au commerce des bœufs.

Situation des indigènes.... ....

Population, en 1891, 1.498 ; en 1901, 1.611.

Ils ont plus de facilités pour l'écoulement de leurs produits, mais l'abandon de leurs terres à la colonisation a réduit leur cheptel : 2.582 têtes au lieu de 3.303.

Ce préjudice n'est certainement pas compensé par les journées de travail qu'ils trouvent à faire chez les européens. Ils prennent à bail une partie des terres de ceux-ci, ce qui explique que le nombre des charrues cultivées par les indigènes soit en augmentation, 78 au lieu de 66.

HERBILLON

(Agrandissement)

Agrandi en 1872 et en 1891.

Superficie	764 hectares. Le périmètre initial comprenait 421 hectares ; le premier agrandissement 232 hectares et 9 concessions ; le second 111 hectares et 10 concessions.
Origine des terres	1° 421 hect. de terrains domaniaux. 2° 232 hect. provenant du déclassement d'un petit bois de chênes-liège. 3° Acquisition par voie d'échange de 111 hect. appartenant au douar-commune Fedj-Moussa.
Dépenses d'installation	62.455 francs.
Peuplement primitif	19 algériens sur lesquels 10 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant et 8 algériens.
Mouvement de la population	220 habitants en 1881, 291 habitants en 1901, dont 220 français et 71 étrangers.

Situation économique

Superficies complantées en	céréales	82 hect.
	vignes	21 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)	12 —

Bétail :	Bœufs	207
	Moutons et chèvres	270
	Chevaux et mulets	25

Matériel agricole :	Charrues	16
	Autres intruments agricoles	27
	Constructions agricoles	2

Industrie :	Moulin à huile	1

Observations générales .... Petit centre maritime et commercial plutôt qu'agricole. Il est situé en amphithéâtre au-dessus de la mer, près d'une belle plage, dans une baie abritée par le cap Takouch où les bateaux trouvent presque toujours un abri sûr contre les vents d'ouest et du nord.

Plusieurs familles de pêcheurs prennent la mer, pendant la saison de la sardine et des anchois et font des salaisons.
En hiver, ils expédient leur poisson sur Aïn-Mokra et Bône.
Le phylloxéra a ruiné le vignoble.

Situation des indigènes. .... Il y a dans les environs des forêts de chênes-liège et des carrières de granit et de porphyre en pleine exploitation qui procurent du travail aux européens et aux indigènes.
Ces derniers ont été peu touchés par la création du centre. La population du douar Fedj-Moussa qui était de 1.273 habitants en 1881, s'élève en 1901 au chiffre de 1,948.
Ils possèdent moins de bétail, et cultivent moins de charrues. Ils trouvent, par contre, dans leur rapprochement avec les colons, quelques ressources nouvelles. Ils subviennent en grande partie à leurs besoins par les salaires qu'ils retirent de l'exploitation des forêts de chênes-liège appartenant aux sociétés des Hamendas et de l'Ouïder et par le transport des moellons et pavés extraits des carrières.

BOU-KRICHA

(Fermes)

Créées en 1895.

Superficie .. .. 488 hectares divisés en 4 lots de ferme qui ont été vendus aux enchères.

Origine des terres............. 475 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat et 13 hectares de propriétés privées.

Peuplement primitif........... 3 algériens dont 2 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population .... 70 habitants en 1901, dont 44 français et 26 étrangers.

Observations générales......... Les fermes de Bou-Kricha sont louées à des indigènes.
Un des propriétaires a installé sur son lot une usine à chaux qui est dans une situation prospère.

ARRONDISSEMENT DE BOUGIE

LA RÉUNION

Créé en 1871 sous le nom de *M'Zaïa*.

Superficie.................. 3.352 hectares divisés en 42 concessions agricoles et 1 lot industriel.

Origine des terres............. Séquestre apposé sur les biens des tribus Ouled-Sidi-Mohammed-Amokran, Toudja et M'zaïa.

Dépenses d'installation......... 154.500 francs.

Peuplement primitif........... 28 immigrants dont 27 alsaciens-lorrains et 15 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants, 22 algériens, 1 indigène.

Mouvement de la population..... 114 habitants en 1881, 137 habitants en 1901, dont 116 français, 1 indigène, et 20 étrangers.

Naissances.................. De 1875 à 1901... 98.

Décès...................... id. ... 80.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................. 182 hect.

Superficies complantées	en céréales	182 hect.	
	vignes	154 —	
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)	12 —	
Bétail :	Bœufs	40	
	Moutons et chèvres	72	
	Chevaux et mulets	34	
Matériel agricole :	Charrues	25 valant	2.500 fr.
	Autres instruments agricoles	17 —	8.000 —
	Constructions agricoles	50 —	340.000 —
Industrie :	Moulins à farine	1 —	10.000 —

Observations générales........ Centre en voie de transformation.

La majeure partie des alsaciens-lorrains étaient des ouvriers de fabrique, étrangers aux choses de la terre.

Malgré l'aide des comités de secours et de l'Etat, cette catégorie de colons n'a pas réussi, et l'échec a été plus grand, en raison de la proximité de Bougie qui permettait aux attributaires non cultivateurs d'origine, de louer leurs terres aux indigènes et de s'employer en ville à diverses industries.

Les colons du début ont été assez éprouvés au point de vue sanitaire ; la situation actuelle est bonne, il y a tendance aujourd'hui chez les colons restant, et chez les nouveaux propriétaires à grouper les anciens lots et à y former des fermes qui sont prospères et paraissent assurées du succès.

Situation des indigènes .... En dehors des parties séquestrées, ils reçurent des compensations en terres. Ils trouvèrent à s'employer immédiatement aux travaux des villages, puis ensuite chez les colons.

Leurs salaires actuels représentent certainement plus que le produit qu'ils tiraient anciennement de leurs terres dont la moitié au moins était en friche quand le territoire a changé de mains.

EL-KSEUR

Créé en 1872.

Superficie	3.364 hectares divisés en 55 concessions agricoles, 25 lots industriels et 1 lot de ferme.
Origine des terres............	Séquestrées sur les biens des tribus Toudja et M'zaïa pour 493 hectares et sur celles de Fenaïa et Boudjanen pour 2.871 hectares.
Dépenses d'installation.........	142.400 francs.
Peuplement primitif...........	14 immigrants dont 5 alsaciens-lorrains et 67 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	21 immigrants, 17 algériens, 6 étrangers et 4 indigènes.
Mouvement de la population	430 habitants en 1881, 1.107 habitants en 1901, dont 338 français, 63 étrangers et 706 indigènes musulmans.
Naissances.............	De 1872 à 1901... 660.
Décès......................	id. ... 578.
Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales................ 820 hect. vignes ... . 170 — Importantes olivettes.

Bétail : Bœufs.......	50		
Moutons et chèvres......	450		
Chevaux et mulets.......	136		
Matériel agricole : Charrues......... ..	30	valant	900 fr.
Constructions agricoles	70	—	500.000 —
Industrie : Moulins à huile.............	5	—	60.000 —

Observations générales. ...... Centre peuplé d'éléments disparates et en général sans ressources. Le déchet a été considérable. C'est cependant à l'heure actuelle un des plus beaux villages de la vallée.

Sur ce qui reste des premiers colons, la majeure partie se livre à diverses industries assez fructueus s (commerce des huiles, des figues, caroubes) ; une partie fait de la culture. De nouveaux venus, la plupart de France, ont acheté des concessions, et créé de belles fermes, dans lesquelles la culture de la vigne domine.

La population européenne est en accroissement constant.

Situation des indigènes........

Les indigènes dépossédés par le séquestre ont reçu pour partie des compensations et sont employés en tout temps chez les colons.

Un calcul fait à cette occasion par l'administration locale a donné les résultats suivants :

Le territoire à moitié en friche produisait au maximum avant l'insurrection 50.000 fr. au profit des propriétaires indigènes.

Actuellement sans faire entrer en ligne de compte les compensations reçues, la main-d'œuvre qu'ils fournissent aux européens leur rapporte plus de 100.000 francs par an.

OUED-AMIZOUR

Créé en 1872.

Superficie........................ 5.559 hectares divisés en 53 concessions agricoles, 3 lots industriels et 23 lots de ferme.

Origine des terres............. Séquestre sur les biens de la tribu des Ouled-Tamzalt pour 5.200 hectares ; sur celle des Senhadja pour 314 et sur celle des Barbachas pour 45 hectares.

Dépenses d'installation......... 101.000 francs.

Peuplement primitif........... 23 immigrants, dont 12 alsaciens-lorrains et 56 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 6 immigrants, 23 algériens, 4 étrangers et 22 indigènes.

Mouvement de la population.... 1.189 habitants en 1881, 1.755 habitants en 1901, dont 305 français, 1.403 indigènes et 47 étrangers.

Naissances...................... De 1874 à 1902... 252.

Décès........................... id. ... 173.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 1.941 hect.
vignes .... 933 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives.. 80 —

Bétail : Bœufs.................. 676
Moutons et chèvres 5.642
Chevaux et mulets......... 314

Matériel agricole : Charrues 250
Autres instruments agricoles.. 12
Constructions agricoles....... 80

Industrie : Moulin à farine............... 1 valant 25.000 fr.
Moulin à huile................ 3 — 30.000 —

Observations générales ....

L'élément alsacien-lorrain, peu préparé aux travaux de colonisation, a presque disparu.

Le village a vu sa population diminuer très sensiblement. Par contre les fermes passées en nouvelles mains, suisses ou françaises, sont en pleine voie de prospérité. La vigne y vient très bien et le vin récolté est de qualité supérieure.

Il y a peu à attendre du village, d'ailleurs assez mal placé, sur un terrain mouvant au confluent de deux oueds.

Le territoire, propre à peu près à toutes les cultures et déjà en excellent état de production, prospèrera certainement.

Préparation et commerce d'huiles, de figues, de caroubes et de câpres.

On fait des recherches minières qui paraissent promettre de bons résultats.

Situation des indigènes ....

Les khammès des anciens propriétaires se sont installés après le séquestre sur le communal mis à leur disposition et pour la majeure partie, ils continuent à s'employer comme métayers et fermiers chez les colons.

La situation d'ensemble de la population s'est peu modifiée mais plutôt dans un sens avantageux, car les salaires sont haussés et les travaux, sur les grands vignobles installés depuis ces 15 dernières années, procurent un travail incessant au lieu d'emplois intermittents.

AKBOU

Créé en 1872.

Superficie	3.255 hectares divisés en 42 concessions agricoles, 10 lots industriels et 1 lot de ferme.
Origine des terres	Séquestre sur les biens des tribus des Illoula et des Beni-Abbès.
Dépenses d'installation	252.000 francs.
Peuplement primitif	5 immigrants et 48 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 8 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	13 algériens et 14 indigènes.
Mouvement de la population	581 habitants en 1881, 988 habitants en 1901, dont 306 français, 36 étrangers et 646 indigènes musulmans.
Naissances	De 1872 à 1902 .... 746.
Décès	id. .... 766.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 1.200 hect.
vignes .... 10 —
jardins (cultures maraîchères) .... 2 —
Olivettes importantes.

Bétail : Bœufs 20
Moutons et chèvres 300
Chevaux et mulets 50

Matériel agricole : Charrues 20
Autres instruments agricoles. 15
Constructions agricoles 60

Industrie : Moulins à huile .... 8 — 300.000 —
Fabrique de crin végétal .... 2 — 50.000 —

Observations générales .... Les premiers colons d'Akbou reçurent, avec des lots d'oliviers dont ils ne connaissaient pas la valeur, des terres de qualité médiocre.

Peu préparés aux travaux agricoles et trouvant sur place une petite garnison et un groupe assez complet de fonctionnaires, ils abandonnèrent en général la culture pour se livrer à de petites industries.

La construction du chemin de fer a favorisé particulièrement pendant quelques années ces initiatives qui aboutirent pour plusieurs à d'assez beaux bénéfices. Les terres furent louées aux kabyles qui s'efforcent de les acheter à présent et qui, aussitôt qu'ils l'ont pu, sont rentrés en possession de leurs oliviers.

Le centre d'Akbou est cependant assez prospère. C'est un bourg commerçant et industriel, et surtout, comme Sidi-Aïch, un centre d'approvisionnement important pour les indigènes.

Quelques fermes considérables prospèrent le long de la Soummam.

Les moulins à huile de la région sont dans ce genre les établissements les plus importants du département et aussi les plus perfectionnés au point de vue de l'outillage et des procédés modernes.

Situation des indigènes. . . . .

La laborieuse population kabyle, et surtout les Beni-Abbès dont les aptitudes commerciales sont de premier ordre, ont eu vite réparé la brèche faite à leurs domaines par le séquestre. Ils rachètent toutes les terres à vendre et débordent déjà abondamment sur le territoire de Bordj-bou-Arréridj.

Le prix de vente des olives aux industriels français est assez rémunérateur pour que beaucoup d'indigènes renoncent à leur ancienne fabrication, trouvant plus d'avantages à la vente des olives qu'à celle de l'huile.

OUED-MARSA

(Fermes)

Créées en 1872.

Superficie	1.754 hectares divisés en 19 lots qui ont été concédés gratuitement.
Origine des terres	Apposition du séquestre sur les douars Djoua (1.236 hect.) Beni-Amran (385 hect.) et Tagouba (133 hect).
Peuplement primitif	7 immigrants et 12 algériens, sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	12 immigrants, 1 algérien et 1 indigène.
Mouvement de la population	101 habitants en 1881, 205 habitants en 1901, dont 168 français, 30 étrangers et 7 indigènes.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 85 hect.; vignes ... 521 —; jardins (cultures maraîchères et arbustives) .. 2 —
	Bétail : Bœufs ... 84; Chevaux et mulets ... 100
	Matériel agricole : Charrues ... 20; Autres instruments agricoles 85; Constructions agricoles ... 16
	Industrie : Moulin à farine ... 1
Observations générales	Les fermes comprennent surtout des vignobles très prospères.
Situation des indigènes	Sans modification notable.

CHEDDIA

Créé en 1873.

Superficie.................... 1.315 hectares divisés en 24 concessions agricoles et 1 lot industriel.

Origine des terres............. Séquestre sur les biens des tribus des Beni-Ahmed et des Beni-Amran.

Dépenses d'installation......... 66.300 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants, dont 15 alsaciens-lorrains, et 8 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants.

Mouvement de la population.... 26 habitants en 1881, 12 habitants en 1901, dont 11 français et 1 étranger.

Naissances et décès............ Les naissances et les décès figurent dans les chiffres donnés pour le centre de Duquesne dont dépend le hameau de Cheddia.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales ...			18 hect.
vignes ..			25 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).......			1 —
Bétail : Bœufs....................	16		
Moutons et chèvres	25		
Chevaux et mulets........	7		
Matériel agricole : Charrues	12	valant	1.500 fr.
Autres instruments agricoles..	9	—	2 000 —
Constructions agricoles........	10	—	26.000 —

Observations générales......... Médiocrement placé, loin d'une grande voie de communication, trop proche de Djidjelli, doté de concessions trop petites, Cheddia a été assez vite abandonné par les colons du peuplement qui ne trouvèrent aucune industrie à y créer pour suppléer au travail de la terre insuffisamment facile ou rémunérateur.

Deux propriétaires français ont groupé plusieurs concessions qu'ils exploitent eux-mêmes.

Situation des indigènes......... Les indigènes louent presque toutes les terres, font des céréales et du fourrage.

Les anciens propriétaires séquestrés avaient reçu de bonnes compensations pour le surplus du cinquième de rachat.

Salariés ou locataires des nouveaux possesseurs du sol, leur situation s'est peu modifiée.

STRASBOURG

Créé en 1886.

Superficie .... 3.555 hectares divisés en 65 concessions agricoles, 1 lot industriel et 14 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre sur les biens des douars-communes Djindjen (1.677 hect.), Cheddia (919 hect.), Tazia (629 hect.) et 330 hectares provenant de terrains déclassés de la forêt domaniale de Sedjerma.

Peuplement primitif........... 36 immigrants, dont 15 alsaciens-lorrains et 44 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 6 immigrants, 14 algériens et 5 indigènes.

Mouvement de la population .... 1.710 habitants en 1881, 1.820 habitants en 1901, dont 145 français, 1.659 indigènes et 16 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 232 hect.
vignes .... 172 —
en jardins (cultures maraîchères et arbustives) 10 —

Bétail : Bœufs.................... 215
Moutons et chèvres....... 35
Chevaux et mulets........ 68

Matériel agricole : Charrues .... 57 } valant 40.000 fr.
Autres instruments agricoles... 79 }
Constructions agricoles....... 55 — 260.000 —

Industrie : Moulin à huile . . .. 1 — 10.000 —

Observations générales......... Ce centre, en dépérissement jusqu'en 1900, est maintenant stationnaire. Les causes de son insuccès sont dues en grande partie à la qualité assez médiocre des terres et à la petite superficie de chaque attribution.

Sur les quinze familles alsaciennes ou lorraines qui faisaient partie du peuplement primitif, il en est resté quelques-unes qui ont pu se maintenir en se livrant aux travaux agricoles et à ceux de la voirie.

Sur la partie avoisinant la mer, quelques fermes complantées en vigne réussissent mieux et bien qu'éprouvées par la mévente, se maintiennent convenablement.

Les algériens qui continuent à résider à Strasbourg et qui exploitent les terres concédées, ont presque tous quelque petite industrie : liège, transport, etc.

Situation des indigènes .... Ils ont continué à s'employer comme khammès chez les colons et comme vignerons dans les fermes, allant, lorsque cela est nécessaire, se louer au loin pour les travaux de la récolte ou de la fenaison. La mise en exploitation des forêts voisines où ils trouvent des salaires inconnus il y a une vingtaine d'années, a amélioré notablement leurs conditions d'existence.

IL-MATEN

Créé en 1874.

Superficie .... 1.331 hect, divisés en 8 concessions agricoles et 7 lots de ferme

Origine des terres .... Séquestre sur les biens de la tribu des Fenaïa.

Dépenses d'installation .... 17.400 francs.

Peuplement primitif .... 6 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 algériens.

Mouvement de la population ..... 243 habitants en 1881, 75 habitants en 1901, dont 33 français et 42 indigènes musulmans.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales..			30	hect.
vignes...............			250	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives).			4	—
Bétail : Moutons et chèvres.......	400			
Chevaux et mulets.......	22			
Matériel agricole : Charrues...........	16	valant	3.000	fr.
Constructions agricoles.....	4	—	90.000	—
Industrie : Moulin à farine............	1	—	6.000	—
Moulin à huile	1	—	10.009	—

Observations générales .... Du peuplement primitif d'Il-Maten, il ne reste que deux algériens, dont un seul a créé un vignoble assez important.

Pauvreté des terres, étendue insuffisante de chaque attribution, telles sont les causes de cet insuccès.

Actuellement, sauf une ferme louée à un européen et une autre exploitée par les enfants du concessionnaire, toutes les terres sont louées par des indigènes.

Un beau vignoble créé par un des colons est passé aux mains d'une société dont le gérant réside sur place.

La création du chemin de fer passant sur l'autre rive de la Soummam a fait presque complètement abandonner l'usage de la route autrefois si fréquentée qui desservait les fermes, et a contribué certainement à leur abandon. Une industrie nouvelle vient de s'établir dans cette région. Un établissement important a été fondé pour l'exploitation du plâtre et du gypse.

Situation des indigènes .... La population indigène, peu touchée d'ailleurs par le prélèvement subi à la suite du séquestre, continue à exploiter les terres, et sa situation s'est peu modifiée.

SIDI-AÏCH

Créé en 1874.

Superficie .... 390 hect. divisés en 16 concessions agricoles et 2 lots industriels.

Origine des terres .... Provenaient du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Beni-Oughlis.

Dépenses d'installation .... 159.400 francs.

Peuplement primitif .... 5 immigrants et 13 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 5 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population .... 113 habitants en 1881, 530 habitants en 1901, dont 331 français, 130 indigènes et 69 étrangers.

Naissances .... De 1880 à 1901... 152.

Décès .... id. ... 98.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 96 hect.
vignes .... 22 —

(Une grande partie des terres est complantée en oliviers)

Bétail : Bœufs 22
Moutons et chèvres 35
Chevaux et mulets 23

Matériel agricole : Charrues .... 12 valant 600 fr.
Autres machines agricoles .. 10 — 48.000 —
Constructions agricoles .... 14 — 32.000 —

Industrie : Moulins à huile .... 2 — 50.000 —

Observations générales .... Petit hameau routier à cheval sur la grande route de Bougie à Beni-Mansour et Alger, à 46 kilomètres du littoral, Sidi-Aïch n'a jamais eu grande importance au point de vue agricole, mais a pris

au point de vue industriel et commercial un grand développement. Ce mouvement, né depuis une quinzaine d'années, s'accentue encore.

Le séjour des fonctionnaires de la commune mixte et le fonctionnement de deux usines à huile, dont l'une traite de 4 à 5.000 hectolitres, y contribuent en partie.

Mais c'est surtout son marché où viennent s'approvisionner plus de 70.000 indigènes qui lui donne une vie intense, et fait prévoir qu'il sera le grand débouché de la vallée.

Bien que la production locale y soit nulle, on y apporte tous les tabacs de l'arrondissement.

Des propriétaires français et kabyles, construisent sans cesse magasins et entrepôts, et il n'est pas rare le mercredi, jour de marché, de trouver réunis à Sidi-Aïch 10 à 20.000 kabyles.

Situation des indigènes......... Le prélèvement territorial a été de peu d'importance. Les avantages économiques qu'assure aux indigènes des environs l'existence actuelle de Sidi-Aïch sont évidents.

TAZMALT

Créé en 1875.

Superficie.................... 3.308 hectares divisés en 57 lots de ferme.

Origine des terres............. Séquestre sur les biens des tribus des Beni-Abbès et Beni-Mellikench.

Dépenses d'installation......... 132.900 francs.

Peuplement primitif........... 27 immigrants et 30 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 11 immigrant, 8 algériens, 6 indigènes.

Mouvement de la population..... 271 habitants en 1881, 784 habitants en 1901, dont 191 français, 8 étrangers et 585 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1875 à 1901... 293.

Décès........................ id. ... 161.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 1.000 hect
vignes................. 70 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 10 —
Olivettes importantes.

Bétail : Bœufs.................. 30
Moutons et chèvres.. .... 1.500
Chevaux et mulets 50

Matériel agricole : Charrues........... 45 valant 5.000 fr.
Autres machines agricoles. . 20 —
Constructions agricoles..... 42 — 120.000 —

Industrie : Moulins à farine............ 2
Moulins à huile .... 14 — 250.000 —

Observations générales......... Centre en voie de prospérité. Si quelques-uns de ses premiers habitants ont disparu, ils furent bien remplacés et les nouveaux

occupants, plus riches que leurs devanciers, s'installèrent avec méthode et succès.

Placé au centre d'une région complantée d'oliviers, qui donnent une qualité d'huile supérieure à toutes celles de la vallée, l'industrie de l'huile y a pris un grand développement.

On compte à Tazmalt 14 usines.

Les fermes sont en bon état de production et renferment de beaux vignobles à rendement moindre que sur le littoral mais de qualité plus appréciée.

Le succès du centre est assuré.

Situation des indigènes.......

La population indigène a subi sans trop de préjudice le prélèvement de terre dont elle a été l'objet à la suite de l'application du séquestre. Du reste, l'installation des usines lui a permis de vendre ses olives à des prix inconnus jusqu'alors et a assuré à la partie pauvre des tribus voisines une main-d'œuvre qui la dispense très souvent d'aller chercher au loin le complément de gages ou de gain que sa terre était jadis insuffisante à lui procurer.

IGHZER-AMOKRANE

Créé en 1875.

Superficie	2.297 hectares divisés en 17 lots de ferme.
Origine des terres	Provenaient du séquestre appliqué sur la tribu des Ouzellaguen et sur le douar-commune Beni-Oughlis.
Peuplement primitif	7 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 2 immigrants sont restés en possession.
Eléments nouveaux	6 algériens, 1 étranger et 2 indigènes.
Mouvement de la population	50 habitants en 1881, 506 habitants en 1901, dont 93 français, 10 étrangers et 403 indigènes musulmans.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 550 hect
vignes .... 22 —
oliviers .... 890 —

Bétail : Bœufs 8
Moutons et chèvres 150
Chevaux et mulets 18

Matériel agricole : Charrues 20
Constructions agricoles 11

Industrie : Moulins à farine 4
Moulins à huile 4
Fabriques de crin végétal 2

Observations générales

Les fermes d'Ighzer-Amokrane ont presque toutes changé de maîtres ; mais, placées sur un territoire riche en oliviers et caroubiers et se prêtant également à certaines cultures, elles sont bien exploitées et, d'après les dernières ventes effectuées, augmentent de valeur.

Moulins à huile importants, deux usines à crin végétal. Les capitaux engagés sur place sont aujourd'hui bien rémunérés.

Situation des indigènes

La population indigène a gagné au contact des européens, bien plus que ne lui a fait perdre le prélèvement opéré à la suite du séquestre.

Une main-d'œuvre rémunératrice, la vente des olives à bon prix, de meilleurs procédés de culture lui ont procuré des compensations dont elle bénéficie largement.

DUQUESNE

Créé en 1875.

Superficie....	2.508 hectares divisés en 70 concessions agricoles et 5 lots de ferme.
Origine des terres...........	Provenaient du séquestre appliqué sur les biens des tribus des Beni-Ahmed et des Beni-Amran.
Dépenses d'installation.........	124.300 francs.
Peuplement primitif...........	36 immigrants dont 34 alsaciens-lorrains et 39 algériens, sur esquels 3 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	14 immigrant, 7 algériens, 1 étranger et 9 indigènes.
Mouvement de la population.....	180 habitants en 1881, 184 habitants en 1901, dont 95 français, 87 indigènes et 2 étrangers.
Naissances..................	De 1875 à 1902... 257.
Décès......................	id. ... 144.
Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales .... 337 hect. vignes..... .... 329 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) ..... 90 — *Bétail* : Bœufs .... 630 Moutons et chèvres........... 199 Chevaux et mulets .... 54 *Matériel agricole :* Charrues.......... .... 198 } Autres instruments agricoles 48 } valant 33.000 fr. Constructions .... 69 — 349.000 — *Industrie :* Moulins à huile....... ..... 2 — 44.000 —
Observations générales...	Les terres étaient bonnes, mais la superficie de chaque concession n'a peut être pas été suffisante. L'élément prépondérant, lors de la création, les alsaciens-lorrains, n'avaient pas les aptitudes voulues pour en tirer parti, et la proximité de Djidjelli était une tentation d'abandonner la terre à la première crise. L'abus du crédit a fait le reste.

Quelques prêteurs sont devenus possesseurs de la plus grande partie des terres, et y ont constitué des vignobles importants, richesse pour le sol, mais diminution du peuplement.

La Banque de l'Algérie et la Société Domaniale qui leur ont succédé, sont devenues propriétaires aussi de plusieurs concessions. Lors d'une vente récente faite par cette dernière, les colons du pays, n'ont racheté que pour 3.000 francs de terres; le surplus, jusqu'à concurrence de 50.000 francs, représentant les achats des indigènes.

Situation des indigènes......... Le fait cité plus haut indique qu'elle est loin d'être malheureuse. Le vignoble fournit de beaux salaires aux indigènes qui louent en outre une partie des terres.

TAHER

Créé en 1878.

Superficie. 3.908 hectares divisés en 58 concessions agricoles et 10 lots de ferme.

Origine des terres. Provenaient du séquestre appliqué sur les biens des douars-communes Ouled-Belafou (2.813 hectares) et Ouled-Djindjen (1.095 hectares).

Dépenses d'installation. 258.100 francs.

Peuplement primitif. 38 immigrants et 30 algériens, sur lesquels 21 immigrant et 14 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 2 immigrants, 19 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population. 229 habitants en 1881, 364 habitants en 1901, dont 326 français, 15 indigènes et 23 étrangers.

Naissances. De 1878 à 1901... 211.

Décès. id. ... 188.

Situation économique.

Superficies complantées en	céréales	380 hect
	vignes	250 —
	jardins (cultures maraîchères et arbustives).	30 —

Bétail :	Bœufs	655
	Moutons	523
	Chevaux et mulets	189

Matériel agricole : Charrues	135	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles	124	—	30.000 —
Constructions agricoles	68	—	146.000 —
Industrie : Moulins à huile	2	—	10.000 —

Observations générales.........

Avec des terres de bonne qualité, des arbres et un pays qui séduit et attache, les colons de Taher, dès l'origine, se sont mis sérieusement au travail et ont fait œuvre méritoire.

Le manque d'eau au début, les fièvres intermittentes éprouvèrent la population. Une conduite fut établie et des plantations nombreuses améliorèrent la situation.

Les propriétaires ont tous aujourd'hui un petit vignoble ; en dehors des céréales ils font des cultures de printemps et sèment l'avoine avec succès.

La mévente des vins a jeté une ombre sur ce tableau qui affirmait une prospérité réelle.

Le village a certainement gagné à rester en commune mixte et à ce point de vue la comparaison avec ses voisins prématurément érigés en plein exercice est instructive.

Situation des indigènes ....

La population indigène est restée assez éprouvée du fait de cette création. Les anciens propriétaires vendirent les riches compensations reçues au Ferdjioua, en dissipèrent l'argent et n'ont plus rien aujourd'hui.

Cependant l'exploitation des forêts de l'état et des particuliers vient d'apporter à cette population des sources de revenus imprévues.

En 1904 la colonie seule a dépensé et payé aux indigènes comme journaliers et pour le transport des lièges, 80.000 francs.

MEDALA

(Fermes)

Créées en 1880.

Superficie.................... 141 hectares divisés en trois lots.

Origine des terres............ Application du séquestre sur le douar Medala.

Peuplement primitif.......... 2 immigrants et 1 algérien, dont 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Bougie.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 60 hect.

vignes.	13	—
jardins................	2	—

Bétail :

Bœufs......................	100
Moutons et chèvres..........	300
Chevaux et mulets..........	5

Matériel agricole : charrues............ 15

Observations générales.. ...... Un seul européen cultive lui-même ses terres. Les autres les louent aux indigènes.

Situation des indigènes......... Leur situation n'a pas été profondément modifiée par la création des fermes de Medala.

Ils continuent à jouir, par voie de location, de la plus grande partie des terres dont ils avaient été dépossédés en vertu du séquestre.

Certains ont même racheté quelques parcelles aux européens.

BOU-NATAR

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie..................	74 hectares divisés en 2 fermes.
Origine des terres............	Terres domaniales.
Peuplement primitif..........	1 algérien et 1 immigrant, dont aucun n'est resté en possession.
Eléments nouveaux...........	2 algériens.
Mouvement de la population.....	Comptée dans celle de Bougie.
Situation des indigènes.........	Le territoire des fermes ayant été constitué au moyen de terrains domaniaux, leur création n'a causé aucun préjudice aux indigènes. Ils continuent à avoir, par voie de location, la jouissance des terres. Leur population a augmenté depuis la création des fermes, passant du chiffre de 2.000 à celui de 2.500 en 1.902. Leur cheptel et l'étendue de leurs terres ont également augmenté.



BENI-CAID

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie	399 hectares divisés en 6 lots.
Origine des terres	1° 273 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat ; 2° 126 hectares provenant du séquestre apposé sur le douar Beni-Caïd.
Peuplement primitif	5 immigrants et 1 algériens, dont 3 immigrants sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant et 1 algérien.
Mouvement de la population	Comptée dans celle de Djidjelli.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 65 hect. vignes ... 141 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) 65 — *Bétail :* Bœufs ... 87 Moutons et chèvres ... 76 Chevaux et mulets ... 18 *Matériel agricole :* Charrues ... 20 Autres instruments agricoles ... 4 Constructions agricoles ... 6 *Industrie :* Moulin à huile ... 1
Observations générales	Les fermes sont dans une bonne situation.
Situation des indigènes	La création des fermes leur a procuré un travail permanent.

M'RABET-MOUSSA

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie .... 2.294 hectares divisés en 17 fermes qui ont été concédés gratuitement à l'exception d'un lot vendu aux enchères.

Origine des terres ... . 1° 190 hectares provenant du déclassement d'une partie de la forêt des Beni-Amrame.
2° 2.104 hectares provenant de l'application du séquestre sur le douar M'rabet-Moussa.

Peuplement primitif .... 7 immigrants et 10 algériens, dont 2 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 5 immigrants et 1 algérien.

Mouvement de la population ..... 66 habitants en 1881, 78 habitants en 1901, dont 74 français et 4 étrangers.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 32 hect.
vignes .... 14 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .. 4 —

Bétail : Bœufs 199
Moutons et chèvres 16
Chevaux et mulets 13

Matériel agricole : Charrues 10
Autres instruments agricoles .. 12
Constructions agricoles 4

Industrie : 3 moulins à farine.

Observations générales .... 9 fermes seulement sont exploitées par des européens. Les indigènes en détiennent 5 en location et en ont racheté 3.

OUED-AGRIOUN

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie .... 106 hect. divisés en 2 fermes qui ont été concédées gratuitement.

Origine des terres .... Application du séquestre sur le douar Oued-Agrioum.

Peuplement primitif .... 2 immigrants, dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux .... 1 immigrant.

Mouvement de la population .... En 1881 (comptée dans celle de Bougie), 37 habitants en 1901, dont 26 français et 11 étrangers.

CHEKFA

Créé en 1881.

Superficie .... 2.891 hectares divisés en 60 concessions agricoles.

Origine des terres .... Provenaient du séquestre appliqué sur les biens des tribus de Beni-Mameur et Beni-Ideur.

Dépenses d'installation .... 356.700 francs.

Peuplement primitif .... 27 immigrants et 33 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 12 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 22 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population .... 78 habitants en 1881, 1.288 habitants en 1901, dont 140 français et 1.148 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1881 à 1902... 98 (européens seulement).

Décès .... id. ... 72 (européens seulement).

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	227	hect.
vignes	40	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	10	—

Bétail : Bœufs	18
Moutons et chèvres	15
Chevaux et mulets	35

Matériel agricole : Charrues	22	valant	20.000 fr.
Autres instruments agricoles	51		
Constructions agricoles	35	—	60.000 —
Industries : Moulins à huile	2	valant	8 000 fr.

Observations générales .... Chekfa a subi une longue période de tassement dont il paraît sortir. Les superficies concédées étaient assez limitées, mais la qualité pouvait compenser la quantité et l'eau abondait. Les premiers attributaires n'avaient probablement pas les aptitudes nécessaires. Un assez grand nombre ont quitté la localité et même le pays. Ceux qui achetèrent s'efforcèrent de grouper plusieurs concessions et paraissent réussir.

Erigé en commune de plein exercice, Chekfa a des ressources suffisantes, principalement grâce au rendement d'un marché important et à la mise en produit d'olivettes greffées autrefois par les soins des administrateurs.

Situation des indigènes .... La population indigène a trouvé dans l'emploi de sa main-d'œuvre et dans des locations, des compensations assez larges à la diminution partielle de son domaine foncier.

SEDDOUK

Créé en 1883.

Superficie	4.276 hectares divisés en 47 concessions agricoles, 6 lots industriels et 10 lots de ferme.
Origine des terres	Provenaient du séquestre appliqué sur les biens des tribus des Beni-Aïdel et M'cisna.
Dépenses d'installation	418.400 francs.
Peuplement primitif	38 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 12 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	5 immigrants, 12 algériens, 1 étranger et 1 indigène.
Mouvement de la population	250 habitants en 1886, 208 habitants en 1901, dont 186 français, 6 indigènes et 16 étrangers.
Naissances	De 1883 à 1902... 133.
Décès	id. ... 84.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales.............. 730 hect. vignes................ 82 — jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 6 —

(La moitié du territoire est complantée en oliviers et en figuiers).

Bétail :

Bœufs	28
Moutons et chèvres	580
Chevaux et mulets	94

Matériel agricole :

Charrues	25	valant	12.000 fr.
Autres instruments agricoles	35	—	16.000 —
Constructions agricoles	70	—	146.000 —

Industrie :

Moulin a farine	1	—	2.000 —
Moulins à huile	11	—	220.000 —

Observations générales......... Seddouk est éloigné de plus de 10 kilomètres de la voie ferrée. Les terres sont assez bonnes et complantées d'oliviers et de figuiers. Les concessions étaient peut-être insuffisantes comme superficie et le centre semble un véritable cul-de-sac.

Les colons encouragés par les administrateurs, furent soutenus pendant les périodes de crise par la commune mixte qui fit pendant huit ou neuf ans des travaux de routes et de chemins aux abords du village, ouvrant ainsi des chantiers aux attributaires.

Ceux-ci créèrent des jardins, plantèrent de la vigne, mirent en état oliviers et figuiers, et n'installèrent pas moins de onze moulins à huile.

Le village est aujourd'hui en pleine prospérité ; quelques colons ont même une large aisance. Si quelques-uns ont disparu, c'est qu'ils ont vendu de leur propre gré, et les nouveaux venus, dont quelques-uns ont groupé deux ou trois concessions, sont également laborieux et entreprenants.

Situation des indigènes......... La population indigène a trouvé dans l'emploi de sa main-d'œuvre, soit pour les terres, soit pour les industries nouvellement créées, des compensations très suffisantes aux prélèvements qui furent d'ailleurs répartis sur un assez grand territoire.

SIDI-REHAS

(Fermes)

Créées en 1883.

Superficie .... 1.148 hectares divisés en 14 lots de fermes qui ont été vendus aux enchères.

Origine des terres .... 1° 476 hectares provenant du déclassement de la forêt d'Acherit.

2° 654 hectares provenant de l'application du séquestre sur le douar Aokas.

3° 18 hectares constitués par des propriétés privées.

Peuplement primitif .... 6 immigrants et 8 algériens, dont 2 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants.

Mouvement de la population ..... 8 habitants en 1901, dont 6 français et 2 étrangers.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 129 hect.
vignes .... 186 —
jardins .... 3 —

Bétail : Bœufs 163
Moutons et chèvres 142
Chevaux et mulets 54

Matériel agricole : Charrues 8
Autres instruments agricoles .. 34
Constructions agricoles 6

Industrie : Moulins à farine 2
Moulins à huile 2

Observations générales .... Les fermes de Sidi-Rehas sont dans une situation prospère.

Situation des indigènes .... La création de ces fermes n'a pas causé de préjudice aux indigènes, car les terres au moyen desquelles elles ont été constituées étaient couvertes de broussailles et laissées en friche.

TEXENNA

Créé en 1891.

Superficie. .... 170 hectares divisés en 4 concessions agricoles et 8 lots industriels dont 2 sont encore disponibles.

Origine des terres. .... Proviennent du séquestre appliqué sur les biens de la tribu des Beni-Amran-Djebala.

Dépenses d'installation .... 49.000 francs.

Peuplement primitif .... 10 algériens dont 9 sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 algérien.

Mouvement de la population.... 37 habitants en 1896, 32 habitants en 1901, dont 24 français et 8 étrangers.

Naissances .... De 1891 à 1902... 9.

Décès .... id. ... 5.

Situation économique .... *Superficies complantées* en vignes.................. 1 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 2 —

Constructions agricoles................ 5 valant 11.000 fr.

Observations générales .... Texenna fut créé au col de ce nom, pour commander la route, et avec l'espérance d'y fixer les ouvriers et industriels employés dans les forêts voisines.

Point très salubre où l'été est très agréable, on espérait aussi y voir arriver les habitants des régions chaudes du littoral.

Il ne reste actuellement que deux des concessionnaires primitifs, qui font du jardinage, et exploitent de petites industries dans le voisinage des entreprises forestières.

Chaque été y ramène quelques estiveurs.

La création a répondu en somme au but poursuivi ; la population est restée stationnaire.

Situation des indigènes. . . . . . Les indigènes ont subi sans grand dommage le prélèvement effectué à la suite de l'application du séquestre. Leur situation, par suite du voisinage de forêts importantes, s'est beaucoup améliorée ces dernières années.

LAFAYETTE

Créé en 1894 sous le nom de *Bou-Gâa*.

Superficie.................... 1.157 hectares divisés en 10 concessions agricoles et 6 lots de ferme.

Origine des terres............ Provenaient du séquestre apposé sur les biens du douar-commune Bou-Gâa.

Dépenses d'installation......... 88.800 francs.

Peuplement primitif........... 6 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 7 algériens.

Mouvement de la population.... 141 habitants en 1896, 319 habitants en 1901, dont 149 français, 152 indigènes musulmans et 18 étrangers.

Naissances.................. De 1894 à 1902... 54.

Décès....................... id. ... 36.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales .... 650 hect.
vignes................. 4 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 14 —

Bétail : Bœufs.................. 135
Moutons et chèvres...... 163
Chevaux et mulets....... 81

Matériel agricole : Charrues.......	31	valant	3.000 fr.
Autres instruments agricoles...	20	—	9.000 —
Constructions agricoles........	13	—	155.000 —
Industrie : Moulins à farine........	4	—	8.000 —

Observations générales......... Les colons de Lafayette ayant un certain avoir ont bien réussi : ceux qui sont partis n'étaient pas cultivateurs ou, n'ayant pas les ressources qu'ils prétendaient avoir, ont abusé du crédit.

Les nouveaux venus réussissent bien et le village est prospère. C'est le chef-lieu de la commune-mixte qui, assez riche, a pu sans subvention édifier une halle aux grains, la maison du médecin de colonisation, les bureaux des postes et télégraphes, la justice de paix.

Six industriels ont bâti de jolies maisons. Le centre est agréable, possède des rues et boulevards bien complantés. L'eau y est en abondance et permet l'irrigation des jardins. C'est aussi un centre d'approvisionnement pour toute la commune qui compte 68.000 habitants.

Situation des indigènes........

La population indigène ne paraît pas avoir souffert de cette création. Les uns sont restés sur place comme locataires ; les autres ont trouvé à s'employer beaucoup plus facilement et avec des salaires bien plus élevés, notamment aux importantes usines de calamine du Taffat.

Les indigènes n'ont racheté que peu de terres aux colons et seulement sur la partie kabyle du périmètre. Ils ont au contraire vendu à des européens différentes propriétés dont la superficie dépasse 2.500 hectares. Il est à remarquer que ces mutations sont toutes faites sur la partie arabe de la commune et non dans les douars kabyles où le bien-être, comme l'esprit de travail, sont beaucoup plus grands.

ARRONDISSEMENT DE CONSTANTINE

AÏN-MELOUK

Créé en 1871.

Superficie.................... 2.909 hectares divisés en 40 concessions agricoles et 2 lots industriels.

Origine des terres............ Situées dans le douar-commune Serraouïa, les terres appartenaient à l'Etat sauf 396 hectares acquis par voie d'échange.

Dépenses d'installation......... 213.300 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants alsaciens-lorrains et 25 algériens sur lesquels 1 immigrant et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 8 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population.... 51 habitants en 1881, 270 habitants en 1901, dont 32 français et 238 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1873 à 1902... 60.

Décès......................... id. ... 58.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 200 hect.
jardins (cultures maraichères et arbustives)...... 10 —

Bétail : Bœufs.................... 100
Moutons et chèvres......... 1.000
Chevaux et mulets......... 200

Matériel agricole : Charrues............ 90 valant 30.000 fr.

Observations générales........ Centre en régression : les 5/6es du peuplement primitif ont disparu, tandis que la population diminuait de près de moitié. Les quelques familles qui sont restées et celles qui sont venues s'y joindre cultivent à peine la 15e partie du périmètre total. Le surplus, en majeure partie aux mains de propriétaires de Constantine, est loué aux indigènes.

Situation des indigènes........ Ceux-ci n'ont subi aucun prélèvement pour la création du centre.

SIDI-KHALIFA

Créé en 1871.

Superficie .... 1.568 hectares divisés en 25 concessions agricoles.

Origine des terres .... Situées dans le douar-commune Serraouïa, les terres appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation .... 32.200 francs.

Peuplement primitif .... 19 immigrants, dont 18 alsaciens-lorrains, et 26 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 4 immigrants et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 60 habitants en 1881, 39 habitants en 1901, tous français.

Naissances .... De 1881 à 1902... 11.

Décès .... id. ... 12.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.
vignes .... 30 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .... 10 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres 500
Chevaux et mulets 50

Matériel agricole : Charrues .... 27 valant 2.500 fr.
Autres instruments agricoles 16 — 10.000 —
Constructions agricoles ..... 40 — 80.000 —

Industrie : Moulin à farine .... 1 — 3.000 —

Observations générales .... Les premiers concessionnaires ont presque tous disparu.
Les terres sont concentrées entre les mains d'un petit nombre de familles qui se trouvent dans une assez bonne situation.

Situation des indigènes .... N'a été aucunement affectée.

ROUFFACH

Créé en 1872 sous le nom de *Beni-Ziad*.

Superficie.................... 3.724 hectares divisés en 78 concessions agricoles et 17 lots industriels.

Origine des terres............. Situées dans l'azel beylick des Beni-Ziad, les terres appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 164.700 francs.

Peuplement primitif........... 55 immigrants, dont 48 alsaciens-lorrains, et 40 algériens, sur lesquels 17 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant, 35 algériens, 1 étranger et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 291 habitants en 1891, 389 habitants en 1901, dont 228 français, 4 étrangers et 157 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1872 à 1901... 249.

Décès...................... id. ... 174.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales............... 914 hect.
vignes................ 125 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 34 —

Bétail : Bœufs.................. 170
Moutons et chèvres....... 157
Chevaux et mulets........ 141

Matériel agricole : Charrues .... 84 valant 8.000 fr.
Autres instruments agricoles 51 — 20.000 —
Constructions agricoles. ... 54 — 150.000 —

Industrie : Moulin à farine............ 1 — 5.000 —

Observations générales......... Après une longue période de stagnation, ce centre se trouve en bonne voie de développement. Les terres sont riches et se prêtent bien à la culture des céréales.

Situation des indigènes......... Inchangée.



EL-MALAH

Créé en 1872 sous le nom de *El-Malah-Mzoura.*

Superficie.................... 1.383 hectares divisés en 14 concessions agricoles et 8 lots de ferme.

Origine des terres.. .... Situées dans l'azel domanial des Beni-Ziad, les terres appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 12.700 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants alsaciens-lorrains et 14 algériens, sur lesquels 2 immigrants sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 6 immigrants, 2 algériens, 2 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 327 habitants en 1891, 471 habitants en 1901, dont 34 français, 30 étrangers et 417 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1873 à 1902... 30 } (européens seulement).

Décès....................... id. ... 10 }

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 220 hect.
vignes................ 120 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 1 —

Bétail : Bœufs 45
Moutons et chèvres. 220
Chevaux et mulets....... 46

Matériel agricole : Charrues	25	valant	3.000 fr.
Autres instruments agricoles	27	—	10.000 —
Constructions agricoles	6	—	25.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	5.000 —

Observations générales......... Peuplement stationnaire.
Cultures peu développées.
A signaler cependant des plantations de vigne et d'arbres fruitiers et forestiers assez étendues qui ont bien réussi.

BLED-YOUSSEF

Créé en 1872.

Superficie..................... 1.977 hectares divisés en 39 concessions agricoles.

Origine des terres............ Azel beylick de Safsafa.

Dépenses d'installation.... .... 85.600 francs.

Peuplement primitif........... 29 immigrants, dont 24 alsaciens-lorrains, et 10 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 6 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population.... 505 habitants en 1881, 762 habitants en 1901, dont 25 français et 737 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1872 à 1901... 60.

Décès...................... Id. ... 68.

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.200 hect.
vignes .... 5 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 1 —

Bétail : Bœufs 150
Moutons et chèvres...... 300
Chevaux et mulets...... 75

Matériel agricole : Charrues .... 50 valant 7.500 fr.
Autres machines agricoles... 9 — 16.000 —
Constructions agricoles...... 5 — 250.000 —

Observations générales......... Les concessionnaires primitifs ont en majeure partie vendu leurs terres qui sont actuellement détenues par quelques gros propriétaires.

Les terres, d'excellente qualité, ont acquis une plus-value importante : 200 à 225 francs l'hectare. Elles servent à peu près exclusivement à la culture des céréales.

Situation des indigènes........ N'a été en rien touchée par la création du centre. Comme dans toute la région, ils se mettent progressivement aux cultures européennes.

BOU-MALEK

Créé en 1872.

Superficie.................... 2.106 hectares divisés en 36 concessions agricoles.

Origine des terres............ Prélèvement sur l'azel beylik de Bou-Malek.

Dépenses d'installation......... 23.350 francs.

Peuplement primitif........... 17 immigrants, dont 16 alsaciens-lorrains et 19 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 6 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 426 habitants en 1881, 763 habitants en 1901, dont 49 français et 714 indigènes musulmans.

Naissances................... De 1873 à 1900... 36 } (européens seulement).

Décès....................... id. ... 33 }

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.585 hect.
vignes .... 6 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 11 —

Bétail : Bœufs..................... 244
Moutons et chèvres......... 3.200
Chevaux et mulets.......... 75

Matériel agricole : Charrues........... 70 valant 10.000 fr.
Autres instruments agricoles 19 — 6.000 —
Constructions agricoles..... 5 — 166.000 —

Industrie : Moulin à farine............ 1 — 25.000 —

Observations générales......... Médiocre au point de vue du peuplement, la situation de ce centre est satisfaisante au point de vue économique. La propriété s'est concentrée entre les mains de quelques propriétaires qui sont dans une bonne situation.

SAINT-DONAT

Créé en 1872.

Superficie .... 5.337 hectares divisés en 47 concessions agricoles, 2 lots industriels et 8 lots de ferme.

Origine des terres............. Acquis par voie d'échange avec le douar-commune Oulad-el-Arbi, sauf 1.700 hectares qui appartenaient à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 98.200 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants alsaciens-lorrains et 38 algériens, sur lesquels 1 immig ant et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 3 algériens et 9 indigènes.

Mouvement de la population .... 181 habitants en 1881 (y compris les fermes de Merdj-el-Harras), 517 habitants en 1901, dont 107 français, 9 étrangers et 401 indigènes musulmans.

Naissances...................... De 1882 à 1901.... 138.

Décès.......................... id. .. 117.

Situation économique.........

Superficies complantées en céréales			1.700 hect.
vignes			4 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			7 —
Bétail : Bœufs..................	26		
Moutons et chèvres.......	3.500		
Chevaux et mulets......	50		
Matériel agricole : Charrues	25	valant	5.000 fr.
Autres machines agricoles.	9	—	6.000 —
Constructions agricoles	8	—	150.000 —
Industrie : Moulins à farine..........	2	—	20.000 —

Observations générales......... Pays d'élevage et de céréales.

Presque tous les concessionnaires primitifs ont disparu. Ceux qui sont restés et les familles nouvelles sont dans une situation prospère.

Situation des indigènes........ La population du douar Oulad-el-Arbi a plus que doublé depuis la création du centre : 2.906 habitants en 1868, contre 6.032 en 1902. Leur situation économique s'est améliorée parallèlement. Nombre d'entre eux sont devenus propriétaires dans le périmètre de colonisation où ils détiennent plus de 1.100 hectares représentant 17 concessions.

ZITOUNET-EL-BIDI

(Fermes)

Créées en 1872.

Superficie....................	705 hectares divisés en 13 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres.............	Terres domaniales.
Peuplement primitif...........	12 algériens, dont un seul est resté en pessession.
Eléments nouveaux...........	2 algériens.
Mouvement de la population.....	Comptée dans celle de Mila.
Observations générales........	Toutes les terres sont louées aux indigènes.

LES AYADES

(Fermes)

Créées en 1872.

Superficie....................	420 hectares divisés en 7 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres.............	Terres domaniales.
Peuplement primitif...........	4 immigrants et 1 algérien, sur lesquels 1 algérien est resté en possession.
Eléments nouveaux............	1 algérien qui a acheté presque toutes les terres des premiers concessionnaires.
Mouvement de la population....	Comptée dans celle de Rouffach.
Observations générales.........	Toutes les terres sont louées aux indigènes.



CHABET-SAÏD

(*Fermes*)

Créées en 1872.

Superficie.................. 425 hectares divisés en 8 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 7 algériens, sur lesquels 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... En 1881 (comptée dans Aïn-Smara). 95 habitants en 1901, dont 75 français et 20 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 200 hect.
vignes .... 1 —

Bétail : Bœufs.................. 50
Moutons et chèvres....... 300
Chevaux et mulets....... 15

Matériel agricole : Charrues............ 6
Machine agricole............ 1
Construction 1

Observations générales......... Le territoire des fermes a été constitué au moyen de terres domaniales. Leur création n'a donc causé aucun dommage aux indigènes.

Ceux-ci, d'ailleurs louent une partie des terres aux européens dont quelques-uns seulement exploitent directement leurs fermes.

OUED-SMENDOU

(*Fermes*)

Créées en 1872.

Superficie.................. 2.725 hectares divisés en 34 lots de ferme, dont 24 ont été concédés gratuitement et 10 vendus à prix fixe.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 7 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 7 algériens sont restés en possession.

Éléments nouveaux............ 10 algériens et 7 indigènes.

Mouvement de la population .... En 1881 (comptée dans Bizot), 135 habitants en 1901, dont 126 français et 9 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 106 hect.

Bétail: Bœufs 12
Chèvres.................... 6

Matériel agricole : Charrues......... .. 3
Autres instruments agricoles.. 2
Constructions agricoles 1

Ces chiffres s'appliquent aux seules fermes exploitées par les européens.

Les autres fermes ont été vendues ou louées à des indigènes.

Situation des indigènes.. ...... N'a subi aucune atteinte.

SELASSEL

(Fermes)

Créées en 1872.

Superficie.................. 492 hectares divisés en 5 lots qui ont été concédés gratuitement

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif.......... 2 immigrants et 3 algériens, dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 2 habitants en 1881, 8 habitants en 1901.

Situation économique....... .. *Superficies complantées* en céréales...... .... 80 hect
vignes....... .... 1 —

Bétail : Bœufs.................... 60
Moutons et chèvres...... 150
Chevaux et mulets....... , 20

Matériel agricole : Charrues........... 80
Autres instruments agricoles.. 16

Industrie : Un moulin.

KEF-BENI-HAMZA

(*Fermes*)

Créées en 1872.

Superficie....	1.919 hectares divisés en 28 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres.............	Terres domaniales.
Peuplement primitif...........	22 algériens, dont 4 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	6 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population.....	En 1881 (comptée dans celle d'Aïn-Kerma), en 1901, 77 français (y compris la population des fermes d'El-Guitoum).
Situation économique.........	*Superficies complantées* en céréales............... 300 hect. vignes................ 25 —
	Bétail : Bœufs.................... 80 Moutons et chèvres...... 450 Chevaux et mulets........ 70
	Matériel agricole : Charrues........... 32 Autres machines agricoles.. 10 Constructions agricoles..... 4
Observations générales.........	La situation des européens est satisfaisante. Celle des indigènes n'a subi aucune atteinte.



EL-GUITOUM

(*Fermes*)

Créées en 1872.

Superficie.................... 2.557 hectares divisés en 26 fermes qui ont été concédées gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif............ 4 immigrants et 22 algériens, dont 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux.............. 9 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... En 1881 (comptée dans celle d'Aïn-Kerma), 77 habitants en 1901 (avec celle des fermes de Kef-beni-Hamza).

Situation économique........... *Superficies complantées* en céréales............... 350 hect.
vignes................ 90 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs................. .. 50
Moutons et chèvres....... 100
Chevaux et mulets........ 50

Matériel agricole : Charrues 39
Autres instruments agricoles... 5

Observations générales.. ...... Les européens sont dans une situation satisfaisante. Vignobles prospères.

GUETTAR-EL-AÏCH

Créé en 1873.

Superficie.................. 4.252 hectares divisés en 52 concessions agricoles, 5 lots industriels et 4 lots de ferme.

Origine des terres............. Azel domanial de Guettar-el-Aïch.

Dépenses d'installation......... 124.700 francs.

Peuplement primitif........... 22 immigrants dont 10 alsaciens-lorrains et 39 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 16 algériens, 1 étranger et 13 indigènes.

Mouvement de la population..... 1.192 habitants en 1881 (y compris les fermes), 212 habitants en 1901 (le centre seul), dont 28 français, 2 étrangers et 182 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1873 à 1901... 42.

Décès........................ id. ... 36.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales............... 374 hect.
vignes................... 3 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)......... 1 —

Bétail : Bœufs.................... 177
Moutons et chèvres....... 1.785
Chevaux et mulets........ »

Matériel agricole : Charrues............ 13 valant 2.600 fr.
Autres instruments agricoles.. 25 — 70 000 —
Constructions agricoles...... 30 — 75.000 —

Observations générales. .... Centre à peu près abandonné. Les terres passées en majeure partie aux mains de quelques gros propriétaires européens et indigènes, servent principalement au parcours.

Situation des indigènes......... S'est notablement améliorée depuis la création du centre. La population est passée de 1.039 à 1.568 habitants. Le cheptel et l'étendue des cultures ont presque doublé.

13 indigènes sont devenus propriétaires dans le territoire de colonisation où ils ont racheté 19 concessions représentant plus de 1.000 hectares.

CHATEAUDUN-DU-RHUMEL

Créé en 1873.

Superficie.................... 3.342 hectares divisés en 17 concessions agricoles, 10 lots industriels et 22 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélevées sur les douars-communes El-Brana (2.000 hect.) et Meghalsa (1.342 hect.) 170 hectares ont été acquis par voie d'expropriation au prix de 43.673 fr. 46 ; 756 hectares ont été cédés par le douar-commune Meghalsa qui a reçu des compensations territoriales en faveur des indigènes dépossédés ; le surplus, 2.416 hectares, appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation......... 67.300 francs.

Peuplement primitif........... 12 immigrants, dont 7 alsaciens-lorrains et 37 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 11 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 123 habitants en 1881, 1.340 habitants en 1901, dont 294 français, 60 étrangers et 986 indigènes musulmans.

Naissances..................... De 1873 à 1902........... 154.

Décès.......................... id. .... 182.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............. 1.826 hect.

vignes	....	9 —
jardins (cultures maraîchères)	....	5 —

Bétail : Bœufs	....	148
Moutons et chèvres	....	5.388
Chevaux et mulets	....	195

Matériel agricole : Charrues...........	80	valant	12.000 fr.
Autres instruments agricoles.	45	—	50.000 —
Constructions agricoles......	14	—	315.000 —
Industrie : Moulins à farine..	8	—	160.000 —

Observations générales......... Siège de la commune mixte et d'un marché important où les céréales, le bétail, les laines et les produits indigènes font l'objet de transactions actives, Châteaudun-du-Rhumel est devenu un centre à la fois agricole et commercial en très bonne voie de prospérité.

La population européenne a triplé en 20 ans.

Les terres conviennent particulièrement à la culture des céréales qui couvrent plus de la moitié du territoire et à l'élevage.

Situation des Indigènes......... Entre autres avantages, les indigènes ont tiré de la création du centre de grandes facilités pour l'écoulement de leurs produits à des prix rémunérateurs.

AÏN-M'LILA

Agrandi en 1873.

Superficie.. .... 2.018 hectares divisés en 14 concessions agricoles et 7 lots de ferme.

Origine des terres........ .... Prélèvement sur des terrains domaniaux du douar-commune El-Kouachi.

Dépenses d'installation......... 85.400 francs.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 20 algériens, sur lesquels 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 7 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 186 habitants en 1881, 1.008 habitants en 1901 (y compris les fermes d'Aïn-Haddada et d'El-Kouachi), dont 357 français, 46 étrangers et 605 indigènes musulmans.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales (1).			3.500 hect.
vignes			5 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).......			10 —
Bétail : Bœufs....................	153		
Moutons et chèvres	2.208		
Chevaux et mulets........	575		
Matériel agricole : Charrues	141	valant	45.000 fr.
Autres instruments agricoles..	65	—	30.000 —
Constructions agricoles	79	—	250.000 —
Industrie : Moulin à farine............ ...	2	—	10.000 —

Observations générales..... ... Centre en pleine voie de prospérité.

La population française a plus que doublé en 20 ans. Son territoire, entièrement mis en valeur, et livré à la culture des céréales, s'est accru, par le fait d'acquisitions privées, de près de 1.500 hectares.

Il comprend plusieurs fermes très importantes où l'élevage du cheval et du bœuf est pratiqué avec succès.

Situation des indigènes........ N'a été aucunement atteinte par la création du centre, plusieurs indigènes sont devenus propriétaires dans le périmètre de colonisation où ils détiennent environ 500 hectares.

(1) Y compris le territoire d'El-Kouachi.

COULMIERS

Créé en 1873 sous le nom de *Moulin-Gassiot*.

Superficie .... 1.260 hectares divisés en 15 concessions agricoles.

Origine des terres............ Prélèvement sur les terrains domaniaux du douar-commune El-Brana.

Dépenses d'installation......... 2.200 francs.

Peuplement primitif........... 15 algériens, dont un seul est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens.

Mouvement de la population .... 57 habitants en 1881, 20 habitants en 1901, dont 16 français et 4 étrangers.

Naissances et décès............ Compris dans les chiffres de Châteaudun-du-Rhumel.

Observations générales......... En voie de dépérissement. Un seul concessionnaire est resté en possession.

Situation des indigènes......... N'a pas été touchée ; les terres qui ont servi à constituer le territoire de colonisation appartenaient à l'Etat.

DAR-EL-FOUÏNI

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie .... 779 hectares divisés en 12 lots qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres............ 1° 786 hectares appartenaient à l'Etat ;
2° 93 hectares constitués par une forêt réservée.

Peuplement primitif........... 7 algériens dont 1 est resté en possession.



Eléments nouveaux............ 2 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population .... 2 habitants en 1881, 5 habitants en 1901, tous français.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 220 hect.
vignes.................. 4 —

Bétail : Bœufs.................. 12
Chevaux et mulets....... 16

Matériel agricole : Charrues.......... 2
Constructions agricoles.. .. 2 valant 40.000 fr.

Industrie : Moulins à farine............ 3

AÏN-GOURMAT

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie .... 1.313 hectares divisés en 9 lots de ferme, dont 4 ont été concédés gratuitement et 5 vendus aux enchères.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 7 algériens, sur lesquels 3 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 2 indigènes.

Mouvement de la population .... En 1881 (comptée dans celle d'Oued-Athménia), 25 habitants en 1901, tous français.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 895 hect.
vignes.. .... 4 —

Bétail : Bœufs.................... 170
Moutons et chèvres..... . 550
Chevaux et mulets... ... 150

Matériel agricole : Charrues 20
Autres instruments agricoles. 6
Constructions.............. 4

BIR-DEBACHA

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie .... 913 hectares divisés en 13 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement. En 1884, après déchéance des concessionnaires primitifs, 2 lots furent mis en vente aux enchères publiques avec interdiction de vendre aux indigènes pendant 12 ans et aux étrangers et aux propriétaires de plus d'un lot pendant 5 ans.

Peuplement primitif .... 13 algériens, dont 2 sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 algériens.

Mouvement de la population .... En 1881 (comptée dans celle d'Aïn-Smara), en 1901 (comptée dans celle de Chabet-Saïd).

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales.............. 200 hect.
vignes.................. 1 —

Bétail : Bœufs.................. 100
Moutons et chèvres...... 60
Chevaux et mulets...... 30

Matériel agricole : Charrues............ 5
Autres instruments agricoles. 2
Constructions agricoles 2

AÏN-HADDADA

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie .... 955 hect. divisés en 5 fermes qui ont été concédées gratuitement.

Origine des terres .... 1° 853 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat.
2° 102 hectares constitués par des propriétés privées.

Dépenses d'installation .... 2.000 francs.

Peuplement primitif .... 2 immigrants et 4 algériens, dont 1 algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux .... 2 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle d'Aïn-M'Lila.

Observations .... Toutes les terres sont louées aux indigènes.



OULED-ABEÏD

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie	290 hectares divisés en 4 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	4 algériens, dont 3 sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 indigène.
Mouvement de la population	En 1881 (comptée dans celle d'Oued-Athménia), en 1901, (comptée dans celle d'Aïn-Gournat).
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales............... 224 hect.

Bétail : Bœufs........ 50
Moutons et chèvres...... 30
Chevaux et mulets....... 35

Matériel agricole : Charrues........... 5
Autres instruments agricoles. 2

RAS-EL-AIN

(*Fermes*)

Créées en 1873.

Superficie	197 hectares divisés en 3 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	3 algériens, dont aucun n'est resté en possession
Eléments nouveaux	1 algérien et 1 indigène.
Observations	Le seul propriétaire européen utilise ses terres pour le parcours.

AÏN-TINN

Créé en 1874.

Superficie	1.915 hectares divisés en 35 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélèvement sur les terrains de l'azel domanial de Ben-Zekri.
Dépenses d'installation	129.500 francs.
Peuplement primitif	24 immigrants, dont 16 alsaciens-lorrains et 11 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants, 7 algériens et 2 étrangers.
Mouvement de la population	807 habitants en 1881 (y compris une partie de la population du douar-commune Serraouia), 103 habitants en 1901, dont 53 français, 18 étrangers et 32 indigènes musulmans.
Naissances	De 1881 à 1902... 66 (pour le centre seulement).
Décès	id. ... 47 (pour le centre seulement).

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 600 hect.
vignes .... 50 —

Bétail : Bœufs 250
Moutons et chèvres 800
Chevaux et mulets 60

Matériel agricole :			
Charrues	60	valant	2.500 fr.
Autres instruments agricoles	15	—	6.000 —
Constructions agricoles	24	—	35.000 —

Observations générales .... S'est médiocrement développé tant au point de vue économique qu'au point de vue du peuplement aujourd'hui réduit de moitié, malgré la venue de onze nouvelles familles. Celles-ci et celles qui étaient restées en possession sont, pour la plupart, dans une situation satisfaisante.

Situation des indigènes ...... S'est largement améliorée. Les anciens azeliers sont d'ailleurs presque tous revenus dans le périmètre de colonisation soit comme locataires, soit comme khammès.

SIDI-MEROUANE

Créé en 1874.

Superficie .... 3.462 hectares divisés en 80 concessions agricoles.

Origine des terres .... Terrains domaniaux situés dans l'ancienne tribu des Zouagha.

Dépenses d'installation .... 132.500 francs.

Peuplement primitif .... 80 immigrants, sur lesquels 55 sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 9 immigrants, 2 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population ..... 660 habitants en 1881, 286 habitants en 1901, tous français. (Les indigènes du centre sont retournés dans leur douar et sont comptés dans le douar-commune Chighara).

Naissances .... De 1881 à 1901... 357.

Décès .... id. ... 155.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	1.300	hect.
vignes	27	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..	10	—

Bétail : Bœufs	200
Moutons et chèvres	325
Chevaux et mulets	80
Porcs	45

Matériel agricole : Charrues	76	valant	8.000 fr.
Herses	6		
Constructions agricoles	80	—	100.000 —

Observations générales .... Entièrement peuplé avec des immigrants de Cargèse (Corse), Sidi-Merouane ne s'est pas développé autant que l'auraient permis l'importance et la nature de son territoire. Les attributaires se bornent, pour la plupart, à louer leurs terres aux indigènes. Mais le peuplement a bien résisté.

Situation des indigènes .... Exclusivement réalisé à l'aide de terrains domaniaux, la création n'a porté aucun préjudice aux indigènes qui sont devenus les locataires des concessionnaires. Ils ont même acquis 4 concessions d'une contenance totale de 138 hectares.

BOU-FOUA

Créé en 1874.

Superficie .... 955 hectares divisés en 19 concessions agricoles.

Origine des terres .... 405 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens de l'ancienne tribu des Zouagha, le reste composé d'azels domaniaux situés dans la même tribu.

Dépenses d'installation .... 70.000 francs.

Peuplement primitif .... 10 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 7 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population ..... 132 habitants en 1881, 185 habitants en 1901, tous indigènes La population européenne est comprise dans celle de Mila.

Naissances et décès .... Comptés dans Mila.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 60 hect.
vignes .... 1 —

Bétail : Bœufs 4
Moutons et chèvres 120
Chevaux et mulets 3

Matériel agricole : Charrues 2

Observations générales .... Centre aujourd'hui abandonné. Durement éprouvés par plusieurs mauvaises récoltes et disposant de ressources insuffisantes, les attributaires primitifs ont disparu sauf deux.

Les nouveaux propriétaires qui habitent Mila ou les environs se bornent à louer leurs terres aux indigènes.

Situation des indigènes .... Sont revenus dans le périmètre de colonisation, soit comme locataires, soit comme propriétaires. Dix concessions d'une contenance totale de 266 hectares sont passées en toute propriété entre leurs mains.



ZÉRAÏA

Créé en 1874.

Superficie........................ 4.340 hectares divisés en 70 concessions agricoles et 3 lots de ferme.

Origine des terres.................. 26 hectares ont été acquis par voie d'expropriation sur les indigènes de l'ancienne tribu des Zouagha moyennant des indemnités qui se sont élevées à la somme de 3.681 fr. 30.

1.486 hectares proviennent du séquestre apposé sur les biens de cette tribu.

Le reste, 2.828 hectares, a été prélevé sur les azels domaniaux de Kermouda et de Bou-Djerra.

Dépenses d'installation......... 123.600 francs.

Peuplement primitif........... 59 immigrants et 14 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 22 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 223 habitants en 1881, 211 habitants en 1901, dont 105 français, 2 étrangers et 104 indigènes musulmans.

Naissances...................... De 1881 à 1901... 94.

Décès........................ id. ... 92.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..............			700 hect.
vignes..................			30 —
oliviers			10 —
Bétail : Bœufs..................	165		
Moutons et chèvres.......	220		
Chevaux et mulets	65		
Porcs..	45		
Matériel agricole : Charrues...........	65	valant	6.500 fr.
Autres instruments agricoles..	34	—	4.500 —
Constructions agricoles.......	47	—	290.000 —
Industrie : Forge	1	—	2.000 —



Observations générales........ Après des débuts qui semblaient heureux, s'est dépeuplé d'une manière continue à partir du jour où les attributaires, munis de leurs titres définitifs, ont pu vendre leurs concessions.

Celles-ci sont en grande partie aux mains de propriétaires de Mila qui les louent aux indigènes. Les familles qui sont restées travaillent elles-mêmes leurs terres et sont aujourd'hui dans une bonne situation.

Dans ces dernières années le centre a fourni des indices de relèvement.

Situation des indigènes........ Ils ont continué à vivre sur les terres qu'ils occupaient antérieurement comme locataires de l'Etat et sont devenus ceux des concessionnaires. Ils ont acquis en outre 5 concessions d'une contenance totale de 200 hectares.

EL-ARIA

Créé en 1874.

Superficie	685 hectares divisés en 16 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées sur l'azel domanial d'El-Azib-el-Aria.
Dépenses d'installation	10.000 francs.
Peuplement primitif	10 immigrants et 6 algériens, dont 2 immigrants sont restés en possession.
Eléments nouveaux	6 algériens.
Mouvement de la population	53 habitants en 1881, 52 habitants en 1901, dont 31 français, 3 étrangers et 18 indigènes musulmans.
Naissances	De 1876 à 1901... 27.
Décès	id. ... 19.

Situation économique

Superficies complantées en céréales	120 hect.		
vignes	9 —		
jardins (cultures maraîchères et arbustives)	1 —		
Bétail : Bœufs	300		
Moutons et chèvres	2.200		
Chevaux et mulets	42		
Matériel agricole : Charrues	26	valant	5.000 fr.
Autres machines agricoles	10	—	7.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	10.000 —

Observations générales

Trop peu important pour se développer, ce hameau a vu son peuplement réduit de moitié.

Les colons qui sont restés en possession vivent difficilement sur leurs terres qui ne donneraient des rendements satisfaisants qu'au moyen de labours préparatoires. Les autres ont vendu leurs terres aux indigènes qui les utilisent surtout pour le parcours.

AZÉBA

Créé en 1874.

Superficie	1.002 hectares divisés en 20 concessions agricoles, 4 lots industriels et 1 lot de ferme.
Origine des terres	774 hectares acquis par voie d'échange, après expropriation sur les indigènes occupant l'azel Azeba-ben-Khetrouch. Le surplus, 228 hectares, appartenait à l'Etat.
Dépenses d'installation	57.400 francs.
Peuplement primitif	18 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 immigrants, 5 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	262 habitants en 1881, 42 habitants en 1901, tous français. (La population indigène est aujourd'hui comprise dans le douar-commune Serraouïa).
Naissances	De 1884 à 1901... 47.
Décès	id. ... 28.

Situation économique

Superficies complantées en céréales			300 hect
vignes			90 —
Bétail : Bœufs	40		
Moutons	200		
Chevaux et mulets	50		
Matériel agricole : Charrues	50	valant	5.000 fr.
Autres instruments agricoles	20	—	4.000 —
Constructions agricoles	19	—	30.000 —

Observations générales .... Centre peu important. Ne s'est maintenu que par sa situation sur la route nationale de Constantine à Djidjelli, grâce à laquelle il est devenu un hameau routier. Les terres sont en grande partie louées aux indigènes.

SADJAR-TAHTANI

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie.................. 646 hectares divisés en 9 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement, à l'exception d'un lot vendu aux enchères en 1882.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif.......... 2 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 2 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... En 1881, comptée dans celle de l'Oued-Seguin, en 1901, comptée dans celle des Ouled-Arema.

Observations................ Toutes les terres sont louées aux indigènes.

SADJAR-FOUKANI

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie.................. 859 hectares divisés en 9 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif.......... 2 immigrants et 3 algériens, dont 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens.

Mouvement de la population.... En 1881, comptée dans celle d'Oued-Seguin, en 1901, comptée dans celle d'Ouled-Arema.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 200 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 10 —

Bétail : Bœufs.................. 100
Moutons et chèvres....... 700
Chevaux et mulets....... 13

Matériel agricole : Charrues......... 10
Autres instruments agricoles... 17
Constructions............. valant 40.000 fr.

MERDJ-EL-HARRIS

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie	2.655 hectares divisés en 14 lots de ferme, dont 7 ont été concédés gratuitement et 7 vendus aux enchères.
Origine des terres	1° 1.831 hectares prélevés sur des terrains domaniaux ; 2° 824 hectares constitués par des propriétés privées.
Dépenses d'installation	15.000 francs.
Peuplement primitif	3 immigrants et 11 algériens, dont 1 algérien est resté en possession.
Eléments nouveaux	3 algériens.
Mouvement de la population	Comptée dans celle de Coulmiers.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 230 hect *Bétail :* Bœufs ... 180 Moutons et chèvres ... 1.500 Chevaux et mulets ... 40 *Matériel agricole* : charrues ... 7 Autres intruments agricoles. 7 Constructions agricoles ... 2

OULED-AREMA

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie	743 hectares divisés en 11 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	3 immigrants et 8 algériens, dont 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 algériens.

Mouvement de la population ..... En 1881, comptée dans celle d'Oued-Seguin, 244 habitants en 1901, dont 39 français, 11 étrangers et 194 indigènes.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales................ 430 hect.
vignes.... .... 52 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 21 —

Bétail : Bœufs.................... 250
Moutons et chèvres...... 2.200
Chevaux et mulets...... 33

Matériel agricole : Charrues............ 19
Autres instruments agricoles.. 59
Constructions agricoles....... 7

Industrie : 1 moulin à farine.

Observations .... La situation agricole des européens est satisfaisante. Ils tirent d'importantes ressources du commerce des bestiaux.

KHEBSTANI

(*Fermes*)

Créées en 1874.

Superficie .... 272 hectares divisés en 4 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres .... Terres domaniales.

Peuplement primitif .... 1 immigrant et 2 algériens, dont 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 algérien et 1 indigène.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 150 hect.

Bétail : Bœufs.................... 15
Moutons et chèvres....... 100
Chevaux et mulets......... 30

Matériel agricole : Charrues 10

SERAGHNA

Créé en 1875.

Superficie	1.403 hectares divisés en 32 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées sur les terrains domaniaux des azels Seraghna et Ez-Zebouch (ancienne tribu des Zouagha).
Dépenses d'installation	157.000 francs.
Peuplement primitif	20 immigrants et 12 algériens, sur lesquels 2 immigrants sont restés en possession.
Eléments nouveaux	11 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	328 habitants en 1881, 15 habitants en 1901 (y compris les fermes de Kripsa) dont 13 français et 2 étrangers. (La population indigène figure en 1901 dans celle du douar-commune Kermouda).
Naissances	De 1881 à 1901... 12.
Décès	id. ... 13.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 250 hect
vignes .... 2 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 13 —

Bétail : Bœufs 25
Moutons et chèvres.. 30
Chevaux et mulets 12
Porcs 15

Matériel agricole : Charrues........... 12 valant 1.500 fr.
Autres machines agricoles. . 20 — 1.200 —
Constructions agricoles..... 3 — 15.000 —

Industrie : Moulins à farine............ 2 — 60.000 —

Observations générales .... Centre presque entièrement dépeuplé. Les concessions ont été rachetées par un indigène qui en détient sept, représentant 300 hectares, et par des capitalistes qui se bornent à louer aux indigènes.

REDJAS-EL-FERADA

Créé en 1875.

Superficie .... 2.662 hectares divisés en 50 concessions agricoles.

Origine des terres............. Prélevées sur les azels domaniaux de Redjas-el-Ferada, Smara-Redjas-ben-Ganah et Oum-el-Bey (ancienne tribu des Zouagha).

Dépenses d'installation......... 90.900 francs.

Peuplement primitif........... 40 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 2 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants et 14 algériens.

Mouvement de la population .... 332 habitants en 1881, 184 habitants en 1901, dont 159 français et 25 indigènes musulmans.

(La plupart des indigènes recensés en 1881 ont fait retour dans leur douar d'origine (Kermouda).

Naissances................. De 1881 à 1902... 144.

Décès..................... id. ... 124.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 1.100 hect.
vignes................. 25 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 10 —

Bétail : Bœufs 190
Moutons et chèvres. 250
Chevaux et mulets....... 90
Porcs.................. 60

Matériel agricole : Charrues .... 180 valant 15.000 fr.
Autres instruments agricoles 62 — 50.000 —
Constructions agricoles. ... 51 — 400.000 —

Industrie : Usine..................... 1 — 3.000 —

Observations générales. .... Centre appelé à un avenir prospère grâce à un excellent recrutement et à la richesse de son territoire. Les céréales constituent la culture dominante. Quelques plantations de vigne ont bien réussi.

Situation des indigènes .... N'ont éprouvé aucun préjudice du fait de cette création, qui a été réalisée à l'aide de terrains domaniaux.

OULMEN

(*Fermes*)

Créées en 1876.

Superficie	108 hectares divisés en 2 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	2 algériens, dont aucun n'est resté en possession.
Eléments nouveaux	1 algérien et 1 étranger.
Mouvement de la population	Comptée dans celle d'Aïn-Beïda.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales.. 100 hect. vignes... 1 — jardins (cultures maraîchères et arbustives). 5 — *Bétail :* Bœufs... 12 Moutons et chèvres... 400 Chevaux et mulets... 10 *Matériel agricole :* Charrues... 3 Constructions agricoles... 2

BIR-BAKTACH

(*Fermes*)

Créées en 1876.

Superficie	606 hectares divisés en 6 fermes qui ont été concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	1 immigrant et 5 algériens, dont 1 immigrant est resté en possession.
Eléments nouveaux	3 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	En 1881, comptée dans celle d'Oued-Seguin, en 1901, comptée dans celle d'Ouled-Arema.
Observations	Toutes les terres sont louées aux indigènes.



CHETTABA

(*Fermes*)

Créées en 1877.

Superficie	1.833 hectares divisés en 19 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.
Origine des terres..	1° 1.405 hectares appartenaient à l'Etat ; 2° 428 hectares constitués par des forêts.
Peuplement primitif..........	8 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	1 immigrant et 2 algériens.
Mouvement de la population.....	En 1881, comptée dans celle d'Aïn-Smara, en 1901, comptée dans celle de Chabet-Saïd.
Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales............... 160 hect. vignes................ 45 — *Bétail* : Bœufs.................... 12 Moutons et chèvres....... 40 Chevaux et mulets........ 25 *Matériel agricole :* Charrues .... 6 Autres instruments agricoles 2 Constructions agricoles. ... 2 valant 50.000 —
Observations générales.........	Deux fermes seulement sont exploitées par les européens.
Situation des indigènes........	Ils louent la plus grande partie des fermes.

FESGUIA

(*Fermes*)

Créées en 1877.

Superficie	712 hectares divisés en 5 lots qui ont été concédés gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	2 immigrants et 3 algériens, dont 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 algérien.
Mouvement de la population	9 habitants en 1881, 35 habitants en 1901, dont 30 français et 5 étrangers européens.
Situation économique	Un européen a groupé, au moyen d'achats, plusieurs lots de fermes en une propriété de 355 hectares.

Superficies complantées en céréales .... 100 hect.
vignes .... 1 —
jardins .... 9 —

Bétail : Bœufs 100
Moutons et chèvres 200
Chevaux et mulets 60

Matériel agricole : Charrues 8
Autres instruments agricoles. 6
Constructions agricoles...... 4 valant 70.000 fr.

Industrie : Moulin à farine 1

SIGUS

Créé en 1878.

Superficie. . . . . 1.910 hectares divisés en 27 concessions agricoles et 4 lots de ferme.

Origine des terres . . . . Prélevées sur le territoire de l'ancienne tribu des Seguia.
868 hectares de terrains collectifs de culture ont été cédés, après expropriation, par la djemaà du douar-commune Ouled-Khaled en échange de 302 hectares de terrains domaniaux. Le reste, 1.042 hectares, formait les azels domaniaux de Tidjerarine et Bled-ben-Rohan, sauf une enclave de 5 hectares appartenant à un européen.

Dépenses d'installation . . . . 33.800 francs.

Peuplement primitif . . . . 10 immigrants et 21 algériens, sur lesquels 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux . . . . 5 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population . . . . 89 habitants en 1881, 282 habitants en 1901, dont 92 français, 34 étrangers et 156 indigènes musulmans.

Naissances . . . . De 1878 à 1901 . . . 58.

Décès . . . . id. . . . 67.

Situation économique . . . . *Superficie complantée* en céréales . . . . 844 hect.

Bétail : Bœufs	52			
Moutons et chèvres	1.100			
Chevaux et mulets	146			
Matériel agricole : Charrues	100	valant	20.000	fr.
Autres instruments agricoles	23	—	10.000	—
Constructions agricoles	51	—	60.000	—
Industrie : Moulin	1	—	5.000	—

Observations générales . . . . A perdu son importance première. Les terres sont de bonne qualité et l'eau est excellente, mais la salubrité laisse à désirer.
Les quelques familles qui sont restées, se sont organisées et sont aujourd'hui en bonne situation. Le commerce des grains leur procure des revenus supplémentaires importants.

Situation des indigènes . . . . Ont racheté sept concessions ayant ensemble 300 hectares, soit plus du tiers des terrains qu'ils avaient cédés.

EL-KOUACHI

(*Fermes*)

Créées en 1878.

Superficie .... 388 hectares divisés en 7 lots qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres .... Terres domaniales.

Peuplement primitif .... 3 immigrants et 4 algériens, dont 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 algériens.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle d'Aïn-M'Lila.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.
vignes .... 3 —

Bétail : Bœufs 300
Moutons et chèvres...... 1.150
Chevaux et mulets...... 97

Matériel agricole : Charrues............ 15
Autres machines agricoles.. 20

Industrie : Laiterie..................... 1

CAIDAT DES AZELS

(*Fermes*)

Créées en 1879.

Superficie .... 3.172 hectares divisés en 38 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres .... Terres domaniales.

Peuplement primitif .... 9 immigrants et 29 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 9 algériens sont restés en possession.



Éléments nouveaux............ 1 immigrant, 5 algériens et 6 indigènes.

Mouvement de la population .... La population n'a pas fait l'objet d'un dénombrement distinct.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.

Bétail : Bœufs...................... 80
Moutons et chèvres......... 750
Chevaux et mulets.......... 42

Matériel agricole : Charrues........... 18
Autres instruments agricoles 6

Industrie : Un four à plâtre.

Les colons de cette région font surtout de l'élevage. Plusieurs louent leurs terres aux indigènes.

DRA-BEN-SEKA

(*Fermes*)

Créées en 1879.

Superficie.................. 132 hectares divisés en 4 fermes qui ont été concédées gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 4 algériens, dont 1 est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle d'Ouled-Arema.

Observations .... Les fermes de Dra-ben-Seka ont été achetées par des propriétaires des environs qui les ont annexées à leurs domaines.

EL-GUERRAH

Créé en 1880.

Superficie. . . . . 1.336 hectares divisés en 7 concessions agricoles, 11 lots industriels et 2 lots de ferme.

Origine des terres . . . . Ont été prélevées sur le territoire de l'ancienne tribu des Seguia.
653 hectares ont été acquis par voie d'expropriation forcée au prix de 116.164 fr. 60.
41 hectares ont été cédés gratuitement par la djemaà du douar-commune des Ouled-Djebich, et le reste 642 hectares appartenait à l'Etat.

Dépenses d'installation . . . . 42.600 francs.

Peuplement primitif . . . . 4 immigrants et 16 algériens, sur lesquels 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux . . . . 1 immigrant, 4 algériens, 1 étranger et 1 indigène.

Mouvement de la population . . . . . 95 habitants en 1881, 72 habitants en 1901, dont 61 français, 3 indigènes et 8 étrangers.

Naissances . . . . De 1880 à 1901 . . . 63.

Décès . . . . id. . . 40.

Situation économique . . . .

Superficie complantée en céréales			300 hect.
Bétail : Bœufs	82		
Moutons et chèvres	800		
Chevaux et mulets	45		
Matériel agricole : Charrues	20	valant	3.500 fr.
Autres instruments agricoles . . .	12	—	6.000 —
Constructions agricoles	15	—	45.000 —
Industrie : Fabrique de plâtre	1	—	2.000 —

Observations générales . . . . La situation sanitaire d'El-Guerrah qui laissait tout d'abord à désirer et entravait le développement de ce centre, s'est aujourd'hui améliorée.
Les quelques colons qui disposaient de capitaux ont entrepris l'élevage du bétail et ont réussi.

Situation des indigènes . . . . Ils détiennent une partie des terres par voie de location. L'un d'eux a acquis une concession de 36 hectares.

ROUACHED

Créé en 1881.

Superficie .... 3.480 hectares divisés en 57 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres .... Situées sur le territoire de l'ancienne tribu des Zouagha, les terres appartenaient à l'Etat, 780 hectares séquestrés sur les biens de la tribu et 2.700 hectares prélevés sur les azels domaniaux de Rouached, Hamouïa-el-Foukania et Tiberguent.

Dépenses d'installation .... 182.600 francs.

Peuplement primitif .... 36 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 14 algériens et 6 indigènes.

Mouvement de la population .... 5 habitants en 1881, 176 habitants en 1901, dont 115 français, 1 étranger et 60 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1882 à 1901 ... 76.

Décès .... id. ... 56.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 996 hect.
vignes .... 2 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 1 —

Bétail : Bœufs.................. 280
Moutons et chèvres......... 200
Chevaux et mulets.......... 150

Matériel agricole : Charrues .... 20 valant 5.000 fr.
Autres machines agricoles. 14 — 5.000 —
Constructions agricoles .... 21 — 100.000 —

Observations générales .... Après avoir perdu les deux tiers de sa population primitive, Rouached se relève progressivement. Les colons qui sont restés et les familles nouvelles sont, pour la plupart, dans une situation aisée, due à leur travail.

Situation des indigènes ...... N'ont éprouvé aucune gène du fait de la cession d'ailleurs peu importante qu'ils ont consentie pour la création du centre. Ils occupent aujourd'hui une partie du territoire de colonisation sur lequel ils ont acquis près de 200 hectares.

KERCHA

Créé en 1881.

Superficie.... .. .. 4.737 hectares divisés en 60 concessions agricoles, 5 lots industriels et 14 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélevées sur le territoire des douars-communes Ouled-Achour, Ouled-Messaàd et Ouled-Sebah ; 62 hectares appartenaient à l'Etat : 175 ont été cédés gratuitement par le douar des Oulad-Messaàd : et 4.500 ont été acquis des douars-communes Ouled-Sebah et Ouled-Achour par voie d'échange, moyennant la cession de 7.033 hectares de terrains domaniaux.

Dépenses d'installation......... 46.500 francs.

Peuplement primitif........... 30 immigrants et 49 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 13 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 5 immigrants, 9 algériens, 2 étrangers et 5 indigènes.

Mouvement de la population..... 58 habitants en 1881, 460 habitants en 1901, dont 147 français, 22 étrangers et 291 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1881 à 1901... 74.

Décès....................... id. ... 75.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..			2.000 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..			15 —
Bétail : Bœufs......................	120		
Moutons et chèvres..........	1.800		
Chevaux et mulets............	278		
Matériel agricole : Charrues............	119	valant	35.000 fr.
Autres instruments agricoles.	32	—	10.000 —
Constructions agricoles......	65	—	100.000 —
Industrie : Moulins à farine...	2	—	10.000 —

Observations générales......... Se trouve aujourd'hui en bonne voie de prospérité. Une partie des terres est irrigable, ce qui permet aux colons de faire des cultures maraîchères et notamment la pomme de terre qui donne de très bons rendements.

Aïn-Kercha est le siège d'un marché bebdomadaire bien approvisionné et très fréquenté.

Situation des indigènes......... Les indigènes, indemnisés en nature, ont été peu touchés par la création du centre. Ils ont racheté six concessions d'une contenance totale de 365 hectares.

TIBERGUENT

Créé en 1881.

Superficie..................... 2.592 hectares divisés en 50 concessions agricoles et 1 lot de ferme.

Origine des terres............. Prélevées sur le territoire de l'ancienne tribu des Ouled-Kebbeb. 392 hectares ont été expropriés et ont fait l'objet de transactions amiables avec les indigènes auxquels ont été attribuées des compensations équivalentes ; 2.200 hectares formés par les azels domaniaux de Tiberguent (842) ; Beni-Guecha (1.100) ; Redjas-ben-Gauch (218) ; Bou-Laïane (30) : et Rouached (10) hectares.

Dépenses d'installation......... 192.200 francs.

Peuplement primitif........... 36 immigrants et 15 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 13 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 171 habitants en 1886, 119 habitants en 1901, dont 103 français et 16 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1881 à 1901... 97.

Décès...................... id. ... 88.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales			840 hect.
vignes			13 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).			22 —
Bétail : Bœufs	40		
Moutons et chèvres	120		
Chevaux et mulets	26		
Matériel agricole : Charrues	12	valant	2.400 fr.
Moissonneuse	10	—	6.000 —
Industrie : Moulins à farine	2	—	1.000 —

Observations générales......... S'est médiocrement développé.
Les trois cinquièmes des attributaires primitifs sont partis après avoir vendu leurs concessions. Parmi ceux qui restent, plusieurs se bornent à louer leurs terres aux indigènes.

Situation des indigènes......... Deux de ces derniers ont racheté six concessions ayant ensemble près de 250 hectares.

GUEBAR-EL-AZERI

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie	366 hectares divisés en 5 lots qui ont été concédés gratuitement sauf un vendu aux enchères.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	5 algériens, dont 1 est resté en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant et 2 algériens.
Mouvement de la population	Comptée dans celle d'Aïn-Gourmat.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.
	Bétail : Bœufs 35
	Moutons et chèvres....... 250
	Chevaux et mulets 25
	Matériel agricole : Charrues............ 10
	Autres instruments agricoles. 7
	Constructions agricoles...... 4

BLEÏDIA

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie	283 hectares divisés en 5 lots, qui ont été concédés gratuitement, sauf 1 lot vendu aux enchères.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	1 immigrant et 4 algériens, dont 1 immigrant et 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 algérien.
Mouvement de la population	N'a pas fait l'objet d'un dénombrement distinct.
Observations	Toutes les terres sont louées aux indigènes.



OULDJET-EL-KADI

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie	466 hectares divisés en 6 fermes, concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	6 algériens dont aucun n'est resté en possession.
Eléments nouveaux	5 algériens.
Mouvement de la population	Ces fermes furent attribuées à des déportés de 1848 ou à leurs héritiers.
Observations générales	Aucun ne réside sur ses terres ni ne les exploite directement.

LA MESKIANA

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie	359 hectares divisés en 5 lots concédés gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	4 algériens dont 1 est resté en possession.
Eléments nouveaux	1 algérien.
Mouvement de la population	34 habitants en 1886, 600 habitants en 1901, dont 129 français, 110 étrangers, 11 tunisiens ou marocains et 350 indigènes.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 150 hect. vignes ... 12 — jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 15 — *Bétail* : Bœufs ... 390 Moutons et chèvres ... 550 Chevaux et mulets ... 57 *Matériel agricole :* Charrues ... 15 Autres machines agricoles... 8 *Industrie :* Moulin à farine ... 1

AÏN-KRAB

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie.................... 299 hectares divisés en 4 lots concédés gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif.......... 1 immigrant et 3 algériens, dont 1 immigrant est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population..... Elle n'a pas fait l'objet d'un dénombrement distinct.

Observations générales.. ...... Toutes les terres sont louées aux indigènes.

KRIPSA

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie..... .... 1.827 hectares divisés en 22 fermes dont 14 ont été concédées gratuitement et 8 vendues aux enchères.

Origine des terres... .... 1° 490 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat.
2° 1.337 hectares provenant du séquestre apposé sur le douar Kermouda.

Peuplement primitif.......... 7 immigrants et 14 algériens, dont 2 immigrants et 7 algériens sont restés en psssession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 6 algériens.

Mouvement de la population..... 14 habitants en 1886, en 1901 (comptée dans celle de Seraghna).

Observations .... A l'heure actuelle toutes les fermes sont exploitées par les indigènes qui les détiennent en location.

SILIANA

Créé en 1883.

Superficie	1.604 hectares divisés en 31 concessions agricoles.
Origine des terres	Prélevées sur les azels domaniaux de Siliana et de Beni-Haroun.
Dépenses d'installation	92.000 francs.
Peuplement primitif	21 immigrants et 10 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	5 algériens et 1 indigènes.
Mouvement de la population	115 habitants en 1886, 96 habitants en 1901, dont 36 français et 60 indigènes musulmans.
Naissances	De 1883 à 1901 .... 21.
Décès	id. .... 23.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales			290 hect.
vignes			8 —
jardins (cultures maraîchères)			1 —
Bétail : Bœufs	96		
Moutons et chèvres	400		
Chevaux et mulets	150		
Matériel agricole : Charrues	31	valant	3.000 fr.
Autres instruments agricoles	10	—	2.000 —
Constructions agricoles	8	—	12.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	12.000 —

Observations générales ....

En voie de dépérissement. Les terres sont cependant de très bonne qualité et conviennent tout particulièrement à la culture des céréales. La vigne y vient aussi très bien. La plupart des immigrants installés à Siliana venaient de Cargèse (Corse), comme ceux de Sidi-Merouane, et comme eux ont loué aux indigènes.

Leur insuccès provient également de l'insuffisance de leurs ressources.

Situation des indigènes ....

S'est très sensiblement améliorée. Un indigène a acquis à lui seul huit concessions ayant ensemble 257 hectares.

HAMALA

Créé en 1883.

Superficie.................... 1.520 hectares divisés en 17 concessions agricoles et 2 lot de ferme.

Origine des terres............ Provenaient des azels domaniaux d'Aïn-el-Beïda, Beni-Haroun e Hamala.

Dépenses d'installation......... 240.400 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants et 11 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 45 habitants en 1886, 54 habitants en 1901, dont 30 français et 24 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1883 à 1901... 24.

Décès......................... id. ... 15.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 260 hect.
vignes.................. 16 —
oliviers................ 3 —

Bétail : Bœufs.................. 75
Moutons et chèvres....... 200
Chevaux et mulets....... 180

Matériel agricole : Charrues...........	26	valant	3.000 fr.
Autres instruments agricoles..	8	—	2.000 —
Constructions agricoles.......	15	—	45.000 —
Industrie : Moulins à farine............	5	—	3.000 —

Observations générales......... Centre demeuré stationnaire avec une tendance actuelle à se développer. Semble surtout devoir se relever, grâce à l'exploitation prochaine des gisements de calamine appartenant à la Société de « la Vieille Montagne ».

Situation des indigènes......... S'est améliorée, surtout celle des petits cultivateurs et des khammès qui écoulent plus facilement leurs produits.

Un indigène a acquis trois concessions, soit près de 100 hectares.

GRAREM

Créé en 1883.

Superficie.................... 2.107 hectares divisés en 64 concessions agricoles.

Origine des terres............ 741 hectares proviennent des azels domaniaux de Beni-Haroum et de Siliana situés dans le douar-commune Sidi-Abd-el-Melek.
1.366 hectares ont été acquis amiablement par voie d'expropriation. Les indigènes ont reçu des compensations territoriales prélevées sur les azels domaniaux de Mantoura, Zeramna et Ennoura.

Dépenses d'installation......... 374.200 francs.

Peuplement primitif........... 38 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 14 immigrants et 12 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 2 immigrants, 10 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 216 habitants en 1886, 374 habitants en 1901, dont 141 français, 8 étrangers et 225 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1883 à 1902... 91.

Décès........................ Id. ... 81.

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales .... 650 hect.
vignes .... 20 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 3 —

Bétail : Bœufs.................. 200
Moutons et chèvres 300
Chevaux et mulets........ 250

Matériel agricole : Charrues	100	valant	10.000 fr.
Autres instruments agricoles..	20	—	8.000 —
Constructions agricoles........	24	—	60.000 —
Industrie : Moulin à farine.......... ...	1	—	90.000 —

Observations générales......... Après des débuts pénibles et grâce à un meilleur état sanitaire, Grarem semble être aujourd'hui en très bonne voie de développement.

Les terres, de première qualité, ont considérablement augmenté de valeur depuis quelques années (le prix moyen de l'hectare est de 300 francs) et donnent des produits abondants et recherchés.

Quelques colons se livrent avec succès à l'élevage du porc.

Point d'écoulement sur Constantine des produits de la région d'El-Milia, Grarem tend à prendre une certaine importance commerciale.

Son marché hebdomadaire du jeudi, marché à bestiaux et à céréales très fréquenté par les indigènes, enregistre un chiffre d'affaires relativement considérable qui s'accroîtra certainement. On peut en juger par ce fait que le produit annuel des droits de marché s'est élevé, en peu de temps, de 2.000 à 10.000 francs

Situation des Indigènes .... Quatre indigènes ont acquis six concessions d'une contenance totale de 170 hectares.

GRAVELOTTE

Créé en 1885 sur le territoire du hameau de *Grarem*.

Superficie .. .. 1.473 hectares divisés en 32 concessions agricoles.

Origine des terres............ Situées dans le douar-commune Sidi-Abd-el-Malek, les terres ont été cédées amiablement, moyennant des compensations en nature.

Dépenses d'installation......... 75.300 francs.

Peuplement primitif........... 12 immigrants et 20 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 7 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population .... 31 habitants en 1886, 32 habitants en 1901 dont 21 français et 11 indigènes musulmans.

Naissances................... De 1865 à 1901... 54.

Décès...................... id. ... 25.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 500 hect.
vignes .... 20 —
jardins (cultures maraichères et arbustives) .... 65 —

Bétail : Bœufs................ 35
Moutons et chèvres...... 200
Chevaux et mulets.. 125

Matériel agricole : Charrues............ 16 valant 2.000 fr.
Constructions agricoles..... 23 — 96.000 —

Observations générales........ A perdu les deux tiers de son peuplement initial. Les immigrants ont mieux résisté que les algériens ; ceux qui sont restés ont réussi et paraissent définitivement fixés.

Situation des indigènes......... Sans changement appréciable ; quatre indigènes ont acquis cinq concessions ayant ensemble 190 hectares.

AÏN-MECHIRA

(*Fermes*)

Créées en 1885.

Superficie	2.946 hectares divisés en 13 fermes vendues aux enchères.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	1 immigrant et 6 algériens, dont 1 immigrant et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant.
Mouvement de la population	N'a pas été l'objet d'un dénombrement distinct.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 295 hect.

Bétail : Bœufs 39
Moutons et chèvres 350
Chevaux et mulets 22

Matériel agricole : Charrues 7
Autres instruments agricoles. 2
Constructions agricoles.. 3

Industrie : Moulins à farine 2

AÏN-FAKROUN

Créé en 1874.

Superficie .... 1.942 hectares divisés en 16 concessions agricoles et 7 lots de ferme.

Origine des terres............. Ont été prélevées sur les douars-communes El-Hezebri et Ouled-Si-Ounis. Sur les 1.942 hectares, 94 ont été laissés à leurs propriétaires, et le surplus, sauf 32 hectares appartenant à l'Etat, ont été cédés en échange des terrains domaniaux d'une contenance totale de 3.584 hectares.

Dépenses d'installation......... 64.100 francs.

Peuplement primitif........... 9 immigrants et 14 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 3 algériens.

Mouvement de la population..... 322 habitants en 1901, dont 145 français, 160 indigènes musulmans et 17 étrangers.

Naissances.................... De 1886 à 1901... 52.

Décès......................... id. ... 39.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 1.500 hect.

Bétail : Bœufs.................... 110
Moutons et chèvres....... 1.454
Chevaux et mulets........ 195

Matériel agricole : Charrues.......... 107 valant 32.000 fr.
Herses. .... 27 — 8.000 —
Constructions agricoles ... 58 — 80.000 —

Industrie : Moulins à farine.. .... 20 — 10.000 —

Observations générales......... Centre en très bonne voie de développement. Les colons cultivent eux-mêmes et se livrent tous à l'élevage du bétail dont ils tirent de sérieux profits. Il se tient à Aïn-Fakroun un marché très important qui contribue largement à la vitalité du centre. Ce marché est affermé pour une somme annuelle de 20.000 francs.

Situation des indigènes........ Les indigènes ont reçu en compensation des étendues de terres deux fois plus vastes que celles qu'ils avaient cédées.

LUCET

Créé en 1886 sous le nom de *Beni-Guecha.*

Superficie	3.005 hectares divisés en 53 concessions agricoles et 5 lots industriels.
Origine des terres.............	Prélevées sur les azels domaniaux des Beni-Guecha et Boulaïane.
Dépenses d'installation.........	195.700 francs.
Peuplement primitif...........	37 immigrants et 21 algériens, sur lesquels 25 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux............	1 immigrant, 15 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	155 habitants en 1901, tous français.
Naissances..................	De 1886 à 1902 .. 101.
Décès.......................	id. ... 78.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales..................	975 hect.		
vignes....................	78 —		
jardins (cultures maraîchères et arbustives).......	22 —		
Bétail : Bœufs..............	80		
Moutons et chèvres	260		
Chevaux et mulets........	180		
Matériel agricole : Charrues	18	valant	4.000 fr.
Autres instruments agricoles . .	11	—	7.000 —
Constructions agricoles	50	—	150.000 —

Observations générales.........

Le développement du centre de Lucet, ralenti par les maladies qui ont éprouvé les premiers colons, est aujourd'hui en bonne voie.

Le nombre des concessionnaires qui sont restés en possession est proportionnellement élevé. La plupart sont dans l'aisance.

Situation des indigènes.........

N'a été aucunement touchée par la création du centre. Un indigène a acquis 60 hectares dans le périmètre de colonisation.

RÉNIER

Créé en 1873 sous le nom de *Smala-ben-Merad*.

Superficie......... .... 4.777 hectares divisés en 50 concessions agricoles et 21 lots de ferme vendus aux enchères au prix de 180.150 francs.

Origine des terres............ Prélevées sur l'azel Smala-ben-Merad situé dans l'ancienne tribu des Sellaoua-Amoura ; sur les 4.777 hectares, 4.559 appartenaient à l'Etat, 218 hectares à des propriétaires auxquels la possession en a été laissée.

Dépenses d'installation......... 322.900 francs.

Peuplement primitif........... 26 immigrants et 45 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 15 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 7 immigrants, 11 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 233 habitants en 1891, 450 habitants en 1901, dont 232 français, 189 indigènes et 29 étrangers.

Naissances.................... De 1886 à 1901... 137.

Décès....................... id. ... 47.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 1.192 hect.
vignes.................... 36 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 19 —

Bétail : Bœufs................... 232
Moutons et chèvres....... 1.310
Chevaux et mulets........ 155

Matériel agricole : Charrues............ 62 valant 12.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 147 — 62.000 —
Constructions agricoles...... 75 — 311.000 —

Industrie : Moulin à farine .... 1 — 7.000 —
Briquetterie .... 1 — 3.000 —

Observations générales......... A été tout d'abord très éprouvé par trois invasions de sauterelles qui ont entraîné le départ d'un certain nombre de concessionnaires dont les ressources furent vite épuisées. Ceux qui ont pu résister, ainsi que les familles nouvelles, sont aujourd'hui dans une bonne situation.

Un marché hebdomadaire important fonctionne à Rénier.

Situation des indigènes......... Réalisée à l'aide de terrains domaniaux, la création de Rénier n'a procuré que des avantages aux indigènes. Quatre d'entre eux sont devenus propriétaires dans le périmètre de colonisation où ils détiennent 182 hectares.

SÉDRATA

Créé en 1890.

Superficie........................ 3.724 hectares divisés en 25 concessions agricoles et 20 lots de ferme qui ont été vendus aux enchères au prix de 53.600 francs.

Origine des terres............. Acquises par voie d'échange avec les djemaàs des douars-communes Beni-Oudjana, Ouled-ben-Afia et Sedrata. Les terrains donnés en échange ont été cédés par la djemaà du douar Bir-Bou-Haouch, moyennant le prix de 25.640 francs, et par celle du douar Mouladhein, moyennant le prix de 20.080 francs soit, en tout, 45.720 francs.

Dépenses d'installation......... 232.300 francs.

Peuplement primitif........... 9 immigrants et 36 algériens, sur lesquels 6 immigrants et 22 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant, 7 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 151 habitants en 1891, 422 habitants en 1901, dont 230 français, 155 indigènes et 37 étrangers.

Naissances................... De 1890 à 1901... 177.

Décès....................... id. ... 67.

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales.............. 1.365 hect.
vignes...... .... 9 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 14 —

Bétail : Bœufs..................... 151
Moutons et chèvres......... 2.169
Chevaux et mulets...... .. 155

Matériel agricole : Charrues.... 63
Autres instruments agricoles. 73
Constructions agricoles...... 226

Industrie : Moulins à farine............ 8 valant 87.000 fr.

Observations générales......... De création relativement récente, Sédrata est en pleine prospérité. Les terres sont de bonne qualité et très favorables à la culture des céréales.

Les arbres fruitiers viennent très bien.

Les quelques plantations de vigne qui y ont été faites ont réussi. Enfin, l'abondance des pâturages permet de faire avec profit l'élevage du mouton.

Situation des indigènes.... .... La création du centre n'a causé aucun préjudice aux indigènes qui ont reçu des terrains de compensation bien plus étendus que ceux qu'ils avaient cédés.

Leur cheptel, il est vrai, a diminué (7.970 têtes au lieu de 10.263), mais cette diminution doit être attribuée à des ventes excessives et surtout à l'exportation d'un grand nombre de brebis.

AÏN-TRAB

Créé en 1890.

Superficie	399 hectares divisés en 12 concessions agricoles.
Origine des terres	Proviennent d'un échange entre la Compagnie Algérienne et l'Etat.
Dépenses d'installation	34.300 francs.
Peuplement primitif	4 immigrants et 8 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens.
Mouvement de la population	20 habitants en 1891, 52 habitants en 1901, tous français.
Naissances	De 1890 à 1901... 13.
Décès	id. ... 4.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 175 hect. jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 1 — *Bétail :* Bœufs .... 8 Moutons et chèvres .... 200 Chevaux et mulets .... 25 *Matériel agricole :* Charrues .... 10 valant 1.500 fr. Constructions agricoles ..... 8 — 52.000 —
Observations	Proportionnellement à l'importance de son périmètre, a pris un développement très satisfaisant. Sa population a plus que doublé en dix ans.

YOUKS-LES-BAINS

Créé en 1890.

Superficie.................... 3.962 hectares divisés en 64 concessions agricoles et 7 lots de ferme, dont 2 vendus aux enchères au prix de 8.575 francs.

Origine des terres............ 2.138 hectares provenant de l'azel domanial d'Aïn-Chabrou ; 1.824 hectares du séquestre appliqué sur les biens de la tribu des Allaouna.

Dépenses d'installation......... 234.100 francs.

Peuplement primitif.......... 28 immigrants et 43 algériens, sur lesquels 21 immigrants et 28 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 10 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 79 habitants en 1891, 267 habitants en 1901, dont 223 français, 43 indigènes et 1 étranger.

Naissances.................. De 1890 à 1901... 68.

Décès...................... id. ... 35.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales .... 495 hect.
vignes .... 79 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 64 —

Bétail : Bœufs 120
Moutons et chèvres... ... 1.600
Chevaux et mulets... ... 52

Matériel agricole : Charrues	35	valant	3.500 fr.
Autres instruments agricoles.	25	—	6.000 —
Constructions..............	52	—	180.000 —
Industrie : Moulin à farine............	1	—	10.000 —

Observations générales......... De création récente et éprouvé par une série de mauvaises récoltes, Youks-les-Bains n'a pas encore pris son développement normal. La culture de la vigne et les cultures maraîchères semblent devoir lui assurer une certaine prospérité.

Situation des indigènes........ Bien que leur cheptel et leurs cultures aient sensiblement diminué (5.025 têtes au lieu de 26.544 et 441 charrues au lieu de 1.295), leur population se trouve en augmentation marquée (8.338 habitants en 1902 contre 7.683 en 1891).

RICHELIEU

Créé en 1892 sous le nom de *Roumeriane*.

Superficie .... 2.491 hectares divisés en 50 concessions agricoles vendues aux enchères au prix de 185.025 francs.

Origine des terres............. Azels domaniaux situés dans le douar-commune Roumeriane, sauf 400 hectares de propriétés privées laissés à leurs détenteurs.

Dépenses d'installation......... 345.200 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 47 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 32 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 14 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 69 habitants en 1896, 146 habitants en 1901, dont 65 français et 81 indigènes.

Naissances............. ..... De 1892 à 1901... 16.

Décès...................... id. ... 7.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales............... 1.224 hect.
vignes................. 5 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 23 —

Bétail : Bœufs.................... 60
Moutons et chèvres....... 158
Chevaux et mulets........ 47

Matériel agricole : Charrues .... 24 valant 5.000 fr.
Autres instruments agricoles... 15 — 32.000 —

Observations générales......... Le centre de Richelieu a été livré à la colonisation par le système de la vente aux enchères. Cette vente eut lieu en deux fois. Pour les 35 premiers lots, les acquéreurs dégagés de toute condition se bornèrent à louer leurs terres aux indigènes, sans toutefois payer les termes de leur prix d'achat. Beaucoup à l'heure actuelle sont encore redevables de la plus grande partie de ce prix.

Pour les 15 lots restants, la vente comportait la double obligation de construire et de résider. C'est grâce à cette mesure seulement que le village a commencé à se peupler. Bien qu'il soit encore loin d'avoir pris tout le développement auquel il semble appelé, les familles qui se sont installées d'une manière définitive sont aujourd'hui dans une bonne situation.



AÏN-ABID

(Agrandissement)

Agrandi en 1894.

Superficie..................... 915 hectares divisés en 12 concessions agricoles qui ont été vendues aux enchères au prix de 67.875 francs.

Origine des terres............. Acquises par voie d'échange avec la Compagnie Algérienne.

Dépenses d'installation......... 58.200 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 1 algérien.

Mouvement de la population.... 447 habitants en 1881, 1.191 habitants en 1901, dont 86 français, 10 étrangers et 2.095 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1894 à 1901... 90.

Décès....................... id. ... 67.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales (1)............ 5.390 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs................ ..... 1.756
Moutons et chèvres....... 5 479
Chevaux et mulets....... 90

Matériel agricole : Charrues 34
Autres instruments agricoles 60
Constructions agricoles.. .. 60 valant 380.000 fr.

Industrie : Moulins à farine........... 4 — 60.000 —

Observations générales......... Créé en 1873 par la Compagnie Algérienne sur les terres que l'Etat avait vendues à cette Compagnie suivant convention du 18 mai 1865.

L'agrandissement a eu pour objet, en amenant un nouveau contingent de population française, de donner plus de vitalité à ce centre.

Les résultats obtenus ont répondu dans une certaine mesure à ces prévisions et le centre d'Aïn-Abid paraît entré en bonne voie de développement.

Il s'y fait un grand commerce de céréales : 100 à 125.000 quintaux de blé et d'orge par an.

(1) Y compris les terrains appartenant à la Compagnie Algérienne et formant le territoire d'Aïn-Abid.

MONTCALM

Créé en 1894.

Superficie. 3.396 hectares divisés en 20 concessions agricoles et 25 lots de ferme.

Origine des terres. 2.523 hectares, prélevés sur les azels domaniaux d'El-Aïfa, Ben-Amza, Ben-Kora et Ben-Sultan-Ouarka.

Le restant, 873 hectares, a été acquis par voie d'échange, 651 avec la Compagnie Algérienne et 222 avec la djemaâ du douar-commune Aïn-Mellouk.

Dépenses d'installation. 135.200 francs.

Peuplement primitif. 19 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 13 immigrants et 18 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux. 8 algériens.

Mouvement de la population. 142 habitants en 1896, 187 habitants en 1901, dont 163 français, 22 indigènes et 2 étrangers.

Naissances. De 1896 à 1901... 35.

Décès. — ... 26.

Situation économique.

Superficies complantées en céréales ...			800 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives) ..			1 —
Bétail : Bœufs	90		
Moutons et chèvres	1.200		
Chevaux et mulets	120		
Matériel agricole : Charrues	55	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles	4	—	4 000 —
Constructions	40	—	60.000 —
Industrie : Moulins à farine	3	—	50.000 —

Observations générales. Centre de création trop récente pour qu'on puisse juger de son avenir. Les familles qui manquaient de ressources ou de connaissances agricoles ont disparu dès qu'elles ont eu leurs titres définitifs. Celles qui sont restées ou qui ont remplacé les autres sont dans une situation satisfaisante. Un marché important fonctionne à Montcalm.

Situation des indigènes. Les indigènes qui étaient installés sur les terres de la Compagnie Algérienne se sont simplement transportés sur celles qui ont été données en échange à cette Société.

MERTHOUM-ES-SIEL

(Fermes)

Créées en 1894.

Superficie....................	257 hectares divisés en 6 lots vendus aux enchères.
Origine des terres.............	1° 220 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat ; 2° 37 hectares constitués par des propriétés privées.
Dépenses d'installation.........	30.000 francs.
Peuplement primitif...........	3 algériens, dont 2 sont restés en possession.
Mouvement de la population.....	Comptée dans celle de la Meskiana.
Situation économique..........	*Superficies complantées* en céréales................ 50 hect. vignes.................. 5 —

Bétail : Bœufs.................... 80
Moutons et chèvres...... 2
Chevaux et mulets...... 10

Matériel agricole : Instruments agricoles 12
Constructions agricoles........ 1 valant 10.000 fr.

D'ARMANDY

Créé en 1895.

Superficie .... 404 hectares divisés en 4 lots de ferme.

Origine des terres .... Echange avec les indigènes du douar-commune Touzzeline q reçurent des terres d'une valeur égale prélevées sur les comm naux cédés gratuitement à l'Etat par la djemaâ des Touzzeline.

Peuplement primitif .... 3 immigrants et 1 algérien qui sont tous restés en possession.

Mouvement de la population .... 33 habitants en 1896, 7 habitants en 1901, tous français.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 397 hec

Bétail : Bœufs 10
Moutons et chèvres 350
Chevaux et mulets 12

Matériel agricole : Charrues......... .. 6
Autres instruments agricoles.. 3
Constructions agricoles 4

Industrie : Moulin à farine............. 1

Observations générales .... Centre de peu d'avenir en raison de l'exiguité de son périmètr qui est cependant mis à peu près complètement en valeur.

Situation des indigènes .... N'a subi en fait aucune modification : les indigènes ont, en effe reçu, dans leur douar même, des compensations en nature d même valeur que les terres qu'ils avaient cédées.

ZOUAGHA

(*Fermes*)

Créées en 1894.

Superficie .... 785 hectares divisés en 9 lots vendus aux enchères.

Origine des terres .... Terres domaniales.

Peuplement primitif .... 9 algériens, dont 7 sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 1 algérien et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... Comptée dans celle de Sidi-Merouane.

Observations .... Toutes les terres sont louées aux indigènes.

ARRONDISSEMENT DE GUELMA



CLAUZEL

Créé en 1872.

Superficie.................. 1.634 hectares divisés en 18 concessions agricoles, 2 lots industriels et 8 lots de ferme.

Origine des terres............ Terrains attribués à l'Etat à la suite de l'application du sénatus-consulte dans l'ancienne tribu des Sellaoua-Kherareb.

Dépenses d'installation........ 99.500 francs.

Peuplement primitif........... 19 immigrants, dont 8 alsaciens-lorrains, et 9 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 7 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 856 habitants en 1881, 719 habitants en 1901, dont 112 français, 3 étrangers et 604 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1872 à 1904... 115.

Décès...................... id. ... 121.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 960 hect.
vignes .... 97 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 6 —

Bétail : Bœufs.................. 550
Moutons 1.400
Chevaux et mulets..... 80

Matériel agricole : Charrues 61
Autres instruments agricoles ... 56
Constructions agricoles 55

Industrie : Moulins à farine 4
Moulins à huile............ 3



Observations générales.........

Le territoire de Clauzel a été réparti en trois groupes : Clauzel et ses deux annexes Saint-Charles et Aïn-Amara.

A cette division qui n'a permis à aucun de ces groupes de prendre quelque importance, il faut ajouter que le village de Clauzel a été placé à 1.300 mètres de la route départementale de Bône à Constantine, ce qui le prive des bénéfices que pourraient lui procurer le roulage et le passage des voyageurs.

Aussi de grands emplacements sont-ils restés vides dans l'intérieur du village, et il en sera ainsi, sans doute, encore pendant longtemps.

Malgré cela les colons de Clauzel et de ses annexes, laborieux et assez bien dotés sont aujourd'hui dans une bonne situation. Les céréales, la vigne, les oliviers sont leurs principales ressources, avec les cultures maraîchères qu'ils peuvent faire à l'irrigation.

Situation des indigènes.......

Les indigènes qui n'ont subi aucun prélèvement jouissent d'un bien-être plus grand. Ils profitent des voies de communication qui ont été ouvertes, des salaires qu'ils gagnent en travaillant chez les européens, de l'augmentation du prix des céréales et du bétail, enfin ils ont appris, au contact des colons, à mieux cultiver leurs terres. Ils ont acquis, dans le territoire de colonisation, 5 concessions formant ensemble plus de 180 hectares.

BLED-GAFFAR

Créé en 1873.

Superficie.................... 440 hectares divisés en 10 concessions agricoles.

Origine des terres............ Prélevées sur l'azel domanial de Bled-Gaffar.

Dépenses d'installation......... 41.000 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant.

Mouvement de la population.... 81 habitants en 1881, 107 habitants en 1901, dont 78 français et 29 étrangers.

Naissances.................... De 1873 à 1901... 23.

Décès....................... id. ... 21.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 340 hect.
vignes .... 93 —

Bétail : Bœufs 60
Moutons et chèvres...... 180
Chevaux et mulets....... 55

Matériel agricole : Charrues........ 16 valant 2.400 fr.
Autres instruments agricoles... 4 — 11.000 —
Constructions agricoles........ 5 — 126.000 —

Observations générales......... Hameau de peu d'importance qui a végété pendant les premières années, jusqu'au moment où quelques personnes disposant de capitaux se sont lancées dans la culture de la vigne.
On y a également greffé 5.000 pieds d'oliviers.

Situation des indigènes .... La constitution de vignobles assez importants leur a été très avantageuse en leur procurant des ressources par le travail qu'elle a mis à leur portée.

LAVERDURE

Créé en 1874.

Superficie. .... 1.778 hectares divisés en 15 concessions agricoles et 5 lots industriels.

Origine des terres .... Prélevées sur le territoire des douars-communes Megana et K'selna.
923 hectares ont été expropriés contre des compensations territoriales équivalentes.
361 hectares provenaient de terrains forestiers déclassés et 494 hectares ont été laissés aux propriétaires qui les détenaient.

Dépenses d'installation .... 38.200 francs.

Peuplement primitif .... 3 immigrants et 17 algériens, sur lesquels 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 6 algériens, 2 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 106 habitants en 1881, 349 habitants en 1901, dont 99 français, 52 étrangers et 198 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1876 à 1901... 143.

Décès .... id. ... 117.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 10 hect.
vignes .... 50 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 5 —

Bétail : Bœufs 750
Moutons et chèvres. 100
Chevaux et mulets....... 27

Matériel agricole : Charrues 27
Constructions agricoles 3

Industrie : Usines de liège .... 2 — 50.000 fr.
Beurrerie .... 1 — 40.000 —

Observations générales .... Laverdure ne possède pas de terres propres à la culture des céréales. L'élevage particulièrement développé et la vigne sont les deux principales sources de revenus des colons qui sont dans une certaine aisance.

Situation des indigènes .... Le prélèvement qui a été effectué sur leurs terres ne leur a pas été préjudiciable, de larges compensations leur ayant été fournies.
L'exploitation des forêts de chênes-liège du voisinage leur procure des salaires.

VILLARS

Créé en 1876 sous le nom d'*Oued-Cham*.

Superficie .... 4.926 hectares divisés en 40 concessions agricoles, 20 lots industriels et 13 lots de ferme.

Origine des terres .... Prélevées sur le territoire des douars-communes K'Selna et Megana, 1.389 hectares appartenaient à l'Etat, 3.537 hectares échangés après expropriation amiable contre compensations sur les 6,455 hectares cédés par l'ancienne tribu des Hanencha à titre de rachat de séquestre.

Dépenses d'installation .... 97.300 francs.

Peuplement primitif .... 37 immigrants et 36 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 5 immigrants, 19 algériens, 4 étrangers et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 195 habitants en 1881, 1.350 habitants en 1901, dont 255 français, 123 étrangers et 973 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1876 à 1901... 290.

Décès .... id. ... 205.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 2 220 hect.
vignes .... 185 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 10 —

Bétail : Bœufs 2.000
Moutons et chèvres 450
Chevaux et mulets 72

Matériel agricole : Charrues 98
Autres machines agricoles ... 42
Constructions agricoles 52

Industrie : Moulin à farine 1
Moulin à huile 1

Observations générales......... Centre relativement important et en voie de développement, terres de bonne qualité propres aux céréales, aux plantes fourragères et à la vigne. Il se fait aussi un élevage et un commerce importants de bestiaux.

Un assez grand nombre de colons primitifs ont disparu faute des ressources nécessaires pour tirer utilement parti de leurs concessions. Ceux qui leur ont succédé ainsi que ceux qui sont restés sont actuellement dans une jolie aisance.

Villars et son hameau possèdent des fermes qui soutiennent avantageusement la comparaison avec les belles installations agricoles de la Métropole.

Situation des indigènes.... .... La création du centre de Villars, sans occasionner aucun préjudice aux indigènes, a beaucoup contribué à améliorer leurs conditions d'existence.

Ils ont trouvé, en se mettant au service des colons, à gagner des salaires très rémunérateurs, et ont acquis des connaissances qu'ils ont su mettre à profit pour faire fructifier leurs terres.

AÏN-SEYNOUR

Créé en 1876.

Superficie .... 3.663 hectares divisés en 21 concessions agricoles, 15 lots industriels et 16 lots de ferme.

Origine des terres .... Prélevées sur les douars-communes K'Selna et Hanencha, 1.004 hectares à l'Etat provenant de forêts déclassées ; 654 hectares (concessions forestières) constituant des propriétés privées, et 2.005 hectares expropriés à l'encontre d'indigènes exemptés de séquestre auxquels ont été attribuées les terres abandonnées à l'Etat par la tribu des Hanencha à titre de rachat de séquestre.

Dépenses d'installation .... 43.100 francs.

Peuplement primitif .... 22 immigrants et 30 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 5 immigrants, 14 algériens et 5 étrangers.

Mouvement de la population .... 87 habitants en 1881, 501 habitants en 1901, dont 162 français, 71 étrangers et 268 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1876 à 1901... 150.

Décès .... id. ... 91.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 40 hect
vignes .... 100 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 3 —

Bétail : Bœufs 2.000
Moutons et chèvres.. 400
Chevaux et mulets 50

Matériel agricole : Charrues 33
Autres machines agricoles... 20
Constructions agricoles..... 24

Observations générales .... Grâce à la salubrité de son climat, à l'abondance et à l'excellence de ses pâturages, à la proximité de la ville de Souk-Ahras où les colons écoulent leurs produits, Aïn-Seynour s'est développé normalement, et ses habitants actuels sont dans une bonne situation.

Quelques-uns ont créé des vignobles qui donnent des produits appréciés : d'autres retirent des bénéfices importants de l'élevage et du commerce des bestiaux.

Situation des indigènes .... Les indigènes paraissent avoir profité des exemples qu'ils avaient sous les yeux, tant pour la culture, que pour l'élevage. Certains d'entre eux se sont chargés, à certaines conditions, de cheptels que leur fournissent des éleveurs français, et ils ont trouvé là une source assez forte de revenus.

BEN-GUEZIL-GOUZAÏL

(*Fermes*)

Créées en 1878.

Superficie .... 197 hectares divisés en 2 lots de ferme, concédés gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 2 immigrants qui ont vendu.

Eléments nouveaux... .... 1 algérien, qui a acquis les 2 lots et les loue aux indigènes.

BENI-ADDI

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie .... 696 hectares divisés en 9 lots de ferme, concédés gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 2 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 5 algériens sont encore en possession.

Eléments nouveaux............ 4 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Clauzel.

Observations .... Toutes les terres sont louées aux indigènes.



ZAROURIA

Créé en 1881.

Superficie .... 3.448 hectares divisés en 40 concessions agricoles, 5 lots industriels et 5 lots de ferme.

Origine des terres .... 2.350 hectares abandonnés à titre de rachat du séquestre par les anciennes tribus des Hanencha et des Ouillen, 1.075 de terrains forestiers déclassés, 23 laissés aux propriétaires qui les détenaient.

Dépenses d'installation .... 90.400 francs.

Peuplement primitif .... 25 immigrants et 25 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 3 immigrants, 17 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population ..... 212 habitants en 1886, 233 habitants en 1901, dont 161 français, 53 étrangers et 19 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1881 à 1901... 137.

Décès .... id. ... 71.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 586 hect.
vignes .... 129 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 150 —

Bétail : Bœufs........................ 175
Moutons et chèvres.. .... 1.079
Chevaux et mulets............. 90

Matériel agricole : Charrues........... 100 valant 20.000 fr.
Autres instruments agricoles 118 — 28.000 —
Constructions agricoles..... 79 — 362.000 —

Industrie : Moulins à farine.... .... 5 — 44.000 —

Observations générales .... Centre qui, avec des éléments de travail et de succès, est périodiquement éprouvé par des orages de grêle qui anéantissent ses récoltes.
Les colons sont laborieux ; mais beaucoup sont obérés.

Situation des indigènes .... Ne paraît pas s'être modifiée.

TAMATMAT

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie	252 hectares divisés en 3 lots de ferme vendus aux enchères.
Origine des terres	Application du séquestre sur les biens de la famille Rezgui (douar Zarouria).
Peuplement primitif	3 algériens, dont 1 est resté en possession.
Eléments nouveaux	2 algériens.
Mouvement de la population	12 habitants en 1894, 16 habitants en 1902, dont 9 français et 7 étrangers.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 150 hect.
vignes .... 1 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 3 —

Bétail : Bœufs 20
Moutons et chèvres 120
Chevaux et mulets 22

Matériel agricole : Charrues..... 14
Autres instruments agricoles... 6
Constructions 3

Industrie : Moulin à farine .... 1 valant 10.000 fr.

Situation des indigènes ....

	En 1894		En 1905
	—		—
Bœufs	1.494	....	1 303
Moutons et chèvres........	11.392	....	11.296
Chevaux, ânes et mulets...	305	.. ..	540
Charrues cultivées........	252	....	230

La diminution de l'étendue des ensemencements et des chiffres du cheptel constatée en 1905 est accidentelle et imputable aux mauvaises récoltes de 1904.

La création des fermes de Tamatmat n'a causé aucun préjudice aux indigènes qui ont trouvé chez les colons le travail que leur procuraient autrefois les propriétaires indigènes.



ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE

BISSY

Créé en 1871 sous le nom de *Bou-Fernana*.

iuperficie	1.439 hectares divisés en 10 concessions agricoles.
Drigine des terres	Provenant du déclassement de l'ancien massif forestier d'El-Goudi.
Dépenses d'installation	12.200 francs.
Peuplement primitif	10 algériens sur lesquels 2 sont restés en possession.
Éléments nouveaux	1 immigrant, 5 algériens et 1 étranger.
Mouvement de la population	23 habitants en 1881, 27 habitants en 1901, tous français.
Naissances	De 1896 à 1901... 3.
Décès	id. ... 1.

Situation économique

Superficies complantées en céréales .... 14 hect.
vignes .... 8 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .... 2 —

Bétail : Bœufs 20
Moutons et chèvres 200
Chevaux et mulets 2

Matériel agricole : Charrues 4
Autres instruments agricoles. 3
Constructions agricoles 6

Observations générales

Bissy n'est qu'un petit hameau peu susceptible de développement. Il manque d'eau potable en été.

D'autre part, les colons de ce centre qui s'étaient adonnés à la culture de la vigne ont été ruinés par le phylloxéra qui a détruit toutes leurs plantations.

Sauf deux propriétaires qui résident et cultivent eux-mêmes, tous les autres louent leurs terres soit à des européens, soit à des indigènes.

Situation des indigènes .... N'ont pas été touchés par cette création.

LA ROBERTSAU

Créé en 1872 sous le nom de *Souk-es-Sebt.*

Superficie .... 2.124 hectares divisés en 49 concessions agricoles.

Origine des terres .... Prélevées sur le territoire des douars-communes Tengount et Oum-el-N'ehal ; expropriation amiable contre des compensations territoriales dans les Oulad-Djebara.

Dépenses d'installation .... 124.500 francs.

Peuplement primitif .... 19 immigrants alsaciens-lorrains et 30 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 17 algériens, 2 étrangers et 5 indigènes.

Mouvement de la population .... 138 habitants en 1881, 128 habitants en 1901, dont 94 français. 25 indigènes musulmans et 9 étrangers.

Naissances .... De 1872 à 1901... 130.

Décès .... id. ... 129.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 257 hect.
vignes .... 25 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 4 —

Bétail : Bœufs 64
Moutons et chèvres 63
Chevaux et mulets 33

Matériel agricole : Charrues 28
Autres instruments agricoles .. 12
Constructions agricoles 30

Industrie : Moulins à huile .... 3 valant 16.000 fr.

Observations générales .... Pourvu de terres de très bonne qualité, d'eaux excellentes et assez abondantes, le centre de La Robertsau était en bonne voie de

développement lorsque le phylloxéra détruisit les vignes sur lesquelles s'était porté le principal effort des colons, et qui produisaient d'ailleurs des vins recherchés. Le vignoble est tombé de 150 hectares à 25, eux-mêmes menacés.

La culture de l'olivier et la fabrication de l'huile ont permis au centre de se relever un peu, et assureront probablement sa prospérité pour l'avenir.

Certaines olivettes rapportent déjà à leurs propriétaires de 4 à 5.000 francs par an.

Situation des indigènes......... Les indigènes ont reçu des compensations territoriales dans le voisinage des terrains qu'ils occupaient et leur situation économique ne paraît pas avoir été affectée.

Ils ont du reste racheté plus de 150 hectares de terre sur le territoire de La Robertsau.

AURIBEAU

Créé en 1874 sous le nom d'*Aïn-Charchar*.

Superficie	2.440 hectares divisés en 48 concessions agricoles et 4 lots industriels.
Origine des terres.............	Prélevées sur le territoire des douars-communes Radjeta et Arb-Skikda. 2.345 hectares ont été acquis à l'amiable après expropriation : les indigènes expropriés ont reçu des compensations territoriales : le restant 95 hectares, constituait une propriété privée.
Dépenses d'installation.........	86.500 francs.
Peuplement primitif...........	25 immigrants et 27 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux...........	15 algériens, 3 étrangers et 3 indigènes.
Mouvement de la population	200 habitants en 1881, 172 habitants en 1901, dont 144 français, 2 indigènes musulmans et 26 étrangers.
Naissances..................	De 1874 à 1901... 184.
Décès......................	id. ... 189.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales................	495	hect.
vignes.	103	—
en jardins (cultures maraichères et arbustives)	11	—

Bétail : Bœufs..................	411
Moutons et chèvres.......	313
Chevaux et mulets........	52

Matériel agricole : Charrues..........	62	valant	32.000 fr.
Herses.	5	—	8.000 —
Constructions agricoles ...	53	—	80.000 —
Industrie : Moulin à farine..	1	—	5.000 —

Observations générales......... Le centre d'Auribeau s'est développé normalement jusqu'en 1886. A cette époque la mévente des vins et l'invasion du phylloxéra ruinèrent les colons et les mirent dans l'impossibilité de tenir leurs engagements vis-à-vis de la Banque de l'Algérie à qui ils avaient fait d'importants emprunts.

La Société Domaniale qui s'est substituée à la Banque, détient aujourd'hui une grande partie du vignoble. Les colons se maintiennent sur le reste ; ils plantent et greffent des oliviers.

La construction du chemin de fer d'Aïn-Mokra à Jemmapes qui traverse Auribeau ainsi qu'un agrandissement en cours de peuplement, apporteront au centre de nouveaux éléments d'activité.

Situation des indigènes......... Les indigènes expropriés ont reçu dans le voisinage des compensations territoriales. Leur situation est certainement meilleure qu'autrefois. Dans le territoire même ils ont racheté en tout ou partie, des concessions représentant une contenance de 70 hectares.

LANNOY

Créé en 1874 sous le nom de *Djendel*.

Superficie. ..... 1.970 hectares divisés en 39 concessions agricoles, 2 lots industriels et 2 lots de ferme.

Origine des terres ..... 318 hectares prélevés sur le douar-commune Arb-Skikda, et 1.172 hectares sur celui des Radjeta après expropriation et contre compensations territoriales ; 444 hectares appartenaient à l'Etat, et le surplus, 36 hectares, à un particulier à qui la propriété en a été laissée.

Dépenses d'installation ..... 69.000 francs.

Peuplement primitif ..... 25 immigrants et 18 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux ..... 18 algériens, 2 étrangers et 8 indigènes.

Mouvement de la population ..... 170 habitants en 1881, 137 habitants en 1901, dont 166 français, 15 indigènes et 6 étrangers.

Naissances ..... De 1875 à 1902... 157.

Décès ..... Id. ... 185.

Situation économique .....

Superficies complantées en céréales ..... 457 hect.
vignes ..... 136 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)....... 2 —

Bétail : Bœufs 90
Moutons et chèvres 77
Chevaux et mulets 51

Matériel agricole : Charrues 25
Autres instruments agricoles... 26
Constructions agricoles 57

Observations générales ..... Comme les autres centres de la commune-mixte de Jemmapes, Lannoy a été arrêté dans son développement par l'invasion du phylloxéra. Celle-ci a fortement réduit le vignoble, dont les restes en voie de reconstitution, appartiennent aujourd'hui principalement à la « Domaniale » devenue après expropriation, propriétaire de plusieurs concessions.

Situation des indigènes ..... Huit indigènes ont racheté, en tout ou en partie, plus de 200 hectares.

CHÉRAÏA

Créé en 1876.

Superficie.................. 2.156 hectares divisés en 27 concessions agricoles et 3 lots industriels.

Origine des terres............. 1.936 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Afensou (568 hectares) et de celui Arb-el-Gouti (1.368). 67 hectares laissés à leur propriétaire et 153 hectares de terrains forestiers déclassés.

Dépenses d'installation......... 175.000 francs.

Peuplement primitif........... 16 immigrants et 14 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 9 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants, 3 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 90 habitants en 1881, 180 habitants en 1901, dont 96 français, 66 indigènes et 18 étrangers.

Naissances.................... De 1876 à 1901... 86.

Décès........................ id. ... 21.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 115 hect.
vignes .... 100 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 3 —

Bétail : Bœufs.................... 106
Moutons et chèvres....... 561
Chevaux et mulets...... 31

Matériel agricole : Charrues	20	valant	1.000 fr.
Autres machines agricoles.	14	—	6.000 —
Constructions agricoles	22	—	88.000 —

Observations générales........ Centre assez prospère. La plupart des colons sont dans une situation aisée, qu'ils doivent à leur travail et à la bonne qualité des terres.

Les vins et les fourrages sont recherchés. Le sorgho cultivé sur de grandes étendues trouve auprès des indigènes un écoulement avantageux.

D'autre part, Cheraïa est à proximité de la petite ville de Collo qui est isolée de tout autre centre de production et aussi de la concession forestière de Bessombourg qui constitue une colonie ouvrière assez importante. Les colons de Cheraïa trouvent sur ces deux points un débouché suffisant pour l'écoulement rémunérateur de leurs produits.

Situation des indigènes.........

Le village de Cheraïa n'est pas d'une importance assez grande pour que les populations des douars-communes d'Arb-el-Gouti et d'Afensou se ressentent d'une manière générale, au point de vue économique, de sa création.

Cependant les indigènes qui sont dans son voisinage trouvent chez les colons une main-d'œuvre rémunératrice. Il en est résulté pour eux une amélioration notable de leur bien-être. A l'exemple des colons, ils se sont mis à cultiver la pomme de terre. On constate une augmentation sensible de la population qui, de 2.973 habitants est passée au chiffre de 4.397.

Trois concessions ayant ensemble 123 hectares, ont ont été acquises par des indigènes.

SIDI-MESRICH

Créé en 1880.

Superficie.................... 1.367 hectares divisés en 18 concessions agricoles, 10 lots industriels et 2 lots de ferme.

Origine des terres............ Prélevées sur le territoire du dour-commune Arb-Estahia par voie d'expropriation forcée au prix de 56.594 fr. 22.

Dépenses d'installation......... 102.500 francs.

Peuplement primitif........... 8 immigrants et 22 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 16 algériens.

Mouvement de la population..... 80 habitants en 1886, 202 habitants en 1901, dont 127 français, 61 indigènes et 14 étrangers.

Naissances.................... De 1880 à 1901... 64.

Décès........................ id. ... 67.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 320 hect.

vignes................ 5 —

jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 4 —

Bétail : Bœufs.................... 66

Moutons et chèvres........ 52

Chevaux et mulets........ 35

Matériel agricole : Charrues........... 24 valant 7.000 fr.

Autres machines agricoles.. 27 — 5.000 —

Constructions agricoles..... 12 — 50.000 —

Industrie : Moulin à farine......... ... 1 — 6.000 —

Observations générales......... Centre peu prospère. La médiocrité des terres, l'insuffisance de l'eau, l'éloignement de toute agglomération européenne suffisent à l'expliquer.

Si le chiffre de la population n'a pas diminué dans la proportion résultant de la disparition d'un certain nombre de colons de la première heure, cela tient à la présence d'une brigade de gendarmerie et de deux brigades d'agents forestiers qui résident avec leurs familles.

Situation des indigènes......... Un certain nombre d'indigènes sont employés chez les colons aux travaux de culture.

Un ancien caïd, qui est propriétaire d'une ferme et jouit d'une certaine aisance, occupe beaucoup d'ouvriers et c'est grâce à lui que les indigènes des mechtas environnantes se maintiennent autour de Sidi-Mesrich.

LASSAHAS

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie	775 hectares divisés en 7 fermes dont 4 ont été concédées gratuitement et 3 vendues aux enchères.
Origine des terres	1° 388 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat ; 2° 55 hectares provenant du séquestre apposé sur le douar Radjeta ; 3° 332 hectares acquis par voie d'expropriation.
Peuplement primitif	1 immigrant et 6 algériens, dont 2 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	3 algériens.
Mouvement de la population	Comptée dans celle de Lannoy.
Observations	Tous les lots sont loués aux indigènes.

OULED-MESSAOUD

(*Fermes*)

Créées en 1888.

Superficie	153 hectares ayant servi à former 1 lot de ferme vendu aux enchères.
Origine des terres	Terres domaniales.
Eléments nouveaux	1 algérien qui est resté en possession et qui loue à des indigènes



ZERIKIA

(*Fermes*)

Créées en 1888.

Superficie .... 455 hectares divisés en 8 fermes vendues aux enchères.

Origine des terres .... Application du séquestre sur le douar Beni-Zed.

Peuplement primitif .... 2 immigrants et 5 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 155 hect.
vignes .... 2 —

Bétail : Bœufs 105
Moutons et chèvres....... 87
Chevaux et mulets 11

Matériel agricole : Charrues............ 13
Constructions agricoles...... 4

Situation des indigènes .... La création des fermes n'a eu aucune influence sur leur situation. Ils louent 4 des fermes.

ZOUÏT

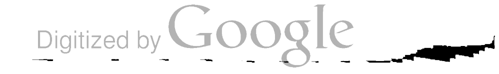
Créé en 1889.

Superficie...	785 hectares divisés en 18 concessions agricoles.
Origine des terres...	Proviennent du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune M'salla, sauf 4 hectares qui appartenaient à des indigènes exemptés de cette mesure et qui ont reçu, après expropriation, une imdemnité de 1.581 francs.
Dépenses d'installation...	136.100 francs.
Peuplement primitif...	11 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux...	1 immigrant et 4 algériens.
Mouvement de la population...	En 1886 (comptée dans la population de Stora), 28 habitants en 1901, dont 25 français et 3 étrangers.
Naissances...	De 1894 à 1901... 11.
Décès...	id. ... 16.

Situation économique...

Superficies complantées en céréales...			24 hect.
vignes...			10 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).			3 —
Bétail : Bœufs...	4		
Moutons et chèvres...	76		
Chevaux et mulets...	4		
Matériel agricole : Charrues...	8	valant	800 fr.
Autres instruments agricoles...	7	—	2.000 —
Constructions agricoles...	10	—	2.800 —

Observations générales...	Centre trop petit pour se suffire à lui-même, médiocrement salubre et en voie de dépérissement. Les colons du peuplement primitif manquaient d'expérience et de ressources et se sont bornés à louer la plus grande partie de leurs terres aux indigènes.
Situation des indigènes...	Sans modification notable.



GHEZALA

(*Fermes*)

Créées en 1891.

Superficie .... 810 hect. divisés en 7 fermes qui ont été vendues aux enchères.

Origine des terres............ 1° 400 hectares prélevés sur le domaine de l'Etat ;
2° 410 hectares provenant du séquestre apposé sur le douar Ghezala.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 2 algériens, dont 3 immigrants et 1 algérien sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 indigène.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle de La Robertsau.

Situation économique.......... Tout le territoire est loué aux indigènes.

OUED-MOUJER

(*Fermes*)

Créées en 1892.

Superficie .... 1.088 hectares divisés en 14 fermes vendues aux enchères.

Origine des terres............ Application du séquestre sur le douar Meziet.

Peuplement primitif........... 7 immigrants et 7 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 indigène.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle de Gastu.

Situation économique	*Superficies complantées* en céréales..............	77 hect.
	jardins (cultures maraîchères et arbustives)..	5 —
	Matériel agricole : Charrues............ 6	
	Autres machines agricoles... 5	
	Constructions agricoles...... 9	
	Industrie : Moulin à farine.............. 1	
Observations	Six des acquéreurs seulement exploitent directement leurs terres. Les autres louent aux indigènes.	

MEDJADJA

(*Fermes*)

Créées en 1892.

Superficie.... .... 250 hectares divisés en 3 lots de ferme qui ont été vendus aux enchères.

Origine des terres............. Application du séquestre sur le douar Medjadja.

Peuplement primitif......... 2 immigrants et 1 algérien, sur lesquels 1 immigrant et 1 algérien sont restés en possession et louent leurs terres à des indigènes.

Eléments nouveaux............ 1 indigène.

Mouvement de la population..... 39 habitants en 1886, 8 habitants en 1901, dont 5 français et 3 étrangers.

ARRONDISSEMENT DE SÉTIF

AÏN-ROUA

Créé en 1872.

Superficie .... 2.017 hectares divisés en 28 concessions agricoles.

Origine des terres .... Prélevées sur le territoire du douar-commune El-Anini. 1.726 hectares proviennent du séquestre ; 165 appartenaient à l'Etat et 126 hectares ont été acquis amiablement, après expropriation, moyennant des compensations territoriales.

Dépenses d'installation .... 46.900 francs.

Peuplement primitif .... 11 immigrants alsaciens-lorrains et 17 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 4 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 8 algériens et 1 étranger.

Mouvement de la population ..... 143 habitants en 1881, 355 habitants en 1901, dont 113 français, 23 étrangers et 219 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1872 à 1901 ... 140.

Décès .... id. ... 104.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales .... 800 hect.
vignes .... 10 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .... 6 —

Bétail : Bœufs 307
Moutons et chèvres 2.550
Chevaux et mulets 93

Matériel agricole : Charrues 12
Autres instruments agricoles .. 37
Constructions agricoles 58

Industrie : Moulins à farine .... 16 — 100.000 fr.

Observations générales .... Le centre est en voie de développement. Les premiers colons étaient bons cultivateurs.

Tous ceux qui se sont fixés sont aujourd'hui dans l'aisance ; la culture des céréales et l'élevage du bétail constituent leurs principales ressources.

Situation des indigènes .... Quelques indigènes travaillent chez les colons. Presque tous ont à leur exemple amélioré très avantageusement leurs cultures.

EULMA-MAASLA

(*Fermes*)

Créées en 1872.

Superficie .... 2.881 hectares divisés en 36 lots de ferme concédés gratuitement sauf 1 lot vendu aux enchères.

Origine des terres .... Terres domaniales.

Peuplement primitif .... 18 immigrants et 18 algériens, dont 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 6 immigrants, 10 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population ..... En 1881 (comptée dans celle du Col des Oliviers), 96 habitants en 1901, dont 78 français et 18 étrangers.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales	810	hect.
vignes	135	—
jardins (cultures maraîchères et arbustives	13	—

Bétail : Bœufs	515
Moutons et chèvres	1.895
Chevaux et mulets	250

Matériel agricole : Charrues	80	valant	15.000 fr.
Autres instruments agricoles	46	—	58.000 —
Constructions agricoles	51	—	707.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	22.000 —
Usine à chaux	1	—	50.000 —

Situation des indigènes .... N'a subi aucune atteinte.

AÏN-ABESSA

Créé en 1872. — Agrandi en 1891.

Superficie .... primitive... 4.871 hect.
agrandissement... 482 —
Total..... 5 353 hect.
divisés en 110 concessions agricoles dont 8 formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............. Situées sur le territoire des douars-communes El-Matroua et Takoka. Les terres appartenaient à l'Etat. 4.871 hectares provenaient de la suppression de la smala d'Aïn-Abessa, et 482 de terres ayant fait retour à l'Etat, à la suite l'application de la loi du 26 juillet 1873 dans le douar-commune Takoka.

Dépenses d'installation......... 84.400 francs.

Peuplement primitif........... 51 immigrants, dont 50 alsaciens-lorrains, et 59 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 20 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 24 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population .... 517 habitants en 1881, 787 habitants en 1901, dont 281 français, 8 étrangers et 471 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1875 à 1901... 405.

Décès......................... id. ... 250.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 4.000 hect.
vignes................. 10 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 20 —

Bétail : Bœufs.................... 300
Moutons et chèvres....... 545
Chevaux et mulets........ 355

Matériel agricole : Charrues .... 80 valant 16.000 fr.
Autres instruments agricoles... 151 — 44.000 —
Constructions agricoles......... 70 — 310.000 —
Industrie : Moulins à farine............. 5 — 10.000 —

Observations générales......... Après des débuts pénibles, le centre est, depuis une dizaine d'années, entré dans la voie du progrès. La majorité des premiers colons, surtout les alsaciens-lorrains, mal préparés à la vie agricole, et éprouvés par les mauvaises années, ont quitté le pays, et ont été remplacés par des familles aujourd'hui dans l'aisance.

Les céréales, les cultures maraîchères et l'élève du bétail constituent les principales ressources des colons.

Situation des indigènes .... Leurs rapports avec les colons leur ont été profitables.

4 indigènes ont acheté sur le territoire de colonisation, des lots de terre représentant plus 250 hectares.

NAVARIN

Créé en 1873 sous le nom de *Bir-el-Arch*.

Superficie .... 5.602 hectares divisés en 41 concessions agricoles et 17 lots de ferme.

Origine des terres .... 588 hectares proviennent de l'azel domanial de Bordj-el-Mamra et 5.014 de cessions gratuites consenties par les douars-communes Ouled-Belaouchat et Ouled-Zaïm.

Dépenses d'installation .... 14.300 francs.

Peuplement primitif .... 22 immigrants, dont 14 alsaciens-lorrains, et 36 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 11 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 2 immigrants, 5 algériens et 9 indigènes.

Mouvement de la population ..... 452 habitants en 1881, 337 habitants en 1901, dont 83 français et 254 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1873 à 1901... 102.

Décès .... id. ... 74.

Situation économique ....

Superficies complantées en céréales			1.800 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives)..			4 —
Bétail : Bœufs........................	37		
Moutons et chèvres............	1.100		
Chevaux et mulets.............	96		
Matériel agricole : Charrues...........	31	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles	19	—	24.000 —
Constructions agricoles.....	18	—	80.000 —
Industrie : Moulins à farine.............	1	—	7.000 —

Observations générales .... Le centre est en voie de dépérissement malgré la formation, en 1891, de 15 concessions nouvelles, constituées au moyen d'un prélèvement de 1.072 hectares sur les terrains disponibles.

Cette situation est due à la médiocre qualité des terres et à une succession de mauvaises récoltes, compliquées d'invasions de sauterelles. Plusieurs des premiers colons ont quitté le pays, ceux qui restent pourront, grâce à leurs ressources personnelles et aux grandes superficies dont ils disposent, se maintenir dans une situation convenable.

Situation des indigènes .... Ils ont amélioré leurs procédés de culture et tendent à racheter les terres.

12 concessions dont la contenance totale atteint près de 1.000 hectares, sont passées entre les mains de 9 indigènes.

AÏN-TAGROUT

Créé en 1873.

Superficie	2.153 hectares divisés en 21 concessions agricoles.
Origine des terres	2.122 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens des Ouled-Mokran et 31 hectares acquis amiablement, moyennant le prix de 15.000 francs.
Dépenses d'installation	69.500 francs.
Peuplement primitif	11 immigrants, dont 6 alsaciens-lorrains, et 10 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 7 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	4 algériens.
Mouvement de la population	290 habitants en 1881, 161 habitants en 1901, dont 110 français et 51 indigènes musulmans.
Naissances	De 1873 à 1901... 158. } Aïn-Tagrout et Bir-Kasdali.
Décès	id. ... 128. } Aïn-Tagrout et Bir-Kasdali.

Situation économique

Superficies complantées en céréales			1.100 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			2 —
Bétail : Bœufs	73		
Moutons et chèvres	500		
Chevaux et mulets	121		
Matériel agricole : Charrues	27	valant	6.000 fr.
Constructions agricoles	37	—	226 000 —

Observations générales — Le centre d'Aïn-Tagrout est en voie de développement grâce à une série de bonnes récoltes.

Comme tous ceux de la région, il vit surtout de la culture des céréales.

Situation des indigènes — Les indigènes substituent peu à peu des charrues françaises à leurs araires primitifs.

Leurs cultures et leur cheptel ont plus que triplé.

FAUCIGNY

Créé en 1874 sous le nom de Kherbet-ben-Lala. — Agrandi en 1891.

Superficie	primitive	1.572 hect.
	agrandissement	564 —
	Total	2.136 hect.

divisés en 32 concessions agricoles dont 8 formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres — 1.572 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens des douars-communes El-Matroua, Chabia et Ghezala.
564 hectares attribués à l'Etat à la suite de l'application de la loi du 26 juillet 1873 dans le douar-commune El-Matroua.

Dépenses d'installation — 90.300 francs.

Peuplement primitif — 24 immigrants et 8 algériens, sur lesquels 9 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux — 4 algériens.

Mouvement de la population — 246 habitants en 1881, 296 habitants en 1901, dont 55 français et 241 indigènes musulmans.

Naissances — De 1874 à 1901... 61.

Décès — id. ... 81.

Situation économique — *Superficies complantées* en céréales ... 2.000 hect.
vignes ... 7 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 20 —

Bétail : Bœufs ... 110
Moutons et chèvres. ... 300
Chevaux et mulets ... 177

Matériel agricole : Charrues ... 30 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles 50 — 43.000 —
Constructions agricoles ... 25 — 112.000 —

Observations générales — Les fièvres du début ont chassé plusieurs des premiers colons. Ceux qui sont restés sont aujourd'hui dans l'aisance.

Situation des indigènes — Même situation que pour Aïn-Abessa, dont Faucigny est une annexe. Cependant les indigènes n'ont rien racheté.

MEDJANA

Créé en 1874. — Agrandi en 1891.

Superficie	primitive	3.125 hect.
	agrandissement	795 —
	Total.. ..	3.920 hect.

divisés en 56 concessions agricoles et 4 lots de ferme, dont 10 concessions formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres........ Proviennent de terrains séquestrés sur les biens du douar-commune Medjana (territoire de l'ancienne tribu des Hachem).

Dépenses d'installation........ 104.200 francs.

Peuplement primitif........ 14 immigrants et 46 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........ 1 immigrant, 4 algériens et 14 indigènes.

Mouvement de la population .... 98 habitants en 1881, 352 habitants en 1901, dont 86 français, et 266 indigènes musulmans.

Naissances........ De 1881 à 1901... 124.

Décès........ id. ... 115.

Situation économique........ *Superficies complantées* en céréales........ 1 056 hect.

vignes	2 —
jardins (cultures maraichères et arbustives)..	6 —

Bétail :

Bœufs........	50
Moutons et chèvres........	1.227
Chevaux et mulets........	117

Matériel agricole : Charrues........	49	valant	10.000 fr.
Autres machines agricoles ...	38	—	33.000 —
Constructions agricoles	58	—	250.000 —
Industrie : Moulin à farine	1	—	20 000 —

Observations générales.........

Le centre est en voie de dépérissement, malgré l'agrandissement dont il a été l'objet en 1891.

Plusieurs des premiers attributaires, lassés par la maladie et par de mauvaises récoltes, ont disparu, cédant leurs terres aux indigènes qui leur en offraient des prix très élevés.

Ceux qui ont pu résister ont fini par prendre le dessus. Ils le doivent à leur énergie, aux ressources dont ils disposaient et à leur pratique des bonnes cultures. Les céréales et l'élevage du mouton constituent leurs principales ressources.

Situation des indigènes ....

Les indigènes, mis en contact avec les européens, ont adopté peu à peu les procédés de culture de ces derniers et en ont retiré de sérieux bénéfices.

Leur cheptel s'est accru. Il comprend 13.588 têtes de bétail au lieu de 10.601. Le nombre des charrues cultivées a également augmenté, passant de 200 à 234. La population s'est élevée de 2.408 à 2.642 habitants.

30 concessions représentant plus de 1.400 hectares sont passées aux mains des indigènes, surtout des kabyles des Beni-Abbès.

SIDI-EMBAREK

Créé en 1874. — Agrandi en 1881.

Superficie............................ primitive .... 4.622 hect.
agrandissement.. 1.320 —

Total... 5.942 hect.

divisés en 64 concessions agricoles, 3 lots industriels et 17 lots de ferme, dont 7 lots de ferme, 3 concessions agricoles, et 3 lots industriels formés lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Proviennent du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Sidi-Embarek (territoire de l'ancienne tribu des Hachem).

Dépenses d'installation........ 55.900 francs.

Peuplement primitif........... 24 immigrants et 57 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 12 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants, 13 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 114 habitants en 1881, 133 habitants en 1901, dont 124 français et 9 étrangers.

Naissances.................... De 1875 à 1901... 154.

Décès........................ id. ... 100.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............. 2.264 hect.
vignes .... 36 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 6 —

Bétail : Bœufs.................. 124
Moutons 2.500
Chevaux et mulets..... 170

Matériel agricole : Charrues 47
Autres instruments agricoles ... 105
Constructions agricoles 35

Observations générales......... Sidi-Embarek est le centre le plus prospère de la commune mixte des Maàdid. Les débuts furent assez difficiles ; les mauvaises années et les maladies amenèrent le départ des trois quarts des concessionnaires primitifs.

Ceux qui sont restés et un certain nombre de nouveaux venus, tous agriculteurs, ont acquis les terres des disparus et augmenté petit à petit leurs cultures. Ils sont aujourd'hui acclimatés et tous dans une certaine aisance.

Les terres sont très bonnes et le pays est devenu sain par suite des travaux effectués : plantations, écoulement des eaux, et aussi par des améliorations apportées aux habitations

Situation des indigènes.... .... Les indigènes trouvent à s'employer dans les exploitations agricoles françaises. Les salaires qu'ils touchent annuellement sont considérables.

Au contact des européens, ils ont appris à mieux travailler leurs terres.

Leur cheptel a presque doublé, il comprend 17.147 têtes, contre 9.100. Les charrues cultivées ont passé du chiffre de 207 à celui de 320. Enfin la population a quadruplé : elle s'est élevée de 1.138 habitants en 1874 à 5.307 en 1901.

Neuf concessions représentant une superficie de 480 hectares sont passées en mains indigènes.

BLED-BEN-ZENG

(*Fermes*)

Créées en 1874.

Superficie.................... 592 hectares divisés en 4 lots de ferme concédés gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 4 algériens dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 1 algérien et 1 indigène qui a acheté 2 fermes.

Mouvement de la population..... En 1874 (comptée dans celle d'Aïn-Roua), en 1901, 15 habitants tous français.

Observations .... Toutes les terres sont louées aux indigènes.

MESLOUG

(*Fermes*)

Créées en 1874.

Superficie.	997 hectares divisés en 12 fermes concédées gratuitement.
Origine des terres	Terres domaniales.
Peuplement primitif	1 immigrant et 11 algériens, dont 6 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 algériens, 1 étranger et 1 indigène.
Mouvement de la population	Comptée dans celle de Mesloug.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales .... 600 hect.

Bétail : Bœufs 600
Moutons et chèvres 2.000
Chevaux et mulets 400

Matériel agricole : Charrues......... ..	20	valant	5.000 —
Autres instruments agricoles..	20	—	12.000 —
Constructions agricoles	10	—	400.000 —

GUELLAL

(Fermes)

Créées en 1874.

Superficie.................... 1.113 hectares divisés en 24 lots de ferme concédés gratuitement.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Dépenses d'installation......... 14.000 francs.

Peuplement primitif........... 12 immigrants et 12 algériens, dont 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 7 immigrants, 3 algériens, 1 étranger et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 82 habitants en 1874, 62 habitants en 1902, dont 50 français et 12 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 800 hect.

Bétail : Bœufs 40
Moutons et chèvres....... 2.400
Chevaux et mulets........ 200

Matériel agricole : Charrues........... 20
Autres instruments agricoles... 40
Constructions................ 6

Industrie : Moulin à farine 3
Four à plâtre 1

Situation des indigènes........ Les indigènes louent une partie des fermes créées. Leur situation s'est améliorée depuis la création de ces fermes, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	En 1874		En 1905
	—		—
Population..............	1.200	....	1 450
Bœufs....................	115	....	198
Moutons et chèvres........	2.130	....	3.478
Chevaux, ânes et mulets...	248	....	282
Nombre de charrues	123	....	105

BLONDEL

Créé en 1875 sous le nom d'*Aïn-Sultan*. — Agrandi en 1891.

Superficie .... primitive .... 3.159 hect.
de l'agrandissement .... 583 —

Total..... 3.742 hect.

divisés en 51 concessions agricoles, 4 lots industriels et 8 lots de ferme dont 5 concessions agricoles formées lors de l'agrandissement.

Origine des terres .... 3.622 hectares provenant du séquestre appliqué sur les biens des Oulad-Mokran et sur ceux de l'ancienne tribu des Hachem, et 120 hectares laissés aux propriétaires qui les détenaient.

Dépenses d'installation .... 83.400 francs.

Peuplement primitif .... 21 immigrants et 42 algériens, sur lesquels 4 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 9 algériens et 7 indigènes.

Mouvement de la population .... 119 habitants en 1881, 317 habitants en 1901, dont 104 français. 2 étrangers et 211 indigènes musulmans.

Naissances .... De 1881 à 1901... 47.

Décès .... id. .. 45.

Situation économique .... *Superficies complantées* en céréales .... 1.363 hect.
vignes .... 3 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 2 —

Bétail : Bœufs 46
Moutons et chèvres 1.497
Chevaux et mulets 159

Matériel agricole : Charrues	36	valant	8.000 fr.
Autres instruments agricoles...	40	—	38.000 —
Constructions agricoles	28	—	126.000 —
Industrie : Plâtrière	1	—	10.000 —

Observations générales......... Une succession de mauvaises années (sécheresse, grêle, etc.), a découragé et éloigné presque tous les colons primitifs, d'ailleurs munis de ressources en général insuffisantes.

Leurs terres sont passées, pour partie, entre les mains de banquiers qui se contentent d'en tirer revenu et pour partie entre les mains des indigènes.

Les colons qui ont pu résister, ont tous acquis une certaine aisance par la culture des céréales et l'élevage des moutons.

Situation des indigènes......... Les observations présentées pour les centres de Medjana et de Sidi-Embarek, s'appliquent également ici : augmentation de population, accroissement du cheptel et des cultures.

Sept indigènes ont racheté des concessions représentant une superficie totale de 518 hectares.

BIR-KASDALI

Créé en 1875.

Superficie .... 3.131 hectares divisés en 32 concessions agricoles et 8 lots de ferme.

Origine des terres............. Proviennent du séquestre appliqué sur les biens des Ouled-Mokran.

Dépenses d'installation......... 53.700 francs.

Peuplement primitif........... 22 immigrants, dont 8 alsaciens-lorrains, et 18 algériens, sur lesquels 8 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 3 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population .... 421 habitants en 1881, 177 habitants en 1901, dont 96 français et 81 indigènes.

Naissances.................... De 1877 à 1901... 158. } Aïn-Tagrout et Bir-Kasdali.

Décès........................ id. ... 128. } Aïn-Tagrout et Bir-Kasdali.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.... .... 1.400 hect
vignes.................. 13 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 3 —

Bétail : Bœufs.................. 113
Moutons et chèvres.. 500
Chevaux et mulets 217

Matériel agricole : Charrues...........	34	valant	8.000 fr.
Autres machines agricoles. .	4	—	58.000 —
Constructions agricoles.....	41	—	273.000 —
Industrie : Moulin à farine.............	1	—	13.000 —

Observations générales........ Le centre de Bir-Kasdali est en bonne voie de dévelopement. La majeure partie des premiers colons se sont retirés à la suite de mauvaises années dont ils n'ont pu supporter les conséquences, faute de ressources suffisantes.

Ceux qui ont pu se maintenir et ceux qui sont venus dans la suite, sont aujourd'hui dans une bonne situation.

Leur principale ressource est la culture des céréales. Quelques-uns se livrent au commerce des moutons.

Situation des indigènes .... Les observations présentées pour Aïn-Tagrout s'appliquent également ici. Les indigènes ont, à presque tous les points de vue, profité de leur contact avec les européens. L'un d'eux a racheté un lot de ferme de 92 hectares.

GALBOIS

Créé en 1875 sous le nom de El-Anasser. — Agrandi en 1880.

Superficie............. ... primitive.. 2.000 hect.
agrandissement.. 2.190 —

Total..... 4.190 hect.

divisés en 30 concessions agricoles et 14 lots de ferme, dont 11 fermes crées lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ 4.150 hectares proviennent du séquestre appliqué sur les biens des Oulad-Mokran et sur ceux des douars El-Anasser et Sidi-Embarek. 40 hectares ont été laissés aux propriétaires.

Dépenses d'installation......... 80.800 francs.

Peuplement primitif........... 12 immigrants et 31 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 8 algériens et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... 61 habitants en 1881, 112 habitants en 1901, dont 101 français et 11 étrangers.

Naissances.................... De 1875 à 1901... 75.

Décès........................ — ... 50.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales ... . 885 hect.
vignes .... 45 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 13 —

Bétail : Bœufs.................... 104
Moutons et chèvres....... 1.565
Chevaux et mulets....... 47
Porcs.................... 96

Matériel agricole : Charrues............ 21
Autres instruments agricoles. 52
Constructions 24

Observations générales.........

Sur les 43 familles primitives, 31 ont disparu après avoir obtenu leurs titres définitifs. L'insuffisance de la superficie concédée, eu égard à la valeur des terres, est signalée comme une des causes de leur insuccès.

Celles qui sont restées ainsi que les nouvelles venues sont aujourd'hui dans l'aisance. Elles ont agrandi leur patrimoine par l'acquisition de nouvelles terres et peuvent se livrer à la grande culture et à l'élevage.

Quelques colons font un peu de cultures maraîchères dont ils écoulent les produits à Bordj-bou-Arréridj.

Situation des indigènes.......

Mêmes observations que pour Sidi-Embarek. Trois indigènes ont racheté 266 hectares dans le périmètre de colonisation.

SILLÈGUE

Créé en 1875 sous le nom de *Beni-Foudha*. — Agrandi en 1886.

Superficie.................... primitive .... 2.187 hect.
agrandissement .... 906 —

Total..... 3.093 hect.

divisés en 40 concessions agricoles et 4 lots de ferme, ces derniers formés lors de l'agrandissement, avec 24 lots complémentaires.

Origine des terres............. 1.923 hectares provenaient du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Medjounès ; 264 hectares situés dans le même douar ont été acquis par voie d'expropriation moyennant une somme de 10.134 fr. 60 ; le surplus, 906 hectares, a été prélevé sur l'azel domanial de Hammam-Dehemcha.

Dépenses d'installation......... 153.000 francs.

Peuplement primitif........... 15 immigrants et 28 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 immigrants, 5 algériens et 4 indigènes.

Mouvement de la population..... 136 habitants en 1881, 428 habitants en 1901, dont 106 français. 1 étranger et 321 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1875 à 1901... 136.

Décès...................... id. ... 103.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 925 hect.
vignes .... 9 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 8 —

Bétail : Bœufs.................... 64
Moutons et chèvres... ... 720
Chevaux et mulets... ... 216



Matériel agricole : Charrues	39	valant	7.500 fr.
Autres instruments agricoles.	22	—	27.000 —
Constructions..............	25	—	126.000 —
Industrie : Moulins à farine	8	—	8.000 —

Observations générales......... Sillègue est un village très prospère. Tous les colons actuels sont dans une certaine aisance. Ils le doivent à leur travail, à la bonne qualité des terres, à l'abondance des eaux et à la salubrité du pays.

Les terres ont pris beaucoup de valeur ; un des derniers lots de ferme vendus par l'administration a trouvé preneur à plus de 40.000 francs.

Situation des indigènes. ...... Les indigènes de Medjounès ont appris, au contact des européens, à se servir de la charrue française dont ils ont aujourd'hui reconnu les avantages et généralisé l'usage.

Quatre indigènes ont acheté, dans le périmètre de colonisation, près de 150 hectares.

TENIET-ET-TIN

(*Fermes*)

Créées en 1876.

Superficie .... 813 hectares divisés en 9 lots concédés gratuitement.

Origine des terres............ Apposition du séquestre sur le douar Téniet-et-Tin.

Peuplement primitif.......... 4 immigrants et 5 algériens, dont 2 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle des Amouchas.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales...... .... 500 hect.
vignes .... 41 —
jardins .... 8 —

Bétail : Bœufs.... 45
Moutons et chèvres...... 380
Chevaux et mulets 74

Matériel agricole : Charrues... 18
Autres instruments agricoles 22
Constructions agricoles..... 9

Industrie : Moulins à farine 3

Situation des indigènes........ Sans modification notable.

CHABIA

(*Fermes*)

Créées en 1876.

Superficie .... 1.558 hectares divisés en 22 fermes concédées gratuitement

Origine des terres............ Apposition du séquestre sur le douar Chabia.

Peuplement primitif.......... 3 immigrants et 19 algériens, dont 8 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant et 3 algériens.

Mouvement de la population .... Comptée dans celle de Mesloug..

Situation économique......... *Superficies complantées* en céréales .... 450 hect.
jardins............... 20 —

Bétail : Bœufs..................... 300
Moutons et chèvres......... 1.500
Chevaux et mulets.......... 150

Observations .... 5 européens seulement exploitent eux-mêmes, les autres louent aux indigènes.

HARMELIA

(*Fermes*)

Créées en 1877.

Superficie .... 296 hectares divisés en 2 fermes concédées gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 1 immigrant et 1 algérien, dont 1 algérien est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 1 algérien.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Mesloug.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 150 hect.

Bétail : Bœufs 100
Moutons et chèvres.......... 500
Chevaux et mulets.......... 100

Matériel agricole : charrues........... 5
Autres intruments agricoles. 5

Situation des indigènes......... Ils louent l'une des fermes. Leur situation n'a pas subi de modification appréciable.

EL-ACHIR

Créé en 1878. — Agrandi en 1893.

Superficie	primitive	3.030 hect.
	agrandissement	563 —
	Total	3.593 hect.

divisés en 27 concessions agricoles, 1 lot industriel et 11 lots de ferme, dont 5 concessions agricoles, 1 lot industriel et 4 lot de ferme formés lors de l'agrandissement.

Origine des terres............ Les terres qui ont servi à la création et à l'agrandissement sont situées dans le douar-commune Sennada, et ont toutes été prélevées sur les biens séquestrés de l'ancienne tribu des Hachem à la suite de l'insurrection de 1871, sauf 13 hectares qui ont été laissés aux propriétaires qui les détenaient.

Dépenses d'installation......... 48.000 francs.

Peuplement primitif.......... 13 immigrants et 26 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 1 immigrant, 6 algériens et 5 indigènes.

Mouvement de la population..... 72 habitants en 1881, 277 habitants en 1901, dont 78 français, 2 étrangers, et 197 indigènes musulmans.

Naissances.................... De 1885 à 1901........... 113.

Décès........................ id. .... 81.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales..

en céréales	2.800 hect.
vignes	5 —
jardins (cultures maraîchères)	2 —

Bétail :

Bœufs	40
Moutons et chèvres	500
Chevaux et mulets	100

Matériel agricole : Charrues...........	30	valant	6.000 fr.
Autres instruments agricoles.	15	—	19.000 —
Constructions agricoles......	38	—	150.000 —
Industrie : Moulins à farine..	2	—	20.000 —

Observations générales........ Après une série de mauvaises années qui ont amené le départ de la majorité des attributaires primitifs, le centre se relève ; les détenteurs actuels sont dans une bonne situation.

Situation des indigènes......... En contact avec les européens, les indigènes adoptent peu à peu les procédés modernes de culture et en retirent de sérieux bénéfices. Leur cheptel s'est augmenté, comprenant 13.588 têtes de bétail, au lieu de 10.601 en 1878.

Ils cultivent davantage, 234 charrues au lieu de 200. Enfin, leur population est passée de 2.408 à 2.622 habitants.

Cinq indigènes ont acquis, dans le périmètre de colonisation, neuf concessions formant ensemble 485 hectares.

CEREZ

Créé en 1877 sous le nom de *Bel-Imour*.

Superficie	3.284 hectares divisés en 28 concessions agricoles et 2 lots de ferme.
Origine des terres	Prélèvement sur les biens séquestrés de l'ancienne tribu des Hachem.
Dépenses d'installation	111.900 francs.
Peuplement primitif	18 immigrants et 12 algériens, sur lesquels 3 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 3 algériens et 2 indigènes.
Mouvement de la population	81 habitants en 1881, 86 habitants en 1901 dont 84 français et 2 étrangers.
Naissances	De 1878 à 1901... 53.
Décès	id. .. 43.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales (1)............ 850 hect. vignes .... 31 — jardins (cultures maraîchères et arbustives) . 18 — *Bétail :* Bœufs .... 420 Moutons et chèvres ...... 2.480 Chevaux et mulets 85

(1) Y compris le territoire du hameau de Chénia.

Matériel agricole :	Charrues............	24	
	Autres instruments agricoles.	56	
	Constructions agricoles......	12	
Industrie :	Moulins à farine.............	2 valant	30.000fr.

Observations générales......... Débuts très malheureux : sur les 30 concessionnaires primitifs, il n'en est resté que 6.

Tous les autres ont disparu, décimés ou chassés par les fièvres. L'emplacement du village, mal choisi, est situé dans un bas-fond entre deux bras de rivière.

A la maladie sont venues s'ajouter la sécheresse et l'invasion des sauterelles qui ont achevé la ruine des colons. Des travaux d'assainissement ont été effectués et sous leur action l'état sanitaire s'est amélioré.

Les colons actuels sont dans une aisance relative, grâce à leur travail, et à l'amélioration générale des procédés de culture.

Situation des indigènes......... Deux indigènes ont acquis trois concessions formant 178 hectares.

CHÉNIA

Créé en 1878.

Superficie.	1.015 hectares divisés en 8 concessions agricoles et 1 lot de ferme.
Origine des terres	Proviennent du séquestre appliqué sur les biens de l'ancienne tribu des Hachem.
Dépenses d'installation	14.000 francs.
Peuplement primitif	4 immigrants et 5 algériens, sur lesquels 1 immigrant est resté en possession.
Eléments nouveaux	1 immigrant, 1 algérien et 1 étranger.
Mouvement de la population	31 habitants en 1881, 25 habitants en 1901.
Naissances	De 1878 à 1901 ... 14.
Décès	id. ... 6.
Mouvement de la population	Comprise dans celle du centre de Cérez.
Observations générales	Simple hameau formant une annexe du territoire de Cérez. De tous les concessionnaires primitifs, il n'en est resté qu'un seul. Ceux qui possèdent actuellement les terres de Chénia sont dans une situation relativement bonne.
Situation des indigènes	La même que pour Cérez, et les autres centres de la commune mixte des Maâdid.

KERRATA

Créé en 1878.

Superficie........ .... 1.651 hectares divisés en 13 concessions agricoles, 3 lots industriels et 5 lots de ferme.

Origine des terres............ Proviennent du séquestre appliqué sur les biens des douars-communes Beni-Meraï et Djermouna, sauf 70 hectares qui ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation......... 92.700 francs.

Peuplement primitif........... 2 immigrants et 19 algériens, sur lesquels 1 immigrant et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 4 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... 113 habitants en 1881, 429 habitants en 1901, dont 223 français, 9 étrangers, et 197 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1878 à 1901... 137.

Décès....................... id. ... 76.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 400 hect
vignes................... 7 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 7 —

Bétail : Bœufs................... 40
Moutons et chèvres....... 349
Chevaux et mulets........ 100

Matériel agricole : Charrues............ 20
Autres instruments agricoles.. 30
Constructions agricoles...... 27

Industrie : Moulins à farine 3

Observations générales......... Situé entre Bougie et Sétif, à l'entrée des gorges du Chabet-el-Akra, le centre de Kerrata s'est plutôt développé comme centre industriel et commercial, que comme centre agricole.

L'industrie des câpres, la minoterie et un mouvement important de voyageurs pendant la saison d'hiver, lui assurent une certaine prospérité.

Situation des indigènes........ La création du centre a facilité les transactions, et fourni des débouchés aux producteurs locaux.

Un indigène a acquis un lot de 92 hectares.

TIZI-N'BÉCHAR ET TAKITOUNT

Créé en 1878. — Agrandi en 1881.

Superficie ....
primitive .... 93 hect.
agrandissement .... 249 —
Total..... 342 hect.
divisés en 9 concessions agricoles dont quatre formées lors de la création.

Origine des terres............. 93 hectares proviennent du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Takitount. 249 hectares ont été acquis par voie d'échange, après expropriation amiable. Les indigènes reçurent en compensation 235 hect. 63 de terrains séquestrés sur le douar Merouacha, et un européen une somme de 5.076 francs pour 1 hect. 43 qui lui appartenait.

Dépenses d'installation......... 29.100 francs.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 6 algériens, dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens.

Mouvement de la population .... 39 habitants en 1881, 15 habitants en 1901, tous français.

Naissances.................... De 1878 à 1901... 13.

Décès........................ id. ... 7.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.. .... 85 hect.
vignes................. 9 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 2 —

Bétail : Bœufs...................... 23
Moutons et chèvres........... 100
Chevaux et mulets............ 32

Matériel agricole : Charrues............ 4
Autres instruments agricoles. 5
Constructions agricoles...... 5

Observations générales.. ...... Tizi-N'bechar avait été créé comme hameau routier entre Sétif et Bougie. Tous les premiers attributaires ont disparu. Les terres sont de bonne qualité, le pays sain, mais les débouchés étaient lointains et le peuplement faible. Une seule famille est restée et a réussi.

AMOUCHA

Créé en 1878.

Superficie	1.983 hectares divisés en 20 concessions agricoles, 4 lots industriels et 7 lots de ferme.
Origine des terres	Prélèvement sur les biens séquestrés des douars-communes Takitount, Guergour et Mentano.
Dépenses d'installation	64 500 francs.
Peuplement primitif	17 immigrants et 14 algériens, sur lesquels 7 immigrants et 3 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants, 12 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	112 habitants en 1881, 105 en 1901, dont 103 français et 2 étrangers.
Naissances	De 1878 à 1901... 87.
Décès	id. ... 66.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales... 1.000 hect. vignes... 70 — jardins (cultures maraîchères et arbustives). 20 — *Bétail :* Bœufs... 120 Moutons et chèvres... 600 Chevaux et mulets... 150 *Matériel agricole :* Charrues... 103 Autres instruments agricoles. 70 Constructions agricoles... 70 *Industrie :* Moulins à farine... 4



Observations générales. . . . .

Centre en voie de dépérissement.

L'échec du peuplement primitif tient à l'inexpérience des colons, à l'insuffisance de leurs ressources pécuniaires et aussi à l'insalubrité du territoire.

Situé sur les bords des Oueds Adouan et Djelfa, le village se trouve dans un bas-fond, exposé à la fièvre dans les années pluvieuses.

Les quelques colons qui restent ont réuni les lots de ceux qui ont disparu et travaillent sérieusement ; ils sont dans une bonne situation.

Il en est de même des détenteurs des lots de fermes.

Situation des indigènes. . . . .

La création du centre a procuré du travail à nombre d'indigènes de la région. L'exemple des colons les a amenés, d'autre part, à améliorer leurs procédés de culture, à employer la charrue française et à tirer parti des fourrages qu'ils laissaient perdre.

Un indigène a acquis une concession de 44 hectares.

AÏN-MELSA

(*Fermes*)

Créées en 1879.

Superficie.................... 1.105 hectares divisés en 12 fermes concédées gratuitement.

Origine des terres............ Apposition du séquestre sur le douar Ouled-Si-Ali.

Peuplement primitif........... 3 immigrants et 9 algériens, dont 3 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 2 immigrants et 3 indigènes.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle d'Aïn-Arnat.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives) 2 —

Bétail : Bœufs.......................... 15
Moutons et chèvres............. 350
Chevaux et mulets.............. 30

Matériel agricole : Charrues.......... 6
Autres instruments agricoles. 5

Situation des indigènes........ Ils continuent à avoir la jouissance, par voie de location, de la plus grande partie des terres

TACHOUDA

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie.................... 126 hectares divisés en 2 lots de ferme concédés gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 2 algériens, dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 2 algériens.



Mouvement de la population..... Comptée dans Navarin.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales................ 102 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives) .. 1 —

Bétail : Bœufs.................... 56
Moutons et chèvres...... 280
Chevaux et mulets...... 17

Matériel agricole : Charrues............ 2
Constructions agricoles....... 2

Observations................. Les propriétaires actuels des 2 fermes n'y résident pas et ne les exploitent pas. Ils les louent, l'un à des européens, l'autre à des indigènes.

EL-BAHIRA

(*Fermes*)

Créées en 1880.

Superficie................... 99 hectares divisés en 2 lots de ferme concédés gratuitement.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 2 algériens, dont 1 est resté en possession et a acheté l'autre lot.

Mouvement de la population..... En 1880 (comptée dans celle de Guellal) : 4 habitants en 1901, dont 2 français et 2 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 98 hect.
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 1 —

Bétail : Bœufs.................... 10
Moutons et chèvres....... 30

Matériel agricole : Charrues............ 3
Autres instruments agricoles.. 3

Industrie : 1 moulin à farine.

Situation des indigènes .... Leur situation s'est grandement améliorée, ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	1880	1905
Population	1.503	3.531
Bœufs	411	349
Moutons et chèvres	13.728	18.590
Chevaux, mulets, ânes, chevaux.	715	940

MACDONALD

Créé en 1881 sous le nom d'*Aïn-Abd-el-Bey*.

Superficie.................... 3.933 hectares divisés en 16 concessions agricoles et 14 lots de ferme.

Origine des terres............ Séquestre appliqué sur les biens des douars-communes Ghezala et Malha. 811 hectares ont été donnés en compensation aux exemptés du séquestre. 191 hectares ont été laissés aux propriétaires qui les détenaient. Le restant, 2.931 hectares, a été affecté aux besoins de la colonisation. Sur ces 2.931 hectares, il a été distrait 392 hectares qui ont servi à compléter des agrandissements donnés aux colons de Faucigny.

Dépenses d'installation......... 19.700 francs.

Peuplement primitif.......... 8 immigrants et 22 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux........... 8 algériens.

Mouvement de la population..... 40 habitants en 1881, 81 habitants en 1901, dont 74 français et 7 étrangers.

Naissances.................. De 1885 à 1901... 35.

Décès....................... id. ... 18.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 1.200 hect.
vignes................. 5 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives . 3 —

Bétail : Bœufs.................. 120
Moutons et chèvres...... 850
Chevaux et mulets...... 64

Matériel agricole : Charrues............ 15
Autres machines agricoles... 60
Constructions agricoles...... 25

Industrie : Moulins à farine... .... 2 valant 36.000 fr.

Observations générales......... Les deux tiers des familles installées à Macdonald ont disparu. Les terres sont de qualité médiocre et le peuplement n'était pas très bon.

Quelques colons parmi les restants ou les nouveaux venus, sont aujourd'hui dans l'aisance. Ils ont suffisamment agrandi leurs attributions pour pouvoir faire de l'élevage.

Situation des indigènes.... .... La situation des indigènes s'est améliorée. Leur cheptel et l'étendue de leurs cultures ont augmenté de près d'un tiers. Leur population a par contre diminué, 2,053 habitants en 1901 contre 2.327 en 1881.

HAMMAM-BIR-BOU-SADIA

(*Fermes*)

Créées en 1881.

Superficie.................... 2.443 hectares divisés en 20 lots de ferme vendus aux enchères.

Origine des terres............ Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 20 algériens, dont 10 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 algériens et 1 indigène.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 300 hect.

Bétail : Bœufs 10
Moutons et chèvres....... 300
Chevaux et mulets 30

Matériel agricole : Charrues........... 5
Autres instruments agricoles.... 3

LECOURBE

Créé en 1881 sous le nom d'*Ouled-Agla*.

Superficie........ .... 3.142 hectares divisés en 45 concessions agricoles et 5 lots de ferme.

Origine des terres............ Proviennent de terrains séquestrés sur les biens des Oulad-Mokran et sur ceux des douars-communes Zgueur et Oulad-Agla, sauf 18 hectares qui ont été laissés à leurs propriétaires.

Dépenses d'installation......... 108.700 francs.

Peuplement primitif........... 26 immigrants et 24 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 6 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux .... 8 algériens, 1 étranger et 2 indigènes.

Mouvement de la population..... 63 habitants en 1881, 95 habitants en 1901, dont 82 français et 13 étrangers.

Naissances.................. De 1881 à 1901... 81.

Décès....................... Id. ... 55.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales .... 530 hect.
vignes .... 62 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)....... 63 —

Bétail : Bœufs.................... 100
Moutons et chèvres 1.500
Chevaux et mulets........ 77

Matériel agricole : Charrues 24
Autres instruments agricoles.. 72
Constructions agricoles........ 53

Industrie : Moulins à farine............. 4 valant 72.000 fr.

Observations générales......... Les deux tiers des premiers colons ont disparu dans la période de début que la fièvre et les mauvaises récoltes ont faite particulièrement pénible. Il n'y a plus aujourd'hui que 25 familles installées, au lieu de 50 que comportait le peuplement primitif.

Mais, grâce à l'étendue des terres irrigables, ces familles sont toutes aujourd'hui dans une certaine aisance.

D'année en année, elles étendent leurs cultures, céréales, vignes, pommes de terre, et font avec profit de l'élevage. La situation sanitaire s'est bien améliorée en raison des plantations et des travaux d'assainissement.

On peut aujourd'hui considérer Lecourbe comme un des centres les plus prospères de la commune mixte des Maâdid.

Situation des indigènes.........

La situation des indigènes du douar Zgueur n'a fait que s'améliorer depuis la création de Lecourbe.

Le nombre des habitants de ce douar est passé de 939 à 2.462. Le cheptel a plus que doublé, passant de 4.552 têtes de bétail au chiffre de 10.148. Les cultures sont restées à peu près stationnaires ; mais les rendements se sont sensiblement améliorés.

Deux indigènes ont acheté 3 concessions ayant ensemble 136 hectares.

BORDJ-R'DIR

Créé en 1881.

Superficie	3.128 hectares divisés en 40 concessions agricoles, 5 lots industriels et 3 lots de ferme.
Origine des terres............	Proviennent du séquestre appliqué sur les biens du douar-commune Oued-Ksob.
Dépenses d'installation.........	201.700 francs.
Peuplement primitif...........	27 immigrants et 21 algériens, sur lesquels 5 immigrants et 7 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux......... ..	2 immigrants, 6 algériens et 1 indigène.
Mouvement de la population	171 habitants en 1886, 353 habitants en 1901, dont 131 français, 18 étrangers et 204 indigènes musulmans.
Naissances..................	De 1886 à 1901... 96.
Décès......................	id. ... 62.
Situation économique.........	*Superficies complantées* en céréales................ 1.600 hect. vignes................. 6 — jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 13 — *Bétail* : Bœufs.............. ..... 226 Moutons et chèvres....... 620 Chevaux et mulets........ 93 *Matériel agricole :* Charrues .... 15 Autres instruments agricoles.. 42 Constructions agricoles....... 38 *Industrie :* Moulin à farine .... 1 valant 18.000 fr.
Observations générales.........	Des 48 familles installées à Bordj-R'dir, il n'y en a plus aujourd'hui que 20, en comptant les nouvelles venues. Là, comme ailleurs, les premiers colons ont manqué de ressources pour sup-

porter la période de début qui s'est trouvé coïncider avec une série d'années médiocres.

Aujourd'hui le centre de Bordj-R'dir est dans un état prospère, malgré la diminution de la population. Il existe, sur son territoire, des gisements de phosphates qui ont cessé d'être exploités à la suite de la baisse des prix de vente.

Situation des indigènes .... Sans modification notable.

Un indigène a acquis 5 concessions d'une étendue totale de 100 hectares.

TASSERA

(*Fermes*)

Créées en 1883.

Superficie.................... 397 hectares divisés en 4 lots de ferme qui ont été concédés gratuitement.

Origine des terres............ Application du séquestre sur le douar Sidi-Embarek.

Peuplement primitif........... 4 algériens, dont 2 sont restés en possession.

Mouvement de la population .... Comptée dans Sidi-Embarek.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales .... 350 hect.
vignes................ 2 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives. 10 —

Bétail : Bœufs.................. 50
Moutons et chèvres....... 200
Chevaux et mulets........ 30

Matériel agricole : Charrues 8
Autres instruments agricoles 3
Constructions agricoles..... 4 valant 50.000 fr.

Industrie : Moulins à farine 2

Situation des indigènes......... Leur situation s'est améliorée depuis la création des fermes.

Leur population est passée du chiffre de 2.098 en 1888, à celui de 5.337 en 1905.

On constate aussi une forte augmentation de leur cheptel et des surfaces qu'ils cultivent :

	1883	1905
Bœufs	46	320
Moutons et chèvres	3.120	16.000
Chevaux, mulets, ânes	196	827
Nombre de charrues cultivées	93	220

BIR-HADDADA

(Fermes)

Créées en 1885.

Superficie .... 1.143 hectares divisés en 8 fermes vendues aux enchères.

Origine des terres............ Apposition du séquestre sur le douar Bir-Haddada.

Peuplement primitif........... 6 algériens, dont aucun n'est resté en possession.

Eléments nouveaux............ 4 indigènes.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Colbert en 1886 et 1 français en 1901.

Tout le territoire est passé, soit par voie d'acquisition, soit par voie de location, entre les mains des indigènes.

HACHEM

(*Fermes*)

Créées en 1886.

Superficie	7.901 hectares divisés en partie en 29 fermes vendues aux enchères.			
Origine des terres	Apposition du séquestre sur le douar Medjana.			
Peuplement primitif	29 algériens dont 13 sont restés en possession.			
Eléments nouveaux	2 algériens, 2 étrangers et 8 indigènes.			
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales	1.800 hect.		
	vignes	10 —		
	jardins (cultures maraîchères et arbustives	2 —		
	Bétail : Bœufs	1.500		
	Moutons et chèvres	1.500		
	Chevaux et mulets	150		
	Matériel agricole : Charrues	25		
	Autres instruments agricoles	6		
	Constructions agricoles	20	valant	150.000 fr.
	Industrie : Moulins à farine	3		

Situation des indigènes .... Leur situation s'est améliorée ; ils ont perfectionné, à l'exemple des européens, leurs procédés de culture et obtiennent de leurs terres un meilleur rendement.

Leur population est passée du chiffre de 2.408 habitants en 1886, à celui de 2.622 en 1901.

Leur cheptel s'est également augmenté et ils cultivent un plus grand nombre de charrues : 234 au lieu de 200.

HAMMAM-DEHEMCHA

(*Fermes*)

Créées en 1887.

Superficie.......... 465 hectares divisés en 4 lots de ferme vendus aux enchères.

Origine des terres............. Terres domaniales.

Peuplement primitif........... 2 algériens dont 1 est resté en possession.

Mouvement de la population.... En 1891 (comptée dans celle de Sillègue), 13 habitants en 1901, dont 7 français et 6 étrangers.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales............... 454 hect.
vignes.................. 5 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives).. 6 —

Bétail : Bœufs 54
Moutons et chèvres....... 830
Chevaux et mulets 117

Matériel agricole : Charrues............ 17
Autres instruments agricoles 12
Constructions agricoles..... 5

Industrie : Moulin à farine............ 1

OULED-KHELLOUF

(*Fermes*)

Créées en 1888.

Superficie..................... 52 hectares ayant servi à former une ferme qui a été vendue aux enchères.

Origine des terres............. Apposition du séquestre sur le douar Mekarta.

Peuplement primitif........... 1 algérien qui est resté en possession.

Observations .... Le seul lot formé est loué à des indigènes.

BORDJ-BOU-ARRÉRIDJ

Agrandi en 1881 et en 1890.

Superficie .... du premier agrandissement... .... 2.640 hect.
du second id. .... 597 —
Total..... 3.237 —
divisés en 46 concessions agricoles et 5 lots industriels. Les terrains de l'agrandissement ont servi à former neuf lots complémentaires et neuf concessions nouvelles.

Origine des terres............ Provenant du séquestre appliqué sur l'ancienne tribu des Hachem sauf 160 hectares acquis amiablement par voie d'échange avec les indigènes du douar-commune du Bordj-Oriental.

Peuplement primitif........... 14 immigrants et 37 algériens, sur lesquels 2 immigrants et 10 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 immigrant, 11 algériens, 2 étrangers et 5 indigènes.

Mouvement de la population .... 2.364 habitants en 1881, 3.184 habitants en 1901, dont 820 français, 93 étrangers et 2.271 indigènes musulmans.

Naissances.................. De 1881 à 1901... 917 } fractions indigènes comprises.
Décès...................... id. ... 707 }

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales.............. 1 352 hect.
vignes.................. 3 —
jardins .... 6 —

Bétail : Bœufs.................. 133
Moutons et chèvres....... 2.680
Chevaux et mulets 280

Matériel agricole : Charrues........... 275 valant 64.000 fr.
Autres instruments agricoles.. 417 — 77.000 —
Constructions agricoles....... 25 — 250 000 —

Industrie : Moulins à farine............. 4 — 80.000 —

Observations générales......... Bordj-bou-Arréridj a été constitué antérieurement à 1871, comme poste militaire pour la surveillance de toute la région de la Medjana.
A cette époque, il prit une certaine expansion comme centre commercial et industriel. Plus tard, on le dota d'un périmètre de colonisation.
La contenance actuelle de son territoire, y compris les deux agrandissements, est de 6.373 hectares. Centre important et en voie de développement.

Situation des indigènes .... Pas d'effet appréciable sur les indigènes. Cinq d'entre eux ont acquis, dans le périmètre de colonisation, des terres représentant une contenance totale de 200 hectares.



PÉRIGOTVILLE

Créé en 1889 sous le nom d'*Aïn-Kebira*.

Superficie	4.298 hectares divisés en 45 concessions agricoles, 3 lots industriels et 9 lots de ferme.
Origine des terres	2.208 hectares (azels Bou-Enghazen et Sidi-Ali-ben-Taz) appartenaient à l'Etat. 1.900 hectares provenaient du séquestre appliqué sur les biens de l'ancienne tribu des Dehemcha. 187 hectares ont été acquis à l'amiable par voie d'échange, et 3 hectares constituaient une propriété privée à laquelle il n'a pas été touché.
Dépenses d'installation	377.100 francs.
Peuplement primitif	18 immigrants et 39 algériens, sur lesquels 16 immigrants et 20 algériens sont restés en possession.
Eléments nouveaux	2 immigrants et 9 algériens.
Mouvement de la population	244 habitants en 1891, 490 habitants en 1901, dont 247 français, 236 indigènes musulmans et 7 étrangers.
Naissances	De 1890 à 1901... 86.
Décès	id. ... 52.
Situation économique	*Superficies complantées* en céréales ... 1.100 hect.; vignes ... 10 —; en jardins (cultures maraîchères et arbustives) 12 — *Bétail :* Bœufs ... 140; Moutons et chèvres ... 700; Chevaux et mulets ... 191 *Matériel agricole :* Charrues ... 130; Autres instruments agricoles ... 80; Constructions agricoles ... 80
Observations générales	Situé dans la partie la plus fertile des Dehemcha, pourvu d'eaux abondantes, bien peuplé, le centre a prospéré. Belles cultures de céréales. Un peu de vigne et quelques cultures maraîchères. Les colons sont en bonne situation. Le siège de la commune mixte de Takitount y a été transféré : c'est un élément appréciable de développement.
Situation des indigènes	Il y a eu chez les indigènes diminution dans le cheptel et dans les labours, mais, en compensation, ils ont trouvé chez les colons du travail qui contribue à leur bien-être. De plus, beaucoup d'entre eux ont adopté nos instruments agricoles, ce qui a sensiblement augmenté les rendements de leurs terres. Ils paraissent avoir, dans l'ensemble, plutôt gagné que perdu.

COLBERT

Créé en 1891 sous le nom d'*Aïn-Oulmen*.

Superficie.................... 921 hectares divisés en 20 concessions agricoles.

Origine des terres........ .... Prélèvement sur les biens indivis entre l'Etat (461 hect.) et les douars-communes Frikat et Ouled-Si-Ahmed (460 hect.). Les indigènes de ces douars-communes reçurent, après expropriation amiable, des compensations territoriales.

Dépenses d'installation......... 72.600 francs.

Peuplement primitif........... 11 immigrants et 9 algériens, sur lesquels 11 immigrants et 5 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 3 algériens.

Mouvement de la population..... 105 habitants en 1891, 267 habitants en 1901, dont 160 français, 96 indigènes et 11 étrangers.

Naissances.................... De 1891 à 1901... 64.

Décès....................... id. ... 40.

Situation économique..........

Superficies complantées en céréales............... 750 hect.
vignes................. 1 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives). 12 —

Bétail : Bœufs.................... 150
Moutons et chèvres......... 500
Chevaux et mulets......... 120

Matériel agricole : Charrues............ 30 valant 6.000 fr.
Autres instruments agricoles..... 40 — 8.000 —
Constructions agricoles......... 25 — 100.000 —

Industrie : Moulins à farine........... 2 — 20.000 —

Observations générales......... Les colons sont encore aux prises avec les difficultés du début. Le peuplement n'était pas excellent ; beaucoup d'attributaires louent encore une partie de leurs terres aux indigènes.

Colbert est le centre de la commune-mixte des Rhiras, ce qui donne au centre une vitalité spéciale.

Un marché très important où il se fait un grand mouvement de céréales, de bestiaux, laines, volailles, figues, dattes, etc., a contribué, de son côté, à la fortune de la région.

Situation des indigènes......... La création de Colbert a permis à beaucoup d'indigènes de s'employer chez les colons comme ouvriers agricoles ou khammès.

Leur situation économique s'est plutôt améliorée ; leur cheptel a une tendance marquée à s'accroître : de 23.137 têtes de bétail en 1891, il est passé aujourd'hui à 32.935 têtes.



AÏN-DEFLA

(*Fermes*)

Créées en 1891.

Superficie........................ 1.046 hectares divisés en 9 lots vendus aux enchères.

Origine des terres............. Apposition du séquestre sur le douar M'zita.

Peuplement primitif........... 9 algériens dont 6 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 1 indigène.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Mansoura.

Observations.................. Les terres sont exploitées indirectement par des locataires européens ou indigènes.

Situation des indigènes........ Malgré le prélèvement fait sur leurs terres à la suite du séquestre, la situation des indigènes s'est améliorée, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	En 1891	En 1901
Population	2.095	2 177
Bœufs	130	152
Moutons et chèvres	9.733	13.104
Chevaux, mulets, ânes	435	465
Charrues cultivées	162	142

TENIET-EL-KHEMIS

(*Fermes*)

Créées en 1891.

Superficie........................ 1.799 hectares divisés en 17 fermes vendues aux enchères.

Origine des terres............. Apposition du séquestre sur le douar Medjana.

Dépenses d'installation......... 27.500 francs.

Peuplement primitif........... 17 algériens, dont 12 sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 algériens et 1 indigène.

Mouvement de la population..... Comptée dans celle de Medjana.

Observations.................. Aucun européen n'exploite directement ses terres.

Situation des indigènes......... Leur situation s'est améliorée ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

Leur population s'est élevée du chiffre de 2.408 habitants en 1891, à celui de 2.622 en 1901.

Leur cheptel et l'étendue de leurs cultures ont également augmenté.

TOCQUEVILLE

Créé en 1892 sous le nom de *Ras-el-Oued*.

Superficie.................... 9.774 hectares divisés en 25 concessions agricoles et 83 lots de ferme, qui ont été vendus aux enchères.

Origine des terres............ Prélèvement sur les terrains séquestrés des douars-communes Aïn-Titest, Ouled-Abdelouahad et Blad-Larbaâ. Des propriétés particulières d'une contenance de 200 hectares, sont enclavées dans le périmètre de colonisation

Dépenses d'installation......... 336.900 francs.

Peuplement primitif........... 24 immigrants et 84 algériens, sur lesquels 10 immigrants et 51 algériens sont restés en possession.

Eléments nouveaux............ 4 immigrants, 12 algériens et 2 indigènes.

Mouvement de la population.... 343 habitants en 1896, 755 habitants en 1901, dont 327 français 358 indigènes et 70 étrangers.

Naissances.................... De 1892 à 1901... 107.

Décès....................... — ... 79.

Situation économique.......... *Superficies complantées* en céréales ... . 6.000 hect.

Superficies complantées en céréales			6.000 hect.
vignes			10 —
jardins (cultures maraîchères et arbustives)			28 —
Bétail : Bœufs	500		
Moutons et chèvres	6.000		
Chevaux et mulets	325		
Matériel agricole : Charrues	88	valant	26.000 fr.
Autres instruments agricoles	140	—	65.000 —
Constructions	80	—	500.000 —
Industrie : Moulins à farine	4	—	50.000 —

Observations générales......... Le centre semble sortir de la crise des débuts, avec un déchet relativement fort du côté des acheteurs de fermes, presque tous algériens ; le lotissement avait d'ailleurs assez mal réparti les bonnes terres, et certaines des propriétés mises en vente étaient assez médiocres.

Situation des indigènes........ Population : elle est passée de 3.948 à 4.464 âmes.
Cheptel : 11.000 têtes en 1891, 15,000 en 1901.
Mêmes observations que pour Colbert.

ERRATA ET ADDENDA

ges

14. PALESTRO .... Superficie. — Ajouter : 4 *lots industriels.*

25. THIERS .... Origine des terres. — Lire *Beni-Maned* au lieu de Beni-Menade.

33. DESAIX .... Mouvement de la population. — Lire **342** habitants en 1901 au lieu de 341.

39. BERTVILLE .... Superficie. — Lire divisés en **34** concessions agricoles, 6 lots industriels et 9 lots de ferme, dont 6 concessions agricoles formés lors de l'agrandissement ; au lieu de : divisés en 36 concessions agricoles, 4 lots industriels et 9 lots de ferme.

41. MARCEAU........... Mouvement de la population. — Lire 121 *étrangers* au lieu de 121 indigènes musulmans.

43. VILLEBOURG .... Origine des terres. — Lire 1° **564** hectares au lieu de 1° 364 hectares.

45. MAILLOT............ Lire *Souk el-Tleta* au lieu de Souk-el-Tlelat.

47. ABOUTVILLE .... Dernière ligne. — Lire Sidi-*Zouïka* et *Aïn*-Tiziret au lieu de Sidi-Gouïka et Tiziret.

56. BEN-CHICAO .... Éléments nouveaux. — Lire **1** immigrant au lieu de 7 immigrants.

55. HAMMAM-RIGHA...... Peuplement primitif. — Lire **22** algériens sur lesquels **8** sont restés en possession, au lieu de 7 algériens sur lesquels 6 sont restés en possession.

Éléments nouveaux. — Lire **1** *immigrant*, **14** *algériens*, **4** *étrangers*, **1** *indigène musulman*, au lieu de 2 immigrants et 16 algériens.

67. ROUINA .... Lire créé en **1879** au lieu de 1876.

68. LITTRÉ............ Peuplement primitif. — Lire **29** algériens au lieu de 24.

Mouvement de la population. — Lire **185** habitants en 1881 et **187** habitants en 1901 au lieu de 187 en 1887 et 184 en 1901.

73. MARGUERITTE....... Lire créé en **1884** au lieu de 1881.

86. OUED-FODDA........ Superficie. — Lire **20** *concessions agricoles* pour l'agrandissement, au lieu de 20 concessions agricoles et 7 lots industriels.

87. CHARON............ Éléments nouveaux. — Lire **17** algériens au lieu de 19.

88. WARNIER .... Éléments nouveaux. — Lire **1** immigrant au lieu de 4.

89. LES TROIS PALMIERS. Origine des terres. — Lire **47.359** h. **93** c. au lieu de 45.359 h. 93 c.

90. WATTIGNIES.... ... Mouvement de la population. — Lire **109** habitants en 1901 au lieu de 186.

91. VAUBAN............ Peuplement primitif. — Lire **11** algériens restés en possession, au lieu de 2 algériens.

Éléments nouveaux. — Lire **12** algériens au lieu de 9.

92. CAVAIGNAC .... Lire créé sous le nom de *Beni-Tamou* au lieu de Beni-Madoun.

Superficie. — Lire **1523** hectares au lieu de 1583 hectares.

94. CARNOT............ Origine des terres. — Lire douar-commune de *Tharia* au lieu de Charia.

Lire **1439** hectares sur celui de *Chemela* au lieu de sur celui de Chemba.

95. FLATTERS.......... Mouvement de la population. — Lire **232** habitants au lieu de 233.

96. LAMARTINE......... Superficie. — Lire **16** concessions agricoles formées lors de l'agrandissement au lieu de 17.

97. RABELAIS .... Origine des terres. — Lire douar-commune de *M'chaïa* au lieu de M'Ghaïa.

01. BORDJ-MÉNAÏEL ..... Éléments nouveaux. — Lire **13** indigènes au lieu de 10.

10. DRA-EL-MIZAN ...... Origine des terres. — Lire *Nezlioua* au lieu de Mezlioua.

13. KOUANIN........... Mouvement de la population. — Lire 350 habitants en **1881** au lieu de 1891.

15. BEAUPRÊTRE........ Origine des terres. — Lire douar *Nezlioua* au lieu de Mezlioua.

16. AOMAR............. Origine des terres. — Lire *Nezlioua* au lieu de Mezlioua.

20. BENI-SLYEM .... Peuplement primitif. — Lire sur lesquels 2 *algériens* sont restés en possession au lieu de 2 immigrants.

Pages

125. MEKLA............. Origine des terres. — Lire **1493** hectares au lieu de 1413 hectares.

126. CAMP-DU-MARÉCHAL.. Origine des terres. — Lire *Sidi-Naman* au lieu de Sidi-Namam.

131. TAMDA............. Le § concernant la superficie doit être modifié ainsi :

Superficie. — Territoire primitif.. 665 hect.

Agrandissement.. 292 —

TOTAL................. 957 hect.

divisés en 30 concessions agricoles et 5 lots industriels dont 10 concessions agricol- formées lors de l'agrandissement.

133. BEN-N'CHOUD....... Lire créé en **1856**. *Agrandi en* **1887**, au lieu de créé en 1887.

142. AÏN-FEKAN......... Lire agrandi en **1894** au lieu de 1874.

Superficie. — Lire agrandissement : **400** hectares : Total : **2538** hectares au lieu de agrandissement 280 hectares : Total : 2418 hectares. Ajouter 18 concessions agricoles ont été formées lors de l'agrandissement.

144. NAZREG........... Lire *Neȥreg* au lieu de Nazreg.

Peuplement primitif. — Lire **23** immigrants au lieu de 21.

152. PALIKAO........... Lire *Agrandi en* **1874** au lieu de 1872.

160. THIERSVILLE........ Origine des terres. — Ajouter *par voie d'expropriation* après elles ont été prélevées.

162. AÏN-FARÈS.......... Origine des terres. — Lire elles ont été acquises au prix de **38.000** francs au lieu de 38.888 francs.

Dernière ligne du paragraphe lire **138** h. au lieu de 178 h.

172. FRENDA............ Lire *Centre urbain créé en* **1884** et transformé en **1894** en centre agricole européen, au lieu de transformé en 1884 en centre agricole européen.

175. MENDEZ........... Situation des indigènes. — Lire *Ouled-Rafa* au lieu de Ouled-Raja.

179. CASSAIGNE.......... Origine des terres. — Ajouter *Domaine public* **22** *hectares*.

182. RENAULT........... Origine des terres. — Lire moyennant le prix principal de **122.090** francs au lieu de 22.000 francs

184. ZEMMORA........... Superficie. — Lire **10** lots industriels au lieu de 15.

189. INKERMANN......... Superficie. — Lire **27** concessions formées lors de l'agrandissement au lieu de 26.

192. CLINCHANT......... Créé en 1878 sous le nom de « Les Silos ».

Superficie. — Lire **2676** hectares au lieu de 2634.

194. BELLEVUE.......... Lire *Peuplement primitif* au lieu de Dépenses d'installation.

Éléments nouveaux au lieu de Peuplement primitif.

198. PALAT............. Origine des terres. — Lire Ouled-ben-*Affan* au lieu de Ouled-ben-Aflou.

Situation des indigènes. — Dernière ligne lire Ouled-ben-*Affan* au lieu de Ouled-ben-Aflou.

215. ARLAL............. Lire créé en **1876** au lieu de 1874.

207. HAMMAM-BOU-HADJAR. Superficie. — Lire **6** lots de ferme ont été formés lors de la création au lieu de 4.

227. ERRAHEL........... Lire *Er-Rahel* au lieu de Errahel.

234. BOU-KHANÉFIS...... Superficie. — Lire dont **18** formées lors du 2e agrandissement au lieu de lors de l'agrandissement

235. DELIGNY........... Lire créé sous le nom de *Zerouéla* au lieu de Zarouela.

239. SLISSEN........... Origine des terres. — Ajouter *Tribu des Ouled-Balagh* après (Forêt de Slissen).

243. PARMENTIER......... Situation des indigènes. — Lire ancienne tribu des *Ouled-Zeïr* au lieu de Ouled-Jaïr.

257. MAGENTA........... Observations générales. — Lire créé par décret du *6 avril 1858* au lieu de 6 avril 1878.

Situation des indigènes. — Lire par la *tribu* des Ouled-Balagh au lieu de par le douar-commune des Ouled-Balagh.

265. TEKBALET.......... Origine des terres. — Lire provenant du *douar-commune* des Ouled-Sidi-Abdelli au lieu de des douars-communes Ouled-Sidi-el-Abdalli.

Éléments nouveaux. — Lire **7** algériens au lieu de 17.

275. MARHOUM.......... Le centre de Marhoum ayant été rattaché au territoire civil fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Bel-Abbès.

Pages		
277.	Trézel	Le cercle de Tiaret ayant été rattaché au territoire civil, par arrêté du 16 décembre 1905, Trézel dépend aujourd'hui de l'arrondissement de Mostaganem.
287.	Aïn-Igni	Mouvement de la population. — Lire **26** habitants en 1886 au lieu de 57 habitants en 1881.
299.	Morris	Mouvement de la population. — Lire 58 habitants en 1881 au lieu de 51 habitants.
304.	Yusuf	Ajouter sous le nom de Aïn-Assel après « créé en 1887 ».
305.	Lacroix	Lire créé sous le nom de *El-[illegible]ïoun* au lieu de Aïn-Assel.
307.	Le Tarf	Lire *créé en* **1890** au lieu de agrandi en 1890.
319.	Oued-Marsa	Origine des terres. — Ajouter *dont* **114** *hectares de propriétés privées maintenus dans le périmètre du lotissement.*
321.	Strasbourg	Lire créé en **1873** au lieu de 1886.
324.	Sidi-Aïch	Mouvement de la population. — Lire **390** habitants en 1881 au lieu de 113 habitants.
333.	Madala	Lire *Madala* au lieu de Medala.
346.	Sidi-Khalifa	Peuplement primitif. — Lire **6** algériens au lieu de 26 algériens.
348.	El-Malah	Mouvement de la population. — Lire dont **24** français au lieu de 34.
355.	Kef-Beni-Hamza	Peuplement primitif. — Lire *6 immigrants* et 22 algériens au lieu de 22 algériens.
		Éléments nouveaux. — Lire **6** algériens et **5** indigènes au lieu de 6 algériens et 1 indigène.
356.	El-Guitoun	Lire *El-Guitoun* au lieu d'El-Guitoum.
357.	Guettar-el-Aïch	Mouvement de la population — Lire **128** habitants en 1881 au lieu de 1192 habitants.
360.	Dar-el-Fouini	Origine des terres. — Lire 1° **686** hectares au lieu de 786 hectares.
361.	Aïn-Gournat	Superficie. — Lire **2** lots concédés au lieu de 4.
362.	Aïn-Haddada	Superficie. — Lire divisés en **6** fermes au lieu de en 5 fermes.
364.	Aïn-Tinn	Mouvement de la population. — Lire **120** habitants en 1881 au lieu de 807 habitants en 1881 (y compris une partie de la population du douar-commune Serraouïa).
367.	Zeraïa	Mouvement de la population. — Lire **225** habitants en 1881 au lieu de 223 habitants.
370.	Azéba	Mouvement de la population. — Lire **72** habitants en 1881 au lieu de 262 habitants.
374.	Seraghna	Mouvement de la population. — Lire **91** habitants en 1881 au lieu de 328 habitants.
375.	Redjas-el-Ferada	Mouvement de la population. — Lire **134** habitants en 1881 au lieu de 332 habitants.
382.	El-Guerrah	Origine des terres. — Lire tribu *des Segnias* au lieu de tribu des Seguia.
395.	Aïn-Fakroun	Lire créé en **1886** au lieu de 1874.
		Peuplement primitif. — Lire **8** algériens restés en possession au lieu de 18.
397.	Rénier	Lire créé en **1886** au lieu de 1873.
		Origine des terres. — Lire dans l'ancienne tribu des *Sellaoua-Announa* au lieu de Sellaoua-Amoura.
403.	Aïn-Abid	Mouvement de la population. — Lire **477** habitants en 1881 au lieu de 447. Lire **2191** habitants en 1901 au lieu de 1191.
405.	Merthoum-es-Siel	Origines des terres, 2e ligne. — Ajouter *maintenus dans le périmètre du lotissement.*
		Peuplement primitif. — Lire **4** algériens au lieu de 3.
411.	Villars	Mouvement de la population. — Lire **1351** habitants en 1901 au lieu de 1350.
414.	Beni-Addi	Peuplement primitif. — Lire **1** algérien resté en possession au lieu de 5.
416.	Tamatmat	Lire créé en **1894** au lieu de 1874.
		Mouvement de la population. — Au lieu du § inséré dans la notice lire **26** habitants en 1901, dont 23 français et 3 étrangers.
418.	La Robertsau	Origine des terres. — Lire *Tengout* au lieu de Tengount et *Oum-el-Nehal* au lieu de Oum-el-N'chal.
422.	Lannoy	Mouvement de la population. — Lire dont **116** français au lieu de 166.
425.	Sidi-Mesrich	Mouvement de la population. — Lire **134** habitants en 1892 au lieu de 80 habitants en 1886.
426.	Ouled-Messaoud	Lire *peuplement primitif* au lieu de éléments nouveaux.
429.	Oued-Moudjer	Lire *Oued-Moudjer* au lieu de Ouled-Moujer.
		Peuplement primitif. — Lire **4** algériens restés en possession au lieu de 5.

Pages		
431.	Eulma-Maasla......	Ces fermes sont situées dans l'arrondissement de Philippeville et non dans celui de Sétif.
433.	Aïn-Abessa.........	Origine des terres. — Lire *El-Matrona* au lieu de El-Matroua.
		Mouvement de la population. — Lire **308** français en 1901 au lieu de 281.
440.	Bled-ben-Zerègue ..	Lire *Bled-ben-Zerègue* au lieu de Bled-ben-Zeng.
442.	Guellal	Mouvement de la population. — Lire **82** habitants en 1881 au lieu de en 1874.
448.	Sillègue	Peuplement primitif. — Lire **27** algériens au lieu de 28.
450.	Teniet-et-Tin......	Superficie. — Lire **893** hectares au lieu 813.
452.	El-Achir..........	Superficie. — Lire **9** lots de ferme formés lors de l'agrandissement au lieu de 4.
454.	Cérez.............	Lire créé en **1878** au lieu de 1877.
463.	Macdonald.........	Mouvement de la population. — Lire **71** habitants en 1901, tous français, au lieu de 81 habitants 1901, dont 74 français et 7 étrangers.
467.	Bordj-R'dir	Éléments nouveaux. — Lire **6** algériens au lieu de 5.
472.	Bordj-bou-Arréridj..	Superficie. — Ajouter Les terrains de l'agrandissement ont servi à former 9 lots complémentaires 9 concessions nouvelles.

TABLEAUX ANNEXES

I. — Tableau A

Résultats par année de l'œuvre de la colonisation officielle de 1871 à 1895.

II. — Tableau B

Origine des terres.

III. — Tableau C

Allocations budgétaires et dépenses de la Colonisation de 1871 à 1895.

IV. — Tableau D

Résultats ethniques.



TABLEAU A

Résultats par année de l'Œuvre de la Colonisation Officielle

de 1871 à 1895

ANNÉES	AGRANDISSEMENTS de centres anciens		CENTRES NOUVEAUX — Créations		CENTRES NOUVEAUX — Agrandissements		GROUPES de fermes créés		FAMILLES INSTALLÉES			SURFACE totale des territoires (Hectares)	DÉCOMPOSITION DU LOTISSEMENT				
	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de lots formés	Immigrants	Algériens	Total		Nombre de lots agricoles	Nombre de lots de ferme	Nombre de lots industriels	Nombre de lots concédés	Nombre de lots vendus
1871...	»	»	7	255	»	»	»	»	84	171	255	13 476	235	»	20	255	.
1872 ..	5	167	29	1.320	»	»	9	176	709	948	1 657	81 673	1.285	292	86	1.657	»
1873...	4	255	22	1.102	»	»	8	54	522	849	1 371	60.207	1.156	137	118	1.370	1
1874...	3	78	27	1.082	»	»	10	125	636	642	1.278	62.264	959	205	121	1.278	»
1875...	2	48	23	973	»	»	4	105	572	553	1.125	50.553	885	177	64	1.125	»
1876 ..	»	»	15	593	»	»	6	52	286	350	636	31.900	409	102	134	636	»
1877...	3	30	7	235	»	»	6	37	136	166	302	13.621	213	41	48	302	»
1878...	5	61	21	702	1	20	4	27	378	427	805	36.878	635	70	105	804	1
1879...	7	170	6	287	1	33	4	58	271	277	548	23 156	382	71	(3) 95	453	95
1880...	2	101	10	386	3	53	10	56	297	299	596	27.371	425	97	74	521	75
1881...	3	128	18	915	3	38	11	105	509	665	1 171	59.886	869	172	145	1.109	65
1882...	»	»	3	191	»	»	»	»	105	86	191	6.172	174	»	17	147	41
1883 ..	»	»	5	216	2	7	2	18	144	97	241	13.703	205	30	6	211	30
1884 ..	»	»	8	291	»	»	»	»	65	225	290	13.150	210	21	60	217	73
1885...	»	»	1	32	3	65	2	21	39	71	110	7.922	97	21	»	60	50
1886...	1	47	3	152	3	24	1	29	102	148	250	21.166	186	61	5	208	42
1887...	1	8	5	216	2	32	1	4	105	153	258	10.665	217	4	39	178	80
1888...	»	»	3	169	»	»	3	10	62	116	178	6.013	147	10	22	151	27
1889...	2	39	6	302	1	10	»	»	107	234	341	14.073	298	9	44	241	100
1890...	2	9	10	405	2	61	»	»	173	302	475	23 228	443	32	»	470	5
1891. .	1	10	5	162	9	82	3	33	77	204	281	17.732	246	33	8	156	125
1892 ..	1	15	4	265	1	8	2	17	95	210	305	17.273	171	100	34	35	270
1893...	2	11	»	»	1	15	»	»	»	26	26	1.285	16	9	1	»	26
1894. .	2	28	7	280	8	160	3	18	129	350	479	25.578	422	54	10	385	94
1895...	1	7	3	88	3	31	1	4	52	77	129	4 571	100	9	21	107	22
TOTAUX de 1871 à 1895	47 (1)	1.212	248	10.619	43 (2)	639	90	949	5 655	7.646	13.301	643 546	10.385	1.757	1.277	12 076	1.225

(1) Ces agrandissements ont porté sur 37 centres anciens.

(2) Ces agrandissements ont porté sur 39 centres nouveaux.

(3) A partir de 1879 les lots industriels sont vendus de gré à gré contre obligation de bâtir.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement: L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.			ORIGINE DES TERRES — Terres domaniales: biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
	Département d'Alger															
1871	Bordj-Menaïel	C	»	»	2.697	»	»	»	»	»	2.697	85	»	17	102	
1872	Belle-Fontaine	C	»	»	1.252	»	»	»	8	57	1.317	43	»	»	43	
	Félix-Faure	C	»	»	1.130	»	»	620	»	»	1.750	43	3	»	46	
	Zaatra	C	»	»	1.325	»	»	85	»	»	1.410	40	5	»	45	
	Souk-el-Had	C	»	»	1.139	»	»	»	»	»	1 139	40	»	»	40	
	Beni-Amran	C	»	»	789	»	»	»	»	»	789	19	»	»	19	
	Courbet	C	»	»	1.100	»	»	652	»	»	1.752	39	»	8	47	
	Isserbourg	C	»	»	1.764	»	»	»	»	»	1.764	25	16	»	41	
	St-Pierre-St-Paul	A	»	»	708	»	»	»	10	»	718	31	»	»	31	
	Palestro	A	»	»	3.116	»	»	»	»	»	3.116	44	13	4	61	
	Isserville	C	»	»	3 663	»	»	»	»	»	3.663	88	»	2	90	
	Chabet-el-Ameur	C	500	»	1.406	»	»	»	»	»	1.906	42	5	7	54	
	Ouled-Keddache	C	»	»	688	»	»	»	»	»	688	30	»	»	30	
	Bois-Sacré	C	»	»	2.486	»	»	»	»	»	2.486	65	»	»	65	
	Rébeval	A	»	»	1.141	»	»	»	»	»	1.141	40	»	»	40	
	Totaux		500	»	21.707	»	»	1.357	18	57	23 639	589	42	21	652	
1873	Alma	A	»	»	1.106	»	»	400	»	»	1.506	49	»	5	54	
	Ménerville	C	»	»	1.090	»	»	»	70	64	1.224	32	»	»	32	
	Gouraya	C	»	»	1.865	»	»	»	»	»	1.865	34	»	18	52	
	Bouïra	C	»	»	5.676	»	»	»	»	»	5.676	146	15	9	140	
	Tizi-Ouzou	A	»	»	3.038	»	»	»	»	»	3.038	114	»	»	114	
	Oued-Fodda	C	189	»	»	»	»	136	1.684	386	2.395	86	»	29	115	
	Dra-el-Mizan	A	»	»	2 233	»	»	»	»	»	2.333	59	»	7	66	
	Haussonviller	C	»	»	2.725	»	»	»	»	»	2.725	50	»	»	50	
	Djinet	F	»	»	398	»	»	»	»	»	398	»	3	»	3	
	Totaux		189	»	18.131	»	»	536	1.754	450	21.060	570	18	68	626	
1874	Isser-el-Ouidan	F	»	»	598	»	»	»	»	»	598	»	10	»	10	1 lot, conten. 61 h. 65 a. 90 c. vendu aux enchères 8.050 fr.
	Corso-Tahtani	C	»	»	353	»	»	19	»	»	372	19	»	»	19	
	Ouled-Mahdjoub	C	»	»	491	»	»	»	»	»	491	13	»	»	13	
	Kouanin	C	»	»	1.157	»	»	»	»	»	1.157	»	15	»	15	
	Beauprêtre	C	»	»	1.097	»	»	»	»	»	1.097	26	»	3	29	
	Téniet el-Had	A²	2.323	»	»	»	»	»	»	»	2.323	»	20	»	20	
	Totaux		2.323	»	3.696	»	»	19	»	»	6.038	58	45	3	106	

TABLEAU A

Résultats par année de l'Œuvre de la Colonisation Officielle

de 1871 à 1895

ANNÉES	AGRANDISSEMENTS de centres anciens		CENTRES NOUVEAUX				GROUPES de fermes créés		FAMILLES INSTALLÉES			SURFACE totale des territoires (Hectares)	DÉCOMPOSITION DU LOTISSEMENT				
			Créations		Agrandissements												
	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de concessions formées	Nombre	Nombre de lots formés	Immigrants	Algériens	Total		Nombre de lots agricoles	Nombre de lots de ferme	Nombre de lots industriels	Nombre de lots concédés	Nombre de lots vendus
1871...	»	»	7	255	»	»	»	»	84	171	255	13 476	235	»	20	255	»
1872 ..	5	167	29	1.320	»	»	9	176	709	948	1 657	81 673	1.285	292	86	1.657	»
1873...	4	255	22	1.102	»	»	8	54	522	849	1 371	60.207	1.156	137	118	1.370	1
1874...	3	78	27	1.082	»	»	10	125	636	642	1.278	62.264	959	205	121	1.278	»
1875...	2	48	23	973	»	»	4	105	572	553	1.125	50.553	885	177	64	1.125	»
1876 ..	»	»	15	593	»	»	6	52	286	350	636	31.900	409	102	134	636	»
1877...	3	30	7	235	»	»	6	37	136	166	302	13.621	213	41	48	302	»
1878...	5	61	21	702	1	20	4	27	378	427	805	36.878	635	70	105	804	1
1879...	7	170	6	287	1	33	4	58	271	277	548	23 156	382	71	(3) 95	453	95
1880...	2	101	10	386	3	53	10	56	297	299	596	27.371	425	97	74	521	75
1881...	3	128	18	915	3	38	11	105	509	665	1 174	59.886	869	172	145	1.109	65
1882...	»	»	3	191	»	»	»	»	105	86	191	6.172	174	»	17	147	41
1883 ..	»	»	5	216	2	7	2	18	144	97	241	13.703	205	30	6	211	30
1884 ..	»	»	8	291	»	»	»	»	65	225	290	13.150	210	21	60	217	73
1885...	»	»	1	32	3	65	2	21	39	71	110	7.922	97	21	»	60	50
1886...	1	47	3	152	3	24	1	29	102	148	250	21.166	186	61	5	208	42
1887...	1	8	5	216	2	32	1	4	105	153	258	10.665	217	4	39	178	80
1888...	»	»	3	169	»	»	3	10	62	116	178	6.043	147	10	22	151	27
1889...	2	39	6	302	1	10	»	»	107	234	341	14.073	298	9	44	241	100
1890...	2	9	10	405	2	61	»	»	173	302	475	23 228	443	32	»	470	5
1891. .	1	10	5	162	9	82	3	33	77	204	281	17.732	246	33	8	156	125
1892 ..	1	15	4	265	1	8	2	17	95	210	305	17.273	171	100	34	35	270
1893...	2	11	»	»	1	15	»	»	»	26	26	1.285	16	9	1	»	26
1894. .	2	28	7	280	8	160	3	18	129	350	479	25.578	422	54	10	385	94
1895...	1	7	3	88	3	31	1	4	52	77	129	4 571	100	9	21	107	22
TOTAUX de 1871 à 1895	47 (1)	1.212	248	10.619	43 (2)	639	90	949	5 655	7.646	13.301	613 546	10.385	1.757	1.277	12 076	1.225

(1) Ces agrandissements ont porté sur 37 centres anciens.

(2) Ces agrandissements ont porté sur 39 centres nouveaux.

(3) A partir de 1879 les lots industriels sont vendus de gré à gré contre obligation de bâtir.

Année	Désignation des territoires allotis		Origine des terres — Terres domaniales — biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de — cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	Lotissement — Nombre de — concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	Nombre de familles installées	Observations générales
	Département d'Alger															
1871	Bordj-Menaïel	C	»	»	2.697	»	»	»	»	»	2.697	85	»	17	102	
1872	Belle-Fontaine	C	»	»	1.252	»	»	»	8	57	1.317	43	»	»	43	
	Félix-Faure	C	»	»	1.130	»	»	620	»	»	1.750	43	3	»	46	
	Zaatra	C	»	»	1.325	»	»	85	»	»	1.410	40	5	»	45	
	Souk-el-Had	C	»	»	1.139	»	»	»	»	»	1 139	40	»	»	40	
	Beni-Amran	C	»	»	789	»	»	»	»	»	789	19	»	»	19	
	Courbet	C	»	»	1.100	»	»	652	»	»	1.752	39	»	8	47	
	Isserbourg	C	»	»	1.761	»	»	»	»	»	1.761	25	16	»	41	
	St-Pierre-St-Paul	A	»	»	708	»	»	»	10	»	718	31	»	»	31	
	Palestro	A	»	»	3.116	»	»	»	»	»	3.116	44	13	4	61	
	Isserville	C	»	»	3 663	»	»	»	»	»	3.663	88	»	2	90	
	Chabet-el-Ameur	C	500	»	1.406	»	»	»	»	»	1.906	42	5	7	54	
	Ouled-Keddache	C	»	»	688	»	»	»	»	»	688	30	»	»	30	
	Bois-Sacré	C	»	»	2.486	»	»	»	»	»	2.486	65	»	»	65	
	Rébeval	A	»	»	1.141	»	»	»	»	»	1.141	40	»	»	40	
	Totaux		500	»	21.707	»	»	1.357	18	57	23 639	589	42	21	652	
1873	Alma	A	»	»	1.106	»	»	400	»	»	1.506	49	»	5	54	
	Ménerville	C	»	»	1.090	»	»	»	70	64	1.224	32	»	»	32	
	Gouraya	C	»	»	1.865	»	»	»	»	»	1.865	34	»	18	52	
	Bouïra	C	»	»	5.676	»	»	»	»	»	5.676	146	15	9	140	
	Tizi-Ouzou	A	»	»	3.038	»	»	»	»	»	3.038	114	»	»	114	
	Oued-Fodda	C	189	»	»	»	»	136	1.684	386	2.395	86	»	29	115	
	Dra-el-Mizan	A	»	»	2 233	»	»	»	»	»	2.333	59	»	7	66	
	Haussonviller	C	»	»	2.725	»	»	»	»	»	2.725	50	»	»	50	
	Djinet	F	»	»	398	»	»	»	»	»	398	»	3	»	3	
	Totaux		189	»	18.131	»	»	536	1.754	450	21.060	570	18	68	626	
1874	Isser-el-Ouidan	F	»	»	598	»	»	»	»	»	598	»	10	»	10	1 lot, conten. 61 h. 65 a. 90 c. vendu aux enchères 8.050 fr.
	Corso-Tahtani	C	»	»	353	»	»	19	»	»	372	19	»	»	19	
	Ouled-Mahdjoub	C	»	»	491	»	»	»	»	»	491	13	»	»	13	
	Kouanin	C	»	»	1.157	»	»	»	»	»	1.157	»	15	»	15	
	Beauprêtre	C	»	»	1.097	»	»	»	»	»	1.097	26	»	3	29	
	Téniet el-Had	A²	2.323	»	»	»	»	»	»	»	2.323	»	20	»	20	
	Totaux		2.323	»	3.696	»	»	19	»	»	6.038	58	45	3	106	

Légende : C Centre créé. A Agrandissement : L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

Département d'Alger (Suite)

Année	DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.		ORIGINE DES TERRES — Terres domaniales: biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
1875	Meurad	C	»	»	768	»	»	305	»	»	1.073	27	»	»	27	
	Loverdo	C	»	»	»	»	1.265	»	»	»	1.265	30	»	»	30	
	Charon	C	226	»	»	»	»	»	1.937	»	2.163	68	»	2	70	
	Aomar	C	»	»	1.095	»	»	»	»	»	1.095	30	»	»	30	
	Pirette	C	»	»	2.684	»	»	»	»	»	2 691	54	10	»	64	
	Tizi-Renif	C	»	»	1.620	»	»	»	»	»	1 620	38	4	2	44	9 concessions conten. 112 h. 51 a. 63 c. vendues aux enchères en 1891 pour 4.865 fr.
	Bou-Khalfa	C	»	»	1.353	»	»	»	»	»	1.353	24	»	»	24	
	Béni-Slyem	F	534	»	600	»	»	»	»	»	1.134	»	14	»	14	
	Mirabeau	C	»	»	2.651	»	»	»	»	»	2 651	12	30	2	44	
	Bou-Yersen	F	»	»	819	»	»	»	»	»	819	»	17	»	17	
	Totaux		760	»	11.600	»	1.265	305	1.937	»	15.867	283	75	6	364	
1876	Sikh-ou-Meddour	F	»	»	173	»	»	»	»	»	173	»	3	»	3	
	Thiers	C	»	»	1.313	»	»	162	»	»	1.475	35	»	»	35	
	Ben-Haroun	C	90	»	1.130	»	20	»	»	»	1.240	30	3	10	34	
	Aïn-Bessem	C	193	»	»	»	»	»	3.557	160	3.910	68	11	12	91	
	Tablat	C	45	»	»	»	»	362	»	»	407	12	»	5	17	
	Boghni	C	525	»	1.724	»	»	»	»	»	2.249	59	»	4	63	
	Fedjana	F	»	»	507	»	»	104	»	»	611	»	10	»	10	
	Totaux		850	»	4.847	»	»	628	3.557	160	10.065	204	27	31	253	
1877	Changarnier	C	37	»	»	»	480	»	176	»	693	16	»	»	16	
	Desaix	C	»	331	»	»	»	515	»	»	846	20	1	5	26	
	Pont-de-l'Oued-Djer	A	»	»	»	»	»	290	»	»	290	6	»	»	6	
	Adélia	F	»	»	»	»	»	163	»	»	163	»	2	»	2	
	Warnier	C	71	»	»	»	»	1.191	»	»	1.262	30	»	9	39	
	Ouled-Medjkan	F	»	»	421	»	»	»	»	»	421	»	5	»	5	
	Aïn-N'Sara	F	»	»	436	»	»	»	»	»	436	»	4	»	4	
	Berrouaghia	A	1.340	»	»	»	»	»	»	»	1.340	8	3	»	11	
	Totaux		1.118	331	857	»	480	2.159	176	»	5.151	80	15	14	109	

1878	St-Pierre St-Paul. . . .	A²	»	»	80	»	»	»	»	»	80	1	»	»	1	
	Dar-Beïda.	F	»	»	885	»	»	»	»	»	885	»	12	»	12	
	Arbatache.	C	»	»	1.354	»	»	»	»	»	1.354	43	2	»	45	
	Ben Chicao.	C	256	»	»	98	66	»	»	»	420	10	»	»	10	
	Hammam-Righa. . . .	C	246	»	317	»	245	191	»	»	999	20	»	3	18	
	Trois-Palmiers.	C	43	»	»	»	»	498	»	41	582	16	»	1	17	
	Wattignies	C	108	»	»	»	»	503	»	184	795	15	»	1	16	
	Vauban.	C	195	»	»	»	548	»	»	179	922	26	»	4	30	
	TOTAUX		848	»	2.636	98	859	1.192	»	404	6.037	131	14	9	149	
1879	Tipaza	A	»	»	»	»	»	»	125	»	125	6	»	»	6	
	Rouina	C	»	»	»	»	»	106	789	»	895	26	»	»	26	
	TOTAUX.		»	»	»	»	»	106	914	»	1.020	32	»	»	32	
1880	Fontaine-du-Génie	C	»	141	»	»	»	81	»	»	222	15	»	»	15	
	Bertville.	C	100	»	»	»	»	156	1.763	25	2.044	28	9	6	43	6 lots indust. vend. de gré à gré
	Ben-Chicao.	A	»	»	»	»	166	»	»	»	166	7	»	»	7	
	Littré.	C	»	»	»	»	»	1.322	»	»	1.322	34	»	8	42	8 lots indust. id. id.
	Cavaignac.	C	73	»	»	»	»	1.425	»	25	1.523	40	2	10	52	10 lots indust. id. id.
	Mekla.	C	»	»	2.291	»	»	»	»	»	2.291	50	10	1	61	1 lot indust. id. id.
	Camp-du-Maréchal. . . .	C	»	»	1.490	»	»	»	»	»	1.490	30	5	»	35	
	TOTAUX		173	141	3.781	»	166	2.984	1.763	50	9.058	204	26	25	255	
1881	Téniet-el-Had	A²	»	»	»	»	»	1.316	»	»	1.316	38	2	6	46	6 lots indust. vend. de gré à gré
	Port-Gueydon	C	»	»	1.541	»	»	»	»	»	1.541	27	4	13	44	13 lots indust. id. id.
	Marceau.	C	»	»	1.248	»	»	387	»	»	1.635	33	»	23	56	23 lots indust. id. id.
	Kherba	C	102	»	»	»	»	2.385	»	»	2.487	90	»	»	90	
	Marbot	C	»	»	»	»	»	488	57	»	545	12	»	»	12	
	Villebourg	C	»	»	478	»	»	75	»	»	553	20	»	7	27	7 lots indust. id. id.
	Pont-du-Caïd	C	25	»	»	»	»	570	»	»	595	13	»	»	13	
	Khalloul	C	»	»	»	»	»	658	»	»	658	16	»	3	19	3 lots indust. id. id.
	Carnot.	C	217	»	»	»	»	2.968	»	»	3.185	100	»	39	139	39 lots indust. id. id.
	El-Adjiba.	F	»	»	1.223	»	3	»	»	»	1.226	»	10	5	10	5 lots indust. id. id.
	TOTAUX		344	»	4.490	»	3	8.847	57	»	13.741	349	16	96	456	
1882	Maillot.	C	»	»	1.506	»	»	52	229	»	1.787	51	»	»	51	
	Freha.	C	243	»	1.522	»	»	»	»	»	1.765	54	»	6	60	6 lots indust. vend. de gré à gré
	Azazga.	C	»	»	2.581	»	39	»	»	»	2.620	69	»	11	80	11 lots indust. id. id.
	TOTAUX		243	»	5.609	»	39	52	229	»	6.172	174	»	»	191	
1883	Néant		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17	»	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

Département d'Alger (Suite)

Année	DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.	ORIGINE DES TERRES — Terres Domaniales: biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
1884	Marguerittc C	»	86	»	»	»	500	»	»	586	31	»	»	31	5 lots industriels vendus de gré à gré.
	Tamda C	»	»	665	»	»	»	»	»	665	20	»	5	24	
	Totaux	»	86	665	»	»	500	»	»	1.251	51	»	5	55	
1885	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1886	Villebourg .... A	»	»	86	»	»	»	»	»	(1) 86	»	»	»	»	(1) Les terres de l'agrandissement servirent à la formation de 20 lots supplémentaires aux familles déjà installées.
1887	Takdempt C	»	216	591	26	»	11	188	»	1.038	17	»	»	17	15 conces. cont. 242 h. 32 a. 40. c. vendues aux ench. 81.350 fr.
	Taza C	1.612	»	»	»	»	»	731	78	2.421	52	»	»	52	7 lots indust. vend. de gré à gré.
	Flatters C	»	»	»	»	»	1.759	82	»	1.811	50	»	7	57	7 conces. cont. 174 h. 54 a. 40 c. vendues aux ench. 39.930 fr.
	Ben-N'Choud .... A	»	»	509	»	»	»	7	»	516	8	»	»	8	
	Totaux	1.612	216	1.103	26	»	1.773	1.008	78	5.816	127	»	7	134	
1888	Yakouren C	»	»	408	»	»	»	»	»	408	11	»	»	11	5 lots indus. vend. de gré à gré.
	Lamartine C	»	»	»	»	»	1.445	»	»	1.445	45	»	5	50	
	Totaux	»	»	408	»	»	1.445	»	»	1.853	56	»	5	61	
1889	Aboutville C	121	»	»	221	»	»	988	»	1.330	35	»	5	40	5 lots indust. vend. de gré à gré. 34 conces. cont. 968 h. 31 a. 75 c. vendues aux ench. 51.070 fr.
	Rabelais C	»	»	»	»	»	1 572	»	135	1.707	46	»	»	46	
	Tamda .... A	»	»	292	»	»	»	»	»	292	10	»	»	10	
	Tigzirt C	207	»	»	114	»	491	»	»	812	20	»	10	30	20 conc. et 40 lots indust. vend. aux ench. 32.965 fr. conten. 447 h. 39. a. 32 c.
	Totaux	328	»	292	335	»	2.063	988	135	1.111	111	»	15	126	

1890	Hoche	c	249	»	»	82	»	234	611	»	1.176	36	»	»	36	
	Vialar	c	»	»	»	»	1.190	1.336	»	»	2.526	53	»	»	53	
	Totaux		249	»	»	82	1.190	1.570	611	»	3.702	89	»	»	89	
1891	Letourneux	c	2.541	»	»	»	»	»	»	»	2.541	57	»	»	57	19 conces., cont. 343 h. 56 a. 37 c. vend. aux enchères 23.575 fr.
	Bertville	A	»	»	»	»	»	»	186	»	186	6	»	»	6	40 conces. vend. aux enchères 32.460 fr.
	Hammam-Righa	A	»	»	491	»	»	»	»	»	491	20	»	»	18	
	Oued-Fodda	A	»	»	»	»	551	»	280	»	831	20	»	»	20	
	Margueritte	A	»	»	»	»	»	79	»	»	79	»	»	»	»	
	Totaux		2.541	»	491	»	551	79	466	»	4.128	103	»	»	101	
1892	Jean-Bart	c	»	»	»	»	»	14	»	»	14	»	»	24	24	15 conces., cont. 456 h. 64 a. 30 c. vend. aux enchères 40.685 fr.
	Bou-Medfa	A	4	»	»	»	480	»	»	34	518	15	»	»	15	
	Totaux		4	»	»	»	480	14	»	34	532	15	»	24	39	
1893	Néant		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1894	Bourbaki	c	1.352	»	»	»	»	1.678	»	336	3.366	67	»	»	67	48 conces. cont. 468 h. 94 a. 20 c. vendues aux ench. 25.475 fr.
	Duterire	c	28	»	»	»	»	321	»	»	349	»	5	»	5	
	Lavigerie	c	»	»	»	»	»	1.315	»	26	1.341	30	»	»	30	
	Malakoff	A	82	»	»	»	422	»	140	336	980	16	»	»	16	
	Masséna	c	128	»	»	40	92	1.247	»	16	1.518	40	»	»	40	
	Vauban	A	»	»	»	»	590	»	»	»	590	18	»	»	18	
	Lamartine	A	»	»	»	»	»	524	»	»	524	16	»	»	16	
	Totaux		1.585	»	»	40	1.104	5.085	140	714	8.668	187	5	»	192	
1895	Surcouf	c	»	»	»	»	»	8	»	»	8	»	»	21	21	1 lot indust. cont. 0 h. 29 a. 38 c. vendu gré à gré 472 fr. en 1895.
	Warnier	A	»	»	»	»	»	354	»	»	354	10	»	»	10	
	Totaux		»	»	»	»	»	362	»	»	362	10	»	21	31	
	Totaux généraux du Département d'Alger ...		14.000	774	83.096	581	6.157	31.076	13.618	2.082	151.834	3.508	283	384	4.123	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

Département d'Alger : Récapitulation par année

ANNÉES	ORIGINE DES TERRES — Terres Domaniales: biens beylicks	Terres Domaniales: forêts déclassées	Terres Domaniales: séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	Terres acquises par voie de: vente de gré à gré	Terres acquises par voie de: expropriation	Terres acquises par voie de: échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	Nombre de: lots de ferme	Nombre de: lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
1871	»	»	2.697	»	»	»	»	»	2 697	85	»	17	102	
1872	500	»	21.707	»	»	1.357	18	57	23 639	589	42	21	652	
1873	189	»	18.131	»	»	536	1.754	450	21.060	570	18	68	626	
1874	2.323	»	3.696	»	»	19	»	»	6.038	58	45	3	106	1 lot. cont. 61 h. 65 a. 90 c. vendu aux enchères 8.050 fr.
1875	760	»	11.600	»	1.265	305	1.937	»	15.867	283	75	6	364	
1876	850	»	4.847	»	20	628	3.557	160	10.065	204	27	31	253	
1877	1.408	331	857	»	480	2.159	176	»	5.451	80	15	14	109	
1878	848	»	2.636	98	859	1.192	»	401	6.037	131	14	9	149	
1879	»	»	»	»	»	106	914	»	1.020	32	»	»	32	
1880	173	141	3.781	»	166	2.984	1.763	50	9.058	204	26	25	255	25 lots indust. vend. gré à gré.
1881	341	»	4.490	»	3	8.847	57	»	13.741	349	16	96	456	96 lots indust. Id.
1882	243	»	5.609	»	39	52	229	»	6.172	174	»	17	191	17 lots indust. Id.
1883	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	
1884	»	86	665	»	»	500	»	»	1.251	51	»	5	55	5 lots indust. Id.
1885	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	
1886	»	»	86	»	»	»	»	»	86	»	»	»	»	
1887	1.612	216	1.103	26	»	1.773	1.008	78	5.816	127	»	7	134	7 lots indust. Id. 22 conces. cont. 416 h. 86 a. 50 c. vendues aux ench. 121.300 fr.
1888	»	»	408	»	»	1.445	»	»	1.853	56	»	5	61	5 lots indust. vend. gré à gré.
1889	328	»	292	335	»	2.063	988	135	4.141	111	»	15	126	15 lots indust. Id. 54 conces. cont. 1.415 h. 71 a. 07 c. vendues aux ench. 84.035 fr
1890	249	»	»	82	1.190	1.570	611	»	3.702	89	»	»	89	
1891	2.541	»	491	»	551	79	466	»	4.128	103	»	»	101	38 conces. cont. 580 h. 51 a. 19 c. vendues aux ench. 69.600 fr.
1892	4	»	»	»	480	14	»	34	532	15	»	24	39	15 conces. cont. 456 h. 64 a. 30 c. vendues aux ench. 40.685 fr.
1893	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	
1894	1.585	»	»	40	1 104	5.085	140	714	8.668	187	5	»	192	18 conces. cont. 468 h. 94 a. 20 c. vendues aux ench. 25 175 fr.
1895	»	»	»	»	»	362	»	»	362	10	»	21	31	1 lot industriel vendu gré à gré.
TOTAUX GÉNÉRAUX du Département d'Alger	11 000	771	83.096	581	6.157	31.076	13.618	2.082	151.381	3.508	283	381	4.123	148 propriétés cont. 3.400 h. 33 a. 16 c. vend. aux ench. 339.845 fr.

Année	DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.		ORIGINE DES TERRES — Terres domaniales — biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de — cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de — concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
	Département d'Oran															
1871	Mendez	C	180	»	»	»	»	»	»	»	180	7	»	»	7	
1872	El-Malah	C	462	»	»	»	»	»	»	138	600	»	9	»	6	
	Cacherou	C	453	»	»	»	»	»	»	79	532	»	6	»	6	
	Bou-Khanéfis	A	579	»	»	»	»	»	»	»	579	26	»	»	26	
	Deligny	C	1 686	»	»	»	»	»	»	»	1.686	44	»	4	48	
	Tekbalet	C	1.308	»	»	»	»	23	»	»	1.331	13	10	»	23	
	Terni	C	357	»	»	»	97	39	»	»	493	14	»	»	11	
	Totaux		4.845	»	»	»	97	62	»	217	5.221	97	25	4	123	
1873	Aïn-Fekan	C	936	»	»	»	1.050	»	»	152	2.138	56	»	11	67	
	Nezreg	C	»	»	»	»	»	1.087	»	»	1.087	43	»	2	45	
	Atela	F	»	»	135	»	»	»	»	»	135	»	4	»	4	
	Franchetti	C	»	»	»	»	»	832	»	»	832	30	»	»	30	
	Oued-Taria	C	»	»	»	»	»	808	»	»	808	18	»	11	26	
	St-Aimé	C	271	»	»	»	»	1.890	»	282	2.443	61	4	9	74	
	Bosquet	C	»	»	»	»	»	»	1.293	»	1.293	50	»	»	50	
	Cassaigne	C	»	»	»	»	»	1.239	»	»	1.239	50	»	»	50	
	Ouillis	C	»	»	»	»	»	259	»	»	259	6	»	»	6	
	Aïn-Fezza	C	122	»	»	»	376	»	31	»	529	13	»	»	13	
	Totaux		1.329	»	135	»	1.426	6.115	1.324	434	10.763	327	8	33	365	
1874	Palikao	A	129	»	»	»	»	574	»	»	703	16	»	4	20	
	Froha	C	371	»	»	»	284	»	235	133	1.026	28	»	6	34	
	Guertoufa	C	»	»	»	»	»	»	880	»	880	25	»	7	31	
	Renault	C	272	»	»	»	2.473	»	»	»	2.745	80	»	20	100	
	Sirat	C	78	»	»	»	»	470	»	»	548	16	»	4	20	
	Zemmora	A	918	»	»	»	23	»	»	»	941	38	»	»	38	
	Laferrière	C	968	1.574	»	»	»	»	»	24	2.566	49	4	»	53	
	Hammam-bou-Hadjar	C	504	»	»	»	»	»	2.057	278	2.839	52	6	10	67	
	Hameau-de-l'Habra	C	119	»	»	»	»	»	»	»	119	8	»	6	14	
	Sidi-Bakhti	F	1.996	»	»	»	»	»	»	»	1.996	»	36	»	36	
	Mercier-Lacombe	C	68	»	»	»	»	661	1.396	207	2.332	47	»	44	91	
	Totaux		5.426	1.574	»	»	2.780	1.705	4.568	642	16.695	359	46	101	504	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.		ORIGINE DES TERRES — Terres Domaniales: biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
Département d'Oran (Suite)															
1875 Maoussa	C	»	»	»	»	»	1.174	»	»	1.174	31	»	23	57	
Hamadena	C	438	»	»	»	»	»	399	»	837	20	»	4	24	
Nouvion	C	37	»	»	»	1.191	»	»	91	1.319	31	»	12	43	
Bou-Henni	C	14	»	»	»	»	»	1.533	510	2.057	53	»	»	53	
Oggaz	C	»	»	»	»	»	»	1.188	»	1.188	30	»	15	45	
Slissen	C	»	163	»	»	»	»	»	61	224	6	»	»	6	
Lamtar	C	10	»	»	»	1.162	»	800	»	1.972	40	4	»	41	
Parmentier	C	1.024	»	»	»	612	»	»	»	1.636	40	»	»	40	
Mellinet	A	351	»	»	277	439	»	161	»	1.241	33	»	»	33	
Sidi-Lhassen	A	»	»	»	»	383	»	»	»	383	15	»	»	15	
Totaux		1.887	163	»	277	3.787	1.174	4.081	662	12.031	302	4	54	360	
1876 Blad-Touaria	C	»	503	»	»	»	»	»	»	503	13	»	3	16	
Arlal	C	53	»	»	»	1.780	»	»	113	1.946	40	2	11	53	
St-Lucien	C	53	»	»	»	1.290	»	»	884	2.227	32	»	32	64	
Totaux		106	503	»	»	3.070	»	»	997	4.676	85	2	46	133	
1877 Charrier	C	»	»	»	»	»	»	167	»	467	10	»	14	24	
Sahouria	C	533	»	»	»	»	1.359	»	»	1.892	50	»	10	60	
Inkermann	A	83	»	»	»	390	»	»	219	692	13	»	»	13	
Baudens	C	26	»	»	»	»	»	1.081	20	1.130	30	»	10	40	
Tabia	C	352	»	»	»	796	»	»	»	1.148	30	»	»	30	
Totaux		977	»	»	»	1.186	1.359	1.548	239	5.329	133	»	34	167	
1878 Ouizert	F	690	»	»	»	»	»	»	»	690	»	6	»	6	
Thiersville	C	»	»	»	»	»	2.040	»	»	2.040	81	»	20	101	
Aïn-Farès	C	»	»	»	»	»	1.102	»	»	1.102	30	»	10	40	
Ferry	C	»	»	»	1.091	»	»	»	»	1.091	25	»	15	40	
Clinchant	C	»	»	»	»	»	1.901	»	»	1.901	35	10	10	55	
Mocta-Douz	A	8	»	»	»	»	100	»	»	108	10	»	»	10	
Oued-Imbert	A	209	»	»	»	12	»	»	»	221	10	»	5	15	
Bossuet	A	666	»	»	»	»	»	»	»	666	9	»	8	17	
Ouillis	A	»	»	»	»	»	842	»	»	842	16	»	4	20	
Bou-Khanéfis	A²	32	»	»	»	605	»	»	»	637	18	»	»	18	

1879	L'Hillil	A	217	»	»	»	»	»	707	»	924	20	»	»	20	16 lots indust. vend. gré à gré.
	Matemore	C	36	»	»	»	»	1.502	»	»	1.538	36	»	16	52	30 lots indust. id.
	Thizi	C	506	»	»	»	»	1.315	»	»	1.821	30	2	30	62	
	Kenenda	C	243	»	»	»	»	»	25	»	268	6	»	»	6	
	Bellevue	A	28	»	»	»	596	»	»	86	710	25	2	»	27	
	Ammi-Moussa	A	81	»	»	»	786	»	»	»	867	20	»	4	24	4 lots indust. id.
	Rio-Salado	A	671	»	»	»	»	505	»	60	1.236	26	»	»	26	
	Tenira	A	1.141	»	»	»	»	»	»	»	1.141	40	»	»	10	
	Mehadid	F	274	»	»	»	»	»	»	»	274	»	4	»	4	11 lots indust. id.
	Télagh	C	3.510	»	»	»	»	»	»	»	3.510	40	9	11	60	
	Montagnac	C	80	»	»	»	1.913	»	»	422	2.415	47	»	34	81	34 lots indust. id.
	Inkermann	A²	»	»	»	»	1.166	»	»	»	1.166	27	»	»	27	
	Totaux		6.787	»	»	»	4.461	5.179	732	568	17.727	350	17	95	462	
1880	El-Alef	C	»	»	»	»	854	»	»	129	983	20	»	6	26	6 lots indust. vend. gré à gré.
	Trois-Marabouts	C	41	»	»	»	»	1.638	»	330	2.012	50	»	12	62	12 lots indust. id.
	Sidi-Daho	F	163	»	»	»	»	»	»	»	163	»	3	»	3	
	Aïn-Khial	A	30	»	»	»	»	1.085	»	81	1.199	30	»	»	30	
	Er-Rahel	A	1.882	»	»	»	766	»	»	7	2.655	61	»	10	71	
	Tabia	A	»	»	»	»	886	»	»	»	886	35	»	»	35	10 lots indust. id.
	Totaux		2.119	»	»	»	2.506	2.723	»	550	7.898	196	3	28	227	
1881	Sonis	C	»	»	»	»	962	»	»	»	962	27	»	18	45	18 lots indust. vend. gré à gré.
	Magenta	A	»	822	»	»	723	»	»	»	1.545	26	12	2	40	2 lots indust. id.
	Hammam-bou-Hadjar	A	»	»	»	»	542	»	»	82	624	19	»	1	20	1 lot indust. id.
	Totaux		»	822	»	»	2.227	»	»	82	3.131	72	12	21	105	
1882	Néant		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1883	Bou Henni	A	»	»	»	»	»	»	234	»	(1) 234	»	»	»	»	(1) Les terres de cet agrandissement servirent à former des lots supplémentaires attribués à des familles déjà installées.
	Slissen	A	»	522	»	»	12	»	»	»	534	7	»	»	7	
	Totaux		»	522	»	»	12	»	234	»	768	7	»	»	7	
1884	Uzès-le-Duc	C	1.353	»	»	»	1.570	»	»	»	2.923	80	»	19	99	19 lots indust. vend. gré à gré.
	Marhoum	C	»	»	»	1.883	»	»	»	»	1.883	30	»	32	62	32 lots indust. id.
	Frenda	C	88	»	»	»	»	»	»	624	712	»	»	»	»	En 1884 on ne créa à Frenda qu'un centre urbain qui fut transformé en 1894 en centre agricole.
	Totaux		1.441	»	»	1.883	1.570	»	»	624	5.518	110	»	51	161	
1885	Guertoufa	A	»	»	»	»	133	»	238	»	371	11	»	»	11	
	Lamtar	A	»	»	»	»	»	»	1.051	»	1.051	34	»	»	34	
	Parmentier	A	»	»	»	»	938	»	»	»	938	20	»	»	20	
	Totaux		»	»	»	»	1.071	»	1.289	»	2.360	65	»	»	65	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.	ORIGINE DES TERRES — TERRES DOMANIALES — biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	TERRES ACQUISES PAR VOIE DE — cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	PROPRIÉTÉS PRIVÉES enclavées	SURFACE TOTALE des territoires allotis	LOTISSEMENT — NOMBRE DE — concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
Département d'Oran (Suite)														
1886 Palissy . . . A	1.562	»	»	»	»	»	115	»	1.677	47	»	»	47	
Laferrière . . . A	»	»	»	»	712	»	»	160	872	20	»	»	20	
TOTAUX . . .	1.562	»	»	»	712	»	115	160	2.549	67	»	»	67	
1887 Cacherou . . . A	»	»	»	»	»	»	262	81	343	8	»	2	10	2 lots indust. vend. gré à gré.
Telagh . . . A	»	»	»	»	825	»	»	»	825	20	»	2	22	2 lots indust. id.
TOTAUX . . .	»	»	»	»	825	»	262	81	1.168	28	»	4	32	
1888 Palat . . . C	»	»	»	3.530	»	»	»	»	3.530	91	»	17	108	17 lots indust. vend. gré à gré.
1889 Tassin . . . C	»	»	»	»	4.017	»	»	»	4.017	101	»	10	111	10 lots indust. vend. gré à gré.
Chanzy . . . A	188	277	»	»	»	»	69	»	534	13	»	6	19	6 lots indust. id.
Zemmora . . . A2	»	»	»	»	298	»	»	»	298	10	»	10	10	10 lots indust. id.
TOTAUX . . .	188	277	»	»	4.315	»	69	»	4.849	121	»	26	140	
1890 Deligny . . . A	»	»	»	»	747	»	»	»	747	26	»	»	26	
Lapasset et Petit-Port . . C	366	192	»	»	»	1.374	613	»	1.171	46	»	»	46	
Guiard . . . C	50	»	»	»	»	»	»	1.301	2.725	45	»	»	45	
Boulet . . . C	152	»	»	»	»	»	»	»	152	7	»	»	7	
Hammam-bou-Hadjar . A2	»	»	»	»	1.268	»	»	»	1.268	30	5	»	35	5 fermes conte. 257 h. 48 a. 80 c. vend. aux enchè. 36.400 fr.
Sidi-Lhassen . . . A2	353	»	»	»	»	»	»	»	(1) 353	»	»	»	»	(1) Les terres de cet agrandissement serviront à former des lots supplémentaires accordés à des familles déjà installées.
TOTAUX . . .	921	192	»	»	2.015	1.374	613	1.301	6.416	154	5	»	159	
1891 Fornaka . . . C	160	»	»	»	293	»	1.114	118	(1) 2.585	57	»	»	57	(1) 19 conces. conte. 463 h. 73 a. 60 c. vend. aux ench pour 17.320 fr.
Lavayssière . . . C	3.016	»	»	»	»	528	38	38	(2) 3.620	16	»	»	16	(2) 16 conces. conte. 388 h. 96 a vend aux ench., 14.475 fr.
Sonis . . . A	»	»	»	»	118	»	»	»	118	5	»	»	5	
TOTAUX . . .	3.176	»	»	»	[illegible]	528	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]			[illegible]	

1892	Trumelet	»	»	»	2.903	»	»	»	»	(1) 2.[illegible]	73	»	10	[illegible]	(1) 40 lots indust. vend. gré à gré: 51 conces. conte. 1.470 h. 05 a. 28 c. vend. aux enchè. pour 48.060 fr.
	Hamadena .... A	»	»	»	»	»	»	235	»	235	8	»	»	8	
	Totaux	»	»	»	2.903	»	»	235	»	3.138	81	»	10	91	
1893	Sebdou .... A	106	»	»	»	»	»	360	104	(1) 570	11	»	»	11	(1) 41 conces. conte. 339 h. 67 a. 70 c. vend. aux enchè. pour 8.590 fr. (2) Les terres de cet agrandissement furent utilisées pour la formation de lots de vigne attribués à des familles déjà installées.
	Er-Rahel .... A²	»	»	»	»	»	»	152	»	(2) 152	»	»	»	»	
	Totaux	106	»	»	»	»	»	152	104	722	11	»	»	11	
1894	Aïn-Fekan .... A	»	»	»	»	400	»	»	»	400	18	»	»	18	(1) 47 conces. contenance 525 h. 35 a. 40 vend. aux ench. 6.875 fr. (2) 5 lots indust. vend. gré à gré. (3) 20 conces. cont. 615 h. 00 a. 45 vend. aux enchères 35.345 fr. (4) 5 lots indust. vend. gré à gré.
	Frenda .... A	»	»	»	»	447	»	690	»	1.137	15	»	»	15	
	El-Alef .... A	»	»	»	»	1.189	»	»	»	1.189	31	»	»	31	
	Guertoufa .... A²	»	»	»	»	698	»	»	»	(1) 698	17	»	»	17	
	Clinchant .... A	»	»	»	»	»	775	»	»	(2) 775	20	»	5	20	
	Parmentier .... A²	»	»	»	»	58	»	532	»	(3) 590	20	»	»	20	
	Trézel C	»	»	»	5.359	»	»	»	»	(4) 5.359	72	»	5	77	
	Totaux	»	»	»	5.359	2.792	775	1.222	»	10.148	193	»	10	198	
1895	Oued-Taria .... A	»	»	»	»	»	191	»	»	191	20	»	»	20	
	Turgot C	701	»	»	»	»	»	1.596	»	2.273	63	»	»	63	
	Hammam-bou-Hadjar . A³	»	»	»	»	73	»	»	»	73	»	1	»	1	
	Tenira .... A²	477	»	»	»	»	»	»	»	177	7	»	»	7	
	Totaux	1.181	»	»	»	73	191	1.569	»	3.317	90	1	»	91	
	Totaux généraux du Département d'Oran.	31.156	1.053	135	15.013	35.953	27.173	19.907	7.035	143.755	3.261	139	606	3.983	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

Département d'Oran : Récapitulation par année

ANNÉES	ORIGINE DES TERRES									LOTISSEMENT			NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
	Terres domaniales			Terres acquises par voie de				Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	Nombre de				
	biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange			concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels		
1871	180	»	»	»	»	»	»	»	180	7	»	»	7	
1872	1.845	»	»	»	97	62	»	217	5.221	97	25	1	123	
1873	1.329	»	135	»	1.126	6.115	1.321	434	10.763	327	8	33	365	
1874	5.426	1.571	»	»	2.780	1.705	1.568	642	16.695	354	16	101	501	
1875	1.887	163	»	277	3.787	1.171	1.081	662	12.031	302	1	51	360	
1876	106	503	»	»	3.079	»	»	997	1.676	85	2	16	133	
1877	997	»	»	»	1.186	1.359	1.548	239	5.329	133	»	34	167	
1878	1.605	»	»	1.091	617	5.985	»	»	9.298	231	16	72	322	
1879	6.787	»	»	»	1.461	5.179	732	568	17.727	350	17	95	462	95 lots ind. vend. de gré à gré.
1880	2.119	»	»	»	2.506	2.723	»	550	7.898	196	3	28	227	28 lots indust. id.
1881	»	822	»	»	2.227	»	82	»	3.131	72	12	21	105	21 lots indust. id.
1882	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1883	»	522	»	»	12	»	234	»	768	7	»	»	7	
1884	1.111	»	»	1.883	1.570	»	»	624	5.518	110	»	51	161	51 lots indust. id.
1885	»	»	»	»	1.071	»	1.289	»	2.360	65	»	»	65	
1886	1.562	»	»	»	712	»	115	160	2.549	67	»	»	67	
1887	»	»	»	»	825	»	262	81	1.168	28	»	1	32	4 lots indust. id.
1888	»	»	»	3.530	»	»	»	»	3.530	91	»	17	108	47 lots indust. id.
1889	188	277	»	»	1.315	»	69	»	1.849	124	»	26	110	26 lots indust. id.
1890	921	192	»	»	2.015	1.371	613	1.301	6.416	154	5	»	159	5 fermes cont. 257 h. 48 a. 80 c. vendues aux ench. 36.100 fr.
1891	3.476	»	»	»	411	528	1.452	456	6.323	78	»	»	78	35 conces cont. 852 h. 71 a. 60 c. vendues aux ench. 31.495 fr.
1892	»	»	»	2.903	»	»	235	»	3.138	81	»	10	91	54 conces. cont. 1.470 h. 05 a 28 c. vendues aux ench. 48.060 fr 40 lots ind. vend. de gré à gré.
1893	106	»	»	»	»	»	512	104	722	11	»	»	11	11 conces. cont. 339 h. 67 a. 70 c vendues aux ench. 8.590 fr.
1894	»	»	»	5.359	2.792	775	1.222	»	10.148	193	»	10	198	37 conces. cont. 1 137 h 35 a. 85 c vend aux ench. 42 220 fr. 40 lots ind. vend. de gré à gré.
1895	1.181	»	»	»	73	491	1.569	»	3.317	90	1	»	91	
Totaux généraux du Département d'Oran	31.156	4.053	135	15.043	35.953	27.473	19.907	7.035	143.755	3.261	139	606	3.983	139 propriétés cont. 4.057 h. 29 a. 23 c. vend. aux ench. 166.465 fr.

Département de Constantine

Désignation des territoires allotis			Origine des terres — Terres domaniales — biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de — cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	Lotissement — Nombre de — concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	Nombre de familles installées	Observations générales
1871	El-Madher	C	1.331	»	»	»	»	»	»	»	1.331	26	»	»	26	
1871	La Réunion	C	»	»	3.352	»	»	»	»	»	3.352	42	»	1	43	
1871	Aïn-Melouk	C	2 513	»	»	»	»	»	396	»	2.909	10	»	2	42	
1871	Sidi-Khalifa	C	1.568	»	»	»	»	»	»	»	1.568	25	»	»	25	
1871	Bissy	C	»	1 439	»	»	»	»	»	»	1 439	10	»	»	10	
	Totaux		5 412	1.439	3 352	»	»	»	396	»	10.599	113	»	3	146	
1872	Mac-Mahon	C	922	»	»	»	»	»	»	»	922	29	»	2	31	
1872	El-Kseur	C	»	»	3.361	»	»	»	»	»	3 361	55	1	25	81	
1872	Oued-Marsa	F	»	»	1.754	»	»	»	»	»	1.754	»	19	»	19	
1872	Oued-Amizour	C	»	»	5.559	»	»	»	»	»	5.559	53	23	3	79	
1872	Akbou	C	»	»	3.255	»	»	»	»	»	3.255	42	1	10	53	
1872	Rouffach	C	3.721	»	»	»	»	»	»	»	3.721	78	»	17	95	
1872	Ayades	F	429	»	»	»	»	»	»	»	429	»	7	»	5	
1872	El-Malah	C	1.383	»	»	»	»	»	»	»	1.383	14	8	»	22	
1872	El-Guitoun	F	2.557	»	»	»	»	»	»	»	2.557	»	26	»	26	
1872	Kef-Beni-Hamza	F	1.919	»	»	»	»	»	»	»	1.919	»	28	»	28	
1872	Bled Youssef	C	1.977	»	»	»	»	»	»	»	1.977	39	»	»	39	
1872	Oued-Smendou	F	2.725	»	»	»	»	»	»	»	2.725	»	34	»	34	
1872	Bou-Malek	C	2.106	»	«	»	»	»	»	»	2.106	36	»	»	36	
1872	Selassel	F	492	»	»	»	»	»	»	»	492	»	5	»	5	
1872	St-Donat	C	1.700	»	»	»	»	»	3.637	»	5.337	47	8	2	57	4 conces. conte. 167 h. 78 a. 50 c. vend. aux enchères en 1892 pour 9.875 fr. 3 fermes conte. 1.128 h. 64 a. vend. aux enchères en 1883 pour 27.825 fr.
1872	Zitounet-el-Bidi	F	705	»	»	»	»	»	»	»	705	»	13	»	12	
1872	Chabet-Saïd	F	425	»	»	»	»	»	»	»	425	»	8	»	8	
1872	Clauzel	C	1.634	»	»	»	»	»	»	»	1.634	18	8	2	28	
1872	Herbillon	A	421	232	»	»	»	»	»	»	653	9	»	»	9	
1872	Eulma-Maasla	F	2.881	»	»	»	»	»	»	»	2 881	»	36	»	36	
1872	La Robertsau	C	»	»	»	»	»	2.121	»	»	2.121	19	»	»	19	
1872	Aïn-Roua	C	165	»	1.726	»	»	126	»	»	2.017	28	»	»	28	
1872	Aïn-Abessa	C	1.871	»	»	»	»	»	»	»	1 871	102	»	»	102	
	Totaux		31.036	232	15.658	»	»	2.250	3.637	»	52.813	599	225	61	882	

C Centre créé.
A Agrandissement.
L'indice 2 indique un 2e agrandissement.
F Fermes.

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

	DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS (C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.)		ORIGINE DES TERRES — Terres domaniales: biens beylicks	Terres domaniales: forêts déclassées	Terres domaniales: séquestre	Terres acquises par voie de: cession gratuite	Terres acquises par voie de: vente de gré à gré	Terres acquises par voie de: expropriation	Terres acquises par voie de: échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de: concessions ou de lots agricoles	Nombre de: lots de ferme	Nombre de: lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
	Département de Constantine (Suite)															
1873	Cheddia	C	»	»	1.315	»	»	»	»	»	1.315	24	»	1	25	
1873	Strasbourg	C	»	»	3.555	»	»	»	»	»	3.555	65	14	1	80	
1873	Guettar-el-Aïch	C	4.252	»	»	»	»	»	»	»	1.252	52	4	5	61	
1873	Châteaudun-du-Rhumel	C	2 416	»	»	756	»	170	»	»	3.342	17	22	10	49	1 ferme conc. 72 h. 46 a. vend. aux enchè. en 1880. 3.575 fr.
1873	Aïn-M'lila	A	2.018	»	»	»	»	»	»	»	2.018	14	7	»	21	
1873	Aïn-Gourmat	F	1.313	»	»	»	»	»	»	»	1.313	»	9	»	7	
1873	Aïn-Haddada	F	853	»	»	»	»	»	»	102	955	»	6	»	6	
1873	Bir-Debacha	F	913	»	»	»	»	»	»	»	913	»	13	»	13	
1873	Coulmiers	C	1.260	»	»	»	»	»	»	»	1.260	15	»	»	15	
1873	Dar-el-Fouini	F	686	93	»	»	»	»	»	»	779	»	12	»	7	
1873	Ouled-Abeïd	F	290	»	»	»	»	»	»	»	290	»	4	»	4	
1873	Ras-el-Aïn	F	197	»	»	»	»	»	»	»	197	»	3	»	3	
1873	Bled-Ghaffar	C	440	»	»	»	»	»	»	»	440	10	»	»	10	
1873	Navarin	C	588	»	»	5.014	»	»	»	»	5.602	41	17	»	58	
1873	Aïn-Tagrout	C	»	»	2.122	»	31	»	»	»	2.153	21	»	»	21	
	TOTAUX		15.226	93	6.992	5.770	31	170	»	102	28.384	259	111	17	380	
1874	Khenchela	C	715	»	»	»	»	1.352	»	»	2.067	45	»	»	45	
1874	Il-Maten	C	»	»	1.331	»	»	»	»	»	1.331	8	7	»	15	
1874	Sidi-Aïch	C	»	»	390	»	»	»	»	»	390	16	»	2	18	
1874	Aïn-Tinn	C	1.915	»	»	»	»	»	»	»	1.915	35	»	»	35	
1874	Kbestani	F	272	»	»	»	»	»	»	»	272	»	4	»	3	
1874	Merdj-el-Harris	F	1.834	»	»	»	»	»	»	821	2.655	»	14	»	14	7 fermes conc. 1.237 h. 79 a. vend. aux enchè. en 1885 pour 31.600 fr.
1874	Sidi-Merouane	C	3.462	»	»	»	»	»	»	»	3.462	80	»	»	80	
1874	Ouled-Arema	F	743	»	»	»	»	»	»	»	743	»	11	»	11	1 conces. conc. 39 h. 50 c. vend. aux enchè. en 1886. 8 275 fr.
1874	Sadjar-Foukani	F	859	»	»	»	»	»	»	»	859	»	9	»	5	
1874	Bou-Foua	C	550	»	405	»	»	»	»	»	955	19	»	»	19	1 ferme conc. 80 h. 98 a. 95 c. vend. aux enchè. en 1882 pour 5.575 fr.
1874	Sadjar-Tahtani	F	646	»	»	»	»	»	»	»	646	»	9	»	9	
1874	Zeraïa	C	2.828	»	1.486	»	»	26	»	»	4.340	70	3		73	
1874	El Aria	C	685	»	»	»	»	»	»	»	685	16	»	»	16	
1874	Azeba	C	228	»	»	»	»	774	»	»	1.002	20	1	4	25	
1874	Laverdure	C	»	361	»	»	»	923	»	124	1.778	15	»	5	20	
1874	Auribeau	C	»	»	»	»	»	2.345	»	95	2.440	48	»	4	52	
1874	Lannoy	C	444	»	»	»	»	1 490	»	36	1.970	39	2	2	43	
1874	Faucigny	C	»	»	1.572	»	»	»	»	»	1.572	21	»	»	24	3 fermes conc. 414 h. vend. aux enchè. en 1887 pour 49.375 fr.
1874	Bled-ben-Zeregue	F	592	»	»	»	»	»	»	»	592	»	4	»	4	3 fermes conc. 318 h. 58 a. vend. aux ench. en 1887, pr 45.775 fr.
1874	Medjana	C	»	»	3.125	»	»	»	»	»	3.125	46	4	»	50	
1874	Guellal	F	1.113	»	»	»	»	»	»	»	1.113	»	24	»	24	
1874	Sidi-Embarek	C	»	»	1.622	»	»	»	»	»	1.622	61	10	»	71	
1874	Mesloug	F	997	»	»	»	»	»	»	»	997	»	12	»	12	

1875	Duquesne		»	»	2.508	»	»	»	»	»	2.508	70	5	»	75	
	Seraghna	C	1.403	»	»	»	»	»	»	»	1.403	32	»	»	32	
	Redjas-el-Ferada	C	2.662	»	«	»	»	»	»	»	2.662	50	»	»	50	
	Blondel	C	»	»	3.039	»	»	»	»	120	3.159	46	8	4	58	
	Bir-Kasdali	C	»	»	3.131	»	»	»	»	»	3.131	32	8	»	40	
	Galbois	C	»	»	1.960	»	»	»	»	40	2.000	30	3	»	32	2 fermes cont. 227 h. 19 a. vend. aux enchè. en 1887, 15.400 fr.
	Sillègue	C	»	»	1.923	»	»	264	»	»	2.187	40	»	»	40	
	Totaux		4.065	»	18.166	»	«	264	»	160	22.655	300	98	4	401	
1876	St-Joseph	C	»	»	»	»	»	928	»	»	928	12	»	8	20	
	Oued Frara	C	»	»	»	»	»	711	»	»	711	10	»	2	12	1 conces. conte. 40 h. vend. aux enchè. en 1878, pour 9.050 fr.
	Boudaroua	C	»	»	»	»	»	832	»	405	1.237	10	3	2	15	
	Pont-de-Duvivier	C	»	»	»	»	»	373	»	»	373	»	2	7	9	
	Bir-Baktache	F	606	»	»	»	»	»	»	»	606	»	6	»	6	
	Oulmen	F	108	»	»	»	»	»	»	»	108	»	2	»	2	
	Villars	C	1.389	»	»	»	»	3.537	»	»	4.926	40	13	20	73	
	Aïn-Seynour	C	»	1.001	»	»	»	2.005	»	654	3.663	21	16	15	52	
	Cheraïa	C	»	153	1.936	»	»	»	»	67	2.156	27	»	3	30	
	Chabia	F	»	»	1.558	»	»	»	»	»	1.558	»	22	»	22	
	Teniet-et-Tin	F	»	»	893	»	»	»	»	»	893	»	9	»	9	
	Totaux		2.103	1.157	4.387	»	»	8.386	»	1.126	17.159	120	73	57	250	
1877	Fesguia	F	712	»	»	»	»	»	»	»	712	»	5	»	5	
	Chettaba	F	1.405	428	»	»	»	»	»	»	1.833	»	19	»	19	
	Harmélia	F	296	»	»	»	»	»	»	»	296	»	2	»	2	
	Totaux		2.413	428	»	»	»	»	»	»	2.841	»	26	»	26	
1878	Aïn-el-Ksar	C	824	»	»	»	»	6	»	»	830	10	»	»	10	8 grandes conces. conte 686 h. 21 a. vend. aux enché. en 1886 pour 12.945 fr.
	Zerizer	C	189	»	»	»	»	1.448	»	»	1.637	40	»	7	47	
	Morris	C	»	»	»	»	»	1.617	»	»	1.617	40	»	10	50	
	Taher	C	»	»	3.908	»	»	»	»	»	3.908	58	10	»	68	
	Sigus	C	1.037	»	»	»	»	868	»	5	1.910	27	4	»	31	
	El-Kouachi	F	388	»	»	»	«	»	»	»	388	»	7	»	7	
	Ben-Ghezil-Gouzaïl	F	197	»	»	»	»	»	»	»	197	»	2	»	2	
	El-Achir	C	»	»	3.017	»	»	»	»	13	3.030	22	2	»	24	
	Cérez	C	»	»	3.284	»	»	»	»	»	3.284	28	2	»	30	
	Chenia	C	»	»	1.015	»	»	»	»	»	1.015	8	1	»	9	
	Kerrata	C	»	»	1.581	»	»	»	»	70	1.651	13	5	3	21	
	Tizi-N'Béchar et Takitount	C	»	»	93	»	»	»	»	»	93	4	»	»	4	
	Amoucha	C	»	»	1.983	»	»	»	»	»	1.983	20	7	4	31	
	Totaux		2.635	»	14.881	»	»	3.939	»	88	21.543	270	40	24	334	
1879	Caïdat-des-Azels	F	3.172	»	»	»	»	»	»	»	3.172	»	38	»	38	
	Dra-ben-Seka	F	132	»	»	»	»	»	»	»	132	»	4	»	4	
	Aïn-Melsa	F	»	»	1.105	»	»	»	»	»	1.105	»	12	»	12	
	Totaux		3.304	»	1.105	»	»	»	»	»	4.409	»	54	»	54	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

Département de Constantine (Suite)

DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.

Année	Désignation des territoires allotis		Terres domaniales : biens beylicks	Terres domaniales : forêts déclassées	Terres domaniales : séquestre	Terres acquises par voie de : cession gratuite	Terres acquises par voie de : vente de gré à gré	Terres acquises par voie de : expropriation	Terres acquises par voie de : échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	Lotissement — Nombre de : concessions ou de lots agricoles	Lotissement — Nombre de : lots de ferme	Lotissement — Nombre de : lots industriels	Nombre de familles installées
1880	Aïn Mazuella	F	1.587	»	»	»	»	»	»	»	1.587	»	10	»	10
	M'rabot Moussa	F	»	190	2.104	»	»	»	»	»	2.294	»	17	»	17
	Beni Caïd	F	273	»	126	»	»	»	»	»	399	»	6	»	6
	Madala	F	»	»	141	»	»	»	»	»	141	»	3	»	3
	Bou-Natar	F	74	»	»	»	»	»	»	»	74	»	2	»	2
	Oued-Aghrioun	F	»	»	106	»	»	»	»	»	106	»	2	»	2
	El-Guerrah	C	642	»	»	41	»	653	»	»	(1) 1.336	7	2	11	20
	Beni-Addi	F	696	»	»	»	»	»	»	»	(2) 696	»	9	»	9
	Sidi-Mesrich	C	»	»	»	»	»	1.367	»	»	(3) 1.367	18	2	10	30
	El-Bahira	F	99	»	»	»	»	»	»	»	99	»	2	»	2
	Tachouda	F	126	»	»	»	»	»	»	»	126	»	2	»	2
	Galbois	A	»	»	2.190	»	»	»	»	»	2.190	»	11	»	11
	Totaux		3.497	190	4.667	41	»	2.020	»	»	10.415	25	68	21	114
1881	Aïn-Igni	F	»	»	2.535	»	»	»	»	»	(1) 2.535	»	18	»	16
	Kasserou	F	228	»	»	»	»	»	»	»	228	»	3	»	3
	Combes	C	»	»	1.873	»	»	»	»	»	(2) 1.873	35	»	»	35
	Chekfa	C	»	»	2.891	»	»	»	»	»	(3) 2.891	60	»	»	60
	Rouached	C	2.700	»	780	»	»	»	»	»	(4) 3.480	57	»	5	62
	Aïn-Krab	F	299	»	»	»	»	»	»	»	299	»	4	»	4
	Bleïdia	F	283	»	»	»	»	»	»	»	283	»	5	»	5
	Kercha	C	62	»	»	175	»	»	4 500	»	(5) 4.737	60	14	5	79
	Guebar-el-Azeri	F	366	»	»	»	»	»	»	»	366	»	5	»	5
	Kripsa	F	490	»	1.337	»	»	»	»	»	(6) 1.827	»	22	»	21
	Tiberguent	C	2.200	»	»	»	»	392	»	»	(7) 2.592	50	1	»	51
	Meskiana	F	359	»	»	»	»	»	»	»	359	»	5	»	4
	Ouldjet-el-Cadi	F	466	»	»	»	»	»	»	»	466	»	6	»	6
	Zarouria	C	»	1.075	2.350	»	»	»	»	23	(8) 3.448	40	5	5	50
	Lassahas	F	388	»	55	»	»	332	»	»	(9) 775	»	7	»	7
	Tizi-N'Bechar et Takitount	A	»	»	»	»	»	249	»	»	249	5	»	»	5
	Macdonald	C	»	»	2.931	»	»	»	»	1.002	3.933	16	14	»	30
	Hammam-Bir-ben-Sadia	F	2.443	»	»	»	»	»	»	»	(10) 2.443	»	20	»	20
	Lecourbe	C	»	»	3.124	»	»	»	»	18	3.142	45	5	»	50
	Bordj-bou-Arreridj	A	»	»	2.480	»	»	»	160	»	(11) 2 640	37	»	5	42
	Bordj-R'dir	C	»	»	3.128	»	»	»	»	»	(12) 3.128	40	3	5	48
	Sidi-Embarek	A	»	»	1.320	»	»	»	»	»	(13) 1.320	3	7	3	10
	Totaux		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1880 :

(1) 2 fermes cont. 486 h. 97 a. 62 c. vend. aux enchè. en 1883 pour 2.430 fr. 11 lots indust. vend. gré à gré.

(2) 1 ferme cont. 71 h. 75 a. vend. aux enchè. en 1892, 4.285 fr.

(3) 1 ferme cont. 71 h. 51 a. vend. aux enchè. en 1882, 5.825 fr. 10 lots indust. vend. gré à gré.

1881 :

(1) 6 fermes cont. 776 h. 38 a. 60 c. vend. aux enchè. en 1884 pour 30.600 fr. 3 fermes cont. 179 h. 50 a. vend. aux enché. en 1884, 2.865 fr.

(2) 1 conces. cont. 30 h. 66 a. 30 c. vend. aux enchè. en 1885 pour 10.200 fr.

(3) 2 conces. cont. 63 h. 86 a. vend. aux enchè. en 1889 10.250 fr.

(4) 5 lots indust. vend. gré à gré.

(5) 5 lots indust. id. 14 fermes cont. 934 h. 61 a. vend. aux enchè. en 1882. 45.700 fr.

(6) 8 ferm. cont. 535 h. 31 a. vend. aux enché. en 1882. 60.725 fr.

(7) 1 ferm. cont. 140 h. 75 a. vend. aux enché. en 1882, 7.050 fr.

(8) 5 lots indust. vend. gré à gré. 3 conces. conte. 109 h. 48 a. 05 c. vend. aux enchères en 1885 pour 14.100 fr.

(9) 3 ferm. cont. 183 h. 78 a. vend. aux enché. en 1892, 15.625 fr.

(10) 20 ferm. cont. 2.621 h. 65 a. vend. aux enchè., 192.850 fr.

(11) 5 lots indust. vend. gré à gré.

(12) 5 lots indust. id.

1 ferme conte. 99 h. 85 a. vend. [illegible]

1883	Pasteur	C	»	»	1.883	»	»	»	»	»	1.883	39	»	»	39	6 lots ind. vend. de gré à gré. 14 fermes cont. 1.236 h. 37 a. 20 c. vendues aux enchères 202.550 fr.
	Seddouk	C	»	»	4.276	»	»	»	»	»	4.276	47	10	6	63	
	Sidi-Rehas	F	»	476	654	»	»	»	»	18	1.148	»	14	»	14	
	Siliana	C	1.604	»	»	»	»	»	»	»	1.604	31	»	»	31	
	Hamala	C	1.520	»	»	»	»	»	»	»	1.520	17	2	»	19	
	Grarem	C	741	»	»	»	»	1.366	»	»	2.107	64	»	»	64	
	Tassera	F	»	»	397	»	»	»	»	»	397	»	4	»	4	
	TOTAUX		3.865	476	7.210	»	»	1.366	»	18	12.935	198	30	6	234	
1884	Aïn-Yagout	C	»	»	2.704	»	»	»	»	»	(1) 2.704	3	11	»	14	(1) 11 fermes cont. 1.245 h. 42 a. 80 c. vendues aux ench. en 1885 pour 32.250 fr. (2) 10 fermes cont. 1.068 h. 06 a. 70 c. vend. aux enchères en 1885 pour 30.375 fr. (3) 4 conces. cont. 123 h. 52 a. vend. aux ench. 16.575 fr. 4 lots ind. vend. de gré à gré.
	Fontaine-Chaude	C	»	»	1.947	»	»	»	»	»	(2) 1.947	4	10	»	14	
	Blandan	C	»	»	»	1.730	»	»	»	»	(3) 1.730	42	»	4	46	
	TOTAUX		»	»	4.651	1.730	»	»	»	»	6.381	49	21	4	74	
1885	Gravelotte	C	»	»	»	1.473	»	»	»	»	1.473	32	»	»	32	(1) 9 fermes cont. 2.946 h. vend. aux ench. 144.250 fr. (2) 8 fermes cont. 873 h. 87 a. vend. aux enchères en 1885 pour 23.975 fr.
	Aïn-Mechira	F	2.946	»	»	»	»	»	»	»	(1) 2.946	»	13	»	7	
	Bir-Haddada	F	»	»	1.143	»	»	»	»	»	(2) 1.143	»	8	»	6	
	TOTAUX		2.946	»	1.143	1.473	»	»	»	»	5.562	32	21	»	45	
1886	Aïn-Fakroun	C	32	»	»	»	»	»	1.816	94	(1) 1.942	16	7	»	23	(1) 7 ferm. cont. 683 h. 94 a. 50 c. vend. aux ench. en 1887 pour 40.920 fr. (2) 5 lots ind. vend. de gré à gré. (3) 21 fermes cont. 1.985 h. 44 a. 40 c. vend. aux ench. en 1892 pour 181.450 fr. (4) 29 fermes cont. 3.694 h. 58 a. vend. aux ench. 168.900 fr.
	Lucet	C	3.005	»	»	»	»	»	»	»	(2) 3.005	53	»	5	58	
	Renier	C	4.559	»	»	»	»	»	»	218	(3) 4.777	50	21	»	71	
	Hachem	F	»	»	7.901	»	»	»	»	»	(4) 7.901	»	29	»	29	
	Sillègue	A	906	»	»	»	»	»	»	»	906	»	4	»	2	
	TOTAUX		8.502	»	7.901	»	»	»	1.816	312	18.531	119	61	5	183	
1887	Hammam-Dehemcha	F	465	»	»	»	»	»	»	»	465	»	4	»	2	4 fermes cont. 465 hect. vend. aux ench. pour 21.500 fr. 13 lots indust. vend. gré à gré. 15 lots indust. id.
	Roum-es-Souk	C	733	100	»	428	397	»	»	50	1.708	31	»	13	44	
	Yusuf	C	280	»	»	792	»	»	436	»	1.508	31	»	15	46	
	TOTAUX		1.478	100	»	1.220	397	»	436	50	3.681	62	4	28	92	
1888	Oulad-Messaoud	F	153	»	»	»	»	»	»	»	153	»	1	»	1	2 fermes cont. 98 h. 84 a. vend. aux ench. pour 7.550 fr. 3 fermes cont. 241 h. 07 a. vend. aux ench. pour 8.125 fr.
	Zerikia	F	»	»	455	»	»	»	»	»	455	»	8	»	7	
	Ouled-Khellouf	F	»	»	52	»	»	»	»	»	52	»	1	»	1	
	TOTAUX		153	»	507	»	»	»	»	»	660	»	10	»	9	

TABLEAU B. — Origine des Terres

Département de Constantine (Suite)

Année	DÉSIGNATION des TERRITOIRES ALLOTIS — C Centre créé. A Agrandissement. L'indice 2 indique un 2e agrandissement. F Fermes.		ORIGINE DES TERRES — Terres Domaniales — biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	Terres acquises par voie de — cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange	Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	LOTISSEMENT — Nombre de — concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels	NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
1889	Zouit	C	»	»	781	»	»	4	»	»	785	18	»	»	18	
	Périgotville	C	2.208	»	1.900	»	»	»	187	3	4.298	45	9	3	57	9 fermes et 2 conces. cont. 1.913 h. 25 a. vend. aux ench. en 1891 pour 48.050 fr.
	TOTAUX		2.208	»	2.681	»	»	4	187	3	5.083	63	9	3	75	3 lots indust. vend. gré à gré.
1890	Bordj-bou-Arreridj	A	»	»	597	»	»	»	»	»	597	9	»	»	9	17 fermes cont. 2.003 h. 10 a. 80 c. vend. aux ench. en 1891, pour 42.970 fr.
	Sedrata	C	»	»	»	»	»	»	3.724	»	3.724	25	20	»	45	
	Aïn-Trab	C	»	»	»	»	»	»	399	»	399	12	»	»	12	
	Youks-les-Bains	C	2.138	»	1.824	»	»	»	»	»	3.962	64	7	»	71	2 fermes cont. 211 h. 55 a. vend. aux ench. en 1892. 8.575 fr.
	Lacroix	C	569	803	»	285	891	»	»	»	2 548	45	»	»	45	
	Le Tarf	C	295	»	»	1.071	514	»	»	»	1.880	45	»	»	45	1 conces. cont. 28 h. 44 a. vend. aux ench. en 1894, 5.650 fr.
	TOTAUX		3.002	803	2.421	1.356	1.405	»	4.123	»	13.110	200	27	»	227	
1891	Herbillon	A2	»	»	»	»	»	»	111	»	111	10	»	»	10	
	Blondel	A	»	»	583	»	»	»	»	»	583	5	»	»	5	
	Ghezala	F	400	»	410	»	»	»	»	»	810	»	7	»	5	7 fermes cont. 449 h. 21 a. 50 c. vend. aux ench., 13.500 fr.
	Medjana	A	»	»	795	»	»	»	»	»	795	10	»	»	10	
	Aïn-Defla	F	»	»	1.046	»	»	»	»	»	1.046	»	9	»	9	9 fermes cont. 917 h. 68 a. vend. aux ench. pour 43.255 fr.
	Faucigny	A	564	»	»	»	»	»	»	»	564	8	»	»	8	
	Teniet-el-Khemis	F	»	»	1.799	»	»	»	»	»	1.799	»	17	»	17	17 fermes cont. 1.667 h. 57 a. vend. aux ench. en 1895 pour 120 875 fr.
	Colbert	C	461	»	»	»	»	460	»	»	921	20	»	»	20	
	Texenna	C	»	»	170	»	»	»	»	»	170	4	»	8	10	
	Aïn-Abessa	A	482	»	»	»	»	»	»	»	482	8	»	»	8	8 lots indust. vend. gré à gré.
	TOTAUX		1.907	»	4.803	»	»	460	111	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

1892	Richelieu		2.091	»	»	»	»	»	»	400	(1) 2.491	50	»	»	50	aux ench. pour 173.300 fr. (2) 3 fermes cont. 250 h. 41 a. 70 c. vend. aux ench., 14.075 fr. (3) 12 fermes cont. 843 h. 96 a. vend. aux ench., 25.075 fr. (4) 15 conces. cont. 361 h. 74 a. vend. aux ench., 52 825 fr. 83 fermes cont. 7.909 h. 90 a. vend. aux ench., 479.955 fr.
	Medjadja	F	»	»	250	»	»	»	»	»	(2) 250	»	3	»	3	
	Oued-Moudjer	F	»	»	1.088	»	»	»	»	»	(3) 1.088	»	14	»	14	
	Tocqueville	C	»	»	9.574	»	»	»	»	200	(4) 9.774	25	83	»	108	
	Totaux		2.091	»	10.912	»	»	»	»	600	13 603	75	100	»	175	
1893	El-Achir	A	»	»	563	»	»	»	»	»	563	5	9	1	15	15 grand. conces. cont. 1.134 h. 34 a. 20 c. vend. aux ench. pour 35.380 fr. (prov. soit de la créat. soit de l'agrandis.) 1 lot indust. vend. gré à gré.
1894	Lafayette	C	»	»	1.157	»	»	»	»	»	1.157	10	6	»	16	(1) 4 fermes cont. 212 h. 23 a. vend. aux ench., 23.500 fr. (2) 12 conces. cont. 614 h. 97 a. 95 c. vend. aux ench. 67.875 fr. (3) 9 fermes cont. 785 h. vend. aux enchères. (4) 3 fermes cont. 252 h. 25 a. vend. aux ench., 29.850 fr.
	Merthoum-es-Siel	F	220	»	»	»	»	»	»	37	(1) 257	»	6	»	4	
	Aïn-Abid	A	»	»	»	»	»	»	915	»	(2) 915	12	»	»	12	
	Zouagha	F	785	»	»	»	»	»	»	»	(3) 785	»	9	»	9	
	Montcalm	C	2.523	»	»	»	»	»	873	»	3.396	20	25	»	45	
	Tamatmat	F	»	»	252	»	»	»	»	»	(4) 252	»	3	»	3	
	Totaux		3 528	»	1.409	»	»	»	1.788	37	6.762	42	49	»	89	
1895	Bou-Kricha	F	475	»	»	»	»	»	»	13	488	»	4	»	3	4 fermes cont. 431 h. 01 a. vend. aux ench. 29.850 fr.
	d'Armandy	C	»	»	»	»	»	»	404	»	404	»	4	»	4	
	Totaux		475	»	»	»	»	»	404	13	892	»	8	»	7	
	Totaux généraux du Département de Constantine		128 010	6.354	151.144	11.765	1 833	26.742	17.558	5.001	348.407	3.616	1.335	287	5.195	

TABLEAU B. — Origine des Terres (Suite)

ANNÉES	ORIGINE DES TERRES									LOTISSEMENT			NOMBRE DE FAMILLES INSTALLÉES	OBSERVATIONS GÉNÉRALES
	Terres Domaniales			Terres acquises par voie de				Propriétés privées enclavées	Surface totale des territoires allotis	Nombre de				
	biens beylicks	forêts déclassées	séquestre	cession gratuite	vente de gré à gré	expropriation	échange			concessions ou de lots agricoles	lots de ferme	lots industriels		
Département de Constantine : Récapitulation par année														
1871	5.412	1.439	3.352	»	»	»	396	»	10.599	143	»	3	146	
1872	31.036	232	15.658	»	»	2.250	3.637	»	52.813	599	225	61	882	
1873	15.226	93	6.992	5.770	31	170	»	102	28.384	259	111	17	380	
1874	17.880	361	12.931	»	»	6.910	»	1.449	39.531	542	114	17	668	
1875	4.065	»	18.166	»	»	264	»	160	22.655	300	98	4	401	
1876	2.103	1.157	4.387	»	»	8.386	»	1.126	17.159	120	73	57	250	
1877	2.413	428	»	»	»	»	»	»	2.841	»	26	»	26	
1878	2.635	»	14.881	»	»	3.939	»	88	21.543	270	40	24	334	1 conces. cont. 40 h. 00 a. 00 c. vendue aux ench. 9.050 fr.
1879	3.304	»	1.105	»	»	»	»	»	4.409	»	54	»	54	
1880	3.497	190	4.667	41	»	2.020	»	»	10.415	25	68	21	114	1 ferme, cont. 72 h. 16 a. 00 c vendue aux ench. 3.575 fr. 21 lots indust. vend. de gré à gré
1881	10.284	1.075	24.804	175	»	973	4.660	1.043	43.014	448	144	28	613	20 ferm. cont. 2.621 h 65 a. 00 c. vend aux ench. 192.850 fr. 28 lots ind. vend. de gré a gré.
1882 Néant	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	(a)	27 ferm. cont. 1.883 h. 01 a. 95 c. vend. aux ench. 127.975 fr.
1883	3.865	476	7.210	»	»	1.366	»	18	12.935	198	30	6	234	24 ferm cont. 2.551 h. 98 a. 82 c vend. aux ench 232.505 fr. 6 lots indust. vend. de gré à gré
1884	»	»	4.651	1.730	»	»	»	»	6.381	49	21	4	74	9 ferm cont. 965 h. 88 a. 60 c. vend aux ench. 33.465 fr. 4 conces. cont. 123 h. 52 a. 00 c. vend. aux enchères 16.575 fr. 4 lots indust. vend. de gré à gré
1885	2.946	»	1.143	1.473	»	»	»	»	5.562	32	21	»	45	45 ferm. cont. 7.364 h. 83 a. 50 c. vend aux ench. 262 450 fr. 5 conces. cont. 179 h. 64 a. 35 c. vend. aux enchères 32.575 fr.
1886	8.502	»	7.901	»	»	»	1.816	312	18.531	119	61	5	183	29 ferm. cont. 3.594 h. 58 a. 00 c. vend. aux ench. 168.900 fr. 8 conces. cont. 686 h. 21 a. 00 c. vend. aux ench. 12.945 fr. 5 lots indust. vend. de gré à gré
1887	1.478	100	»	1.220	397	»	436	50	3.681	62	4	28	92	19 ferm. cont. 1.643 h. 71 a. 50 c.

1889	2.208	»	2.681	»	»	4	187	3	5.083	63	9	3	75	2 conces. cont. 63 h. 86 a. 00 c. vendues aux ench. 10.250 fr. 3 lots indust. vend. de gré à gré.
1890	3.002	803	2.421	1.356	1.405	»	4.123	»	13.110	200	27	»	227	
1891	1.907	»	4.803	»	»	460	111	»	7.281	65	33	8	102	44 ferm. cont. 5.283 h. 25 a. 30 c. vend. aux ench. 147.775 fr. 8 lots indust. vend. de gré à gré.
1892	2.091	»	10.912	»	»	»	»	600	13.603	75	100	»	175	140 ferm. cont. 11.818 h. 50 a. 80 vend. aux ench 772.765 fr. 54 conces. cont. 1.929 h. 09 a 00 c. vendues aux ench. 183.175 fr
1893	»	»	563	»	»	»	»	»	563	5	9	1	15	15 conces cont. 1.134 h. 34 a. 20 vendues aux ench. 35.380 fr. 1 lot indust. vend. de gré à gré.
1894	3.528	»	1.409	»	»	»	1.788	37	6.762	42	49	»	89	16 ferm. cont. 1.249 h. 48 a. 00 c. vend. aux ench. 53.355 fr. 13 conces. cont. 643 h 38 a 95 c. vend. aux ench. 73 525 fr.
1895	475	»	»	»	»	»	404	13	892	»	8	»	7	21 ferm. cont. 2.098 h. 58 a. 00 c vend. aux ench. 150.725 fr.
TOTAUX GÉNÉRAUX du Département de Constantine	128.010	6.354	151.144	11.765	1.833	26.742	17.558	5.001	348.407	3.616	1.335	287	5.195	502 ferm. cont. 4.630 h. 40 a. 97 c. vend. aux ench. 262.696 fr. 104 lots ind. vend. de gré à gré.

RÉCAPITULATION

ALGER	14.000	774	83.096	581	6.157	31.076	13.618	2.082	151 384	3.508	283	384	4.123
ORAN	34.156	4.053	135	15.043	35.953	27.473	19.907	7.035	143 755	3.261	139	606	3.983
CONSTANTINE	128.010	6.354	151.144	11.765	1.833	26.742	17.558	5.031	348.407	3.616	1.335	287	5.195
TOTAUX GÉNÉRAUX	176.166	11.181	234.575	27.389	43.943	85.291	51.083	14.118	643.546	10 385	1.757	1 277	13.301

(a) Les fermes, vendues en 1882, ont été créées dans les années antérieures.

DÉPENSES DE COLONISATION DE 1871 A 1895

Observations Générales

A — Les chiffres contenus dans le tableau ci-contre sont extraits :

1° Pour les années 1871 à 1880 inclus, des comptes définitifs du budget des dépenses de l'Algérie ;

2° Pour les années de 1881 à 1895 inclus, des comptes provisoires de ce même budget.

B — Sont considérés comme travaux neufs les travaux effectués dans un centre dans les cinq années qui suivent sa création, exception faites des travaux d'entretien et de réfection.

ANNÉES	CRÉATION, AGRANDISSEMENT ET ACHÈVEMENT DES CENTRES -- **TRAVAUX NEUFS**							
	Frais généraux de Colonisation	Achat de terres	Eau	Routes et Ponts Chemins d'accès	Bâtiments publics	Plantations	Organisation des Services publics	Allocatio… diverses aux colon…
1871 (1)	10.000	1.000	22.000	145.000	13.000	3.000	1.000	64.0…
				209.000 (2)				
1872	162.008	62.000	40.000	10.000	18 000	»	31.000	585.0…
				641.000 (2)				
1873	»	»	»	1.696.000 (5)	»	»	»	146.0…
1874	28.000	150 000	214 000	147.000	144.000	40.000	35.000	255.0…
				457.000 (10)				
1875 (8) A.	53.000	111.000		509.000 (10)		60.000	53.000	»
1875 B.	8.000	265.000		»		»	»	60.0…
1876 A.	31.000	20.000		894.000 (10)		»	83.000	»
1876 B.	»	597.000		»		»	»	»
1877 A.	33.000	90.000		546.000 (10)		56.000	59.000	109 0…
1877 B.	»	701.000		»		»	»	»

ÉPENSES s lien direct avec la LONISATION	AMÉLIORATION DES ANCIENS CENTRES			OBSERVATIONS
	Bâtiments communaux	Alimentation et Irrigation	Voirie Plantations	
281.000	10.000	38.000	92.000	(1) Les crédits affectés en 1871 à la Colonisation doivent être majorés d'une somme de 154 646 francs portés au compte définitif de 1871, sous la rubrique « Colonisation alsacienne » (chapitre 5 et 10).
				(2) Ces chiffres comprennent des dépenses d'installation dont le détail n'apparait pas dans le compte définitif.
251.000 [4]	4.000	50.000	30.000	(3) Ce chiffre comprend en majeure partie des dépenses afférentes à l'installation d'Alsaciens-Lorrains en Algérie : « Achat de cheptel (108.149 fr.) ; fournitures d'instruments aratoires (12.327 fr.) ; achat de bestiaux (140.920 fr.) ; secours (35.686 fr.) ; achats d'instruments agricoles (20.977 fr.), etc. »
				(4) Dans ce chiffre est comprise une somme de 40.287 francs pour dépenses faites en France, en particulier pour l'Exposition de Lyon. Le surplus s'applique en majeure partie à des transports de passagers civils. C'est d'ailleurs ce dernier élément qui formera pour les années suivantes la plus grosse part des dépenses rangées dans le présent tableau sous la rubrique : « Dépenses sans lien direct avec la Colonisation ».
182.000	»	[5]	»	(5) Le crédit de 1 696 000 fr est porté sans aucun détail au compte définitif de 1873 sous la rubrique « Chemins pour relier les nouveaux centre entre eux ; création de nouveaux centres et et entretiens des anciens centres ».
				(6) Y compris 296.098 fr. pour construction de maisons destinées aux Alsaciens-Lorrains.
739.000 [7]	»	»	»	(7) Y compris notamment une somme de 353.099 fr. pour remboursement de créances sur la famille Mokrani.
371.000		1.273.000 [10]		(8) De 1875 à 1891 inclus, les dépenses sont rangées sur deux lignes distinguant : A. Les dépenses réglées sur les crédits ordinaires de la Colonisation. B. Les dépenses imputées sur les soultes de rachat du séquestre.
1.058.000 [9]				(9) Y compris 813.000 fr. pour paiement de créances grevant les biens des indigènes séquestrés.
				(10) Ces chiffres comprennent des dépenses dont le détail n'apparait pas dans le compte définitif.
469.000		1.447.000 [10]		
183.000				
358.000 [11]		1.659.000 [10]		(11) Y compris 60.000 fr. pour l'installation de l'École de Dellys et près de 200.000 pour transport de passagers civils
687.000 [12]				(12) Y compris 506 000 fr. pour « indemnités de dépossession » et 85.000 fr. pour paiement de créances sur les indigènes séquestrés.

ANNÉES		CRÉATION, AGRANDISSEMENT ET ACHÈVEMENT DES CENTRES — TRAVAUX NEUFS							
		Frais généraux de Colonisation	Achat de terres	Eau	Routes et Ponts Chemins d'accès	Bâtiments publics	Plantations	Organisation des Services publics	Allocati[ons] diverse[s] aux colo[ns]
1878	A.	34.000	58.000		116.000 (1)		99.000	70.000	118.(
	B.	»	843.000		»		»	»	»
1879	A.	30.000	89.000		633.000 (1)		97.000	83.000	123.(
	B.	»	492.000		»		»	»	»
1880	A.	32.000	100.000		175.000 (1)		13.000	62.000	122.(
	B.	»	948.000		»		»	»	»
1881	A.	13.000	601.000		1.256.000 (1)		45.000	39.000	111.(
	B	»	529.000		»		»	»	»
1882	A.	74.000	99.000		1.147.000		43.000	30.000	110.(
	B.	»	153.000		»		»	»	»
1883	A.	26.000	108.000		62.000		33.000	38.000	128.(
	B.	»	111.000		»		»	»	»
1884	A.	18.000	»		716.000		28.000	29.000	129.(
	B.	»	46.000		»		»	»	»
1885	A.	22.000	»		750.000		11.000	30.000	130.(
	B.	»	111.000		»		»	»	»
1886	A.	57.000	6.000		996.000		45.000	20.000	128.(
	B.	»	23.000		»		»	»	»

…SES …lirect … …TION	AMÉLIORATION DES ANCIENS CENTRES			OBSERVATIONS
	Bâtiments communaux	Alimentation et Irrigation	Voirie Plantations	
…000 (2) …000		(1) 1.901.000		(1) Ces chiffres comprennent des dépenses dont le détail n'apparaît pas dans le compte définitif. (2) Y compris 562.000 fr. pour indemnités de dépossession.
…000 (3) …000		(1) 1.695.000		(3) Y compris 748.000 fr. pour indemnités de dépossession.
…000 (5) …000		(4) 1.691.000		(4) Y compris 19.000 fr. pour plantation d'arbres et 831.758 fr. distribués en subvention aux communes pour travaux d'alimentation en eau potable. (5) Y compris 390.000 fr. pour indemnités de dépossession.
…000		(6) 1.691.000		(6) Y compris notamment : A. 223.000 fr. de subvention pour chemins vicinaux. B. 523.721 fr. pour l'allocation aux communes de subventions destinées à l'exécution de travaux d'alimentation.
…000		(7) 1.161.000		(7) Y compris : A. 173.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux. B. 570.000 fr. pour l'allocation aux communes de subventions destinées à des travaux d'alimentation.
…000		(8) 2.919.000		(8) Y compris : A. 558.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux. B. 671.000 fr. pour l'allocation aux communes de subventions destinées à des travaux d'alimentation.
(9) …000		(10) 2.089.000		(9) Y compris : 105.000 fr. pour le débarcadère de Port-Gueydon, et 50.000 fr. pour le lazaret de Matifou. (10) Y compris : A. 558.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux. B. 700.000 fr. de subventions pour travaux d'alimentation.
(11) …000		(12) 1.803.000		(11) Y compris : 193.000 fr. pour frais de transport de passagers civils. (12) Y compris : 700.000 fr. de subventions pour travaux d'alimentation, et 400.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux.
(13) …000		(14) 1.740.000		(13) Y compris : 209.000 fr. pour transport de passagers civils. (14) Y compris : 398.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux, et 697.000 fr. pour de subventions pour travaux d'alimentation.

ANNÉES		CRÉATION, AGRANDISSEMENT ET ACHÈVEMENT DES CENTRES — TRAVAUX NEUFS							
		Frais généraux de Colonisation	Achat de terres	Eau	Routes et Ponts Chemins d'accès	Bâtiments publics	Plantations	Organisation des Services publics	Allocatio diverses aux colon
1887	A.	63.000	7.000		914.000		43.000	39.000	115.0
	B.	»	99 000		»		»	»	•
1888	A.	93.000	230.000		1.352.000 (3)		49.000	23.000	139.0
	B.	»	87.000		»		»	»	»
1889	A.	44.000	108.000		1.262.000		45 000	26 000	119.0
	B	»	94.000				»	»	»
1890	A.	61.000	194.000		1.252.000		41.000	50.000	107.0
	B.	»	101.000				»	»	»
1891	A.	95.000	298.000		1.108.000		44 000	60.000	120.0
	B.	»	7.000				»	»	»
1892		184.000 (9)	165.000		913.000		46.000	25.000	131.0
1893		112.000	304.000		912.000		50.000	25 000	102.0
1894		181.000	107.000		899.000 (11)		»	24.000	155.0
1895		202.000	41.000		1.001.000		»	42.000	138.0

…s …rect …ons	AMÉLIORATION DES ANCIENS CENTRES			OBSERVATIONS
	Bâtiments communaux	Alimentation et Irrigation	Voirie Plantations	
(1) 000		(2) 1.667.000 »		(1) Y compris : 187.000 fr. pour transport de passagers civils. (2) Y compris : 398.000 fr. de subventions pour chemins vicinaux. et 708.000 fr. de subventions pour travaux d'alimentation.
(4) 000		(5) 650.000 »		(3) Le crédit de 1.352.000 fr. s'applique, pour une part qu'il est impossible de déterminer, à des achats de terres, notamment pour Lamartine et Vialar. (4) Y compris : 68.000 fr. pour le barrage d'Oued-Magoun et 41 000 fr. pour celui du Sig. (5) Y compris : 299.000 fr. de subventions pour travaux d'alimentation.
(6) 000		(7) 934 000 »		(6) Y compris : 39.000 pour le barrage des Cheurfas. (7) Y compris : 271 000 fr. pour travaux complémentaires d'alimentation.
000		583.000		
000		(8) 868.000		(8) Y compris : 108 000 fr pour la reconstruction des villages de Villebourg et Gouraya, détruits par un tremblement de terre
000		830.000		(9) Y compris les crédits nécessaires pour le fonctionnement de l'Inspection générale de la Colonisation et pour le service des renseignements généraux (51.000) de ce dernier chef).
(10) 000		702 000		(10) Y compris : 98.000 fr. pour le barrage des Cheurfas
(12) 000		791.000		(11) Y compris : 75.000 fr. pour le village de Jean-Bart, et 90.000 fr. pour celui de Surcouf. (12) Y compris : 41.000 fr. pour les expositions de Lyon et d'Anvers, et 150.000 fr. pour le barrage des Cheurfas.
(13) 000		872.000		(13) Y compris : 15.000 fr. pour le barrage d'Oued-Magoun, 6.500 fr. pour les expositions de Lyon et de Bordeaux, etc., etc

RÉCAPITULATION

ANNÉES	CRÉATION agrandissement et achèvement des centres	AMÉLIORATION des anciens centres	DÉPENSES sans lien direct avec la colonisation	TOTAL	CHIFFRES exacts des comptes définitifs ou provisoires	CHAPITRES	MONTANT des dotations budgétaires		OBSERVATIONS
1871.	468.000	140.000	281.000	889.000	889.239	10		925.600	
1872.	1.552.000	84.000	251.000	1.887.000	1.887.378	10		1.925.600	
1873.	2.142.000 (1)		182.000	2.324.000	2.321.298	10		2.325.000	(1) Chiffre unique pour les 2 premières colonnes de dépenses.
1874.	1.470.000	"	739.000	2.209.000	2.209.681	10		2.232.380	
1875.	1.119 000	1 273.000	1.429 000	3.821.000	3.821.968	15		3.822.213	
1876.	1.628.000	1.147.000	652.000	3.727.000	3.727.030	14		3.728.761	
1877.	1.591.000	1.659 000	1.045.000	4.298.000	4.298.399	11		4.298.640	
1878.	1.638.000	1.901.000	901.000	4.440.000	4.440.493	7 16 Art. 3	2.044.869 2.423 069	4.467.938	
1879.	1.547.000	1.695.000	1.008.000	4.250.000	4.250.057	9 21	1.828.431 2.439 453	4.207.884	
1880.	1.782.000	1.691.000	662.000	4.135.000	4.135.531	9 22	1.912.977 2.237.517	4.180.491	
1881.	2.627.600	1.694.000	201.000	4.522.000	4.522.810	57 59 60	1.574.092 223.000 2.778.751	4.575.843	
1882.	1.986.000	1.161.000	214.000	3.361.000	3.364.515	51 53 54	727.798 173.000 2.503.493	3.404.291	
1883.	506.000 (2)	2.919.000	208.000	3.633.000	3.633.725	50 52 53	686.116 558.000 2.470.000	3.714.116	(2) Ce chiffre de 506.000 francs ne s'applique que pr 62.000 fr. à des travaux d'installation.
1884.	966.000	2.089.000	341.000	3.396.000	3.396.235	12 14 15	570.623 558.000 2.489.000	3.617.623	
1885.	1.081.000	1.803.000	390.000	3.277.000	3.277.893	12 13	2.971.262 400.000	3.371.262	
1886.	1.275.000	1.740.000	242.000	3.257.000	3.257.161	12 13	2.868.652 398.000	3.266.652	
1887.	1.280.000	1.667.000	373.000	3.320.000	3.320.202	12 13	2.929.585 398.000	3.327.585	
1888	1.973.000	650.000	297.000	2.920.000	2.920.411	12		2.922.350	
1889.	1.698.000	934.000	290.000	2.922.000	2.922.385	12		2.925.151	
1890.	2.106.000	583.000	234 000	2.923.000	2.923.275	12		2.927.790	
1891.	1.732.000	868.000	227.000	2.827.000	2.827.517	12		2.832.339	
1892.	1.464 000	830.000	255.000	2.549.000	2.549.275	12		2.553.494	
1893.	1.505.000	702.000	301.000	2 508.000	2.508 422	12		2.453.512	
1894.	1.366.000	791.000	380.000	2.537.000	2.537.333	12		2.545.982	
1895	1.424.000	872.000	297.000	2.593.000	2.593.528	12		2.598.309	
TOTAL	37.932.000	29.196.000	11.400.000	78.528.000	78.538.764			79.270.809	

TABLEAU

DU

PEUPLEMENT

DES CENTRES & DES FERMES

Créés ou agrandis de 1871 à 1895

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTUELLE AU POINT DE VUE DE LA PROPRIÉTÉ			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉTAIRES ayant acquis ... délivrés ...	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Alger.																	
Belle-Fontaine .... (*Aïn-Tidji-Labine*)	C	1872	1.317	33	10	20	7	»	15	1	»	»	»	10	5	3	[illegible]
Félix-Faure .... (*Blad-Guitoun*)	C	1872	1.750	32	14	18	10	3	15	»	»	»	»	7	8	4	[illegible]
Zaâtra	C	1872	1.410	36	9	28	8	4	5	»	»	»	»	12	2	1	[illegible]
Souk-el-Had	C	1872	1.139	18	22	14	13	1	12	»	»	»	»	9	11	3	[illegible]
Beni-Amran	C	1872	789	13	6	10	5	1	3	»	»	»	»	4	1	1	[illegible]
Courbet .... (*Zamouri*)	C	1872	1.752	3	44	3	37	»	7	»	»	»	»	1	22	»	[illegible]
Isserbourg .... (*Aïn-Leghata-et-Aïn-Refaïa*)	C	1872	1.764	27	14	24	7	1	9	»	»	»	»	8	3	1	[illegible]
St-Pierre-St-Paul.... (2) (*Sidi-Salem et Ouled-Moussa*)	A	1872	798	20	12	10	10	»	8	»	4	»	»	4	7	2	[illegible]
Palestro .... (3) (*Beni-Henni*)	A	1872	3.116	19	42	13	25	»	22	»	1	»	»	5	15	1	[illegible]
Ménerville .... (*Col-des-Beni-Aïcha*)	C	1873	1.224	8	24	5	15	»	12	»	»	»	»	1	8	2	[illegible]
Gouraya	C	1873	1 865	7	45	6	40	1	3	»	2	»	»	2	14	3	[illegible]
Bouïra .... (*Bordj-Bouira*)	C	1873	5.676	27	113	17	88	»	27	8	»	»	»	5	22	16	[illegible]
Alma .... (*Boudouaou*)	A	1873	1.506	21	33	8	27	»	17	2	»	»	»	8	17	»	[illegible]
Corso-Tahtani	C	1874	372	10	9	5	8	»	1	1	1	»	»	3	1	2	[illegible]
Isser-el-Ouidan	F	1874	598	9	1	8	1	»	1	»	»	»	»	1	1	»	[illegible]
Meurad .... (*et* le Barrage)	C	1875	1.073	16	11	12	8	»	7	»	»	»	»	7	6	8	[illegible]
Bou-Yersen	F	1875	819	7	10	7	8	1	1	»	»	»	»	3	3	6	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

ondissement d'ALGER

ECTIF UPLEMENT au e l'installation des attributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
21	175	1.320	populat. comptée dans Ménerville	1 142	1.039	1.234	180	88	»	966	
41	229	975	3.259 toute la commun.	385	470	302	234	61	»	7	
28	163	998	comptée dans Félix-Faure	203	146	63	59	»	»	4	
160	217	1.727	comptée dans Ménerville	257 non comp les indigèn.	255	271	133	33	»	105	
21	75	173 y compr. Ouled-Medjkan	191 Oul. Medjkan et Aïn-N'Sara	130 y compr. Ouled-Medjkan	321	117 y compr. Ouled-Medjkan	88	59	»	»	
215	221	1.193	764	303 non comp les indigèn	241	404	242	93	»	69	
29	98	623 y compr. les indigèn.	comptée dans Félix-Faure	58	151	201	93	76	»	32	
40	108	1.020 y compr. les indigèn.	374	741 y compr. les indigèn.	137	158 y compr. les indigèn	107	47	»	4	(2) Agrandi une seconde fois en 1878 avec 80 hect. ayant servi à former 1 concession. St-Pierre-St-Paul (dénombrement de 1871). — Population : 424 habitants, savoir : 166 français, 41 étrangers, 214 indigènes musulmans.
181	247	182 europ. de la comm.	727	722	675 y compr. Bou-Hamoud et	918 Senahdja	112	222	1	283	
72	107	439 europ. du centre	1.386	2.632	2.590	2.811	980	198	»	1.633	(3) Palestro (dénombrement de 1871). – Population : 173 habitants, savoir : 78 français, 82 étrangers, 13 indigènes musulmans.
155	183	239	265	326	255	368	218	41	»	109	
356	438	981	1.590	1.998	2.495	1.686	950	178	17	541	
99	170	829 europ. de	920 la comm.	790	722	918 y compr St-Marie du-Corso	536	230	16	136	Alma (dénombrement de 1871). — Population : 2.111 habitants, savoir : 346 français, 297 étrangers, 1.468 indigènes musulmans.
30	78	populat. comptée dans Alma	id.	317	322	184	19	142	4	19	
5	25	populat.	compt.	dans	Courbet	populat.	compt.	dans	Courbet	»	
32	112	525	365	273	547	639	254	385	»	»	
41	72	populat. comptée	dans	Marengo	187	159	76	38	»	45	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C. Centres créés. F. Fermes créées. A. Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION ACTUE… AU POINT DE VUE DE…			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉ… nouveaux ayant acq… délivrance d… défini…	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Alger.																	
Thiers (*Aïn-Oum-el-Alleg*)	C	1876	1.475	20	15	19	15	»	1	»	»	»	»	5	1	2	[illegible]
Fedjana (*Oued-Fedjana*)	F	1876	611	5	5	4	5	1	»	»	»	»	»	»	2	3	[illegible]
Ben-Haroun	C	1876	1.240	18	16	16	15	1	2	»	»	»	»	2	1	1	[illegible]
Aïn-Bessem	C	1876	3.910	49	42	45	37	»	7	1	»	»	1	17	19	6	[illegible]
Tablat	C	1876	107	»	17	»	12	»	1	»	1	»	»	»	1	»	[illegible]
Ouled-Medjkan	F	1877	421	2	3	1	2	»	1	1	»	»	»	1	1	»	[illegible]
Desaix (*Nador*)	C	1877	846	10	16	10	12	»	3	»	1	»	»	5	11	3	[illegible]
Aïn-N'Sara	F	1877	136	1	3	»	3	»	1	»	»	»	»	»	1	1	[illegible]
Arbatache	C	1878	1.354	20	25	16	22	»	»	1	3	»	»	13	16	1	[illegible]
Tipaza	A	1879	125	5	1	5	1	»	»	»	»	»	»	5	»	1	[illegible]
Fontaine-du-Génie	C	1880	222	7	8	6	6	»	3	»	»	»	»	5	7		[illegible]
Bertville (*Aïn-bou-Dib*)	C	1880	2.230	29	20	23	20	2	3	»	»	»	1	7	9	1	10
Marceau (*El-Gourine*)	C	1881	1.635	23	33	22	25	»	4	1	1	»	»	11	11	1	[illegible]
Villebourg (*Oued-Damous*)	C	1881	639	12	15	11	12	»	3	»	1	»	»	6	9	2	[illegible]
El-Adjiba	F	1881	1.226	2	8	2	8	»	»	»	»	»	»	1	1	»	[illegible]
Maillot (*Souk-el-Tleta*)	C	1882	1.787	25	26	20	21	1	5	»	»	2	2	11	13	2	[illegible]
Aboutville (*Aïn-el-Hadjar*)	C	1889	1.330	»	40	»	40	»	»	»	»	»	»	»	16	»	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création de centre.

TIF …MENT installation …ibutaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
…ondissement d'ALGER (Suite)											
17	113	185	157	163	155	172	150	16	»	6	
33	57	populat.	compt.	dans	Zurich	13	17	1	.	22	
78	153	117	106	106	113	95	84	»	»	11	
50	153	359 non comp. les indigèn.	579	789	772	980	540	66	5	369	
76	76	119	150	210	190	192	139	1	»	19	
17	35	populat.	compt.	dans	Beni-	Amran	compt.	dans	Beni-	Amran	
56	97	86	compt. dans Marengo	267	223	342	123	50	2	167	
14	18	compt. Beni-	dans Amran	18	compt. dans Beni-Amran	59	58	»	»	1	
95	178	184	236	229	218	293	178	76	4	35	
5	20	868 populat. du centre	126 europ. du centre	1.160 populat. du centre	606	617	380	237	20	10	Tipaza (dénombrement de 1871). — Population : 488 habitants, savoir : 125 français, 57 étrangers, 306 indigènes musulmans.
33	61	compt. dans Marceau	11	58	121	118	52	54	»	12	
60	180	85	188	265	153	188	87	1	»	97	Bertville. — Créé en 1880 avec 2.044 hectares. — 28 concessions, 6 lots industriels et 8 lots de ferme ; agrandi en 1891 avec 186 hectares et 6 concessions.
143	240	130 y compr. Villebourg.	206	151	208	292	171	121	»	»	
61	107	compt. dans Marceau	103	128	140	104	102	2	»	»	Villebourg. — Créé en 1881 avec 553 hectares. — 20 concessions et 7 lots industriels. ; agrandi en 1886 avec 86 hectares ayant servi à former 20 lots complémentaires.
30	38	»	88	65	compt. dans Maillot	177	112	65	»	»	
109	209	,	274	218	350 y compr. El Adjiba	368	236	20	»	112	
152	152	»	»	77	116	189	94	22	»	73	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT[UELLE] AU POINT DE VUE DU PE[UPLEMENT]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP[RIÉTAIRES] ayant ... délivr...	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Alger.																	
Hoche (*Khrabouzia*)	c	1890	1.176	7	29	4	26	2	4	»	»	»	»	1	20	1	
Jean-Bart	c	1892	14	24	»	24	»	»	»	»	»	»	»	10	»		[illegible]
Surcouf (*Petit-Matifou*)	c	1895	8	18	3	16	3	2	»	»	»	»	»	7	3	»	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement d'Alger			18.060	583	744	452	602	21	206	19	21	2	4	200	306	[illegible]	
Arrondisseme[nt]																	
Loverdo (*Hassen-ben-Ali*)	c	1875	1.265	8	22	7	17	»	6	»	»	»	»	»	13	»	[illegible]
Berrouaghia	A	1877	1.340	5	6	4	6	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1
Ben-Chicao	c	1878	586	6	11	4	8	»	5	»	»	»	»	»	4	1	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Médéa			3.191	19	39	15	31	»	12	»	»	»	»	»	18	1	[illegible]
Arrondisseme[nt]																	
Téniet-el-Had (2)	A	1874	3.639	12	54	9	46	»	8	»	3	»	»	2	18	3	
Changarnier (*Oued-Zeboudj*)	c	1877	693	10	6	9	6	»	1	»	»	»	»	2	3	1	
Adélia	F	1877	163	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
Pont-de-l'Oued-Djer	A	1877	290	5	1	5	1	»	»	»	»	»	»	2	1	»	[illegible]
Hammam-Righa	c	1878	1.490	14	22	13	22	»	1	»	»	»	»	2	8	1	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques ind[iqu]ent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…TIF …EMENT …l'installation …s …ributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
…ondissement d'ALGER (Suite)											
73	162	»	»	89	204	193	19	2	»	142	
»	98	»	»	»	»	145	29	25	»	91	
6	84	»	»	»	»	164	30	10	»	94	
867	5.249	13 657	12.395	11.300	14.125	15.254	7.242	2.699	59	5.244	
MÉDÉA											
81	104	142	141	175	296	164	159	5	»	»	
25	52	847	1.043	1.592	1.736	1 980	936	16	1	994	Berrouaghia (dénombrement de 1876). — Population : 224 habitants, savoir : 176 français, 21 étrangers, 27 indigènes musulmans.
19	81	58	73	320	118	11	13	1	»	»	Ben-Chicao — Créé avec 420 hectares et 10 concessions ; agrandi en 1880 avec 166 hectares et 7 concessions.
155	237	1.047	1.257	2.087	2.150	2 188	1.138	52	1	994	
MILIANA											
227	282	1.117	1.025	1.586	1 612	1.972	827	137	68	940	Teniet-el-Had (dénombrement de 1871). — Population : 971 habitants, savoir : 546 français, 178 étrangers, 217 indigènes musulmans.
26	80	198 y compr. Adélia	non comp. les indigèn 57	156 y compr Adélia	162	71	58	11	»	2	(2) Agrand. en 1874 : 2.323 hect : 20 lots de ferme. — 1881 : 1.316 hect : 38 conces. agr., 6 lots industriels et 2 lots de ferme
2	5	compt. dans Chan-garnier	205 non comp. les indigèn	compt. Chan-	dans garnier	224	117	60	»	17	
4	22	27	111 non comp les indigèn.	257	229	81	12	26	»	13	Pont-de-l'Oued-Djer (dénombrement de 1881). — Population : 27 habitants, savoir : 23 français et 4 étrangers.
128	187	215	267	241	660	361	168	148	1	14	Hammam-Righa. Créé avec 999 hectares. — 20 concessions et 3 lots industriels ; agrandi en 1894 avec 491 hectares. — 20 concessions.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT[…] AU POINT DE VUE DE[…]		
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR[…] ayant [illegible] délivr[…]
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département d'Alger. — A[…]																
Rouïna (*Oued-Rouïna*)	c	1879	895	10	16	9	14	»	3	»	»	»	»	1	3	[illegible]
Littré (*Aribs*)	c	1880	1.322	13	29	11	21	2	4	4	1	»	»	3	4	[illegible]
Kherba	c	1881	2.487	53	37	40	31	5	12	1	1	»	»	23	14	[illegible]
Marbot (*Camp-des-Chênes*)	c	1881	545	5	7	5	7	»	»	»	»	»	»	»	1	[illegible]
Pont-du-Caïd	c	1881	595	3	10	3	10	»	»	»	»	»	»	1	1	
Marguerilte (*Zaccar*)	c	1884	665	10	21	7	18	2	3	»	»	1	»	5	11	[illegible]
Taza	c	1887	2.421	26	26	21	23	1	3	2	2	»	»	23	18	[illegible]
Vialar (*Tissemsil*)	c	1890	2.526	17	36	15	31	»	4	»	3	»	»	12	25	[illegible]
Letourneux (*Derrag*)	c	1891	2.511	34	23	31	21	»	»	3	2	»	»	28	22	[illegible]
Bou-Medfa	A	1892	518	9	6	9	6	»	»	»	»	»	»	7	1	[illegible]
Bourbaki (*Aïn-Toukria*)	c	1894	3.366	22	45	6	24	»	»	16	21	»	»	16	10	1
Dutertre (*Camp-des-Scorpions*)	c	1894	349	»	5	»	5	»	»	»	»	»	»	»	1	[illegible]
Lavigerie (*Djendel*)	c	1891	1.341	17	13	13	13	2	2	»	»	»	»	12	11	1
TOTAUX de l'arrondissement de Miliana			25.816	261	358	207	303	12	41	22	30	1	»	142	185	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques [illegible] l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ment de MILIANA (Suite)

…CTIF …EMENT … l'installation … tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
…	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
85	128	compt. dans Saint-Cyprien des-Attafs		226	263	374	190	39	»	145	
119	175	185	229	206	299	187	176	11	»	»	
187	526	107	126	352	251	338	229	7	»	102	
29	73	9	62	102	61	103	41	1	»	61	
16	60	34	56	73	82	107	18	25	»	34	
137	199	»	95	224	221	102	221	163	2	16	Margueritte. - Créé avec 586 hectares. — 31 concessions ; agrandi en 1891 avec 79 hectares ayant servi à former 10 lots vendus aux enchères publiques.
105	266	»	»	210	219	235	226	3	»	6	
100	225	»	»	93	276	394	288	31	»	75	
132	260	»	»	»	236	248	236	»	»	12	
26	59	764	377	910	983	1.074	322	79	»	673	Bou-Medfa (dénombrement de 1891). — Population : 910 habitants, savoir : 287 français, 76 étrangers et 547 indigènes musulmans.
157	315	»	»	»	103	257	212	11	»	34	
17	17	»	»	»	10	28	28	»	»	»	
22	137	»	»	187	114	500	386	75	»	39	
1.149	2 896	2.956	2.910	1 826	6.081	6 956	3 785	827	71	2.273	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs — à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION AC[…] AU POINT DE VUE DE[…]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP[…] ayant […] délivr[…]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Alger. — A[…]																	
Oued-Fodda	c	1873	3.226	72	63	39	39	»	45	3	9	»	»	6	19	»	[illegible]
Charon (*Oued-bou-Kader*)	c	1875	2.163	32	38	23	31	2	12	2	»	»	»	8	8	»	[illegible]
Warnier (*Cinq-Palmiers*)	c	1877	1.616	17	32	13	29	»	3	1	3	»	»	5	8	1	[illegible]
Les-Trois-Palmiers	c	1878	582	8	9	7	7	»	3	»	»	»	»	2	1	1	[illegible]
Wattignies (*Ouled-Abbès*)	c	1878	795	9	7	7	7	»	2	»	»	»	»	1	6	2	[illegible]
Vauban (*Bir-Safsaf*)	c	1878	1.512	14	34	13	29	»	4	»	2	»	»	3	13	»	[illegible]
Cavaignac (*Beni-Tamou*)	c	1880	1.523	25	27	25	24	1	2	»	»	»	»	15	8	8	[illegible]
Khalloul	c	1881	658	11	8	11	8	»	»	»	»	»	»	4	5	4	[illegible]
Carnot (*Mahbil*)	c	1881	3.185	76	63	64	56	8	10	»	1	»	»	25	25	9	[illegible]
Flatters (*Ben-Naria*)	c	1887	1.841	24	33	24	31	»	2	»	»	»	»	17	20	4	[illegible]
Lamartine (*Harchoun*)	c	1888	1.969	28	38	27	33	»	6	»	»	»	»	20	29	1	[illegible]
Rabelais (*Aïn-Merane*)	c	1889	1.707	23	23	21	21	2	2	»	»	»	»	16	18	1	[illegible]
Malakoff	A	1894	980	4	12	3	12	»	»	1	»	»	»	2	11	»	[illegible]
Masséna (*Oued-Sly*)	c	1894	1.518	16	24	11	20	»	»	5	4	»	»	14	19	»	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement d'Orléansville			23.275	359	411	288	347	13	91	12	19	»	»	138	190	34	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques i[…] l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ment d'ORLÉANSVILLE

…LEMENT … l'installation … tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
203	571	509	572 non comp. les indig	811	750	853	407	43	21	382	Oued-Fodda. — Créé en 1873 avec 2.395 hect. — 86 conces. et 29 lots industriels : agrandi en 1891 avec 831 hectares. — 20 concessions.
123	218	210	221 europ. de la commun.	322	317	341	159	32	»	150	
112	188	196	153	120	180	159	98	»	»	61	Warnier. Créé en 1877 avec 1.262 hect. — 30 conces. et 9 lots indust. : agrandi en 1895 avec 354 hectares et 10 concessions.
31	67	111 europ. du de n°-c°° Heumis	101	11 non comp. les indig.	131	94	89	2	»	3	
29	67	108	compt. dans Oued-Fodda	120	60	109	54	15	»	40	
110	200	124	compt. dans Oued-Fodda	71	302	240	75	2	»	163	Vauban. — Créé en 1878 avec 922 hect. — 26 conces. et 4 lots industriels : agrandi en 1891 avec 590 hectares et 18 concessions.
119	225	»	240	187	233	212	182	2	2	26	
39	97	»	81	71	57	55	43	1	2	9	
240	496	117	495 europ. du centre	582	708	588	474	6	2	106	
165	328	»	»	232	241	308	297	3	»	8	
157	353	»	»	302	333	353	233	7	2	111	Lamartine. — Créé en 1888 avec 1 445 hect. — 44 conces. et 5 lots industriels : agrandi en 1894 avec 524 hectares. — 17 concessions.
59	205	»	25 Bordj-d'Aïn-Merane	162	250	222	208	8	6	»	
49	66	211	164	123	231	249	174	19	25	31	Malakoff (dénombrement de 1891). — Population : 123 habitants, savoir : 84 français, 10 étrangers, 29 indigènes musulmans.
78	189	»	»	»	108	201	177	4	2	18	
1.634	3.273	1.652	2.061	3.150	3.901	3.984	2.670	144	62	1.108	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		SITUATION ACT… AU POINT DE VUE DU P… DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR… ayant acq… délivrance d…
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance Immigrants	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département d'Alger. — A…																
Bordj-Ménaïel	c	1871	2.697	16	86	8	43	2	36	2	9	»	2	3	30	16
Isserville (*Les Issers*)	c	1872	3.663	7	83	7	61	»	20	»	2	»	»	3	30	2
Chabet-el-Ameur	c	1872	1.906	43	11	38	10	2	4	»	»	»	»	16	2	3
Ouled-Keddache	c	1872	688	17	13	5	6	»	18	1	»	»	»	2	8	»
Bois-Sacré (*Isser-el-Djedian*)	c	1872	2.486	62	3	54	3	»	5	3	»	»	»	39	3	9
Rebeval (*Aïn-Barlia*)	A	1872	1.141	15	25	5	16	»	17	»	2	»	»	»	9	»
Haussonviller (*Azib-Zamoun*)	c	1873	2.725	50	»	50	»	»	»	»	»	»	»	44	»	1
Djinet (*Cap-Djinet*)	F	1873	398	3	»	1	»	»	2	»	»	»	»	1	»	»
Dra-el-Mizan	A	1873	2.233	35	31	26	26	1	11	»	2	»	»	4	14	»
Tizi-Ouzou	A	1873	3.038	13	101	4	68	»	35	1	6	»	»	»	29	»
Ouled-Mahdjoub	c	1874	491	4	9	3	4	»	4	»	2	»	»	1	4	2
Kouanin	c	1874	1.157	11	1	9	3	1	1	1	»	»	»	6	1	»
Beauprêtre (*Bou-Faïma*)	c	1874	1.097	19	10	17	8	1	2	»	1	»	»	9	5	»
Aomar	c	1875	1.095	19	11	15	9	»	6	»	»	»	»	8	4	3
Pirette (*Aïn-Zaouïa*)	c	1875	2.694	37	27	31	23	»	10	»	»	»	»	11	13	»
Tizi-Renif	c	1875	1.620	27	17	26	14	»	3	»	1	»	»	18	6	5
Bou-Khalfa	c	1875	1 353	24	»	24	»	»	»	»	»	»	»	10	»	»

(1) Les noms écrit[…] […]quent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…TIF …EMENT au l'installation des attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
…ment de TIZI-OUZOU											
564	620	2.303	2.830	3.019	3 658	3.361	528	172	3	2.658	Bordj-Menaïel (dénombrement de 1871). — Population : 560 habitants, savoir : 195 français, 22 étrangers, 13 indigènes musulmans.
388	408	373	395	308 européens du centre	369	166	325	102	2	37	
57	217	290	151	169	147	548	135	11	»	102	
50	114	populat. compt. dans Ben-N'Choud	198	111	compt. dans Ben-N'Choud	359	67	»	»	292	
10	280	304	316	295 européens du centre	211	333	218	9	»	106	
72	129	948 y compr.	811 le	751 hameau	878 d'El-T'nin	885	148	»	»	737	Rebeval (dénombrement de 1871). — Population : 152 habitants, savoir : 151 français, 1 étranger.
»	228	282	590	360	261 européens du centre	234	219	15	»	»	
»	10	20	17	55	103	176	37	136	»	3	
180	300	1.802	2.378	1 841	2.038	2.137	192	30	»	1.615	Dra-el-Mizan (dénombrement de 1871). Population : 563 habitants, savoir : 367 français, 94 étrangers, 102 indigènes musulmans.
383	438	924	1.447 y compr. Bou-Khalfa	1.290	1.559	1.483	1.013	171	»	296	Tizi-Ouzou (dénombrement de 1871). — Population : 403 habitants, savoir : 305 français, 81 étrangers, 17 indigènes musulmans.
32	51	»	»	123	compt. dans Oued-Slyem	338 indig.	»	»	»	338	
8	53	350	589	1.453 y compris le village kabyle d'Ouled-Moussa	671	657	2	»	»	655	
40	112	397	267	547	507	518	79	1	»	438	
21	16	95	157	149	110	117	105	1	»	11	
45	101	171	112	88 populat.	62 europ.	127 du centr.	124	3	»	»	
41	91	196	182	163	155 europ.	150 du centr.	150	»	»	»	
»	117	120	compt. dans Tizi-Ouzou	113	316	77	73	1	»	»	

Département d'Alger. — Ar

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTUE[LLE] AU POINT DE VUE DU PEU[PLEMENT] DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉ[TAIRES] ayant acqu[is] … délivrés … défini[tifs]	
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés							
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Beni-Slyem (*Zaouïa*)	F	1875	1.134	7	7	6	7	»	1	»	»	»	»	»	2	1	»
Mirabeau (*Dra-ben-Khedda*)	C	1875	2.651	21	23	20	19	»	5	»	»	»	»	8	7	1	4
Sikh-ou-Meddour	F	1876	173	1	2	»	»	1	2	»	»	»	»	1	»	»	»
Boghni (*Bordj-Boghni*)	C	1876	2.249	31	32	24	30	»	9	»	»	»	»	13	17	1	[illegible]
Dar-Beïda	F	1878	885	7	5	7	4	»	»	»	1	»	»	2	2	»	
Mekla	C	1880	2.291	38	23	35	18	1	6	»	1	»	»	15	11	5	[illegible]
Camp du-Maréchal	C	1880	1.490	35	»	35	»	»	»	»	»	»	»	26	»	3	
Port-Gueydon (*Azeffoun*)	C	1881	1.541	15	29	15	26	»	3	»	»	»	»	5	6	»	[illegible]
Fréha	C	1882	1.765	31	29	25	23	1	8	»	2	»	1	11	10	3	[illegible]
Azazga	C	1882	2.620	49	31	44	28	1	4	2	»	»	1	32	18	1	[illegible]
Tamda	C	1884	957	14	20	14	19	»	»	»	1	»	»	10	12	»	[illegible]
Takdempt (*Takdempt-Touabet*)	C	1887	1.038	11	6	11	6	»	»	»	»	»	»	6	2	2	
Ben N'Choud	A	1887	516	2	6	2	6	»	»	»	»	»	»	2	3	»	[illegible]
Yakouren	C	1888	408	»	11	»	9	»	2	»	»	»	»	»	6	1	[illegible]
Tigzirt	C	1889	412	2	28	2	28	»	»	»	»	»	»	2	18	2	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Tizi-Ouzou			51.012	666	683	563	517	11	211	10	30	»	1	308	281	61	[illegible]

(1) [illegible] en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

...ment de TIZI-OUZOU (Suite)

...ECTIF ...PLÉMENT au ... l'installation des attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
18	40	16	21	296	193 y compr. Ouled-Madjoub	358	europ compt. dans Dellys			358	
126	227	compt. dans Camp-du-Maréchal		632 y compr. les indig.	173	170	148	22	»	»	
7	11	11	8	compt. dans Tizi-Ouzou	1	31	12	13	»	9	
152	310	141	147	161	150	169	147	19	»	3	
23	59	»	316	265	423	163	44	5	»	114	
95	285	189	169	150	133	221	214	7	»	»	
»	212	247 y compr Mirabeau	292	204	319	386	221	3	»	162	
137	203	69	371	468	514	498	330	92	4	72	
128	253	compt. dans Port-Gueydon	191	77	131	79	57	2	»	20	
166	380	70	457	116	546	657	174	70	»	113	
101	191	compt. dans Port-Gueydon	146	89	79	118	79	2	»	37	Tamda. — Créé en 1884 avec 665 hect. — 20 conces. et 5 lots industriels : agrandi en 1889 avec 292 hectares — 10 concessions.
25	68	»	22	372	444	470	38	9	2	121	
24	31	285 y compr. l. Ouled-Keddach	39	185	267 y compr. l. Ouled-Keddach	47	21	1	»	25	Ben N'Choud (dénombrement de 1886). — Population : 39 habitants, tous français.
11	41	»	»	39	67	46	42	1	»	3	
118	126	»	»	79	70	173	95	23	»	55	
3.052	5.755	9.706	12.649	14.301	141.98	15.855	5.637	927	11	9 280	

DÉPARTEMENT D'ALGER

RÉCAPITULATION DE…

DÉSIGNATION des TERRITOIRES — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées: Immigrants	Algériens	TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des: Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance: Immigrants	Algériens	DÉTENTEURS primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	SITUATION ACT… AU POINT DE VUE DU P… — DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot: Immigrants	Algériens	PROP… ayant acq… délivr…: Immigrants	Algériens
ALGER	37	48 060	583	744	452	602	21	206	19	21	2	4	200	306	93	[illegible]
MÉDÉA	3	3 191	19	39	15	31	»	12	»	»	»	»	»	18	1	[illegible]
MILIANA	18	25.846	261	358	207	303	12	41	22	33	1	»	142	185	26	[illegible]
ORLÉANSVILLE	14	23.275	359	411	288	347	13	91	12	19	»		138	190	31	[illegible]
TIZI-OUZOU	32	51.012	666	683	563	517	11	211	10	30	»	4	308	281	61	[illegible]
TOTAUX du département d'Alger	104	151.384	1.888	2.235	1.525	1 800	57	561	63	103	3	8	788	980	218	[illegible]

DÉPARTEMENT D'ALGER

RÉCAPITULATION PA…

DÉSIGNATION	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE	Peuplement Immigrants	Peuplement Algériens	Titres définitifs Immigrants	Titres définitifs Algériens	Cessionnaires Immigrants	Cessionnaires Algériens	Détenteurs primitifs Immigrants	Détenteurs primitifs Algériens	Cessionnaires ou Acquéreurs Immigrants	Cessionnaires ou Acquéreurs Algériens	Détenteurs primitifs restés Immigrants	Détenteurs primitifs restés Algériens	Prop… Immigrants	Prop… Algériens
Centres créés	80	125.280	1.678	1.860	1.385	1 511	53	436	58	84	3	8	737	811	191	[illegible]
Fermes créées	11	6.861	45	45	37	39	3	9	1	1	»	»	10	13	12	[illegible]
Anciens centres agrandis	13	19.240	165	330	103	250	1	119	1	18	»	»	41	126	12	[illegible]
TOTAUX du département d'Alger	104	151.384	1 888	2.235	1.525	1.800	57	564	63	103	3	8	788	980	218	[illegible]

…ECTIF …PLEMENT au l'installation des …tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS		
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	NOMBRE de centres créés	NOMBRE de groupes de fermes	NOMBRE d'anciens centres agrandis
…RRONDISSEMENTS													
2.867	5.219	13 657	12.395	11 300	11 125	15.251	7.242	2.690	69	5.214	27	6	4
155	237	1.017	1.257	2.087	2.150	2.188	1.138	52	1	994	2	»	1
1.549	2.996	2.956	2 910	1.826	6.081	6 956	3.785	827	71	2.273	14	1	3
1 634	3.273	1.652	2 051	3.150	3.901	3 981	2.670	111	62	1.108	13	»	1
3 052	5.755	9.706	12 649	11.301	11 198	15.855	5.637	927	11	9.280	24	4	4
9 257	17.510	29.018	31.272	38.664	40 155	44.237	20.472	4 619	217	18.899	80	11	13
…ATÉGORIE DE TERRITOIRES													
7.749	15 216	18. 181	20.715	26 017	27.575	29.965	11 589	3.080	83	12 213			
193	370	77	685	699	1.207	1.693	173	321	»	899			
1.315	1 921	10. 157	9.842	11.948	11.673	12.579	5. 110	1.248	134	5.787			
9.257	17.510	29.018	31.272	38.664	40. 155	44.237	20 472	4.619	217	18 899			

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT… AU POINT DE VUE DU…			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PRO… ayant … délivr…	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algér…
Département d'Oran. — A…																	
El-Malah (*Oued-Malah*)	c	1872	600	»	6	»	6	»	»	»	»	»	»	»	1	•	
Cacherou	c	1872	875	2	14	1	10	»	3	1	1	»	»	2	6	1	
Aïn-Fekan	c	1873	2.538	40	45	40	41	»	1	»	»	»	»	10	22	1	
Nazreg	c	1873	1 087	23	22	19	13	»	7	1	5	»	»	6	7	12	
Atela	F	1873	135	»	4	»	3	»	1	»	»	»	»	»	1	»	
Franchetti (*Dra-el-Ramel*)	c	1873	832	20	10	17	9	»	4	»	»	»	»	10	2	•	
Oued-Taria	c	1873	1.302	17	29	17	22	»	1	1	5	»	»	9	11	•	
Palikao	A	1874	703	9	11	7	8	»	5	»	»	»	»	1	3	•	
Froha	c	1874	1.026	13	21	13	17	»	1	»	3	»	»	5	11	•	
Maoussa	c	1875	1.174	25	32	23	28	»	6	»	»	»	»	19	14	•	
Charrier	c	1877	467	5	19	5	10	»	»	»	9	»	»	3	9	•	
Ouizert	F	1878	690	»	6	»	5	»	1	»	»	»	»	»	•	1	
Thiersville (*Haut-Froha*)	c	1878	2.040	58	13	53	36	»	5	2	4	»	1	18	20	•	
Aïn-Farès	c	1878	1.102	21	16	18	14	»	6	2	»	»	»	8	7	2	
Matemore	c	1879	1.538	22	30	22	26	»	1	»	»	»	»	7	8	•	
Thizi	c	1879	1 821	31	31	26	22	4	8	»	2	»	»	9	10	•	
Sonis (*Haitia*)	c	1881	1 080	16	34	9	22	3	10	»	6	»	»	9	11	•	

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ctif …plement … l'installation …es …tributaires		Population des centres d'après le dénombrement quinquennal des années					Développement de la population actuelle (Dénombrement de 1901)				Observations
Algériens	Total	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	

…ment de MASCARA

25	25	»	146 y compr. Atela	29	10	21	21	»	»	»	
84	90	84	81	191	131	118	98	20	»	»	Cacherou. — Créé en 1872 avec 532 hectares et 6 lots de fermes : agrandi en 1887 avec 343 hectares. — 8 concessions et 2 lots industriels.
146	319	297	323	324	117	515	319	106	13	77	Aïn-Fekan. — Créé en 1873 avec 2.138 hect., 56 conces. et 11 lots industriels : agrandi en 1894 avec 100 hect., 18 concessions.
79	212	316	391	192	566	661	195	309	21	136	
18	18	»	populat compt. dans El-Malah	population comptée dans Matemore							
18	168	266	370	315	319	113	154	172	12	75	
102	169	274	319	387	121	621	303	192	35	91	Oued Taria. — Créé en 1873 avec 808 hect. — 18 conces. et 11 lots industriels : agrandi en 1895 avec 194 hectares. — 20 concessions.
18	86	522	880	915	1.028	1.312	143	225	134	510	Palikao (dénombrement de 1876). — Population : 127 habitants, savoir : 117 français (dont 86 du peuplement), 10 étrangers.
97	148	95	148	181	216	292	152	53	8	79	
125	219	157	147	213	219	272	211	60	1	»	
75	91	123	172	150	265 y compr. Ouizert	245	85	96	»	64	
30	30	72	81	126	compt. dans Cherrier	64	21	13	»	»	
172	112	279	112	112	518	636	367	32	9	228	
67	165	176	225	184	208	320	240	72	8	»	
87	168	162	167	148 y compris les fermes d'Atela	216	188	178	10	»	»	
120	211	263	345	189	311	362	238	26	»	98	
101	177	»	91	93	116	191	147	11	»	»	Sonis — Créé en 1881 avec 962 hect. — 45 conces. et lots industriels : agrandi en 1891 avec 118 hect. — 5 concessions.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.	DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTU[…] AU POINT DE VUE DU P[…]			
							Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR[…] ayant […] délivr[…]	
			Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	
Département d'Oran. — A[…]																
Marhoum c	1884	1 883	»	62	»	17	»	»	»	41	»	1	»	22	»	
Uzès-le-Duc . . . . c (*Fortassa*)	1884	2.923	29	70	26	57	»	2	3	11	»	»	17	37	»	
Frenda c	1884	1.819	6	9	6	9	»	»	»	»	»	»	6	7	»	
TOTAUX de l'Arrondissement de Mascara. . . .		25 665	340	514	302	378	7	65	10	90	»	2	139	218	17	
Arrondissement d[…]																
Mendez c	1871	180	»	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	3	»	
St-Aimé. . . . . c (*Djiddiouia*)	1873	4.300	31	76	24	60	1	17	1	3	»	1	13	16	1	
Bosquet. . . . . c (*Bled-el-Hadjadj*)	1873	1.293	27	23	26	20	»	4	»	»	»	»	14	8	»	
Cassaigne. . . . . c (*Sidi-Ali*)	1873	1 239	34	16	30	15	»	4	1	»	»	»	6	9	2	
Ouillis. . . . . c (*Aïn-Ouillis*)	1873	1.101	18	8	14	6	1	2	3	»	»	»	8	3	1	
Guertoufa. c	1874	1.919	3	56	3	49	2	»	»	3	»	2	1	17	1	
Renault c	1874	2.745	54	46	50	41	1	6	»	1	»	1	10	24	2	
Sirat. c	1874	548	11	9	7	9	»	4	»	»	»	»	3	4	»	
Zemmora . . . . A	1874	1.239	24	24	22	18	»	4	»	4	»	»	5	11	»	
Hamadena c	1875	1.072	16	16	11	10	»	»	5	6	»	»	12	6	»	
Nouvion. . . . . c (*El-Ghomeri*)	1875	1.319	23	20	23	14	»	»	»	6	»	»	3	11	1	
Blad-Touaria-Sous-Forêt c	1876	503	7	9	6	5	»	3	»	2	»	»	1	7	»	

(1) Les no[illegible]italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

CTIF LEMENT s l'installation s tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
…gènes	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
…ment de MASCARA (Suite)											
254	254	»	160	132	258	191	65	99	6	21	
347	177	»	142	350	183	185	222	66	1	193	
36	124	1 060	1 061	1 539	1.711	1.922	173	185	135	1.129	Frenda. — Centre urbain transformé en 1894 en centre agricole.
.061	3.593	1 146	5 961	6 100	7.566	8 835	3.932	1.810	389	2.701	
…OSTAGANEM											
23	23	85	395	131	192	312	111	17	»	124	
319	135	555	590	713	582	688	621	60	7	»	Saint-Aimé. — Créé avec 2 113 hect. — 61 conces. 4 fermes, 9 lots indust. : agrandi en 1879 avec 1.857 hectares. — 33 concessions.
110	234	301	296 non comp. les indigèn.	125	357	156	272	85	»	99	
68	236	527	521	635	624	736	388	35	5	308	
30	96	120	202	158	180	187	137	38	»	12	Ouillis. — Créé avec 259 hect. 6 conces.; agrandi en 1878 avec 842 hectares. — 16 concessions, 4 lots industriels.
230	247	157	322	127	259	299	206	16	2	15	Guertoufa. Créé avec 880 hect. — 25 conces. 7 lots industriels ; agrandi en 1885 avec 371 hectares. — 11 concessions et en 1894 avec 698 hectares. - 17 concéssions.
125	332	430	549	624	652	695	167	14	2	212	
38	92	110	127	151	130	108	93	3	»	12	
114	225	165	676	836	915	849	346	133	30	340	Zemmora (dénombrement de 1872). — Population : 217 habitants, savoir : 143 français, 13 étrangers, 61 indigènes musulmans. — 1er agrandissement en 1871 avec 941 hectares. - 38 concessions. — 2e agrandissement en 1889 avec 298 hectares. — 23 concessions et lots industriels.
58	136	61	103	111	86	114	77	»	»	37	
78	168	121	176	106	237	104	71	6	»	27	
33	64	61	compt. dans Blad-Touaria	78	99	112	89	5	»	19	Hamadena. - Créé avec 837 hect. — 20 conces. et 1 groupes indust. : agrandi en 1892 avec 235 hectares et 8 concessions.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT[UELLE] AU POINT DE VUE DU PRO[PRIÉTAIRE]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRI[ÉTAIRES] ... ayant acqui[s] ... délivrance ...	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Oran. — Ar[rondissement de Mostaganem]																	
Sahouria	c	1877	1.892	33	27	29	27	»	4	»	»	»	»	6	8	•	[illegible]
Inkermann (*Oued-Riou*)	A	1877	1.858	24	16	20	12	»	7	1	»	»	»	7	6	10	[illegible]
Ferry (*Oued-Djemâa*)	c	1878	1 091	21	19	16	13	»	4	2	5	»	»	11	6	-	[illegible]
Clinchant (*Les Silos*)	c	1878	2.676	34	11	21	31	1	5	1	8	»	2	12	23	3	[illegible]
Kenenda	c	1879	268	1	5	1	2	»	3	»	»	»	»	»	1	-	[illegible]
Bellevue (*Sourk-el-Mitou*)	A	1879	710	1	26	1	19	»	»	»	7	»	»	1	13		[illegible]
Ammi-Moussa	A	1879	867	11	10	13	9	»	1	»	1	»	»	3	3	1	[illegible]
L'Hillil	A	1879	924	13	7	9	6	»	4	1	»	»	»	1	3	1	[illegible]
El-Alef	c	1880	2.172	20	37	10	14	»	4	7	20	»	2	12	28	•	[illegible]
Palat (*Mellakou*)	c	1888	3.530	42	66	38	58	»	4	3	5	»	»	32	40	1	[illegible]
Lapasset et Petit-Port (*Porticiolli*) (*Aïn-el-Hammam*)	c	1890	1.171	10	36	7	33	1	2	2	1	»	»	7	23	1	
Fornaka	c	1891	2.585	8	19	6	43	»	2	»	5	»	1	2	22	-	[illegible]
Trumelet (*Dahmouni*)	c	1892	2 903	19	64	14	62	1	»	5	1	»	»	16	41	•	[illegible]
Trézel	c	1894	5.359	8	69	8	57	»	3	»	9	»	»	7	51	1	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Mostaganem			15.191	496	782	412	640	8	87	35	87	»	9	196	387	29	

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

...ment de MOSTAGANEM (Suite)

...CTIF ...LEMENT ...u l'installation ...es tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
105	228	230	290	257	236	269	148	89	11	18	
60	156	610	776	880 non comp. les indigèn.	869	1.108	591	181	57	276	Inkermann (dénombrement de 1896). — Population : 258 habitantes, savoir : 231 français 27 étrangers. — 1er agrandissement en 1877 avec 682 hectares — 11 concessions. — 2e agrandissement en 1879 avec 1.166 hectares. 26 concessions.
70	136	58	124	286	157	265	161	6	»	98	
160	292	187	216	214	170	321	176	53	»	92	Clinchant. — Créé en 1878 avec 1.901 hect. — 35 concessions, 10 lots de ferme et 10 lots industriels ; agrandi en 1894 avec 775 hect. 20 concessions, 5 lots ruraux.
19	23	19	51	26	28	18	35	11	»	2	
56	58	288 non comp. les indigèn.	329 europ. de la comm.	309	111	511	221	72	1	220	Bellevue (dénombrement de 1876) — Population : 984 habitants, savoir : 155 français, 44 étrangers, 785 indigènes musulmans.
37	100	378	601	700	138	528	386	54	2	86	Ammi-Moussa (dénombrement de 1876). — Population : 155 habitants, savoir : 139 français, 16 étrangers.
26	89	696	119 non comp. les indigèn.	815	592	101 non comp. les indigèn.	328	76	»	»	L'Hillil (dénombrement de 1876). — Population : 279 habitants, savoir : 212 français, 31 étrangers, 36 indigènes musulmans.
134	232	61	61	125	646	275	230	8	»	37	El-Alef. — Créé avec 983 hectares. — 20 concessions, 6 lots industriels : agrandi en 1891 avec 1.189 hect. - 31 concessions.
322	510	»	»	270	729	668	546	81	22	16	
120	163	»	»	17	309	327	259	22	»	46	Lapasset (979 hect.). — Petit-Port (192 hect.)
111	271	»	»	»	355	357	256	45	»	56	
15	170	»	»	»	214	150	336	53	»	61	
182	309	»	»	»	220	582	144	70	2	66	
2.673	5.025	5.523	6.851	7.991	9.717	10.776	7.025	1 298	144	2.309	

Département d'Oran. — A…

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT[…] AU POINT DE VUE DU P[…]		
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PRO[…] ayant […] défini[…]
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Laferrière (*Chabet-el-Leham*)	C	1874	3.438	42	31	40	27	»	5	1	»	»	»	24	10	1
Hammam-bou-Hadjar	C	1874	1.804	70	53	60	44	2	15	»	2	»	»	31	20	11
Hameau-de-l'Habra	C	1874	119	8	6	8	5	»	»	»	1	»	»	2	2	3
Sidi Bakhti	F	1874	1.996	»	36	»	29	»	3	»	4	»	»	»	14	»
Bou-Henni	C	1875	2.291	29	21	28	20	»	4	»	1	»	»	13	11	2
L'Ouggaz	C	1875	1.188	24	21	22	17	»	1	2	3	»	»	11	11	5
Arlal	C	1876	1.946	33	20	29	14	»	5	1	4	»	»	6	2	1
St-Lucien (*Arrêt des Gharaba*)	C	1876	2.227	23	41	20	34	»	6	»	3	»	1	7	7	1
Mocta-Douz	A	1878	108	»	10	»	8	»	»	»	2	»	»	»	3	»
Oued-Imbert	A	1878	221	4	11	2	10	»	2	»	1	»	»	»	5	»
Rio-Salado	A	1879	1.236	23	3	15	3	2	5	»	1	»	»	8	3	3
Les-Trois-Marabouts	C	1880	2.012	27	35	19	29	2	9	2	1	»	»	15	19	8
Sidi-Daho	F	1880	163	3	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Aïn-Khial	A	1880	1.199	20	10	16	9	3	2	»	»	»	»	5	3	1
Er-Rachel	A	1880	2.807	26	45	16	31	1	21	»	1	»	1	12	10	8

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ECTIF …PLEMENT au … l'installation des …attributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	

…ment d'ORAN

135	261	270	365 non comp les indigèn.	290	545	957	524	199	149	85	Laferrière — Créé avec 2.566 hect. — 49 conces. 4 lots de ferme. — Agrandi en 1886 avec 872 hectares et 20 concessions.
130	255	112	475 non comp. les indigèn.	576	811	1.127	657	336	57	77	Hammam bou-Hadjar — Créé avec 2.839 hect 52 conces. 6 lots de ferme, 10 lots industriels. Agrandi en 1881 avec 624 hect. 19 conces 1 lot industriel ; — en 1890 avec 1.268 hect. 30 concessions, 5 lots de ferme ; en 1895 avec 75 hectares, 1 lot de ferme
18	18	16	compt. dans Perrégaux	190 non compr. les indigèn.	compt. dans Perrégaux	730	68	194	18	120	
190	190	populat. comptée dans Bou-Tlélis		115	compt. d douar Sidi-Bakhti	231	65	166	»	»	
72	178	361	521 europ. de la comm.	552	112	527	255	270	2	»	Bou-Henni — Créé avec 2.057 hect 53 conces. Agrandi en 1883 avec 234 hectares qui ont servi à former des lots complémentaires.
65	166	112	151	190	206	274	176	77	»	21	
62	.201	229	225	240	268	931	390	541	»	»	
127	221	115	751	730	824	908	104	283	78	143	
37	37	1.395	1.271	606 franç. et étrang de la comm.	513	1 259	252	271	»	733	Mocta-Douz (dénombrement de 1876). — Population : 1.256 habitants, savoir : 138 français, 753 étrangers, 365 indigènes musulmans.
11	59	241	526 franç. et étrang de la comm.	546	526	875	379	143	36	17	Oued-Imbert (dénombrement de 1881). — Population : 244 habitants, sovoir : 98 français (dont 59 de peuplement), 146 étrangers,
11	114	371 y compr. Turgot	712	1 230 y compr. Turgot	1.849	2.388	600	1.427	255	106	Rio-Salado (dénombrement de 1876). Population : 150 habitants, savoir : 36 français. 95 étrangers, 19 indigènes musulmans.
108	221	110	196	295	361	590	386	204	»	»	
»	17	90 franç. et étrang. du douar commune	133	107	613 y compr Hammam Perret	604	133	171	»	»	
37	127	528 y compris la population d'El-Bridj	822	533	974	814	167	332	23	22	Aïn-Khial (dénombrement de 1876). Population : 218 habitants, savoir : 120 français, 90 étrangers, 8 indigènes musulmans.
166	283	387	165 franç. et étrang de la comm.	755	1.120	1.071	346	621	43	61	Er-Rahel (dénombrement de 1876) Population : 126 habitants, savoir : 40 français, 72 étrangers. 14 indigènes musulmans. — 1er agrandissement en 1880 avec 2.655 hectares, 61 concessions et 10 lots industriels ; 2e agrandissement en 1893 avec 152 hectares et 71 lots de vigne.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C. Centres créés. F. Fermes créées. A. Anciens centres agrandis.	DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACT… AU POINT DE VUE DU P…			
							Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR… ayant… délivrés…	
			Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Oran. — Ar…																
Guiard .... C (*Aïn-Tolba*)	1890	2.725	28	17	19	15	1	3	3	1	»	»	19	10	3	[illegible]
Turgot . ... C (*Terga*)	1895	2 273	19	44	15	41	1	5	»	1	»	»	13	39	»	[illegible]
TOTAUX de l'Arrondissement d'Oran....... ..		30.753	379	107	311	336	15	86	10	26	»	2	166	169	56	[illegible]
Arrondissement d…																
Bou-Khanéfis .... A	1872	1 216	25	19	19	17	»	8	»	»	»	»	2	7	2	[illegible]
Deligny... .... C (*Zerouela*)	1872	2.433	10	64	8	52	»	9	»	5	»	»	1	36	»	[illegible]
Mercier-Lacombe ..... C (*Sfissy*)	1874	2.332	39	52	37	43	»	6	1	3	»	1	15	22	9	[illegible]
Slissen.......... C	1875	758	5	8	3	6	»	4	»	»	»	»	2	1	»	[illegible]
Lamtar C	1875	3.023	15	33	39	29	»	7	»	2	»	1	17	18	»	[illegible]
Parmentier.. .... C (*Aïn-el-Hadjar*)	1875	3.164	19	61	17	57	1	5	»	»	»	»	10	29	1	[illegible]
Mellinet............. A (*Tifillès*)	1875	1.241	17	16	14	11	»	5	»	»	»	»	2	5	»	[illegible]
Sidi-Lhassen. .... A	1875	736	9	6	7	6	»	1	»	»	»	1	2	5	1	[illegible]
Baudens .... C (*El-Ksar*)	1877	1.130	18	22	16	18	»	3	»	3	»	»	9	1	»	[illegible]
Tabia C	1877	2.034	40	25	32	23	»	9	»	1	»	»	11	23	»	[illegible]
Bossuet .... A (*Daya*)	1878	666	»	17	»	15	»	2	»	»	»	»	»	5	»	[illegible]
Tenira .... A	1879	1.618	31	16	22	14	1	10	»	»	»	»	5	11	»	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

	…CTIF … PLEMENT … l'installation … tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)			
	Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français
…ment d'ORAN (Suite)											
	62	191	"	"	240	360	274	239	29	1	5
	71	212	compt. dans Rio-Salado	186	compt. dans Rio-Salado	219	318	187	93	22	16
	…1.332	2.787	5.510	6.608	7.795	9 697	13.908	5.528	5.960	714	1.706
…DI-BEL-ABBÈS											
	59	177	613	867	939	1.181 y compris Maison-Blanche	1.363	175	746	55	87
	238	275	"	175	391	209	320	195	12	61	22
	130	306	677	769	911	1.225	1.752	617	343	198	591
	25	16	"	123 y compr. Tralimet	257	155	156	76	69	1	10
	55	145	398	286	329	273	634	257	284	16	17
	184	263	262	232	312	356	579	260	251	"	68
	60	98	189	236 français et étrang. d'Tilillés	compt. dans Chanzy	176	325	90	178	1	53
	26	57	947	951	1 136	1.268	1.560	706	652	35	167
5	92	178	241	192	162	168	354	212	128	5	9
3	77	245	264	111	300	108	725	360	300	39	26
	63	63	"	121	95	143	258	153	105	"	"
1	17	188	259	300 franç. et étrang. du centre	532	621	727	300	304	58	65

OBSERVATIONS

Bou-Khanéfis (dénombrement de 1871). Population : 402 habitants, savoir : 211 français, 150 étrangers, 41 indigènes musulmans. — 1er agrandissement avec 578 hect. 26 conces. ; 2e agrandissement en 1878 avec 637 hectares. 18 concessions.

Deligny. — Créé avec 1.686 hect. 41 conces. et 4 lots industriels : agrandi en 1890 avec 747 hectares et 26 concessions.

Slissen. - Créé avec 224 hect. - 6 conces : agrandi en 1883 avec 543 hectares. — 7 conces

Lamtar. — Créé avec 1.972 hect. — 40 conces. et 4 lots de ferme ; agrandi en 1885 avec 1.051 hect. et 34 concessions.

Parmentier. - Créé avec 1.636 hect — 40 conces : 1er agrandis en 1885 avec 138 hect.. — 20 conces. ; 2e agrandissement en 1894 avec 590 hectares, 20 concessions.

Mellinet (dénombrement de 1881) - Population: 189 habitants, savoir : 150 français (dont 98 du peuplement), 39 étrangers.

Sidi-Lhassen (dénombrement de 1871). - Population : 678 habitants, savoir : 267 français, 350 étrangers, 61 indigènes musulmans : 1er agrandissement avec 383 hect. - 15 conces et 8 lots supplémentaires ; 2e agrandissement en 1890 avec 353 hect. divisés en 3 lots supplémentaires.

Tabia. Créé avec 1.148 hect. — 30 conces ; agrandi en 1880 avec 886 hect. et 35 conces.

Bossuet (dénombrement de 1876). - Population : 49 habitants, savoir : 41 français et 8 étrangers

Tenira (dénombrement de 1876). - Population : 151 habitants, savoir : 76 français, 24 étrangers, 51 indigènes musulmans : 1er agrandissement 1.141 hect. et 40 conces. ; 2 agrandissement en 1895 avec 477 hect. et 7 concessions.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.	DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTUE[LLE] AU POINT DE VUE DU PEUP[LEMENT]			
							Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉ[TAIRES] nouveaux ayant acquis ... délivrance de ... définitifs	
			Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département d'Oran. — Arro[ndissement de Sidi-Bel-Abbès]																
Mehadid .... F	1879	274	3	1	3	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	[illegible]
Le Telagh.... C	1879	1.335	44	38	36	30	2	12	»	»	»	2	19	14	2	[illegible]
Magenta............ A (*El-Haçaïba*)	1881	1.545	8	32	6	22	1	2	»	9	»	»	1	7	»	[illegible]
Palissy.............. A (*Sidi-Khaled*)	1886	1.677	21	26	21	25	»	»	»	1	»	»	8	15	»	[illegible]
Tassin .... C (*Assi-Zehana*)	1889	4.017	42	69	37	60	»	6	4	4	»	»	22	30	1	[illegible]
Chanzy .... A (*Sidi-Ali-Ben-Youb*)	1879	534	6	13	4	11	»	»	2	2	»	»	4	7	»	[illegible]
Boulet. .... C (*Mouley-Abd-el-Kader*)	1890	152	2	5	2	5	»	»	»	»	»	»	1	4	1	1
TOTAUX de l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès.		32.885	384	523	323	148	5	89	7	30	»	5	135	246	17	[illegible]
Arrondissem[ent de Tlemcen]																
Tekbalet C	1872	1.331	4	19	4	15	»	2	»	2	»	»	»	1	»	[illegible]
Terni C	1872	493	5	9	5	7	»	1	»	1	»	»	2	2	»	[illegible]
Aïn-Fezza C	1873	529	»	13	»	11	»	2	»	»	»	»	»	2	»	[illegible]
Montagnac... ... ... C (*Remchi*)	1879	2.415	34	47	30	43	»	7	1	»	»	»	10	13	»	[illegible]
Lavayssière .... C (*Sidi-Youssef*)	1891	3.620	»	16	»	16	»	»	»	»	»	»	»	12	»	[illegible]
Sebdou .... A	1893	570	»	11	»	11	»	»	»	»	»	»	»	8	»	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Tlemcen....		8.958	43	115	39	103	»	12	1	3	»	»	12	41	»	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ectif …plement …l'installation …es …ttributaires (Algériens)	(TOTAL)	Population des centres d'après le dénombrement quinquennal des années 1881	1886	1891	1896	1901	Développement de la population actuelle (Dénombrement de 1901) Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
…nt de SIDI-BEL-ABBÈS (Suite)											
6	17	»	12	24 (français et étrangers du centre)	37	32	8	13	11	»	
159	425	»	175	1.162	1.191	1.239	197	194	68	180	Le Telagh. — Créé avec 3.510 hect. 40 conc., 9 lots de ferme et 11 lots industriels; agrandi en 1887 avec 825 hect. — 20 conces. agricoles, 2 lots industriels.
132	171	»	250	130	185	287	113	167	»	7	Magenta (dénombrement de 1876). — Population : 71 habitants, savoir : 46 français, 25 étrangers.
111	216	151	710	921 (franç et étrang. du centre)	722	913	330	361	95	121	Palissy (dénombrement de 1886) — Population : 710 habitants, savoir : 194 français, 286 étrangers et 23 indigènes musulmans.
295	485	»	»	386	918	926	601	241	6	75	
67	82	438	691	950 (y compr. Mellinet)	899	682	241	320	80	11	Chanzy (dénombrement de 1886). — Population : 691 habitants, savoir : 243 français, 148 étrangers.
22	35	»	compt. dans Mercier-Lacombe	262	166	319	158	159	2	»	
.848	2.472	4.739	6.801	9.235	10.307	13.151	5.649	5.163	764	1.575	
TLEMCEM											
86	96	217	161	compt. dans Pont de l'Isser	91	91	32	59	»	»	
29	46	47	130	98	67	57	37	20	»	»	
43	43	49	122	528	198	149	72	28	9	40	
153	281	229	386	411	545	615	323	72	10	210	
81	81	»	»	»	101	41	40	»	»	1	
75	75	570	504	573	762	752	342	198	43	169	Sebdou (dénombrement quinquennal de 1891). Population : 573 habitants; savoir : 283 français, 176 indigènes, 46 marocains et 68 indigènes musulmans.
392	517	1.112	1.303	1.613	1.761	1 705	846	377	62	420	

DÉPARTEMENT D'ORAN — **RÉCAPITULATION D…**

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées: Immigrants	Algériens	TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des: Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance: Immigrants	Algériens	DÉTENTEURS primitifs (à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés): Immigrants	Algériens	CESSIONNAIRES ou Acquéreurs (à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés): Immigrants	Algériens	SITUATION AC… AU POINT DE VUE DU … — DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot: Immigrants	Algériens	PROPR… avant acq… délivran…: Immigrants	Algériens
Mascara	20	25.665	340	514	302	378	7	65	10	90	»	2	139	218	17	[illegible]
Mostaganem	26	45.494	496	782	412	640	8	87	35	87	»	9	196	387	29	[illegible]
Oran	17	30.753	379	407	311	336	15	86	10	26	»	2	166	169	56	[illegible]
Sidi Bel-Abbès	19	32.885	384	523	323	418	5	89	7	30	»	5	135	246	17	[illegible]
Tlemcen	6	8.958	13	115	39	103	»	12	1	3	»	»	12	11	»	[illegible]
Totaux du département d'Oran	88	143.755	1.612	2.341	1.387	1.905	35	339	63	236	»	18	648	1.061	119	[illegible]

DÉPARTEMENT D'ORAN — **RÉCAPITULATION PA…**

DÉSIGNATION	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE	Peuplement Immigrants	Peuplement Algériens	Titres Immigrants	Titres Algériens	Cessionnaires Immigrants	Cessionnaires Algériens	Détenteurs primitifs Immigrants	Détenteurs primitifs Algériens	Cessionnaires ou Acquéreurs Immigrants	Cessionnaires ou Acquéreurs Algériens	Détenteurs restés Immigrants	Détenteurs restés Algériens	Propr… Immigrants	Propr… Algériens
Centres créés	63	118.822	1.361	1.965	1.168	1.599	27	255	58	203	»	16	577	910	91	[illegible]
Fermes créées	5	3.258	6	47	5	38	»	5	1	4	»	»	1	18	1	[illegible]
Anciens centres agrandis	20	21.675	275	329	214	268	8	79	4	29	»	2	70	133	27	[illegible]
Totaux du département d'Oran	88	143.755	1.612	2.341	1.387	1.905	35	339	63	236	»	18	618	1 061	119	[illegible]

…CTIF …LEMENT …u l'installation …es …ttributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				NOMBRE			OBSERVATIONS
…Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	de centres créés	de groupes de fermes	d'anciens centres agrandis	
…RRONDISSEMENTS														
.061	3.593	1.116	5.961	6.400	7.566	8.835	3.932	1.816	389	2.701	16	2	1	
.673	5.025	5.523	6.851	7.991	9.717	10.776	7.025	1.298	141	2.309	20	»	5	
.332	2.787	5.510	6.608	7.795	9.697	13.908	5.528	5.950	714	1.706	10	2	5	
.848	3.472	4.739	6.801	9.235	10.307	13.151	5.649	5.163	764	1.575	10	1	8	
467	622	1.112	1.303	1.643	1.761	1.705	846	377	62	420	5	»	1	
.381	15.499	21.030	27.524	33.067	39.051	48.375	22.980	14.608	2.073	8.714	63	5	20	
…TÉGORIE DE TERRITOIRES														
.864	12.746	11.514	15.155	18.995	23.173	29.125	15.644	7.040	1.111	5.630				
244	272	162	226	672	650	931	227	693	11	»				
.273	2.481	9.354	12.143	13.401	15.228	18.019	7.109	6.875	951	3.084				
.381	15.499	21.030	27.524	33.067	39.051	48.375	22.980	14.608	2.073	8.714				

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION ACTU[...] AU POINT DE VUE DU P[...]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		DETENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRI[...] nouv[...] ayant acqu[...] délivrance [...] défini[...]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine.																	
El-Madher	C	1871	1.331	4	22	1	21	»	4	»	»	»	»	»	5	1	12
Mac-Mahon (*Aïn-Touta*)	C	1872	922	20	11	18	6	»	7	»	»	»	»	2	3	»	11
Khenchela	C	1874	2 067	4	41	4	40	»	1	»	»	»	»	1	6	5	[illegible]
Aïn-el-Ksar	C	1878	830	»	10	»	10	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2
Aïn-Mazuella	F	1880	1.587	5	5	5	5	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Aïn-Igni	F	1881	2.535	5	11	5	11	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1
Kasserou	F	1881	228	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Pasteur (*Seriana*)	C	1883	1.883	30	9	28	10	»	1	»	»	»	»	22	1	1	8
Aïn-Yagout	C	1884	2.704	1	13	»	11	»	2	»	»	»	1	»	7	»	1
Fontaine-Chaude	C	1884	1.947	3	11	3	10	»	»	»	»	»	1	»	2	»	»
TOTAUX de l'arrondissement			16 034	72	136	64	127	»	15	»	»	»	2	25	31	7	50
Arrondissemen[...]																	
Saint-Joseph (*El-Ghedir*)	C	1876	928	7	13	6	11	1	1	»	»	»	1	1	2	»	6
Oued-Frara	C	1876	711	1	11	1	7	1	1	»	2	»	»	1	»	»	3
Boudaroua	C	1876	1.237	6	9	6	9	»	»	»	»	»	»	»	2	3	1
Pont-de-Duvivier (*Bled-bou-Lamar*)	C	1876	373	2	7	2	4	»	3	»	»	»	»	»	1	2	2

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

ECTIF ...LEMENT au l'installation des attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
rondissement de BATNA											
66	83	198	339	152	150	273	103	3	»	167	
38	135	71	333	112	737	398	169	22	1	203	
157	181	830	1.209	1.601	1.481	2 381	716	66	50	1 549	
39	39	15	15	101	(2) 155	2	2	»	»	»	(2) Y compris Aïn-Mazuella, Aïn-Igni et Fontaine-Chaude.
27	56	compt. dans Aïn-el-Ksar			»	13	1	»	»	12	
37	57	»	23	compt. dans Aïn-el-Ksar	»	24	2	1	»	18	
11	11	»	»	compt. dans Batna	»	12	26	10	6	»	
39	181	»	63	165	179	158	118	1	»	9	
52	55	31	68	19	116	91	60	20	»	11	
15	56	12	20	13	compt. dans Aïn-el-Ksar	15	4	»	»	11	
511	857	1.163	2.070	2.193	2 821	3.397	1.231	126	60	1.980	
BONE											
51	81	112	125	93	101	261	92	21	»	115	
12	15	121	139	51	56	147	11	10	»	96	
37	60	77	136	69	29	91	22	3	»	69	
20	29	37	58	28	18	131	55	17	»	59	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — c Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION AC… AU POINT DE VUE DE…			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DETENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP… ayant … délivra…	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine. — A…																	
Zérizer (*Zérizer n° 2*)	c	1878	1.637	20	27	19	24	»	1	1	2	»	»	10	9	2	[illegible]
Morris (*Zérizer n° 1*)	c	1878	1.617	25	25	23	24	1	1	1	»	»	»	9	9	1	[illegible]
Combes (*Merdès*)	c	1881	1.873	18	17	18	16	»	1	»	»	»	»	3	3	2	[illegible]
Blandan (*Aïn-el-Biar*)	c	1884	1.730	13	33	11	30	2	»	1	1	»	1	12	16	1	[illegible]
Roum-es-Souk	c	1887	1.708	17	27	11	18	1	3	1	7	»	»	10	19	1	[illegible]
Yusuf (*Aïn-Assel*)	c	1887	1.508	10	36	9	34	»	3	»	»	»	»	9	17	3	[illegible]
Lacroix (*El-Aïoun*)	c	1890	2.548	19	26	17	18	»	3	1	5	»	1	15	16	»	[illegible]
Le-Tarf	c	1890	1.880	20	25	17	24	3	1	»	»	»	»	11	13	2	[illegible]
Herbillon (*Takouch*)	A	1872 et 1891	764	»	19	»	15	»	»	»	4	»	»	»	10	[illegible]	[illegible]
Bou-Kricha	F	1895	488	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	2	»	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Bône			19.002	158	278	143	237	9	18	5	21	»	3	81	119	21	[illegible]
Arrondisseme…																	
La-Réunion (*M'Zaïn*)	c	1871	3.352	28	15	26	15	»	1	1	»	»	»	7	1	3	[illegible]
El-Kseur	c	1872	3.364	11	67	11	46	1	8	2	10	»	3	1	1	21	[illegible]
Oued Marsa	F	1872	1.751	7	12	7	8	»	1	»	»	»	»	»	2	12	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ECTIF …PLEMENT …u l'installation les …ttributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
…ment de BONE (Suite)											
111	207	61	525	643	696	1.284	333	22	1	928	
102	222	58	702	581	891	631	348	138	»	148	
99	206	»	191	138	139	584	123	33	»	428	
178	253	»	316	235	267	589	244	12	»	303	
123	216	»	»	195	159	152	142	10	»	»	
160	226	»	»	230	189	288	232	23	»	33	
82	221	»	»	113	173	264	251	10	»	3	
147	257	»	»	180	325	327	271	29	1	26	
70	70	220	245	217	269	291	220	71	»	»	Herbillon (dénombrement de 1872). — 175 habitants : 29 français, 38 étrangers, 92 indigènes musulmans. — Créé en 1869 avec 14 hectares et 30 conces. ; agrandi en 1876 avec 232 hect. et 9 conc., et en 1891 avec 111 hect. et 10 conces.
10	10	»	»	»	»	70	44	26	»	»	
1.235	2.106	689	2.737	2.773	3.342	5.116	2.418	458	2	2.238	
BOUGIE											
60	193	111	165	150	136	137	116	20	»	1	
279	336	130	871	851	912	1.107	338	63	»	706	
40	61	101	127	247	311	205	168	30	»	7	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTU[ELLE] AU POINT DE VUE DE [LA] PR[OPRIÉTÉ]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉ[TAIRES] ... ayant ... délivr...	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantin[e]																	
Oued-Amizour	C	1872	5.559	23	56	21	45	1	10	»	2	»	»	2	8	6	[illegible]
Akbou	C	1872	3 255	5	48	5	11	»	3	»	3	»	1	1	8	»	[illegible]
Cheddia	C	1873	1 315	17	8	12	5	»	7	»	1	»	»	5	1	1	[illegible]
Strasbourg	C	1873	3.555	36	44	20	33	»	21	4	2	»	»	3	13	6	[illegible]
Il-Maten	C	1874	1 331	6	9	5	8	»	1	1	»	»	»	»	2	»	[illegible]
Sidi-Aïch	C	1874	390	5	13	4	12	»	1	1	»	»	»	5	2	»	[illegible]
Tazmalt	F	1875	3.308	27	30	25	26	1	4	1	»	»	»	7	4	11	[illegible]
Ighzer-Amokran	F	1875	2.297	7	10	6	1	5	4	1	»	»	»	2	»	»	[illegible]
Duquesne	C	1875	2.508	36	39	26	33	»	16	»	»	»	»	3	10	14	[illegible]
Taher	C	1878	3.908	38	30	37	28	»	2	»	1	»	»	21	11	2	[illegible]
M'rabot-Moussa	F	1880	2.294	7	10	4	5	»	8	»	»	»	»	2	2	5	[illegible]
Beni-Caïd	F	1880	399	5	1	5	1	»	»	»	»	»	»	3	»	1	[illegible]
Madala	F	1880	141	2	1	2	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	[illegible]
Bou-Natar	F	1880	74	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Oued-Aghrioun	F	1880	106	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	
Chekfa	C	1881	2 891	27	33	27	29	»	2	»	2	»	»	7	12	2	[illegible]
Seddouk	C	1883	4.276	38	25	21	21	5	13	»	»	»	»	13	12	5	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…CTIF …LEMENT … l'installation …s …ributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
…	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
…ondissement de BOUGIE (Suite)											
234	315	1.189	1.426	1.936	1.726	1 755	305	17	»	1.103	
180	202	581	800	827	837	988	306	34	2	646	
26	105	26	compt. dans Duquesne	38	72	12	11	1	»	»	
188	338	1.710	1.908	1.781	1.801	1 820	145	16	»	1 659	
30	66	243	167	142	162	75	33	»	»	12	
10	60	390	345	263	358	530	331	69	»	130	
95	206	271	377	383	563	781	191	8	»	585	
38	58	50	94	84	190	506	93	10	»	103	
162	283	180	(2) 271	256	156	184	95	2	»	87	(2) Y compris Cheddia et M'rabot-Moussa.
123	305	229	274	277	250	364	326	23	»	15	
28	51	66	comptée dans Duquesne			78	74	4	»	»	
3	21	»	comptée dans Djidjelli			103	103	»	»	»	
3	10	»	comptée dans Bougie			»	comptée dans Bougie				
1	8	»	comptée dans Bougie			»	comptée dans Bougie				
»	6	»	comptée dans Bougie			37	26	11	»	»	
133	235	78	922	1.106	1.031	1.288	140	»	»	1.148	
117	321	9 populat. euro-peenne	250	271	209	208	186	16	»	6	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		SITUATION ACTUE[…] AU POINT DE VUE DU PEUP[…] DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRI[…] ayant acquis […] délivrance […] définiti[…]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance — Immigrants	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance — Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine.																	
Sidi-Rehas	F	1883	1.148	6	8	6	8	»	»	»	»	»	»	2	2	3	»
Texenna	C	1891	170	»	10	»	10	»	»	»	»	»	»	»	9	»	1
Lafayette (*Bou-Gâa*)	C	1894	1.157	6	10	2	10	»	1	2	»	»	»	2	4	»	7
TOTAUX de l'arrondissement de Bougie			48.552	343	480	278	387	13	106	13	21	»	5	90	111	96	181
Arrondisseme[…]																	
Aïn-Melouk	C	1871	2 909	17	25	10	18	»	14	»	»	»	»	1	6	1	8
Sidi-Khalifa	C	1871	1 568	19	6	19	4	»	4	»	1	»	»	2	1	4	»
Rouffach (*Beni-Ziad*)	C	1872	3.724	55	40	42	33	1	14	1	4	»	»	17	11	1	35
Ayades	F	1872	429	3	1	3	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1
El-Malah (*El-Malah-Mzoura*)	C	1872	1.383	8	14	3	12	»	3	4	»	»	»	2	»	6	2
El-Guitoun	F	1872	2.557	4	22	3	17	»	4	»	1	»	1	»	3	»	9
Kef-Beni Hamza	F	1872	1.919	6	22	4	18	»	3	2	1	»	»	4	6	»	6
Bled-Youssef	C	1872	1.977	29	10	27	9	»	3	»	»	»	»	3	2	1	9
Oued-Smendou	F	1872	2 725	7	27	4	25	»	3	2	»	»	»	»	7	»	10
Bou-Malek	C	1872	2 106	17	19	14	16	1	3	»	2	»	»	1	6	1	6
Selassel	F	1872	492	2	3	2	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

ECTIF PLEMENT au l'installation des attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
rondissement de BOUGIE (Suite)											
27	19	»	comptée dans Oued-Marsa			8	6	2	»	»	
13	13	»	»	»	37	32	21	8	»	»	
31	69	»	»	»	141	319	149	18	»	152	
1 857	3.311	5 667	8.000	8 612	8.895	10.540	3 166	382	2	6 990	
CONSTANTINE											
92	162	51	505 y compr. les indigèn.	116	520	270	32	»	»	238	
18	102	60	461 y compr. les indigèn	32	36	39	39	»	»	»	
210	422	291	302	291	231	389	228	1	»	157	
5	17	»	comptée dans Rouffach			»	comptée dans Rouffach			»	
66	99	comptée dans Rouffach		327	154	471	21	30	»	117	
76	94	»	comptée dans Aïn-Kerma			77	77	»	»	»	
77	103	»	id.	id.	id.			»	»	»	
39	192	505	138	1.232	1.011	762	25	»	»	737	
90	118	comptée dans Bizot				135	126	9	»	»	
57	106	126	77	1.116	714	763	19	»	»	714	
7	10	2	compt. dans El-Milia	17 y compr. Dar El-Fonini	11	8	8	»	»	»	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION ACT… AU POINT DE VUE DU P…		
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		Détenteurs primitifs		Cessionnaires ou Acquéreurs		DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP… avant … délivrance …
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département de Constantine. — Ar…																
Saint-Donat	C	1872	5.337	19	38	13	31	»	8	1	2	»	2	1	3	2
Zitounet-el Bidi	F	1872	705	»	12	»	7	»	3	»	2	»	»	»	1	»
Chabet-Saïd	F	1872	425	1	7	1	5	»	2	»	»	»	»	»	3	-
Guettar-el Aïch	C	1873	4.252	22	39	19	31	5	1	»	5	»	»	2	6	1
Châteaudun-du-Rhummel	C	1873	3.342	12	37	2	33	1	12	»	1	»	»	1	8	»
Aïn-M'Lila	A	1873	2.018	1	20	1	11	»	2	»	7	»	»	»	8	»
Aïn-Gourmat	F	1873	1.313	»	7	»	7	»	»	»	»	»	»	»	3	1
Aïn-Haddada	F	1873	955	2	1	2	2	»	2	»	»	»	»	»	1	»
Bir-Debacha	F	1873	913	»	13	»	12	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Coulmiers (*Moulin-Gassiot*)	C	1873	1.260	»	15	»	10	»	4	»	1	»	»	»	1	-
Dar-el-Fouini	F	1873	779	»	7	»	4	»	3	»	»	»	»	»	1	»
Ouled-Abeïd	F	1873	290	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	3	»
Ras-el-Aïn	F	1873	197	»	3	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	
Aïn-Tinn	C	1874	1.915	21	11	21	7	»	7	»	»	»	»	3	5	2
Khebstani	F	1874	272	1	2	1	2	»	»	»	»	»	»	»	2	-
Merdj-el Harris	F	1874	2.655	3	11	3	8	»	1	»	2	»	»	»	1	»
Sidi-Merouane	C	1874	3.462	80	»	78	»	1	1	»	»	»	»	55	-	9

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ment de CONSTANTINE (Suite)

…ECTIF …PLEMENT …u l'installation …es …ttributaires: …Algériens	…: TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années: 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901): Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
90	184	181	292	251	688	517	107	6	3	401	
32	32	»	compt. dans Mila			»	compt. dans Mila				
21	21	compt. dans Aïn-Smara				95	75	20	»	»	
187	278	128	70	51	201	212	28	2	»	182	
95	147	123	380	517	1.578	1.310	294	13	17	986	
50	53	186	105	861	151	1 008	357	46	»	605	Aïn-M'lila (dénombrement de 1872). — Population : 90 habitants, savoir : 78 français, 12 étrangers. — Y compris la population des fermes isolées.
17	17	»	compt. dans Oued-Atménia			25	25	»	»	»	
15	21	»	compt. dans Aïn-M'lila			»	compt. dans Aïn-M'lila				
18	18	»	compt. dans Aïn-Smara			»	compt. dans Chabet-Saïd				
18	18	57	69	29	11	20	16	4	»	»	
27	27	2	compt. dans El-Milia	compt. dans Selassel		5	5	»	»	»	
11	11	»	compt. dans Oued-Atménia				compt. dans Aïn-Gourmat				
10	10	»	compt. dans les fermes isolées			»	compt. dans les fermes isolées				
10	170	120	119	91	80	103	53	18	»	32	
8	11	»	compt. dans les fermes isolées			»	compt. dans les fermes isolées				
32	40	»	17	compt. dans Coulmiers		»	compt. dans Coulmiers				
»	360	660	411 non comp les indigèn.	396	295 non comp les indigèn.	286	286	»	»	»	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION AC… AU POINT DE VUE DE…		
								Cessionnaires ou acquéreurs après dechéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DETENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP… ayant… délivr…
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département de Constantine. — A…																
Oued-Aréma	F	1874	713	3	8	3	8	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Sedjar-Foukani	F	1874	859	2	3	2	1	»	2	»	»	»	»	1	1	»
Bou-Foua	F	1874	955	10	9	10	8	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Sedjar-Tahtani........	F	1874	646	2	7	2	7	»	»	»	»	»	»	1	2	»
Zeraïa	C	1874	1.340	59	11	55	12	»	1	1	1	»	»	16	5	»
El-Aria	C	1874	685	10	6	10	6	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Azeba	C	1874	1.002	18	7	12	6	»	6	1	»	»	»	1	2	1
Seraghna............	C	1875	1.403	20	12	19	12	»	»	1	»	»	»	2	»	»
Redjas-el-Ferada	C	1875	2.662	40	10	39	9	1	1	»	»	»	»	16	2	2
Bir-Baktach	F	1876	606	1	5	1	3	1	»	»	1	»	»	1	»	»
Oulmen..............	F	1876	108	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fesguia	F	1877	712	2	3	2	2	»	1	»	»	»	»	1	1	»
Chettaba............	F	1877	1.833	8	11	5	11	»	3	»	»	»	»	2	6	1
Sigus...............	C	1878	1.910	10	21	6	16	»	9	»	»	»	»	»	5	»
El-Kouachi..........	F	1878	388	3	1	2	2	»	1	»	2	»	»	»	3	»
Caïdat-des-Azels	F	1879	3.172	9	29	7	27	»	3	1	»	»	»	1	9	1
Dra-ben-Seka........	F	1879	132	»	1	»	3	»	»	»	1	»	»	»	1	»

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

...ment de Constantine (Suite)

...TIF ...EMENT ...'installation ... ...ributaires	TOTAL	Population des centres d'après le dénombrement quinquennal des années 1881	1886	1891	1896	1901	Développement de la population actuelle (Dénombrement de 1901) Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
47	63	compt. dans Oued-Seguin			»	211	39	11	»	191	
10	18	»	compt. dans Oued Seguin			»	compt. dans Ouled-Aréma				
35	63	132	comptée dans Mila			185	européens compt. dans Mila			185	
34	10	»	compt. dans Oued-Seguin	»	»	»	compt. dans Ouled-Aréma				
55	285	225	178 non comp. les indigèn.	193	141	211	105	2	»	101	
21	71	53	compt. dans Le Khroub	51	59	52	31	3	»	18	
26	76	72	65 non comp. les indigèn.	80	61	42	42	»	»	»	
18	92	91	166 y compr. les indig.	17	11	15	13	2	»	»	
28	118	131	155	178	151	184	159	»	»	25	
21	25	»	comptée dans Oued-Seguin			»	compt. dans Ouled-Aréma				
7	7	»	12 européens du douar Oulmen	13	12	compt. dans Aïn-Beïda	compt. dans Aïn-Beïda				
10	17	9	28	compt. dans Kercha		35	30	5	»	»	
30	61		compt. dans Aïn-Smara				»	compt. dans Chabet-Saïd			
82	127	89	161	525	313	282	92	34	»	156	
11	25	8	compt. dans Aïn-M'lila			»	compt. dans Aïn-M'lila				
127	163	»	compt. dans les fermes isolées			»	compt. dans les fermes isolées				
16	16	»	compt. dans Ouled-Aréma			»	compt. dans Ouled-Aréma				

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION AC[…] AU POINT DE VUE D[…]		
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PRO[…]
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département de Constantine. — A[…]																
El-Guerrah........	C	1880	1.336	4	16	3	10	1	2	»	4	»	»	»	6	1
Rouached...........	C	1881	3.480	36	26	31	22	1	8	»	»	»	»	16	4	»
Aïn-Krab	F	1881	299	1	3	1	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Bleïdia........... ...	F	1881	283	1	4	1	4	»	»	»	»	»	»	1	2	»
Kercha.	C	1881	4.737	30	49	22	38	»	12	3	4	»	»	10	13	5
Guebar-el-Azeri	F	1881	366	»	5	»	5	»	»	»	»	»	»	»	1	1
Kripsa....	F	1881	1.827	7	14	7	14	»	»	»	»	»	»	2	7	1
Tiberguent	C	1881	2.592	36	15	33	13	1	3	1	»	»	»	14	7	»
Meskiana (la)...... ..	F	1881	359	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Ouldjet-el Kadi	F	1881	466	»	6	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Siliana............. .	C	1883	1.601	21	10	20	10	»	1	»	»	»	»	6	6	»
Hamala	C	1883	1 520	8	11	8	11	»	»	»	»	»	»	5	8	»
Grarem	C	1883	2.107	38	26	30	24	3	7	»	»	»	»	14	12	2
Gravelotte.	C	1885	1.173	12	20	11	20	»	1	»	»	»	»	7	4	1
Aïn-Mechira..........	F	1885	2.946	1	6	1	6	»	»	»	»	»	»	1	4	1
Aïn-Fakroun....	C	1886	1.942	9	11	9	13	»	»	»	1	»	»	8	8	1
Lucet................ (*Beni Guecha*)	C	1886	3.005	37	21	32	18	3	2	3	»	»	»	25	7	1

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…ment de CONSTANTINE (Suite)

…tif …ement …'installation …s …ributaires		Population des centres d'après le dénombrement quinquennal des années					Développement de la population actuelle (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
…	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
62	80	95	compt. dans Ouled Rahmoun	93	103	72	61	8	»	3	
109	303	5	190	133	115	176	115	1	»	60	
8	10	compt. dans les fermes isolées									
16	20	compt. dans les fermes isolées									
224	334	58	289	311 y compr. fermes de Kerch…	187	160	147	18	1	291	
24	24	»	compt. dans Oued-Atménia			»	compt. dans Aïn-Gourmat				
55	88	»	14	15	9	.	compt dans Seraghna				
54	211	»	171	180	159	119	103	»	»	16	
16	16	»	34	365	224	600	129	110	11	350	
24	24	»	compt. dans les ferm. isolées			.	compt. dans les fermes isolées				
43	154	»	115 non comp. les indigèn.	85	44	96	36	»	»	60	
63	103	»	45	54	40	54	30	»	»	24	
94	342	»	216	133	112	374	141	8	»	225	
90	165	»	31	113	37	32	21	»	»	11	
24	28	»	»	»	»	»	compt. dans les fermes isolées				
65	114	»	10	229	200	322	145	17	»	160	
93	338	»	»	260	166	155	155	»	»	»	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées: Immigrants	Algériens	TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des: Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance: Immigrants	Algériens	DÉTENTEURS primitifs, à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	CESSIONNAIRES ou Acquéreurs, à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	SITUATION ACT[...] AU POINT DE VUE DU P[...] — DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot: Immigrants	Algériens	PRO[...] ayant [...] délivr[...]: Immigrants	Alg[...]
Département de Constantine. — A																	
Renier (*Smala-ben-Merad*)	C	1886	1.777	26	45	20	43	3	5	»	»	»	»	13	15	7	[illegible]
Sedrata	C	1890	3.724	9	36	9	34	»	»	»	1	»	1	6	22	1	[illegible]
Aïn-Trab	C	1890	399	4	8	4	7	»	1	»	»	»	»	2	5	»	[illegible]
Youks-les-Bains	C	1890	3.962	28	43	19	31	»	5	7	7	»	2	21	28	1	[illegible]
Richelieu (*Roumériane*)	C	1892	2.491	3	47	3	17	»	»	»	»	»	»	2	32	»	[illegible]
Merthoum-es-Siel	F	1894	257	»	1	»	4	»	»	»	»	»	»	»	2	»	
Aïn-Abid	A	1894	915	3	9	3	9	»	»	»	»	»	»	2	7	1	
Zouagha	F	1894	785	»	9	»	9	»	»	»	»	»	»	»	7	»	
Montcalm (*Temlouka*)	C	1894	3.396	19	26	14	21	1	3	1	1	»	1	13	18	»	[illegible]
d'Armandy	C	1895	404	3	1	2	1	»	»	1	»	»	»	3	1	»	
TOTAUX de l'arrondissement de Constantine.			125.487	866	1.052	730	896	21	179	30	52	»	7	308	359	61	[illegible]
Arrondissemen																	
Clauzel (*Aïn-Enchir-Rayan*)	C	1872	1.634	19	9	19	9	»	»	»	»	»	»	7	3	»	
Blad-Ghaffar	C	1873	440	3	7	3	6	»	1	»	»	»	»	»	1	1	
Laverdure	C	1874	1.778	3	17	3	17	»	»	»	»	»	»	»	5	»	
Villars (*Oued-Cham*)	C	1876	4.926	37	36	34	32	»	5	»	1	»	1	8	5	5	

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

…CTIF …LEMENT …u l'installation …s tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
…Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
…ment de CONSTANTINE (Suite)											
192	365	»	»	233	242	150	232	29	»	159	
178	231	»	»	151	132	122	230	17	20	155	
35	52	»	»	20	59	52	52	»	»	»	
109	309	»	»	79	217	267	223	1	»	43	
161	170	»	»	»	69	116	65	»	»	81	
11	11	»	»	»	(2) 193	compt. dans Meskiana	compt. dans Meskiana				(2) Y compris maisons cantonnières et forestières.
28	37	177	3.237 y compt. le douar Zenatia	2.168	(3) 315	2 191	86	8	2	2.095	(3) Indigènes compris dans le douar de Zenatia. Aïn-Abid (dénombrement de 1891). — Population : 2.168 habitants, savoir : 91 français, 25 étrangers, 6 tunisiens ou marocains et 2.046 indigènes musulmans.
36	36	»	»	»	»	»	compt. dans Sidi-Merouane				
80	227	»	»	»	142	187	163	2	»	22	
1	19	»	»	»	33	7	7	»	»	»	
3.986	7.954	4.240	8 369	11.105	10.220	13.957	1.506	158	57	8.936	
GUELMA											
40	138	856	1.352	819	800	719	112	3	»	604	
25	39	81	compt. dans Petit	61	187	107	78	29	»	»	
70	79	106	189	112	392	349	99	52		198	
112	230	195	385	1.077	1 116	1.351	255	115	8	973	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		SITUATION AC… AU POINT DE VUE DE… DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROP… ayant… délivr…
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance								
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants
Département de Constantine																
Aïn-Seynour	C	1876	3.663	22	30	19	27	1	3	1	1	»	»	3	7	5
Ben-Ghezil Gouzaïl	F	1878	197	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Beni-Addi	F	1880	696	2	7	2	7	»	»	»	»	»	»	»	1	»
Zarouria	C	1881	3.418	25	25	20	21	»	8	1	»	»	»	9	11	3
Tamatmat	F	1891	252	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	1	»
TOTAUX de l'arrondissement de Guelma			17.034	113	131	102	122	1	17	2	2	»	1	27	37	11
Arrondissement																
Bissy (*Bou-Fernana*)	C	1871	1.439	»	10	»	10	»	»	»	»	»	»	»	2	1
Eulma-Maasla	F	1872	2.881	18	18	11	16	1	5	2	1	»	»	2	5	6
La-Robertsau (*Souk-es-Sebt*)	C	1872	2.124	19	30	18	29	1	»	1	»	»	»	1	5	»
Auribeau (*Aïn-Charchar*)	C	1874	2.140	25	27	22	23	2	4	1	»	»	»	7	7	»
Lannoy (*Djendel*)	C	1874	1.970	25	18	23	17	»	3	»	»	»	»	4	8	»
Cheraïa	C	1876	2.156	16	14	11	13	»	3	»	»	»	»	3	9	1
Sidi-Mesrich	C	1880	1.367	8	22	7	20	»	3	»	»	»	»	2	5	1
Lassahas	F	1881	775	1	6	1	5	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Ouled Messaoud	F	1888	153	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

...CTIF ...LEMENT ... l'installation ...s tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
...	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
...rondissement de GUELMA (Suite)											
125	224	87	241	135	598	501	162	71	»	268	
»	7	»	»	»	»	»	compt.	dans	les fermes	isolées	
28	36	»	»	»	»	»	compt.	dans	les fermes	isolées	
77	189	»	212	377	753	233	161	53	»	19	
12	12	»	»	»	»	26	23	3	»	»	
189	954	1.325	2.379	3.181	3.846	3.286	890	326	8	2.062	
...HILIPPEVILLE											
35	35	23	compt. dans Saint-Charles	16	154	27	27	»	»	»	
55	113	»	compt. dans Col-des-Oliviers			96	78	18	»	»	
126	223	138	184 y compr. les indig.	137	149	128	94	9	»	25	
94	219	200	252	202	224	172	144	26	»	2	
63	188	170	224	201	149	137	116	6	»	15	
19	129	90	112	182	107	180	96	18	»	66	
88	119	»	compt. dans Robertville	134	274	202	127	14	»	61	
24	28	»	»	compt. d. Lannoy		»	compt.	dans	Lannoy		
1	1	»	»	»	»	14 europ. du douar	14	»	»	»	

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTUE[LLE] AU POINT DE VUE DU P[…]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR[IÉTAIRES] […] ayant […]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine. — A[rrondissement de Philippeville]																	
Zérikia	F	1888	155	2	5	2	5	»	»	»	»	»	»	2	1	»	
Zouit	C	1889	785	11	7	10	5	1	»	1	1	»	»	7	1	1	
Ghezala	F	1891	810	3	2	3	2	»	»	»	»	»	»	3	1	»	
Medjadja....	F	1892	250	2	1	2	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	
Ouled-Moujer.........	F	1892	1.088	7	7	7	7	»	»	»	»	»	»	7	1	»	
TOTAUX de l'arrondissement de Philippeville			18.693	137	168	120	154	5	19	5	2	»	»	39	58	13	
Arrondisseme[nt]																	
Aïn-Roua	C	1872	2.017	11	17	10	11	»	7	»	»	»	»	1	4	»	
Aïn-Abessa...........	C	1872	5.353	51	59	36	39	»	25	4	6	»	»	5	20	»	
Navarin .... (*Bir-el-Arch*)	C	1873	5.602	22	36	12	27	3	8	6	2	»	»	7	11	2	
Aïn-Tagrout	C	1873	2.153	11	10	6	9	»	6	»	»	»	»	1	7	»	
Faucigny... .... (*Kherbet-ben-Lala*)	C	1874	2.136	24	8	22	6	»	1	2	1	»	»	9	7	»	
Bled-ben-Zérègue.....	F	1874	592	»	4	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	1	
Medjana	C	1874	3.920	14	46	14	39	»	7	»	»	»	»	2	5	1	
Guellal	F	1874	1.113	12	12	12	8	1	3	»	»	»	»	»	3	7	
Sidi Embareck........	C	1874	5.912	24	57	18	38	»	20	2	2	»	1	1	12	2	

(1) [Les] noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

CTIF LEMENT u l'installation es tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
ment de PHILIPPEVILLE (Suite)											
20	27	»	»	»	»	»	»	compt. dans les fermes isol.			
36	102	»	»	»	compt. dans Stora	28	25	3	»	»	
8	19	»	»	»	»	»	compt. dans la Robertsau			»	
1	12	»	39 europ. du douar	10	45	8	5	3	»	»	
				europ. du douar-commune de Medjadja							
28	54	»	»	»	»	»	compt. dans Gastu			»	
634	1.272	621	811	882	1.102	992	726	97	»	169	
SÉTIF											
76	148	143	201 europ. de la commun.	310	125	355	113	23	»	219	
245	199	517	395	599	876	787	308	8	»	471	Aïn-Abessa.— Créé avec 1.871 hect. et 102 conces. : agrandi en 1891 avec 182 hect. et 8 concessions.
140	252	152	64 y compr. Tachouda	121	272	337	83	»	»	254	
26	60	290	177	350	264	161	110	»	»	51	
28	147	246	compt. dans Aïn-Abessa	199	201	296	55	»	»	241	Faucigny. - Créé avec 1.572 hect. et 24 conces. : agrandi en 1891 avec 564 hect et 8 conces.
15	15	»	compt. dans Aïn-Roua	»	»	15	15	»	»	»	
95	135	98	91	78	109	352	86	»	»	266	Medjana. — Créé avec 3.125 hect., 46 conces. et 4 lots de ferme : agrandi en 1891 avec 795 hect. et 10 concessions,
62	112	82	64 europ. du douar	139	51	62	50	12	»	»	
168	276	111	91	116	109	133	121	9	»	»	Sidi-Embarek — Créé avec 1.622 hect., 61 conces. et 10 lots de ferme : agrandi en 1881 avec 1.320 hect., 3 conces., 3 lots indust. et 7 lots de ferme.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs / à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés		SITUATION ACTU[ELLE] AU POINT DE VUE DU [...] — DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPR[IÉTAIRES] [...] ayant [...] délivra[...] dé[...]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance — Immigrants	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance — Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine. — Ar[rondissement de Philippeville]																	
Zérikia	F	1888	455	2	5	2	5	»	»	»	»	»	»	2	1	»	
Zouit	C	1889	785	11	7	10	5	1	»	1	1	»	»	7	1	1	[illegible]
Ghezala	F	1891	810	3	2	3	2	»	»	»	»	»	»	3	1	»	
Medjadja	F	1892	250	2	1	2	1	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»
Ouled-Moujer	F	1892	1.088	7	7	7	7	»	»	»	»	»	»	7	1	»	
Totaux de l'arrondissement de Philippeville			18.693	137	168	120	154	5	19	5	2	»	»	39	58	13	
Arrondisseme[nt ...]																	
Aïn-Roua	C	1872	2.017	11	17	10	11	»	7	»	»	»	»	4	4	»	[illegible]
Aïn-Abessa	C	1872	5.353	51	59	36	39	»	25	4	6	»	»	5	20	»	[illegible]
Navarin (*Bir-el-Arch*)	C	1873	5.602	22	36	12	27	3	8	6	2	»	»	7	11	2	[illegible]
Aïn-Tagrout	C	1873	2.153	11	10	6	9	»	6	»	»	»	»	1	7	»	
Faucigny (*Kherbet-ben-Lala*)	C	1874	2.136	21	8	22	6	»	1	2	1	»	»	9	7	»	[illegible]
Bled-ben-Zérègue	F	1874	592	»	4	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	1	
Medjana	C	1874	3.920	14	46	14	39	»	7	»	»	»	»	2	5	1	
Guellal	F	1874	1.113	12	12	12	8	1	3	»	»	»	»	»	3	[illegible]	
Sidi Embareck	C	1874	5.942	24	57	18	38	»	20	2	2	»	1	1	12	[illegible]	

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

ECTIF LEMENT l'installation es tributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
ment de PHILIPPEVILLE (Suite)											
20	27	»	»	»	»	»	»	compt. dans les fermes isol.			
36	102	»	»	»	compt. dans Stora	28	25	3	»	»	
8	19	»	»	»	»	»	compt. dans la Robertsau			»	
4	12	»	39 europ. du douar	10 europ. du douar-commune de Medjadja	15	8	5	3	»	»	
28	54	»	»	»	»	»	compt. dans Gastu			»	
634	1.272	621	811	882	1.102	992	726	97	»	169	
SÉTIF											
76	148	143	201 europ. de la commun.	310	425	355	113	23	»	219	
245	199	517	395	599	876	787	308	8	»	471	Aïn-Abessa.— Créé avec 1.871 hect. et 102 conces. : agrandi en 1891 avec 482 hect. et 8 concessions.
140	252	152	64 y compr. Tachouda	124	272	337	83	»	»	254	
26	60	290	177	350	264	161	110	»	»	51	
28	147	246	compt. dans Aïn-Abessa	199	201	296	55	»	»	241	Faucigny. - Créé avec 1.572 hect. et 24 conces. : agrandi en 1891 avec 564 hect et 8 conces.
15	15	»	compt. dans Aïn-Roua	»	»	15	15	»	»	»	
95	135	98	91	78	109	352	86	»	»	266	Medjana. — Créé avec 3.125 hect., 46 conces. et 4 lots de ferme : agrandi en 1891 avec 795 hect. et 10 concessions,
62	112	82	64 europ. du douar	139	51	62	50	12	»	»	
168	276	114	91	116	109	133	124	9	»	»	Sidi-Embarek — Créé avec 1.622 hect., 61 conces. et 10 lots de ferme : agrandi en 1881 avec 1.320 hect., 3 conces., 3 lots indust. et 7 lots de ferme.

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs — à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION ACTU… AU POINT DE VUE DU PE…			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRI… ayant acqu… délivran… défini…	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine.																	
Mesloug	F	1874	997	1	11	»	8	»	4	»	»	»	»	»	6	»	2
Blondel (*Aïn-Sultan*)	C	1875	3.742	21	12	20	37	»	5	»	1	»	»	1	7	»	9
Bir-Kasdali	C	1875	3.131	22	18	19	11	»	6	»	1	»	»	8	5	1	3
Galbois (*El-Anasser*)	C	1875	4.190	12	31	9	26	8	»	»	»	»	»	2	10	1	8
Sillègue (*Beni-Fouda*)	C	1875	3.093	15	27	12	23	»	6	1	»	»	»	5	8	3	5
Chabia	F	1876	1.558	3	19	3	12	»	2	»	5	»	»	»	8	1	3
Teniet-el-Tin	F	1876	893	4	5	4	5	»	»	»	»	»	»	2	3	»	3
Harmelia	F	1877	296	1	1	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1
El-Achir (*Kherbet-el-Achir*)	C	1878	3.593	13	26	11	23	1	1	»	»	»	»	3	10	1	6
Gérez (*Belimour*)	C	1878	3.284	18	12	14	10	1	5	»	»	»	»	3	3	1	2
Chenia	C	1878	1.015	4	5	4	1	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1
Kerrata	C	1878	1.651	2	19	2	17	»	1	»	1	»	»	1	7	»	1
Tizi-N'Bechar et Takitount	C	1878	342	3	6	3	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Amoucha	C	1878	1.983	17	14	13	13	1	1	»	»	»	»	7	3	2	12
Aïn-Melsa	F	1879	1.105	3	9	3	8	»	1	»	»	»	»	»	3	2	
El-Bahira	F	1880	99	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1		
Tachouda	F	1880	126	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»		2

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

rrondissement de SÉTIF (Suite)

FFECTIF PEUPLEMENT au de l'installation des es attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
15	19	»	compt. dans le centre de Mesloug			»	compt. dans le centre de Mesloug				
112	192	119	106	56	92	317	101	2	»	211	Blondel. — Créé avec 3.159 hect., 16 conces., 4 lots indust. et 8 lots de ferme ; agrandi en 1891 avec 583 hect., 5 conces agricoles.
41	98	121	compt. dans Aïn-Tagrout	60	71	177	95	»	.	81	
124	171	61	99	91	137	112	101	11	»	.	Galbois. — Créé avec 2.000 hect., 30 conces. et 3 lots de ferme ; agrandi en 1880 avec 2.190 hect. 11 lots de ferme.
98	173	136	163	137	345	128	106	1	.	321	Sillègue — Créé avec 2.187 hect. et 10 concessions : agrandi en 1886 avec 906 hect., 4 lots de ferme et 24 lots complémentaires.
77	87	»	compt. dans le centre de Mesloug			»	compt. dans le centre de Mesloug				
20	35	21	compt. dans Amoucha			»	compt. dans Amoucha				
4	8	»	compt. dans le centre de Mesloug			,	compt. dans le centre de Mesloug				
91	156	72	50	40	91	277	78	2	»	197	El-Achir. — Créé avec : 3 030 hect. 22 conces. et 2 lots de ferme : agrandi en 1873 avec 563 hect., 5 conces., 1 lot indust. et 9 lots de ferme.
37	134	81	79	85	82	86	84	2	»	»	
16	38	31	17	19	26	25	25	»	»	»	
59	69	113	201	265	336	129	223	8	1	197	
19	35	39	71	20	21	15	15	»	»	,	Tizi N'béchar. — Créé avec 93 hect. et 4 concessions : agrandi en 1881 avec 249 hect. et 5 concessions
43	135	112	248	173	161	105	103	2	»	»	
37	47	»	compt. dans Aïn-Arnat			»	compt. dans Aïn-Arnat				
8	8	»	»	compt. dans Guellal	»	1	2	2	»	»	
8	8	»	»	compt. dans Navarin	»	,	compt. dans Navarin				

DÉSIGNATION des TERRITOIRES (1) — C Centres créés. F Fermes créées. A Anciens centres agrandis.		DATE DE LA CRÉATION	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs / CESSIONNAIRES ou Acquéreurs — à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				SITUATION ACTU[ELLE] AU POINT DE VUE DU PRO[...]			
								Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		Détenteurs primitifs		Cessionnaires ou Acquéreurs		DETENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRIÉ[TAIRES] nouv[eaux] ayant acquis [...] délivrance d[es titres] défini[tifs]	
				Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
Département de Constantine.																	
Macdonald .... (*Aïn-Abd-el-Bey*)	C	1881	3.933	8	22	7	17	»	4	»	1	»	1	2	7	»	[illegible]
Hammam-bir-bou-Sadia	F	1881	2.413	»	20	»	20	»	»	»	»	»	»	»	10	»	[illegible]
Lecourbe .... (*Ouled-Agla*)	C	1881	3.142	26	24	19	18	4	8	»	1	»	»	10	6	»	[illegible]
Bordj-bou-Arreridj....	A	1881	3.237	14	37	14	31	»	4	»	2	»	»	2	10	1	[illegible]
Bordj-R'Dir	C	1881	3.128	27	21	16	17	1	13	1	»	»	»	5	7	2	[illegible]
Tassera	F	1883	397	»	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	2	»	[illegible]
Bir-Haddada	F	1885	1.143	»	6	»	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Hachem....	F	1886	7.901	»	29	»	29	»	»	»	»	»	»	»	13	»	[illegible]
Hammam-Dehemcha	F	1887	465	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	[illegible]
Ouled-Khellouf.......	F	1888	52	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	[illegible]
Périgotville.......... (*Aïn-Khebira*)	C	1889	4.298	18	39	15	34	1	2	2	3	»	»	16	20	2	[illegible]
Aïn-Defla	F	1891	1.046	»	9	»	9	»	»	»	»	»	»	»	6	»	[illegible]
Teniet-el-Khemis	F	1891	1.799	»	17	»	17	»	»	»	»	»	»	»	12	»	[illegible]
Colbert .... (*Aïn-Oulmen*)	C	1891	921	11	9	11	8	»	»	»	1	»	»	11	5	»	[illegible]
Tocqueville.......... (*Ras-el-Oued*)	C	1892	9.774	24	84	22	81	1	4	»	»	»	»	10	51	1	[illegible]
TOTAUX de l'arrondissement de Sétif........			103.605	436	822	351	681	22	156	18	28	»	2	121	295	35	[illegible]

(1) Les noms écrits en italiques indiquent l'ancienne appellation, au moment de la création du centre.

rrondissement de SÉTIF (Suite)

:FFECTIF PEUPLEMENT au de l'installation des es attributaires — Algériens	TOTAL	POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années — 1881	1886	1891	1896	1901	DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901) — Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	OBSERVATIONS
68	105	40	61	53	81	71	71	»	»	»	
81	81	»	»	»	»	»	compt. dans les fermes isolées				
89	205	63	115	99	85	95	82	13	»	»	
111	156	2.361	2.268	2.755	3.067	3.184	820	89	1	2.271	Bordj-bou-Arreridj (dénombrement de 1872). — Population : 989 habitants, savoir : 361 français. 167 étrangers et 461 indigènes musulmans : agrandi en 1881 avec 2 610 hect., 37 conces et 5 lots indust. et en 1890 avec 597 hect., 9 conces. et 9 lots complémentaires.
78	220	»	171	139	135	353	131	18	»	204	
16	16	»	comptée dans celle de Sidi-Embarek								
21	21	»	compt. dans Colbert			1	1	»	»	»	
117	117	»	compt. dans la population des fermes isolées								
8	8	»	compt. dans Sillègue			13	7	6	»	»	
1	1	»	compt. dans la population des fermes isolées								
109	260	»	»	241	307	190	247	7	»	236	
37	27	»	»	»	»	compt. dans celle de Mansoura					
70	70	»	»	»	»	compt. dans celle de Medjana					
21	68	»	»	105	169	267	160	11	»	96	
260	390	»	»	»	343	755	327	70	»	358	
2.790	4.818	5.615	1.738	6.259	7.859	9.702	3.727	296	5	5.674	

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE — RÉCAPITULATION DE[…]

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées: Immigrants	Algériens	TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des: Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance: Immigrants	Algériens	DÉTENTEURS primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	CESSIONNAIRES ou Acquéreurs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés: Immigrants	Algériens	SITUATION ACTUELL[E] AU POINT DE VUE DU PEUPLE[MENT] — DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot: Immigrants	Algériens	PROPRI[ÉTAIRES] […] ayant acq[…] délivran[…] de[…]: Immigrants	Algériens
BATNA	10	16.034	72	136	64	127	»	15	»	»	»	2	25	31	7	[illegible]
BÔNE	14	19.002	158	278	143	237	9	18	5	21	»	3	84	119	21	[illegible]
BOUGIE	23	18.552	343	480	278	387	13	106	13	21	»	5	90	111	96	[illegible]
CONSTANTINE	72	125.487	866	1.052	730	896	24	179	30	52	»	7	308	359	61	[illegible]
GUELMA	9	17.034	113	134	102	122	1	17	2	2	»	1	27	37	11	[illegible]
PHILIPPEVILLE	14	18.693	137	168	120	154	5	19	5	2	»	»	39	58	13	[illegible]
SÉTIF	41	103.605	436	822	351	681	22	156	18	28	»	2	124	295	35	[illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX du département de Constantine	183	348.407	2.125	3.070	1.788	2.604	74	510	73	126	»	20	697	1.010	250	[illegible]

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE — RÉCAPITULATION PA[…]

DÉSIGNATION	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE	Peuplement: Immigrants	Algériens	Titres définitifs: Immigrants	Algériens	Cessionnaires: Immigrants	Algériens	Détenteurs primitifs: Immigrants	Algériens	Cessionnaires ou Acquéreurs: Immigrants	Algériens	Détenteurs primitifs restés: Immigrants	Algériens	Propri[étaires]: Immigrants	Algériens
Centres créés	105	259.991	1.902	2.411	1.593	2.044	65	432	64	96	»	19	643	785	191	[illegible]
Groupes de Fermes	74	81.482	205	574	177	494	9	72	9	17	»	1	50	190	56	[illegible]
Anciens centres agrandis	4	6.934	18	85	18	66	»	6	»	13	»	»	4	35	3	[illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX du département de Constantine	183	348.407	2.125	3.070	1.788	2.604	74	510	73	126	»	20	697	1.010	250	[illegible]

FFECTIF PLÉMENT de l'installation des s attributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				NOMBRE			OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Etrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	de centres créés	de groupes de fermes	d'anciens centres agrandis	
RRONDISSEMENTS														
514	857	1.163	2.070	2 193	2.821	3.397	1.231	126	60	1.980	7	3	»	
1 235	2.106	689	2.737	2.773	3.342	5.116	2.418	158	2	2.238	12	1	1	
1.857	3.311	5.667	8.000	8.612	8 895	10 540	3.166	382	2	6.990	11	9	»	
3.986	7.951	4.240	8.369	11.105	10.220	13.957	1.506	458	57	8.936	36	31	2	
189	951	1.325	2 379	3 181	3 846	3.286	890	326	8	2.062	6	3	»	
634	1.272	621	811	882	1 102	992	726	97	»	169	7	7	»	
2 790	1 848	5 615	1.738	6 259	7.859	9.702	3.727	296	5	5.674	23	17	1	
1 5051	21.305	19.320	29 104	35.005	38 085	46.990	16.664	2.143	131	28.049	105	71	4	

ATÉGORIE DE TERRITOIRES

9 089	18.063	15. 463	22.120	27.728	32.374	36.983	13.738	1.625	111	21.509
2 154	2.926	610	829	1.273	1.609	3.333	1.143	304	17	1.569
262	316	3.247	6.155	6.001	4.102	6.674	1.483	214	6	4.971
11.505	21.305	19.320	29.101	35.005	38.085	46.990	16 664	2.143	131	28.049

DÉSIGNATION des ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE TERRITOIRES ALLOTIS	SUPERFICIE TOTALE DES TERRITOIRES en hectares	PEUPLEMENT à l'origine — FAMILLES installées		TITRES DÉFINITIFS délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des				DÉTENTEURS primitifs		CESSIONNAIRES ou Acquéreurs		SITUATION ACTUE[LLE] AU POINT DE VUE DU PE[UPLEMENT]			
							Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance		à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés				DÉTENTEURS primitifs restés en possession de leur lot		PROPRI[ÉTAIRES] ... ayant acq... délivrance ...	
			Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens	Immigrants	Algériens
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE																
Centre																
ALGER	80	125 280	1 678	1.860	1.385	1 511	53	436	58	84	3	8	737	841	194	[illegible]
ORAN	63	118.822	1.361	1.965	1.168	1.599	27	255	58	203	»	16	577	910	91	[illegible]
CONSTANTINE	105	259.991	1.902	2.411	1 593	2.044	65	432	64	96	»	19	643	785	191	[illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX	248	504.093	4.941	6.236	4.146	5.154	145	1.123	180	383	3	43	1.957	2.536	476	[illegible]
Groupes de																
ALGER	11	6.864	45	45	37	39	3	9	1	1	»	»	10	13	12	[illegible]
ORAN	5	3.258	6	47	5	38	»	5	1	4	»	»	1	18	1	[illegible]
CONSTANTINE	74	81.482	205	574	177	494	9	72	9	17	»	1	50	190	56	[illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX	90	91.604	256	666	219	571	12	86	11	22	»	1	61	221	69	[illegible]
Anciens ce																
ALGER	13	19.240	165	330	103	250	1	119	4	18	»	»	41	126	12	[illegible]
ORAN	20	21.675	275	329	214	268	8	79	4	29	»	2	70	133	27	[illegible]
CONSTANTINE	4	6.931	18	85	18	66	»	6	»	13	»	»	1	35	3	[illegible]
TOTAUX GÉNÉRAUX	37	47.849	458	744	335	584	9	204	8	60	»	2	115	294	42	[illegible]
ENSEMBLE DES TROIS DÉPARTEMENTS	375	643.546	5.655	7.646	4.700	6.309	166	1.413	199	465	3	46	2.133	3.051	587	[illegible]

…FECTIF …EUPLEMENT au …de l'installation des …s attributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	
ES TROIS DÉPARTEMENTS											
éés											
7.749	15 216	18.481	20 745	26.017	27 575	29 965	11 589	3.080	83	12.213	
6.864	12.746	11.514	15.155	18.995	23 173	29.425	15 611	7.010	1.111	5.630	
9.089	18.063	15.163	22 120	27.728	32 374	36.983	13.738	1.625	111	21.509	
23.702	46 025	45.161	58.020	72.740	83.122	96 373	43.971	11 745	1.305	39.352	
ermes créés											
193	370	77	685	693	1.207	1 693	473	321	»	899	
241	272	162	226	672	650	931	227	693	11	»	
2.151	2.926	610	829	1.273	1.609	3.333	1.443	301	17	1 569	
2.591	3.568	849	1.740	2.611	3.466	5 957	2 143	1.318	28	2 468	
s agrandis											
1.315	1.924	10.457	9.842	11.948	11 673	12.579	5.410	1.248	134	5.787	
1 273	2.481	9.351	12.143	13.401	15.228	18 019	7.109	6 875	951	3.084	
262	316	3.247	6.155	6.001	1.102	6.671	1.483	214	6	4 971	
2.850	4 721	23.058	28.140	31.353	31.003	37.272	14.002	8.337	1.091	13.842	
29.143	54.314	69.368	87.900	106.737	117591	139602	60.116	21.400	2 424	55.662	

RÉCAPITULATION GÉNÉRAL…

Désignation des arrondissements	Nombre de territoires allotis	Superficie totale des territoires en hectares	Peuplement à l'origine — Familles installées : Immigrants	Peuplement à l'origine — Familles installées : Algériens	Titres définitifs délivrés après 3 ou 5 ans de résidence à des : Immigrants	Titres définitifs : Algériens	Titres définitifs : Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance : Immigrants	Titres définitifs : Cessionnaires ou acquéreurs après déchéance : Algériens	Détenteurs primitifs à qui des titres définitifs n'ont pas encore été délivrés : Immigrants	Détenteurs primitifs : Algériens	Cessionnaires ou Acquéreurs : Immigrants	Cessionnaires ou Acquéreurs : Algériens	Situation actuel… au point de vue du peupl… — Détenteurs primitifs restés en possession de leur lot : Immigrants	Détenteurs primitifs restés en possession de leur lot : Algériens	Propriéta… nouveau… ayant acquis … délivrance des … définiti… : Immigrants	Propriéta… : Algériens
Centr…																
ALGER	80	125 280	1 678	1.860	1.385	1.511	53	436	58	84	3	8	737	841	191	720
ORAN	63	118.822	1.361	1.965	1.168	1.599	27	255	58	203	»	16	577	910	91	[illegible]
CONSTANTINE	105	259.991	1.902	2.411	1 593	2.014	65	432	64	96	»	19	643	785	191	911
Totaux Généraux	248	504.093	4.941	6.236	4.146	5.154	145	1.123	180	383	3	43	1.957	2.536	476	2.487
Groupes d…																
ALGER	11	6.864	45	45	37	39	3	9	1	1	»	»	10	13	12	21
ORAN	5	3.258	6	47	5	38	»	5	1	4	»	»	1	18	1	11
CONSTANTINE	74	81.482	205	574	177	494	9	72	9	17	»	1	50	190	56	156
Totaux Généraux	90	91.604	256	666	219	571	12	86	11	22	»	1	61	221	69	191
Anciens …																
ALGER	13	19.240	165	330	103	250	1	119	4	18	»	»	41	126	12	116
ORAN	20	21.675	275	329	214	268	8	79	4	29	»	2	70	133	27	148
CONSTANTINE	4	6 934	18	85	18	66	»	6	»	13	»	»	1	35	3	27
Totaux Généraux	37	47.849	458	744	335	584	9	204	8	60	»	2	115	294	42	291
Ensemble des trois départements	375	643.546	5.655	7.646	4.700	6.309	166	1.413	199	465	3	46	2.133	3.051	587	[illegible]

	FFECTIF PEUPLEMENT au de l'installation des les attributaires		POPULATION DES CENTRES d'après le DÉNOMBREMENT QUINQUENNAL des années					DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE (Dénombrement de 1901)				OBSERVATIONS
	Algériens	TOTAL	1881	1886	1891	1896	1901	Français	Étrangers Européens	Marocains ou Tunisiens	Indigènes musulmans Sujets français	

ES TROIS DÉPARTEMENTS

éés

7	7.719	15 216	18.181	20 715	26.017	27 575	29 965	11 589	3.080	83	12.213	
2	6.861	12.716	11.511	15.155	18.995	23 173	29.125	15 611	7.010	1.111	5.630	
1	9 089	18.063	15.163	22 120	27.728	32 374	36.983	13.738	1 625	111	21.509	
3	23.702	46 025	45.461	58.020	72.710	83.122	96.373	43.971	11 745	1.305	39.352	

ermes créés

7	193	370	77	685	699	1.207	1 693	473	321	»	899	
8	241	272	162	226	672	650	931	227	693	11	»	
2	2.154	2.926	610	829	1.273	1.609	3.333	1.443	304	17	1 569	
7	2.591	3.568	849	1.740	2.611	3.466	5 957	2 143	1.318	28	2 468	

s agrandis

9	1.315	1.924	10.457	9 812	11.948	11 673	12.579	5 410	1.248	134	5.787	
8	1 273	2.481	9.351	12.143	13.401	15.228	18 019	7.109	6 875	951	3.084	
1	262	316	3.247	6.155	6.001	1.102	6.671	1.483	211	6	4 971	
1	2.850	4 721	23.058	28.140	31.353	31.003	37.272	14.002	8.337	1 091	13.842	
1	29.143	54.314	69.368	87.900	106737	117591	139602	60.116	21.400	2 424	55.662	

ERRATUM DES TABLEAUX ANNEXES

Page 182 Tableau A .... 1881. Lire 1.009 lots concédés et 165 vendus
au lieu de 1.109 lots concédés et 65 vendus

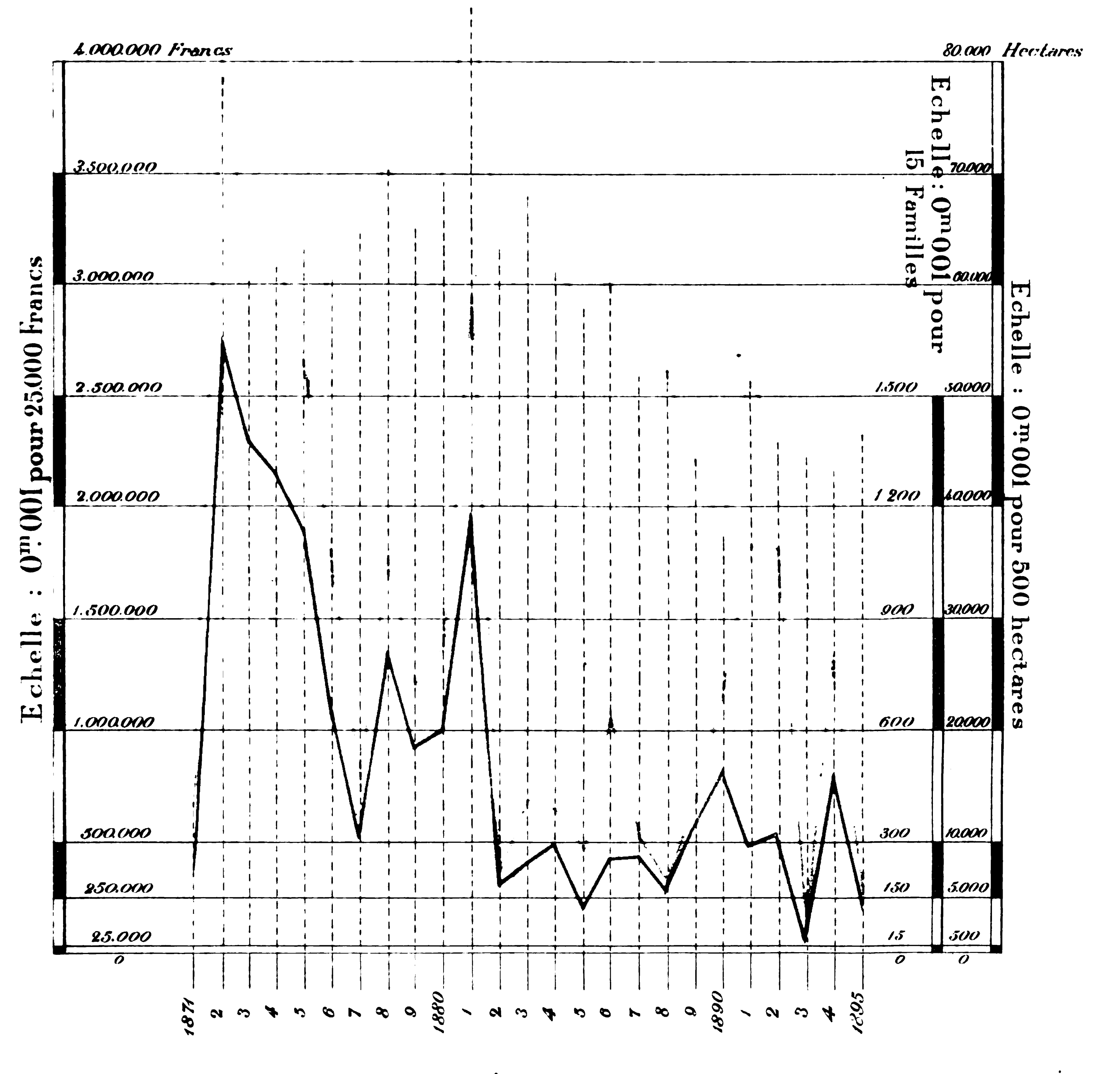
Totaux de 1871 à 1895. Lire 11 976 lots concédés et 1 325 vendus
au lieu de 12.076 lots concédés et 1.225 vendus

GRAPHIQUES

ET

CARTE DE LA COLONISATION OFFICIELLE

GRAPHIQUE PAR ANNÉE
E L'ŒUVRE DE LA COLONISATION OFFICIELLE
1871 à 1895
Dépenses, Superficies alloties et Familles installées



LÉGENDE

Dépenses

Superficies alloties

Familles installées

Service des Cartes et Plans

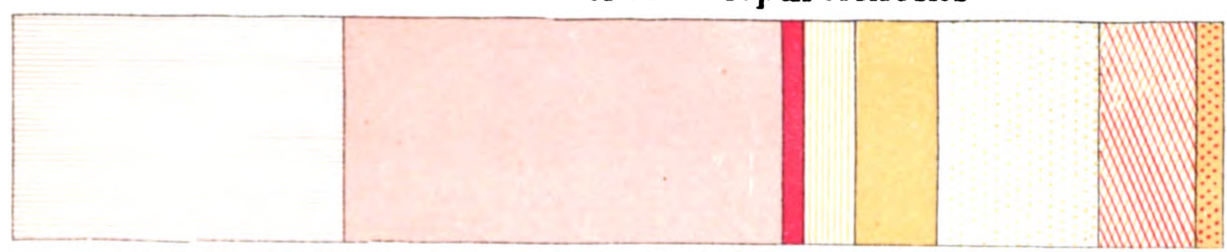
Gouvernement Général de l'Algérie

ORIGINE DES TERRES DE COLONISATION

1ère Catégorie
- Biens beylicks
- Forêts déclassées
- Sequestre

2e Catégorie
- Cession gratuite
- Vente de gré à gré
- Expropriation
- Echange
- Propriétés privées enclavées

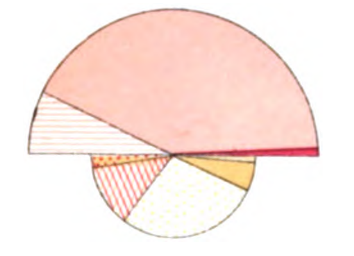
Ensemble des trois départements



0m001 en longueur = 4000 hectares de superficie

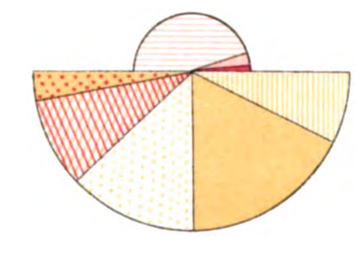
ALGER

1ère Catégorie : 97.870 h.
2e ..... do ....: 53.514 h.



ORAN

1ère Catégorie : 38.344 h.
2e .... do .....: 105.411 h.



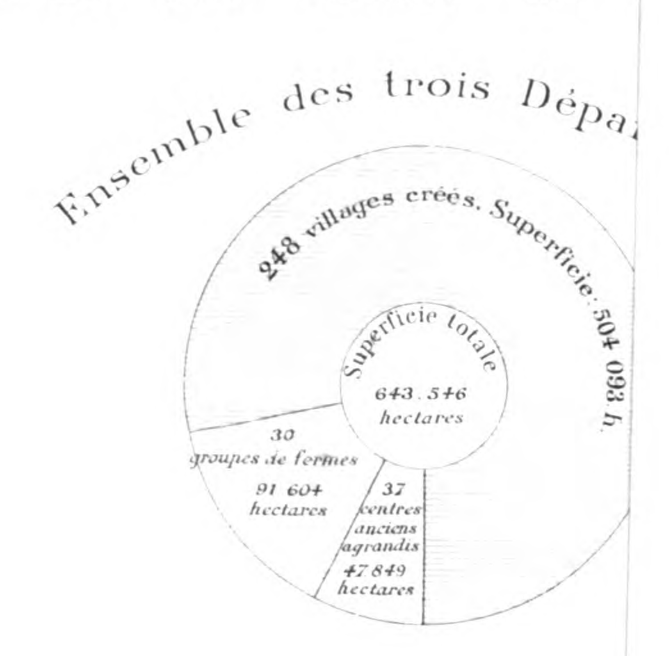
CONSTANTINE



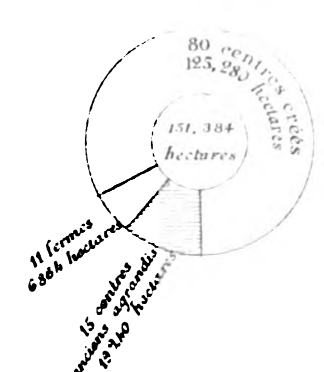
1ère Catégorie : 285.508 h.
2e ..... do .... : 62.899 h.

Dans chaque demi cercle, un millimètre de rayon égale 5000 h. de superficie

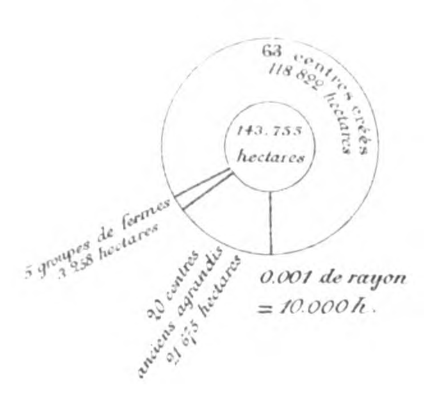
EMPLOI DES TERRES DE (



ALGER



ORAN



NOM
DE

Lots de Villages

ORAN
CONSTANTINE
ALGER
TOTAL
12,470 lots
pour
482.949
hectares

LÉGENDE

Lots de Villages

3.953 lots	Superficie moyenne	36 h 73 a
4.085 lots	d°	34 h 16 a
4.432 lots	d°	56 h 35 a

Lots de Fermes

90 lots pour	6.178 hectares	Superficie moy.	68 h 64 a
53 lots pour	2.933 hectares	d°	55 h 34 a
806 lots pour	73.334 hectares	d°	90 h 98

0.001 de rayon = 20.0(

…ement primitif

…itre définitif

La Superficie des lots est donnée après déduction de 1/5 pour les centres et de 1/10 pour les groupes de fermes

Algérie



PEUPLEMENT

Répartition annuelle des lots entre in

Echelle : 0m001 mill. p

20 Lots

1600 1400 1200 1000 800 600 400 200 20 | 20 200

1871
2
3
4
5
6
7
8
9
1880
1
2
3
4
5
6
7
8
9
1890
1
2
3
4
1895

Lots de village

Lots de ferme

Occupation des lo

Ensemble des trois départements

A : 42,5 % — 57,5 %

B : 37 % — 1,20 % — 30,8 %

C : 20,5 % — 45,3 % — 1,4 % — 4,6

Immigrants

Algériens

Etrangers

Indigènes

Lots absorbés dans d'autres propriétés

Acquéreurs nouveaux

9 %

plement primitif

u titre définitif

néral



Occupation des lots

Echelle 0m001 pour 75 détenteurs

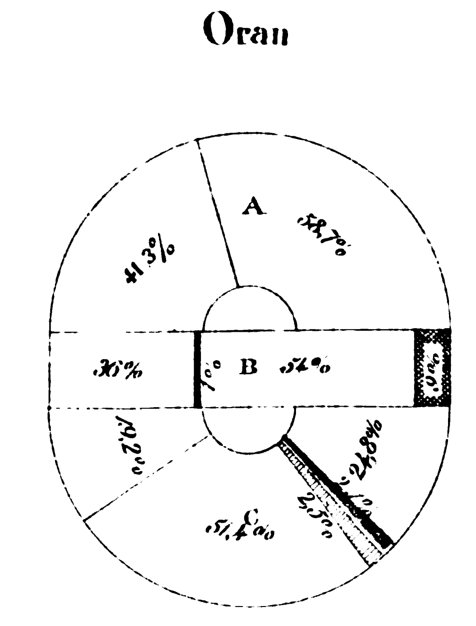
Alger

A 54,2 % 45,8 %

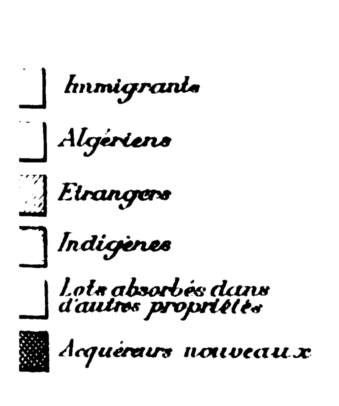
28,0 % 1,5 % B 40,1 %

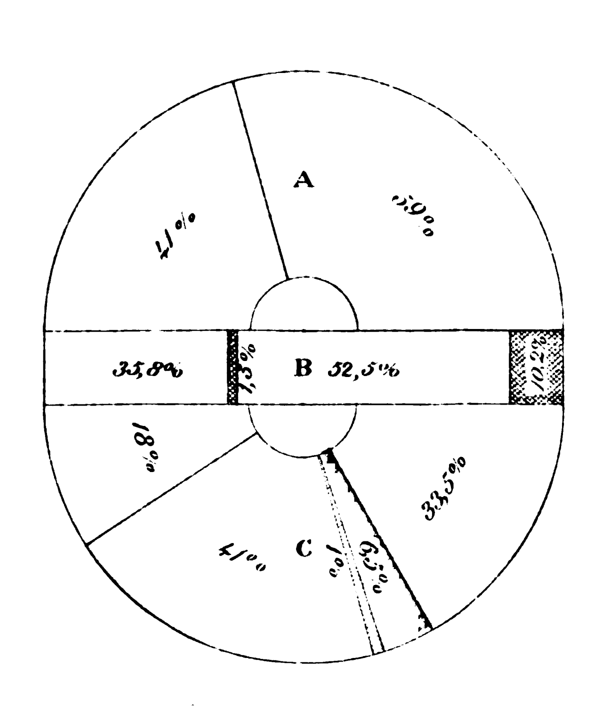
C 43,3 % 24,4 % 24,7 % 1 %

Oran



Constantine





A. Au moment du peuplement primitif

B. A la délivrance du titre définitif

C. En 1902

N° 6

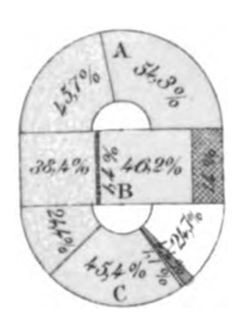
PE

Lc

Oc

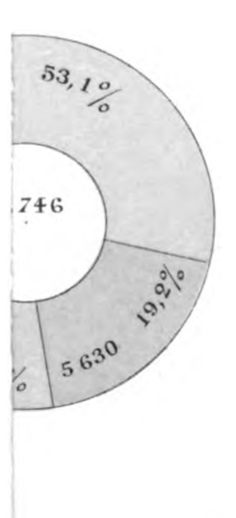
Echelle : (

Alger



Ensemb

an



Immigrants

Algériens

Etrangers

Indigènes

Lots absorbés dans d'autres propriétés

Acquéreurs nouveaux

37,7%

20,9%

Service des Cartes et Plans

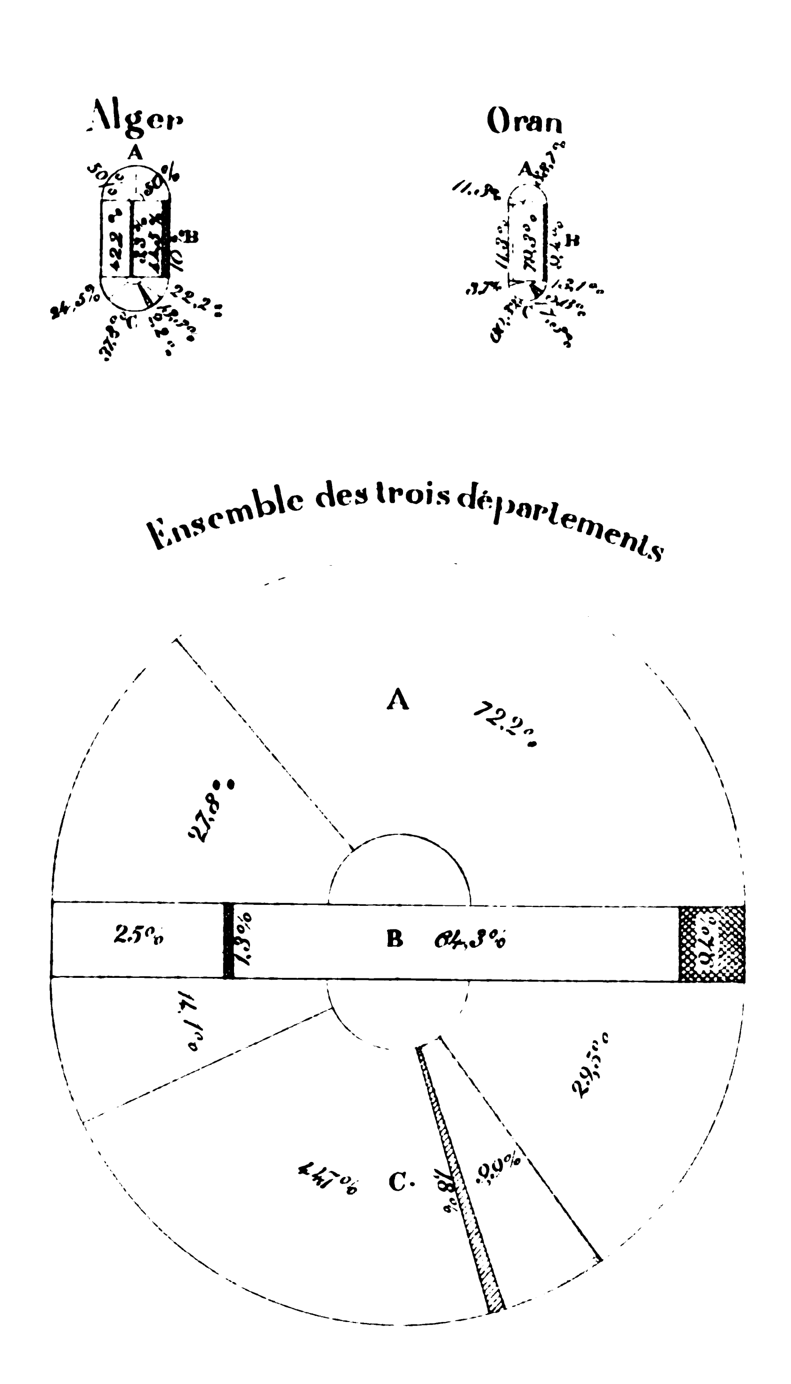
néral de l

PEUPLEMENT

Lots de ferme

Occupation des lots

Echelle : 0m001 pour 10 détenteurs



26,3%

23,9%

an

53,1%

746

19,2%

5 630

A. *Au mome*

B. *A la déliv*

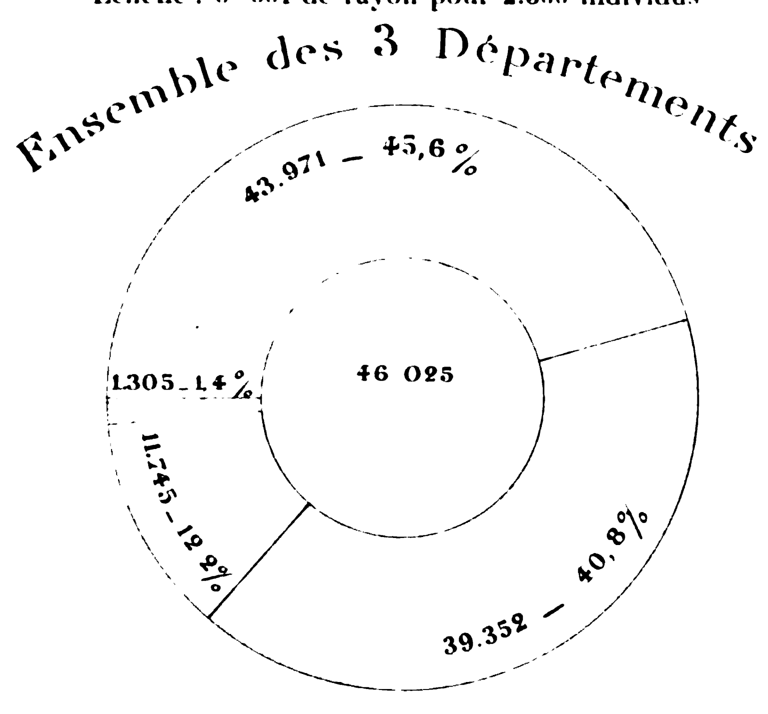
C. *En 1902*

POPULATION

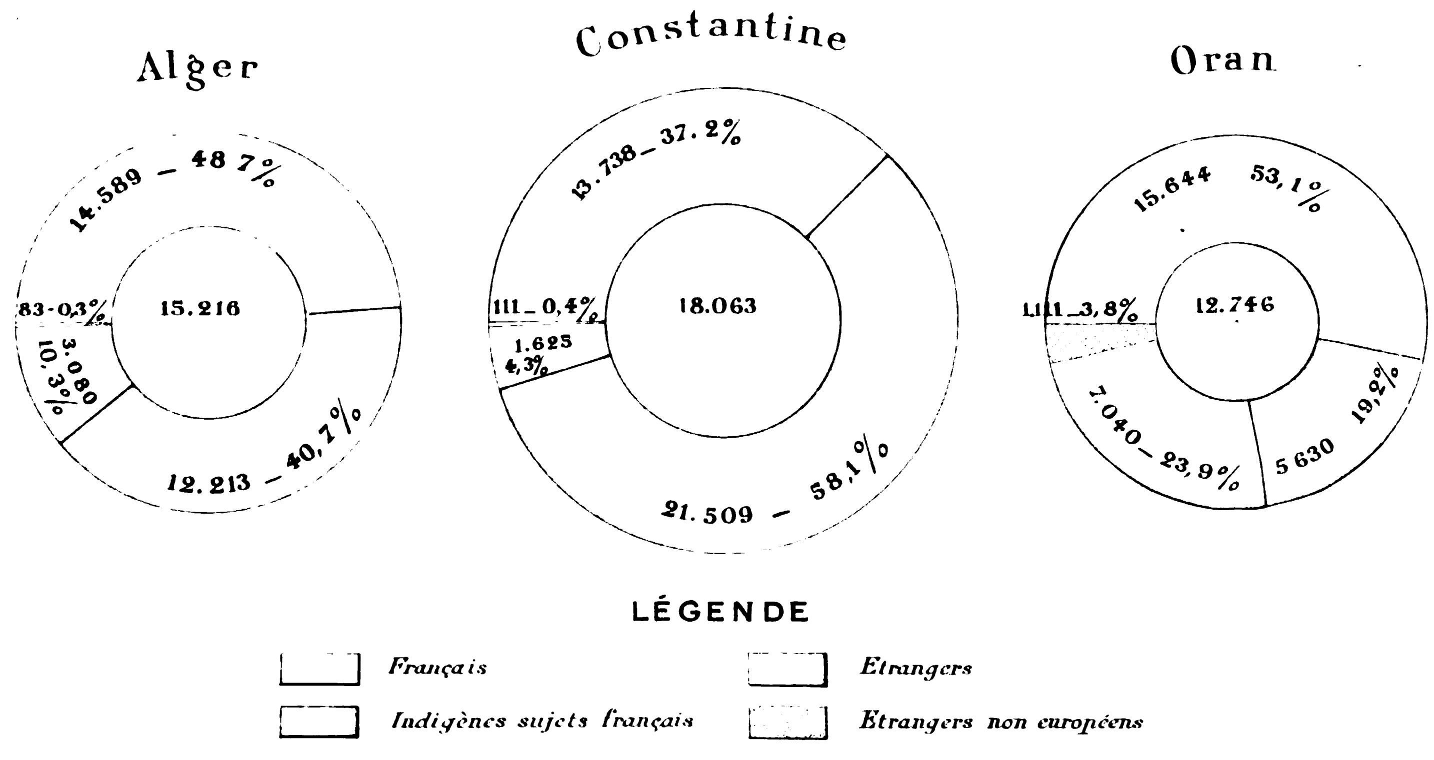
1902

A Centres crées

Echelle : 0m 001 de rayon pour 2.500 individus



Echelle : 0m 001 de rayon pour 1.200 individus



Au centre, cercle blanc indiquant l'apport primitif au peuplement

POPUL

1902

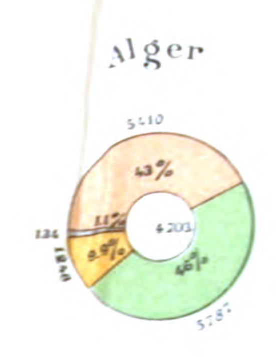
B. Anciens cent

es.

146
352
129
370

48
15
5.
4







N° 9

POPULA

1902

B. Anciens centr

es.

Ensemble les trois départements

32

37,5 %

10 913

3 %

1091

22,3 %

37,2 %

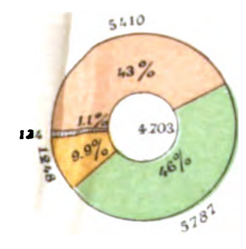
13842

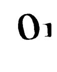
8337

116
352
129
370

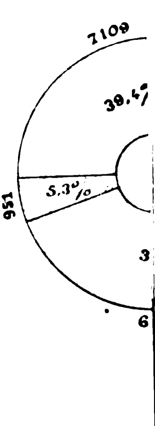
218
15
5
94
56
14
28
14
9
35
20
13
54
9
6
2
9
5
7
7
1

Alger





O1



Service des Cartes et Plans

N° 10

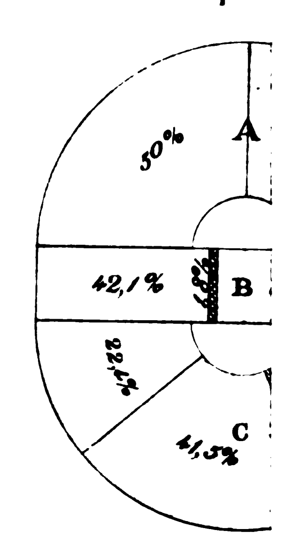
PEUPLE

Centres ag

dans lesquels a prédominé

Echelle 0m 001 pou

es.



1 16
352
129
370

218
115
5
94
56
11
28
14
9
35
20
33
54
39
76
52
39
15
7
7
1
0
9
9
6
3
3
5
2
1

Centres agricoles

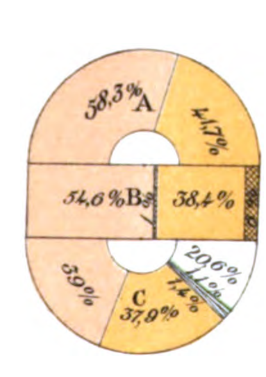
dans lesquels a prédominé

le peuplement régional

à l'exception

de l'immigration alsacienne-lorraine

Echelle : 0m 001 pour



Immigrants

Algériens

Etrangers

Indigènes

Lots absorbés prop

Acquéreurs n

A. *Au moment du peupl*

B. *A la délivrance du tit*

C. *En 1902*

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

Notices monographiques des Centres et Groupes de Fermes.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME II





Date Due

NO 3 0 '88			
SE 19 '72			
MY 22 '82			

Demco 38-297

